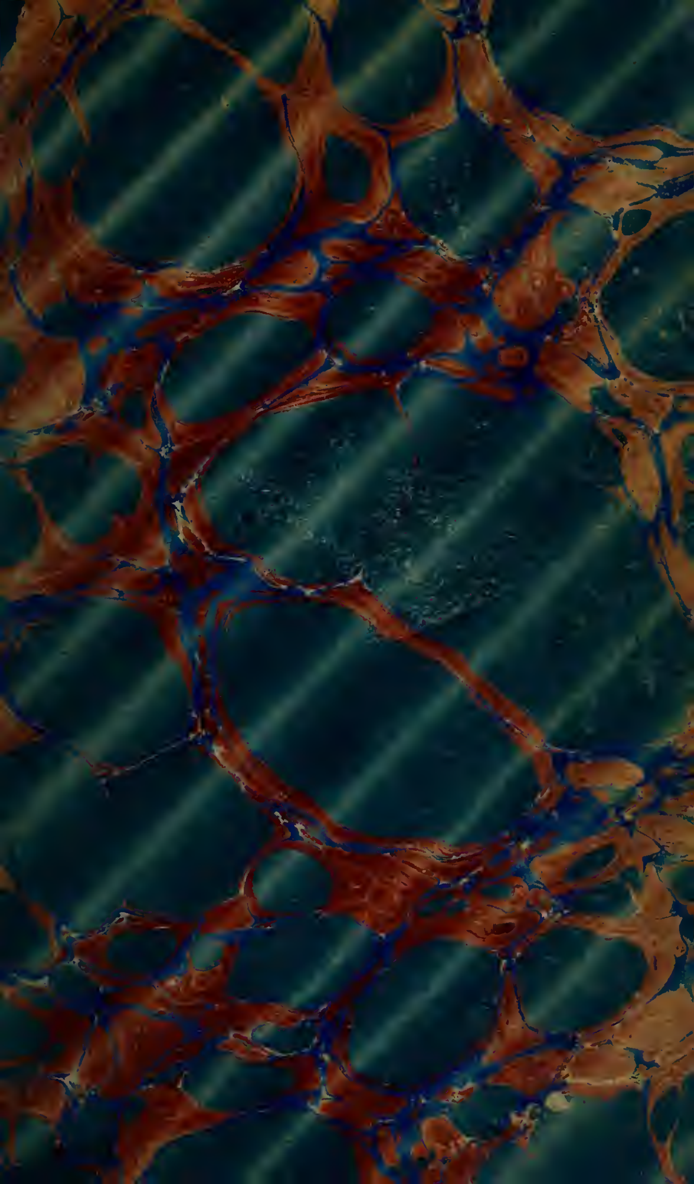

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 04051 0661




TRANSFERRED
UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

SERMONS

POUR

LES MISSIONS.

1

IMPRIMATUR

Tornaci, 20 Maii 1860.

A.-P.-V. DESCAMPS, vic. gen.

SERMONS

EXHORTATIONS ET CONFÉRENCES
POUR

LES MISSIONS

PAR LE BIENHEUREUX

LÉONARD DE PORT-MAURICE,
Missionnaire apostolique de l'Ordre des Frères Mineurs Récollets,

Ouvrage faisant partie des ŒUVRES COMPLÈTES,

publiées d'après les originaux conservés dans les archives du couvent de Saint-Bonaventure, à Rome,

ET PRÉCÉDÉES DE SA VIE,

Par le R. P. Salvator d'Orméa,
du même Ordre,

TRADUITES DE L'ITALIEN

Par F.-I.-J. LABIS,
Docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai,
et professeur de théologie.

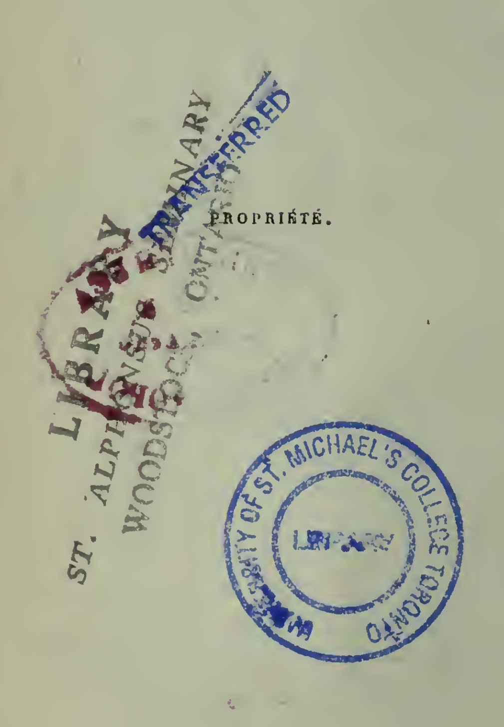
TOME PREMIER.

PARIS
LIBR. INTERNATIONALE-CATHOLIQUE
Rue Bonaparte, 66.

LEIPZIG
L.-A. KITTLER, COMMISSIONNAIRE,
Querstrasse, 34.

V^VE H. CASTERMAN
ÉDITEUR PONTIFICAL, IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ
TOURNAI.
1874

PROPRIÉTÉ.



PRÉFACE DU TRADUCTEUR.

I.

Saint Léonard de Port-Maurice savait que rien n'est plus indispensable dans les missions que le bon ordre, afin que tout se fasse avec régularité et sans confusion. Il savait en outre que le bon exemple est l'âme du ministère apostolique, qui, sans lui, peut être plus nuisible que profitable : l'exemple, en effet, suivant la remarque de saint Bernard, entraîne davantage et fait plus d'impression sur les esprits que les paroles. C'est pourquoi avant de se vouer à ce ministère, c'est-à-dire avant de commencer à prêcher la pénitence en Toscane, ce qui eut lieu en 1712, il eut soin de se tracer les règles que lui et ses compagnons devaient observer en

temps de mission. Si sage que fût ce *Règlement*, l'expérience le porta à le modifier dans la suite, et surtout à le mitiger en faveur de ses compagnons. Nous le donnons tel qu'il fut rédigé et transcrit par le Saint vers l'an 1740, avec les *Maximes* nécessaires pour ceux qui se consacrent aux missions.

Ces Maximes et ces Règles, auxquelles le Saint se conforma exactement pendant tout le cours de sa longue carrière apostolique, sont très-propres à guider et à éclairer tous les prêtres qui travaillent au salut des âmes. C'est pourquoi nous avons jugé bon de les placer en tête de ce volume. On y verra d'ailleurs (art. 47 à 50 du Règlement), l'ordre qu'observait le Saint dans les exercices publics de la mission, et par là on comprendra la combinaison des Sermons, Instructions, Exhortations et Entretiens qui composent ce volume et le suivant. En voici une esquisse.

Le matin, Instruction familière ou Conférence suivie d'un court entretien sur la dévotion envers la très-sainte Vierge.

Le soir, Exhortation ou colloque sur la dévotion au très-saint Sacrement, suivi du Sermon.

Dans le cours de la Mission, dont la durée était de quinze jours au moins, deux ou trois processions de pénitence, dans chacune desquelles on faisait trois stations et autant d'Allocutions ou d'exhortations à la pénitence.

Ce volume et le suivant comprendront, par conséquent, des *Sermons* et des *Conférences*, des *Exhortations sur la dévotion au Saint-Sacrement* et des *Entretiens sur la dévotion envers la sainte Vierge*, pour quinze à vingt jours de mission, ainsi que des Sermons pour trois processions de pénitence. Nous y ajouterons comme ayant trait au même objet, une *Conférence morale sur l'administration du sacrement de pénitence*, instruction pleine de sages et solides avertissements, que le Saint avait coutume d'adresser aux ecclésiastiques, dans les lieux où il stationnait ; elle sera suivie du *Directoire pour la confession générale*, à l'usage tant des pénitents que des confesseurs. Nous complétons ces deux volumes par quelques *Sermons sur divers sujets* et par les *Pensées salutaires sur la mort*, opuscule qui offre une série de lectures très-propres à consolider les fruits d'une mission.

La plupart des sermons que prêchait saint Léonard dans ses missions étaient empruntés à son Carême ; quant à ceux-là, le lecteur les a déjà entre les mains. Nous nous bornons par conséquent à reproduire ci-après les discours et quelques exordes spécialement adaptés aux Missions, et qui ne se trouvent pas dans les volumes précédents, en leur laissant le numéro d'ordre qui indique le rang qu'ils occupaient dans une mission de vingt jours.

II.

Saint Léonard, comme saint Alphonse de Liguori et beaucoup d'autres auteurs graves, cite çà et là dans ses ouvrages des apparitions ou des traits fort merveilleux, soit comme exemples, soit en confirmation ou en conformité d'une doctrine certaine d'ailleurs. Nous ne partageons pas, non plus que le judicieux traducteur des œuvres de saint Alphonse, les scrupules de certains critiques à l'égard de ces faits. Nous croyons ne pouvoir mieux faire, pour dissiper ces scrupules, que de reproduire ici les observations que le R. P. Dujardin a consignées

dans la Préface du volume intitulé : *Noël ou Dieu fait enfant.*

« Certaines personnes, dit-il, dont la foi est encore trop faible ou peu éclairée, éprouvent de la répugnance à entendre le récit des faits surnaturels qu'on lit fréquemment dans la vie des saints et dans leurs écrits ; certes, ce n'est pas là une preuve de jugement et de prudence. Sans doute, ces faits ne sont pas des articles de foi ; tant que l'Eglise ne les a pas formellement approuvés, ils ne reposent que sur une autorité purement humaine ; il faut cependant reconnaître qu'en fait d'autorité humaine, celle dont il s'agit est la plus respectable ; car les récits dont nous parlons ne renferment rien d'impossible et ils sont appuyés sur les témoignages les plus irrécusables, ceux d'hommes aussi instruits que pieux ; leur science et leur prudence nous garantissent qu'ils ne s'en laissent pas aisément imposer, et leur vertu nous est un gage de leur véracité. D'où vient que nous hésitons en présence de faits semblables, tandis que les saints les plus savants et les plus expérimentés dans les voies de Dieu les admettent et les rapportent comme des choses qui ne doivent soulever aucune ombre de doute ? — Mais laissons

parler saint Alphonse lui-même; voici ce qu'il dit à ce propos dans les *Gloires de Marie.*

« On voit des gens qui se vantent d'être sans préjugés et se font gloire de n'ajouter foi qu'aux miracles consignés dans les saintes Ecritures ; quant aux autres, ils les regardent comme des récits fabuleux et des contes de bonnes femmes. Un auteur savant et pieux, le père Jean Crasset[1], fait à ce sujet une réflexion fort juste : il dit qu'autant les gens de bien sont disposés à croire les miracles, autant les hommes pervers sont portés à s'en moquer ; et il ajoute que, comme ce serait une faiblesse de tout croire sans distinction, de même, rejeter des miracles attestés par des témoins graves et pieux, c'est ou une infidélité, si on juge les miracles impossibles à Dieu, ou une témérité, si on refuse de croire à de pareils témoignages. Nous pouvons ajouter foi aux récits d'un Tacite, d'un Suétone, et nous pourrions, sans témérité, rejeter ceux d'auteurs chrétiens qui ne manquent ni de science ni de probité? « Il y a » moins de danger, disait le père Canisius, à » croire et à admettre ce qui est rapporté avec

(1) *La Vér. Dév. p. 2, tr. 6, pr. 10.*

» quelque probabilité par des personnes pieuses,
» sans être contesté par les savants, et sert d'ailleurs à édifier le prochain, qu'à le rejeter avec
» un esprit dédaigneux et téméraire. »

« Il convient, dit encore saint Alphonse dans la Préface des *Victoires des Martyrs*, d'omettre les faits suspects de fausseté, pourvu cependant que le doute soit basé sur quelque indice raisonnable ; car, du reste, si l'auteur qui les rapporte ne passe pas communément pour un homme de mauvaise foi, qui fait flèche de tout bois, mais qu'il soit ancien, ou bien probe, instruit et soigneux, et qu'il n'y ait aucune preuve positive de la fausseté des actes, il ne serait pas juste de rejeter ce que cet auteur affirme, surtout quand son récit est autorisé par une tradition ancienne et constante.

» Je dis ceci, parce que certains écrivains semblent se faire un mérite de douter de tout. La critique et le discernement dans le choix des choses et des auteurs, sont bien nécessaires pour l'honneur de la vérité ; mais, poussée à l'excès, la critique elle-même finit par nuire à la vérité. Comme c'est une faiblesse de vouloir croire tout ce qui est écrit sans fondement, de même, c'est une sorte de témé-

rité de vouloir tout révoquer en doute, et spécialement de vouloir ôter la croyance aux faits les plus prodigieux des saints, par cela seul qu'ils sont fort prodigieux. Nous devons être persuadés que Dieu peut beaucoup plus que nous ne sommes capables de comprendre avec les faibles lumières de notre intelligence. »

MAXIMES ET RÈGLEMENT

POUR LES MISSIONS.

MAXIMES

ET RÈGLEMENT

POUR LES MISSIONS.

MAXIMES

NÉCESSAIRES A CEUX QUI SE CONSACRENT AUX MISSIONS.

1. Le ministère le plus héroïque qu'on puisse exercer dans l'Eglise, c'est, sans contredit, celui de coopérer au salut des âmes, comme l'atteste saint Denis l'Aréopagite : *Divinorum divinissimum est cooperari Deo in salutem animarum.* Il ne faut pas s'étonner qu'on y soit sujet à divers accidents et exposé à heurter contre des écueils, car de toutes parts soufflent des vents contraires, et le démon, non content d'en exciter la violence, se sert, en outre, de la langue des méchants, et même du zèle inconsidéré de certaines personnes vertueuses, pour discréditer une œuvre aussi sainte. C'est pourquoi tous ceux qui se vouent à ce ministère ont besoin, disait le P. Segneri, d'avoir un bon dos et un cœur généreux ; il faut être prêt à supporter toutes sortes d'amertumes et de dégoûts, tant de la part des étrangers que des siens. Aussi ajoutait-il que le missionnaire doit travailler davantage de la tête que des pieds, c'est-à-dire, qu'il ne doit s'avancer que muni de saintes maximes.

2. La première sera celle dont se servait notre glorieux saint Bernardin de Sienne, qui, interrogé de quels moyens il s'était servi pour ramener tant d'âmes à Dieu,

répondit que le principal avait été de ne chercher purement, dans toutes ses actions, que la gloire de Dieu, et le salut des âmes. En conséquence, on fera en sorte que tous les honneurs soient rendus à Dieu et à la Mission, et non pas aux missionnaires ; que si l'on approuve que les confréries viennent processionnellement à notre rencontre, cet hommage se rapporte à la mission et non à ceux qui la donnent. Ceux-ci, la mission terminée, tâcheront de décliner, à leur départ, toute espèce de démonstration.

3. La seconde maxime concerne l'estime que doivent faire les missionnaires de leurs saintes fonctions, se jugeant indignes de servir Dieu dans une œuvre si importante, qui est la fin de toutes ses œuvres extérieures, je veux dire le salut des âmes, et d'être, en quelque sorte, ses coadjuteurs dans ce ministère qui fait envie même aux anges du ciel. Ils tâcheront donc de l'exercer avec une pureté angélique, se confessant chaque matin, comme il est prescrit dans le Règlement, secouant toute espèce de tiédeur, afin d'être bien disposés, et demandant à Dieu une sainte ferveur, afin de pénétrer les cœurs, s'animant tous d'un esprit de charité, de mansuétude, de bienveillance, s'efforçant enfin de se faire tout à tous, afin de gagner tout le monde à Dieu.

4. Imbus de ces maximes et heureux de leur vocation à un si saint ministère, ils résisteront à ceux qui, cherchant à discréditer les missions, prétendent qu'elles n'excitent qu'un feu de paille qui s'amortit aussitôt, une ferveur qui se refroidit bien vite, et que, par conséquent, elles ne produisent guère de fruits. — Qu'ils répondent hardiment qu'outre l'extirpation de tant de vices, de tant de haines qui disparaissent, outre tant de restitutions qui ont lieu, tant de confessions sacriléges réparées, tant de pratiques de piéte introduites, tant d'âmes qui se déterminent à embrasser l'état ecclésiastique ou religieux,

qu'outre tout cela, dis-je, on en retire trois grands avantages: en premier lieu, il est sûr et certain que la mission empêche des milliers et des milliers de péchés ; car, une fois qu'elle est ouverte dans un endroit, elle contraint presque tout le monde à s'abstenir de pécher, au moins aussi longtemps qu'elle dure. Puis, la plupart faisant des confessions générales ou extraordinaires, se conservent longtemps en état de grâce, quelques-uns même toujours, ne commettant plus de péché mortel. Le second avantage, c'est qu'elle retranche une multitude de scandales, les immodesties dans les habillements, la fréquentation des cabarets, les mauvaises habitudes invétérées, le jeu de cartes, les conversations déshonnêtes, et d'autres désordres semblables ; et, quoique tous ne persévèrent pas, beaucoup cependant en conservent du profit. Le troisième et le principal avantage, c'est qu'ébranlés par tant de coups répétés et pénétrés d'une sainte frayeur, les fidèles conçoivent une vive horreur du péché mortel, donnent presque tous des signes manifestes de contrition, se confessent dans les meilleures dispositions, et par suite, rentrent en grâce avec Dieu. Les missionnaires, qui sont les instruments d'un si grand bien, doivent remercier Dieu de les avoir appelés à travailler dans sa vigne, et s'exciter à le servir avec tout le dévouement et toute la fidélité dont ils sont capables.

5. Animés d'un saint zèle, ils ne négligeront rien pour que la mission porte ses fruits et se passe avec ordre, s'incommodant, s'il le faut, pour que les fonctions se fassent avec toute la pompe possible. Ils recommanderont à Messieurs les députés, élus conformément au Règlement, art. 45, de veiller à ce qu'il y ait une séparation parfaite entre les hommes et les femmes, et que les ecclésiastiques, les religieux et autres personnes respectables aient des siéges ; de réprimer les désordres qui pourraient surgir, sans se formaliser des réponses désagréables qui



leur seraient faites, supportant tout pour l'amour de Dieu, et avertissant le missionnaire de ce qui réclamerait un remède quelconque; enfin, de faire en sorte que tout se passe avec harmonie et avec calme.

6. On choisira aussi, sur l'indication des supérieurs, quelques personnes des plus recommandables, soit ecclésiastiques, soit laïques, auxquels on donnera le titre de Pacificateurs, et les noms des Députés ainsi que des Pacificateurs seront lus publiquement, afin que tout le monde les connaisse. L'office de ces derniers sera de rechercher les dissensions et les inimitiés qui règnent dans la population, afin de les apaiser. Quand ils pourront en venir à bout et régler les différends, sans l'intervention des missionnaires, qu'ils le fassent; sinon, qu'ils leur exposent le cas. Mais qu'ils se souviennent qu'ils remplissent cette œuvre de miséricorde pour la gloire de Dieu, et, par conséquent, loin de se déconcerter de se voir parfois en butte à des paroles déplacées ou à des grossièretés, qu'ils se réjouissent plutôt d'avoir cette occasion de mérite. Lorsque le dissentiment se complique de questions d'intérêt, et que les parties adverses s'imaginent qu'en faisant la paix elles pourraient préjudicier à leurs droits, qu'on leur fasse comprendre qu'elles sont tenues de pardonner les injures et de déposer tout sentiment de haine, mais sans préjudice aucun de leurs intérêts; qu'il suffit de donner les signes ordinaires de bienveillance à son adversaire. Que les missionnaires se fassent même une maxime invariable de ne jamais s'immiscer dans l'arrangement des affaires d'intérêt, attendu qu'ils pourraient facilement se tromper; qu'ils les renvoient donc aux tribunaux. Qu'ils ne s'entremettent pas davantage à l'effet d'obtenir grâce en faveur de certains malfaiteurs, qui, en rentrant dans leurs foyers, pourraient être dangereux pour les autres et causer de grands désordres.

7. La principale maxime de toutes, la maxime fondamentale, c'est que les missionnaires tâchent de donner le bon exemple dans toute leur conduite. Qu'ils n'aillent donc pas de maison en maison, pour faire des visites inutiles, mais se bornent à celles qui sont indiquées dans le Règlement, savoir, chez les religieux, les supérieurs, etc.; à plus forte raison, ne doivent-ils pas s'arrêter à causer avec les séculiers de choses vaines et frivoles; ils vivront retirés et modestes; seulement, à la fin de la mission, on visitera les infirmes. S'il faut aller quelque part pour un motif nécessaire, ils le feront après en être convenus avec le président, pourvu, toutefois, qu'ils ne mangent ni ne prennent quoi que ce soit chez les laïques, qu'ils n'acceptent ni chocolat, ni autre chose, et qu'ils refusent même tout présent qui leur serait offert. Soyons persuadés que ce point est très-essentiel.

8. Ils devront surtout donner le bon exemple au confessionnal, évitant avec soin deux extrêmes : le premier serait d'attirer à eux les pénitents, particulièrement les femmes par des paroles affectées, ou en distribuant de petits objets de piété; l'autre serait de rebuter les pénitents par des paroles dures et inconvenantes; les renvoyant sans ménagement, ce qui cause beaucoup de scandale. Qu'ils se gardent bien de confesser les femmes hors du confessionnal, sans une grande nécessité, laquelle n'est jamais suffisante si elle n'est extrême. Il ne faut même les entendre qu'à des confessionnaux fixes, ou du moins parfaitement conditionnés. Qu'ils tâchent, s'il est possible, de confesser les hommes d'un côté et les femmes de l'autre, employant même la menace de ne pas entendre ceux qui refuseraient de se ranger dans cet ordre.

9. Que les missionnaires évitent avec le plus grand soin, de s'entretenir avec des femmes hors du confes-

sionnal, à l'écart, à des heures indues, ou avec trop de familiarité. Quoique ce soient des personnes pieuses, du moment que se sont des femmes, qu'ils fuient leur société, comme ils fuiraient à la rencontre d'un serpent; qu'ils ne les regardent jamais fixement, et, si c'est au confessionnal, après avoir pourvu au nécessaire, qu'ils les congédient, se tenant en garde contre la moindre attache, laquelle pourrait être cause d'un vaste incendie. Qu'ils ne s'ingèrent point dans des négociations de mariages, le placement de servantes, et autres affaires semblables, qui engendrent trop souvent des jalousies et des murmures dans le monde.

10. Que le missionnaire ait pour maxime de ne jamais faire d'allusion personnelle en prêchant. Par conséquent, qu'il ne se mette pas en peine de savoir quels sont les vices dominants de l'endroit, mais qu'il les attaque tous. Aussi, dans les processions de pénitence, qu'il ne se laisse pas entraîner à faire ses allocutions sous les fenêtres de certaines maisons particulières; ayant choisi d'avance ses trois stations, qu'il n'en change plus. A plus forte raison doit-il être extrêmement circonspect en parlant des prêtres, des religieux et d'autres personnages; qu'il sache qu'il est de son devoir strict de faire respecter le clergé, tant régulier que séculier, en défendant la sainteté de l'habit ecclésiastique, et en n'en parlant, en public, qu'avec vénération.

11. Que le missionnaire, non plus que ses compagnons, ne permette à aucun pénitent, homme ou femme, quel que soit l'excès de sa douleur, de déclarer ses péchés en public, et ne laisse monter personne sur l'estrade pour faire l'aveu de ses fautes, ou rétracter une calomnie, attendu qu'il pourrait en résulter des inconvénients très-graves et très-nuisibles au succès de la mission. S'il y a une réparation publique à faire à quelque personne, le missionnaire, avec la permission du pénitent,

peut se charger de disculper l'innocent sans manifester le coupable. On ne doit pas non plus permettre à un ennemi d'aller trouver son adversaire, même dans le but de s'humilier, à moins que des démarches préalables n'aient été faites et que les deux parties ne soient bien disposées; car on en a vu répondre aux humiliations d'un adversaire en lui donnant la mort.

12. Autant il faut déployer d'énergie à faire opérer les restitutions, autant il faut éviter, avec prudence, de s'en charger; sauf le cas d'une nécessité extrême, que les missionnaires ne s'en mêlent pas; si ce cas se présente, qu'ils fassent déposer l'argent, sans y toucher, dans un lieu sûr, et qu'ils invitent celui à qui il appartient, à venir le reprendre, en ayant soin, toutefois, de ne le lui remettre que contre un reçu signé par lui, qu'on fera parvenir aux mains du restituant. Quand même celui-ci protesterait qu'il ne tient pas à cette précaution, on ne s'en dispensera jamais, et on fera toutes les diligences possibles pour que la quittance soit remise entre ses mains.

13. A plus forte raison doit-on s'abstenir d'accepter de l'argent pour le distribuer aux pauvres, car il est arrivé qu'on nous en a présenté tout exprès, pour voir si nous en sommes véritablement détachés. Ce serait pis encore si l'on allait en quêter pour des amis, pour des parents, pour de jeunes filles pauvres, ou pour toute autre fin, quelque sainte qu'elle fût. Outre le danger qu'il y aurait, en cela, de transgresser la règle en un point ou l'autre, à cause qu'on ne pourrait pas user de toutes les précautions, etc., qu'on se persuade bien que le fait venant à s'ébruiter, serait la source de mille calomnies, et tournerait au détriment de la mission, ainsi que l'expérience l'a démontré.

14. Il est à propos de recommander ici, à tous les missionnaires, de tenir fortement à la maxime de ne

point célébrer de messes pour satisfaire à des charges temporelles, quelque instance qui leur en soit faite, soit par les supérieurs des couvents ou par des religieux en particulier, soit par des séculiers ou par des parents. Bien que la chose, hors de temps de mission, moyennant la permission des supérieurs et les autres précautions requises, paraisse licite, en mission il y aurait danger qu'il en résultât du scandale, outre qu'en pareil temps nous devons nous montrer étrangers à toute préoccupation temporelle. Que les messes se disent donc pour nos défunts, ou pour d'autres besoins spirituels; le mieux serait d'en appliquer le fruit aux âmes du purgatoire, afin qu'elles obtiennent de Dieu le succès de la mission. En agissant autrement, craignons de tomber dans la propriété de volonté, réprouvée par nos Constitutions.

15. Le plus grand fruit que nous ayons à remporter de nos missions, le principal et le plus important de tous, c'est de bien débrouiller les consciences, et de briser tous les filets dans lesquels le démon les tient enlacées : l'unique moyen, pour cela, c'est une confession générale ou extraordinaire. C'est donc sur ce point que les missionnaires doivent concentrer tous leurs efforts, s'ils veulent procurer beaucoup de gloire à Dieu. En conséquence, ils tâcheront de faire faire une confession générale à tous ceux qui n'en ont jamais fait, et ils trouveront presque toujours qu'il y a nécessité de la faire d'un chef ou d'un autre. Quant à ceux qui en ont déjà fait et qui ont été remis à place, on leur fera faire une confession extraordinaire, c'est-à-dire en remontant jusqu'à la dernière confession générale. Le missionnaire qui manque en cela, manque dans le point le plus essentiel de son ministère et surcharge ses compagnons, à cause que ses pénitents, n'étant pas tranquillisés, vont trouver d'autres confesseurs, ce qui n'édifie guère ceux qui remarquent le peu de charité du premier.

16. Il est bon d'aller nu-pieds, non-seulement pour pratiquer l'humilité et la mortification, qui sont d'un grand mérite devant Dieu, mais aussi pour l'édification du peuple, ainsi que pour se tenir en garde contre les manquements les plus légers. On exhorte donc tous les missionnaires à embrasser de bon cœur cette sainte mortification, sans craindre de préjudicier à leur santé, l'expérience ayant prouvé que cette crainte est dénuée de fondement. S'ils ne pouvaient toujours s'y astreindre en voyage, qu'ils le fassent au moins lorsque la température est plus douce et pendant tout le temps de la mission. Cependant, si quelqu'un, pour de justes motifs, ne pouvait supporter cette austérité, qu'on le laisse libre.

17. Qu'ils ne s'attachent pas plus qu'il faut aux localités, aux populations, aux bienfaiteurs quelque dévoués qu'ils soient; qu'ils ne se mettent pas en correspondance avec eux, car ils auraient tant de lettres à écrire qu'ils fourniraient une occasion de murmure et aux étrangers et aux religieux, outre qu'une telle besogne est inutile, et procure peu de gloire à Dieu, excepté dans quelques cas de nécessité réelle. D'ailleurs un attachement semblable nuit à cette sainte indifférence avec laquelle un missionnaire doit chercher uniquement l'accomplissement de la volonté de Dieu, se remettant en tout et pour tout aux dispositions de sa providence, prêt à aller partout où il le jugera plus expédient pour son service. De cette façon, on a le cœur dégagé de toutes les créatures.

18. Qu'ils ne s'inquiètent point des difficultés que leur suscitent ceux qui ne veulent pas entendre parler de mission; car l'expérience démontre que plus les contrariétés sont grandes, plus les fruits sont abondants, les grandes entreprises rencontrant toujours de grands obstacles. A plus forte raison ne doivent-ils pas se

déconcerter de se voir accueillis par quelques-uns d'un air brusque et malveillant ; il est certain que s'ils se mettent à l'œuvre contre la volonté de plusieurs, ils partiront en emportant l'affection de tout le monde, car les fidèles éprouvant sensiblement le grand bien que la mission procure à leurs âmes, montreront plus d'empressement qu'il n'en faut à les écouter. Qu'on ait donc soin, tout en les exhortant à suivre les exercices de la mission, de les avertir de laisser toujours quelqu'un pour garder la maison, parce que les fripons profitent de la circonstance pour commettre beaucoup de vols, comme l'expérience ne nous l'a que trop souvent appris.

19. Enfin qu'ils se mettent bien dans la tête que la campagne terminée, quoique avec plein succès, et aux applaudissements de tout le monde, ils ne doivent attendre de la part des hommes que désagrément et ingratitude. Qu'ils s'en réjouissent, car c'est là la solde courante de ceux qui travaillent pour la gloire de Dieu ; ce n'est même que la moindre : la plus forte est celle que Notre-Seigneur a fait payer à ses apôtres et à une foule d'autres saints, et qui consiste à consumer sa vie dans les travaux ou dans les supplices. Amen. Amen.

RÈGLEMENT POUR LES MISSIONS.

1. Avant de quitter le couvent, on suppliera le père gardien de nommer l'un des missionnaires Président et Directeur de la mission. Quoique celui-ci n'ait pas la même autorité que le Gardien dans son couvent, néanmoins, afin que tout marche en bon ordre et avec édification, les autres devront lui témoigner une juste soumission, n'entreprenant aucune affaire de conséquence et ne s'écartant pas du lieu de la mission, sans s'être concertés avec lui. De son côté, le Président ne fera rien sans l'avis de ses confrères, afin de maintenir la concorde. Il veillera surtout à l'exacte observance du présent règlement, qui sera lu au moins une fois au commencement de chaque campagne.

2. En approchant du lieu de la mission, on récitera les *Litanies*, le *Veni, Creator Spiritus* et d'autres prières pour invoquer l'assistance de l'Esprit-Saint; on récitera particulièrement les Antiennes de N. P. saint François et de saint Vincent Ferrier, ainsi que le Répons de saint Antoine, afin que ces trois saints que nous choisissons pour Patrons de nos missions, obtiennent du Seigneur qu'elles aient un heureux succès, et tournent entièrement à la plus grande gloire de Dieu et au salut des âmes.

3. Arrivés sur les lieux, les missionnaires iront avant tout visiter le Saint-Sacrement, puis ils se rendront chez

le curé, à qui ils baiseront tous la main, en lui demandant la bénédiction avant de commencer la mission.

4. Le premier soin des missionnaires durant l'exercice de leur ministère sera de rester unis à Dieu, afin que leurs paroles soient efficaces et que Dieu bénisse leurs travaux. Dans ce but, chaque matin à leur lever, après avoir donné un peu de temps aux agencements indispensables, ils se réuniront pour se donner la discipline, pendant laquelle on récitera à voix basse les prières d'usage. On lira ensuite le sujet de la méditation, laquelle se fera après la récitation de Prime et Tierce, et durera une heure y compris l'office. Ensuite le Président sonnera la cloche, et l'on dira le *De profundis*, après quoi on se confessera : car nous les exhortons à se confesser tous chaque matin, afin de se maintenir dans la pureté de conscience et l'union avec Dieu.

5. Celui qui aura à faire l'instruction du matin sera exempté de l'Oraison ; il devra cependant se tenir recueilli, et, tout en étudiant son instruction, élever souvent son cœur vers Dieu, de telle sorte que cette préparation même lui tienne lieu de méditation ; ou bien il y suppléera en un autre temps ; car l'union avec Dieu dans l'oraison vaut mieux pour faire du fruit dans les âmes que tout autre moyen possible.

6. Après les exercices susdits (art. 4), on se rendra à l'église, et après avoir fait une prière devant le Saint-Sacrement, on ira à la sacristie s'apprêter pour la messe, qu'on s'efforcera de célébrer avec tout le recueillement possible. Après la messe, chacun se rendra au confessionnal qui lui aura été assigné par le Président, et il ne sera point permis d'aller confesser dans d'autres églises sans s'être entendu avec lui.

7. Le président, de concert avec les autres, fixera le temps qu'on devra passer tous les matins au confessionnal, selon la diversité des saisons, le concours des péni-

tents et autres circonstances. Quinze minutes avant l'heure indiquée, laquelle, au moins les jours de fête, ne devra jamais devancer midi, le frère en préviendra ou en fera prévenir les confesseurs, afin qu'ils expédient le pénitent qu'ils sont en train de confesser, ou, si la confession était trop longue et qu'un quart d'heure ne suffit pas, qu'ils l'engagent poliment à attendre jusqu'à ce que la collation soit finie, et, s'il ne peut attendre, à revenir un autre jour, lui remettant un billet ou quelque autre signe pour qu'à son retour il puisse passer avant les autres.

8. Si la maison était éloignée de l'église, celui qui sortira le premier du confessionnal attendra son compagnon à genoux devant le maître-autel pour s'en retourner avec lui, ce dont il pourrait se dispenser si la maison était proche. Cela doit s'entendre toutefois, sauf une nécessité particulière, car en pareil cas chacun pourra sortir et s'en retourner seul, s'il ne trouve pas un prêtre ou quelque autre personne grave qui puisse l'accompagner, attendu que nécessité n'a pas de loi. Quant à savoir si la maison est censée proche ou éloignée, on s'en tiendra à la décision du Président.

9. Celui qui devra prêcher, ayant besoin de plus de temps pour s'y préparer, pourra, après en avoir parlé au Président, se faire appeler avant les autres, manger seul et prendre le temps qui lui sera nécessaire.

10. De retour à la maison, on dira Sexte et None, qui seront suivies d'un court examen particulier, et au signal donné par le plus ancien, sans rien dire d'autre, on récitera les six *Pater* et *Ave* pour gagner l'indulgence et l'on finira par le *De profundis*, à moins qu'on n'eût fait tout cela pendant le temps de l'instruction.

11. A la collation, on ne fait point de lecture et on ne bénit point la table; on se contente de dire un *Ave Maria*, ainsi que pour les grâces, selon l'usage des couvents.

12. Après la collation, l'ancien donnera le signal, et chacun se retirera dans sa chambre, en été pendant une heure, et en hiver pendant un quart d'heure, soit pour se reposer si l'on en a besoin, soit pour lire ou étudier comme bon semblera, tous gardant un silence rigoureux. On s'abstiendra pendant ce temps de confesser, et tous seront uniformes sur ce point, afin que les choses se passent avec ordre. Et qu'on ne se fasse pas illusion par le désir inquiet de confesser beaucoup de personnes; car cet acte d'obéissance, prescrit pour soulager le corps fatigué et pour d'autres motifs également bons (il ne convient pas, en effet, d'aller entendre les confessions immédiatement après avoir mangé), cet acte d'obéissance, dis-je, sera plus agréable à Dieu que si l'on convertissait un monde entier. On excepte le jour de la bénédiction Papale, où l'on pourra laisser aux confesseurs la liberté de consacrer plus de temps que de coutume à ce saint ministère; il en est de même pour les jours suivants, afin de recueillir le plus grand nombre possible de ces pauvres âmes en retard.

13. Après le repos, le Président donnera le signal avec la cloche. On récitera Vêpres et Complies, puis ceux qui ne doivent point étudier pourront retourner au confessionnal, et y passer tout le temps que leurs forces leur permettront. Quant à celui qui aura besoin d'étudier, il s'entendra avec le Président, afin d'avoir le temps nécessaire pour traiter dignement la parole de Dieu.

14. Pendant la prédication, si elle se fait à l'église, on s'abstiendra d'entendre les femmes au confessionnal, aussi bien le matin que le soir ; et si l'on veut confesser les hommes, on pourra le faire dans un lieu retiré où l'on ne soit pas aperçu de l'auditoire ; sinon on s'occupera de choses utiles et nécessaires à volonté.

15. Après le sermon, s'il reste du temps, on continuera à entendre les confessions, les pénitents étant

alors mieux disposés, et un quart d'heure avant le moment fixé par le Président, les missionnaires seront avertis et se conduiront de la manière indiquée pour le matin (art. 7.)

16. De retour au logis, on dira Matines en commun. Après Matines, on fera un court examen, puis on récitera les litanies et les autres prières, et on gagnera l'indulgence, comme au couvent. On observera, autant que possible, cette manière de réciter l'office ensemble, excepté les cas d'empêchement particulier, comme, par exemple, si l'un ou l'autre était tenu avec un pénitent dont la confession ne pourrait se différer, ou devait donner audience à quelque personnage, et autres circonstances semblables. Celui-là pourra alors, pour ne pas faire attendre les autres, informer le président qu'il est empêché; mais il se débarrassera assez tôt pour se trouver à la réfection commune.

17. Avant le souper, on bénira la table, comme en réfectoire, puis tous s'assiéront en silence. On fera une lecture spirituelle, courte cependant, après quoi on lira, dans quelque ouvrage de théologie morale, un ou deux cas de conscience, également courts. Au signal donné par le président, le lecteur s'arrêtera, tous continuant à manger en silence jusqu'à la fin environ de la première portion; alors le président dira : *Tu autem, Domine*, etc., et tous répondront : *Deo gratias;* après quoi il sera permis de parler à voix basse, en ne s'entretenant, toutefois, que de cas de conscience ou d'autres sujets concernant les missions, sans jamais disputer ni élever la voix, même pour de bons motifs, afin de prévenir la mauvaise édification que pourraient en recevoir les séculiers, qui vont épiant toutes les actions des missionnaires. Chacun se tiendra sur ses gardes pour ne rien dire qui soit de nature à blesser ses compagnons; et bien qu'on puisse se permettre quelque chose pour

récréer l'esprit fatigué, et passer ce temps dans une sainte gaieté, il faudra néanmoins prendre garde de se laisser aller à une joie dissolue, à des plaisanteries dignes des gens du monde, à des puérilités ou des manières déplacées et propres à dissiper l'esprit. Le président aura soin d'avertir, avec charité, celui qui s'oublierait sous ce rapport.

18. On terminera le repas en disant les grâces, comme au couvent, et après un court entretien sur les choses à régler pour la mission, ou sur quelque cas de conscience, ou sur tout autre sujet, par manière de récréation, l'ancien dira : *Tu autem, Domine*; alors, il se fera un silence absolu, comme au couvent, et chacun se retirera à sa chambre pour se reposer, se gardant bien de faire du bruit, de peur de déranger les autres. La durée du repos sera déterminée par le président, de l'avis et du consentement de tous, suivant les saisons.

19. Deux ou trois jours après l'ouverture de la mission, on fera sonner tous les soirs *la cloche du pécheur obstiné*, et on exhortera le peuple à prier selon l'usage. Or, avant de se rendre au lieu de la mission, le président aura soin d'écrire à l'évêque, à l'effet d'obtenir la faculté, non-seulement de confesser et d'absoudre des cas réservés, mais aussi d'appliquer une indulgence de 40 jours à tous les exercices qu'on jugera bon.

20. La chose à laquelle nous devons faire le plus d'attention pour produire des fruits salutaires dans nos missions, c'est le bon exemple. Notre père saint François l'exige de nous, et veut même que nous prêchions plus d'exemple que de paroles. C'est pourquoi on observera un genre de vie plus retiré qu'au couvent; nous ne nous laisserons voir que sur l'estrade pour prêcher, à l'autel pour célébrer et au tribunal de la pénitence pour administrer ce grand sacrement. Dans les autres lieux, nous nous dégagerons le plus promptement pos-

sible, ne nous y arrêtant jamais pour tenir des discours inutiles, par manière de passe-temps. Il ne sera permis à aucun missionnaïre de sortir de la maison pour aller ailleurs, sans en avoir conféré avec le Président, excepté le frère laïc, qui ira où sa besogne l'appellera, non pas seul toutefois, mais accompagné d'ordinaire par quelque personne grave.

21. Durant la mission, on ne fera aucune visite de pure politesse, ni même, pour l'ordinaire, de visite aux infirmes, sauf le cas où un moribond réclamerait spécialement notre assistance; quant aux autres on se réservera de les visiter tous en un jour, après la clôture de la mission.

22. On ne permettra jamais que des femmes, de quelque condition que ce soit, et n'importe sous quel prétexte, mettent le pied dans les chambres où nous serons logés. Celles-ci seront cependant maintenues dans un ordre décent. Chacun sera libre de dormir sur les planches, et si l'un ou l'autre ne pouvait pratiquer cette mortification, qu'il tâche d'y suppléer par le bon exemple, afin que nos paroles soient plus efficaces pour convertir les âmes à Dieu.

23. Ce qui fait bonne impression, surtout dans nos missions, c'est de nous voir vivre d'aumônes, pratiquer l'abstinence et ne prendre qu'une nourriture pauvre. Aussi ne souffrira-t-on jamais que la commune, ou le curé de l'endroit, ou le prélat, ou les députés, supportent les frais de notre entretien; cela ne pourrait se faire avec édification, attendu que si l'on dresse une note de tout ce qu'il faut, ce qui est à peine suffisant paraît exorbitant. On pourra le permettre, tout au plus, le premier jour de la mission et les jours qui en précèdent l'ouverture, mais sans nous départir de notre austérité accoutumée. Au reste, dès le premier sermon, qu'on fasse connaître au peuple que, vu notre pauvreté,

nous voulons vivre en mendiant de porte en porte, comme nous le recommande notre père saint François, et que nous n'usons que d'aliments maigres, comme en carême; que s'il y en avait qui voulussent bien, pour l'amour de Dieu, nous apporter les choses nécessaires, ils nous épargneraient la peine d'aller chez eux. On les préviendra, d'ailleurs, que nous ne prenons que le strict nécessaire, et que le surplus est distribué aux pauvres, qui sont nos frères. On exposera tout cela au peuple, en lui faisant observer toutefois, que si, d'abord, nous ne mangions que des herbages et des légumes, et que nous nous interdisions le poisson frais ou salé, néanmoins, d'après l'ordre de notre saint père le pape Benoît XIV, nous admettons une portion de poisson ou de salaison, et le jour de la clôture quelque chose de plus, mais ce jour-là seulement; qu'au surplus, nous embrassons tous, de bon cœur, un genre de vie si conforme au bon exemple qu'exige de nous notre père saint François.

24. Cependant, le bon exemple ne doit pas empêcher de pourvoir à l'entretien des religieux; lorsque nous disons au peuple que pendant ces jours nous voulons faire pénitence pour lui, il ne s'agit pas d'un jeûne rigoureux le jour où il n'est pas d'obligation. Ainsi, le matin, on donnera un bon potage, avec diverses sortes de fruits, selon la saison, et si quelqu'un était faible ou indisposé, on lui procurerait ce dont il a besoin; mais en commun, on ne servira pas de poisson frais ni salé, hormis le dimanche et les jours de fête. Qu'on permette les fruits cuits ou crus, et quelque tourte, s'il en vient, conformément à ce qui s'est pratiqué jusqu'ici.

25. Au soir, les portions ordinaires, savoir : deux potages et la salade, crue ou bien cuite, afin de satisfaire tous les goûts, et plutôt plus que moins, quant à

la quantité; puis une portion de poisson ou de salaison, en quantité suffisante, si Dieu en envoie, pour satisfaire les besoins de l'appétit. S'il arrive quelque soupe du dehors, on pourra la recevoir, et donner au pauvre celle qui aura été préparée par le frère. S'il venait du poisson en abondance, qu'on ne l'accepte pas, sinon pour l'envoyer aux couvents, s'il y en a, ou le distribuer aux pauvres. Qu'on ne reçoive ni confitures, ni autres choses semblables; car il importe, pour l'édification publique, que tous sachent que nous ne cherchons que la gloire de Dieu et leur salut éternel, au prix de nos fatigues et de nos souffrances. Soyons certains que de ce point dépend, en grande partie, le fruit de nos travaux, car infailliblement Dieu nous secondera, si, par un pareil genre de vie, nous fermons la bouche à tous nos adversaires. On en voit une preuve dans la vie de saint Dominique : accusé par les hérétiques de se traiter fort bien en mission, le saint alla loger, tout exprès, pendant un carême, chez quelques femmes de la secte, et y jeûna, tout le temps, au pain et à l'eau; cela suffit pour convertir tous ces sectaires et rendre sa prédication très-fructueuse. Le monde regarde plus à la manière de vivre qu'à tout le reste, et il en est plus frappé que s'il voyait un miracle; bien plus cette vie, qui nous est d'ailleurs si facile, lui paraît miraculeuse et naturellement insupportable : il est bon qu'on ait cette opinion pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Si cependant l'un ou l'autre était atteint d'une indisposition quelconque, on lui procurera tout le nécessaire, soit œufs, soit viande, selon le besoin, sans se préoccuper des réflexions du dehors, quand même la maladie ne serait qu'une absence d'appétit, causée par l'excès de fatigue : le peuple sachant que tel père n'est pas bien portant, ne se scandalisera pas de voir qu'on use de charité envers lui, pourvu qu'il s'abstienne de

chocolat, ce qui ne convient pas à des missionnaires.

26. On recommande, à tous, la sobriété chrétienne et religieuse dans le boire; outre le préjudice qu'il apporte à la santé du corps, le vin pur occasionne une foule d'autres effets pernicieux chez ceux qui doivent passer toute la journée à entendre les confessions.

27. Dans les voyages par fleuve ou par mer, on pourra s'accorder quelque chose de plus, en prenant garde, toutefois, de violer la pauvreté. On usera d'une grande circonspection pour ne pas mal édifier les bateliers et les marins, surtout en paroles: c'est un point sur lequel il faudra s'observer attentivement soi-même, afin de garder toujours les règles de la modestie religieuse et d'une extrême prudence.

28. Lorsque, dans certains endroits, on ne trouvera pas précisément tout ce que nous avons indiqué ci-dessus, à cause de la pauvreté des habitants ou de leur peu de bienveillance à notre égard, comme il arrive d'ordinaire les premiers jours de la mission, on devra s'en réjouir dans le Seigneur, et souffrir cette privation pour l'amour de Dieu, le remerciant de ce qu'il nous fournit l'occasion d'éprouver les effets de la sainte pauvreté; ce sera un excellent moyen de faire du fruit dans les âmes.

29. En se rendant au lieu de la mission, on n'emportera avec soi aucune provision de bouche, soit pour assaisonnement, soit pour autre chose, excepté dans les voyages par eau, comme on l'a insinué plus haut. Nous n'admettrons personne à notre table, et nous n'irons pas manger chez les autres, fussions-nous invités par des prélats ou d'autres personnages de distinction ; nous n'accepterons même rien que le strict nécessaire pour vivre, comme il a été dit plus haut; le surplus sera distribué aux pauvres. On ne fera pas de quêtes en temps de mission, on se gardera même de demander

la moindre chose à qui que ce soit, ne fût-ce que des objets de piété; afin de prouver ainsi, d'une manière éclatante, que nous ne cherchons que le salut des âmes.

30. Dans les voyages, afin de ne pas perdre l'esprit intérieur, après avoir dit les prières ordinaires, on fera, le matin, en marchant, environ une heure de méditation, comme il semblera bon à l'ancien; puis on récitera la Couronne de sept dizaines, et quand nous approcherons du terme de notre voyage, nous marcherons en silence pendant un quart d'heure environ, produisant divers actes intérieurs, pour autant que la fatigue le permettra. De cette manière, l'âme sera toujours unie à Dieu, et on obviera à bien des manquements.

31. Dans les voyages, du reste, comme en toute autre circonstance, on sera attentif à ne jamais blesser la charité à l'égard de ses compagnons; chacun se gardera de dire la moindre chose qui puisse faire de la peine à son frère, et s'il s'élève un différend quelconque, c'est au Président qu'il appartiendra de couper court et d'arrêter toute altercation, quoique légère et animée d'un bon esprit.

32. Le Président chargé de diriger la mission devra se concerter sur toutes choses avec ses confrères; en cas de divergence d'opinions, après les avoir pesées toutes, il décidera ce qu'il jugera bon devant Dieu, et tous les autres se conformeront à son jugement.

33. Chacun acceptera, avec indifférence, le confessionnal, l'église ou le lieu que lui assignera le Président, comme aussi de confesser tantôt les hommes et tantôt les femmes, suivant les besoins et selon que le Directeur le jugera bon.

34. Que les missionnaires soient très-circonspects au confessionnal, parce qu'une parole imprudente suffit quelquefois pour détruire tout le fruit de la mission. Qu'ils soient modérés, autant que possible, dans les

pénitences à imposer et qu'ils en fassent le sujet d'une conférence particulière entre eux. Que chacun s'abstienne de prendre des engagements, de négocier des mariages, de faire des compromis, d'arranger des questions d'intérêt, de placer des servantes, et d'autres affaires semblables, propres à nous attirer de l'odieux, à produire mauvaise impression ou peu de fruits, et à préjudicier au plus grand bien de la mission. Qu'on s'abstienne aussi de demander l'aumône aux pénitents, car il en est résulté quelquefois des inconvénients tres-graves, quoique le confesseur n'eût agi qu'avec l'intention louable de secourir les pauvres. Que tous en ce point soient uniformes et très-rigides : qu'en aucun cas ils ne demandent d'aumône en argent, ni ne célèbrent de messes pour une rétribution. mais que toutes soient appliquées à nos défunts ou aux âmes du purgatoire.

35. Qu'ils n'aient aucun rapport avec les femmes hors du confessionnal, si ce n'est pour des choses tout à fait nécessaires, et, en ce cas, qu'ils ne les entretiennent point dans des lieux écartés et n'entrent point chez elles, à moins qu'il ne s'agisse de visiter une personne gravement malade; et alors, ils auraient soin de se faire accompagner d'un prêtre ou au moins d'une personne grave.

36. Qu'ils se gardent bien de ne confesser que les femmes, mais qu'ils entendent d'un côté les hommes, et de l'autre, les femmes, et qu'ils ne fassent point revenir fréquemment les mêmes, surtout des jeunes filles ou des personnes dévotes; il faut plutôt expédier celles-ci le plus lestement possible et ne pas les entretenir sans une nécessité plus qu'ordinaire ; car, outre la perte d'un temps très-précieux, qui pourrait être employé à ramener une âme à Dieu, on donne occasion à beaucoup de critiques, particulièrement si le confesseur les appelait

par leur nom, ou les faisait appeler, et se laissait aller à d'autres faiblesses pareilles, qui compromettent étrangement le fruit de la mission.

37. Qu'on ne distribue point, au confessionnal, des objets de piété; cela ne convient pas pour plusieurs raisons: ces sortes d'objets ne doivent même être distribués que par le frère convers, et seulement après la clôture de la mission; il faut que les pénitents soient mus à se confesser par la parole de Dieu, et non par de semblables amorces. Bien plus, on étendra un rideau au-devant du confessionnal, afin de ne point voir et de n'être point vu; précaution excellente sous bien des rapports.

38. Le Président surveillera les démarches du frère convers, afin qu'il donne bon exemple en tout, et n'entre dans les maisons qu'accompagné d'une personne grave.

39. Pour éviter les désagréments qu'on a essuyés par le passé, on limitera le nombre des cierges qui devront servir à l'exposition du Saint-Sacrement: il n'y en aura pas moins de vingt-quatre, ni plus de cinquante. On engagera les fidèles à faire une aumône pour en couvrir les frais, et le surplus sera employé soit à se procurer des flambeaux pour accompagner le Saint-Sacrement aux infirmes, soit à pourvoir à d'autres besoins de l'église.

40. On ne dressera pas des autels chargés d'ornements superflus et précieux; on y perd beaucoup de temps et l'on court risque d'égarer ou de détériorer les objets prêtés, d'où il résulte beaucoup de désagréments et de plaintes. Seulement il sera permis, le jour du sermon sur la sainte Vierge, de décorer son image de la manière accoutumée.

41. En attendant que le peuple soit réuni, on chantera les cantiques spirituels ordinaires, sans jamais changer, selon la nouvelle édition du Recueil. On n'en chantera point d'autres que ceux-là, quelque pieux

qu'ils puissent être, et qu'elle qu'en soit la mesure. Bien entendu qu'on n'invitera pas de musiciens, si ce n'est pour chanter le *Miserere* dans les processions de pénitence, pourvu qu'ils s'y prêtent gratuitement. Quant aux cantiques susdits, ils seront chantés sur l'air ordinaire.

42. Dans les processions de pénitence, le Président veillera à ce qu'il n'arrive aucun désordre, qu'il y ait séparation, autant que possible, entre les hommes et les femmes, et qu'on observe nos usages, sans innovation d'aucune espèce. Il veillera spécialement à ce que les pénitents ne fassent point de pénitences indiscrètes (car après avoir nui à leur santé, ils s'en prennent aux missionnaires), ni surtout de ridicules; c'est pourquoi il les avertira de ne point se découvrir d'une manière immodeste, ni se permettre d'autres choses semblables, propres à distraire les assistants.

43. Dans ces processions, on se gardera bien d'obliger les prêtres à venir pieds nus, une couronne d'épines sur la tête et la corde au cou, car toute contrainte leur serait injurieuse : seulement, on pourra leur suggérer modestement ce qui s'est pratiqué ailleurs, en les laissant à leur libre arbitre Il en est de même quant à l'usage de venir a la rencontre des missionnaires, lorsqu'ils arrivent pour inaugurer la mission : on insinuera simplement aux ecclésiastiques du lieu ce qui a coutume de se pratiquer en pareille circonstance, sans gêner leur liberté. Que ce soit notre maxime irréfragable de passer le temps de la mission en bonne intelligence avec les curés et les prêtres, tant séculiers que réguliers, et, lors même qu'ils nous seraient très-opposés, de n'employer jamais d'autres armes que celles de l'humilité et de la douceur, afin qu'après notre départ, le bien qui a été fait ne soit pas bientôt anéanti.

44. Qu'on ne permette pas que des jeunes filles viennent à la mission ou aux processions, vêtues de blanc ou

travesties de toute autre manière, mais qu'elles soient mises décemment et sans vaine parure. Qu'on insiste fortement sur ce point, afin qu'elles conservent après la mission l'habitude de ne paraître en public qu'avec un extérieur modeste, et à l'église, toujours voilées et décemment couvertes.

45. Un des plus grands biens de la mission, c'est de rétablir la paix parmi tout le peuple. Pour cela on choisira quelques notables, ecclésiastiques ou séculiers, distingués par leur ascendant, leur piété et leur gravité, auxquels on donnera le titre de *Pacificateurs* et de *Députés*, et qui seront chargés de rechercher ceux qui ne se parlent point et nourrissent entre eux des antipathies, afin de les réconcilier. S'ils rencontrent de l'opiniâtreté chez quelques-uns, ils les amèneront aux missionnaires pour que ceux-ci leur inspirent de meilleures dispositions. Si pourtant il existait entre eux des questions d'intérêts que les pacificateurs ne pourraient accommoder, il ne faut pas y perdre son temps, outre qu'il ne convient pas de s'immiscer dans ces sortes d'affaires à cause du danger de se tromper : on se bornera en pareil cas à les exhorter à la concorde, en laissant aux tribunaux à régler les droits de chacun selon la justice. On ne forcera jamais les parties à accepter un compromis, à cause des inconvénients qui en résultent infailliblement après la mission et qui aboutissent à une nouvelle rupture. On s'abstiendra même de faire comparaître les adversaires au pied de l'estrade, pour qu'ils se réconcilient publiquement, ou de les interpeller à cet effet en public, excepté dans certains cas extrordinaires sur lesquels on devrait s'être concertés auparavant afin d'obvier à tous les inconvénients. On n'interrompra pas les confessions le matin pour faire ces réconciliations, on pourra plutôt s'y employer le soir après le sermon ; il ne faut pas user de violence toute-

fois, mais y aller avec douceur et charité ; et si l'on rencontre une obstination invincible, les remettre à la miséricorde de Dieu, sans les inquiéter, ou bien différer jusqu'après la mission.

46. Nos missions ne dureront pas moins de quinze jours, et ne dépasseront pas un mois. Cependant on restera encore quelques jours après la bénédiction Papale (ou la clôture), pour confesser, opérer les réconciliations, visiter les infirmes, et consolider le bien qui aura été produit.

47. Le jour de la bénédiction Papale, aura lieu la communion quasi-générale ; nous ne disons pas tout à fait générale dans la même matinée, car on peut gagner l'indulgence plénière en anticipant la communion, comme on aura soin d'en informer les fidèles ; on les exhortera même à se partager dans les familles, les uns communiant un jour, et les autres un autre jour, afin de le faire avec plus de tranquillité et de dévotion. Mais on les laissera libres de communier une seconde fois, s'ils le désirent, le jour de la bénédiction. Et s'il en est qui, à cause de l'affluence, ne peuvent communier ce matin-là, on leur assignera quelques jours de plus endéans lesquels ils pourront, en communiant, gagner l'indulgence plénière, selon la concession faite par notre saint père le Pape Benoît XIV. Nous ne nous mêlerons pas, du reste, d'inviter des prêtres à venir confesser, puisque nous ne sommes pas à même de leur offrir l'hospitalité ; nous laisserons ce soin au curé.

48. Les principaux exercices de nos missions consisteront en ce qui suit : le matin, chant du *Salve Regina*, suivi de l'Acte d'offrande[1] qu'on fera répéter au peuple, afin que tous l'apprennent par cœur ; puis aura lieu l'Instruction. Après l'Instruction, on exposera la

(1) Voyez *Voie du Paradis* Œuvres, tom II, p. 278.

relique de la sainte Vierge ; dans un court Entretien on racontera un trait historique sur la dévotion envers la Mère de Dieu, et on terminera en donnant la bénédiction, de telle sorte que toute la cérémonie ne dure pas plus de cinq quarts d'heure environ ; c'est ce à quoi il faudra avoir égard, parce que le matin le peuple étant impatient de se rendre au travail, n'aimerait pas à être retenu plus longtemps : on s'abstiendra donc de prolonger l'exercice par des avis ou de toute autre manière.

49. Lorsqu'on aura sonné pour le Sermon, le frère-lai, portant un crucifix et accompagné de quelques clercs et d'enfants, parcourra l'endroit, au moins les premiers jours, en chantant les litanies, afin de rassembler le peuple. Dès qu'il y aura assez de monde à l'église, on commencera à chanter quelques-uns des cantiques susdits, ce qui durera un quart d'heure environ. Ensuite on fera allumer les cierges pour l'exposition du Saint-Sacrement, et pendant qu'on les allumera, un prêtre récitera à haute voix, et tous les assistants répèteront, les actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition. Le Saint-Sacrement étant exposé, on chantera : *Vi adoro ogni momento.* Puis le prédicateur fera une Exhortation ou colloque assez court sur la divine Eucharistie ; ensuite il recommandera de réciter un *Pater* et un *Ave* pour les bienfaiteurs, et de contribuer à la quête, laquelle devra se faire, après le sermon, en l'honneur du Saint-Sacrement, afin que la mission ne soit pas à charge aux curés, et il aura soin d'avertir le peuple que le surplus sera employé de la manière indiquée plus haut, art. 39. Après cela aura lieu le Sermon, de telle sorte que toute la cérémonie ne dépasse pas la durée de sept quarts d'heure. Aussi, après le *Laudate Dominum*, on ne dira plus rien, on ne parlera plus sans un motif tout à fait indispensable.

50. Il y aura deux processions de pénitence, et même

trois dans les localités plus populeuses et plus difficiles, et l'on observera ce qui a été dit plus haut (*Maximes*, art. 10. *Règlem.* art. 42, 43 et 44). Dans les lieux où l'on pourra se procurer des flambeaux en nombre suffisant, si rien ne s'y oppose, elles commenceront au coucher du soleil ; sinon elles se feront une heure plus tôt.

51. Dans les villes et les endroits fort populeux, à la suite des quinze jours de mission et de grands sermons, on donnera les Exercices spirituels en public. Le matin, se fera une courte Conférence sur la réforme des mœurs ; puis viendra la Messe, pendant laquelle les fidèles feront en particulier leur méditation sur le sujet qui leur aura été indiqué, de manière que la Conférence et la Messe ensemble ne prennent pas plus d'une heure. Le soir on fera encore une méditation ; le missionnaire en développera le sujet pendant un quart d'heure ou un peu plus, puis on exposera le Saint-Sacrement et en présence de Jésus-Christ exposé sur l'autel, il suggérera les réflexions, ainsi que les affections et les résolutions, après quoi on donnera la bénédiction.

52. Pour l'ouverture de ces exercices spirituels, on fait un discours dans lequel on explique en quoi ils consistent, et ce que les fidèles ont à faire chez eux de lectures spirituelles, de prières vocales et autres pratiques. Comme ils sont déjà touchés par les prédications, ils embrassent de bon cœur tout ce qu'on leur propose, et la réforme complète de leur conduite reçoit une impulsion merveilleuse.

53. Dans tous les lieux où se donnera la mission, on introduira le salutaire exercice du Chemin de la Croix, en donnant une instruction détaillée sur ce sujet, et en faisant au moins une fois cet exercice processionnellement avec tout le peuple. On érigera le Chemin de la Croix non-seulement à l'église, mais même dans les

oratoires, afin que les hommes puissent pratiquer cette sainte dévotion avec plus de liberté et moins de sujétion.

54. Un des jours qui précèdent la bénédiction Papale, on prêchera le sermon des âmes du purgatoire, et on engagera le peuple à faire l'aumône pour délivrer un grand nombre de ces saintes âmes des peines atroces qu'elles endurent, pendant qu'on délivre les pécheurs des liens de tant de péchés.

55. Les principaux fruits à recueillir de nos missions, ce sera de frapper les cœurs en leur faisant concevoir une sainte horreur du péché mortel, en retranchant toutes les occasions prochaines, telles que les fréquentations, les liaisons sensuelles, les veillées, les mauvaises conversations ou familiarités coupables et autres choses semblables, ne donnant point l'absolution à ceux qui s'obstineraient à y rester. Sur ce point, les confesseurs devront être unanimes et fermes. On déracinera toutes les haines, en faisant faire la paix à tous. On attaquera énergiquement l'immodestie chez les femmes, et on les engagera à n'aller à l'église que parfaitement couvertes. On bannira le jeu de cartes, et à cet effet on les recueillera toutes, autant que possible, pour les brûler publiquement avant la Bénédiction. On ramassera pareillement tous les livres immoraux, ainsi que les armes prohibées, comme les couteaux génois, qu'on mettra hors de service. On fera en sorte que tous apprennent par cœur les actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition, et l'acte d'offrande; qu'ils répétent fréquemment l'oraison jaculatoire: *Mon Jésus, miséricorde!* qu'ils portent sous leur habit un crucifix sur le cœur; qu'ils fassent souvent le Chemin de la Croix; qu'ils aient tous une très-grande dévotion envers la sainte Vierge, particulièrement au glorieux privilége de son Immaculée Conception; que tous fassent imprimer le saint nom de Jésus sur la porte de leurs habitations. En

somme, toutes nos prières, nos pénitences et nos mortifications auront pour but de voir le peuple totalement changé et sanctifié.

56. Pour obtenir une fin si excellente, ceux qui prêcheront s'y prépareront avec tout le soin possible. Qu'ils ne s'aventurent pas à parler d'abondance, mais que toutes leurs paroles soient mûrement pesées; qu'ils se disposent surtout par la prière, entremêlant leur étude de soupirs enflammés, d'actes fervents, pour obtenir de Dieu que toutes les âmes soient touchées et se convertissent parfaitement. Avant de monter sur l'estrade, qu'ils se prosternent la face contre terre, en confessant leur insuffisance, puisque la conversion des âmes est l'œuvre de la toute-puissance de Dieu, et qu'ils se relèvent ensuite avec une véritable confiance dans le secours d'en-haut, déposant toutes leurs paroles dans le Cœur sacré de Jésus, afin qu'arrosées de son sang précieux, elles servent d'instrument à l'Esprit-Saint pour briser les cœurs, même les plus endurcis et les plus obstinés.

57. Surtout que les confesseurs soient prudents au saint tribunal de la pénitence, particulièrement en interrogeant les femmes; qu'ils usent avec elles de toute la modestie et de toute la réserve possible, et les expédient promptement sans donner entrée dans leur cœur à aucune attache, quoique sainte en apparence. S'il se présente un cas difficile, notamment en matière de justice, où les intérêts du prochain sont en jeu, qu'ils ne se fient pas à leur propre manière de voir, mais qu'ils prennent le temps de consulter, moyennant les précautions requises, et de lire quelque auteur classique, que nous porterons avec nous, afin de décider avec fondement.

58. Le bon exemple étant l'âme de nos missions, que ceux qui pourront et qui voudront aller pieds nus soient bénis; quant à ceux qui ne le pourront pas, qu'ils soient si modestes et si mortifiés, que tout leur extérieur soit

une prédication continuelle pour ceux qui les voient. Qu'ils soient persuadés que tout le monde a les yeux fixés sur eux et observe leurs moindres démarches. Nous devons pendant tout le temps de la mission nous tenir unis à Dieu, et paraître au dehors comme autant de miroirs de modestie et de sainteté, car c'est alors surtout que nous sommes en toute vérité offerts en spectacle au monde, aux anges et aux hommes : *Spectaculum facti sumus mundo, et angelis, et hominibus.* Aussi, si quelqu'un apprenait qu'il circule dans l'endroit de faux bruits, soit contre la mission en général, soit contre un missionnaire en particulier, il en avertira aussitôt le Président, afin que par deux ou trois mots dits à propos il ferme la bouche à l'enfer, qui rugit de rage en se voyant enlever tant d'âmes.

59. On prendra toutes les précautions pour laisser le peuple en paix et bien affectionné à notre égard. Pour cela, avant de commencer la mission, on fera les visites de convenance non-seulement au curé et au chapitre de chanoines, s'il y en a un, mais encore au magistrat de l'endroit, et à d'autres si, d'après les renseignements qui nous seront fournis, on le jugeait utile pour le succès de la mission. Nous ferons particulièrement visite aux religieux, nous recommandant à leurs prières, et leur témoignant toute sorte d'égards. En prêchant, comme dans tout le reste, comportons-nous de telle manière que les fidèles voient clairement que nous ne cherchons que leur bien ; et n'ayons point la prétention de vouloir tout faire, car bien souvent il faut s'abstenir de promouvoir un bien pour ne pas provoquer un plus grand mal.

60. Au reste, la maxime fondamentale pour bien remplir ce saint ministère, qu'on en soit convaincu, c'est de vivre détaché du monde ; car s'y engager pour d'autres fins que la gloire de Dieu, c'est courir à sa perte.

Quiconque n'éprouve pas en soi-même un grand amour de la pureté, et une ferme résolution de sacrifier plutôt cent mille vies que de commettre un péché véniel délibéré, qu'il s'en explique clairement avec ses supérieurs et ne s'y hasarde point, car ce qu'il prétend faire pour le bien du prochain tournerait à son propre préjudice. Par conséquent, le recueillement et la pratique de l'oraison sont choses indispensables, aussi bien que les examens de conscience et tout ce qui a été prescrit dans ce règlement. Qu'on sache bien que tous les avis qu'il renferme sont fondés sur l'expérience de longues années, et qu'en s'en écartant on s'exposerait infailliblement à des troubles et à des inquiétudes ; et le ministère apostolique, qui jusqu'ici a fait tant d'honneur à notre Institut, ne s'exerçant plus avec ordre, tournerait à sa honte et à son détriment ; car les religieux y trouveraient le relâchement, et le monde n'en recevrait plus d'édification. Que les supérieurs y veillent donc attentivement, s'ils ne veulent pas avoir un compte rigoureux à rendre à Dieu.

61. Enfin, on désire que, pour l'honneur de la mission, le peuple vienne processionnellement, le jour de l'ouverture, à la rencontre des missionnaires ; alors un de ceux-ci, recevant la croix à baiser de la main du curé, fait une courte allocution, puis entonne les litanies, que l'on chante en se rendant en ordre à l'église. Pour le départ, au contraire, on fera en sorte qu'il ait lieu le plus secrètement possible, afin d'éviter les applaudissements. Après avoir baisé la main du curé et reçu sa bénédiction, on s'éloignera sans bruit, ne cherchant que l'honneur et la gloire de Dieu ; car il faut en temps de mission renouveler cette intention à chaque respiration, s'il était possible : *Ne cum aliis prædicaverimus, ipsi reprobi efficiamur.*

SOUVENIR DE MISSION

QUE LE BIENHEUREUX LÉONARD FAISAIT DISTRIBUER AUX FIDÈLES.

LOUANGE AU NOM ADORABLE DE DIEU, EN RÉPARATION DES OUTRAGES QUI LUI SONT FAITS PAR LE BLASPHÈME.

Laudate nomen sanctum ejus (I Par. 16, 10).
Louez son saint nom.

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Dieu soit béni.

Béni soit son saint nom.

Béni soit Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme.

Béni soit le nom de Jésus.

Béni soit Jésus-Christ au très-saint Sacrement de l'autel.

Bénie soit la très-sainte et très-auguste Mère de Dieu.

Béni soit le nom de Marie, Vierge et Mère.

Dieu soit béni dans ses anges et dans ses saints.

Le pape Pie VII, de sainte mémoire, a depuis accordé une indulgence d'un an, chaque fois qu'on récitera cette louange.

CONVERSION DE L'AME A DIEU.

Pour un plaisir d'un moment un enfer éternel !

Mon âme, le comprends-tu ?

Pleure, ô mon âme ; déteste tes péchés, renonce à tes iniquités, élève tes regards vers ta fin suprême qui est Dieu, et ne diffère point ta conversion. Le passé n'est plus, l'avenir n'est point en ton pouvoir, et le présent n'est qu'un moment qui t'est donné pour servir Dieu et gagner le paradis.

Comprends bien et pèse sûrement la portée de ces paroles. Si la mort te surprend en état de péché mortel, qu'en sera-t-il de toi pour toute l'ÉTERNITÉ ?... Si la mort

te surprenait maintenant, pendant que tu médites ces vérités, et te trouvait en état de péché, où irais-tu pour toute l'éternité?... Souviens-toi de ce TOUJOURS, et de ce JAMAIS... Perdre Dieu à jamais, à jamais !

Ame bien-aimée, si tu te sens un peu ébranlée, décide-toi maintenant que Dieu t'appelle, cours sur-le-champ aux pieds d'un confesseur, et ne doute point de la miséricorde divine. Si tu éprouves encore quelque irrésolution, considère JÉSUS CRUCIFIÉ, et contemple ces plaies reçues pour toi, contemple ce sang versé pour toi par un excès d'amour. Renonce donc au péché pour l'amour du Sauveur crucifié, et dis-lui : Mon Jésus, je vous aime.

ORAISON JACULATOIRE.

Jésus, Marie, Joseph, je vous donne mon cœur et mon âme.

Cent jours d'indulgence chaque fois qu'on la dit (Pie VII).

AUTRE SOUVENIR DE MISSION.

LOUÉS SOIENT LES SAINTS NOMS DE JÉSUS ET DE MARIE.

Fidèles, mes bien-aimés frères, abstenez-vous du blasphème.

Pensez continuellement que vous êtes en la présence de Dieu.

Ayez toujours horreur du péché mortel.

Soyez toujours prêts à mourir et à paraître au jugement.

O JÉSUS, O MARIE, ASSISTEZ-MOI A LA VIE, A LA MORT.

SERMONS POUR LES MISSIONS.

SERMONS

POUR LES MISSIONS.

ALLOCUTION

A FAIRE PAR LE MISSIONNAIRE, A SON ENTRÉE DANS LA PAROISSE, LORSQU'IL REÇOIT LA CROIX DES MAINS DU CURÉ, VENU PROCESSIONNELLEMENT A SA RENCONTRE, AVEC TOUT SON TROUPEAU.

En baisant cette croix adorable qui m'est présentee par un pasteur si zélé et si vigilant, je sens mon cœur s'enflammer du plus vif désir de coopérer avec lui au bonheur de cette religieuse population, dont la piété vole au devant de toutes les occasions de faire le bien. Voici, mes chers frères, une esquisse de notre mission, voici l'abrégé de toutes les vérités que nous avons à vous annoncer pendant ces saints jours : JÉSUS CRUCIFIÉ. Oui, Jésus crucifié sera le principe et la fin de tous nos exercices : *Nos autem prædicamus Christum crucifixum.*[1] Et qui de vous, à la vue de Jésus en croix, ne rentrerait pas en soi-même, et en considérant, d'une part, son âme chargée de tant de péchés, de l'autre, ce divin Sauveur tout ruisselant de sang, ne serait pas touché, attendri jusqu'aux larmes, et pénétré de componction ? Voyez, mon pauvre pécheur, le mal immense que vous avez fait en offensant Dieu : vous avez déchiré

(1) *I Cor. 1, 23.*

ses membres sacrés et vous avez ruiné votre âme; mais voici d'un autre côté mon divin Jésus qui vient à vous pour laver votre âme dans son précieux sang; le voici les bras ouverts, voyez comme il brûle de vous serrer tendrement sur son cœur. Que faites-vous donc? Ah! jetez-vous à ses pieds, et que chacun de vous humblement prosterné lui dise, les larmes aux yeux: O mon très-doux Jésus, vous voyez devant vous l'âme la plus criminelle qui se trouve sur la terre: c'est pour moi que vous avez envoyé la mission, pour moi pécheur indigne. Ah! mon Dieu, ouvrez les entrailles de votre grande miséricorde, donnez-y accès au misérable qui vous implore, et accordez-lui le pardon de tous ses péchés: *Miserere meî, Deus, secundum magnam misericordiam tuam.*[1] — Oui, pécheur, Jésus est prêt à vous pardonner; il est venu pour vous, consolez-vous. Ou plutôt, il est venu pour vous tous, mon divin Sauveur; consolez-vous, mes frères, consolez-vous, mes sœurs, ce bon Jésus est venu pour vous, Jésus veut que tout ce peuple, ce peuple si généreux soit à lui; seulement il réclame de vous en cette rencontre un soupir, mais un soupir qui parte du cœur, mais un soupir qui soit accompagné de larmes d'attendrissement. Pourriez-vous refuser un soupir à Jésus? A Dieu ne plaise! Tous, au contraire, touchés et en pleurs, frappez-vous la poitrine pour montrer que vous avez l'âme pénétrée de douleur, et demandez-lui pardon de tous vos péchés. Dites-lui du fond du cœur: Miséricorde, ô mon Dieu! Pardon, ô mon Dieu! — Dites-le tous en pleurant et en soupirant: Pardon, mon Dieu! miséricorde, mon Dieu! — Ah! dites-le avec ferveur: Pardon, mon Dieu! miséricorde, mon Dieu! — Oh! quelle bonne population! quelle paroisse bénie! Continuez à pleurer vos péchés; pleurez,

(1) *Ps. 50, 1.*

mes frères; pleurez, mes sœurs, et soyez assurés que vos larmes ont déjà dissipé tous les obstacles qui pouvaient empêcher l'accomplissement des grands desseins que Jésus a sur vous. Acceptez la mission avec joie; car pour beaucoup d'entre vous elle sera le premier anneau de la chaîne d'or de votre prédestination; oui, je l'espère, cette sainte mission ouvrira à un grand nombre d'entre vous les portes du paradis.

Mais comme on n'obtient de Dieu aucune faveur que par l'entremise de la bienheureuse Vierge Marie, implorons tous l'assistance de cette puissante avocate; ayons recours à l'auguste Vierge, car quelque chose me dit que durant ces saints jours elle veut être elle-même votre missionnaire, elle veut toucher vos cœurs, elle veut vous ramener tous à Dieu. Quant à moi, je déclare que s'il se fait quelque bien dans le cours de cette mission, si les cœurs sont touchés, si les pécheurs se convertissent, si le Seigneur est glorifié, tout cela sera l'œuvre du bras tout-puissant de la très-sainte Vierge, à qui, dès maintenant, j'en rapporte tout l'honneur et toute la gloire. Je supplie en outre cette auguste Reine d'enchainer tous les démons, que j'adjure, au nom du Dieu tout-puissant, de s'éloigner pendant ces jours d'une si pieuse assemblée, de sorte qu'ils n'aient aucun moyen d'empêcher les fruits de la mission.

Chant des litanies.

AUTRE ALLOCUTION

POUR LA MÊME CIRCONSTANCE.

Nos autem prædicamus Christum crucifixum[1] : » Pour nous, nous venons vous prêcher Jésus crucifié. » Nous ne venons pas ici, ô peuple bien-aimé, pour nous prêcher nous-mêmes, mais bien pour vous prêcher Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié. Aussi ne cherchons-nous aucunement dans cette mission la vaine gloire du monde, mais seulement la gloire de Jésus crucifié, c'est-à-dire que Jésus-Christ soit connu, aimé et servi par vous tous. Tous nos discours, tous nos entretiens doivent donc commencer et se terminer par Jésus crucifié.

Mais quelle joie, quelle douceur j'éprouve au fond de mon cœur, en serrant dans mes bras, en pressant sur mon sein ce Dieu d'amour, et en voyant la dévotion avec laquelle vous venez, mes frères, le vénérer et l'honorer ! Oui, j'en ressens une consolation si douce, et de si vifs transports de joie, que j'en perds presque la parole; car cela me porte à croire avec fondement que le fruit de cette mission doit être des plus abondants. Et ne vous réjouissez-vous pas aussi en voyant que le Fils de Dieu, qui est descendu du ciel jadis pour le salut du monde entier, vient maintenant expressément pour le salut de cette population? Oh! si vous saviez quel grand bien vous recevez aujourd'hui au milieu de vous, vous ne pourriez retenir les transports de votre allégresse !

Quelle n'est pas la joie des esclaves en Turquie lorsqu'ils apprennent que le jour de leur rachat et de leur

(1) *I Cor. 1, 23.*

délivrance est arrivé! Or, que fait Notre-Seigneur, pensez-vous, en envoyant la mission parmi vous ? Il vous envoie le rachat et la délivrance : *Redemptionem misit Dominus populo suo*[1]. Réjouissez-vous donc, réjouissez-vous tous, vous en particulier, pauvres pécheurs, qui gémissez dans l'esclavage du démon. Réjouissez-vous, car c'est pour vous que le Seigneur envoie cette mission, et il vous offre en même temps le rachat et la délivrance.

Mais qui suis-je, moi qui viens vous annoncer la parole de Dieu et la rédemption de vos péchés? Suis-je autre chose qu'un ignorant, plus propre à balayer le cloître qu'à exercer cet auguste ministère? Comment donc aurai-je la hardiesse d'entreprendre une fonction si ardue, si effrayante, si redoutable pour les anges eux-mêmes! Ah! Seigneur, permettez-moi de retourner sur mes pas, puisque je suis si impropre à ce sublime et important ministère. — Mais il me semble entendre la voix du Sauveur qui me dit: *Ecce ego mitto vos*[2]: « C'est moi qui vous envoie. » Si un prince de la terre vous envoyait, vous auriez raison d'alléguer votre insuffisance; mais c'est moi-même qui vous envoie à ce peuple : *Ecce ego mitto vos*. Je saurai bien vous fournir tous les secours nécessaires pour procurer son salut. — S'il en est ainsi, ô mon divin Sauveur, vous me rendez le courage et la vigueur. Me voici prêt à embrasser ce ministère apostolique, et quelque pénible, quelque difficile, quelque pesant qu'il soit, j'ose dire avec l'Apôtre : *Omnia possum in eo qui me confortat*[3]: « Je puis tout en celui qui me fortifie. » Avec votre secours, Seigneur, j'espère recueillir une abondante moisson spirituelle. Je l'espère d'autant plus que les démonstrations empressées avec lesquelles vous êtes venus à la ren-

(1) *Ps. 110, 9.* (2) *Luc. 10, 3.* (3) *Philip. 4, 13.*

contre de la mission, la modestie et le recueillement si édifiant de ce vénérable clergé, la piété de cette population, me permettent de conjecturer que vous êtes tous avides de votre bien, et que l'affaire de votre salut vous est plus à cœur que toute autre chose.

Mais ne pensez pas que je prétende faire le moindre bien sans l'assistance de Marie. Oh! non; car sans elle je croirais travailler en pure perte. Je proteste donc que les secours indispensables pour que cette mission soit fructueuse doivent nous venir par l'intercession de la très-sainte Vierge, puisqu'elle est notre avocate et notre médiatrice auprès de son divin Fils. Ainsi, mes chers frères, mettons toute notre confiance en Marie, espérons en elle, et elle nous obtiendra les grâces nécessaires pour que la mission se fasse avec ferveur, et procure l'avantage et l'édification de tout le monde. C'est ce que j'espère de cette puissante protectrice, mais pour l'engager de plus en plus à nous secourir, nous chanterons ses louanges tout en nous dirigeant vers l'église.

Chant des litanies.

DISCOURS D'OUVERTURE.

INVITATION A LA MISSION.

Arrivé à l'Eglise, on se rend au maître-autel, et l'on chante le *Veni Creator* avec l'oraison du Saint-Esprit, celles de l'Immaculée Conception, de N P saint François, de saint Antoine de Padoue, et l'oraison *pro remissione peccatorum*

Puis le missionnaire monte à l'estrade et fait le sermon d'ouverture.

Nisi pœnitentiam egeritis, omnes similiter peribitis. — Venite ad me omnes qui laboratis, et onerati estis, et ego reficiam vos

Si vous ne faites pénitence vous périrez tous pareillement. — Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et qui êtes chargés, et je vous soulagerai   Luc. 13, 3 Matth 11, 28.

Ou la pénitence, ou l'enfer! Ou renoncer à ces contrats illicites, ou l'enfer! Ou restituer le bien d'autrui, ou l'enfer! Ou abandonner ces fréquentations criminelles, ou l'enfer! Ou confesser ce péché caché par honte, ou l'enfer! Ou pardonner cette injure, ou l'enfer! Oui, ou la pénitence, ou l'enfer! Et vous ne tremblez pas, pécheurs, en entendant ces terribles, ces épouvantables paroles? Ah! tremblez, mes pauvres pécheurs, et redoutez les rigueurs de la justice divine qui vous menace du feu éternel, qui vous annonce votre damnation éternelle, si vous ne vous décidez à faire une vraie pénitence de vos péchés : *Nisi pœnitentiam*, etc. Il y a deux écueils sur l'un desquels vous devez nécessairement échouer; si vous fuyez l'un, vous tombez fatalement sur l'autre,

mais avec cette différence que l'un vous jette au port de l'éternelle vie, tandis que l'autre vous précipite à la mort éternelle; l'un vous met en liberté, l'autre vous réduit à un perpétuel esclavage. Auquel des deux allez-vous tendre? Si vous êtes sensés, certes, vous tendrez vers celui qui vous introduit au port assuré de la vie éternelle. Sachez donc, pécheurs, mes frères, que ces deux écueils sont la pénitence et l'enfer : vous devez nécessairement donner sur l'un des deux. Fuyez-vous la pénitence, infailliblement vous tomberez en enfer. Si au contraire vous embrassez la pénitence de bon cœur, Notre-Seigneur vous promet le pardon de vos péchés, sa grâce et la gloire. *Venite ad me omnes :* « Venez tous à moi, » vous dit-il. Il nous envoie vers vous comme ses ambassadeurs pour vous inviter à retourner à lui. Je vous prie donc, pécheurs, de retourner à Jésus, votre tendre père, qui vous attend. Et ne voyez-vous pas comme il vous attend? Le voici les bras ouverts, plein de compassion et de miséricorde. « Revenez à moi, vous dit-il, et je vous recevrai : » *Revertere ad me, et ego suscipiam te*[1]. Craignez, mes frères et mes sœurs qui êtes dans l'état du péché, craignez de repousser cette amoureuse invitation de Notre-Seigneur. Nous vous prions et nous vous conjurons de sa part de revenir à lui au moyen d'une sincère pénitence : *Pro Christo legatione fungimur, tanquam Deo exhortante per nos, obsecramus pro Christo, reconciliamini Deo*[2].

Je diviserai ce discours en deux points : le premier vous montrera la grande nécessité de faire pénitence lorsqu'on a péché mortellement; — le second, la grande bonté et la miséricorde infinie du Seigneur à appeler le pécheur à la pénitence.

(1) *Jerem. 3, 1.* (2) *II Cor. 5, 20.*

Esprit-Saint, venez dans mon cœur, venez sur ma langue, afin que les paroles sortent de ma poitrine tout enflammées du feu sacré de votre amour.

PREMIER POINT.

Saint Jean-Baptiste, le Précurseur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, vint en ce monde et commença sa prédication en disant : Hommes et femmes, convertissez-vous ; faites de dignes fruits de pénitence, si vous voulez échapper au feu de l'enfer : *Facite fructus dignos pœnitentiæ... Omnis arbor non faciens fructum bonum excidetur, et in ignem mittetur*[1]. Jésus-Christ vint ensuite, et commença sa mission en disant : « Faites pénitence ; car le royaume des cieux est proche : » *Pœnitentiam agite ; appropinquavit enim regnum cælorum*[2]. De sorte que Jésus-Christ, la sagesse éternelle et notre divin Maître, aussi bien que son précurseur saint Jean-Baptiste, ont commencé leur mission en prêchant la pénitence. Celui-ci nous l'inculque comme moyen nécessaire pour nous préserver de l'enfer ; celui-là comme moyen nécessaire pour nous sauver ; si bien que l'un et l'autre nous font voir l'extrême nécessité de la pénitence, si nous voulons nous soustraire à la damnation éternelle et parvenir au salut. Aussi, le sacrement de pénitence est-il appelé par le saint concile de Trente, « la seconde planche après le naufrage : » *Secunda post naufragium tabula*. En effet, lorsqu'un vaisseau fait naufrage en pleine mer, les passagers qui s'y trouvent n'ont d'autre chance d'échapper à la mort qu'une planche ; s'ils refusent de s'y accrocher, ils se noient et périssent. Ainsi les malheureux qui ont sombré contre l'écueil du péché mortel, n'ont plus d'autre moyen de

(1) *Luc. 3, 8-9.* (2) *Matth. 4, 17.*

salut que la pénitence; s'ils la repoussent, ils sont engloutis dans l'océan des flammes éternelles.

Ce vaillant capitaine du peuple juif, Judas Machabée, pour animer ses soldats au combat, leur disait : *Mementote quamodo salvi facti sunt patres nostri in mari rubro*[1] : Rappelez-vous comment vos pères ont été sauvés : c'est en passant la mer Rouge, où ils laissèrent leurs ennemis au milieu des flots, qu'ils trouvèrent grâce et miséricorde auprès de Dieu. Je vous dis la même chose, mes frères : *Mementote quomodo*, etc. Souvenez-vous que tous les pécheurs qui ont été sauvés, ne l'ont été qu'au moyen de la pénitence. Comment se sont sauvés David, la Madeleine, saint Paul, et tant d'autres, qui furent pécheurs? Tous se sont sauvés en passant par les eaux salutaires de la pénitence et en y noyant leurs péchés. Si David et les autres à la suite de leurs égarements n'avaient point fait pénitence, ils ne seraient point sauvés. En voulez-vous la preuve? Dites-moi : Caïn s'est-il sauvé? Esaü s'est-il sauvé? Judas s'est-il sauvé? Tant d'autres qui sont morts en état de péché mortel se sont-ils sauvés? — Certes, non, me direz-vous. — Et pourquoi? — Parce qu'ils n'ont pas voulu faire sincèrement pénitence, me répondrez-vous, et avec raison. — Or, si ceux-là se sont perdus éternellement pour n'avoir pas voulu faire une juste pénitence de leurs péchés, comment pourriez-vous vous sauver en les imitant dans leur endurcissement? Ah! malheureux, comme vous vous abusez! Si un torrent grossit et devient furieux, vous n'avez garde de vous laisser entraîner par le courant, de crainte de vous noyer; vous cherchez sur la rive les traces de ceux qui sont passés sans danger. Et tout en suivant, non pas les traces de ceux qui se sont sauvés par la pénitence, mais bien le courant de

(1) *I Mach. 4, 9.*

ces pécheurs qui ont été engloutis par le torrent de leurs iniquités et se sont perdus éternellement, vous pensez néanmoins vous sauver? Ah! pauvres pécheurs, vous vous perdrez, et vous vous perdrez éternellement!

Le lion, au dire des naturalistes, est excessivement jaloux de sa compagne, et s'aperçoit à l'odorat quand celle-ci lui a été infidèle; alors, transporté de colère et de rage, il la déchire et la met en pièces. Mais si la lionne, après sa faute, a soin de se baigner, le lion ne s'aperçoit de rien et l'accueille comme auparavant. Jésus-Christ est le lion de la tribu de Juda: c'est ainsi qu'il est appelé dans l'Ecriture : *Vicit leo de tribu Juda*[1]. L'âme est son épouse, selon l'expression du prophète Osée : *Sponsabo te mihi in fide*[2]. Celle-ci, par le péché mortel, lui fait l'outrage le plus grave qui puisse être. Malheur donc à ceux et à celles qui au moment de la mort seront trouvés avec l'âme souillée d'un péché mortel! Jésus-Christ sera pour eux comme un lion furieux qui les déchirera et les précipitera au feu de l'enfer. Mais s'ils ont soin de se purifier maintenant par une bonne confession, le Sauveur alors leur pardonnera et les accueillera comme s'ils ne l'eussent jamais offensé. Il faut donc bien comprendre cette vérité, qu'il n'y a pas de milieu entre la pénitence et la damnation, comme le dit saint Thomas de Villeneuve : *Pœnitendum est, aut ardendum*. Vous avez ou à vous repentir de vos péchés, ou à vous damner. Point de milieu, dit Jésus-Christ, qui est la vérité infaillible : Ou faire pénitence, ou vous damner éternellement : *Nisi pœnitentiam egeritis, omnes similiter peribitis*. Point de milieu, blasphémateur : ou faire une bonne confession avec les dispositions requises, ou brûler éternellement en enfer : *Pœnitendum est, aut arden-*

(1) *Apoc. 5, 5.* (2) *Os. 2, 20.*

dum; parce que la blessure faite à l'âme par le péché mortel ne peut être guérie que par la pénitence. Jeûnez, distribuez tous vos biens aux pauvres, châtiez votre corps par les plus rudes disciplines, jusqu'à répandre tout votre sang, tout cela sera inutile, si, ayant péché mortellement, vous n'en faisiez une véritable pénitence.

Je vois bien, dit un pécheur, qu'après avoir péché nul ne peut se sauver sans faire pénitence, je veux donc le faire. Oui, je veux me confesser, je veux renoncer au mal; mais pour le moment je n'y suis pas disposé, je le ferai plus tard. — Ainsi disait Augustin : *Sine paululum :* « Plus tard. » Dieu l'appelait et le pressait de se convertir, et il répondait : *Sine paululum :* « Attendez un peu, » Seigneur, laissez-moi encore suivre quelque temps mes convoitises, puis je me convertirai. Ainsi en agissez-vous, pécheur. Dieu vous appelle à la pénitence et vous dit de renoncer à ces fréquentations, à ces usures, à ces péchés, et vous répondez : Pour le moment, Seigneur, je ne suis pas disposé; lorsque j'aurai satisfait mes mauvaises passions, alors je me confesserai : *Sine paululum.* — Est-il donc possible, chrétien, que vous vous trouviez si bien avec le démon, que sa compagnie et son esclavage vous soient si chers, que vous ne vouliez pas en sortir maintenant, mais plus tard? Dites-moi, si vous étiez possédé par une légion de démons, ne réclameriez-vous pas tous les exorcismes de l'Eglise pour les chasser de votre corps immédiatement? Certes, oui. Et pour chasser le démon de votre âme où il siége par le péché mortel, vous attendrez à plus tard? Ecoutez comment David dépeint votre folie : *Verumtamen in imagine pertransit homo.* En vérité, vous dit-il, l'homme passe comme une image, qui se forme aujourd'hui et demain n'est plus. Saint Basile expliquant ce passage dit : *Nihil differunt viventes homines ab imaginibus eorum, quæ sunt depictæ.*

Dieu a donné la vie aux hommes, mais ils se comportent moins en hommes vivants qu'en images inanimées. Regardez, en effet, une image de saint Jérôme, tenant en main une pierre pour se frapper la poitrine, regardez celle de saint François d'Assise avec ses disciplines, celle de saint Augustin, la plume en main, prêt à écrire. Combien de temps y a-t-il que ces images sont dans cet état? Vingt ans? trente ans? Eh bien! pendant tout ce laps de temps, la pierre de saint Jérôme a-t-elle jamais atteint sa poitrine, la discipline de saint François ses épaules, et la plume de saint Augustin, le papier? Mais comment cela se pourrait-il, puisque ce sont des images mortes? Eh! ne voyez-vous pas, pécheur, que votre temps et votre vie s'écoulent, sans que vous fassiez plus de mouvement qu'une image? Combien d'années y a-t-il que vous dites : je me confesserai? Combien y a-t-il que vous vous proposez de faire une bonne confession générale pour commencer enfin à mener une vie chrétienne? Comment donc n'en êtes-vous jamais venu aux effets? Parce que vous êtes comme une image morte : *Nihil differunt*, etc. Sans recourir à d'autres preuves, vous allez reconnaître par votre propre expérience combien vous avez tort de différer toujours une chose si importante. Dites-moi, pécheur, vous demande saint Augustin, si un ange entrait dans cette église en nous avertissant qu'elle va crouler, et que chacun doit s'empresser de fuir, s'il ne veut pas être enseveli sous les décombres, diffèreriez-vous à un autre moment d'en sortir? Ah! vous voudriez bien plutôt en sortir sur-le-champ. Dieu, qui est la vérité éternelle, vous avertit que la maison de votre corps menace ruine, que bientôt il tombera dans la tombe : que ne vous hâtez-vous donc de sortir de cet état de désordre qui expose votre âme à une perte éternelle? Je vous le demande, pécheur, si vous aviez une braise dans la main, quand la rejette-

riez-vous ? — Sur-le-champ. — Et tandis que cette fréquentation dangereuse, cette mauvaise habitude brûle votre âme, comme une braise allumée par un feu infernal, vous voudriez remettre à plus tard d'y renoncer? Si une épine vous entrait dans le pied, quand l'en retireriez-vous? — Sur-le-champ. — Et tandis que ce bien mal acquis est comme une épine qui vous perce le cœur et l'âme, vous voudriez différer à plus tard de le restituer? Si vous étiez atteint d'un mal de poitrine, quand appelleriez-vous le médecin? — Sur-le-champ, fût-ce même au milieu de la nuit. — Et tandis que cette haine que vous nourrissez contre le prochain vous tient en danger manifeste de mort, et de damnation éternelle, vous voulez différer à plus tard de pardonner? Reconnaissez-vous enfin votre aveuglement? Quel est le danger le plus redoutable, celui du corps ou celui de l'âme? Ah! j'en appelle à votre propre expérience, pécheur. Si vous étiez blessé à mort, ne demanderiez-vous pas un confesseur à grands cris? Votre âme est mortellement atteinte, et malgré cela vous voudriez différer votre confession à plus tard? Vous n'useriez pas d'une cruauté pareille même avec un vil animal.

Ainsi donc, mes frères, Dieu vous envoie cette mission afin que, reconnaissant le tort que vous avez eu de différer si longtemps votre pénitence, vous répariez enfin votre erreur : « Voici le moment favorable, » dit l'Apôtre : *Ecce nunc tempus acceptabile*[1]. Tous les temps sont bons pour se convertir, mais celui de la mission est plus opportun, parce que Dieu y déploie une miséricorde particulière et met en œuvre les moyens les plus efficaces pour toucher le pécheur. Aussi, si vous ne vous décidez pas maintenant à faire une bonne confession, vous serez en bien grand danger de vous

(1) *II Cor.* 6, 2.

perdre éternellement. Ecoutez la terrible menace qu'adressa Notre-Seigneur aux juifs, ce peuple ingrat : *Ego vado, et quæretis me, et in peccato vestro moriemini*[1] : « Je m'en vais, et vous me chercherez, et vous mourrez dans votre péché. » Comme s'il disait : Je vous ai appelés maintes fois par l'entremise de mes prophètes, par tant de bons exemples, et de saintes inspirations, et vous vous êtes toujours obstinés dans le vice et dans le péché. Je suis venu enfin vous prêcher la mission, employant tous les moyens possibles pour votre salut, et vous avez tout méprisé ; je m'en irai donc et je vous abandonnerai à votre perdition ; vous me chercherez, mais vous mourrez dans votre péché : *et in peccato vestro moriemini.* — Pécheurs mes frères, combien de temps y a-t-il que le Sauveur vous invite à renoncer au péché et à ces liaisons coupables, pour retourner à lui ? Tant de sermons que vous avez entendus, tant d'avertissements de vos confesseurs, tant de bons conseils, tant de salutaires exemples, n'étaient-ce pas autant d'invitations amoureuses de Jésus-Christ, qui vous pressait de vous donner à lui? Mais vous avez été sourds, et opiniâtres dans le mal. C'est pourquoi il a résolu de vous envoyer la mission, comme étant de tous les moyens le plus efficace, voulant pendant ces jours mettre tout en œuvre pour votre salut. Aussi, malheur à vous si vous la repoussiez ! car il est bien probable qu'on verrait s'exécuter sur vous cette redoutable sentence : *In peccato vestro moriemini :* « Vous mourrez dans votre péché. » L'Esprit saint vous en donne même l'assurance dans le livre des Proverbes : *Quia vocavi, et renuistis; extendi manum meam, et non fuit qui aspiceret; despexistis omne consilium meum, et increpationes meas neglexistis : ego quoque in interitu vestro ridebo*[1] : « Parce

(1) *Joan. 8, 21.* (2) *Prov. 1, 24-26.*

que je vous ai appelés et que vous n'avez point voulu m'écouter; que j'ai tendu la main, et que personne ne m'a regardé; que vous avez méprisé tous mes conseils et négligé mes réprimandes : je rirai aussi à votre mort. »

Et ne trouvez-vous pas que le Seigneur aurait raison de se montrer sourd à vos cris, si vous aviez assez d'ingratitude pour repousser les tendres invitations par lesquelles il vous appelle à la pénitence pendant cette mission? Supposé qu'un monarque envoyât en Turquie quelques-uns de ses ministres, avec une grande somme d'argent, pour racheter un pauvre esclave, l'admettre ensuite à sa cour, et l'élever en dignité, et que celui-ci dédaignant des avances si généreuses, ne voulût point sortir de son esclavage, déclarant qu'il aime mieux être l'esclave des Turcs que le courtisan de son roi; si ce malheureux au bout de quelque temps eût recours au roi pour que celui-ci le délivrât, le roi le ferait-il, je vous le demande? Le délivrerait-il? enverrait-il de nouveau ses ambassadeurs? Je ne le crois pas; il répondrait plutôt : qu'il croupisse et meure dans son esclavage, car je ne veux plus l'en tirer; lorsque je le voulais, il ne l'a pas voulu; lorsque je lui ai envoyé mes ambassadeurs pour le délivrer, il ne l'a pas prétendu. — A vous maintenant, pécheurs et pécheresses : il y a déjà nombre d'années que vous êtes esclaves du démon par vos péchés; Jésus-Christ nous a envoyés vers vous, nous ses ambassadeurs, pour vous inviter, vous exhorter à sortir enfin de cet affreux esclavage par une sincère pénitence. Prenez donc bien garde de mépriser ce généreux appel de votre Dieu; sinon quand vous désirerez plus tard de recouvrer la liberté, il refusera en toute justice de vous en délivrer. C'est ce que dit saint Augustin : *Veniet tempus quo peccator velit pœnitere, et non poterit, quia quando potuit, noluit, et propter malum nolle, perditur bonum posse.*

Dans la ville de Naples, un jeune libertin fut invité plusieurs fois par un missionnaire à se corriger de ses désordres ; mais lui, toujours obstiné dans le mal, répondit qu'il le ferait plus tard. Un jour que ce religieux traversait la ville, il entendit crier : Un confesseur, un confesseur ! Il courut aussitôt et trouva un homme étendu par terre et percé d'outre en outre par une épée. Il le regarda attentivement et reconnut le jeune homme qu'il avait de tant fois pressé de se confesser. Il l'exhorta de nouveau à se repentir de ses égarements en face de la mort. Mais le malheureux cria alors : Ah ! je ne le puis pas, je ne le puis pas ! Quand Dieu le voulait, je ne l'ai pas voulu ; maintenant que je le voudrais, Dieu ne le veut plus. — Voyez-vous comme Dieu traite les obstinés ? En conséquence, mes frères, maintenant que Dieu vous appelle, hâtez-vous de répondre à son invitation ; car autrement, quand vous voudrez vous convertir dans la suite, qui sait si Dieu sera encore prêt à vous donner sa grâce pour le faire ?

Ah ! mes frères et mes sœurs qui êtes en état de péché mortel, si vous saviez à quel danger imminent vous vous exposez ! si vous saviez comme vous êtes près de tomber dans l'abîme ! non, vous ne pourriez plus goûter ni paix ni repos en ce monde. Sachez donc qu'entre vous et l'enfer il n'y a que la distance d'une légère respiration, d'un souffle, et pas davantage. Dès l'instant où vous avez commis le péché mortel, vous êtes suspendus sur la bouche de l'enfer, retenu seulement par un fil ; si ce fil, qui est votre vie, venait à se rompre, vous roulez infailliblement dans le gouffre, où les démons vous tiennent tout préparés des milliers de tourments. Peut-être même y seriez-vous déjà tombés, si la miséricorde divine ne vous avait conservés jusqu'à ce moment, espérant de vous une sincère conversion et un véritable changement de vie pendant cette sainte mission.

SECOND POINT.

Mais pour vous déterminer à cette conversion dont j'ai parlé jusqu'ici, il est extrêmement utile de réfléchir à la grande bonté, à la miséricorde infinie, que Notre-Seigneur témoigne aux pécheurs, en les appelant à la pénitence, pour leur donner ensuite le paradis. Lorsqu'il est descendu sur la terre, il a déclaré qu'il ne venait pas appeler les justes, mais les pécheurs : *Non veni vocare justos, sed peccatores* [1]. Voyez-vous, mon bien-aimés, quel est l'amour, la miséricorde de notre Dieu ? Le Roi des rois, le monarque suprême, venir en ce monde pour offrir son amitié au pécheur, son ennemi, et le faire héritier de son royaume ! Qui l'aurait jamais cru ? Et cependant cela est. Or, c'est là précisément ce qui se fait pendant la mission. Ecoutez bien, et soyez saisi d'étonnement : *Venite ad me omnes... et ego reficiam vos*. Pécheurs, vous dit-il, comment avez-vous le cœur de vivre sans moi ? Comment pouvez-vous rester un seul instant loin de votre père, loin de celui qui cherche et désire si ardemment votre bien ! Oh ! revenez donc, revenez à moi, repentant de vos égarements ; car je veux vous pardonner et vous compter désormais au nombre de mes amis. Oui, je veux vous donner ma grâce maintenant, et ma gloire ensuite : *Venite ad me*, etc. — O amour ineffable, ô miséricorde infinie de notre bon père ! Qui ne serait stupéfait, à la vue de cet amour immense, de cette miséricorde sans bornes ? Dites-moi : si un roi, se trouvant notablement offensé par un de ses sujets, au lieu de le faire condamner à la potence ou au bûcher, lui envoyait des ambassadeurs pour le prier de revenir, voulant l'instituer héritier de

(1) *Matth. 9, 13.*

son trône, ne verriez-vous pas là un excès d'amour inconsidéré ? — Certainement. — Comment donc qualifierez-vous cet excès d'amour que vous montre Notre-Seigneur Jésus-Christ, ô pécheurs, les plus ingrats de ses serviteurs ? Ayant été par vous accablé d'outrages de tout genre, à toute heure et à tout instant, au lieu de vous écraser de sa foudre et de vous ensevelir en enfer, il nous envoie vers vous comme ses ambassadeurs, pour vous prier de revenir à lui parce qu'il veut vous recevoir à sa grâce, pour vous admettre ensuite dans sa gloire ? Certes, on voit bien que le torrent des iniquités n'a pu éteindre son ardente charité. Ah ! c'est que Notre-Seigneur est un océan de miséricorde qui reçoit dans son sein toutes les âmes, quelque criminelles qu'elles soient, comme la mer absorbe toutes les eaux, si fangeuses et si fétides qu'elles puissent être. Eh bien ! pécheurs, mes frères, pécheresses, mes sœurs, ne vous réjouissez-vous pas, en entendant que la miséricorde divine est infinie pour vous pardonner, et sa puissance infinie pour vous sauver ; que Dieu a tout pouvoir et que son amour égale son pouvoir, et que cet amour s'étend à tous ? Courage donc ! espérez le pardon de vos péchés, en voyant qu'il vous appelle avec tant de bonté et de miséricorde : *Venite,* etc.

Mais mon père, me dit ce malheureux, cette malheureuse, qui, gémissant sous le poids de leurs péchés, étaient sur le point de s'abandonner au désespoir, y aurait-il encore pardon pour moi, pour moi qui suis un scélérat, pour moi qui suis une indigne pécheresse ? Vous doutez donc s'il y aurait pardon pour vous ? Oui, certes, il y a pardon, car si vous êtes de grands pécheurs, la miséricorde de Dieu n'est pas moins grande, elle est même infiniment plus grande que tous vos péchés. Fussent-ils donc plus nombreux que les gouttes d'eau de l'océan, fussent-ils des plus énormes et des plus révol-

tants, vous devriez toujours espérer dans la divine miséricorde ; car celle-ci étant infinie, surpasse infiniment tous les péchés qui peuvent se commettre en ce monde. Par conséquent, vous ne devez plus douter du pardon, pourvu que votre repentir soit sincère : voilà ce qui est requis ; une conversion véritable, un repentir sincère. Sans cela, vous ne vous sauverez jamais; car, comme dit saint Augustin, « Dieu qui vous a fait sans vous, ne vous sauvera pas sans vous : » *Qui fecit te sine te, non vult salvare te sine te.* La grâce divine est pour ainsi dire renfermée dans une cassette à deux clefs : l'une est dans les mains de Dieu, l'autre dans celles du pécheur, et comme on ne peut ouvrir sans les employer toutes les deux, et que l'une sans l'autre ne sert de rien ; ainsi, il ne suffit pas que Dieu veuille notre conversion, il faut que nous la voulions aussi. Il ne suffit pas que Dieu se convertisse à nous, en nous offrant son amitié et sa grâce, il faut de plus que nous nous convertissions à lui par une sincère contrition et une bonne confession. Voici donc, mes chers frères, que cet aimable Sauveur nous invite à retourner à lui avec un cœur pénétré de douleur et de repentir, en nous disant : *Venite ad me omnes. — Convertimini ad me, et ego convertar ad vos*[1]. « Venez tous à moi ; convertissez vous tous à moi, et je me convertirai à vous. » Que répondez-vous à cette amoureuse invitation?

Ce jeune débauché répond que son cœur est à telle créature et qu'il la préfère à Jésus. Cette jeune fille passionnée dit que son cœur est à celui qu'elle aime, et qu'ainsi elle ne peut le donner à Jésus. Ce libertin dit que son cœur est esclave du plaisir; cet avare, qu'il est esclave de l'intérêt; ce vindicatif, de la vengeance, et qu'ainsi ils ne peuvent le donner à Jésus. —

(1) *Zach. 1, 3.*

Ah! les ingrats! si vous saviez ce qu'est Jésus, vous-mêmes, pour obtenir son amitié, vous feriez toutes les démarches possibles, vous ne vous épargneriez aucune peine. Apprenez donc que Jésus est le vrai fils de Dieu et de la bienheureuse Vierge Marie; qu'il est si beau, si aimable, que son regard transporte d'amour tous les bienheureux dans le ciel, et que sa vue seule les comble tellement de joie et de félicité, qu'ils en sont ravis en extase. Eh bien! mes frères, qu'en dites-vous? Voulez-vous Jésus? Voulez-vous lui donner votre cœur? Jusqu'ici vous avez dit que vous ne le vouliez pas, puisque vous n'avez cessé de l'offenser. Mais maintenant que vous commencez à le connaître, que répondez-vous? Dites tous, mais dites du fond du cœur, car Jésus entend ce que vous dites de la bouche et du cœur : oui, nous préférons Jésus à tout le reste; nous nous repentons de toutes les offenses que nous avons commises contre lui, et nous voulons les confesser; nous voulons donner notre cœur à Jésus et être tout à lui. — S'il en est ainsi, venez mes frères, venez mes sœurs, venez pécheurs et pécheresses, venez; car Jésus, votre bon père, vous appelle pour vous remettre toutes vos fautes et les peines qui leur sont dues, puis vous donner le paradis. Prenez la résolution d'assister aux sermons, etc. Venez, mes bien-aimés, car vous n'avez aucune excuse pour refuser cette miséricordieuse invitation. Si le paralytique, étendu sur le bord de la piscine, a pu s'excuser en disant qu'il n'avait personne pour l'y jeter : *Hominem non habeo*[1], vous ne pourrez rien alléguer de semblable. Outre la grâce de Dieu, vous avez une foule de zélés confesseurs disposés à vous aider. Nous sommes venus, nous aussi, pour vous accueillir en toute charité, et entendre vos confessions avec toute

(1) *Joan.* 5, 7.

la patience possible. Et pour vous déterminer à venir et à vous confier dans la miséricorde de Dieu, écoutez le trait suivant :

Saint Antonin rapporte qu'il y avait à Florence, un gentilhomme, qui, après avoir dissipé toute sa fortune en fêtes et en débauches, se jeta dans un affreux désespoir. Un jour, étant allé à la campagne, il se mit à vomir mille blasphêmes contre Dieu, et à l'outrager de toutes les manières que le démon put lui suggérer. Finalement, dans l'extravagance de sa rage, il alla jusqu'à tirer l'épée, et la brandissant contre le ciel, provoquer en duel Dieu lui-même, prétendant se venger de ce qu'il avait permis qu'il fût réduit à la misère. Mais, ô bonté infinie de Dieu ! au lieu de précipiter ce malheureux au fond de l'abîme, il fit tomber, à ses pieds, un billet portant ces mots : « Je t'aime encore, quoique tu m'aies si gravement offensé. Je t'aime encore, quoique tu aies follement prétendu te venger de moi en m'appelant en duel. Quoique les outrages que tu m'as faits soient innombrables, je t'aime encore ! » A cette vue, le gentilhomme fut totalement changé, et, pénétré d'une douleur impossible à rendre, il s'écria : Comment, Seigneur, vous m'aimez encore ? vous m'aimez encore ? Je ne mérite pas cette grâce. Je mérite que votre foudre me frappe et me précipite en enfer : et bien loin de me châtier, vous me dites que vous m'aimez encore ? Ah ! mon Dieu, comment pourrais-je désormais ne pas vous aimer ? comment aurais-je encore le courage de vous offenser ? Non, mon Dieu, non plus de péchés, jamais plus !

(*Le missionnaire prend le crucifix en main*). Voici, pécheur, voici Jésus, cet aimable Sauveur ; voici celui qu'adorent les anges et les saints ; voici celui qui mourut sur une croix pour vous donner la vie éternelle. Et voilà, ingrat, ce que vous avez fait en péchant : voyez

cette tête ensanglantée par les épines, ces pieds et ces mains percés de clous, ce côté, etc. Le bourreau impitoyable qui l'a mis dans cet état, c'est vous, sachez-le bien, et, tandis que vous mériteriez qu'il vous jetât en enfer, il vous proteste encore qu'il vous aime. Il est vrai, dit-il, que vous ne m'en avez que trop fait, ô pécheur, et pourtant je vous aime encore. On ne peut nier que vous ne m'ayez plus maltraité que ne l'ont fait les musulmans, et pourtant, je vous aime encore ; et si vous faites sincèrement pénitence, je ne me souviendrai plus du passé. Bien que, etc. — O amour immense ! amour sans pareil ! Eh bien ! mes frères, qu'en dites-vous ? vous ne vous repentez pas ? vous ne pleurez pas amèrement vos péchés ? vous ne consentez pas à n'aimer plus désormais que Jésus ? Demandez-lui donc pardon. Dites-lui : mon Jésus, je vous demande pardon et miséricorde. Je suis cet ingrat qui vous a tant de fois offensé ; mais, maintenant, je reviens à vous, pénétré de douleur et de componction. Pardonnez-moi, mon Dieu ; désormais, je ne veux plus pécher.

Mais savez-vous ce que je veux faire ? ce que font les soldats avant d'engager le combat contre l'ennemi : ils déploient leur drapeau. Eh bien ! la mission n'est autre chose qu'un combat spirituel contre les vices et les péchés, un combat contre l'enfer ; avant donc de commencer la lutte, nous devons déployer notre étendard. (*On expose la bannière des saints noms de Jésus et de Marie.*)

Voilà, mes chers frères, le nom adorable de Jésus, voilà le doux nom de Marie. Jésus et Marie ! oh ! que ces noms sont grands, puissants, terribles ! Jésus et Marie ! noms dignes de tout honneur et de tout respect ; noms vénérés au ciel, par les anges et par les saints, redoutés en enfer, par les démons et par les damnés, qui, en les entendant prononcer, sont saisis de terreur

et d'épouvante. Pour les vénérer et leur rendre les hommages qui leur sont dus, mettez-vous tous à genoux, et dites : *Ave, benignissime Jesu! Ave, dulcissima Maria!* Répétez trois fois cette salutation. — Jésus et Marie ! quels noms ! noms si merveilleux, si puissants, que tout ce qu'il y a eu jusqu'ici de malades guéris dans le monde, de démons chassés des corps, de morts ressuscités, et d'autres miracles opérés, tout est dû à la vertu des noms sacrés de Jésus et de Marie ; noms si beaux et si doux, qu'ils suffisent pour remplir de joie tout le ciel. Si les malheureux réprouvés pouvaient les prononcer une seule fois, avec un sentiment d'amour, l'enfer soudain se changerait pour eux en un paradis de délices. Voyez-vous ce que sont les saints noms de Jésus et de Marie? Et vous en avez fait, jusqu'à présent, si peu de cas ! Dites donc maintenant, mais avec une vive affection : Loués et exaltés soient à jamais les noms sacrés de Jésus et de Marie ! (*ter*).

Par la vertu du nom adorable de Jésus, saint Bernardin de Sienne, saint Jean de Capistran et saint Jacques de la Marche, ont converti une multitude innombrable de fidèles à l'amour de Dieu, et ramené une foule d'infidèles à la foi. Par la vertu du doux nom de Marie, les apôtres ont converti le monde entier. Car, lorsque Notre-Seigneur leur ordonna de s'en aller avec leur bâton seulement : *Præcepit eis ne quid tollerent in via, nisi virgam tantum*[1], ce bâton, d'après Richard de Saint-Victor, était la figure de Marie ; c'est comme s'il leur avait dit que pour convertir le monde, il ne fallait pas autre chose que l'assistance et la protection de Marie. Disons donc avec ferveur : Vive Jésus ! Vive Marie ! (*ter*.)

Mais comme Marie est notre bonne mère, et notre

(1) *Marc.* 6, 8.

médiatrice auprès de son divin Fils, recourons d'abord à elle pour qu'elle nous obtienne les secours nécessaires, afin de profiter de la mission. Vous voyez, mes frères, combien elle est aimable et digne de toutes nos affections, cette auguste Vierge : eh bien ! sachez que toutes les fois que vous avez péché mortellement, vous lui avez fait une grave injure, plus grave que si vous lui aviez donné un soufflet ; ainsi, jugez combien elle a été offensée par tant de péchés que vous avez commis. Demandez-lui-en pardon. O Vierge sainte, pardonnez-nous tous les déplaisirs que nous vous avons causés par nos déréglements, pardonnez-nous et faites-nous la grâce de pouvoir assister à tous les sermons de cette mission, de faire une bonne et sainte confession, pour commencer à vivre comme vos enfants véritables et dévoués.

Mais il me vient la pensée de faire présentement ce que fit un pieux roi avant de livrer bataille : s'étant prosterné devant une image de la très-sainte Vierge, il lui offrit toutes ses armes offensives et défensives, et grâce à la protection de cette puissante Reine, il remporta une victoire éclatante sur ses ennemis. De même, sur le point d'engager ce combat spirituel contre l'ennemi du salut, je me jette aux pieds de Marie et lui offre les armes qui doivent servir à ma défense. Voici donc, ô Vierge très-sainte, que je vous offre, en premier lieu, cette couronne d'épines ; je me la mets sur le front par amour pour vous, en vous suppliant de faire pénétrer ces épines dans ma tête, de telle sorte que pendant ces saints jours, je ne pense qu'à mon Dieu, ainsi qu'à votre bon plaisir et au sien. Je vous offre ensuite cette chaîne, avec laquelle je vous supplie, auguste Vierge, de lier toutes les passions et les affections de mon âme, afin que je ne cherche que la gloire de Notre-Seigneur et la

vôtre, ainsi que le salut de ces âmes. Enfin, recevez cette discipline, avec laquelle j'entends châtier mon corps, de peur qu'après avoir prêché aux autres, comme dit l'Apôtre, je ne sois moi-même réprouvé : *Ne forte cum aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar*[1]. Je prélude donc à cette mission par la discipline, pour la continuer avec la discipline et la terminer avec elle. Je commence, et je veux me la donner pour vous, pécheurs, mes frères (*La discipline*).

Mais, afin que nos pieux exercices aient un heureux succès, remettons-les entre les mains de la très-sainte Vierge. Me voici donc, ô Marie, prosterné à vos pieds, moi, votre indigne serviteur, et, dans les sentiments de l'humilité la plus profonde, je vous offre et vous consacre cette mission, avec tout ce que nous ferons de méritoire pendant ces saints jours, pour que nos travaux, unis aux sueurs et aux fatigues qu'essuya votre divin Fils, durant les trois années de sa prédication, concourent à l'honneur et à la gloire de l'adorable Trinité, à l'honneur et à la gloire de l'humanité sacrée de Jésus, à votre gloire, à celle de saint François et de toute la cour céleste, pour la rémission de nos péchés et le soulagement des saintes âmes du purgatoire.

Daignez, auguste Souveraine, éloigner de ce peuple les malins esprits, pendant tout le temps que durera la mission, afin qu'ils n'empêchent pas ces pauvres gens de se convertir à Dieu de tout leur cœur. Obtenez-nous de l'Esprit saint, ô puissante Reine, qu'il nous favorise d'une pluie abondante de grâces, qu'il éclaire mon entendement, réchauffe ma volonté, donne la force à mes paroles et la puissance à ma voix, afin que j'allume efficacement, dans le cœur de mes auditeurs, le feu de sa vérité, et qu'ainsi nous atteignions la fin que nous

(1) *I Cor.* 9, 27.

souhaitons, savoir, la conversion de toutes les âmes en état de péché, pour la gloire du Très-Haut et la vôtre.

Maintenant, pour finir, il faut que tous tant que nous sommes ici présents, nous formions trois résolutions : premièrement, de ne plus commettre de péché mortel, spécialement tant que durera la mission ; — deuxièmement, de venir aux sermons et aux instructions. — troisièmement, de faire une bonne confession pendant cette mission.

On donne ici la bénédiction avec le crucifix. — Puis on chante : Laudate Dominum omnes gentes.

AUTRE DISCOURS D'OUVERTURE.

INVITATION A LA PÉNITENCE.

Nisi pœnitentiam egeritis, omnes similiter peribitis. — Convertimini ad Dominum Deum vestrum, quia benignus et misericors est.

Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous pareillement. — Convertissez-vous au Seigneur votre Dieu, car il est bon et miséricordieux. LUC. 13, 3. — JOEL. 2, 13.

I. Voici, mes chers frères, les deux écueils, sur l'un desquels le péché va nécessairement se briser ; qu'il me peine, hélas ! de me voir obligé, dès ma première apparition sur cette estrade, de vous les montrer au doigt. Les voici donc, écoutez bien : Ou la pénitence, ou l'enfer!... Ou la pénitence, ou l'enfer!... Ou la pénitence, ou l'enfer!... Ah! comment vos cœurs ne se brisent-ils pas à ce coup de tonnerre épouvantable? Qui me donnera ce soir une trompette, la trompette du jugement, pour faire retentir, de tous côtés, le formidable écho de ce terrible décret de la justice divine? Prêtez-moi une oreille attentive, pécheurs, mes frères : Voulez-vous vous sauver? Voulez-vous échapper à ces abîmes de feu préparés aux créatures rebelles contre Dieu? Voici le moyen : embrassez tous, et embrassez promptement une fervente pénitence; et soyez certains que sans la pénitence point de salut : *Nisi pœnitentiam egeritis, omnes similiter peribitis.* Peuple bien-aimé, ce n'est point de moi-même que je vous adresse ces

paroles ; je vous les adresse comme envoyé de Dieu. Je suis un grand pécheur, et un pécheur indigne même de baiser la terre que vous foulez aux pieds. Mais aujourd'hui pourtant, je suis un ambassadeur de Dieu, je suis un ministre de la divine justice, et voici le message que je vous apporte : Pénitence ! mes frères, pénitence! pénitence, mes sœurs, pénitence ! — A ce nom si austère de pénitence, je m'aperçois, hélas ! que votre cœur se resserre. Eh ! de grâce, ne craignez pas tant ; je suis aussi le ministre de la miséricorde divine, qui marche toujours de pair avec la divine justice : *Justitia et pax osculatæ sunt*[1]. Elle vous étale même toutes ses richesses, pendant ces saints jours où elle vous invite à une sincère conversion : *Convertimini ad Dominum Deum vestrum, quia benignus et misericors est.* Convertissez-vous, mes chers frères, convertissez-vous à Dieu ! Ah ! c'est un Dieu si bon , si miséricordieux ! Il est bien vrai que la justice est armée de la foudre et du feu, mais la miséricorde est pleine de douceur et de bénignité. La justice veut la pénitence : *Nisi pœnitentiam egeritis, omnes similiter peribitis* ; mais la miséricorde veut la paix, et la paix du cœur, moyennant une véritable conversion : *Convertimini ad Dominum Deum vestrum, quia*, etc. Ainsi notre mission ne sera autre chose, en substance, qu'une heureuse combinaison de justice et de miséricorde, d'indulgence et de peine, de pleurs et de consolations. Les premiers sermons, il est vrai, vous comprimeront un peu le cœur par la crainte ; mais les autres vous le dilateront par l'espérance et l'amour. Réjouissez-vous, mes chers frères, de ce que la bonté divine a daigné vous accorder ces quelques jours de mission, qui seront pour vous des jours saints, des jours féconds en bénédictions. Je veux

(1) *Ps.* 84, 11.

même, dès ce soir, vous encourager, et pour cela, je diviserai cette invitation à la pénitence, en deux points : Premièrement, je vous montrerai que la pénitence qui vous est intimée par la justice divine, est une pénitence facile, douce et suave : — Secondement, je vous ferai voir, d'une manière palpable, que cette paix que la miséricorde divine désire faire avec vous, sera une paix délicieuse, surabondante et durable.

Mais que peut-on attendre de bon d'une langue comme la mienne, de la langue d'un misérable pécheur? — Esprit saint, Esprit saint, donnez-moi une de ces langues avec lesquelles vous avez emflammé vos apôtres, une langue de feu, une langue vraîment apostolique, pour embraser les cœurs de tous mes auditeurs. Secondez-moi par votre grâce, ô divin Esprit! Dissipez les ténèbres qui obscurcissent leur esprit, amollissez la dureté de leur cœur, faites pleuvoir vos grâces par torrents, ô céleste Paraclet! Je ne me contente pas aujourd'hui d'un simple rayon de lumière, non; c'est une pluie abondante de saintes inspirations que je vous demande. Touchez tous les cœurs, convertissez-les tous. Donnez-leur, à eux, la promptitude et la docilité pour m'écouter, et à moi, la force, la véhémence et la chaleur pour insinuer dans leurs esprits la lumière de la vérité et dans leurs cœurs le feu de votre saint amour. — Pécheur, Jésus veut votre cœur, et il le veut non pas au terme de la mission, mais dès le début, dès ce soir même. Attention à l'invitation que vous adresse la justice divine et la divine miséricorde, et vous résisterez si vous le pouvez. Commençons.

PREMIER POINT.

II. Ou la pénitence, ou l'enfer. — Vous frémissez à ces mots? La pénitence vous paraît bien dure? Ah! vous vous trompez. Ecoutez comme saint Augustin, dans les canons pénitentiaux, vous rend la douleur aimable: *Pœnitens semper doleat, et de dolore gaudeat:* « Que le pénitent soit toujours dans la douleur, et qu'il se réjouisse de sa douleur. » Savez-vous ce que c'est qu'une sainte pénitence? C'est l'aube avant-courrière de la véritable joie, c'est la source des plus précieuses et des plus douces consolations. Mais c'est en vain que je m'efforce de vous représenter la pénitence comme facile; vous ne me croirez pas, si on ne vous l'atteste par une expérience pratique. Permettez-moi donc d'aller frapper à la porte de l'enfer, et de vous faire entendre, de la bouche des malheureux qui y souffrent, que la pénitence est un sentier semé de fleurs. Ames réprouvées, âmes réprouvées, vous qui par millions et par millions gémissez au fond de ces abîmes, dites-moi, quelle idée vous faites-vous de la pénitence? à quelle peine vous condamneriez-vous si la divine justice vous envoyait des missionnaires qui vous proposassent une permutation de la peine éternelle en une peine temporelle? — Ah! infortunées que nous sommes (écoutez leur touchante réponse), infortunées que nous sommes, il ne nous reste plus d'espoir d'échapper jamais à ces flammes vengeresses, nos souffrances n'auront point de terme: mais sachez cependant que les plus rudes pénitences nous paraîtraient un paradis de délices. Oh! avec quel bonheur nous donnerions au Sauveur carte blanche, en disant: Imposez-nous pour pénitence, ô Dieu de majesté, non pas des carêmes, mais des siècles de jeûne; condamnez-nous à avoir pour demeure la

tombe des cadavres, pour lit un dur rocher ou des pointes aiguës, pour boisson du fiel et du poison. Que tout cela est peu de chose en comparaison de l'enfer! Ah! qui donc nous obtient cette grâce? qui nous donne de pouvoir signer une pareille supplique? — Arrêtez, maudits, arrêtez. Le temps de la pénitence est fini pour vous. N'êtes-vous point ces misérables qui, pendant leur vie, ont été sourds aux appels de Dieu, se sont moqués de ses ministres, et n'ont tenu aucun compte des menaces de sa justice! Eh bien! maintenant ce Dieu vous rend la pareille en se riant de vos pleurs amers. Silence donc, malheureux, silence! — Pécheur mon frère, c'est à vous que je m'adresse. A quoi pensez-vous? Seriez-vous plus dur que la pierre? Avez-vous jamais réfléchi à la grâce toute spéciale que Dieu vous fait en vous donnant le temps de faire pénitence? Insensé que vous êtes! Combien n'y en a-t-il pas qui soupirent après une grâce si précieuse, et qui ne l'ont pas obtenue et ne l'obtiendront jamais! Il y a plus de six mille ans que Caïn brûle en enfer; si Caïn avait le bonheur que vous avez, et que sortant de ses flammes il pût faire pénitence de ses péchés, à quelles rigueurs, à quelles austérités ne se condamnerait-il pas pour assurer son salut éternel? Et vous qui par la multitude de vos péchés avez mérité, non pas un, mais cent, mais mille enfers, que faites-vous pour vous mettre en sûreté? Serait-ce trop de pratiquer pendant ces saints jours quelques petites mortifications? Serait-ce trop de vous donner une fois la discipline, de vous imposer un jeûne? J'ai pitié de votre délicatesse; voyons, ces choses-là je les ferai moi-même; mais au moins serait-ce trop vous gêner que d'assister tous les jours aux sermons et aux divers exercices? Serait-ce trop de préparer une bonne confession générale, pour réparer tant de confessions invalides ou sacriléges, et mettre un terme à

cette vie pleine de désordres, que vous savez? Ah! réveillez-vous donc et laissez pénétrer dans votre cœur cette grande vérité, que quiconque ne satisfait pas à la justice divine ici-bas par une courte pénitence, devra y satisfaire plus tard par des peines éternelles, comme le fait observer un pieux auteur: *Ingentia debita labor solvit exiguus, quæ vix consumpturus erat labor æternus.*

III. Chose étrange! pour se faire les pénitents du diable, passez-moi l'expression, pour se faire les pénitents du diable, toute peine devient légère; et pour être les pénitents de Jésus-Christ, l'ombre même de la douleur paraît une mort. C'est de quoi se plaignait saint Augustin: *Homines sæculi magna faciunt, et pro Christo agere levia et blanda non possunt.* Ah! chrétiens, réveillez-vous une bonne fois, et puis dites-moi: que ne faites-vous pas pour avancer votre famille, pour maintenir votre rang! que de fatigues, que de soucis du matin au soir! Et pour sauver votre âme, que faites-vous? voyons, pour cette pauvre âme que faites-vous? Quelle importance attachons-nous à la grande affaire de notre salut? Qui sait si de ces êtres dégradés par le vice, il n'en est pas qui songent autant à leur âme qu'à ce chiffon qu'on jette dans un coin parmi les objets de rebut? Ne trouvez donc pas étonnant que je pose en fait (écoutez bien) que si vous faisiez pour votre âme, pour Dieu et pour votre salut, la moitié de ce que vous faites pour le corps, pour le diable et pour votre damnation, vous seriez de grands saints. Eh bien! ce qu'on se propose dans cette mission, c'est de vous ouvrir les yeux et de vous faire réfléchir mûrement sur l'importance de la grande affaire de votre salut. Je voudrais pouvoir en agir avec vous ce soir comme le fit un jour saint Philippe de Néri avec un jeune ambitieux, qui, à peine entré dans l'adolescence, méditait déjà le projet

de s'avancer dans la cour de Rome. L'aimable saint l'accosta et lui adressant la parole : Mon enfant, lui dit-il, à quoi songez-vous en vous donnant tant de peines? — Oh! répond le jeune gentilhomme, je veux entrer dans la prélature. — Et après? reprend saint Philippe. — Et après, je verrai si je peux obtenir une mitre plus riche, plus éclatante, parvenir à un évêché bien doté. — Et après? — Et après, si la fortune me favorisait je pourrais m'élever au cardinalat. — Et après? poursuit le saint, et après? — Et après resterait la papauté. A la vérité c'est le lot d'un seul, je pourrais cependant y viser : qui sait si je n'atteindrais pas au but? — Et après, et après? s'écria le saint en le pressant de plus en plus, et après? — Après il est impossible de s'élever plus haut, mon père; il faudra rendre l'âme à Dieu. — Alors le saint, tout enflammé de zèle, lui lança comme un trait ces deux mots : Et après, vous mourrez. Et cette âme que vous devrez rendre à Dieu, vous y pensez si peu? Et ces prélatures, et ces cardinalats, et ces tiares, à quoi vous serviront-ils? Hélas! si vous venez à perdre votre âme, toutes ces dignités ne serviront qu'à vous précipiter plus profondément en enfer. — N'y en a-t-il point parmi vous qui vivent comme ce malheureux, sans songer à leur âme! Eh bien! voici ce que nous devons faire ce soir. Jetons un regard en arrière pour considérer toute la suite de notre vie; et puis, dites-moi, ces vingt, ces trente, ces cinquante ou soixante ans que nous avons vécu, où s'en sont-ils allés? Combien de temps avons-nous dépensé jusqu'ici en affaires temporelles ou en querelles, en divertissements à la ville ou à la campagne, en fréquentations coupables ou dangereuses? Et à notre âme combien en avons-nous consacré? Combien en avons-nous employé jusqu'aujourd'hui pour cette pauvre âme? Qui sait si en mettant bout à bout tous les instants que nous lui avons réservés, on par-

viendrait à former un mois, ou même une semaine? Ennemis que nous sommes de nous-mêmes! est-ce donc ainsi qu'on néglige l'affaire capitale pour laquelle nous sommes au monde? Secouez-vous en entendant cette grande vérité, et prenez garde qu'il s'agit de vous-mêmes, qu'il s'agit de votre âme, de cette âme qui devrait être le centre de vos affections; qu'il s'agit enfin de votre bonheur, et de votre bonheur éternel. Décidons-nous donc, mes chers frères, décidons-nous une bonne fois; ou plutôt profitons de l'occasion si favorable de ces saints jours de mission: je veux que nous les consacrions tout entiers à la grande affaire de notre salut. Pour cela, nous en emploierons une partie à entendre la parole de Dieu matin et soir, une partie à assister tous les jours à la sainte messe, une partie à chanter les louanges du Seigneur, une partie à faire quelque lecture spirituelle, une partie à méditer même chez soi ces deux réflexions: Comment est-ce que je vis, et comment ai-je vécu jusqu'ici? une partie à consulter un bon confesseur pour changer de vie, et une partie aussi à faire un peu de pénitence. Oh! que vous bénirez l'heure où cette mission a commencé si vous consacrez à Dieu et à votre âme ces saints jours! Prenez acte de l'assurance que je vous donne: Vous direz en finissant que vous n'avez jamais passé de jours aussi heureux, que vous n'avez jamais éprouvé d'aussi douce consolation. Car, quoi qu'on en dise, les larmes de la pénitence sont plus délicieuses que la joie des théâtres; et s'il y a un paradis sur la terre, il est pour celui qui fait beaucoup de pénitence et beaucoup de bien. Par conséquent imaginez-vous que Dieu en use envers vous, pendant cette mission, comme vous en usez avec un ami, lorsque vous l'invitez à diner en lui disant de venir faire pénitence avec vous: il se trouve que la pénitence consiste en un beau festin. Ainsi Dieu,

par mon ministère, vous convie aux larmes, à la discipline, à la pénitence: *Et vocabit Dominus ad fletum, ad planctum, et cingulum sacci.* Mais sous ces austères apparences il vous prépare un avant-goût du paradis: *Et ecce gaudium et lætitiam*[1]. Qui donc parmi vous serait assez mal avisé pour refuser une si gracieuse invitation?

IV. Concluons enfin, et pour en venir au fait, dites-moi, mon frère : avez-vous jamais commis un péché mortel dans le cours de votre vie? en avez-vous commis? Dans ce cas, de deux choses l'une : ou la pénitence, ou l'enfer : *Aut pœnitendum, aut ardendum.* Je vous convie, avec Tertullien, ou à une douce et suave pénitence en cette vie, ou au feu éternel dans l'autre. Ici, pas de milieu : ou le feu ou la pénitence : *Aut pœnitendum, aut ardendum.* Ah ! pour peu que vous aimiez votre âme, embrassez la pénitence, et, afin de vous y affectionner de tout cœur, comparez-vous à ces chrétiens de la primitive Eglise, qui, parfois, pour un seul péché mortel, embrassaient avec un empressement admirable, jusqu'à sept, dix et douze années de pénitence, c'est-à-dire que, durant tout ce temps, ils étaient privés des sacrements, fouettés de verges publiquement par les prêtres, et condamnés, pour leur confusion, à se tenir, la corde au cou, à la porte de l'église, outre qu'ils jeûnaient au pain et à l'eau, deux fois par semaine. — Pour un seul péché? — Oui, pour un seul péché, des plus graves, cependant, ils embrassaient de bon cœur une pénitence si rigide. D'où vient donc cette différence? Pourquoi alors tant de ferveur, tant d'amour de la pénitence, et aujourd'hui tant de froideur et tant d'éloignement pour tout ce qui gêne la nature? En voici la raison : c'est que ces généreux chrétiens d'au-

(1) *Is. 22, 12-13.*

trefois s'étaient fait une grande idée de la malice effroyable du péché mortel, et tenaient présente à l'esprit cette terrible maxime de Tertullien : *Aut pœnitendum, aut ardendum :* Ou le feu, ou la pénitence. Et vous, que ne vous la gravez-vous aussi dans le cœur? Est-ce que vous ne seriez point, par hasard, dans la même alternative? Oui, chrétien, il faut ou brûler, ou faire pénitence : *Aut pœnitendum, aut ardendum.* L'enfer est là aussi pour vous, mon pauvre frère, et si, pendant ces saints jours, vous ne vous décidez pas à changer de vie et à faire pénitence, en deux mots c'en est fait : A l'enfer, pécheur coupable, à l'enfer ! Ah ! Esprit saint, Esprit saint, brisez vous-même ce cœur ! — Mon cher frère, faisons une convention à nous deux : venez écouter la parole de Dieu, car la foi vient de l'ouïe : *Fides ex auditu,* et si vous ne venez pas, je n'ai que faire avec vous ; venez donc, et voici la convention que je vous propose : ou bien, en entendant les instructions du matin et les sermons du soir, vous vous sentirez le cœur touché, l'esprit éclairé, ou non : si non, je consens à ce que vous restiez enfoncé dans le bourbier du vice ; mais, si vous vous sentez appelé de Dieu par cette touche intérieure, par ces douces et suaves inspirations, ah ! je vous en supplie, amendez-vous, ne vous obstinez pas, au point de résister à une telle impulsion de la grâce. Qui sait, je m'adresse à vous, pécheur endurci, qui sait si cette mission ne sera pas la dernière pour vous, le dernier appel, le suprême avertissement? qui sait? Ne tardez donc pas davantage, mon cher frère. Jésus veut avoir votre cœur dès le début de la mission, et non pas tout à la fin ; rendez-vous donc, rendez-vous promptement, finissez-en dès aujourd'hui : *Hodie si vocem Domini audieritis, nolite obdurare corda vestra*[1].

(1) *Ps. 94. 8.*

SECOND POINT.

V. Vous devez trouver singulièrement adouci le message, si terrible à la première vue, que j'avais à vous communiquer de la part de la justice divine ; mais bien plus doux encore est celui que je vous apporte de la part de la divine miséricorde : « Convertissez-vous, vous dit-elle avec amour, convertissez-vous au Seigneur votre Dieu, car il est bon et miséricordieux : *Convertimini ad Dominum Deum vestrum, quia benignus et misericors est.* Qu'est-ce à dire ? Vous ne m'en croyez-pas ? Ouvrez l'Evangile, parcourez-le d'un bout à l'autre, retournez-le tout entier ; vous n'y trouverez pas que Jésus ait traité durement les pécheurs une seule fois, excepté ces hypocrites pharisiens, qui étaient un vrai consommé de malice. Quant aux autres, ce bon Sauveur les accueillit toujours avec bienveillance, avec douceur, avec tendresse. Voyez-le dans ce festin, avec quelle tendresse il reçoit la Madeleine ; près du puits, avec quelle affabilité il s'entretient avec la Samaritaine ; sur cette place publique, avec quelle indulgence il traite la femme adultère. Pour gagner Pierre, il lui lance un regard plein de compassion ; jusqu'à Judas lui-même, quelle bonté, quelle générosité Jésus ne lui montra-t-il pas ! Voulez-vous quelque chose de plus fort ? Savez-vous comment se comporte la miséricorde du Sauveur à l'égard d'un pécheur ? Avez-vous jamais vu un pauvre pâtre déplorant la perte d'une de ses chères brebis ? Le malheureux remplit l'air de ses gémissements et de ses lamentations, et abandonnant le gros du troupeau, il court par monts et par vaux, à travers les bois, les marais et les ruisseaux, appelant de tous côtés à grands cris sa brebis égarée, jusqu'à ce qu'il la trouve ; et l'ayant retrouvée que fait-il ? Est-ce

qu'il la frappe ? Ah ! non, non ; il l'embrasse, la serre sur sa poitrine, la met sur ses épaules et la rapporte au bercail. Voilà précisément ce que fait la miséricorde de Notre-Seigneur avec un pécheur : elle le cherche, l'appelle, l'invite, et pour ainsi dire, le force de revenir de sa mauvaise voie. Aussi le saint roi David disait-il : *Erravi sicut ovis quæ periit, quære servum tuum*[1] : « Je me suis égaré comme une brebis perdue, cherchez votre serviteur. » Ah ! cherchez, ô mon Dieu, cherchez vous-même ce pécheur qui a fui loin de vous : *Quære servum tuum.* — Arrêtez, mon frère, arrêtez ; c'est Jésus qui vous appelle à cette mission : Convertis-toi, vous dit-il au fond du cœur, convertis-toi. Et vous, que lui répondez-vous ? Hélas ! il en est parmi vous qui se sont tellement éloignés de Dieu qu'ils n'entendent plus sa voix, qui ne la connaissent même plus.

VI. Ne vous découragez cependant pas pour cela, mes chers frères, mais attendez, et saint Augustin vous la fera connaître. Il y a quatre voix, dit-il, par lesquelles la miséricorde de Dieu appelle les pécheurs à la pénitence. Premièrement, elle les appelle en leur accordant du temps : *Vocat impertiendo tempus*. Elle accorde à quelques-uns une longue vie, elle les laisse vieillir, pour voir si sur tant d'années ils ne sauront pas au moins profiter d'un jour pour assurer leur salut éternel. En second lieu, elle appelle par les réflexions qu'elle suggère : *Vocat per intimam cogitationem.* Elle envoie des remords de conscience, de bonnes inspirations, de saintes pensées. En troisième lieu, elle appelle par le fléau de la correction : *Vocat per flagellum correctionis*. Elle met la main au fouet, elle afflige par la pauvreté, les maladies, les tribulations. Et enfin, elle appelle par des miséricordieuses consolations : *Vocat*

(1) *Ps. 118. 176.*

per misericordiam consolationis. Elle leur envoie une pluie de bénédictions, santé, richesses, prospérités. Telles sont les quatre voix par lesquelles le Seigneur a coutume de rappeler à lui les pécheurs. — Vous, et vous, et vous, comment y avez-vous répondu jusqu'ici? Ah! je frissonne quand je pense combien votre manière d'agir à l'égard de Dieu a été différente de la sienne à votre égard. Voyez-le vous-même : Dieu vous attend-il? vous différez; vous excite-t-il? vous vous arrêtez. Dieu s'arme-t-il pour vous frapper? vous promettez; dépose-t-il les armes? vous oubliez vos promesses. Se montre-t-il prêt à sévir? vous demandez miséricorde; use-t-il de miséricorde? vous en abusez. Vous presse-t-il? vous demandez du temps; vous accorde-t-il du temps? vous le dissipez. Avant la confession vous avouez que vous avez mal agi; après la confession vous recommencez à faire pis encore. O sagesse infinie de la miséricorde de Dieu! Mais il y a plus. Dites-moi, de grâce, de combien de maladies mortelles la miséricorde de Dieu ne vous a-t-elle pas guéris? Et pourtant vous n'avez fait qu'empirer dans le vice. A combien de dangers ne vous a-t-elle pas soustraits? Et pourtant vous n'avez fait que vous enfoncer dans l'abîme. Que d'avances ne vous a-t-elle pas faites, que vous avez constamment dédaignées! Que de menaces, que vous avez méprisées! Que d'invitations, que d'avertissements, que de bienfaits, auxquels vous n'avez cessé de répondre par de nouveaux outrages! Qu'en dites-vous maintenant? Peut-on trouver le fond de ce vaste océan de miséricordes dont Dieu a usé à votre égard? Mais voyons, laissons-là le passé. Maintenant, en ce moment même où je vous parle et où vous m'écoutez, la miséricorde divine n'est-elle pas occupée à vous appeler, à vous inviter? D'où vient donc cette voix intérieure que je vous signalais tantôt, et que vous entendez au fond de votre cœur, cette

voix qui dit secrètement à chacun de vous : Convertis-toi, convertis-toi... Si tu ne te convertis pas à présent, tu ne le feras jamais. Cette mission est venue tout exprès pour toi. Convertis-toi, convertis-toi... Cette voix, de qui est-elle? Vient-elle du démon? Non, certes, puisqu'elle vous porte au bien. Vient-elle de vous-même? Non plus, car elle plaide contre vous. De qui donc vient-elle? Ah! c'est la voix de la miséricorde ineffable de mon Jésus, qui veut faire la paix avec vous. Ne résistez pas, mes bien-aimés frères, à une si douce invitation, ne méprisez pas une voix si tendre; rendez-vous aux instances d'un Dieu plein de bonté qui veut lier amitié avec vous. — Y aurait-il donc parmi vous quelqu'un qui ne voulût pas se réconcilier avec Dieu? Ah! non, non; faisons tous la paix avec un Dieu si bon. Oui, la paix, mes bien-aimés, la paix! O délicieuse paix, quelle précieuse consolation ne procures-tu pas au cœur?

VII. Je bénis donc le Très-Haut des bonnes dispositions où je vous vois tous de rentrer en grâce avec lui; je m'en aperçois à la dévotion et au respect avec lequel vous avez accueilli la mission. Comme l'aube fait juger que le jour sera beau, ainsi votre ferveur au début me présage tout le bien que vous allez faire pendant ces saints jours. Ainsi je ne doute pas de vous, mes chers frères, non; je vous serre tous sur mon cœur avec une vive confiance de vous laisser ensuite étroitement unis au cœur de Jésus; ce n'est donc pas de vous que je doute; celui qui m'inspirerait de l'inquiétude, ce serait un pécheur tout à fait désespéré, si malheureusement il s'en trouvait parmi vous : j'appréhenderais qu'il ne haussât les épaules à cette invitation de la miséricorde, il s'imaginant que c'en est fait de lui, que sa conscience est trop chargée, ses mauvaises habitudes trop invétérées, et qu'il ne se fût déjà condamné lui-même au fond du cœur, en se disant : pour moi il n'y a plus de para-

dis. — Ah! mon aimable Rédempteur, si je pouvais savoir quel est ce malheureux, je descendrais volontiers d'ici à l'instant même, pour courir à lui, l'embrasser tendrement et lui dire : Vous aussi, mon cher frère, Jésus vous cherche ; j'ai été pire que vous, et cependant Notre-Seigneur ne m'a pas seulement appelé à la mission, il m'a même voulu pour missionnaire. Venez, venez avec moi ; allons faire pénitence à deux, convertissez-nous sincèrement à Dieu, et soyez certain que pour vous aussi il y a remède, et paradis, et miséricorde, et miséricorde d'autant plus grande que vos péchés le sont davantage. Ne me dites pas que vos iniquités sont des plus énormes, des plus révoltantes, que ce sont des péchés d'hérésie, des crimes irrémissibles, pour lesquels il faut ou recourir à Rome, ou attendre un grand jubilé ; non, non, laissez le soin de tout cela à un confesseur sage et instruit. Quant à moi, je vous assure qu'il y a remède pour vous, eussiez-vous même renié la foi, tué votre père, et caché tous vos péchés en confession, entassant sacriléges sur sacriléges ; félicitez-vous de ce que la bonté divine vous a envoyé des missionnaires en rapport avec vos besoins. Ah! si vous voyiez le fond de notre cœur! C'est un cœur assez grand pour que tous les pécheurs, même les plus perdus d'excès et de débauches, puissent s'y réfugier ; et nous avons la prétention d'être comptés au nombre des confesseurs les plus accommodants, les plus dévoués que vous ayez rencontrés de la vie. — Mais nous craignons de tomber dans des scrupules. — Des scrupules ! un temps de mission n'est pas un temps de scrupules ; un des plus grands avantages de la mission, c'est au contraire de tranquilliser les consciences, de dissiper toutes les vaines inquiétudes, et de laisser les âmes en paix. — Mais pour de si grands péchés, on nous imposera une bien grande pénitence ! — Que dites-vous?

notre usage au contraire est de donner, autant que possible, des pénitences faciles, aisées. Savez-vous pourquoi? c'est que pendant ces jours-ci nous voulons faire pénitence pour vous: nous sommes venus tout exprès pour nous endosser vos péchés. Seulement je dois vous prévenir d'une chose, c'est que dans les sermons nous vous paraîtrons durs, rigoureux, foudroyants contre le péché, parce qu'ici, sur l'estrade, nous remplissons le rôle de la justice divine; mais il n'en sera pas de même au confessionnal, où, ministres de la miséricorde, vous nous trouverez doux, compatissants, charitables. Que ceux-là mêmes qui, en apprenant que la mission allait avoir lieu à N., ont murmuré contre nous et contre la mission, et se sont acharnés contre nous qui ne voulons que leur bien, que ceux-là, dis-je, sachent que s'ils viennent nous trouver, ils seront traités avec une bonté toute spéciale. Si à l'article de la mort Dieu me reprochait d'avoir eu trop d'indulgence, savez-vous pour ma part ce que je lui répondrais? Eh bien, mon aimable Sauveur, si c'est un défaut et un manquement d'avoir été trop bon envers les pécheurs, sachez que ce défaut, ce manquement, je l'ai appris de vous, oui, de vous-même qui jamais de votre vie n'avez maltraité un pécheur, jamais! — Courage donc, mon cher frère, s'il en est ainsi; quels que soient vos péchés, soyez-en persuadé, il y a encore pour vous remède, paradis et miséricorde. Il vous semble, je le sais bien, que vous n'êtes plus qu'un tronc aride, propre à être jeté au feu et à brûler. Mais non, il n'en est rien. Convertissez-vous pendant ces jours-ci, convertissez-vous de bon cœur à Dieu, remettez-vous entre ses mains, et vous verrez comme ce Dieu de bonté saura élever sur ce trône le trophée éclatant de son infinie miséricorde.

VIII. N'est-ce pas ainsi qu'il en a agi avec ce gentilhomme de Florence, perdu de débauches et de dissolu-

tions? Après avoir dissipé son patrimoine au jeu, en prodigalités et en folles dépenses, le malheureux arriva, de péché en péché, comme pas à pas, jusqu'au fond de l'abîme du désespoir, de ce désespoir qui fait éprouver aux pécheurs un enfer anticipé ; et de l'inconduite passant à l'incrédulité, il en vint à douter s'il existe un Dieu. Un jour, poussé par une rage frénétique, il sort seul de la ville, et arrivé au milieu des champs, dégaine son épée, puis lançant au ciel un regard furieux, profère un horrible blasphème : il n'est pas croyable qu'il y ait un Dieu, mais s'il existait, je lui jette un défi ; qu'il ose descendre et se battre en duel avec moi. Et, en parlant ainsi, il brandissait son arme contre le ciel, en signe de menace. Appeler Dieu en duel, quelle malice infernale! A quoi vous attendez-vous, mes frères? que la foudre écrase et réduise en cendre ce forcené, n'est-ce pas? Non, non ; voyez combien Dieu est bon. Voilà qu'on voit se balancer en l'air un papier qui vient tomber précisément aux pieds du coupable. A cette vue, il tremble de tous ses membres : il y a un Dieu, se dit-il, et voici sans doute sa réponse à ma provocation. Il ramasse le papier d'une main tremblante, l'ouvre et lit, et que trouve-t-il écrit? Que Dieu, peut-être, est le Dieu des vengeances, et qu'il fulminait contre lui une sentence de damnation? Non, mes bien-aimés, non ; il y trouva au contraire, que s'il voulait se repentir, Dieu lui ouvrait le sein de sa miséricorde, qu'il n'avait qu'à dire : *Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam.* A ce trait d'amour, le gentilhomme attendri jeta son épée, tomba à genoux, et fondant en larmes, s'écria, d'une voix entremêlée de sanglots : Vous m'avez vaincu, mon Dieu, vous m'avez vaincu. Je suis désormais tout à vous. *Miserere mei, Deus, miserere mei, Deus.* Miséricorde, ô mon Dieu, miséricorde! Je ne la mérite pas, mais je l'espère de votre ineffable bonté. Miséricorde, mon

Dieu, miséricorde! — Et il couvrait de baisers le papier qu'il tenait en main, le pressait sur sa poitrine et répétait avec la plus vive émotion : miséricorde, mon Dieu, miséricorde! et après l'avoir arrosé de ses larmes, il alla s'agenouiller aux pieds d'un bon confesseur, fit une confession générale, et embrassa une vie pénitente et sainte, que couronna une sainte mort. — Voilà votre cas, mes chers frères. Vous aussi, vous avez tiré l'épée contre Dieu : *Gladium evaginaverunt peccatores contra Deum*[1], attendu que tout péché mortel est une épée dégaînée contre le Tout-Puissant. Vous méditez donc une sentence de malédiction, n'est-il pas vrai? Mais admirez la générosité de la miséricorde divine : au lieu de malédictions il vous envoie la mission, et vous invite à revenir à lui : *Convertimini, convertimini;* convertissez-vous, pauvres pécheurs, convertissez-vous.

Obéissez donc aux instances si pressantes de la miséricorde de Dieu, et pour cela, jetez-vous tous à genoux au pied de ce crucifix ; laissons à ceux qui ont peu de péchés de se convertir à la fin de la mission, pour nous qui sommes de grands pécheurs, rivalisons de zèle à qui se convertira le premier. Le premier cœur donné à Jésus lui sera le plus cher ; le premier pécheur converti sera le pénitent le plus agréable à Dieu. Et quel sera le premier converti? Celui-là même qui, au pied de ce crucifix, pleurera sur-le-champ ses péchés ; celui là qui, sans respect humain, se frappera la poitrine, et imitant le pénitent dont je viens de vous parler, demandera, à haute voix, pardon et miséricorde. Voyons, frapponsnous tous la poitrine, tous élevons la voix, et demandons, du fond du cœur, pardon et miséricorde. Dites tous sincèrement : Miséricorde, mon Dieu ! Pardon, mon Dieu ! *Miserere mei, Deus, miserere.* Miséricorde, mon

(1) *Ps. 26, 14.*

Dieu, miséricorde! Répétez-le encore : miséricorde, mon Dieu, miséricorde! — Mon pauvre pécheur, Jésus veut votre cœur, et il le veut dès ce soir ; déposez les armes, avouez-vous vaincu, et dites, vous aussi : vous m'avez vaincu, mon Dieu, vous m'avez vaincu; ayez pitié de moi: *Miserere mei, Deus.* — Ah! mais il faut le dire avec des larmes amères, avec des soupirs du cœur! Répétez-le donc en pleurant et en génissant : Pardon, mon Dieu! miséricorde, mon Dieu! Pardon, mou Dieu! Miséricorde, mon Dieu! Mais, je ne me contente pas d'un seul pécheur, ce soir ; je vous veux tous, pécheurs, mes frères, tous sans exception. Dilatez vos cœurs, car Jésus est disposé à vous pardonner; mais il veut des cœurs pénétrés de douleur et de componction ; redoublez donc vos sanglots et vos larmes, en répétant : pardon, mon Dieu! ayez pitié de moi, mon Dieu! Répétez encore... Oh! quel peuple béni! quelle religieuse population! Voilà, dès le premier jour, la paix rétablie entre vous et Dieu ; mais cette paix ne doit servir qu'à faire une plus rude guerre au péché. Guerre donc, guerre au péché! Au nom de tous, je déclare ce soir la guerre, et une guerre à mort à tout l'enfer.

IX. Savez-vous ce que c'est, en réalité, qu'une mission? C'est une guerre sacrée, entreprise contre le vice. Or, vous savez qu'au début d'une guerre on déploie l'étendard royal, sous lequel toute l'armée doit marcher. Quel sera donc l'étendard à l'ombre duquel nous combattrons pendant ces saints jours? Le voici : il porte les noms sacrés de Jésus et de Marie. C'est à Jésus et à Marie que je consacre cette mission. Inclinez la tête et vénérez profondément ces saints noms de Jésus et de Marie. *In nomine Jesu omne genu flectatur terrestrium, cœlestium et infernorum*[1]. Notre glorieux saint

(1) *Phil. 2, 10.*

Bernardin de Sienne, au commencement de ses missions, exposait à la vue de tous ses auditeurs le nom adorable de Jésus, et c'est par la vertu de ce saint nom qu'il amollit les cœurs les plus durs, convertit les pécheurs les plus obstinés et réforma presque toute l'Italie. Nous aussi, à l'exemple de cét illustre champion, nous confiant dans les noms sacrés de Jésus et de Marie, nous espérons une abondante moisson pendant ces jours-ci ; pour fortifier cette espérance, saluons tous ensemble le nom adorable de Jésus; dites tous, à haute voix : Vive Jésus ! — Saluons aussi le nom vénérable de Marie; dites donc tous : Vive Marie, que nous choisissons pour protectrice de notre mission.

Il nous reste maintenant à pouvoir jeter un regard sur cette puissante Avocate, afin de ranimer notre dévotion. On lit que, pendant la vie de la sainte Vierge, plusieurs pécheurs se convertirent en fixant les yeux sur son visage ravissant, qui ne respirait que la sainteté. Fixez donc ici vos regards, pécheurs; contemplez-le tous, ce visage céleste. Voilà, voilà votre missionnaire; joignez les mains, et vénérez-la par une inclination profonde, ou plutôt, saluez-la de nouveau, en répétant : Vive Marie ! Dites encore : Vive Marie ! Vive Marie ! Ah! Vierge sainte, renouvelez le miracle que vous fîtes autrefois; et qu'au premier regard que nous fixons sur vos traits ravissants, tous nous nous convertissions, tous nous devenions vos véritables enfants. — Afin d'obtenir cette grâce, saluons-la de nouveau avec un redoublement de ferveur : Vive Marie ! Vive Marie ! — O Vierge sainte, auguste Mère, puissante Souveraine, j'ai une autre faveur encore à vous demander, c'est qu'en ce moment même vous enchaîniez tous les démons au plus profond de l'enfer, afin qu'ils n'aient ni le pouvoir ni l'audace d'empêcher le bien de cette sainte mission. O vous qui, de votre pied immaculé, écrasez la tête de

ce serpent infernal, qui est la figure du péché mortel, donnez à ma langue la force nécessaire pour foudroyer terriblement, pendant ces saints jours, ce maudit péché.

X. Voilà notre drapeau de guerre arboré, et le choix de notre protectrice accompli. Il faut maintenant prendre les armes, mais quelles armes? Les armes propres à nos combats seront les couronnes d'épines, les chaînes, les disciplines et tous les instruments de pénitence et de mortification. Pour m'en revêtir dignement, j'imiterai Jean III, roi de Pologne. Cet illustre guerrier, au moment de marcher contre les Turcs, sous les murs de Vienne, se fit apporter toutes ses armes offensives et défensives, devant une pieuse image de la très-sainte Vierge, et là, les prenant l'une après l'autre, il les offrit avec ferveur à Marie, lui déclarant qu'il s'en revêtait en son nom : au nom de Marie, il s'attacha la cuirasse sur la poitrine; au nom de Marie, il ceignit l'épée au côté; au nom de Marie, il se mit le casque en tête, et ainsi armé, au nom de Marie, il s'avança sur le champ de bataille, au nom de Marie commença la lutte, et au nom de Marie remporta la victoire. — Donnez-moi mes armes défensives. Les voici : cette chaîne servira à me faire connaître pour tel que je suis en réalité, c'est-à-dire, pour un grand pécheur. — Oh! à combien plus juste raison ne devrais-je pas faire ce que faisait l'illustre saint Dominique! Lorsqu'il se rendait dans quelque ville pour y annoncer au peuple la parole de Dieu, il se prosternait à la porte de la ville, et disait avec humilité : Ne permettez pas, Seigneur, que mes péchés mettent obstacle à votre grâce, pendant l'exercice de mon ministère. Permettez donc que je me mette cette chaîne au cou, et qu'avec plus de vérité je dise à mon tour, en baissant la tête : Seigneur, ne permettez pas que mes iniquités empêchent le bien de cette sainte

mission. — Donnez-moi aussi la couronne d'épines, afin d'humilier cette tête superbe. C'est avec des épines que notre divin Jésus a couronné son divin chéf, c'est avec des épines qu'il a attiré le monde à la pénitence; je veux donc me couronner d'épines pour imiter mon aimable Sauveur. J'espère, mes chers frères, que par la miséricorde de Dieu, je porterai en paradis une brillante couronne de fleurs, mais ici-bas, toute ma gloire, c'est d'avoir le front ceint des épines de Jésus-Christ, mon Sauveur. Ah ! épines chéries, votre vue seule m'attendrit; mais je désire que vous vous enfonciez dans ma tête altière et que vous m'humiliiez jusqu'à terre. Des épines donc, des épines de pénitence, d'humiliations, de mortifications, telles seront les armes les plus propres pour triompher du vice. — Si toutes ces épines ne suffisent pas encore pour vous percer le cœur, il faudra en venir aux armes offensives. Donnez-moi cette discipline. Voilà l'épée en usage dans nos combats. Je m'en empare au nom de Marie ; il faudrait une discipline, non de fer, mais de feu, pour un pécheur tel que moi ; car, en effet, quel est le plus grand prévaricateur qu'il y ait ici, le plus scélérat, le plus criminel? C'est moi, mes frêres, c'est moi. Il est donc juste que je sois le premier à me convertir, le premier pécheur pénitent. Mais, pour qui offrirai-je les prémices de ma pénitence? Certes, j'ai grand besoin de les offrir pour moi-même. Mais, à cause de l'affection que je vous porte, et du désir ardent que j'ai de vous voir tous convertis à Dieu, je dis convertis sérieusement, et d'une manière durable, c'est pour vous que je prends la première discipline de cette sainte mission. Je veux imiter ces mères indigentes qui, quoique plus affamées parfois que leurs enfants, s'ôtent néanmoins le pain de la bouche pour le leur donner. Ainsi, quoique j'aie le plus grand besoin de faire pénitence pour moi-même, cette première pénitence

sera cependant pour vous, peuple bien-aimé. Pénitence, donc, pénitence. (*La discipline.*)

Et vous que faites-vous ? Versez des larmes, mes frères, des larmes, mes sœurs, des larmes ; pleurez vos péchés et invoquez la grande miséricorde de Dieu : Miséricorde, mon Dieu ! — Ah ! ne me taxez pas d'austérité. Voyez mon divin Jésus ; que n'a-t-il pas fait pour moi, mon Jésus ? que n'a-t-il pas fait pour vous ? Lui, juste, saint, innocent, le voilà cependant tout en sang. O Dieu ! à la vue de ce sang, comment ne fondez-vous pas tous en larmes ? Mais moi qui suis le plus grand pécheur, je pleurerai pour vous, je veux donner sang pour sang. Du sang donc, du sang ! Et vous, répandez des pleurs amers, demandez pardon, dites tous : Pardon, mon Dieu ! miséricorde, mon Dieu ! — Mais non, nous ne réussirons pas à obtenir le pardon de tant de péchés si nous ne recourons à la glorieuse Vierge Marie. La voilà, les mains jointes, qui prie pour nous. Vive donc Marie, et mort au péché ! Et pour donner la mort au péché, faisons tous un acte de contrition le plus intense possible, et faisons-le pour rendre hommage à Marie. Voyons, vous avec les larmes aux yeux, et moi, avec la discipline en main, disons tous ensemble : Mon doux Jésus, pénétrez mon cœur d'une vive douleur... Ah ! que je déteste le péché qui vous offense, vous, le bien suprême ! Pardon, mon Dieu ! miséricorde, mon Dieu ! — Maudit péché, faites-le mourir par une parfaite pénitence. Que celui qui n'a point péché ne pleure pas et ne donne pas signe de repentir ; mais que quiconque a péché se frappe la poitrine, et s'écrie avec un cœur contrit : pardon, mon Dieu ! ayez pitié de moi, mon Dieu ! — Je vous félicite de ce que, dès le premier jour, vous avez, par tant de larmes, effacé vos péchés et fait la paix avec Dieu.

XI. Mais les larmes ne suffisent pas ; nous allons

connaître maintenant quels sont ceux qui ont pleuré sincèrement : afin de rendre stable la paix que nous venons de conclure avec Dieu, formons, en présence de ce crucifix, quelques résolutions. Attention. La première sera de ne plus jamais commettre de péché mortel ; non, de péché mortel, jamais, jamais, jamais, surtout pendant ces saints jours de mission. Dieu vous garde d'offenser Jésus-Christ ces jours-ci ! Oh ! quelle horrible malice ce serait ! quel châtiment vous vous attireriez ! Vous ne vous exposeriez à rien moins qu'à être frappés de mort subite. Arrêtez donc cette ferme résolution de fuir à jamais le péché mortel, mais de le fuir spécialement durant la mission. A cette fin, réprimez les mauvaises pensées, renoncez aux habitudes criminelles, aux conversations et aux liaisons dangereuses, au jeu de cartes, au cabaret, aux lieux de divertissements, en un mot, à toutes les occasions. Oh ! quelle salutaire résolution ! Prenez-la en silence, mais prenez-la du fond du cœur, aux pieds de Jésus-Christ. Remarquez que Jésus lit au fond du cœur. L'avez-vous prise ? — Ah ! que je souhaite, mes chers frères, qu'à l'article de la mort chacun de vous puisse bénir cette heure-ci, où il vient de former une si noble résolution, et dire alors : Bénie soit l'heure et le moment où fut inaugurée la mission ; car dès lors, grâce à la bienheureuse Vierge Marie, je n'ai plus commis de péché mortel. — Qu'on vienne nous demander maintenant à quoi servent les missions ! N'eussent-elles d'autre effet que d'arrêter le cours des péchés aussi longtemps qu'elles durent, quel grand bien ne serait-ce pas déjà !

La seconde résolution sera d'assister à tous les sermons du soir et à toutes les instructions du matin. Une seule que vous omettriez pourrait être la cause de votre ruine, et d'une ruine éternelle, car ce pourrait être celle dont Dieu veut faire dépendre votre salut. Ne venez

donc pas me dire que vous avez beaucoup d'affaires, beaucoup de besogne, de nombreuses occupations; la plus grande affaire, la besogne la plus importante que nous ayons sur les bras, c'est, savez-vous quoi? c'est de sauver notre âme, mes chers frères, c'est de sauver notre âme. Or si, pendant toute l'année, vous dépensez un temps si considérable pour les choses de la terre, pourquoi ne pourriez-vous pas consacrer ces quelques jours de mission à la grande affaire de votre salut? Ah! mes bien-aimés, laissez là ces prétextes frivoles, et venez, venez tous. Fermez les ateliers et les magasins, quittez vos travaux pendant les exercices publics, et sachez que tout ce que vous ferez alors tournera mal, et ne servira qu'à vous attirer des châtiments. Je pourrais vous raconter beaucoup d'accidents funestes arrivés, dans nos missions, à ceux qui dédaignèrent d'assister aux exercices. Un paysan qui défendait à sa famille de s'y rendre, perdit presque tous ses bestiaux. Une dame qui s'était concertée avec son frère pour ne point paraître à la mission, fut atteinte de folie, et son frère fut frappé d'un terrible accident qui le réduisit à l'extrémité. Une autre dame avait fui le lieu où se donnait la mission pour aller danser dans une ville voisine; il lui en coûta la vie. Un malheureux qui voulut aller travailler à la campagne, tomba dans une fosse et fut enseveli sous des décombres. D'autres tombèrent malades et dépensèrent en médicaments quatre fois plus qu'ils n'avaient pu gagner en travaillant. C'est du bois coupé hors de saison, il ne profite pas. Venez donc, venez. Je vous fait observer cependant que nous n'avons pas l'intention de vous retenir tout le jour à l'église, non; nous nous contentons de cinq quarts d'heure le matin et de sept quarts d'heure environ le soir. Tout le reste du temps, nous vous le laissons pour vaquer à vos travaux; vous voyez que nous ne sommes pas exigeants. — En vou[illegible].

vous gagnerez chaque fois une indulgence de quarante jours, accordée par Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque, et de plus, en vous confessant et en communiant un jour quelconque, une indulgence plénière accordée par le Souverain Pontife; mais pour cela, il ne suffit pas de venir aux exercices le dernier jour, il faut y assister fréquemment.

La troisième résolution sera de donner tous le bon exemple pendant ces saints jours, de sorte que tout respire la piété et la dévotion. Partant, les femmes, particulièrement les jeunes personnes, viendront modestement vêtues, avec un voile ou autre chose qui leur couvre la tête jusqu'au front, sans vanité d'aucune espèce. Puis, dans les maisons, dans les rues et dans les ateliers, on n'entendra ni blasphèmes, ni chansons déshonnêtes ou profanes, ni paroles obscènes; mais partout éclatera une sainte modestie, surtout parmi la jeunesse.

C'est à vous que je m'adresse en finissant, ô mon aimable Jésus. Oh! quelle joie j'éprouve au fond du cœur, en voyant un peuple si bien disposé! Je vous supplie, ô mon divin Rédempteur, de répandre une abondante et solennelle bénédiction sur cette sainte Mission : bénissez donc les temples, bénissez les lieux où se feront les exercices; bénissez les instruments de pénitence qui seront employés, bénissez les larmes qui seront versées, bénissez les voix qui demanderont pardon et miséricorde ; surtout bénissez les premiers pécheurs convertis, bénissez-les, ô mon Jésus, bénissez-les! Bénissez-nous en particulier, mes compagnons et moi, bénissez ma langue, bénissez mes pauvres sueurs et mes faibles travaux, bénissez toutes mes actions, afin qu'elles concourent à votre gloire, à l'honneur de votre très-sainte Mère, au profit et à la consolation spirituelle de tout ce peuple. Amen, amen.

P. M. V.

Benedictio Dei omnipotentis, Patris, et Filii, et Spiritus Sancti, descendat super vos et maneat semper.

Ensuite, tout le monde se tenant debout, on assignera les heures des divers exercices, on choisira les Députés et les Pacificateurs, et on donnera les avis nécessaires. En dernier lieu, on notifiera aux assistants que nous voulons vivre purement d'aumônes, et que nous attendons de leur charité, en aliments maigres, de quoi satisfaire au strict nécessaire.

SERMON IV.

LA MALICE DU PÉCHÉ MORTEL.

(Carême, tome II, page 50).

EXORDE.

Nullus est qui agat pœnitentiam super peccato suo, dicens : Quid feci?

Il n'y en a pas un qui fasse pénitence de son péché, en disant : Qu'ai-je fait? JER. 6, 9.

I. Jusques à quand, mortels insensés, renverserez-vous l'ordre de la raison que Dieu même a gravé dans vos cœurs? Jusques à quand offusquerez-vous cette lumière éclatante que le prophète royal reconnaît être un brillant reflet de la face de Dieu? *Signatum est super nos lumen vultus tui, Domine*[1]. Ah! que saint Augustin avait bien raison de se récrier contre l'étrange aveuglement qui qualifie le mal un bien, et le bien un mal, selon la parole d'Isaïe: *Vœ qui dicitis malum bonum, et bonum malum*[2]*!* Il ne sait comment appeler, si c'est frénésie, fureur ou démence, ce désordre si commun parmi les hommes, et qui consiste en ce que, le péché étant le mal le plus abominable qu'il y ait au monde, il n'y a pas au monde un mal qu'on déteste moins que le péché. Comment est-il possible, dit le saint docteur, que les hommes en viennent à aimer un

(1) *Ps. 4, 7.* (2) *Is. 5, 20.*

plaisir infâme, une injustice sordide, un gain illicite, une indigne créature, une vile satisfaction d'un moment, au point de haïr leur Dieu, qui est le souverain bien, le souverain bienfaiteur, l'amant le plus dévoué, l'amour suprême ! Comment une si horrible indignité peut-elle trouver place dans le cœur d'un homme ! Et recherchant, dans son treizième sermon sur les Saints, l'origine d'un pareil dévergondage, il éclate en plaintes, avec Jérémie : *Nullus est qui pœnitentiam agat super peccato suo, dicens : Quid feci ?* Comment se fait-il, en effet, mes chers frères, qu'on voie se produire tous les jours cet affreux désordre qui fait horreur au ciel et à la terre ? Voici comment, voici quelle est l'origine de tant de chutes, et pourquoi tant d'âmes font faux pas, et se précipitent dans un abîme d'iniquités : c'est qu'on ne pense point, non, on ne réfléchit point au mal que l'on fait en commettant un péché mortel. Je ne dis pas cela pour excuser la perfidie du pécheur, elle est inexcusable ; mais pour vous dévoiler les artifices du démon, qui, afin de vous attirer dans ses filets, ne vous dépeint le péché que sous une face, vous montrant ce qu'il a d'agréable et de séduisant, et vous cachant la malice hideuse qu'il renferme. Permettez donc que je vous le représente ce soir sous ses véritubles couleurs, comme un monstre perfide qui empoisonne et tue les âmes de son venin, en allumant dans le cœur de l'homme une haine, pour ainsi dire, infinie contre Dieu, et, ce qui est le comble de l'horreur, dans le cœur de Dieu une haine infinie contre l'homme.

Voici les deux vérités qui mettront en évidence la monstruosité du péché mortel : — La haine infinie que par le péché le pécheur porte à Dieu, ce sera le premier point ; — La haine infinie qu'à raison du péché Dieu porte au pécheur, ce sera le second.

Me voilà donc de nouveau aux prises avec ce mons-

tre infernal, le maudit péché mortel. Je prie Dieu de mettre ce soir, sur mes lèvres, non pas de belles paroles qui charment l'oreille par leur harmonie, non, elles ne viendraient pas à propos, lorsqu'il s'agit de stigmatiser ce qu'il y a de plus affreux ; mais des paroles de feu qui percent les cœurs comme des traits, et réveillent en vous une haine salutaire contre cet ennemi infernal, qui dresse fièrement la tête, et fait si bien qu'il vous porte à haïr le Seigneur, et contraint le Seigneur à vous haïr à son tour. Je commence.

———

SERMON X.

LE NOMBRE DES PÉCHÉS ET DES GRACES.

(Carême, tome II, page 28).

EXORDE.

Hæc dicit Dominus : Super tribus sceleribus Damasci, et super quatuor non convertam eum.

Voici ce que dit le Seigneur : Après les crimes que Damas a commis trois et quatre fois, je ne changerai point l'arrêt que j'ai prononcé contre elle. AMOS, I. 3.

I. Jusques à quand, mes chères frères, vous laisserez-vous tromper et séduire par votre propre malice, en attribuant à Dieu une bonté imaginaire et apparente, incapable de sévir et toujours prête à répandre des grâces et à pardonner les péchés? Jusques à quand serez-vous dupes de cette grossière illusion? Je sais bien qu'en vivant selon le libertinage qui règne de nos jours, on aime à se forger un Dieu à sa façon, dont on exalte à pleine bouche la bonté, la libéralité, la clémence, et dont on tait ou on dissimule la rigoureuse justice. A quoi bon, dit-on, tant de craintes méticuleuses, et un rigorisme si outré? Bénie soit la clémence de Notre-Seigneur, qui, en élargissant sa main pour nous pardonner généreusement nos fautes, nous dilate aussi le cœur, et tout en mettant en crédit la miséricorde, attire à l'Evangile un plus grand nombre de partisans, et rend à ses ministres la moisson plus abondante, par

cela même qu'il facilite aux pénitents la conversion, et aux convertis le pardon. — Ainsi raisonnez-vous, et ainsi voudrais-je raisonner moi-même. Mais, hélas! si la miséricorde de Dieu est prompte à pardonner, elle n'est pas cependant prodigue de ses dons. Il a déterminé d'avance combien de fois il veut vous accorder et le pardon de vos péchés et la grâce de rentrer en vous-même : *Hæc dicit Dominus*, « Voici ce que dit le Seigneur, » vous déclare le saint prophète Amos : *Super tribus sceleribus Damasci, et super quatuor non convertam eum :* « Après les crimes que Damas a commis trois et quatre fois, je ne la convertirai plus, j'exécuterai l'arrêt que j'ai prononcé contre elle. » Quelle sentence effrayante! Ces paroles mystérieuses vous concernent, pécheurs; elles ont pour but de vous apprendre une bonne fois à redouter les secrets jugements de Dieu, et à vous persuader que la miséricorde ne va jamais sans la justice, ni la justice sans la miséricorde; que la sagesse infinie n'agit pas au hasard, mais que toutes ses œuvres sont réglées avec nombre, poids et mesure, et que, de même qu'elle a compté toutes les étoiles, pesé les vents et mesuré les eaux, selon la parole de Job, de même elle a mesuré la perversité des méchants et fixé le nombre des grâces qu'elle veut accorder, ainsi que le nombre des péchés qu'elle veut pardonner. Si l'on dépasse ce nombre, il n'y a plus d'appel ni de pardon.

Voici donc les deux épouvantables vérités que je veux vous graver dans le cœur, ce soir; écoutez-les bien : — Dieu a fixé, dans sa pensée, le nombre des péchés qu'il veut nous pardonner en cette vie, autant et pas davantage; ce nombre atteint, il ne pardonne plus; voilà la première vérité. — Il a pareillement mesuré les grâces, les bonnes inspirations et les avertissements salutaires qu'il veut nous accorder, autant et pas davan-

tage; et cette mesure une fois comblée, il n'appelle plus, il n'avertit plus; il nous abandonne : voilà la seconde vérité.

Quoique le nombre certain, tant des péchés que des avertissements, soit caché aux yeux des hommes, il n'en est pas moins manifeste aux yeux de Dieu ; et c'est même de l'ignorance où nous sommes par rapport à ce nombre que je prétends tirer le motif le plus puissant que j'aie jamais mis en avant pour frapper vos cœurs d'une terreur salutaire. Je dis donc que si un pécheur tourmenté par l'incertitude où il est et touchant le nombre des péchés qui lui seront remis, et touchant le nombre des avertissements que Dieu a résolu de lui accorder, ne se convertit pas dans des circonstances si propices pour la componction, dans un temps si saint, où le Seigneur étale les richesses de sa miséricorde, c'est un signe très-probable que pour ce malheureux la mesure des péchés comme celle des grâces est comble ou presque comble; en sorte que, s'il ne se convertit pas maintenant, il est tout à fait vraisemblable qu'il ne le fera jamais plus. N'y a-t-il pas là de quoi trembler, pécheurs? Attention donc, car le sermon de ce soir est un clou qui doit percer vos cœurs et les fixer au pied de la croix, pour que vous ne péchiez plus jamais. Nous commençons.

SERMON XI.

DU PÉCHÉ DE SCANDALE.

(Carême, tome I, p. 334).

EXORDE.

Væ mundo a scandalis... Væ homini illi per quem scandalum venit.

Malheur au monde, à cause de ses scandales!... Malheur à l'homme par qui le scandale arrive

MATTH. 18, 7.

I. C'est une mauvaise nouvelle que j'ai à vous annoncer ce soir, scandaleux : le poids immense de vos péchés fait crouler le monde; voilà qu'il menace ruine à cause de vous. Et ne me dites point que ce sont les guerres, les disettes, les maladies contagieuses, les factions, les dissensions qui bouleversent l'univers, non, non; c'est vous, scandaleux, c'est vous qui l'accablez du poids de vos iniquités : *Væ mundo a scandalis;* « Malheur au monde, à cause de ses scandales! » s'écrie la Sagesse incarnée. Mais, hélas! ces ruines vont vous retomber sur la tête, et vous précipiter un jour dans un abime sans fond. Mauvaise nouvelle pour vous, en conséquence, scandaleux : *Væ homini illi per quem scandalum venit.* Et nous, mes chers frères, que ferons-nous pour secourir un monde qui gémit, un monde dépouillé de tout bien, par la perversité des scandaleux? Quant à moi, je ne trouve pas de meilleure

politique pour faire la guerre à l'enfer, que de me liguer avec l'enfer lui-même, et, appelant ses furies à mon aide, me servir des vices pour défendre la vertu terrassée. Trouvez donc bon que, pour faire face aux désordres qui s'étalent de nos jours en public, j'évoque, aux yeux du monde, ces perfides pharisiens, si sévèrement repris par le Sauveur, parce que, pour quelques bonnes œuvres qu'ils faisaient, ils aimaient à être vus, à être connus, à être vantés de tous : *Omnia opera sua faciunt, ut videantur ab hominibus*[1]. Qu'ils reviennent hardiment parmi nous, ces pharisiens si glorieux de leurs bonnes actions; car, n'en déplaise à Notre-Seigneur Jésus-Christ, je lui demande la permission, non-seulement de les excuser et de les prendre en compassion, mais même de les proposer comme modèles à l'imitation des scandaleux de notre époque. Ceux-ci, loin de masquer le mal pour se vanter du bien, dissimulent le bien pour faire étalage de leur corruption. Ils aiment à passer pour irréligieux et dissolus, et non contents de perdre leur âme propre, ils se font gloire de ruiner aussi celle des autres. Oh! quelle énormité! Laissez-moi m'élever contre ces prévaricateurs insolents, qui, émules de Satan, et partisans de l'Antechrist, n'ont en vue que de dépeupler le paradis, d'infecter le monde et de remplir l'enfer. Laissez-moi, dis-je, en venir aux prises avec ceux qui pèchent d'une manière si scandaleuse, et pour vous faire comprendre la gravité du péché de scandale, je veux vous mettre sous les yeux : — le tort immense qu'un scandaleux fait à Dieu par ses scandales, ce sera le premier point; — le dommage non moins grand qu'il cause au prochain, ce sera le second; — le préjudice énorme qu'il se fait à lui-même, en attirant sur sa tête

(1) *Matth.* 23, 5.

les châtiments de Dieu, ce sera le troisième. — Ce sont là comme trois lances dont je me servirai pour percer le cœur du pécheur scandaleux, qui, non moins pervers qu'Absalon, veut comme lui aller en enfer avec pompe et accompagné d'une suite nombreuse. Si par tant de travaux, par tant de sueurs répandues pendant cette mission, nous ne pouvons empêcher qu'un grand nombre ne courent à leur damnation, au moins, faisons en sorte que ceux qui veulent aller en enfer y aillent seuls, et non pas en compagnie. Commençons.

SERMON XVIII.

SUR LA TRÈS-SAINTE VIERGE.

Sola sine exemplo.
Unique et sans pareille.
L'Église, dans l'office de la sainte Vierge.

I. Quel est, mes frères, l'objet le plus cher à vos cœurs? Dites-moi, quel est l'objet le plus cher à vos cœurs? Y en aurait-il un parmi vous dont tout l'amour, toutes les affections ne fussent pas pour Marie? Marie n'est-elle pas la plus aimable, la plus aimante et la plus aimée de toutes les créatures? N'est-ce pas sur elle que s'est reposé, avec le plus de complaisance, l'amour d'un Dieu? Marie n'est-elle pas notre âme, notre cœur, notre seule et unique espérance, à nous autres mortels? Quelle langue pourrait donc parler dignement d'une si noble Vierge, Mère d'un Dieu? Puisqu'il en est ainsi, ô Vierge admirable, voici la prière que je viens humblement vous adresser ce soir, en me prosternant à vos pieds : Arrachez, s'il vous plaît, de mon palais, cette langue terrestre, et au lieu de la langue d'un misérable pécheur, accordez-moi une langue sainte, une langue toute de feu pour enflammer tous les cœurs de votre saint amour. Ah! du moins, ô digne Mère, arrosez ces lèvres impures de quelques gouttes de votre précieux lait. Je suis indigne de prononcer votre saint nom, le nom si doux de Marie, mais vous méritez bien qu'il soit, non-seulement invoqué à toute heure, mais même gravé

au fond de nos cœurs. Bénissez donc, ô Vierge bénie entre toutes les femmes, bénissez mon pauvre cœur, ma pauvre langue; donnez-moi la force et la chaleur dont j'ai besoin pour célébrer dignement vos grandeurs. Faites, oh! oui, faites, ô mon auguste Reine, que je n'exprime pas une idée aujourd'hui qui n'embrase un cœur, que je n'articule pas un son qui ne vibre comme un dard, en sorte qu'aucun de ceux qui m'entendent ne puisse s'empêcher de vous aimer, ô Marie. Marie! ô nom d'amour! Marie! nom plein de douceur! Marie! nom plein de charmes, qui ravit les âmes et fait fondre les cœurs! Courage, âmes timides et craintives! pourquoi vous tourmenter par cette pénible pensée : qui sait si je me sauverai? Oui, vous vous sauverez, si vous êtes dévots à Marie.

L'Eglise nous représente la sainte Vierge comme unique et sans pareille en perfections : *Sola sine exemplo;* mais entre les prérogatives sans nombre dont elle est ornée, j'en distingue deux surtout qui doivent nous être particulièrement chères, comme étant les plus propres à animer nos espérances; elles formeront le sujet de ce discours. — Marie fut unique et sans pareille, en tant qu'elle fut toujours la créature la plus aimée de Dieu, premier point; — Marie fut unique et sans pareille, en tant qu'elle fut la plus dévouée à l'homme, second point. — Comme la plus aimée, elle peut; comme la plus dévouée, la plus aimante, elle veut. Oh! quel sujet de joie! Ecoutez-moi bien. La très-sainte Vierge, comme étant la plus aimée de Dieu, peut nous sauver; la très-sainte Vierge, comme étant la plus dévouée à l'homme, veut nous sauver; donc, quiconque est vraiment dévot à Marie peut dire avec confiance : le paradis est à moi, le paradis est à moi; j'ai l'assurance morale de me sauver. Ah! s'il se trouvait ici un pécheur, si misérable qu'il fût, qui, en enten-

dant ce sermon, ne fût pas attendri jusqu'aux larmes et ne devînt pas un véritable serviteur de Marie, dites qu'il est pire qu'un démon ; car, de deux choses l'une, ou il ne croit pas ou il ne se soucie pas de son salut. Mais non, je ne veux pas soupçonner un pareil excès ; j'aime mieux croire que Marie, mon auguste reine, vous ravira le cœur à tous, à tous sans exception. O Vierge, ô Mère admirable ! agréez que je célèbre vos louanges : *Dignare me laudare te* ; assistez-moi ; c'est à vous que je parle, et je parle de vous et avec vous, c'en est assez. Commençons.

PREMIER POINT.

II. Que vous représentez-vous à l'esprit, mes chers frères, lorsque vous invoquez la très-sainte Vierge? Quelle idée vous en faites-vous? Prenez-y garde : toutes les fois que le nom délicieux de Marie vous vient sur les lèvres, vous devez vous figurer une grande dame qui est parente au premier degré avec Dieu même ; vous devez vous représenter une mère qui a le droit de dire, en parlant au Très-Haut, ce que disent les mères ordinaires, en parlant à leurs enfants : mon fils, vous êtes mon fils. Vous devez entendre un chef-d'œuvre si parfait, si sublime, que le bras même du Tout-Puissant ne peut rien produire de plus beau en fait de pures créatures. Il peut créer une infinité de soleils plus brillants les uns que les autres, une infinité de mondes plus beaux les uns que les autres, une infinité d'anges plus saints les uns que les autres ; mais une créature plus noble, plus ravissante, plus gracieuse que sa mère, non, il ne peut en faire ; parce qu'en formant Marie sa mère, il a mis au jour, pour ainsi dire, tout ce qu'il y avait de beau, de bon, de sacré et de saint dans les trésors de sa toute-puissance. Dès

l'origine du monde, et à mesure qu'il tira du néant tant de créatures admirables, il mit en quelque sorte de côté ce qu'elles offraient de plus parfait pour en enrichir sa mère. Ainsi, en créant le soleil, il lui emprunta une splendeur sans tache qu'il réserva pour Marie ; en créant la lune avec ses phases, il lui emprunta son doux éclat pour en décorer sa Mère ; en créant la lumière avec ses alternatives de jour et de nuit, d'ombre et de clarté, il en fit éclore pour Marie, son chef-d'œuvre, une lumière sans nuit et sans ombre, toujours belle, toujours resplendissante. En produisant le ciel, les étoiles, les plantes, toutes les créatures les plus magnifiques, il voulut qu'elles fussent comme une ébauche, un croquis, une esquisse de son chef-d'œuvre par excellence, de Marie sa mère ; il la regarda toujours comme sa fille chérie née avant toute créature : *Ego ex ore Altissimi prodivi, primogenita ante omnem creaturam*[1]. Oui, Marie fut, sinon dans l'exécution, au moins dans l'intention, créée par le Très-Haut avant toute autre créature, elle fut la fin des œuvres les plus belles que Dieu ait produites à l'extérieur. Cela vous étonne, peut-être? mon langage vous surprend? Ah ! s'il en est ainsi, c'est que vous ne comprenez pas encore toute son excellence. Ecoutez ceci. Jésus apparut un jour à sainte Thérèse : Thérèse, lui dit-il, si je n'avais pas fait le monde, je le ferais pour toi seule, tant est grand l'amour que je te porte. Or, pouvez-vous dire, si Dieu eût bien créé le monde pour l'amour d'une de ses servantes, comment douter qu'il ne l'eût fait pour sa mère, et une mère si digne, une mère qu'il aime si tendrement? Croyez-en saint Bernard, qui vous dit clairement que c'est pour elle que le monde entier a été fait : *Propter hanc totus mundus factus est*. O Vierge

(1) *Eccli. 24, 5.*

admirable, auguste Mère, puissante Souveraine, je vous en félicite : tout ce que l'univers renferme de beau et de bon, tout est pour vous, ou plutôt tout est à vous, comme Jésus-Christ que vous avez porté dans votre sein est à vous. Eh bien! serviteurs dévots de Marie, que vous dit le cœur, en ce moment? Ne tressaille-t-il pas de joie en entendant des choses si magnifiques de votre auguste protectrice? Ne vous sentez-vous pas tout pénétrés de tendresse? N'êtes-vous pas encore convaincus que Marie fut seule et sans pareille, quant à l'amour que Dieu lui porta? Ah! laissez-moi épancher mon pauvre cœur, et lui dire, les yeux mouillés de larmes : ô Vierge, ô Mère, ô Reine, ô Marie, Marie! après Dieu on ne peut rien trouver de plus beau ni de plus grand que vous parmi les pures créatures! O bienheureuse Vierge Marie!...

III. Mais ce n'est pas tout; la sainte Vierge n'est pas seulement la première-née de Dieu dans l'ordre de la nature, elle l'est bien plus encore dans l'ordre de la grâce. Et pour vous en convaincre clairement, mettez-la seule d'un côté, et de l'autre rangez tous les élus, les apôtres, les patriarches, les prophètes et tous ces millions de martyrs qui, pour l'amour de Dieu, ont enduré une mort si cruelle; joignez-y tous les anges, les archanges, les trônes, les vertus, les dominations, le chœur sublime des chérubins et les séraphins les plus brûlants; pour tout dire, en un mot, réunissez l'Eglise tout entière, militante et triomphante : eh bien! sachez que Dieu aime la bienheureuse Vierge seule plus que tout le reste du paradis. C'est ce qu'affirment les théologiens les plus graves, avec Suarez : *Deus plus amat solam Virginem, quam relictos sanctos omnes.* Voilà pourquoi il ne fallut à Dieu qu'un *fiat* pour former les autres saints, tandis qu'il s'employa une éternité tout

entière à former Marie : *Ab æterno ordinata sum*[1]. Les autres saints ont été ennemis de Dieu avant d'être ses enfants, et lorsque Dieu les prédestina dans sa pensée de toute éternité, il les trouva d'abord pécheurs; Marie seule n'apparut jamais souillée d'aucune faute; dès le premier instant de sa Conception Immaculée, elle parut belle, noble, glorieuse, portant déjà la couronne en tête, qu'elle commençait à peine à éclore. Choisie comme une reine sur tout le peuple des élus, elle ne fut pas un seul instant sous la puissance du dragon infernal, mais toujours entre les bras de son Dieu : *Dominus possedit me in initio viarum suarum*[2]. Tel est ce chef-d'œuvre plus magnifique à lui seul, plus précieux, plus glorieux à Dieu que toutes les autres créatures existantes et possibles réunies ensemble, parce que Dieu seul en a été l'auteur : *Ipse fundavit eam Altissimus*[3]. O serviteurs dévoués de Marie, n'allez-vous pas tous fondre d'amour pour votre auguste Patronne ? Si vous voulez vous faire quelque idée de l'amour immense de Dieu envers sa Mère, supposez, par impossible, que Dieu dût sacrifier, ou la sainte Vierge seule, ou tous les autres saints, tous les anges et les bienheureux du paradis, que ferait-il ? Le voici, regardez-moi tous, voici ce qu'il ferait : il embrasserait sa mère et celle-ci étant sauvée, il laisserait périr le paradis d'un seul coup. Et ne croyez pas que ce ne soit là qu'une manière de dire; non, non, je veux par là vous faire saisir une vérité incontestable, appuyée sur l'enseignement des docteurs de l'Eglise, qui vont jusqu'à affirmer, avec saint Pierre Damien, que si Dieu, à raison de son immensité, est partout de trois manières, par son essence, par sa présence et par sa puissance, il est dans la très-sainte Vierge d'une manière beaucoup plus

(1) *Prov. 8, 23.* (2) *Ib. 8, 22.* (3) *Ps. 86, 5.*

intime, savoir par une espèce d'identité, comme si Marie était une même chose avec Dieu : *In virgine fuit quarto speciali modo, scilicet per identitatem, quia idem est quod ipsa*. Or, si Dieu envisage Marie comme un autre lui-même, comme le cœur de son cœur, quel amour ne doit-il pas lui porter? Ah! laissez-moi donc m'écrier encore une fois : O Vierge, ô Mère, ô Souveraine, ô Marie, ô Marie! Vous êtes bénie, vous qui avez ravi le cœur de Dieu même! Vous êtes bénie!

IV. Vous êtes bénie! Et nous, mes frères, que nous sommes heureux si nous avons soin de choisir cette auguste Vierge pour avocate! Essuyez hardiment vos larmes, âmes affligées et timides; que les sombres doutes sur votre salut ne trouvent plus place dans vos cœurs : oui, certes, vous vous sauverez si vous avez recours à la très-sainte Vierge. Elle n'est pas seulement la bien-aimée de Dieu, mais elle peut se glorifier en outre d'être la plénipotentiaire du Très-Haut, Dieu ayant déposé entre ses mains tous les intérêts de sa providence, de sa miséricorde et de sa justice. Concluez de là tout ce que peut Marie auprès de Dieu. Savez-vous combien elle peut? Elle peut autant que Dieu même. Je vous parais trop hardi peut-être? Il n'en est rien, et je répète ma proposition : Marie peut autant que Dieu; tout ce que Dieu peut, Marie le peut aussi. Dieu peut nous sauver : donc Marie le peut pareillement. « La même puissance, dit Richard de Saint-Laurent, est commune au Fils et à la Mère, celle-ci ayant été élevée à la toute-puissance par son Fils qui est tout puissant. » *Eadem potestas est communis Filio et Matri, quæ ab omnipotente Filio omnipotens effecta est*. Peut-on s'exprimer plus clairement? Même puissance, avec cette différence toutefois que le Fils est tout-puissant par lui-même, tandis que la Mère n'est toute-puissante que sous la dépendance de son Fils. Tel

est le caractère distinctif qui orne le front radieux de la bienheureuse Vierge et lui attire les hommages de toute la cour céleste. Marie toute-puissante, quelle glorieuse prérogative! Marie toute-puissante! Et pourquoi craindrait-on de le dire? reprend le judicieux Suarez; oui, je l'affirme, je le tiens pour certain, et je l'écris sans hésitation : Marie est toute-puissante. « La mesure des priviléges de Marie, c'est la puissance de Dieu. » *Mensura privilegiorum Virginis potentia Dei.* Oh! quel privilége! quel sublime degré d'élévation que celui qui n'a d'autre borne que la puissance même de Dieu! Que voulez-vous savoir de plus? Le pouvoir de Marie, c'est la toute-puissante de Dieu. Si donc Dieu peut nous sauver, Marie le peut aussi. Il y a un proverbe qui dit : Heureux celui qui a en paradis un saint qui plaide pour lui. Et moi je vous dis que cent fois et mille fois plus heureux serions-nous nous-mêmes, si la très-sainte Vierge disait seulement un mot en notre faveur, parce qu'elle obtiendrait davantage par une simple parole, que tous les anges et tous les saints réunis ensemble avec la masse de leurs supplications. Pour vous faire une idée de cette vérité, figurez-vous qu'on fasse comparaître au milieu de ce temple le plus grand pécheur qu'il y ait parmi vous, le plus criminel, le plus désespéré. Voyez d'une part, assise sur un trône, la bienheureuse Vierge Marie, de l'autre la multitude des anges et des saints qui peuplent la cour céleste. Supposé que ceux-ci, armés d'un saint zèle, conjurent le Seigneur d'ôter de ce monde ce misérable qui infecte tout le pays par ses scandales; et que Marie, comme une mère de miséricorde qu'elle est, le prie d'avoir pitié de ce même pécheur, qui dans un mouvement de repentir a eu recours à elle; supposé, dis-je, que les saints demandent le châtiment, et Marie le pardon, que fera le Seigneur? Pardonnera-t-il, ou

châtiera-t-il? Marie est seule, et les saints sont innombrables; Marie ne dit qu'un mot en faveur du coupable, et les saints plaident avec véhémence au tribunal de Dieu; ceux-ci veulent absolument le châtiment, et Marie d'un simple signe demande et veut le pardon. Quelle sera la décision? En doutez-vous? Ah! une simple parole, un simple geste de Marie a bien plus de poids dans la balance de Dieu que toutes les plaidoiries et toutes les clameurs, et des anges, et des saints, et des bienheureux réunis ensemble. Quel bonheur donc, mon pauvre pécheur, quel bonheur si vous avez pour vous la puissante Vierge Marie!

Mais d'où vient, me dites-vous, tant de puissance en Marie auprès de Dieu? Ah! c'est que Marie appelle Dieu même du doux nom de Fils. Aussi ne vous imaginez pas que quand la très-sainte Vierge veut une grâce, elle sollicite et supplie, comme une pauvre servante; oh! non, non; elle dispose, au contraire, elle commande en souveraine. Veut-elle obtenir quelque faveur pour un de ses clients, elle s'adresse à Dieu avec cette modestie virginale et cette humilité surhumaine, et lui dit : Mon fils, faites grâce à un tel, faites grâce à une telle. — Le Tout-Puissant en s'entendant appeler du nom de Fils par Marie, en éprouve un si vif contentement, qu'il s'incline affectueusement vers sa mère bien-aimée et lui accorde tout ce que son cœur peut désirer. O cœur très-pur, cœur sacré, cœur béni de Marie, toujours uni au cœur de Dieu, comme une forme de Dieu même, selon l'expression de saint Augustin : *Si formam Dei appellem, digna existit.* Voilà pourquoi Marie peut tout et obtient tout de Dieu. Serviteurs de la très-sainte Vierge, que fait en ce moment votre cœur! Ne le sentez-vous pas bondir de joie en entendant raconter ces merveilles de votre auguste Protectrice, en réfléchissant à la puissance dont elle jouit là-haut dans le ciel? Comment ne

tressaillez-vous pas d'allégresse? comment pouvez-vous comprimer vos sentiments? Ah! pour moi, je ne puis plus me contenir, je ne puis m'empêcher de m'épancher; souffrez donc que je m'écrie encore une fois : O Vierge, ô Mère, ô Reine admirable! O Marie, ô Marie! si je me sauve, je me sauverai par vous, et dès maintenant je vous en rends les plus humbles actions de grâces. Absorbé par cette atmosphère de lumière qui émane de vos grandeurs, je protesterai devant le ciel et la terre que vous êtes bénie entre toutes les femmes, que vous êtes la plus aimée, la plus favorisée de Dieu, la plus puissante après lui; qu'en un mot, vous êtes seule et sans pareille, eu égard aux excellentes prérogatives dont vous êtes ornée : *Sola sine exemplo.*

SECOND POINT.

V. La sainte Vierge, nous l'avouons, peut nous sauver; mais qui sait si elle le veut? — Qui sait si elle le veut! Redoublez ici d'attention et recueillez tous vos esprits. Nous voici arrivés à ce qu'il y a de plus fort dans ce discours, de plus propre à toucher et à pénétrer vos cœurs. Il s'agit, en effet, de prouver que la très-sainte Vierge, non-seulement peut nous sauver, parce qu'elle est la plus aimée de Dieu, mais qu'elle veut nous sauver, parce qu'elle est l'amie la plus dévouée de l'homme. Faites donc attention et ouvrez votre cœur à ce que je vais dire. La charité envers Dieu, comme vertu, selon plusieurs docteurs, n'est pas distincte de la charité envers le prochain, c'est-à-dire, pour m'exprimer plus simplement, qu'un saint aime plus ou moins son prochain dans la proportion de son amour envers Dieu. Cela étant, qui pourra jamais comprendre combien Marie nous aime, et quel ardent désir de nous sauver elle nourrit au fond de son cœur? Ah! tendre

Mère, dites-le vous-même à ces pieux auditeurs, dites-leur quelle est l'ardeur de l'amour que vous portez à chacun de nous, car pour moi je ne sais ni ne puis l'expliquer; je me contente de m'écrier : Oh! que de bien, que de bien nous veut Marie! C'est l'enseignement commun des saints que personne ne se sauve que par l'intercession de Marie, et que dans l'ordre actuel de la providence, Dieu n'accorde au monde aucune grâce que la supplique n'ait été signée par les mains de Marie. C'est ce que dit expressément saint Bernard : *Deus totum habere nos voluit per Mariam.* Telle est la source de ces ineffables bienfaits qui découlent continuellement sur nous. Tout ce que vous possédez de biens soit spirituels, soit temporels, tout vous est venu des mains bénies de Marie et de son sein miséricordieux.

Quant à moi, lorsque je me mets à considérer les grâces que j'ai reçues de la très-sainte Vierge, savez-vous à quoi je me compare? Permettez-moi de le déclarer ici publiquement à la gloire de mon auguste souveraine : je me compare précisément à un de ces sanctuaires où l'on vénère quelque vierge miraculeuse, et dont les murailles sont tapissées d'ex-voto, avec cette inscription mille fois répétée : Pour une faveur obtenue de Marie. Je crois voir en effet ces paroles gravées sur toutes les parties de mon être : faveur obtenue de Marie. Cette santé corporelle si parfaite dont je jouis, après avoir été si languissant et presque étique pendant cinq ans : faveur de Marie. Cette vigueur d'esprit qui m'anime, ce ministère divin que j'exerce, ce saint habit que je porte : faveur de Marie. Chaque bonne pensée, chaque bonne volonté, chaque bon sentiment de mon cœur : faveur de Marie. Lisez, lisez : je suis tout couvert de la tête aux pieds, sur le corps et dans l'âme, de cette inscription : faveur de Marie. Sur ma

langue vous trouverez écrit : faveur de Marie. Sur mon cœur, ah! que ne puis-je vous le faire voir! sur mon cœur se trouvent les mots : faveur de Marie. Bénie soit donc à jamais ma généreuse bienfaitrice! Oui, pour moi je chanterai éternellement les miséricordes de Marie, et si je me sauve, c'est grâce à Marie, ma puissance protectrice. Et vous, mes chers frères, ne pouvez-vous pas en dire autant? Maisons, propriétés, enfants, santé et vie, vous tenez tout de la libéralité de Marie. Regardez autour de vous : tout ce que vous possédez, vous le devez à Marie. Regardez-vous vous-mêmes : tout ce que vous avez, tout ce que vous êtes, vous le devez à Marie, qui vous a comblés de tous ces bienfaits pour vous faciliter l'affaire importante de votre salut. Remerciez donc, remerciez aussi une si noble bienfaitrice, et chantez avec moi les miséricordes de Marie.

VI. Mais quoi! il me semble entendre des soupirs se mêler à nos chants. Je comprends; ce sont vos gémissements, mes pauvres gens. Vous voulez dire que vous avez plutôt sujet de pleurer que de chanter. J'ai un mari, dit cette pauvre femme, qui perd au jeu le dimanche tout son gain de la semaine. J'ai un père qui suffit à peine à m'habiller, bien loin de me faire une dot. J'ai sur le dos une nombreuse famille qui va déguenillée et me demande du pain, sans que j'en aie à lui donner. J'ai un ennemi qui me ruine à force de procès. J'ai une maison qui ressemble à un enfer; c'est le rendez-vous de toutes les misères. — Eh bien! que prétendez-vous dire par là? que la sainte Vierge ne vous protége point? Dieu vous garde de tenir un pareil langage! Premièrement, n'avez-vous jamais commis aucun péché mortel? Si vous l'avez fait, vous auriez dû tomber mort sur-le-champ, n'est-il pas vrai? Et où seriez-vous maintenant? à la mission ou en enfer? C'est

donc une grande grâce que Dieu vous a faites, et comme Dieu n'accorde de grâces que par l'entremise de Marie, ç'a été aussi une grande grâce de la part de la très-sainte Vierge. Un misérable s'en allait un jour murmurant entre les dents: Quel bien m'a jamais fait la sainte Vierge? Aussitôt une voix lui répondit d'un ton éclatant: Ingrat! tel péché à peine commis, tu devais tomber mort subitement. Qu'a fait Marie pour toi? elle t'a sauvé de l'enfer. — Oh! combien, combien de fois Marie nous a sauvés de l'enfer!

Que si quelques-uns parmi vous n'ont jamais commis de péché mortel, qu'ils veuillent bien me dire s'ils se sont jamais recommandés à Marie pour obtenir les secours dont ils ont besoin. Saint Bernard nous assure que la bienheureuse Vierge n'a jamais renvoyé les mains vides aucun de ceux qui ont eu recours à elle dans leurs besoins: *Sileat misericordiam tuam, o Virgo beata, si quis est qui semel invocatam te in suis necessitatibus, sibi meminerit defuisse.* Vous donc, personne mariée, qui avez un mari qui ne pense pas à son ménage, ayez patience avec lui, ne lui répondez point, mais recourez avec une grande confiance à Marie. Vous, jeune fille, qui avez un père qui ne songe pas à vous doter, renoncez à cette liaison coupable, et jetez-vous entre les bras de Marie. Vous, mère affligée, qui avez un fils qui vous met au désespoir, avertissez-le, corrigez-le, et priez souvent Marie de le rendre vertueux. Vous qui avez un ennemi qui ne vous laisse pas vivre en paix, saluez-le et pardonnez-lui les injures reçues, et en ce qui regarde vos intérêts choisissez Marie pour avocate, et vous verrez si vos affaires ne prendront pas une meilleure tournure. Vous dont la maison est inondée de larmes, confessez exactement ce vieux péché, renoncez à cette mauvaise habitude, à cette occasion dangereuse,... et puis priez Marie de vous

bénir, et soyez certains que vous serez exaucés. Que si la faveur que vous souhaitez devait tourner à votre malheur et entraîner la ruine de votre âme, remerciez-la sainte Vierge si elle vous la refuse et vous laisse dans la tribulation pendant les quelques jours de cette courte vie. Dites de vos misères que ce ne sont pas tant des misères que des miséricordes de Marie. Dites que ce mari si débauché, ce père si insouciant, ce fils si entêté, cet ennemi si tracassier, sont autant de moyens que Marie vous ménage pour que vous vous exerciez un peu à la patience ici-bas et que vous vous sauviez de la sorte avec une plus grande somme de mérites. Vous aussi vous devez donc chanter avec moi les miséricordes de Marie.

VII. Mais les grâces spéciales que Marie réserve à ses fidèles serviteurs, quelles sont-elles? Une vie sainte et une sainte mort; une vie sainte moyennant une véritable conversion à Dieu, et une sainte mort moyennant la persévérance finale dans le bien. De ce que, mon cher frère, dans d'autres missions ou d'autres occasions favorables, vous ayez résolu de changer de vie, et qu'ensuite vous soyez retourné en arrière, gardez-vous, je vous en prie, de laisser tomber les bras, et d'aller jusqu'à dire : Mon père, à quoi sert de me convertir, puisque cela ne dure pas ? — Savez-vous pourquoi vous n'avez pas persévéré jusqu'ici? je vous l'apprendrai ; c'est que vous n'avez pas eu soin de faire concourir ces deux choses : la conversion à Dieu et la dévotion à Marie. Essayez un peu ce soir d'offrir votre cœur à la très-sainte Vierge, et vous verrez avec quelle ardeur vous vous sentirez porté à vous convertir tout de bon et parfaitement à Dieu. Si vous voulez mettre aussitôt cet essai en pratique, faites comme moi. Mettez d'abord la main au cœur (que chacun porte la main au cœur), puis levez les yeux au ciel, et dites à voix basse

et de cœur ce que je dirai tout haut: O vierge, ô Mère, ô reine admirable! ô Marie, ô bienheureuse Marie! je vous consacre mon pauvre cœur, je vous le consacre, à vous. — Oh! quelle douceur! Dites, ne vous sentez-vous pas tout changé intérieurement? Oh! oui, sûrement Marie vous a ravi le cœur ce soir.

L'autre grâce qu'elle réserve à ses serviteurs, c'est celle d'une bonne mort. N'entendez-vous pas ce que proclament tous les saints? Il est impossible de bien mourir et de se sauver si l'on n'est pas dévot à Marie; comme il est impossible, si on l'est, de mourir mal et de se damner. Si je pouvais partager cet auditoire, je mettrais volontiers d'un côté tous les serviteurs de Marie, et de l'autre tous ceux qui ne le sont pas; et m'adressant à ces derniers, je leur dirais en face: Vous n'êtes point dévots à la sainte Vierge? vous professez que vous ne l'êtes point? Oh! quel sujet de crainte! Savez-vous ce que veut dire n'être point dévot à Marie? Cela veut dire être perdu comme Judas, être désespéré, être damné. Ecoutez et frémissez: ce paradis qui est là-haut, ce séjour si beau, si ravissant, n'est point pour vous; vous vivrez mal, vous mourrez plus mal encore et vous vous damnerez. Oh! les malheureux! — Puis me tournant vers les serviteurs de Marie: et vous, mes bien-aimés, leur dirais-je, vous êtes dévots à la très-sainte Vierge? Ecoutez donc et réjouissez-vous: vous vivrez bien, vous mourrez mieux encore et vous vous sauverez. Au revoir donc en paradis; car la sainte Vierge a révélé à sainte Mechtilde qu'elle assiste ses serviteurs à l'article de la mort, qu'elle les protége, les console, et reçoit leur âme entre ses bras. — Oh! quelle heureuse mort que celle des serviteurs de Marie! Oh! quel cœur généreux que le cœur de la très-sainte Vierge! Voyez s'il n'est pas vrai que non-seulement elle peut, mais qu'elle veut nous sauver.

VIII. Mais quels sont les serviteurs de Marie qui peuvent dire avec assurance: le paradis est à moi, le paradis est à moi. Sont-ce ceux qui récitent beaucoup de chapelets, font beaucoup d'aumônes, se mortifient par beaucoup de jeûnes; et puis vivent dans de mauvaises habitudes, fomentent des haines dans le cœur, retiennent le bien d'autrui, et tombent de temps en temps dans des péchés mortels? Non, mes frères, non; les jeûnes, les chapelets, les aumônes, sont autant de saintes pratiques; mais ce n'est pas là la véritable dévotion à Marie. Quelle est-elle donc? Le voici: c'est de mener une vie innocente, et pour l'amour de Marie ne jamais commettre de péché mortel, jamais, jamais de péché mortel. Ah! que je voudrais pouvoir me faire entendre des quatre parties du monde, pour détromper la plupart des pécheurs, qui se croient dévots de Marie en récitant au plus mal un misérable chapelet. Illusion! Jamais de péché mortel, jamais, jamais! telle est la vraie dévotion à Marie. La raison en est claire: la mère de Dieu est parfaitement d'accord avec son divin Fils, et ne forme qu'un cœur avec lui; ce qui plaît à Jésus, plaît donc à Marie, et ce qui déplaît à Jésus, déplaît à Marie; si le péché mortel est une blessure faite au cœur dé Jésus, vous concevez bien que c'en est aussi une faite au cœur de Marie.

Par conséquent, direz-vous, les pécheurs ne pourront plus espérer en Marie. — Un instant, s'il vous plaît; car celui qui prétendrait lui ôter son glorieux titre d'avocate des pécheurs, lui enleverait la plus belle étoile qui orne sa couronne. Il faut donc distinguer deux sortes de pécheurs. Il en est qui sont si dissolus, si impudents dans le mal, si éloignés de vouloir le bien, qu'on a peine à concevoir que la terre les supporte. Il est certain que ces pécheurs obstinés qui ne veulent entendre parler ni de confession, ni de conversion, ni

de quoi que ce soit, ne sont point sous le patronage de Marie. Mais il en est d'autres qui gémissent de leur état, qui cherchent tous les moyens de sortir du bourbier de leurs iniquités, qui se recommandent aux saints, qui sont en quête des confesseurs les plus savants et les plus zélés : oh ! quant à ces derniers, la sainte Vierge les protége, et elle se déclare, non-seulement leur avocate, mais leur mère, comme elle l'a révélé à sainte Brigitte : *Ego sum Mater peccatorum:* « Je suis la Mère des pécheurs ; » mais de quels pécheurs ? écoutez bien : *Se emendare volentium:* « De ceux qui ont la volonté de s'amender. » Ah ! s'il se trouve dans cet auditoire quelques-uns de ces pécheurs qui ont fait, ou se disposent à faire une bonne et sainte confession, et ont conçu une volonté ferme et efficace de se corriger, qu'ils aient confiance, car Marie est tout cœur pour eux et se comportera en mère à leur égard. Que ne fait pas une bonne et tendre mère pour sauver son enfant d'une infortune quelconque ? Que ne fera donc pas la sainte Vierge pour sauver un pécheur si bien disposé ? Quant à moi, il me semble que Marie, en voyant un pécheur contrit, repentant, et animé d'un bon propos de s'amender, va à sa rencontre, l'embrasse, le presse sur son sein, et ne permettra pas qu'on l'arrache jamais plus de ses bras. Où est-il donc ce pécheur ? Heureux pécheur, trois fois heureux, vous qui avez renoncé à cette habitude criminelle, qui vous êtes réconcilié avec votre ennemi, qui avez confessé exactement ce vieux péché, et avez résolu généreusement d'en finir avec le péché, en changeant complètement de vie : c'est bien vous qui présentement vous trouvez entre les bras de la très-sainte Vierge, et ne pouvez presque point retenir les douces larmes qui s'échappent de vos yeux. Heureux pécheur ! je le répète, et trois fois heureux, oh ! c'est bien vous qui pouvez dire avec vérité : Le paradis est à moi, le

paradis est à moi! O Vierge, ô Mère, ô Reine admirable! ô la plus aimante des mères! Qui jamais oserait pousser la défiance à votre égard jusqu'à se laisser aller à ce doute maudit: Qui sait si Marie veut me sauver?

IX. Mais poursuivons. Croiriez-vous peut-être avoir compris l'ardent amour que nous porte la très-sainte Vierge? Vous êtes dans l'erreur. Savez-vous quand nous le comprendrons? Alors que, guidés par notre ange gardien, nous poserons le pied pour la première fois sur le seuil du paradis; alors que cette auguste Reine, qui a voulu constamment notre salut, viendra à notre rencontre, nous accueillera avec un aimable sourire, et abaissant sur nous un de ces regards qui ravissent tout le paradis, nous dira avec joie : Eh bien! mon Fils vous a donc bénis? venez, que je vous bénisse à mon tour; — et nous jetant les bras autour du cou, nous donnera un baiser maternel. Oh! c'est alors qu'elle nous fera comprendre combien elle nous aime et s'intéresse à nous. Ah! mes frères, n'y eût-il au ciel d'autre objet à contempler que l'aimable et divine Marie, quel beau, quel magnifique paradis! Il viendra donc, il viendra, ce moment fortuné où mes yeux se reposeront sur le visage ravissant et sacré de Marie! Ah! pécheurs mes frères, cette vue seule ne vaut-elle pas plus que tous les plaisirs et toutes les jouissances du monde? Que l'apôtre, dans l'extase de son amour pour Jésus, s'écrie qu'il brûle de tomber en dissolution pour être avec son Sauveur : *Desiderium habens, dissolvi, et esse cum Christo* [1]; quant à moi, je me plais à répéter à ma manière : *Cupio dissolvi, et esse cum Maria.* Oui, je brûle de mourir pour vivre avec Marie. Ah! mes bien-aimés frères, je ne le dis pas simplement pour la forme, je le dis en vérité, je le dis de tout

(1) *II Cor. 5, 1.*

cœur et du fond du cœur : je brûle de mourir, oui, je brûle de mourir pour vivre avec la très-sainte Vierge. — Ah! ma bonne mère, recevez-moi entre vos bras! jetez les yeux sur votre propre enfant qui désire si ardemment venir à vous, aimable et tendre Mère! — Et vous, mes chers frères, récitez tous à voix basse un *Ave Maria* pour moi, et obtenez-moi la grâce de tomber mort à l'instant même, sur cette estrade. Grâce à Dieu, ma conscience ne me reproche aucun péché, j'espèrerais aller en paradis, et être admis à voir Marie, mon auguste souveraine. Je vous en supplie donc, priez pour moi, afin qu'aussitôt je tombe mort sur cette estrade. Que si je ne suis pas digne d'une telle faveur, souffrez du moins que je soulage mon cœur en exhalant mes soupirs : Je brûle de mourir! je brûle de mourir! oui, je brûle de mourir pour vivre avec Marie! — Voyons, mes bien-aimés, si vous voulez procurer quelque consolation à mon âme, joignez-vous à moi pour désirer de mourir, afin de vivre avec la bienheureuse Vierge Marie; dites donc tous à haute voix : Je veux mourir: dites-le tous : je veux mourir, je veux mourir pour vivre avec Marie. — Oh! quelle douce consolation vous venez de me procurer! je vous en remercie, mes frères, je vous en remercie.

X. Mais, hélas! à la consolation succède le deuil. Oh! quelle amertume me pénètre le cœur! Oserions-nous affirmer, mes bien-aimés, que nous tous qui sommes ici présents, nous serons dignes de contempler un jour les traits ravissants de Marie? Ah! j'en doute beaucoup, parce que je crains qu'il n'y ait parmi vous quelques-uns de ces pécheurs endurcis qui ne veulent entendre parler ni de confession, ni de conversion, de ces malheureux qui vont se disant en eux-mêmes : Voilà la mission finie, et bientôt nous serons délivrés de toutes ces préoccupations de l'autre vie qui sont

un véritable casse-tête. — Mais, vive Dieu! il n'en sera pas ainsi. La mission est finie, dites-vous? Comment, finie! il nous reste à faire mouvoir l'arme la plus puissante, la machine la plus irrésistible pour triompher des cœurs. — Et quelle est-elle? — La voici: c'est le nom sacré de Marie. Beaucoup de ceux qui m'écoutent en ce moment, quoique n'ayant pas été ébranlés par le tonnerre des vérités éternelles, quoique ayant repoussé les pensées terribles de la mort, du jugement, de l'enfer, en se disant: si je me damne, je ne me damnerai pas seul, ne pourront cependant résister aux charmes attrayants de l'auguste Vierge Marie. Elle s'est réservé pour la gloire de son nom d'opérer leur conversion. Où êtes-vous donc, pécheur mon frère? Le nom puissant de Marie va vous blesser le cœur ce soir, et quelle douce blessure! Parez le coup tant que vous voulez, si vous n'avez pas envie de vous convertir, je vous en avertis d'avance, sortez maintenant, avant que je ne décoche ce dard enflammé; autrement il faudra bien que vous vous convertissiez malgré vous. Vous a-t-on jamais demandé une faveur quelconque pour l'amour de la très-sainte Vierge, mon pauvre pécheur? Eh bien! la première qu'on vous demanderait pour l'amour d'elle, auriez-vous le courage de le refuser? Ecoutez donc.

XI. Une pieuse jeune fille avait été introduite, sans se douter de rien, dans la chambre du duc de Milan, François Sforza, lorsque celui-ci s'empara par la force des armes de la forteresse de Casanuova. Dès que la vertueuse fille s'aperçut des intentions criminelles qu'avait eues le duc en se la faisant amener, éperdue et ne sachant comment se soustraire au danger, elle tira de sa poche une petite image de la sainte Vierge qu'elle portait sur elle; et cette image en main, le visage inondé de larmes, elle se jeta à genoux et dit avec la

plus vive émotion : Seigneur, pour l'amour de la Vierge Marie, notre reine, ne touchez pas une pauvre vierge, votre sujette; je vous en conjure pour l'amour de Marie, pour l'amour de Marie! — Le duc qui, dans les nombreuses suppliques qu'il avait lues pendant sa vie, n'avait jamais rencontré pareille formule, fut frappé de la nouveauté du fait, et se mit à répéter à son tour : Pour l'amour de Marie! pour l'amour de Marie! Eh bien! vertueuse fille, priez la Vierge de me pardonner, et moi pour l'amour d'elle je vous renvoie intacte. Allez, vertueuse fille, allez. — Quelle noble conduite! et comme elle sut gagner à ce prince le cœur de Marie! Aussi, sans savoir positivement les grâces par lesquelles il en fut récompensé, je tiens néanmoins pour certain que cet acte seul dut lui ouvrir les portes du paradis. Faisons maintenant l'application de ce trait. Me voici, mes chers frères, prosterné à vos pieds, je viens à mon tour vous supplier dans les mêmes termes, et en présence de cette pieuse image; écoutez-moi bien : Vous qui avez omis à dessein tel péché en confession, et qui l'avez omis même pendant cette mission, je vous en conjure pour l'amour de Marie, avouez-le avant de vous approcher de la sainte Table; c'est pour l'amour de Marie que je vous le demande, c'est pour l'amour de Marie. Vous jeunes gens, vous jeunes filles, qui depuis tant d'années entretenez ces relations maudites, retranchez-les pour l'amour de Marie. C'est la première grâce, bonne jeune fille, que l'on vous demande pour l'amour de la très-sainte Vierge : auriez-vous le courage de la refuser? Et vous, jeune homme, pour l'amour de Marie, brisez cette amitié coupable, renoncez à cette infâme habitude, ne mettez plus les pieds dans telle maison; que répondez-vous? Je vous le demande pour l'amour de Marie. Vous qui nourrissez une haine contre un tel et ne voulez pas le voir, et qui vous

disculpez en disant que vous ne lui voulez pas de mal, réconciliez-vous enfin pour l'amour de Marie; parlez-vous, saluez-vous, embrassez-vous; je vous le demande pour l'amour de Marie. Vous qui avez à restituer soit la réputation, soit des biens ravis au prochain, je vous en supplie pour l'amour de Marie, restituez sans tarder davantage. Vous qui entretenez cette occasion de chutes chez vous, ou qui allez la chercher au dehors, dans des conversations, des bals, des festins, ah! congédiez cette créature, renoncez à ce rendez-vous, à cette maison de jeu; je vous le demande pour l'amour de Marie. Vous enfin qui menez une vie si dégradée, et qui depuis tant d'années déjà vivez sous la puissance du démon, ah! changez de conduite, mon frère, changez; je vous le demande pour l'amour de la très-sainte Vierge, pour l'amour de Marie.

A quoi vous décidez-vous, mes chers frères? Oh! le coup vous frappe à l'improviste, et quelle douce violence ne vous fait pas au cœur le nom sacré de Marie! Vous vous attendiez au fracas accoutumé de la mort, du jugement, de l'enfer, et vous vous trouviez tout préparés à repousser ces terreurs avec votre réponse ordinaire : Il en sera ce que Dieu voudra; nous ne sommes pas encore à la fin du monde! Mais contre ce trait brûlant, contre cette prière adressée pour l'amour de Marie, vous étiez-vous prémunis? Non; aussi vous êtes vaincus, il faut que vous vous rendiez. Voyons, donnons cette gloire à la très-sainte Vierge, et ce que ni vous, ni moi, nous ne ferions pour rien au monde, faisons-le pour l'amour de Marie. Je le reconnais, je l'avoue, ce sont des choses bien pénibles que je vous demande : pardonner après en avoir tant supporté, confesser des péchés cachés depuis si longtemps, remettre cet argent lorsqu'on est tellement à la gêne, briser cette liaison après tant de familiarités,

que c'est dur! Mais comprenez-vous pour l'amour de qui je vous demande ce sacrifice! C'est pour l'amour de cette auguste souveraine, pour laquelle, s'il le fallait, nous devrions verser même jusqu'à la dernière goutte de notre sang; c'est pour l'amour de Marie que je vous le demande, oui, pour l'amour de Marie! — Ah! soit l'effet du désir que j'ai de vous voir tous convertis, soit un heureux présage que la sainte Vierge me met dans le cœur, il est certain que quelque chose me dit intérieurement que Marie est actuellement occupée dans le ciel à prier pour quelques pécheurs qui sont ici présents. Dites-moi, pécheurs mes frères, ne vous sentez-vous pas touchés, attendris? C'est là la grâce que vous obtient Marie, et qui travaille déjà votre cœur. Ah! ne résistez pas à une si salutaire impulsion; laissez, laissez Marie remporter une si belle victoire sur vos cœurs. Et vous, âmes vertueuses, priez cette puissante protectrice de donner de l'énergie à mes paroles ce soir; je voudrais m'épuiser pour toucher les cœurs même les plus obstinés. Me voici donc pour la seconde fois agenouillé à vos pieds; je veux en présence de cette image, non-seulement vous prier, mes frères, mais vous conjurer. Voyons, vous qui avez caché ce péché par honte, je vous en prie et je vous en conjure pour l'amour de Marie, allez promptement trouver un confesseur, et dites-lui : Mon père, il faut, pour l'amour de Marie, que je vous dise un péché que je n'ai jamais déclaré. Vous qui ne saluez plus votre compagnon, allez l'embrasser au sortir de ce lieu en lui disant : Pour l'amour de Marie, faisons la paix. Vous qui avez à restituer un bien mal acquis, ou la réputation du prochain lésée, faites pour l'amour de Marie cette restitution ce soir même. Vous qui avez à renoncer à une occasion prochaine, à briser une liaison criminelle, faites tout pour l'amour de Marie. Pour l'amour de

Marie! mes frères, pour l'amour de Marie, pour l'amour de Marie!

XII. Si un pécheur reste insensible à ce coup, que lui dirai-je? Mes péchés sont grands, hélas! je ne saurais plus que faire avec lui. Pécheur, ah! pour l'amour de Marie que Dieu vous assiste! — Et vous, auguste Vierge, que dites-vous? Faudra-t-il abandonner cette pauvre âme? Ah! non; Marie a le cœur trop bon, les entrailles trop compatissantes, que ne ferait-elle pas pour sauver une âme? Voici le stratagème inventé par son amour Ce qu'elle n'a pu obtenir par mon entremise, elle veut tenter de l'obtenir par son amoureuse présence (*On fait paraître une image de la sainte Vierge et un Crucifix*). La voilà, la voilà notre auguste reine, amenant avec elle son divin Fils Jésus. Qui d'entre vous refuserait de la saluer? Voyons, saluons-la tous à haute voix, et tandis qu'on découvre cette image, disons tous par trois fois, les mains jointes et avec un cœur dévoué : Vive Marie! Dites-le tous avec une grande ferveur : Vive Marie! vive Marie! Ah! le cœur de la très-sainte Vierge s'attendrit à ces mots, et excitée par vos larmes, elle-même en personne vous demande les faveurs qu'elle désire et qui tourneront toutes à votre bien : Mes chers enfants (c'est Marie qui vous interpelle en ces termes, peut-elle se montrer plus affectueuse?) mes chers enfants, comment auriez-vous le cœur de me refuser la première grâce que je vous demande? Vous, vous là-bas qui avez caché des péchés, avouez-les au plus tôt pour l'amour de moi à un bon confesseur. Vous qui couvez dans le cœur une haïne contre le prochain, réconciliez-vous promptement pour l'amour de moi. Restituez pour l'amour de moi ce que vous avez enlevé injustement. Retranchez ces fréquentations coupables, cessez ces prévarications, pour l'amour de moi, mes chers enfants, pour l'amour de

moi. — Que dites-vous, pécheurs? que répondez-vous? Allez-vous refusèr cette grâce à la très-sainte Vierge? Ah! non, mes bien-aimés, non. Prosternez-vous plutôt devant cette image et demandez-lui pardon de lui avoir causé tant de déplaisirs par le passé. Ah! miséricordieuse Mère, pardonnez à vos pauvres enfants. Pardon, ô Marie, pardon! — Oui, certes, Marie est disposée à pardonner à tous, pourvu que tous soient disposés à lui obéir. Quiconque par conséquent veut obéir à la sainte Vierge, quiconque veut se convertir sincèrement ce soir, quiconque est prêt à tout faire pour l'amour de Marie, n'a qu'à en donner un signe, qu'il lève les mains jointes et dise par trois fois : Vive Marie!...

Heureux, vous qui vous montrez si prompts à obéir à la très-sainte Vierge! Oh! maintenant vous pouvez recourir avec confiance à Jésus, pour obtenir le pardon général de tous vos péchés. Tournez donc vos regards vers ce Crucifix, et demandez-lui miséricorde. Mais comment? Voici : demandez miséricorde pour l'amour de Marie, et soyez assurés que Jésus ne manquera jamais de vous exaucer. Ah! mon doux Sauveur, pour l'amour de votre tendre Mère, pardonnez à tout ce peuple. Nous l'avouons, nous ne méritons pas le pardon; mais ce pardon que nous ne méritons pas, Marie votre divine Mère l'a mérité pour nous. Usez donc de pitié et de miséricorde, ô mon aimable Jésus, pour l'amour de Marie. Pardon, ô mon Jésus, pardon pour l'amour de Marie! — Répétez tous : Pardon, mon Jésus, pour l'amour de Marie! Dites-le en vous frappant la poitrine : Pardon, ô mon Jésus, pour l'amour de Marie! — Oui, mes bien-aimés, Jésus est prêt à nous pardonner à tous pour l'amour de Marie, à la condition que nous tous aussi, pour l'amour de Marie, nous demandions et nous accordions le pardon à notre prochain. Or, quel sera le premier d'entre nous à

demander pardon à son prochain, afin de gagner le cœur et de Jésus et de Marie? C'est moi, je revendique cette gloire pour moi-même ; je serai le premier à poser cet acte si édifiant. Tenez-vous donc tous debout.

XIII. Nous voici arrivés, mes chers frères, au terme de la mission, et s'il y a quelqu'un dans cette assemblée qui ait besoin de demander pardon, c'est moi. Me voici donc prosterné à vos pieds, la chaîne au cou, et s'il y a parmi vous quelqu'un qui se soit cru offensé par moi, je lui demande humblement pardon. Je proteste que dans tout ce que j'ai dit ou fait pendant ces jours, je n'ai eu en vue que votre bien et votre bonheur éternel ; il me semble n'avoir été animé de mauvaise intention contre personne ; cependant, si quelqu'un d'entre vous avait été blessé à mon occasion, je lui en demande maintenant humblement pardon. Pardonnez-moi, mes chers frères, pardonnez-moi, et en signe que vous me pardonnez, dites tous à haute voix : Pardon, pardon. — En second lieu, je vous demande pardon d'avoir mis obstacle par mes péchés à beaucoup de bien que vous auriez fait en plus ; car le Seigneur, à cause de ma méchanceté, n'a pas donné à la mission toute l'efficacité qu'il lui aurait donnée, s'il fût venu à vous un de ses dignes serviteurs. Oh ! combien cette pensée m'afflige ! Consolez-moi donc, mes chers frères, en me pardonnant, et assurez-moi de votre pardon en répétant tous : Pardon, pardon. — Soyez bénis, je vous en remercie. Mais ce pardon, je désire que vous me l'obteniez aussi de Jésus, en répétant encore une fois : Pardon, pardon.

Ah ! mes frères, il est une autre grâce que j'implorerais volontiers de vous, si j'espérais l'obtenir ; mais je ne l'espère pas, parce que vous êtes trop bons. Je veux au moins protester que j'en suis digne. Savez-vous ce que je mériterais pour avoir, par ma mauvaise

conduite, empêché tant de bien qui se serait fait en plus? Je mériterais qu'avec cette chaîne même on me traînât par terre autour de cette église, et que vous vinssiez tous me mettre les pieds sur le corps, me foulant comme on foule la boue des rues. Oh! quelle grâce salutaire ce serait pour moi! Oh! que j'aurais besoin qu'on exerçât cette charité envers moi pour humilier mon orgueil. Mais je n'ose l'attendre, je le répète, je n'ose l'attendre de vous, car vous êtes si bons; au moins je proteste du fond du cœur que je le mérite, ou plutôt que j'en suis indigne, parce que c'est sous les pieds des démons en enfer que je devrais être. Souffrez cependant que pour satisfaire à ma dette, si pas totalement, du moins en partie, je vienne humblement vous baiser les pieds; oui, mes bien-aimés, souffrez que je vous baise les pieds, et que j'accomplisse par là un acte d'humilité et de justice en même temps envers vous tous; que s'il ne m'est pas possible de l'accomplir envers tous, je le ferai au moins à l'égard de ces vénérables prêtres, qui, pendant ces jours-ci, nous ont donné tant d'édification, et en baisant les pieds de ces prêtres, j'entends vous les baiser à tous, et je vous prie tous de demander pardon pour moi. Ah! pleurez, mes chers frères, pleurez les graves manquements que j'ai commis pendant cette mission, pleurez pour moi, pleurez et dites tous : Pardon, pardon. Dites-le avec les larmes aux yeux et répétez-le plusieurs fois : Pardon, pardon...

XIV. Dieu soit béni! voilà, mes chers frères, que j'ai fait ma part; à vous maintenant à faire la vôtre. Dites-moi donc, combien de fois n'avez-vous pas désobéi à ces respectables prêtres, ou même méprisé leurs avis, lorsqu'ils vous exhortaient à fréquenter les sacrements, à renoncer au péché, à réciter le chapelet, à assister aux vêpres et à la messe, et surtout à venir

vous instruire de la doctrine chrétienne? Ah! demandez-leur pardon, et pour cela, vous tournant vers eux et à genoux, dites tous : Pardon, pardon ; ou plutôt allez tous leur baiser, sinon les pieds, au moins ces mains qui vous ont versé sur la tête l'eau sacrée du baptême, ces mains qui vous ont si souvent donné l'absolution de vos péchés, ces mains qui vous donneront la dernière bénédiction pour vous ouvrir les portes du Ciel; allez tous (excepté les femmes cependant qui doivent rester à leur place), vous autres, hommes, allez tous, allez, mes enfants, allez. Soyez-en bénis! Oh! que vous me consolez par tant de promptitude et de docilité! Allons, c'est assez... arrêtez-vous. Ce que vous n'avez pas le temps de faire ici, vous le ferez en particulier. Que dites-vous maintenant, prêtres vénérables, d'un peuple si docile, si bien dispoeé? Heureux, vous qui avez à diriger une population si vertueuse! Je ne vous demande qu'une chose en leur faveur, c'est que vous ne laissiez passer ni dimanche ni fête, sans les nourrir de la parole de Dieu; si vous ne pouvez faire davantage, faites-leur au moins une bonne lecture, accompagnée d'explications en rapport avec les besoins de la paroisse. Oh! quel bien fait un pasteur qui parle du fond du cœur à ses ouailles, et joint à la parole de Dieu le bon exemple! oh! quel bien!

Levez-vous. C'est maintenant aux enfants à demander le pardon et la bénédiction à leurs pères et mères. Et d'abord écoutez-moi bien, vous toutes, jeunes filles. La bienheureuse Catherine de Suède, pour avoir, toute jeune encore, adressé quelques paroles brusques à sa mère, fut repoussée par la très-sainte Vierge, qui l'obligea de se mettre à genoux devant elle pour lui en demander pardon. Que de paroles déplacées n'avez-vous pas adressées, jeune fille, à cette pauvre mère?

Combien de fois ne lui avez-vous pas désobéi? Combien de fois ne lui avez-vous pas fait verser des larmes amères? Eh bien! ce soir faites la pleurer de joie et de tendresse Que chacune de ces jeunes filles aille trouver sa mère, se jette à ses pieds et lui dise : Pardonnez-moi, ma mère, pardonnez à votre méchante fille. Heureuse celle d'entre vous qui sera la première! En voilà une qui s'est déjà exécutée : qu'elle en soit bénie! Faites-en autant, vous autres; ou plutôt, mettez-vous toutes, jeunes filles, à demander pardon à vos mères. Et vous, garçons et jeunes gens, demandez pardon à vos pères, et si vous ne pouvez le faire ici, faites-le ce soir dans votre maison. Et vous, pères et mères, prenez par la main vos fils et vos filles, offrez-les à la sainte Vierge et priez-la de les rendre vertueux.

Arrêtez maintenant un instant. Nous allons voir quels sont les véritables dévots à Marie. S'il y a ici quelqu'un, homme ou femme, qui ait des inimitiés, ou qui depuis un certain temps ne parle plus à son prochain, ne le salue plus, ou ne lui rende plus le salut, en un mot qui lui refuse les signes ordinaires de bienveillance, qu'il sache qu'il est tenu de faire la paix ce soir pour l'amour de Marie; autrement la sainte Vierge n'écoutera point ses prières; elle fera comme ce Crucifix qui se boucha les oreilles pour ne point entendre les supplications qui lui étaient adressées en faveur d'un vindicatif défunt. Vous voyez cette Vierge, vous voyez ces mains, elle les portera à ses oreilles pour les fermer à vos prières. Allons donc, tous pour l'amour de Marie, faites la paix. Que les femmes soient les premières. Allez trouver telle voisine, telle parente, telle connaissance, prenez-lui la main, faites la paix. Obéissez promptement pour l'amour de Marie. Vous, là-bas, qui depuis si longtemps ne vous parlez plus, triomphez de cette aversion, de ce respect humain,

réconciliez-vous. Oh! soyez bénies! voyez quelle touchante concorde! Soyez mille et mille fois bénies de Dieu et de sa très-sainte Mère! — Et vous autres, hommes, que tardez-vous davantage; faites-en autant; tous, tous, réconciliez-vous pour l'amour de Marie. Vous, là-bas, allez trouver votre ennemi, embrassez-le et donnez-lui la paix. Que ceux d'entre vous qui ont déjà fait la paix, la confirment ici publiquement, ou même, en signe de réconciliation universelle, que messieurs les ecclésiastiques se donnent le *pax tecum* l'un à l'autre, comme on le fait à l'autel dans la messe solennelle; et moi-même, pour signifier que je donne la paix à tous, je serai le premier à embrasser ces confrères, en disant : Paix, mes frères, paix. Vous autres, les hommes au moins, faites de même : que chacun de vous embrasse le compagnon qui est à ses côtés et lui donne la paix, en disant : Paix, mon frère, paix. Faites comme moi avec ces confrères; paix mes frères, paix. — O sainte paix, paix céleste! Vive la paix! Dites donc tous à haute voix : Paix, paix, paix! La charité et la paix sont le cachet des vrais chrétiens, la charité et la paix nous font devenir enfants de Dieu, la charité et la paix nous obtiennent le pardon de nos péchés; élevez donc tous la voix et dites : paix, paix, paix! Bien plus, pour l'amour de Marie (regardez-la tous, cette sainte image), pour l'amour de Marie, que chacun de vous embrasse encore une fois son voisin et lui donne la paix, en disant : paix, mon frère, paix. Et vous qui n'avez pas l'avantage de rencontrer ici votre ennemi, dès que vous serez sorti, allez le trouver, embrassez-le et dites-lui : paix, mon frère, paix. O quel touchant spectacle! spectacle à faire fondre les pierres! quelle preuve éclatante de la vérité de notre sainte religion! J'affirme sans hésiter que si les Turcs pouvaient contempler ce soir l'admirable charité qui règne ici, ils

se convertiraient tous ; répétez donc tous de nouveau : paix, paix, paix !

XV. Maintenant que vous êtes tous réconciliés, oh ! maintenant, la sainte Vierge agréera vos offrandes. Mettez-vous tous à genoux devant cette sainte image[1]. Déjà la bienheureuse Vierge a été informée par nos anges gardiens du don que nous lui faisons, je veux dire du bon propos que nous avons conçu dans notre cœur d'embrasser la vertu et de fuir le vice. Déjà elle se tourne vers nous et nous contemple avec joie. Faisons-lui d'abord notre offrande, chacun en particulier, dans un religieux silence. Chacun doit offrir à la bienheureuse Vierge ce qu'il juge lui être le plus agréable, selon l'inspiration qu'il ressent intérieurement. Vous ne devez pas faire de vœu, mais simplement un bon propos, pourvu toutefois qu'il soit magnanime, généreux, efficace. Je vais vous suggérer quelques-unes des résolutions à prendre, laissant le reste à votre choix, parce que chacun connait ses besoins particuliers.

D'abord, il me semble que la sainte Vierge agréerait de la part de messieurs les ecclésiastiques qui ont charge d'âmes, la résolution de prêcher fréquemment au peuple et de le faire avec cœur, et de la part de tous les autres, celle de donner le bon exemple, et spécialement d'édifier par leurs paroles et leurs discours. Soyez persuadés, messieurs, que si nous nous acquittons de notre devoir avec cœur, Dieu portera le peuple à en faire autant.

De la part des pères et des mères, elle agréerait sans aucun doute une sincère résolution de bannir de leurs maisons les bals, les veillées, les festins et autres

(1) Petite image encadrée ou médaillon de la sainte Vierge que le saint portait sur lui, et avec lequel il avait coutume de donner la bénédiction aux malades, à ses auditeurs, etc.

divertissements dangereux. Oh! que cette salutaire résolution vous est nécessaire, chefs de famille?

De vous, jeunes gens, et de vous, jeunes filles, la sainte Vierge agréerait avec plaisir le bon propos de cesser les fréquentations. Oh! quelle belle offrande! quel bonheur si, à partir d'aujourd'hui, cette maudite coutume pouvait disparaître de cet endroit. Marguerite, fille de Maximilien II, empereur d'Allemagne, prit cette résolution devant Notre-Dame-de-Monserrat et la très-sainte Vierge inclina la tête en signe de satisfaction; de retour au palais, la jeune princesse prit un canif, se tira un peu de sang du côté du cœur et traça ces mots : « Moi, Marguerite d'Autriche, j'offre mon cœur avec toutes mes affections à Marie. » Qu'en dites-vous, mes jeunes gens, qu'en dites-vous, vertueuses jeunes filles? Allons, signez, si pas avec votre sang, du moins avec vos larmes, l'offrande que vous faites à Marie de n'avoir plus d'autre amour que l'amour de Jésus et celui de Marie.

Elle agréerait fort de la part des parents la résolution d'envoyer leurs enfants à l'école, au catéchisme et aux instructions; cette sainte résolution est plus importante que toutes les autres ensemble, car c'est d'elle que dépend le plus grand bien de vos âmes; prenez-la, je vous en prie, prenez-la.

Elle agréerait ensuite, de tous les hommes, une sincère résolution de se faire inscrire dans la Congrégation de la petite Couronne de l'Immaculée Conception[1], avec le ferme propos d'en suivre les exercices jusqu'au dernier soupir. C'est le moyen de conserver les fruits de la mission, en vivant et en mourant dans la grâce de Dieu.

(1) Congrégation fondée par saint Léonard. Voyez-en les Règles, tome II des Œuvres, p. 385.

Elle agréera encore que chacun de vous s'inscrive dans l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, et choisisse son heure pour la passer en prières afin de gagner les indulgences nombreuses attachées à cette association.

Ce qui plaira aussi à la sainte Vierge, c'est la résolution de faire peindre ou graver le nom adorable de Jésus sur les portes de vos maisons, de porter sous vos habits, sur le cœur, un petit crucifix, et de répéter souvent cette précieuse invocation : Mon Jésus, miséricorde.

Enfin, elle agréera extrêmement de votre part, pécheurs, que vous effectuiez la salutaire pensée que vous avez eue de faire cette bienheureuse confession générale ou extraordinaire, de renoncer aux mauvaises habitudes, au cabaret, au jeu, aux conversations dangereuses, aux propos déshonnêtes, en changeant tout votre train de vie et en faisant choix d'un confesseur fixe, qui vous fasse fréquenter plus souvent les sacrements.

En somme que chacun prenne la résolution qui lui semble devoir être la plus agréable à la très-sainte Vierge, et qu'il la prenne en silence, s'entretenant seul à seul avec Dieu.

Cette offrande terminée, nous allons formuler la supplique par laquelle nous devons nous offrir à Marie comme ses serviteurs et ses enfants, la choisissant pour notre Souveraine, notre avocate et notre Mère. Dites tous avec moi, en répétant mes paroles à haute voix :

Très-sainte Vierge, — Mère de Dieu, Marie, — moi, tout indigne que je suis — d'être votre serviteur, — je vous choisis aujourd'hui, — en présence de mon ange gardien, — et de toute la cour céleste, — pour ma Souveraine, — mon Avocate, — et ma Mère. — O Marie, — recevez-moi pour votre serviteur — et votre esclave perpétuel, — inscrivez-moi — au nombre

de vos dévots, — et ne m'abandonnez pas — à l'heure de ma mort.

Oh! maintenant que je vous vois tous consacrés à Marie, mon cœur nage vraiment dans la joie. Laissez-moi donc vous adresser une question, non pas que je doute de vos sentiments, mais pour vous épancher mon cœur : si votre réponse est affirmative, vous direz à haute voix : Oui, mon père ; — sinon vous baisserez la tête sans répondre. Eh bien! dites-moi, vous tous, tant que vous êtes ici présents êtes-vous des serviteurs dévots de Marie? Que répondez-vous?... Ah! si vous êtes tous des dévots de la très-sainte Vierge, quel bonheur pour vous! je puis terminer mon sermon en vous disant, au revoir : Au revoir, mes frères et mes sœurs, au revoir en paradis ; car non-seulement Marie peut nous sauver, mais elle le veut, oui elle le veut. Et chacun de vous, s'il est vraiment dévot de Marie, peut dire avec confiance : Le paradis est à moi, le paradis est à moi. Le tout, c'est que vous commenciez dès aujourd'hui à pratiquer cette dévotion véritable, laquelle consiste à ne jamais commettre de péché mortel, jamais, jamais de péché mortel, et à embrasser, si pas toutes les pratiques de piété envers Marie que je vous ai insinuées chaque matin, au moins quelques-unes.

Joignez maintenant les mains pour recevoir la bénédiction que je vais vous donner avec le saint médaillon. Oh! quelle abondance de bénédictions la sainte Vierge du haut du ciel verse sur nos âmes! Dilatez donc vos cœurs et dites tous : *Nos cum Prole pia benedicat Mater et Virgo Maria.*

SERMON XIX.

DU PÉCHEUR OBSTINÉ.

Curavimus Babylonem et non est sanata; dereliquamus eam.

Nous avons traité Babylone et elle n'a point été guérie; abandonnons-la. JER. 51, 9.

I. Vous l'emportez, ô cœur obstiné, vous l'emportez! Pour moi je ne sais plus que vous dire. Hélas! je ne le vois que trop, vous voulez vous endurcir dans le vice, mourir dans le péché, abuser de la grâce, perdre la gloire, courir à la damnation, tels sont les effets de cette malice, qui vous fait regarder votre perte même comme un gain. Nous voici au terme de la mission, et lorsque j'aurais droit de recueillir des fruits d'espérance de tant de travaux, je me vois contraint de verser des larmes pour pleurer l'état désespéré d'un pécheur obstiné qui va se perdre sans remède. *Curavimus Babylonem :* de notre côté nous nous sommes fatigués, nous avons sué, nous avons épuisé toutes les ressources pour guérir cette âme des plaies hideuses du vice; et cependant elle n'est pas guérie : *Non est sanata*. Il y a quelques âmes chez lesquelles aucune amélioration ne paraît : on continue ses mauvaises habitudes, on retient le bien d'autrui, on détourne du bien, on excite au mal; et l'on ne tire de la parole de Dieu qu'une occasion de passe-temps et un sujet de malignes plaisanteries. Que nous reste-t-il à faire d'une âme aussi endurcie? *Derelinquamus eam :*

Abandonnons-la. Finissons-en, enfin, abandonnons-la à sa perversité, et si elle veut se damner, qu'elle se damne; tant pis. A quoi bon se mettre tant en peine pour celui qui veut se précipiter dans l'abîme les yeux ouverts?... Ah! quel sujet de douleur! vous vous apercevez bien, mes chers frères, que si je parle de la sorte, c'est tout à fait à contre-cœur. Oh! que je serais heureux de pouvoir me dispenser de prêcher sur un sujet si sombre! Jusqu'ici je me suis ingénié à encourager fortement de pauvres pécheurs en les excitant à espérer toujours dans la miséricorde de Dieu; mais ce soir je me trouve réduit à voir en face un pécheur désespéré, impénitent, abandonné de Dieu, et *secundum præsentem justitiam*, c'est-à-dire, selon les décrets actuels de la justice divine, déjà condamné. Ayant donc à traiter le sujet le plus terrible que présente la morale chrétienne, souffrez que j'emprunte à Jérémie ses chaînes, à Ezéchiel ses cendres, à tous les prophètes leurs larmes les plus amères, que j'imite le saint zèle qui les dévorait alors que, chargés de faire retentir les maximes éternelles, ils paraissaient en public avec les habits déchirés, le visage pâle, et un extérieur si lugubre, qu'avant même qu'ils n'eussent ouvert la bouche tout parlait en eux, tout inspirait la terreur et prêchait la pénitence. Ah! que j'ai un vif désir de paraître, moi aussi, ce soir sur cette estrade, la tête couverte de cendres, chargé de chaînes et fondant en larmes, et de crier à pleine voix : pécheurs obstinés, quel est donc votre aveuglement? Vous comptez vivre en impies et puis mourir en justes : vaine présomption! Pour vous détromper, vous et tous ceux qui m'écoutent, je veux vous faire ici en public l'anatomie de ce cœur obstiné, et vous montrer que pour rendre un cœur endurci, impénitent, insensible au bien, il faut le concours de trois mortelles qualités : pendant la vie, la dureté d'un rocher

afin de résister aux coups de la grâce; voilà la première. A la mort, un désespoir infernal à cause du mauvais usage de la grâce; voilà la seconde. Enfin, pendant la vie et à la mort, l'abandon de Dieu par suite de ce mépris outrageant de sa grâce; voilà la troisième. — Je veux dire qu'un pécheur obstiné, pendant sa vie, ne voudra pas se convertir, premier point; — qu'à la mort il ne pourra pas se convertir, deuxième point; — et que, soit pendant la vie, soit à la mort, quand même il le voudrait et le pourrait, étant abandonné de Dieu, il ne se convertira pas, troisième point. — Je fais aujourd'hui le sermon du pécheur obstiné, mes bien-aimés, avec la confiance qu'il ne se trouve parmi vous aucun pécheur de cette catégorie. Je voudrais cependant que tout le monde en fit son profit, en ce sens que si jusqu'ici nous avons vécu en pécheurs, nous fassions en sorte, tout au moins, de ne pas mourir en pécheurs obstinés. Commençons.

PREMIER POINT.

II. N'avez-vous jamais vu, mes chers auditeurs, un énorme écueil au milieu de la mer, ou une masse de rocher à la cîme d'une montagne? Cet écueil, quoique battu sans relâche par la fureur des vagues, résiste immobile à tous les efforts de la mer la plus orageuse; ce rocher ne fait que s'endurcir à la pluie et sous les nuages humides qui l'enveloppent; et l'un et l'autre, quoique couverts d'eau à leur surface, restent cependant intérieurement secs, arides, impénétrables, non-seulement à l'humidité qui les entoure, mais même à la foudre qui les frappe. Or, voilà précisément la vivante image d'un cœur obstiné, telle qu'elle a été décrite en termes énergiques par notre séraphique saint Bonaventure : *Durum est*, dit-il, *quod est inhabile ad susci-*

piendum, stabile ad permanendum, forte ad resistendum. Pourquoi dit-on qu'un écueil est dur, sinon parce qu'il est incapable de subir aucune impression, stable, sinon parce qu'il se maintient dans la même situation, fort, sinon parce qu'il résiste aux plus violentes secousses ? Tels sont aussi les trois caractères, dit le saint docteur, d'un cœur obstiné. En premier lieu : incapable d'aucune impression, *est inhabile ad suscipiendum ;* un pécheur obstiné s'enfonce tellement dans le vice, qu'il se rend incapable, hélas ! d'une bonne impression quelconque, rien ne le touche. On a beau donner des missions et tonner du haut de la chaire, il ne voudra point se convertir. Et en effet, quelle impression vous ont faite, pécheurs endurcis, tant de vérités éternelles qui ont retenti à vos oreilles pendant ces saints jours ? Savez-vous ce qui nous est arrivé ? Précisément ce qui arriva au saint roi Ezéchias. Ce vertueux prince résolut d'envoyer des missionnaires par tout son royaume, afin de ramener les peuples à l'observance de la loi, et de mettre un frein à leurs dissolutions en leur inspirant la crainte de Dieu : *Decreverunt ut mitterent nuntios in universum Israel*[1]. Ces saints missionnaires se répandirent dans les villes et les campagnes, et, forts de la protection du roi qui secondait leur pieuse entreprise, pleins du feu de l'Esprit-Saint qui brûlait dans leur cœur, ils se mirent à prêcher partout. Les chemins publics leur tenaient lieu de temple, et une pierre, d'estrade, pour inculquer la pénitence aux Israélites là où ils les trouvaient réunis ; ils leur criaient à haute voix : *Filii Israel, revertimini ad Dominum Deum, revertimini*[2]. Enfants d'Israël, c'est assez, mettez fin à vos crimes et à vos révoltes contre le Seigneur. Tournez vos cœurs vers

(1) *II. Par. 30. 5.* (2) *Ib. ỳ. 6.*

lui ; car voici que la mort est proche, le châtiment imminent ; finissez-en une bonne fois, ne vous obstinez pas davantage : *Nolite indurare cervices vestras*[1]. Ce sont là quelques-uns des avertissements que leur adressaient ces fervents missionnaires. Et quel fruit en ont-ils recueilli ? Peu de fruit, très-peu même ; car, au rapport de l'Ecriture, *quidam viri*, quelques bonnes personnes, peut-être aussi quelques pauvres femmes, touchées par la parole de Dieu, se transportèrent à Jérusalem pour mettre ordre à leur conscience avec le conseil des prêtres : *Quidam veri acquiescentes consilio venerunt in Jerusalem.* En revanche il y eut un grand nombre d'obstinés qui, en entendant les menaces des missionnaires, s'en moquaient et en faisaient entre eux le sujet de leurs railleries et de leurs plaisanteries : *Cursores pergebant velociter de civitate in civitatem, illis irridentibus et subsannantibus eos.* Ah ! pécheurs obstinés, ces paroles ne s'appliquent-elles pas clairement à vous-mêmes ? Qu'avez-vous fait pendant tous ces saints jours ? Vous êtes venus assiter tous les soirs aux exercices de la mission (si toutefois vous y êtes venus), et après où alliez-vous ? Dans des rendez-vous, des soirées, des lieux de divertissement, pour critiquer et tourner en ridicule tout ce que vous aviez entendu, n'est-ce pas vrai ? Ah ! laissez-moi pousser un soupir sur votre perte éternelle, ô malheureux !... Je comprends maintenant que le cœur d'un pécheur obstiné, devenu insensible à toute impression, bien loin de vouloir se convertir, en vient à s'incarner, pour ainsi dire, avec le vice, et affichant une insolence à faire frémir des démons eux-mêmes se raidisse contre les impulsions les plus fortes de l'Esprit-Saint : *Stabile ad permanendum et forte ad resistendum.*

(1) *II Par. 30, 8.*

III. Inutile de m'apporter ici tous ces termes de comcomparaisons propres à me dépeindre l'obstination indomptable d'un pécheur, tels qu'une fièvre ardente qui dévore jusqu'à la moelle des os, le diamant qui résiste aux efforts de l'artiste, ou le chêne dont les racines pénètrent jusqu'aux entrailles de la terre : que toutes ces images sont faibles pour signifier l'immobilité, la fixité d'un pécheur dans son iniquité ! Pour moi, je ne crains pas de dire qu'un pécheur obstiné ressemble en quelque sorte à un damné de l'enfer. Car de même que ces malheureux réprouvés, comme le dit saint Grégoire, voudraient revenir sur la terre et vivre éternellement pour pouvoir pécher éternellement : *Vellent sine fine vivere, ut possent sine fine peccare* ; ainsi, un pécheur obstiné voudrait être immortel ici-bas, pour être immortel dans sa perversité. Et cette malice d'une volonté si opiniâtrement rebelle à Dieu, si fermement résolue de ne jamais se convertir ni se détacher du mal, est précisément ce qui rend un pécheur indomptable, impénitent, obstiné ; c'est ce qui le met en lutte, pour ainsi dire, avec Dieu ; en sorte que d'une part on voit Dieu tout occupé à convertir le pécheur obstiné, et de l'autre, ce pécheur ne songeant qu'à renverser par terre les desseins de Dieu. Oh ! quelle horrible monstruosité !

La bonté divine elle-même s'en plaint et ne sait plus que faire pour amollir un cœur si endurci : *Quid faciam tibi, Ephraim? Quid faciam tibi, Juda*[1] ? » Que ferai-je pour toi, Ephraïm ? Que ferai-je pour toi, Juda ? » Voyons, je parlerai à son cœur, dit le Seigneur dans sa bonté : *Loquar ad cor ejus* ;[2] je lui montrerai les tendresses de mon amour, je déploirai les ressources les plus propres à m'attirer ses affections. — Fort bien,

(1) *Os. 6, 4.* (2) *Ib. 2, 14.*

Seigneur ! c'est ainsi en effet que s'est converti saint Pierre, qui sortit sur-le-champ et se mit à pleurer amèrement : *Egressus foras Petrus, flevit amare*[1]. — Et bien ! pécheur obstiné, je vous le demande, n'est-ce pas ainsi que s'est comporté à votre égard ce Dieu si bon ? Que de salutaires inspirations ne vous a-t-il pas envoyées, que de remords, que d'appels pleins d'amour ! Et vous, vous avez fait constamment le sourd, n'est-ce pas vrai? *Quid faciam ?* que fera donc le Seigneur avec vous ?

Allons, envoyons-lui des missionnaires, qu'il soit atterré, effrayé, épouvanté par le retentissement des vérités éternelles. — Fort bien, Seigneur ; c'est ainsi que se convertirent les Ninivites à la prédication de Jonas, et tous se couvrirent de sacs depuis le plus grand jusqu'au plus petit : *Et vestiti sunt saccis a majori usque ad minorem*[2]. — Or, nous voici venus : chacun de nos sermons n'a-t-il pas été un message de la part de Dieu ? Qui nous a inspiré de vous étaler sous les yeux les horreurs de l'enfer ouvert, les frayeurs du jugement dernier, les terreurs de la mort, les épouvantes de l'éternité ? N'est-ce pas Dieu, pour essayer de briser votre cœur comme pétrifié ? Et vous, obstiné, qu'avez-vous fait ? Je vous le dirai : vous n'avez fait que vous endurcir de plus en plus dans le mal ; vous avez tourné les sacrements en sacriléges, vous avez profané nos saints exercices par mille et mille indécences.

Quid faciam ? Que ferai-je enfin, dit le Seigneur, que me reste-t-il à faire pour convertir ce malheureux? Voyons, que la maladie pénètre sous son toit et qu'il voie mourir ce fils qui lui est si nécessaire, qu'il perde ce procès, qu'il échoue dans cette entreprise, qu'il soit accablé par la calomnie, les dettes, les persécutions, les haines, les calamités ! qui sait ?... — Fort bien,

(1) *Luc. 22, 62.* (2) *Jon. 3, 5.*

Seigneur ; c'est en effet ce qui convertit un Manassé, lequel, contrit et repentant, revint sincèrement à vous : *Egit pœnitentiam valde coram Domino*[1]. — Et vous, obstiné, qu'avez-vous fait ? Ah ! cœur de bronze ? le châtiment n'a fait qu'accroître votre insolence. Vous avez attribué au hasard, à la fatalité ou à la malveillance de vos rivaux, ce qui était un traite de la providence paternelle de Dieu pour gagner votre cœur.

Quid faciam ? Que ferai-je s'il en est ainsi ? dit le Seigneur. *Quid faciam ?* Je suis à bout ! — Ah ! misérable, si Dieu lui-même ne sait plus que faire pour vous, que pourrais-je moi, sinon verser des larmes amères sur votre ruine éternelle ? Ah ! laissez-moi du moins épancher mon âme, et vous dire ce que le premier martyr avec une langue embrasée du feu de l'Esprit-Saint disait aux Pharisiens : *Dura cervice, et incircumcisis cordibus et auribus, vos semper Spiritui sancto resistitis*[2] : « Têtes dures (je m'adresse aux obstinés) têtes dures, cœurs de pierre, vous ne faites que résister au Saint-Esprit ; » et avec cette énergie infernale qu'a produite en vous la longue habitude du péché, vous vous opposez aux efforts amoureux que fait Dieu lui-même pour convertir. N'y a-t-il pas sujet de pleurer en voyant une perversité si monstrueuse ? La bonté de Dieu vaincue par la malice d'un obstiné !... Ah ! mes bien-aimés compagnons, où êtes-vous ? Qu'il eût bien mieux valu pour ces obstinés que nous eussions été prêcher la mission ailleurs ! Oui, c'eût été mieux et pour eux et pour nous ; pour eux, parce qu'ils n'auraient pas à rendre compte de tant de vérités entendues en vain pendant ces saints jours ; pour nous, parce que nous n'aurions pas jeté au vent tant de peines et tant de sueurs. Il ne nous reste plus qu'à fondre en larmes et à

(1) *Par. 13, 12.* (2) *Act. 7, 51.*

pleurer sur les ruines d'un cœur obstiné qui, en dépit de Dieu, en dépit des saints, en dépit de nous aussi, veut à toute fin se damner et refuse de se convertir. Disons donc encore une fois les larmes aux yeux : *Curavimus Babylonem :* Nous avons fait le peu que nous avons pu. Mes frères, vous l'avez vu, nous nous sommes sacrifiés jour et nuit pour ramener cette âme à Dieu, et cependant elle ne s'est pas guérie : *non est sanata.*

— Consolez-vous, père, me répond un obstiné ; ne vous découragez pas. Je suis précisément cet obstiné que vous cherchez ; il est bien vrai que je ne me suis pas converti jusqu'ici et que je n'ai pas envie de le faire pendant la vie , mais j'en ai pris mon parti, ce que je n'ai pas fait pendant la vie, je le suppléerai à l'article de la mort : alors je règlerai mes comptes, et j'espère aussi bien qu'un autre sauver ma pauvre âme.

DEUXIÈME POINT.

IV. A l'article de la mort !... Comment, comment ! un obstiné se convertir à l'article de la mort ? C'est bien à l'article de la mort qu'il prétendrait se convertir ? Ecoutez-moi donc, pécheurs obstinés, et réveillez votre attention, car si vous n'avez pas perdu la raison, je m'engage, pour vous détromper, à vous faire toucher au doigt cette vérité, savoir, qu'un pécheur obstiné qui n'a pas voulu se convertir pendant sa vie, ne le voudra pas davantage au moment de la mort , ou s'il le veut ne le pourra pas, de sorte qu'il se trouvera dans un état désespéré. Allons droit au but. Deux choses sont nécessaires pour qu'un obstiné puisse se promettre de faire une bonne mort : une grâce plus spéciale de la part de Dieu , et une correspondance plus prompte de sa volonté. Or, ces deux choses lui feront défaut au

moment de la mort ; par conséquent, voulût-il même se convertir, il ne pourra pas, partant il n'y aura plus pour lui de remède. — C'est faux, c'est faux, s'écrie un obstiné, c'est archifaux : la grâce de Dieu ne manque jamais. — Doucement, c'est trop d'assurance à affirmer que la grâce de Dieu ne manque jamais. Je distingue : la grâce suffisante, celle qui ne donne au pécheur obstiné qu'un stérile pouvoir de se convertir, si bien qu'avec elle seule, en fait, il ne se convertira pas, celle-là ne manque jamais ; j'en conviens, vous avez pleinement raison. Mais que la grâce efficace et plus spéciale, dont un pécheur invétéré a si grand besoin à ce terrible moment, ne lui manque jamais, je le nie, je le nie; c'est absolument faux. Savez-vous ce que c'est que la grâce de bien mourir ? C'est la plus grande de toutes les grâces ; c'est une grâce si précieuse, que les plus grands saints du paradis n'auraient jamais osé prétendre y avoir droit en récompense de leurs bonnes œuvres ; une grâce si éminente en un mot, qu'au dire des théologiens, si Dieu l'avait refusée à l'auguste Vierge Marie, il ne lui aurait fait aucun tort, parce que cette grâce surpasse les mérites de toute pure créature quelconque. Et c'est une grâce pareille que vous espérez, vous ? Quoi ! vous, obstinés, vous comptez que Dieu, à l'article de la mort, enverra une troupe de séraphins pour vous transporter sur leurs ailes en paradis, après que vous aurez passé votre vie au pouvoir du démon ? Et de qui l'attendez-vous cette grâce si excellente ? Serait-ce de ce Dieu que vous avez tant de fois méprisé, déshonoré, outragé, foulé aux pieds ? Mais c'est là espérer l'impunité de vos forfaits ! c'est espérer que Dieu veuille récompenser par une grâce miraculeuse le comble de vos iniquités ! Se peut-il une témérité plus grande ? D'autant plus que non content de l'espérer, vous y prétendez à titre de

justice, puisque vous me soutenez en toute assurance qu'elle ne manque jamais.

Mais venons-en au raisonnement, car je veux vous convaincre tout à fait, tout à fait. Voyons donc. La grâce de Dieu ne manque jamais : s'il en est ainsi, elle ne manque donc pas pendant le cours de la vie ; c'est la conséquence légitime de votre proposition. Or, si l'ayant pendant la vie, vous vivez si mal, tout en l'ayant à la mort, ne mourrez-vous pas mal aussi ? La grâce de Dieu ne manque jamais : cela étant, elle ne vous manque donc pas non plus maintenant ; or si l'ayant maintenant, en un temps de pénitence, en un temps où tant de prêtres vous attendent au confessionnal, en un temps où Jésus-Christ vous adresse des regards de miséricorde, vous n'êtes cependant pas touchés, vous ne changez pas, vous ne vous convertissez pas : alors même que vous l'auriez à l'article de la mort, dans des circonstances bien plus funestes, que ferez-vous ? Voulez-vous le savoir ? Vous vous damnerez, malheureux, vous vous damnerez. — Oh ! il est toujours bon d'espérer ! — Sans doute, il est toujours bon d'espérer ; mais si votre espérance pour lors ne doit être qu'une espérance trompeuse, une espérance contraire à votre foi, de quoi vous servira-t-elle ? — Qu'est-ce à dire ? C'est-à-dire que les démons eux-mêmes à défaut des saints Pères, viendront, les Ecritures à la main, vous faire comprendre que d'ordinaire Dieu n'accorde point ces secours spéciaux à ceux qui diffèrent de les demander jusqu'au moment de la mort, après avoir mené une vie détestable. Ils vous citeront des textes par douzaines : *Virum injustum mala capient in interitu*[1] : « L'homme injuste sera saisi par les maux à la mort ; » — *Convertentur ad vesperam, et famem*

(1) *Ps. 139, 13.*

patientur ut canes[1] : « Ils rentreront en eux-mêmes au soir de la vie, et ils souffriront la faim comme des chiens ; » — *In interitu vestro ridebo, et subsannabo*[2] : « Je rirai aussi à votre mort, et je me moquerai de vous ; » — *In peccato vestro moriemini*[3] : « Vous mourrez dans votre péché, » et cent autres. Que répondez-vous, surtout en sachant qu'alors Dieu ne sera plus là que pour vous briser la tête ? *Confringet capita inimicorum suorum*[4]. Que dites-vous ? Tous ces textes, toutes ces autorités, toutes ces raisons physiques, morales et théologiques ne suffisent-elles pas pour vous convaincre et vous faire toucher au doigt l'impuissance morale (car c'est de celle-là que je veux parler), l'impuissance morale, dis-je, pour un pécheur de se convertir à la dernière extrémité, et de revenir à Dieu, quand même il le voudrait ? Que répondez-vous ? je le répète, à quoi pensez-vous ?

Pour moi je n'en sais pas tant : je sais que Dieu est bon, je sais qu'il ne va pas remplir son paradis de Turcs, je sais qu'il ne m'a pas mis au monde pour me chasser en enfer, et je sais aussi qu'à l'article de la mort il suffit de se frapper la poitrine, d'incliner la tête, ou de serrer la main du prêtre pour être absous de tous les crimes. Voilà ce que je sais, et je ne me soucie pas d'en savoir davantage.

V. Ah ! démon sourd et muet, c'est ici que je t'attendais. Quel langage insensé viens-je d'entendre ? Dieu est bon ! Eh ! malheur à vous s'il ne l'était pas ; vous n'auriez plus un souffle pour proférer son saint Nom. Mais sa bonté doit-elle servir d'encouragement et de sauf-conduit à votre impiété ? Dieu est bon ! Rien de plus certain : mais laisse-t-il pour cela de précipiter au fond de l'abîme une multitude innombrable de gentils, d'héré-

(1) *Ps. 59, 17.* (2) *Prov. 1, 26.* (3) *Joan. 8, 21.* (4) *Ps. 67, 12.*

tiques et d'infidèles de toute espèce, et qui plus est, un nombre infini de chrétiens qui ont vécu et sont morts dans le péché? Dieu vous aurait-il garanti qu'après que vous aurez mené une vie de Sardanapale, plongé dans les vices jusqu'au-dessus de la tête, il vous ouvrira les cieux à la dernière extrémité et viendra à votre rencontre les bras ouverts? Dieu ne va pas remplir son paradis de Turcs, c'est vrai; mais il ne va pas non plus le remplir de mauvais chrétiens. Dieu ne m'a pas mis au monde pour me jeter en enfer, c'est très-vrai; mais il ne vous y a pas mis davantage pour que vous soyez un voluptueux, un avare, un libertin, un vindicatif, un orgueilleux, comme vous l'êtes. A part tout cela, examinons la proposition que vous émettez si légèrement, savoir, qu'à l'article de la mort, il suffit de presser la main du prêtre pour être absous n'importe de quel crime. C'est là l'éternel refrain de la plupart des pécheurs, et c'est ce qui me met hors de moi-même. Voyez, pécheurs obstinés, quel est votre aveuglement : si votre sacrilége prétention était fondée, je dirais qu'il faut regarder comme des insensés et un empereur Othon, qui, pour être absous d'un homicide, alla pieds nus au mont Gargan, et un Potamius, évêque de Braga, qui, pour recevoir l'absolution d'un péché déshonnête, le confessa en plein concile, et une Fabiola, princesse romaine, qui, pour obtenir le pardon d'une grave désobéissance à l'Eglise, publia sa faute à haute voix à la porte de l'église de Latran. Ces personnages ne pouvaient-ils donc pas attendre l'heure de la mort, et se sauver en serrant la main d'un prêtre? Voyons, s'il en est ainsi, levez-vous et allez au-devant de ces pauvres pèlerins, qui d'au-delà des monts se transportent à Rome pour se faire absoudre de quelque censure ou péché réservé au tribunal suprême, et dites-leur : Simples que vous êtes, où allez-vous? — A Rome. — Fi donc! retournez

sur vos pas, pourquoi vous tourmenter de la sorte? Moi aussi je suis chargé de péchés, de sacriléges et de censures, mais je ne m'en mets pas en peine. Dites-moi, est-ce qu'il vous en coûtera tant, au moment de la mort, de serrer la main d'un simple prêtre en guise de confession? Eh bien! il n'en faut pas davantage pour se sauver; comptez sur ce que je vous dis. — Croyez-vous que de pareilles extravagances trouveraient grand crédit? Voilà cependant comment certaines personnes tirent, de doctrines théologiques mal comprises, juste ce qu'il faut pour se précipiter plus hardiment dans l'abîme. Il est vrai qu'en cas de nécessité, lorsque le malade a perdu la parole, il lui suffit de serrer la main du prêtre ou de signifier d'une manière quelconque qu'il est en connaissance et veut confesser ses fautes pour recevoir l'absolution avec fruit; pourvu toutefois que ce signe soit accompagné d'une sincère douleur d'avoir offensé un Dieu souverainement bon. Au reste, ne vous faites pas illusion, mes chers frères, pour être vraiment pénitent, l'apparence ne suffit pas; il faut détester le péché du fond du cœur, et le détester souverainement, non par intérêt propre, mais par un motif surnaturel, non pas froidement, mais avec un cœur bien résolu; il faut le haïr plus que la mort, plus que l'enfer, plus que tout autre mal, quelque grand, quelque épouvantable qu'il soit. Cela étant, comment un pécheur obstiné qui a toujours eu pour règle de ses actions les sens, le monde, la coutume, l'intérêt, la vanité; dont le cœur est divisé en autant de parties qu'il y a de créatures qu'il idolâtre; comment, dis-je, pourra-t-il en cet état et en pareille circonstance se convertir? Comment pourra-t-il si subitement changer de rôle, et après avoir constamment déshonoré Dieu pendant sa vie, en se faisant un dieu de ses passions, détester toutes ses passions pour aimer Dieu? Et vous le croyez? et vous

le jugez possible? que dis-je? vous le jugez même facile? — Pourquoi pas? — O la plus obstinée des créatures? Voyons la chose en pratique.

VI. Venez tous avec moi, nous allons exercer ce soir une œuvre de miséricorde, en visitant un moribond, et précisément un de ceux qui ont fondé toutes leurs espérance sur le moment de la mort. Vous voyez le malheureux étendu sous les rideaux d'un lit doré, près de rendre le dernier soupir. Remarquez, de grâce, quelle foule de pensées l'agitent intérieurement et l'accablent : sa femme, ses enfants, ses biens, ses affaires, ses créances, ses dettes, ses procès, ses contrats, les péchés qu'il a commis, le compte qu'il doit en rendre, le jugement, l'enfer, l'éternité; toutes ses années pleines de désordres, et pas une confession qui le rassure pleinement; ah! quelle foule de soucis, pour lesquels il faudrait une tête de bronze et une année de réflexions, tandis que la tête n'y est plus et que le temps s'est évanoui. Le trouble seul suffit pour lui faire perdre le peu de présence d'esprit qui lui est resté. Les personnes saines elles-mêmes, quand elles sont accablées de tant de préoccupations, ont coutume de dire : je ne sais plus où j'ai la tête; que dira donc ce pauvre malade? Comment voulez-vous qu'au milieu de ce tumulte de médecins, de chirurgiens, de notaires, de parents, de prêtres, avec un corps épuisé, une âme dans les angoisses, il fasse un acte contraire à l'inclination formée par une habitude invétérée; un acte de déplaisir à l'égard de l'objet qu'il a tant aimé, d'éloignement pour cette personne qu'il chérissait, d'amour pour telle autre qu'il détestait? Eh! certes, il faudrait pour cela un travail de tête, une application d'esprit, une énergie de volonté dont ne sera jamais capable ce pauvre cœur oppressé par tous les maux à la fois. De là vient que ce qu'on peut dire de moins défavorable pour lui, c'est qu'il ne

fait ni bien ni mal, ou qu'il n'agit que par habitude. Il pense à ce à quoi il avait coutume de penser, il veut ce qu'il voulait, il aime ce qu'il aimait ; s'il fait quelque bien, ce bien est imparfait, défectueux, insuffisant. Malgré cela, nous ne l'abandonnons point. Mais ne faudrait-il pas le prévenir un peu du danger de sa situation ? Non, certes ! répondent les parents. Oh ! il est si impressionnable ! ce serait le faire mourir avant le temps. — Et quand donc commencera-t-on à l'avertir de penser à son âme ? — Eh ! quand le mal aura fait un peu plus de progrès. — J'entends : quand il aura fait tant de progrès, que le malade ne sera presque plus de ce monde, alors on songera à son âme. *Multiplicatæ sunt iniquitates eorum, et postea acceleraverunt*[1] : Leurs iniquités se sont multipliées sans fin, et après, dit le Psalmiste, c'est-à-dire lorsque la mort a déjà la faux sur la gorge, on se hâte, *postea acceleraverunt*. Alors on fait chercher précipitamment le confesseur. Ah ! parents cruels, impitoyables, dénaturés ! Ne vous y fiez pas, mes bien-aimés (je m'adresse particulièrement aux riches et aux nobles), ne vous y fiez pas. Les traîtres les plus perfides qui vous entoureront au moment de la mort, ce sont vos parents, oui, vos parents. Ce sont eux qui empêcheront les prêtres d'approcher, qui s'opposeront à ce qu'on parle de sacrements, qui vous feront mourir comme des brutes ; en sorte que vous vous trouverez en face de l'éternité sans y avoir songé. Ne vous y fiez donc pas, je le répète, ne vous y fiez pas. Que chacun de vous ait un ami fidèle qui s'engage à lui parler clairement à ce moment fatal ; car les parents penseront à toute autre chose, et par une cruelle tendresse, vous rendront la conversion impossible et vous feront mourir en désespérés.

(1) *Ps. 15. 14.*

VII. Voyons, finissons-en avec cela : appelez enfin un confesseur. Le voilà en rochet et en étole, le crucifix à la main. Voyez avec quel zèle il tâche de suggérer au mourant quelques saintes pensées : Allons, mon fils, lui dit-il, il est temps maintenant de vous ouvrir les portes du paradis; le moyen le plus facile pour cela, c'est de faire un bon acte de contrition : ne voudriez-vous pas le faire avec moi pour plus de sûreté? — Oui, mon père. — Dieu soit béni ! il paraît bien disposé. — Courage donc ! dites à Jésus : Ah ! mon souverain bien, que j'ai de regret de vous avoir offensé ! je m'en repens, mon Dieu, oui, je m'en repens. — Grâce à Dieu, le voilà tout de bon converti. N'avions-nous pas raison de dire qu'on peut se convertir à la mort? Et certainement qu'on le peut. — A votre souhait, pécheurs, on peut vivre mal et bien mourir; pourquoi tant de frayeurs et tant d'épouvantes? — Mais ce n'est pas tout de se repentir, mon fils ; si vous retenez le bien d'autrui, il faut le restituer ; si vous entretenez quelque liaison coupable, il faut la briser. Voyons donc, au pied du crucifix renoncez à tout cela, et vous en recevrez la récompense dans l'autre vie. Dites que vous renoncez à cette créature, à ce bien mal acquis; dites-le à Jésus-Christ. — Je renonce, Seigneur, je renonce... je renonce... — Ah ! que Dieu le bénisse ! il parle vraiment comme un saint, et certes, il nous laisse une preuve éclatante qu'après avoir mené la vie gaie, on peut faire une sainte mort. — A la bonne heure, pécheurs : on le peut, sans doute, on le peut. — Courage donc, reprend le confesseur, confirmez tous ces actes par un ferme propos de ne jamais plus retomber dans ces désordres ; dites à Jésus-Christ : Je ne veux plus pécher, Seigneur, non, jamais plus. — Qui aurait jamais cru qu'un homme perdu comme celui-là dût faire une si belle mort? — Taisez-vous, insensés,

taisez-vous. Pour quoi prenez-vous ces mots qu'il profère? Ce sont des sons articulés par une pierre; c'est tout simplement l'écho de la voix du prêtre. Vous êtes-vous jamais trouvé au voisinage d'une grotte où se cache un écho? Si vous criez d'une voix guerrière : aux armes, aux armes! L'écho répond d'un ton guerrier : aux armes, aux armes! Si vous parlez d'une voix languissante ou triste, l'écho répond d'une voix triste et languissante. En un mot, l'écho se modèle toujours sur la voix qui le réveille. C'est ainsi précisément que ces paroles de componction articulées par ce bon prêtre : Je me repens, mon Dieu, je me repens, se sont répercutées dans le cœur de pierre de ce moribond endurci, et ont provoqué un écho répétant à demi : Je me repens... de sorte que dans sa bouche ce ne sont pas des accents de repentir, mais des paroles sans âme, des sons renvoyés par un rocher. C'est en faisant allusion à ces sortes de pécheurs que le Psalmiste a dit que des voix s'échapperont du milieu des pierres : *De medio petrarum dabunt voces*[1]. Et ne voyez-vous pas vous-mêmes que ce malheureux, tourmenté par son mal, répond à son confesseur, reçoit même l'absolution, sans savoir ce qu'il fait, sans savoir s'il est mort ou vivant, si ce sont des hommes ou des démons qui l'entourent, si c'est l'ardeur de la fièvre ou le feu de l'enfer qui le dévore? Ah! mon Dieu, la sagesse éternelle ne trompe point. Ecoutez ce qu'elle dit : *Venit nox quando nemo potest operari*[2]. La nuit vient, c'est-à-dire, comme l'explique saint Augustin, la mort arrive, et alors il n'est plus possible de faire aucun bien : nuit affreuse, où l'on cesse d'agir, non pas qu'on se repose, mais parce qu'on est tourmenté; nuit dont l'horreur est accrue par les démons et les fantômes sortis de l'enfer ;

(1) *Ps 103, 12.* (1) *Joan. 9, 4.*

nuit où l'on ne fait plus que dormir. Malheur au pécheur qui attend cette nuit lamentable pour penser à son âme! Ah! bien loin de vouloir se convertir alors, il ne le pourra même pas. Il lui arrivera ce qu'on lit de tant d'autres dans le vénérable Bède : Arrivés à cette terrible nuit, ils sentiront leur volonté comme pétrifiée dans le mal, et expireront en criant : Je suis damné, je suis désespéré, il n'y a plus de miséricorde pour moi! C'est exactement ce qui arriva à Rome, il y a quelques années, à un obstiné de cette espèce. On mit en œuvre les confesseurs les plus expérimentés de cette grande ville pour essayer de le convertir; ils ne purent en tirer autre chose que ces paroles : Je suis damné, je suis réprouvé : plus de miséricorde pour moi; et il expira avec ces paroles de désespoir sur les lèvres. Savez-vous, demande Cornelius à Lapide, pourquoi ces pécheurs sont comme immobilisés dans le mal? C'est qu'ils ont enchaîné eux-mêmes leur volonté et se sont mis dans l'impuissance morale de se convertir. Voici comment. La fréquence du péché engendre l'habitude, l'habitude une certaine nécessité morale, la nécessité morale une impossibilité morale, cette impossibilité le désespoir, et le désespoir la damnation. En un mot, un pécheur obstiné, même sans mourir de mort subite, violente, ou douloureuse, comme il arrive bien souvent, quoique secouru à la mort par la grâce des sacrements et l'assistance des prêtres, abusera néanmoins de tout avec un désespoir infernal. S'il a vécu en brute, il mourra en brute; s'il a vécu en turc, il mourra pis qu'un turc. « Ils mourront subitement, selon la funeste prophétie de Job : *Subito morientur*, et au milieu de la nuit ils seront troublés, et ils passeront : » *Et in media nocte turbabuntur populi, et pertransibunt*[1].

(1) *Job. 34, 20.*

Au milieu de la nuit, voilà la mort; *ils seront troublés*, voilà les secours de la religion ; *et ils passeront :* où est donc la pénitence? Ah ! non-seulement il n'y en a point, mais il ne peut en être question, car c'est la nuit où l'on ne peut plus rien faire : *Quando nemo potest operari.*

VIII. Mais pourtant l'expérience est contraire. Nous savons que beaucoup, et beaucoup d'hommes, après avoir mal vécu, sont morts calmes, pieux et fervents comme des anges. — Eh ! taisez-vous donc ; ce sont-là de vieilles ruses du démon, qui s'y prend quelquefois avec les pécheurs obstinés comme font les chasseurs qui tendent aux grives. Aussitôt qu'un de ces oiseaux a donné dans le piége, ils le saisissent et le font mourir sans bruit en lui tordant le cou, de peur que par ses cris il n'épouvante les autres qui volent en l'air, et sont sur le point de s'abattre dans le bosquet. Ainsi l'ennemi de nos âmes ne tourmente pas toujours ces pécheurs endurcis au moment de la mort, et tous ne meurent pas en poussant des cris de désespoir ; quelquefois au contraire, il les laisse mourir en paix, bien tranquilles, pour tromper les autres et leur faire accroire que l'on peut vivre mal et bien mourir. Je pourrais vous citer à ce sujet d'innombrables exemples, mais un seul vous tiendra lieu de tous. Jean Taulère raconte que deux frères, dont l'un était impie comme Caïn, l'autre innocent comme Abel, tombèrent malades en même temps, et furent bientôt réduits à l'extrémité. Le confesseur qui les assistait, présentait le crucifix tantôt à l'un, tantôt à l'autre. Le méchant prenait le crucifix, le collait sur ses lèvres, le baisait avec empressement, vous eussiez dit une Madeleine pénitente. L'autre, au contraire, qui avait toujours vécu comme un ange, crachait à la face du crucifix, se détournait et ne voulait pas le voir. Tous ceux qui assistaient à ce spectacle étaient frappés

de stupeur. Dieu voulut qu'ils recouvrassent l'un et l'autre la santé. Le premier interpellé au sujet de la tendre dévotion qu'il avait montrée à Jésus : Quelle tendresse, dit-il, quelle dévotion ? Je n'ai pas même pensé à Jésus. Je baissais ce crucifix parce que, comme il était de bronze, je trouvais qu'il rafraichissait un peu mes lèvres, brûlées par les ardeurs de la fièvre. — On demande à l'autre pourquoi il avait craché à la face du crucifix : Moi cracher à la face de Jésus ? Dieu me garde d'un pareil sacrilége. Je crachais à la face du diable qui s'interposait entre le crucifix et moi et voulait m'empêcher de voir Jésus. — Or, si ces deux frères fussent morts, quel jugement erroné n'aurait-on pas porté sur leur salut éternel ? Ah ! détrompez-vous, mes chers auditeurs, détrompez-vous, et ne vous fiez pas à certains masques de piété dont se couvrent les impies au moment de la mort. Tel qui pendant sa vie n'a jamais pu souffrir les religieux, demande à la mort de leur être affilié ; tel autre qui pendant sa vie s'est toujours moqué des pratiques de dévotion, ne mourrait pas content si on ne lui appliquait tous les cordons, toutes les reliques et tous les scapulaires en usage dans le pays. Cet orgueilleux qui se livrait à un luxe effréné, et renvoyait les pauvres avec arrogance et menaces, veut être revêtu après sa mort du sac des pénitents. Oh ! quelles belles apparences ! quelles touchantes démonstrations ! Mais Dieu sait ce qu'elles valent. Oh ! qu'il disait vrai ce pauvre bourgeois qui, injustement dépouillé de tout son avoir par un gouverneur inique en France, s'écriait, en le voyant porté au cimetière revêtu du saint habit franciscain : Va, va ; tu as beau te déguiser en moine ; dans le pays où tu vas, on saura bien t'arracher ce masque et te reconnaitre pour ce que tu es, une harpie, un monstre cruel et barbare.

Voilà l'expérience contraire que vous vantez tant.

Mais la meilleure réponse que j'aie à lui opposer, c'est encore la formidable sentence que saint Jérôme, déjà vieux et touchant à la tombe, laissa en héritage à ses disciples. Quoique vous l'ayez déjà entendue, écoutez-la encore et frémissez : *Vix de centum millibus, quorum mala semper vita fuit, meretur in morte a Deo habere indulgentiam unus :* « Sur cent mille qui ont toujours vécu dans le péché, à peine un seul obtient-il de Dieu son pardon à la mort, et se sauve. » Souffrez donc qu'embrasé d'un saint zèle, le crucifix à la main, je m'en aille criant partout d'une voix retentissante : Peuples égarés, peuples égarés, faites pénitence pendant la vie ; car le salut de ceux qui attendent à se convertir jusqu'au moment de la mort est désespéré. Eh bien ! qui est-ce qui m'écoute, qui est-ce qui m'en croit, qui est-ce qui suit mes conseils ? Hélas ! je suis ici à me tourmenter et à m'épuiser en vain, puisque l'Evangile m'apprend que certains obstinés sont tellement endurcis, que quand même tout l'enfer s'ouvrirait sous leurs yeux, ils ne se convertiraient pas : *Neque si quis ex mortuis resurrexerit, credent*[1]. Et d'où vient un tel endurcissement ? De ce qu'étant abandonnés de Dieu, quand même ils voudraient et pourraient se convertir, ils ne le feront pas, attendu que, *secundum præsentem justitiam*, ils sont déjà réprouvés. Oh ! quel coup de foudre !....

TROISIÈME POINT.

IX. Hélas ! je n'ai pas le courage de m'étendre sur un sujet si épouvantable et si terrible. Je répèterai seulement les larmes aux yeux, les paroles de mon texte : *Curavimus Babylonem, et non est sanata :* « Nous

(1) *Luc. 16. 31.*

avons pris soin de Babylone, et elle ne s'est pas guérie; » que reste-t-il donc à faire? *Derelinquamus eam :* « Abandonnons-la, » abandonnons cette âme impie, dont les remèdes ne font qu'empirer le mal. Je sais bien que Dieu n'abandonne jamais l'homme qu'il n'en ait été abandonné le premier. C'est ce que déclare le concile de Trente : *Numquam Deus deserit hominem, nisi prius ab homine deseratur.* Mais lorsque l'homme endurci dans le mal abandonne tout à fait son Dieu, n'est-il pas juste que Dieu, en punition d'une obstination si criminelle, abandonne ce pécheur à son tour? Or, qu'arrive-t-il à une âme qui est abandonnée de Dieu? D'après le sentiment de plusieurs théologiens, de même que certaines âmes ont été confirmées en grâce par la bonté divine, de telle sorte qu'elles ne pècheront jamais; ainsi certains impies abandonnés de Dieu sont, si on peut le dire, tellement confirmés dans le mal qu'ils ne se convertiront jamais. Ces théologiens prétendent que Dieu refuse à ces âmes abandonnées, non-seulement les secours extraordinaires, mais même les plus ordinaires, et ils se fondent sur ce passage du prophète Osée : *Væ eis cum recessero ab eis*[1] *:* « Malheur à eux, quand je me serai éloigné d'eux. » Selon l'interprétation de l'abbé Rupert, « après que je me serai retiré d'eux, vient encore une autre malédiction, savoir le jugement et la damnation éternelle : » *Postquam recessero ab eis, sequitur adhuc væ, id est judicium æternæ damnationis.* Pour moi je n'adopte pas une doctrine aussi sévère; je conviens que même une âme abandonnée de Dieu ne manque jamais de la grâce suffisante pour se convertir. Le fait est cependant qu'avec cette seule grâce elle ne se convertira pas; si bien que lorsqu'une âme en est réduite au point d'être abandonnée de Dieu,

(1) *Os.* 9, 12.

c'en est fait d'elle pour toujours; il ne lui reste plus que l'éternelle damnation. Hélas! je sens mon cœur se resserrer à cette pensée terrible; il me faudrait des larmes au lieu de paroles pour exprimer ma douleur. O pauvre âme, où es-tu, pour que je puisse exhaler sur toi mes sanglots? Nul ne peut savoir, je le sais, quand une âme est abandonnée de Dieu, si ce n'est Dieu seul : *Deus cujus vult miseretur, quem vult indurat*[1] : « Dieu a pitié de qui il veut, il endurcit qui il veut. » Mais pourtant que de signes qui autorisent dès cette vie des conjectures fondées! En voici un bien clair : comment reconnaît-on qu'un corps est abandonné de l'âme? On le reconnaît lorsqu'il a des yeux et ne voit point, des oreilles et n'entend point, une langue et ne parle point, des pieds et ne marche point, des mains et n'agit point, un cœur et ne vit point : c'est exactement l'état d'un pécheur abandonné de Dieu; car Dieu étant l'âme des âmes, quand il quitte une âme, le pécheur devient aveugle et n'apprécie plus les choses de l'autre vie, il n'y pense plus, ce ne sont plus pour lui que des fantômes et des jeux d'imagination, et partant il s'en moque, et les tourne en dérision comme des fables. Il devient sourd aux appels de Dieu; ni les prédications, ni les exhortations ne lui font plus d'impression; il tient un langage infernal qui répand l'infection autour de lui. On dirait qu'il est paralysé des pieds et des mains, tant il a d'éloignement pour le bien. Parlez-lui de jeûner, de faire l'aumône, d'entendre la messe: comme tout cela lui paraît insupportable! Si vous l'entretenez de Dieu, il s'endort ou il bâille; ou bien il vous change les cartes dans les mains en changeant subitement de conversation. S'il va à l'église, il y va par respect humain, et chez lui il ne songe qu'à se donner du bon temps. Il ne fait jamais le signe de la croix, pas même en se cou-

(1) *Rom. 9, 18.*

chant; il s'étend là comme une brute. C'est que s'il a un cœur, c'est un cœur mort à la grâce, c'est un cœur de réprouvé. Ainsi un pécheur abandonné de Dieu, c'est un pécheur perdu dans ses pensées, perdu dans ses paroles, perdu dans ses œuvres, perdu pendant la vie et à la mort, dans le temps et dans l'éternité. — Mais y a-t-il de ces malheureux parmi nous? Oh! combien, à mon avis, combien il y en a! Qu'est-ce que cet avare qui s'engraisse du bien d'autrui, fraude les ouvriers de leur salaire, et depuis je ne sais combien d'années laisse passer les pâques sans se confesser, et néanmoins vit et dort en parfaite sécurité? C'est une âme abandonnée de Dieu. Qui est-ce que ce vindicatif, qui, déjà depuis tant d'années, médite de noirs projets, ne salue plus ses parents, ne parle plus à son voisin, et avec ce poison dans le cœur se confesse toujours de mal en pis! C'est une âme abandonnée de Dieu. Qu'est-ce que ce voluptueux, qui s'abandonne à une mauvaise habitude invétérée, et vit continuellement plongé dans les pensées déshonnêtes, à table, au travail, toujours dans les pensées déshonnêtes, et qui pis est, se raille des prédicateurs, et ne se confesse que pour surprendre les confesseurs? C'est une âme abandonnée de Dieu. Laissez donc ce malheureux courir à sa perte; il le mérite bien, certes. Va, pécheur endurci, le Père éternel n'a plus de miséricorde pour toi, le sang de son Fils unique ne te sert plus de rien, la grâce de l'Esprit-Saint n'a plus d'efficacité. Pour toi, l'Eglise n'a plus de sacrement, les saints plus de compassion; tu es devenu l'opprobre de toutes les créatures. Va, malheureux, va te précipiter dans l'abîme. Paraissez, démons, venez enchaîner cet impie, arrachez-lui de la poitrine ce cœur obstiné, rongez-le, déchirez-le ; qu'il soit la proie de votre fureur pendant toute l'éternité. Il le mérite bien, le scélérat, certes, il le mérite bien.

X. Que me reste-t-il à dire, mes chers auditeurs? Je me contenterai de vous adresser les paroles de saint Bernard au pape Eugène. Le saint, après avoir fait la peinture d'un cœur endurci, dit au souverain Pontife : Voulez-vous savoir, très-saint Père, de qui est le portrait que je viens de tracer? Je vous le dirai, non dans l'intention de blesser Votre Sainteté, mais par le désir de vous découvrir la vérité. Le cœur endurci dont j'ai parlé jusqu'ici, c'est le vôtre, saint Père, si mes paroles ne vous ont pas fait trembler d'effroi : *Tuum est, si non expavisti*[1]. Le pape à ces mots trembla et pâlit. Ah! mes bien-aimés, accordez-moi la permission de vous parler ce soir avec la même franchise que saint Bernard au pape Eugène. Prêtres vénérables, fervents religieux, vous tous ecclésiastiques, gentilhommes, dames, bourgeois, artisans, paysans, hommes et femmes, écoutez-moi bien : savez-vous quel est le cœur endurci dont je vous ai entretenus jusqu'ici? — C'est le vôtre, si ce soir vous n'avez pas frémi de la tête aux pieds en entendant ces grandes vérités; c'est le vôtre, si vous ne sortez pas d'ici les yeux baissés, pénétrés d'une crainte salutaire que votre nom ne soit déjà inscrit parmi les âmes abandonnées de Dieu; c'est le vôtre, si vous n'allez pas au plus tôt vous jeter aux genoux d'un confesseur, pour pleurer et détester cette vie indigne d'un vrai chrétien, par laquelle vous avez déshonoré votre caractère. — A quel parti aurez-vous donc recours, vénérables prêtres, pour convertir ces obstinés, alors que, déjà sur le bord du tombeau, ils seront recommandés à votre charité? Leur montrerez-vous l'image de Jésus crucifié? A Dieu ne plaise! ce serait un objet trop effrayant pour eux. Jésus-Christ, vu de jour, enflamme d'amour par sa beauté, mais vu de

(1) *Matth. 11, 23.*

nuit, lorsque la mort se promène déjà sur ses lèvres, il inspire l'épouvante. Les apôtres suivaient Jésus avec bonheur pendant le jour ; mais une fois il leur apparut la nuit, et ils se mirent à crier tout tremblants : « C'est un fantôme, c'est un fantôme : » *Phantasma est*[1]. Quel horrible fantôme, en effet, qu'un Dieu crucifié, pour des pécheurs endurcis, au lit de la mort ! Si vous avez peine à m'en croire, écoutez l'exemple suivant qui est propre à exciter dans vos cœurs, une sainte terreur.

XI. Pendant que saint François de Borgia prêchait dans une ville d'Espagne, un gentilhomme s'y trouva à l'extrémité. Invité à recevoir les derniers sacrements, le moribond les refusa en donnant des marques d'impiété qui ne permettaient guère d'augurer favorablement de son salut. Le Saint fut appelé pour tâcher de disposer ce cœur obstiné à faire une bonne mort. Il y alla, et comme le malheureux ne voulait absolument pas entendre parler de confession ni de communion, il se mit à le conjurer avec un saint zèle de profiter des derniers moments que Dieu lui accordait pour assurer son éternité. Mais n'en recevant que des réponses désespérantes, il tira de son sein un crucifix : Daignez au moins, lui dit-il, honorer d'un regard ce Sauveur qui a donné sa vie pour vous. — Alors le moribond obstiné s'échauffa, et répondit furieux : Mon père, parlons d'autre chose. — Le Saint devint muet à la vue d'une obstination si diabolique. Mais l'aimable Sauveur ouvrit lui-même la bouche, et s'adressant à ce cœur endurci, lui dit : Mon fils, pourquoi méprises-tu les paroles de mon serviteur ? Voici que je suis prêt à te pardonner, pourvu que, sincèrement repentant, tu ne repousses pas ma grâce. Vois, mon fils, ce sang que j'ai versé une fois pour tous les hommes sur le Calvaire, je le répands

(1) *Matth.* 14, 26.

de nouveau pour toi seul du haut de cette croix. — A ces mots, on vit couler une quantité de sang des pieds et des mains du crucifix. Quel rocher ne se serait pas brisé en voyant ce précieux sang et en entendant ces paroles si tendres, si affectueuses de Jésus? Et cependant le scélérat détournant la tête avec dédain, méprisa cette touchante invitation, en disant : Qu'on me parle d'autre chose! — Alors, au rapport de l'historien, le Christ détachant une main de la croix l'approcha de son côté percé, en tira une poignée de sang, et puis levant le bras, le lui jeta au visage, en disant : Va, scélérat; que ce sang dont tu ne veux pas pour ton salut, serve à ton éternelle damnation. — Le misérable se mit aussitôt à hurler et à blasphémer, et c'est au milieu de cet accès de rage, qu'il rendit l'âme entre les mains des démons.

XII. Ici, mes chers frères, tombez tous à genoux, et qu'on m'apporte un crucifix, non avec la tête redressée comme pour faire miséricorde ; car pour les pécheurs endurcis il n'y a plus de miséricorde; mais un crucifix avec la tête en bas, formant de son corps sacré comme un arc et de sa croix même un dard pour percer d'outre en outre les cœurs obstinés. — Voici, pécheur, voici un Dieu qui a changé sa piété en courroux et qui m'ordonne, à moi son ministre, d'écrire sur cette croix la sentence d'un abandon éternel, lequel emporte une éternelle damnation. En conséquence, soyez-moi témoins, anges saints, esprits bienheureux qui peuplez la cour céleste, et vous aussi, cieux et terre, éléments de la nature ; que cette estrade, cette église , cette sueur qui me coule du front me soient témoins, aussi bien que vous, mes chers auditeurs, que je n'ai rien négligé pour convertir cet obstiné ; mais comme après tant de sermons, tant d'exhortations, il ne fait que se confirmer en perversité, moi, ministre de Dieu, au nom de la

très-sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, je remets l'âme de ce pécheur endurci entre les mains du démon et l'abandonne totalement... Ah! je frémis d'horreur!... Je me sens défaillir et n'ai pas le courage de proférer ces épouvantables paroles... Mon doux Jésus, je suis venu pour consoler ce peuple et non pour le décourager. Puisque vous protestez que vous ne voulez pas la mort de l'impie, mais plutôt qu'il se convertisse et qu'il vive : *Nolo mortem impii, sed ut convertatur impius a via sua, et vivat*[1]; puisqu'il en est ainsi, dis-je, j'aime à croire qu'il ne se trouve dans cet auditoire aucun de ces grands pécheurs qui ne peuvent se convertir alors même qu'ils le voudraient. Mais si jamais il y en avait un seul, je vous demande en grâce la conversion de cette âme; ne me la refusez pas, ô mon doux Jésus! Relevez donc la tête, et abaissez un regard de compassion et d'amour sur le pécheur le plus obstiné qui se trouve ici présent. Ravissez-lui le cœur, convertissez-le tout de bon.

Et vous, mon pauvre pécheur, pendant que Jésus vous regarde avec tant de bonté, pleurez vos péchés, demandez-lui pardon, et espérez dans son immense miséricorde. Voici ce Jésus tout plein de bienveillance et d'amour... Voyons, frappez-vous la poitrine, demandez-lui tous pardon; dites-lui du fond du cœur : pardon, mon Dieu! etc. Ah! si parmi tant d'auditeurs touchés et attendris il en était un seul qui fût tout à fait insensible, que celui-là demande grâce. C'est celui qui pendant tout le cours de la mission a conservé un cœur obstinément attaché au mal, c'est celui-là que cherche Jésus. C'est vous-même, pécheur, vous, vous qui êtes cet endurci que cherche Jésus : frappez-vous donc la poitrine, demandez-lui pardon : pardon! etc. Si enfin

(1) *Ezech.* 33, 11.

il y en avait un qui fût consommé en malice, un tout à fait perdu, faites-le-moi connaître, ô mon Jésus! car je veux descendre de cette estrade, lui jeter les bras autour du cou, le serrer sur mon sein; je veux lui arracher de la poitrine ce cœur de pierre, et le tenant entre mes mains, le baigner de mes larmes, le couvrir de baisers, et à force de tendresse, tâcher de l'amollir et de le toucher. Que si tout cela ne suffit pas, je le remettrai entre les mains de Marie, afin qu'elle le bénisse et le convertisse elle-même. Comment entre les mains si pures, si saintes de cette auguste Vierge, pourrait-il résister et s'empêcher de fondre en larmes? Si, malgré tout cela, il résiste encore, laissez-moi porter à l'autel un cœur si dur, afin que, pendant la sainte messe, au moment de la consécration du calice, je le plonge dans votre divin sang, ô Jésus! Ah! fût-ce même un cœur de pierre, il se brisera, il fondra en larmes de componction au contact de ce précieux sang. Mais quelque chose me dit que ce pauvre pécheur s'avoue vaincu; le voilà qui pleure, et voici que Jésus s'apprête à l'embrasser. Venez, pauvre pécheur, venez baiser ces pieds sacrés, pleurez vos péchés et demandez pardon : pardon, etc. — Jésus est prêt à donner tout son sang pour cette âme endurcie, vous au moins donnez vos larmes et demandez pardon pour elle : pardon, etc. Mais quel serait bien le pécheur le plus obstiné pour lequel on répand tant de larmes? Le savez-vous? C'est moi, mes frères, c'est moi qui mérite d'être abandonné de Dieu. Et si une vraie pénitence est l'unique moyen d'éviter un si grand malheur, souffrez que je la pratique sérieusement ce soir. Pénitence donc, pénitence! (*La discipline*).

Que ceux qui ne veulent pas mourir dans l'endurcissement embrassent la pénitence, qu'ils me tiennent compagnie et demandent pardon du fond du cœur : pardon,

etc. Ne vous flattez pas, mes chers frères, de pouvoir vous convertir à l'article de la mort, non, non, vous ne vous en trouverez pas bien. C'est maintenant qu'il s'agit de pleurer, c'est maintenant qu'il s'agit de faire pénitence, demandez pardon maintenant : pardon, etc. Et pour assurer un point si important, faisons tous ensemble un acte de contrition sincère. Tournez-vous donc tous vers ce crucifix, et disons avec larmes et avec soupirs : O mon doux Jésus, nous ne méritons pas le pardon, non ; mais vos larmes, votre sang, vos plaies l'ont mérité pour nous. Pardonnez donc, ô mon souverain bien, pardonnez. — Certes, Jésus vous pardonne, pourvu que vous ne différiez plus de vous convertir. Obéissez, mes pauvres pécheurs, obéissez à la voix de Dieu qui vous appelle : *Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra* [1]. Convertissez-vous dès à présent. Que dès aujourd'hui chacun de vous aille se jeter aux pieds d'un confesseur, que dès aujourd'hui il s'occupe à réformer sa vie ; dès aujourd'hui, en arrivant au logis, baisez les pieds de votre crucifix et protestez généreusement que vous ne l'offenserez plus : suppliez-le même par vos larmes et vos soupirs de ne pas permettre que si jusqu'ici vous avez vécu en pécheur, vous mouriez en réprouvé. Faites-le du fond du cœur, et puis ayez confiance qu'il y aura encore grâce, pardon et miséricorde pour vous [2].

(1) *Ps. 94. 8.*
(2) On trouvera dans le volume suivant, parmi les discours sur divers sujets, un discours pour la clôture du jubilé, lequel a aussi pour objet les pécheurs obstinés.

SERMON

POUR LE DERNIER JOUR DE LA MISSION.

AVIS ET BÉNÉDICTION.

Ecce sanus factus es; jam noli peccare, ne deterius tibi aliquid contingat.

Voilà que vous êtes guéri ; ne pêchez plus à l'avenir, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pire. JOAN. 5, 14.

I. Nous voici arrivés, mes très-chers frères, au terme de la mission, et quelle joie inonde mon cœur en considérant le bien immense qui s'est fait pendant ces saints jours ! Ah ! j'éprouve tant de consolation, un bonheur si vif, que les paroles expirent presque sur mes lèvres, et en vérité je ne suis capable de proférer ce soir que des bénédictions. Le voilà donc, le voilà ce jour fortuné où nous avons à louer et à bénir mille et mille fois le Seigneur. Dieu donc soit béni, qu'il soit béni, qu'il soit béni à jamais ! Voyons donc, unissez vos voix à la mienne pour bénir ce Dieu que nous aurons à bénir durant toute l'éternité. Dites tous à haute voix : Dieu soit béni ! Dieu soit béni ! Bénie soit Marie, bénis soient les anges et les saints, qui nous bénissent aussi du haut du ciel. S'il y a tant de joie en paradis pour la conversion d'un seul pécheur, quelles réjouissances ne doit-on pas y célébrer à notre occasion pour tant et tant de pécheurs qui se sont convertis pendant ces saints jours ! Et n'entendez-vous pas la voix des anges et des saints

qui nous bénissent en chœur? Heureux fidèles, disent-ils là-haut, peuple béni, âmes bénies! Oh! oui, c'est cette bénédiction qui me remplit de consolation, et qui, j'en suis certain, opère en vous le même effet. Et d'où viendrait en effet cet attendrissement qui est prêt à éclater en un fleuve de larmes, cette tranquillité, ce calme si doux de la conscience? Oui, c'est la bénédiction du ciel qui est descendue dans votre cœur. Ah! maintenant que je vous adresse mes derniers adieux, certes je puis le faire en termes dignes de votre piété : Adieu, peuple saint; adieu, peuple béni! Oui, oui, peuple saint, peuple béni; car en vérité, je pense que si quelqu'un d'entre vous venait à mourir dans de si bonnes dispositions, après avoir gagné l'indulgence de la bénédiction apostolique, il irait droit en paradis.

Mais s'ensuit-il que vous serez toujours un peuple, béni? Ah ! c'est cette amère réflexion qui m'a troublé tout le jour, et qui maintenant encore mêle son amertume aux douceurs que j'éprouve, en promenant mes regards sur cette magnifique assemblée de fidèles si pieux et si pénétrés de componction. A quoi servirait, mes bien-aimés, de vous être donné tant de peines pour assister aux exercices de la mission, d'avoir versé tant de larmes pour obtenir le pardon de vos péchés, d'avoir si bien purifié votre conscience par cette confession générale, d'avoir opéré cette réconciliation, restitué ce bien mal acquis, retranché cette occasion, d'avoir si fermement, si sincèrement résolu de plutôt mourir que de jamais plus pécher ; à quoi servirait, dis-je, tout cela, si au bout de quelques semaines nous redevenions tels qu'auparavant, nous chargeant la conscience de nouveaux crimes, en proie comme auparavant aux haines et aux amours coupables ; de sorte qu'on viendrait me dire : c'en est fait de la mission de NN., le démon en a emporté tous les fruits ; depuis votre départ

on est devenu pire que jamais ? Ah ! mes bien-aimés, je veux vous épargner à vous-mêmes un si grand malheur, et à moi un si grave déplaisir, souffrez donc qu'à l'exemple de Jésus, qui indiqua au malade guéri la véritable recette pour se maintenir en santé, en lui disant : *Ecce sanus factus es ; jam noli peccare, ne deterius tibi aliquid contingat* ; moi aussi je vous trace quelques avis pour vous affermir dans la bonne voie où vous êtes entrés. C'est le modèle et le chef des missionnaires, le grand apôtre saint Paul, qui m'en fournit l'idée, en écrivant aux Corinthiens qu'il aimerait mieux ne leur dire que cinq mots pour leur instruction, que d'en dire dix mille qu'ils ne comprendraient pas : *In ecclesia volo quinque verba in sensu meo loqui, ut alios instruam*[1]. Ces cinq mots que l'Apôtre veut enseigner à l'Eglise, le docteur angélique, saint Thomas, les explique en disant que le docteur a en effet cinq choses à enseigner : *Ideo ponit quinque, quia doctor debet quinque docere, scilicet timenda, vitanda, agenda, credenda et speranda*. Telles sont les cinq pierres fondamentales de la perfection chrétienne : — *timenda*, c'est-à-dire ce qu'il faut craindre ; — *vitanda*, ce qu'il faut fuir ; — *agenda*, tout ce qu'il faut faire ; — *credenda* et *speranda*, ce qu'il faut croire et espérer. — C'est aussi à ces cinq chefs que je rapporterai les avis que je désire imprimer solidement dans vos cœurs. Ce sont les derniers, mes chers frères, et ils partiront du cœur ; aussi osé-je espérer que ce qui sortira de mon cœur, ce divin Jésus le dirigera vers le vôtre, et l'y enracinera si bien, que les fruits de cette mission ne seront pas moins stables et permanents qu'ils n'ont été abondants.

Remarquez d'ailleurs que le sermon de ce soir ne

(1) *I Cor. 14, 19.*

roule pas sur un sujet particulier, c'est plutôt l'abrégé de tous les sermons de la mission. En conséquence, les étrangers qui sont ici, en entendant ce sermon, entendront un résumé de toute la mission, si bien qu'eux aussi pourront en faire leur profit.

PREMIER POINT.

II. Timenda : *ce qu'il faut craindre.* Dans les peines et les travaux que nous nous sommes imposés pendant cette mission, nous n'avons eu qu'une chose en vue, c'est de graver dans vos cœurs une sainte horreur du péché mortel. Ah ! chrétiens mes frères, pour la dernière fois que je vous fais la peinture de ce monstre épouvantable, faites bien attention à ce que je vais dire et comprenez désormais cette vérité, savoir que le péché mortel n'est pas un sujet de plaisanterie ou de quolibet ; mais un mal si grave que tous les hommes et tous les anges, toutes les bêtes féroces et tous les tyrans, tous les démons eux-mêmes conjurés à la fois contre vous, ne sauraient vous en faire d'aussi grand : mal inexprimable, mal incompréhensible, mal infini, parce qu'il implique une injure véritable faite à une majeté infinie. Qu'il vous suffise de savoir qu'un seul péché mortel est suffisant pour métamorphoser un ange en démon. Oui, pécheur, si ce péché que vous commentez si souvent, et que vous racontez quelquefois en riant à vos compagnons, si ce péché pouvait être mis sur la conscience d'un archange, de saint Michel, cet archange deviendrait aussitôt un affreux démon. Mais pour mieux comprendre cette vérité, supposez que là en face soient rangés par ordre trois mille de ces séraphins dont la beauté ravit le ciel d'admiration et puis que sur cette estrade monte un de ces jeunes gens dissolus, qui, tant en pensées qu'en paroles

et en actions, commettra jusqu'à cent péchés mortels par jour, trois cents par mois, et peut-être trois mille par an ; distribuez ensuite, s'il était possible, tous ces péchés aux trois mille séraphins, de sorte que chacun en ait un seul sur sa conscience, qu'en résulterait-il ? C'est que ces trois mille séraphins deviendraient sur-le-champ trois mille démons. Voyez donc quelle est la démence de celui qui, avec l'âme chargée de souillures qui suffiraient pour former un enfer, dit cependant en péchant : à qui fais-je mal ! — A qui vous faites mal ? Mais à vous-même, mais à votre âme, puisque vous la rendez plus difforme que cent démons. Ce n'est pourtant pas là le plus grand mal. Savez-vous à qui encore vous faites mal ? C'est à Dieu ; vous lui faites même l'unique mal qu'on puisse lui faire en cette vie, car nous ne pouvons offenser ce grand Dieu qu'en commettant le péché, c'est-à-dire en le méprisant et en lui désobéissant. Et de ce que le péché mortel renferme en soi un véritable mépris de Dieu, il s'ensuit que tout péché mortel est un abîme de monstruosité, un océan de malice où notre faible intelligence ne trouve point de fond. Ah ! ouvrez les yeux, mes chers frères, réveillez-vous et sortez d'ici ce soir avec cette persuasion qu'il n'y a pas au monde d'état plus malheureux que celui d'un pécheur qui croupit dans le péché mortel. En effet, le péché mortel renferme une malice si perfide, que s'il venait à pénétrer en paradis, le paradis ne serait plus un paradis, que s'il sortait de l'enfer, l'enfer cesserait d'être un enfer, et que s'il entre dans votre maison, il y attire à sa suite toutes les malédictions du Ciel.

Qu'en dites-vous, maintenant ? qu'en dites-vous ? Ne vous sentez-vous pas pénétrés d'une sainte indignation contre le péché mortel ? Quant à moi, je proteste que je n'ai en ce monde qu'un seul ennemi ; et quel est-il ce grand ennemi ? C'est le maudit péché mortel. J'ai

juré de lui faire la guerre aussi longtemps qu'il me restera un souffle de vie. Aussi souffrez qu'avant de vous bénir je maudisse le péché ! Maudit soit donc mille et mille fois le péché ! qu'il soit maudit et maudit à jamais ! Joignez-vous à moi pour fulminer cette sentence do malédiction contre le péché ; dites tous à haute voix : maudit péché, maudit péché ! Cette sainte horreur, cetto haine salutaire du péché, je voudrais, vénérables prêtres, que vous l'insinuassiez du haut de la chaire aux fidèles qui fréquentent vos églises ; je voudrais, pères et mêres de famille, que vous la fissiez concevoir à vos enfants, selon l'exemple de cette vertueuse reine Blanche, mère de saint Louis, roi de France : elle avait habitué son royal enfant à venir lui demander matin et soir la bénédiction (apprenez à en faire autant, mères chrétiennes), et en l'accueillant dans ses bras elle le bénissait en lui disant : Louis, mon enfant, vous êtes la prunelle de mes yeux ; mais sachez cependant que j'aimerais mieux vous voir expirer à mes pieds que de vous voir l'âme souillée d'un seul péché mortel. — Et en effet, cet enfant conçut tant d'horreur du péché mortel, qu'au rapport de l'histoire, il n'en commit aucun pendant toute sa vie. Ah ! si les enfants étaient nourris de ce lait, qu'on verrait bien moins de péchés dans le monde ! Eh bien ! cette faveur que vous ne pouvez obtenir de votre mère terrestre, implorez-la de votre mère céleste. Voici donc le premier souvenir que je vous laisse : tous les jours, matin et soir, jetez-vous à genoux devant l'image de la sainte Vierge, récitez trois *Ave Maria* en l'honneur de son Immaculée Conception, et puis faites un acte de contrition avec le ferme propos de ne pas commettre de péché mortel pendant ce jour, pendant cette nuit, ensuite demandez sa bénédiction, vous figurant qu'elle vous la donne dans les mêmes termes qu'employait la reine

Blanche en bénissant son fils. Oh ! quelle salutaire pratique ! Heureux celui qui sera le premier à l'embrasser avec piété !

Concluons ce point par de solennelles résolutions. La première est celle-ci ; regardez-moi tous : plutôt le corps en terre que le péché mortel dans l'âme ! Ces paroles, vous irez les répétant le long de la route en retournant chez vous : plutôt le corps en terre que le péché mortel dans l'âme ! La seconde, c'est que si, après la mission, ce qu'à Dieu ne plaise ! vous retombiez dans le péché, vous recourrez aussitôt au remède de la confession ; vous n'irez point vous coucher que vous ne vous soyez confessé, et si vous n'aviez point votre confesseur sous la main, vous ferez un acte de contrition parfaite, afin que le péché ne s'enracine point dans votre cœur. — Mais quel est le moyen le plus efficace pour ne pas retomber ? Ah ! le voici : vous vous souvenez sans doute de ce sermon sur le nombre des péchés ? Heureux si vous gravez dans votre esprit cette grande maxime, que le premier péché que vous commettriez pourrait bien être le péché final, c'est-à-dire ce péché que Dieu ne pardonne plus ; et s'il l'était et que vous vinssiez à le commettre, vous voilà damnés. Oh ! quel frein puissant pour vous retenir sur le bord de l'abîme !

SECOND POINT.

III. Vitanda : *ce qu'il faut éviter*. Ce second point ne renferme qu'un seul avis, mais c'est un avis si important que sans lui tous les autres s'évanouissent. Souffrez donc que je revienne une dernière fois sur un sujet que j'ai tant rebattu dans le cours de la mission. Mes bien-aimés, je crains extrêmement que le démon ait sujet de rire de beaucoup d'entre vous ; savez-vous pourquoi ? Parce que vous avez formé le bon propos de

ne plus pécher, mais sans prendre la résolution de renoncer à l'occasion prochaine du péché, en sorte que vous avez nettoyé le vase au dehors, mais non au dedans. Cependant, les confesseurs n'auront pas manqué de vous parler clairement ces jours-ci. Ils vous auront dit qu'il faut abandonner l'occasion prochaine du péché, si vous ne voulez vous damner. Ils vous auront signifié que si vous conservez encore dans votre maison cette femme qui est pour vous une pierre de scandale, ou au moins ces lettres, ces présents, ces gages d'amour; que si vous fréquentez encore telle maison, telle société, tel cabaret; que si vous continuez à vous livrer au jeu de cartes; que si vous entretenez encore cette liaison, ce commerce de lettres, de billets et de familiarités; ils vous auront déclaré, dis-je, que si vous en agissez toujours de la sorte, il n'y a point de paradis pour vous. Il n'en est rien, mon père; ils nous ont demandé si nous ne pècherons plus, et nous avons répondu que non, et ils nous ont absous. — Ils vous ont absous? Comment! comment! ils vous ont absous sans vous obliger de quitter l'occasion prochaine du péché? Eh bien! allez-vous-en trouver ce confesseur-là, et dites-lui de ma part : Le père Léonard, missionnaire, m'a dit que vous n'êtes pas un confesseur, mais un traître. Il y a déjà cinq ou six ans que je m'adresse à vous; je vous ai bien fait connaître l'attachement criminel que j'entretiens avec telle ou telle personne, attachement scandaleux et source de tant et si épouvantables chutes, et vous, par une cruelle indulgence, vous m'avez toujours absous. Ah! vous m'avez trahi, vous m'avez trahi! — Chrétiens mes frères, qu'un confesseur veuille aller en enfer avec l'étole au cou, qu'il y aille, tant pis, qu'il y aille: mais pourquoi entraîner à sa suite tant de pauvres pénitents? Quelle espèce de péché est-ce donc que cela? quel plaisir y trouve-t-il? quel intérêt? N'est-ce pas

plutôt une malice purement diabolique? Ah! le zèle me suffoque. Des confesseurs de cette sorte, vous n'en trouverez pas, je le sais, dans vos contrées, où, heureusement pour vous, fleurissent des ministres de Dieu si zélés et si instruits. Mais je vous avertis, afin que si jamais vous en rencontriez un, vous le fuyiez comme un traître : je vous conjure de ne point vous confier à lui, si vous ne voulez pas faire rire le diable à vos dépens; car en voyant que vous ne quittez pas l'occasion, il se moque de vos confessions, et vous considère comme un tison mal éteint, dont le moindre souffle ranime la flamme. Profitez par conséquent du conseil salutaire qu'un saint ermite donna un jour à trois jeunes gens qui étaient allés le consulter dans le désert, sur les moyens d'assurer leur salut éternel. Mes enfants, leur dit ce saint vieillard, je vous donnerai trois résolutions, et si vous les observez fidèlement, je tiens pour certain que vous vivrez bien et que vous mourrez bien; mais je veux que vous les écriviez toutes trois. Il se mit ensuite à les leur dicter en ces termes : Première résolution, fuir l'occasion; seconde résolution, fuir l'occasion. Les jeunes gens l'interrompirent alors : Père, dirent-ils, nous l'avons déjà écrite; c'était la première. — Non, non, reprit le saint vieillard, écrivez comme je vous dis : Seconde résolution, fuir l'occasion; troisième résolution, fuir l'occasion. Il leur fit écrire ces mots par trois fois, et puis il ajouta : vous voulez, mes enfants, vous sauver au milieu du monde? je vous en indique la voie : fuyez l'occasion, fuyez l'occasion, fuyez l'occasion, c'est-à-dire, fuyez-la avec une extrême diligence, autrement vous vous précipiterez de péché en péché, jusqu'à ce que la mort vienne vous jeter en enfer. Appliquez-vous maintenant cet avis à vous-mêmes.

IV. Mais quelles sont ces occasions qu'il faut fuir avec tant de rigueur? Concluez-le de ce qui arriva à saint Antoine, abbé. Il lui parut voir le monde tout couvert de filets tendus par le diable pour y faire tomber les mortels. Oh! que de filets le démon vous tend tous les jours sous les pieds pour vous précipiter en enfer la tête en avant! Ce sont des filets du démon que les bals, les soirées, les réunions suspectes, les fréquentations, les jeux de cartes, les livres obscènes, les cabarets, les lieux de divertissements, et tant d'autres occasions qu'il serait impossible d'énumérer. C'est pourquoi nous avons maudit devant vous, d'une manière spéciale, les bals, les soirées, les réunions dangereuses; et je cite au tribunal de Dieu tous les chefs de maison et les pères de famille qui les tolèrent chez eux : là, ils me rendront compte, non-seulement des péchés commis par eux, mais aussi des péchés commis par les autres, dans ces réunions diaboliques qu'ils auraient dû empêcher et qu'ils n'ont pas empêchées. Désormais renvoyons-les en enfer d'où elles sont sorties. Mais en voyant ce soir une assemblée si recueillie et si pénétrée, je m'enhardis à vous demanderune grâce que tant d'autres populations m'ont accordée. Celui qui sera bien intentionné de me l'accorder me le fera connaître en fixant ce crucifix, les autres se tiendront la tête baissée sans regarder Jésus-Christ. La grâce que je vous demande est celle-ci : pendant une année entière vous n'irez ni au bal, ni en soirée, ni dans les réunions suspectes. Que celui qui a le cœur bien disposé me donne cette consolation et en signe d'assentiment qu'il fixe les yeux sur ce Christ... Je me suis aperçu que tous vous avez regardé Jésus-Christ; vous m'accordez donc tous cette précieuse faveur; je vous en remercie, peuple bien-aimé, je vous en remercie. Remarquez toutefois que si je vous l'ai demandée pour une année, ce n'est

pas que je vous laisse ensuite toute licence; non, mais j'espère qu'après vous être sevrés pendant une année de ces funestes divertissements, vous les prendrez ensuite en dégoût. Faites bien attention d'ailleurs que vous n'avez pas fait de vœu, car c'est une promesse faite à moi et non pas à Dieu. Il est vrai cependant que vous me l'avez faite en présence de Jésus-Christ; je veux dire que si vous ne tenez point parole, Jésus-Christ s'en souviendra, comme il s'en est souvenu dans un endroit voisin de Rome. Quelques jeunes libertins, sans s'inquiéter de la promesse faite pendant la mission, voulurent donner une soirée avec bal et festin; à peine avait-on commencé que la salle où l'on dansait s'écroula et que tous les assistants tombèrent les uns sur les autres; mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que le promoteur de ce divertissement fut seul grièvement blessé et presque tué sur le coup. Apprenez à devenir sages aux dépens d'autrui. Aussi bien, j'aime à croire que nul ne voudrait encourir la tache flétrissante d'avoir manqué à sa parole. — Quant aux fréquentations, je voudrais savoir de vous, jeunes filles, aussi bien que de vous, jeunes gens, ce que vous prétendez en entretenant dans vos cœurs ce feu infernal. Ne vous apercevez-vous donc pas du vol sacrilége que vous faites toutes les fois que vous ravissez votre cœur à Dieu pour en faire don à une vile créature? Ecoutez-moi bien : quand même ces amours profanes n'auraient d'autre effet fâcheux que d'arracher de votre cœur cet attachement généreux que vous devez à Jésus, que vous devez à Marie, vous semble-t-il que ce fût peu de chose? Vous autres, jeunes gens, vous vous étonnez de vos chutes si nombreuses, vous vous plaignez de n'avoir pas la force de vous maintenir en état de grâce, parce que vous êtes fragiles. — Fragiles! fragiles! le verre aussi est fragile, et cependant quand il est bien gardé, il dure plus longtemps que le fer. Com-

ment osez-vous dire que vous êtes fragiles? Si vous recherchez toutes les occasions de rire et de folâtrer avec les personnes de différent sexe, si vous les poursuivez partout de vos regards, dans les rues, dans les maisons, et jusque dans les églises, ce n'est pas là être fragiles, mais se rendre fragiles, et pour être fragiles de cette façon, vous n'en êtes que plus coupables. Quant à moi, je n'attends de vous aucun fruit. Savez-vous quels sont ceux de qui j'espère du fruit? Ce sont ceux qui pendant cette mission ont sincèrement promis, aux pieds d'un bon confesseur, de fuir les bals, les soirées, les fréquentations, les cabarets, les réunions suspectes, en un mot toutes les occasions. Ceux-là seront stables dans le bien, ceux-là seront ma couronne. Pour ce qui est de ceux qui, malgré tout ce que j'ai dit, n'ont pas voulu abandonner l'occasion, bien qu'ils se soient confessés et qu'ils aient communié, ils seront dans quelques semaines pires que jamais.

TROISIÈME POINT.

V. Agenda : *Ce qu'il faut faire.* Il ne suffit pas de craindre le mal et d'en fuir l'occasion, si nous ne nous employons à faire le bien. Une épée dont on ne se sert pas, et qu'on tient trop longtemps dans le fourreau, se rouille aisément : ainsi notre volonté donne facilement dans le mal si l'on n'a soin de l'appliquer au bien. Quelles douces consolations votre cœur n'a-t-il pas éprouvées pendant ces saints jours! Ne vous êtes-vous pas convaincus par là que la vertu est facile? Que vous manque-t-il donc pour y persévérer? Une bonne volonté. — Or, voici un moyen très-efficace d'avoir cette bonne volonté; c'est aussi l'avis le plus important que j'aie à vous laisser, et comme je le porte gravé au milieu du cœur, je vous le répèterai au moment même

de vous donner la bénédiction : ce seront mes dernières paroles. Aussi vous pouvez oublier tout le reste, vous pouvez oublier mon nom, car je ne mérite pas d'être nommé sur la terre, mais n'oubliez jamais ce précieux avis ; quel est-il donc ? C'est de vous recommander à Dieu matin et soir, et dans toutes les occasions. — Mais, mon père, c'est là un avis fort trivial. — Un avis trivial ! Hélas ! que dites-vous ? C'est au contraire le grand moyen dont, au rapport de Cassien, se servirent tous les solitaires du désert pour devenir des saints, eux qui avaient sans cesse à la bouche ces paroles de l'Eglise : *Deus, in adjutorium meum intende :* Mon Dieu, secourez-moi ! Mon Dieu, venez à mon aide ! Paroles bénies qui au fond reviennent à celles qu'on vous a tant de fois inculquées : Mon Jésus, miséricorde ; mon Jésus, miséricorde ! lesquelles renferment un acte de demande, pour implorer le secours de Dieu. Mes bien-aimés fidèles, voulez-vous vous sauver sûrement ? Recourez souvent à Dieu par cette invocation, ou toute autre semblable : Mon Jésus, miséricorde ! mon Jésus, miséricorde ! et soyez persuadés que vous ne pécherez plus, que vous vous sauverez. Un célèbre missionnaire avait coutume de dire que, lorsqu'il retournait dans un endroit où il avait déjà donné la mission autrefois, il lui arrivait souvent de voir venir à lui des pénitents qui commençaient leur confession en ces termes : Mon père, je suis ce débauché qui, il y a plusieurs années, suis venu me décharger à vos pieds d'un sac d'iniquités ; je ne sais si vous me reconnaissez, mais grâce à Dieu depuis cette mission je n'ai plus commis de péché déshonnête, ni aucune autre faute mortelle. — Comment avez-vous fait ? lui demandait le missionnaire en pleurant de joie. — Ah ! mon père, j'ai mis en pratique la grande résolution que vous nous avez si fortement inculquée, savoir, de nous recommander souvent à Dieu

par cette pieuse invitation : Mon Jésus, miséricorde! mon Jésus, miséricorde! Je l'ai faite tous les jours matin et soir, et dans les tentations surtout j'implorais fréquemment l'assistance de Dieu en disant : Mon Jésus, miséricorde! mon Jésus, miséricorde? Faut-il vous en dire davantage, mon père? Je sentais aussitôt de nouvelles forces renaître dans mon âme, et de la sorte je n'ai plus succombé. — Ah! mes bien-aimés frères, qui me donnera ce soir une voix de tonnerre, ou plutôt une de ces trompettes qui retentiront au jour du jugement dernier, et transporté d'un saint zèle, je m'élèverai sur le sommet des plus hautes montagnes, et de là je crierai de toutes mes forces : Peuples égarés, peuples égarés, réveillez-vous une bonne fois, et si vous voulez assurer votre éternité, recommandez-vous à Dieu, recommandez-vous à Dieu, recourez souvent à lui par ces paroles ou d'autres semblables : Mon Jésus, miséricorde! mon Jésus, miséricorde! Et je vous en donne ma parole, puisque Jésus-Christ vous a donné la sienne avant moi dans son saint Evangile : *Petite et accipietis* : Demandez mon assistance et vous l'aurez, et avec mon assistance vous ne pécherez plus; je vous en donne ma parole, je le répète, si vous vous recommandez souvent à Dieu en disant du fond du cœur : Mon Jésus, miséricorde! vous ne pécherez plus, et vous vous sauverez. O douces et mystérieuses paroles, qui renferment en abrégé la plus grande assurance que nous puissions jamais posséder de notre salut éternel; car toute notre assurance en cette vie ne peut venir que de notre persévérance à implorer l'assistance divine. Le saint Concile de Trente nous l'enseigne : *Deus impossibilia non jubet, sed jubendo admonet et facere quod possis, et petere quod non possis, et adjuvat ut possis* : « Dieu n'ordonne pas l'impossible, mais en ordonnant il vous avertit de faire ce que vous pouvez et de demander ce

que vous ne pouvez pas, et il vous aide afin que vous puissiez. » C'est dans ces mots *petere quod non possis* qu'est toute la force du décret, demander l'assistance de Dieu. Par conséquent, mes frères, implorez souvent l'aide de Dieu, en répétant à toute heure : Mon Jésus, miséricorde ! Ah ! comme je voudrais vous ouvrir le cœur pour y faire pénétrer jusqu'au fond cette grande vérité ! Et afin d'en venir à la pratique, voyez : le soir avant de vous coucher : Mon Jésus, miséricorde ! La nuit, quand vous vous éveillez : Mon Jésus, miséricorde ! Le matin en vous levant, mettez-vous à genoux, dites trois *Ave Maria*, puis faites les actes de foi, d'espérance, de charité, de contrition, et l'acte d'offrande qui commence par ces mots : *O Dieu éternel*[1] ; ensuite joignez les mains en disant : Mon Jésus, miséricorde ! Quand vous sortez : Mon Jésus, miséricorde ! Dans le cours de vos occupations : Mon Jésus, miséricorde ! et surtout quand il se présente quelque mauvaise pensée à l'esprit : Mon Jésus, miséricorde ! A chaque respiration, s'il était possible, dites : Mon Jésus, miséricorde ! mon Jésus, miséricorde ! Commencez même dès maintenant, et répétez tous, trois fois : Mon Jésus, miséricorde !... Oh ! quelle consolation j'éprouve au fond du cœur ! Il me semble qu'avec cette seule résolution je vous ai ouvert les portes du paradis.

VI. Mais il importe peu que le vent souffle favorablement lorsqu'on tient toutes les voiles baissées ; je veux dire qu'outre l'assistance d'en haut, il faut notre coopération, et celle-ci doit se manifester surtout par la fréquentation des sacrements et un continuel recours à l'intercession de la bienheureuse Vierge Marie. — Quant à la fréquentation des sacrements, sainte Marie-

(1) Cet acte, composé par le Bienheureux, et fréquemment recommandé par lui, se trouve t. II, p. 278.

Madeleine de Pazzi avait coutume de dire qu'une confession et une communion bien faites suffisent pour faire un saint; que sera-ce donc de se confesser et de communier fréquemment? — Mais, mon père, le tout c'est de parvenir à une confession parfaite. — Eh! laissez donc là les scrupules. Voulez-vous vous bien confesser? Voici en un mot l'abrégé de tout ce que je vous ai dit dans une série d'instructions : Douleur, douleur, douleur. — Mais cette douleur, qu'est-ce que c'est? — Je vous ai expliqué que ce n'est autre chose que le déplaisir de la volonté qui fait qu'on déteste le péché plus que tout autre mal. Si vous voulez un acte de contrition parfaite, le voici en deux mots : Jésus-Christ, mon Sauveur, je me repens de vous avoir offensé et je me propose de ne jamais plus vous offenser, parce que vous êtes infiniment bon et que je vous aime par-dessus toute chose. Ces paroles dites sincèrement et du fond du cœur valent le paradis, puisque vous pouvez l'acheter à ce prix. — Mais quelle doit être la fréquence de vos confessions? — Je vous ai dit de vous confesser toutes les semaines. Oh! bienheureuses confessions hebdomadaires, qui, faites comme il faut, sanctifient les chrétiens de nos jours! Un usage si fréquent des sacrements vous épouvante peut-être? Voyons, pour vous qui êtes plus négligents et n'éprouvez point d'attrait pour le pain des anges, au moins tous les quinze jours, et pour les plus négligents, au moins une fois par mois. Et comme je vais vous quitter, je vous confie à ces prêtres zélés que voici : me prosternant humblement devant eux, la bouche en terre, j'ose leur dire : Messieurs, ces pauvres gens n'ont, pour se sauver, que Dieu dans le ciel et vous sur la terre. Si vous ne les assistez pas, qu'en sera-t-il de leurs âmes? et s'ils se damnent, à qui leur damnation sera-t-elle imputable? Pitié donc, pitié de ces malheureux qui n'ont point la

hardiesse de vous faire appeler au confessionnal ; je me permets même de vous supplier de vouloir bien consacrer à Dieu toute la matinée des dimanches et fêtes en la passant au confessionnal, afin d'engager de la sorte les pauvres gens à venir vous trouver. Interrogez-les pour voir s'ils savent les principaux mystères de la foi, ceux qu'il faut savoir explicitement de nécessité de moyen, et s'ils peuvent faire l'acte de contrition ; et puis en quelques paroles adaptées à leur capacité, instruisez-les avec patience et charité ; parlez-leur vous-mêmes, je vous en conjure, car pour eux ils ne savent pas le faire et ils ont besoin qu'on leur coupe le pain par morceaux. Que si jamais vous vous preniez d'ennui à rester si longtemps assis, dites en vous-même ce que disait un grand serviteur de Dieu : Ah ! mon divin Sauveur, ce sacrement de la pénitence vous a coûté de devoir demeurer en croix, en endurant les plus cruels tourments, et moi je m'ennuierais de demeurer si commodément assis pendant quelque temps ? Heureux les prêtres, heureux les pasteurs qui introduiront dans leurs églises le fréquent usage des sacrements ! On verra se vérifier à leur occasion cette maxime incontestable, que là où il y a de saints prêtres, le peuple est pareillement saint.

VII. Mais non, nous n'atteindrons pas encore ce but si désirable, si à la fréquence des sacrements nous ne joignons un recours continuel au trône de la bienheureuse Vierge Marie. Considérez un petit enfant à qui on a fait peur, vous verrez que, s'il le peut, il cherchera aussitôt à se cacher dans le sein de sa mère : eh bien ! nous aussi quand nous sommes effrayés par les grands dangers qui se rencontrent dans la voie étroite du salut, jetons nous entre les bras de notre bonne Mère Marie ; et afin d'être accueillis sous le manteau de sa protection, souvenez-vous que la résolution la plus chère

au cœur de la très-sainte Vierge, c'est celle-ci : Pour l'amour de Marie, jamais de péché mortel, jamais, jamais de péché mortel. C'est là la véritable dévotion envers Marie. Pratiquez-la fidèlement et vous éprouverez bientôt les effets de la puissante protection de cette auguste Reine. C'est ce qui arriva à un gentilhomme dans une circonstance qui mérite d'être rapportée. Ce malheureux excitait une jeune fille à fouler aux pieds son honneur, celle-ci se redressa et lui dit avec une sainte indignation : « Ecoute bien! je m'appelle Marie, j'ai voué ma virginité à Marie; et c'est aujourd'hui samedi, jour dédié à Marie; je veux voir, impudent que tu es, si tu aurais la hardiesse de faire tant d'outrages à la fois à cette auguste Vierge. » — Le gentilhomme inclina respectueusement la tête à ce nom sacré de Marie, et prenant en main une bourse pleine d'argent, il dit à la jeune fille : « Voici de l'argent, vertueuse fille, que j'avais apporté pour vous faire profaner ce lis qui n'a point de prix; mais maintenant, pour l'amour de Marie, je vous en fais don, afin qu'il vous procure quelque soulagement dans vos besoins et que vous persévériez plus sûrement dans votre fidélité à votre Protectrice bien-aimée ; priez pour moi. » Et il partit. Peu après, il fut atteint d'un coup de lance dans un tournoi et étendu mort par terre. Il devait être précipité en enfer à cause de ce péché de désir qu'il avait commis; mais la sainte Vierge révéla à une de ses servantes qu'en retour de la générosité qu'il avait eue de s'abstenir du péché pour son amour, elle lui avait obtenu de faire avant de mourir un acte de contrition parfaite et que par là il était sauvé. — Voilà ce qu'on gagne à s'abstenir du péché par amour pour la très-sainte Vierge. Ainsi tous tant que vous êtes, quand désormais le diable suscitera quelque tentation dans vos cœurs, vous résisterez sans hésiter, en disant : Non, non, par

amour pour Marie, je ne commettrai jamais un tel péché; ou bien encore : Très-sainte Vierge, par votre Immaculée Conception, délivrez-moi de cette tentation. Pères et mères, enseignez à vos enfants une si belle manière de repousser les tentations, particulièrement celles qui attaquent la pureté : Très-sainte Vierge, etc. Ah! si les parents chrétiens habituaient leurs familles à combattre de la sorte contre l'enfer, quel déluge de bénédictions ils attireraient sur leurs maisons! Surtout je vous exhorte à chanter tous les soirs le rosaire. — Mais pourquoi le chanter? — Pour donner le bon exemple aux voisins, comme vous l'avez fait pendant la mission. Et vous, chefs de famille, laissez pour dernière volonté à vos enfants qu'on chante le rosaire tous les soirs, et soyez certain que cette sainte pratique leur vaudra plus que le plus riche patrimoine et les plus grands trésors.

QUATRIÈME POINT.

VIII. Credenda : *Ce qu'il faut croire.* Voici le plus sérieux de tous les avis, c'est que vous contractiez l'habitude de faire souvent et même très-souvent des actes de foi, d'espérance et de charité, en allumant dans vos cœurs un ardent amour de Dieu; — et premièrement d'une foi vive. Vous aimez à répéter que la population de N. n'est plus reconnaissable, et en effet, vous paraissez tout autres qu'auparavant. Mais je voudrais bien savoir qui vous a fait remporter une si belle victoire sur vos passions. Le savez-vous? C'est la foi, oui, c'est la sainte foi. Ah! si chaque jour vous employiez une petite demi-heure à ruminer quelque maxime de la foi, comme vous l'avez fait pendant ces jours de mission, pensez-vous que vous ne deviendriez pas tous des saints? Au moins, tenez la promesse que vous m'avez faite au sermon de l'éternité et à celui de l'enfer, savoir :

de réfléchir tous les jours, pendant un quart d'heure, à l'éternité, ne fût-ce qu'en voyageant, en travaillant, ou en vous promenant dans votre chambre; tous les jours l'espace d'un quart d'heure réfléchissez à l'éternité, et afin d'en avoir un souvenir local, tracez au pied de votre crucifix cette inscription : Tout finit, et finit vite; l'éternité ne finit jamais. Gravez surtout ces salutaires paroles dans votre esprit, et repassez-les souvent dans votre cœur : Tout finit, etc. Ah! c'est cette grande pensée de l'éternite qui vous fera fouler aux pieds tout respect humain, et vous rendra victorieux non-seulement des démons infernaux, mais encore de certains démons domestiques qui n'épouvantent point. Quels sont ces démons qui ne causent point d'épouvante? Ce sont les mauvais compagnons, ce sont ces libertins qui riront de vous, qui vous railleront et vous tourneront en ridicule, en vous voyant plus modestes et plus retenus. Et vous, que devez-vous faire? — Gardez-vous bien de fléchir, mes chers frères; imitez plutôt ce brave jeune homme dont parle saint Ambroise. Il avait entretenu fort longtemps une amitié criminelle avec une méchante femme, lorsque, touché par la parole de Dieu, il alla se jeter aux pieds d'un zélé confesseur. Celui-ci, après avoir entendu l'aveu de cette amitié scandaleuse, lui dit aussitôt : « Allez, mon fils, renoncez à cette liaison coupable et puis revenez. — Mais, mon père, pour le moment je ne le puis pas. — Et moi, pour le moment je ne puis pas non plus vous absoudre. — Mais d'autres m'ont bien absous. — Et moi je vous dis que le pape lui-même avec la tiare en tête ne peut vous donner l'absolution en cet état. — Mais que dois-je donc faire? — Je vous l'ai dit : congédiez cette misérable créature. — Eh! mon père, elle est si scélérate que quand même je la congédierais, elle ne me congediera pas, moi. — Pensez-y bien; vous parlez de la sorte parce que vous

avez l'œil de la foi obscurci et que vous ne croyez guère à l'éternité. — Il me faudrait donc quitter le pays? — Mon frère, pour sauver son âme tout est permis. » — Le jeune homme, vivement ému par ces paroles, rentra chez lui, fit ses paquets et partit pour ne plus revoir celle qui était cause de sa perte. Mais la malheureuse ayant eu connaissance de son départ, poussa l'impudence jusqu'à le poursuivre; elle le rejoignit en effet dans une ville voisine, et là, l'ayant aperçu qui se promenait seul sur une place publique, elle l'aborda et le tirant par le manteau : « Eh bien! lui dit-elle en riant, je suis encore la même, sais-tu? » — Le jeune homme se retournant la regarda d'un air sérieux et lui répondit : « Si tu es encore la même, moi je ne le suis plus; » et à ces mots, il lui tourna le dos et s'enfuit. Voilà ce que vous avez à faire, jeunes gens, aussi bien que vous, jeunes filles. Dans quelques jours vous verrez reparaître ce séducteur, cette malheureuse; répondez-lui franchement : Je ne suis plus celui ou celle que vous pensez. La mission m'a ouvert les yeux et la foi m'a fait comprendre que tout finit et finit vite, mais que l'éternité ne finit jamais. Ainsi, mes bien-aimés, le véritable moyen de vivre et de mourir saintement, c'est une foi vive; une foi vive des maximes éternelles toujours présentes à votre esprit fera naître dans vos cœurs une douce espérance, qui vous ouvrira les portes du paradis.

CINQUIÈME POINT.

IX. SPERANDA : *Ce qu'il faut espérer.* Nous touchons à la fin, mes bien-aimés frères; écoutez attentivement ce que je vais vous dire dans ce dernier avis. Si vous avez eu le malheur par le passé d'accumuler les iniquités contre Dieu, n'allez pas, hélas! l'offenser par le plus grand péché qu'on puisse commettre ici-bas.

Quel est-il donc? quel est-il? C'est le péché de Judas, le péché de Caïn, c'est-à-dire, la défiance de la miséricorde infinie de Dieu. Ah! non, non, ne vous défiez jamais de cette immense miséricorde. Confiez-vous au contraire à un Dieu si bon, si miséricordieux, recourez à lui avec une confiance sans bornes; et si le démon, après la mission, essayait de vous offusquer l'esprit par la tristesse et la mélancolie, au souvenir de ces indignes plaisirs qui vous ont fascinés jusqu'ici, levez alors les regards vers le ciel, jetez un coup-d'œil sur la magnifique récompense que la miséricorde divine vous tient préparée là-haut, puis dites avec notre patriarche saint François: les biens que j'attends sont si grands que toute peine se change pour moi en délices; et soyez persuadés que cette espérance des biens éternels vous adoucira tous les exercices de piété et vous fera jouir d'un paradis anticipé. Espérez donc, espérez dans la grande miséricorde de Dieu; tenez-la, cette douce espérance, étroitement serrée sur votre cœur pendant la vie; qu'elle soit votre unique consolation à la mort. Peuple bien-aimé, je voudrais que Jésus me fît la grâce d'assister à la mort de chacun de vous; soyez certains que je voudrais vous ouvrir à tous les portes du paradis; savez-vous comment? Par un acte d'espérance ferme dans l'infinie miséricorde de Dieu, d'une espérance qui allume dans votre cœur l'incendie de l'amour divin. Mais comme cela n'est pas possible, faisons maintenant ce que je voudrais que vous fissiez à ce moment suprême. Dites donc tous à haute voix: J'espère, ô mon doux Jésus, j'espère dans votre infinie miséricorde. Maintenant vous voici tous disposés à vous enflammer, à vous consumer d'amour pour Dieu; c'est pourquoi dites tous avec un vif sentiment: je vous aime, ô mon doux Jésus, je vous aime, parce que vous êtes mon souverain bien. Oh! soyez bénis,

mes frères! Qu'en dites-vous? ne vous semble-t-il pas que vous soyez ressuscités de la mort à la vie? Voilà comment le fracas et les frayeurs de la mission viennent aboutir à une douceur toute céleste.

Il ne me reste, avant de me séparer de vous, qu'à vous conjurer de persévérer, en vous adressant les paroles du grand Apôtre, qui semblent dictées tout exprès pour moi; je vous les adresserai avec un cœur bien attendri, et je pense que vous n'y serez pas non plus insensibles : *Fratres mei carissimi, desideratissimi, gaudium meum et corona mea, sic in Domino state*[1] : « Mes très-chers et très-aimés frères, ma joie et ma couronne, demeurez fermes dans le Seigneur. » *Mes frères*, oui, oui, je vous regarde tous comme mes frères et des frères de lait, parce que nous sommes tous les enfants de ce bon Jésus qui nous a allaités de son précieux sang; je vous considère même comme *mes frères les plus tendrement chéris*, parce que je vous aime cordialement, mais vraiment du fond du cœur, savez-vous, et je vous aime pour l'amour de mon Jésus, qui aime tant vos âmes; je proteste que le peuple de N. sera mon peuple de prédilection, et que je le porterai toujours au milieu de mon cœur. *Desideratissimi*, je vous regrette vivement, parce que je vous quitte; oh! que cette pensée est amère pour moi! je vous quitte, peuple, bien-aimé, mais je vous quitte avec un vif désir de vous revoir. Je suis vieux, et pourtant, s'il était possible, je voudrais renouveler un jour la mission parmi vous. *Ma joie*, car je m'en vais extrêmement content. Oh! quel peuple affectueux, quelle bonne population! quelle douce charité règne dans cet endroit! *Ma couronne!* oui, oui, mon bien-aimé peuple, vous êtes ma couronne, car j'espère avoir quelque part

(1) *Phil.* 4, 1.

à tout le bien que vous ferez, et là-haut dans le ciel vos âmes formeront comme une couronne autour de moi. Maintenez-vous donc toujours dans les mêmes dispositions ; enfants, soyez toujours aussi obéissants à vos parents ; pères et mères, ayez toujours la même sollicitude pour l'éducation de vos enfants, et vous, jeunes gens et jeunes filles, renoncez à ces maudites fréquentations. En un mot, mon bien-aime peuple, maintenez-vous toujours dans l'état où vous êtes : *Sic in Domino state.* Faites souvent et avec ferveur des actes de foi, d'espérance, de charité et d'amour de Dieu, et soyez certains que vous vous sauverez, et que nous nous reverrons en paradis. Ainsi, adieu, mes bien-aimés, adieu ; adieu, mes frères ; adieu, mes sœurs, adieu. Je vous quitte, peuple bien-aimé, je vous quitte. Oh ! que cette parole m'est pénible à prononcer ! Je vous promets de me souvenir de vous dans mes pauvres et faibles prières ; mais je compte beaucoup sur les vôtres, et je vous prie de vous souvenir tout particulièrement de moi quand vous recevrez la nouvelle de ma mort ; faites alors quelque bonne œuvre pour le repos de mon âme.

Mais avant mon départ, pour qu'il vous reste quelque souvenir de moi, je veux vous faire une aumône, et vous avez à m'en faire une de votre côté. Celle que j'ai à vous faire, consiste en ce que, moyennant la confession et la communion que vous ferez pendant douze dimanches consécutifs, en l'honneur des douze prérogatives dont l'adorable Trinité a enrichi la très-sainte Vierge, vous gagnerez chaque fois une indulgence de quarante jours accordée par Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evêque ; celui qui ne pourrait pas s'approcher des sacrements douze dimanches de suite, le ferait pareillement douze fois à deux semaines d'intervalle, ayez soin de ne pas y manquer, une seule omission pourrait entraîner la ruine de votre âme.

L'aumône que j'attends de vous, c'est que vous récitiez un rosaire de quinze dizaines ou trois chapelets ; le premier ce soir, pour Notre Saint Père le Pape, le second demain soir, pour Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evêque, le troisième après-demain, pour moi et mes compagnons. Nous nous estimerons bien riches si nous emportons avec nous le trésor de vos prières.

Comme on ne doit plus parler après la bénédiction, on entre ici dans quelques détails.

1. Si dans la localité on est adonné au jeu de cartes, à la lecture des mauvais livres, etc., on leur fait le procès, et on prononce la sentence en les condamnant au feu.

2. On lit l'abrégé des avertissements qu'on a coutume de faire imprimer en souvenir des missions, et on exhorte les fidèles à s'en procurer un exemplaire.

3. On remercie cordialement les pasteurs, le clergé, les confréries, la noblesse et tous les fidèles, de l'édification qu'ils ont procnrée.

4. On avertit les fidèles que ceux qui n'ont pas encore pu se confesser ne doivent pas s'inquiéter, qu'ils ont le temps jusqu'à tel jour, et on les exhorte à ne pas laisser expirer le temps prescrit pour gagner l'indulgence,

5. On invite les étrangers à s'en retourner chez eux, dès que la bénédiction sera donnée, mais avec le chapelet en mains, et, autant que faire se peut, les hommes et les femmes séparément, en récitant le rosaire ou en chantant des cantiques.

6. La bénédiction donnée, on chantera le *Te Deum*, avec l'oraison *Pro gratiarum actione*. Il vaut mieux que les étrangers n'y restent pas.

7. On donne les autres avis nécessaires selon les circonstances, les besoins de l'endroit, etc.

X. Levez-vous. Je dois vous rappeler que quand

Judith revint du camp ennemi avec la tête tranchée d'Holopherne, elle assembla le peuple, et d'un endroit éminent, tenant par les cheveux cette tète ensanglantée, elle l'éleva à la vue de tout le monde, en disant : *Confitemini Domino omnes*, *quoniam bonus*[1] : « Louez tous le Seigneur, qui a été si bon envers nous. » Souvenez-vous, peuple bien-aimé, qu'au début de cette mission nous aussi nous sommes entrés en lutte avec l'enfer, nous nous sommes armés des noms sacrés de Jésus et de Marie pour soutenir le combat ; or nous voici au terme de la guerre et de la mission ; nos ennemis sont en déroute et pas une tête n'est tombée parmi nous ; mais combien de têtes de monstres abominables ont volé en l'air ! Eh bien ! à la vue de tant de têtes coupées, « louez le Seigneur qui a été si bon pour nous : » *Confitemini Domino omnes*, *quoniam bonus*, et permettez qu'en signe d'allégresse je déploie ce glorieux étendard portant les noms sacrés de Jésus et de Marie, qui nous ont donné de si éclatantes victoires. Vénérez donc ces saints noms, et saluez en premier lieu le nom adorable de Jésus ; ainsi, dites tous : Vive Jésus ! — Saluez aussi le nom vénérable de Marie ; dites avec transport et d'une voix sonore : Vive Marie ! Répétez, répétez plusieurs fois : Vive Jésus, Vive Marie ! Vive Jésus, Vive Marie !

Mais hélas ! quelle pensée importune vient troubler toute ma joie ! Dites-moi, mes bien-aimés, participerez-vous tous, tant que vous êtes, à cette sainte bénédiction qui doit vous êtes donnée ce soir de la part de notre saint Père le Pape, N. N.?.... Mais il en est un, un seul, qui, je le crains fort, restera privé d'un si grand bien, et devra s'éloigner d'ici avec quelque malédiction sur le dos. Quel est-il, ce malheureux ? C'est un pauvre

(1) *Judith. 13, 21.*

pécheur qui désire paraître devant vous, en ce moment suprême, pour vous demander pardon ; permettez-vous qu'il vienne ? — Le voici, c'est moi, peuple bien-aimé, c'est moi, donnez-moi cette chaîne.. Me voici, mes frères et mes sœurs, prosterné à vos pieds ; je suis ce misérable qui, par ma tiédeur, ma vanité, mon orgueil, ai gâté les desseins de la grâce. Vous dites qu'il s'est fait du bien pendant ces jours-ci, mais ce bien qui l'ai fait ? Est-ce moi, par hasard ? il n'en est rien, mes chers frères, il n'en est rien. J'ai empêché, hélas ! un bien plus considérable qui aurait été produit, si les choses que je vous ai dites l'avaient été par quelque digne serviteur de Dieu. Dites par moi, pécheur indigne, elles ont eu la force qui accompagne toujours la parole de Dieu, mais elles ont été privées de cette vertu particulière que leur communique un cœur plein de Dieu et une langue sainte. Et vous ne voulez pas que je pleure mon malheur alors que pour avoir empêché tant de bien, peut-être, je partirai d'ici maudit, hélas ! de mon Dieu ? Ah ! mes bien-aimés, ayez compassion de moi et pardonnez-moi tous ensemble le dommage notable que j'ai causé à vos âmes ; pardonnez-moi, de grâce, pardonnez-moi, en disant tous à haute voix : je pardonne. Obtenez-moi aussi de Jésus ce pardon, en répétant tous : Pardon, pardon.

Peuple bien-aimé, je vous assure que dans cette mission je vous ai parlé du fond du cœur ; le malheur, c'est que ma bonne intention n'a pas été secondée par mes œuvres, puisque j'ai détruit par le mauvais exemple, ce que j'ai édifié en paroles ; pardonnez-moi, mes bien-aimés, pardonnez-moi, et répétez de nouveau : je pardonne, je pardonne. Ou plutôt, priez le Seigneur qu'il ne me traite pas comme le boulanger traite son balai ; après s'en être bien et dûment servi pour balayer son four, il le prend et le jette au feu. Ah ! que je crains,

que je crains que Dieu n'en fasse autant de moi, et qu'après s'être servi de ma langue pour balayer tant de souillures du cœur des pécheurs, il ne me prenne et ne me jette au plus profond de l'enfer. Je le mérite bien, je le mérite mille fois, mais j'ai beaucoup de confiance dans vos prières, vous êtes si bons : ah! priez pour moi, mes frères, priez pour moi. Aussi bien la justice exige que je fasse ici publiquement pénitence du mal que j'ai fait. Vous aurez compassion de moi en me voyant tout meurtri par cette discipline, parce que vous ne savez pas combien je suis méchant; si vous le saviez, vous élèveriez tous la voix pour m'exhorter à faire une plus rude pénitence. Souffrez que, si je ne fais pas ce que je dois, je fasse au moins ce que je puis. Je vous demanderais cependant volontiers une grâce : comme tous ces jours-ci vous avez chaque soir demandé miséricorde pour vous avec tant de componction, ainsi, par charité, demandez ce soir une seule fois miséricorde pour moi; dites tous : miséricorde, miséricorde. (*La discipline.*) Ah! il ne me suffit pas d'une seule miséricorde, demandez encore que le Seigneur me fasse la grâce de convertir beaucoup d'âmes pendant ma vie et d'empêcher beaucoup de péchés; oh! quelle précieuse faveur! demandez-la instamment pour moi, en répétant tous : miséricorde, miséricorde! Mais que me servirait, mes bien-aimés, de convertir toutes les âmes du monde si je venais à perdre la mienne, et si, au jour du jugement, vous me voyiez du côté des réprouvés? Ah! je vous en conjure avec larmes, implorez pour moi la grâce de sauver mon âme; répétez donc : miséricorde, miséricorde! Je ne suis pas encore content; obtenez-moi, non-seulement de sauver mon âme, mais de mourir tout consumé de l'amour de Dieu; oh! quelle ineffable miséricorde! demandez-la tous d'une voix sonore : miséricorde, miséricorde!

Mais quel déplaisir pour moi si, à ce jour suprême, je voyais quelqu'un d'entre vous parmi les damnés! Ah! ne me donnez pas un pareil sujet de douleur; mettez-vous tous à faire pénitence avec moi, pour vous préserver d'un si grand malheur; voyons, mes chers pénitents, criez, criez tous avec ferveur : miséricorde, miséricorde! Ah! il y a ici un obstiné qui ne bouge pas; demandez, vous, miséricorde pour lui; dites tous, tous, avec une grande ferveur et avec larmes : miséricorde, miséricorde! Maudissez tous le péché, formez tous le ferme propos de ne jamais plus pécher, en disant tous : jamais plus de péché, jamais plus de péché! jamais plus, jamais plus!

XI. Pour vous disposer à recevoir la bénédiction papale après laquelle vous soupirez, je terminerai la mission de la même manière que le grand apôtre saint Paul termina la sienne à Milet. Dans la dernière allocution qu'il fit sur le rivage de la mer, avant de bénir le peuple, il s'arrêta un instant, et, se jetant à genoux, le recommanda instamment à Dieu, en disant : « *Et nunc commendo vos Deo et verbo gratiæ ipsius* [1] : Et maintenant, je vous recommande à Dieu et à l'action de sa grâce. » C'est là ce que j'entends faire ce soir, afin que cette bénédiction arrive jusqu'à vos cœurs; je veux, dis-je, me prosterner à genoux et vous recommander à Dieu pour qu'il dispose vos âmes à profiter d'un si grand avantage : *Et nunc commendo vos Deo, et verbo gratiæ ipsius.* O mon Dieu, disposez tous les cœurs, afin que tous reçoivent avec fruit cette sainte bénédiction. — Mais, hélas! mes prières ne peuvent guère vous aider; je suis si indigne d'être exaucé. Malgré cela, attendez. Je me rappelle fort à propos une excellente prière, que fit sur mer, au milieu de

(1) *Act. 20, 32.*

la tempête, un fameux capitaine portugais. Les flots étaient courroucés, le ciel obscurci, le vaisseau à moitié englouti, quand le capitaine prenant des bras d'une pauvre mère qui se trouvait là, son petit enfant, monta sur la poupe, et présentant au ciel l'innocente créature, s'écria : Seigneur, je suis un grand pécheur et je mérite la mort; tous, tant que nous sommes, nous avons péché et tous nous avons mérité de périr; mais ce pauvre petit innocent, quel mal a-t-il fait? Par considération donc pour l'innocence de cette âme qui vous est si chère, pardonnez à de misérables pécheurs. — Cette supplication plut tellement à Dieu, qu'à l'instant la tempête cessa et la mer devint calme. Laissez-moi, cela étant, faire aussi ma confession, en empruntant à quelqu'une de ces pieuses mères, son fils innocent, pour l'offrir au ciel. Mais quelle sera ici la mère assez bonne pour me donner son bien-aimé fils? Ah! vous seule, ô Vierge Marie, vous seule pouvez me satisfaire; prêtez-moi, ô tendre Mère, votre doux Jésus, et Jésus crucifié. (Mettez-vous à genoux.)

Avec ce Christ en main, je m'adresse à vous, ô Père éternel; je confesse, ô mon Dieu, que je suis un grand pécheur, que je mérite la mort et la mort éternelle; nous sommes tous tant que nous sommes pécheurs et nous méritons de périr éternellement. Mais mon Jésus, cet innocent Jésus, quel mal a-t-il fait? Je vous en conjure donc par l'innocence de votre divin Fils, pardonnez à nous tous qui sommes coupables, et répandez sur tout ce peuple une solennelle bénédiction.

Consolez-vous, fidèles, consolez-vous; j'espère que ce grand Dieu a exaucé mes prières et les vôtres. Remarquez bien que j'ai deux bénédictions à donner ce soir : la première, comme ministre de Dieu dans ces saintes fonctions; la seconde, qui est la bénédiction papale, comme délégué du Souverain Pontife N. N.

Dans la première, je comprendrai toute l'assemblée, sans excepter une seule personne ; ainsi premièrement, j'entends bénir ce vénérable clergé qui nous a procuré tant d'édification pendant ces saints jours, particulièrement messieurs les chanoines et ceux qui ont charge d'âmes. Messieurs, vous avez fait un grand bien, ces jours-ci, mais il vous en reste encore beaucoup à faire. Prêchez, messieurs, instruisez le peuple ; je ne voudrais pas qu'un seul d'entre vous eût à s'adresser pendant toute l'éternité cette terrible malédiction : *Væ mihi quia tacui* [1]. Mais comme je sais que tous ces respectables ecclésiastiques remplissent si bien leurs devoirs, j'entends les bénir tous. J'entends bénir aussi messieurs nos députés et pacificateurs, qui pendant ces jours de mission, se sont donné tant de peines ; grâce à leur charitable concours, tout s'est passé dans un ordre admirable et sans le moindre trouble : ils méritent, par conséquent, non pas une, mais cent bénédictions. J'entends bénir aussi les pères et les mères, en leur rappelant la stricte obligation qu'ils ont de bien élever leurs enfants. Jésus dit un jour à sainte Marie-Madeleine de Pazzi, alors qu'elle était maîtresse des novices : Ma fille, autant vous avez d'âmes confiées à vos soins, autant devez-vous avoir d'yeux. Je vous en dis autant, parents chrétiens : autant vous avez d'enfants, autant d'yeux vous devez avoir ; veillez sur eux, informez-vous de leur conduite, afin de savoir s'ils ne se livrent pas à de mauvais jeux, s'ils fréquentent les sacrements ; ayez soin qu'ils rentrent de bonne heure le soir, et interdisez-leur les fréquentations frivoles ou dangereuses. J'entends particulièrement bénir tous ces jeunes gens et jeunes filles qui ont brisé leurs liaisons coupables. Ah ! mes chers enfants, Jésus et Marie me parais-

1) *Is.* 6. 5.

sent si aimables que je voudrais pouvoir parcourir les terres et les mers, et me faire entendre de toutes les créatures pour leur dire : Aimez Jésus, aimez Marie ! Mais par-dessus tout, je voudrais adresser cette invitation à la jeunesse, parce que celle-ci non-seulement peut donner à Jésus et à Marie ses amours, mais ses premières amours, qui sont les amours les plus agréables au cœur de Dieu. Soyez donc bénis, jeunes gens, qui avez choisi Marie pour votre bien-aimée. Soyez bénies, jeunes personnes, qui avez choisi Jésus pour votre amant ! Oh ! cet amant ne vous manquera jamais ; il ne fera pas comme ce traître qui ne cherchait que sa satisfaction, et au bout de quelques jours ne vous aurait plus même regardée ; serrez étroitement sur vos cœurs ce céleste amant qui bénit tous ceux qui ont renoncé à d'indignes amours. Je bénis surtout tous nos bienfaiteurs, ceux qui nous ont sustentés pendant ces jours, qu'ils soient présents ou absents ; je bénis tous vos infirmes qui n'ont pu assister aux exercices, tous vos petits enfants, vos habitations, vos champs, vos bestiaux, en un mot tout ce que vous possédez sur la terre : que Dieu vous bénisse en tout. Faites le signe de la croix : BENEDICAT VOS OMNIPOTENS DEUS, PATER ET FILIUS, ET SPIRITUS SANCTUS. AMEN.

XII. Mais ce n'est encore là qu'une bénédition terrestre : *De pinguedine terræ* ; l'autre est toute céleste : *De rore cœli* : quelle est-elle ? C'est la bénédiction de l'âme, et celle-ci est proprement la bénédiction papale que j'ai à vous donner comme délégué de notre saint Père le Pape N. N. ; il vous l'envoie de Rome et elle doit être donnée selon le rit solennel prescrit par Benoît XIV, c'est-à-dire avec le rochet et l'étole, et précédée de l'oraison que nous allons réciter.

Ici on revêt le rochet et l'étole, on fait monter sur

l'estrade quatre confrères avec des flambeaux allumés, et on récite les prières suivantes :

℣. Adjutorium nostrum in nomine Domini,

℟. Qui fecit cœlum et terram.

℣. Salvos fac servos tuos, Domine,

℟. Et benedic hæreditati tuæ.

℣. Dominus vobiscum,

℟. Et cum spiritu tuo.

OREMUS.

Omnipotens et misericors Deus, da nobis auxilium de sancto, et vota populi hujus in humilitate cordis veniam peccatorum poscentis, tuamque benedictionem postulantis et gratiam, clementer exaudi, dexteram tuam super eum benignus extende, ac plenitudinem divinæ benedictionis effunde, qua bonis omnibus cumulatus, felicitatem et vitam consequatur æternam. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

La sainte bénédiction que je vais vous donner, mes très-chers frères, ne doit pas reposer sur vos biens temporels, mais sur vos âmes ; c'est l'âme qu'on bénit maintenant, c'est votre âme, et avant de la bénir je voudrais pouvoir faire ce que fit le bienheureux Nil, abbé, à l'empereur Othon II. Celui-ci l'ayant invité à lui demander quelque faveur pour lui-même et pour ses religieux, le saint répondit que ni lui ni ses religieux ne désiraient aucune chose ici-bas, que le ciel leur suffisait — Eh! ne me faites pas de peine, reprit l'empereur; demandez une faveur quelconque. — Alors le saint vieillard s'approcha respectueusement de lui et lui mettant la main sur le cœur : Empereur, lui dit-il, voici la grâce que je vous demande : sauvez cette âme que vous portez là. Ah! mes chers auditeurs, telle est aussi la récompense que je vous demande pour prix de mes travaux : sauvez votre âme ; vous n'en avez qu'une,

et cette âme sauvée, tout est sauvé ; cette âme perdue, tout est perdu. Recevez donc avec dévotion la bénédiction papale, afin qu'elle vous soit en aide pour sauver votre âme. Mais comment faut-il se tenir pendant la bénédiction pour la recevoir avec plus de respect? Voici; les mains jointes de cette façon... Commencez dès maintenant à mettre en pratique cette grande résolution que je vous ai tant inculquée et sur laquelle je reviens encore au moment de vous bénir. Ecoutez bien : les dernières paroles qu'adresse un père mourant à ses enfants, sont aussi celles qui se gravent plus profondément dans leur cœur et dont ils se souviennent le mieux pendant toute leur vie. Or voici, mes enfants, les dernières paroles que je vous adresse, le crucifix en main : recommandez-vous à Dieu, mes bien-aimés, recommandez-vous à Dieu matin et soir, et à toute heure, en répétant cette pieuse invocation : mon Jésus, miséricorde ! mon Jésus, miséricorde ! Redites-la fréquemment dans les tentations et en toute circonstance : mon Jésus, miséricorde ! mon Jésus, miséricorde ! Commencez même dès à présent, et dites tous, par trois fois et à haute voix : mon Jésus, miséricorde ! etc. Peuple bien-aimé, soyez-en persuadé, si vous faites toujours ainsi, vous ne pècherez plus et vous vous sauverez. Joignez les mains et faites tous un acte de contrition ; répétez trois fois d'une voix retentissante : Vive Jésus ! etc. Recevez maintenant la bénédiction que vous envoie de Rome notre saint Père le Pape N. N.

BENEDICAT VOS OMNIPOTENS DEUS, PATER, ET FILIUS, ET SPIRITUS SANCTUS. AMEN.

Que la bénédiction de Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, descende sur vous, et demeure sur vous à jamais, à jamais.

Adieu, mes frères ; adieu, mes sœurs. Au revoir en paradis.

Rendez-moi le salut, en disant : au revoir en paradis, au revoir en paradis.

Que les étrangers s'en retournent chez eux avec modestie, soit en chantant des cantiques le long de la route, soit en récitant le rosaire.

Ceux de l'endroit assisteront au *Te Deum.*

INSTRUCTIONS OU CONFÉRENCES

POUR LES MISSIONS.

INSTRUCTIONS

OU CONFÉRENCES

POUR LES MISSIONS.

Ire INSTRUCTION.

DE LA CONFESSION.

I. La première pensée qui me vient à l'esprit en commençant cette première instruction, c'est de vous proposer un accord, qui, je l'espère, ne vous sera pas désagréable. Voici en quoi il consiste : c'est que de même que nous nous trouvons tous réunis ici aujourd'hui pour vaquer aux exercices de la mission, ainsi nous nous trouvions un jour réunis tous ensemble en paradis. Est-il personne parmi vous qui refuse de souscrire à un si bel accord ? C'est donc convenu : oui, tous, tous nous voulons aller en paradis.

Cela étant, il faut bien faire attention à ce que saint Philippe de Néri avait coutume de dire fort gracieusement, savoir que *le paradis n'est pas fait pour les poltrons*. A part ces enfants que Dieu appelle à lui après le baptême et avant l'âge de raison, tous ceux qui veulent parvenir en paradis doivent se résigner au travail et à la souffrance. Ecoutez comment Notre-Seigneur s'exprime dans l'Evangile : *La voie du ciel est étroite*, il ne dit pas qu'elle est large comme une place

publique; *la porte du paradis est étroite*, il ne dit pas qu'elle est spacieuse comme un arc de triomphe; *efforcez-vous de marcher par cette voie étroite, et d'entrer par cette petite porte*[1]; il ne dit pas qu'on va au ciel en carrosse. Pénétrez-vous bien de cette réflexion, car pendant ces jours-ci le démon vous tracassera par beaucoup de tentations, cherchant à vous détourner de la mission; il vous représentera l'éloignement, l'incommodité des heures, la multiplicité des affaires, les embarras du ménage, le qu'en dira-t-on... Et que répondrez-vous? Voici ce que vous devez dire : la route qui conduit à la mission est la voie qui mène en paradis; allons-y donc, allons-y : oh! que ces quelques pas seront bien payés par la conquête du paradis! Venez donc, venez, et bannissez toutes les préoccupations étrangères, que vous devez écarter comme autant d'entraves par lesquelles le démon voudrait vous détourner d'un si grand bien. Je vous prie seulement si vous le voulez bien, de m'apporter tous en venant une chose qui me fera grand plaisir. Quelle est-elle? C'est un cœur bien disposé, je veux dire un cœur qui prenne en bonne part tout ce que je pourrai vous dire. Car je vous assure, mes bien-aimés auditeurs, que dans tout ce que je vous dirai, je ne m'inspirerai que de l'ardent désir que j'ai de vous voir tous en paradis, afin de réaliser la magnifique convention que nous avons faite ce matin. Je laisse tout autre préambule, pour commencer immédiatement la conférence de ce jour. Attention.

II. Un négociant qui veut écouler de la mauvaise marchandise cherche des magasins obscurs, des appartements sombres; au grand jour il ne réussirait pas à surprendre son client et à lui donner le change. C'est ainsi précisément que le démon en agit avec vous. Ce

(1) *Matth.* 7, 13. *Luc.* 13, 24.

vil banqueroutier veut débiter des denrées falsifiées, et pour cela il cherche à nous obscurcir l'esprit par l'ignorance, afin de parvenir, à la faveur des ténèbres, à brouiller les choses à sa façon. Oh ! quelle chambre obscure que la tête de certaines personnes, qui sont si peu instruites de ce qui est requis pour recevoir les sacrements, observer les commandements de Dieu et mettre leur salut en sûreté? De toutes les ignorances cependant la plus préjudiciable est, je crois, celle qui concerne la manière de se confesser, aussi consacrerons-nous quelques instructions à la combattre tout spécialement. Sainte Thérèse, cette âme si éclairée de Dieu et dont la doctrine est qualifiée par l'Eglise de *doctrine céleste*, s'adressant, dans une lettre, à un prédicateur en particulier, et, dans son *Chemin de la perfection*, à tous les prédicateurs en général, leur dit que si l'on veut faire beaucoup de fruits dans les âmes il faut prêcher souvent contre les confessions mal faites, parce que le démon se sert de ce moyen pour entraîner quantité d'âmes en enfer. Et en vérité, si tous ceux qui se confessent, se confessaient bien, qui est-ce qui se perdrait parmi nous? Les Turcs se perdraient, les hérétiques, les infidèles se perdraient, eux qui n'ont point la confession ; mais parmi nous il ne se perdrait presque personne, car quel est celui d'entre nous qui ne se confesse pas au moins une fois l'an? Quel est celui qui meurt sans confession? Il se passe quelquefois plusieurs années de suite sans que pareil malheur n'arrive dans une paroisse. D'autre part pourtant, nous savons que beaucoup d'âmes se perdent, même parmi les chrétiens ; nous avons beaucoup de révélations épouvantables que l'on ne pourrait nier toutes en masse sans témérité ; nous avons les témoignages des saints Pères, nous avons les paroles de l'Evangile qui doivent faire bien plus d'impression encore sur nous. Notre-Seigneur

répète plusieurs fois cette sentence : *Il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus*; sentence qui, au sentiment de saint Grégoire, signifie qu'*il y en a beaucoup d'appelés à la vraie foi, mais peu d'élus pour le salut*; ce qui revient à dire que *beaucoup de ceux qui ont la vraie foi se damnent*. Or, je vous le demande, comment ces chrétiens se damnent-ils? Vous n'en trouverez pas de cause plus universelle que celle-ci : ils se damnent parce qu'après avoir péché ils ne se confessent pas bien, de sorte qu'ils sont absous aux yeux des hommes, lesquels ne voient que l'extérieur, mais ne le sont point devant Dieu qui pénètre le fond des cœurs; s'ils meurent dans cet état, c'en est fait d'eux. Souffrez donc que je traite cet important sujet dans une série de six instructions distinctes. Dans les trois premières, nous exposerons les manquements qui sont commis par la langue, et dans les trois autres ceux qui proviennent du cœur. Gardez-vous, je vous en prie, de perdre ces instructions; c'est l'âme de la mission; elles se feront, non par manière de sermon, mais en forme d'entretien familier, sans bruit ni invectives, en style simple et très-simple. L'eau qui tombe doucement est celle qui pénètre plus avant dans le sol et le fertilise; ainsi j'espère que ces vérités exposées avec calme descendront plus profondément dans vos cœurs.

III. A quoi vise-t-on par-dessus tout dans une bataille? C'est à enclouer l'artillerie ennemie, car cela une fois fait on avance en toute sécurité. De même, ce que le démon a principalement en vue, c'est de fermer la bouche aux pénitents, pour les empêcher de manifester tous leurs péchés au confesseur, car par ce moyen il est sûr de rester en possession de leurs âmes. Or, ce mal immense, il le procure de deux manières : il fait si bien que les uns cachent des péchés par une ignorance

gravement coupable, les autres par une malice calculée et réfléchie.

Donnons la préséance aux premiers; quels sont-ils? Ce sont ceux qui se confessent rarement, diffèrent leur confession de mois en mois, et quand enfin ils se décident à la faire, s'y préparent par un examen excessivement superficiel, ne songeant qu'à se tirer au plus tôt de ce mauvais pas, exactement comme fait un mari qui, ayant pour compagne une femme colère et querelleuse, ne trouve pas moyen de rentrer au logis, et à peine rentré n'a rien de plus pressé que d'en sortir pour ne pas entendre plus longtemps d'importuns reproches. Ainsi les pénitents dont nous parlons ne peuvent se résoudre à aller trouver un confesseur, et quand enfin ils ont fait le pas, ils tâchent de se tirer d'affaire en quelques mots pour se soustraire promptement à cette rude besogne. Il en résulte que les péchés omis dépassent quelquefois en nombre ceux qu'ils ont confessés, sans qu'ils en aient la moindre inquiétude. C'est que je ne m'en suis pas souvenu, disent-ils; je ne les ai pas cachés à dessein. — Un moment; il faut savoir que si Notre-Seigneur ne veut pas de scrupule en fait d'examen, il exige cependant de la diligence; or, la diligence requise n'est pas la même pour tous; elle doit être plus ou moins grande selon l'état de conscience de chacun, et l'intervalle qui s'est écoulé depuis sa dernière confession. Celui qui se confesse une fois par mois, se rappelle aisément les fautes graves commises pendant le mois; mais celui qui ne se confesse que deux ou trois fois l'an et parfois laisse passer des années sans se confesser, doit apporter à sa préparation une diligence proportionnée au laps de temps plus ou moins considérable durant lequel il est resté éloigné des sacrements. Nisius Eritré rapporte d'un de ces jeunes gens qui ont l'âme clouée, pour ainsi dire, et n'en font pas plus de

cas que s'ils n'en avaient pas, qu'étant tombé gravement malade et se trouvant réduit à l'extrémité, on lui fit venir un prêtre, mais qu'entre temps un démon lui apparut tenant en main une longue liste où étaient notés une multitude de péchés que le malheureux avait oubliés par suite de sa négligence à s'examiner, si bien que la frayeur causée par cet affreux spectacle, jointe à la violence du mal, le jeta dans le désespoir et le fit mourir sans que le confesseur pût le secourir. Oh! combien (et peut-être même de ceux qui m'écoutent en ce moment), combien qui à cette heure suprême se mordront les mains de désespoir à cause de leur négligence actuelle à profiter de ce sacrement, et surtout à cause des angoisses dans lesquelles ils se trouveront, en s'entendant reprocher par le démon une foule de péchés qu'ils n'ont jamais déclarés, péchés qu'ils ont omis dans leurs confessions, non point par défaut de mémoire, mais pour ne s'être pas donné la peine de s'examiner! oh! quels amers regrets ne doivent-ils pas éprouver!

IV. Il en est qui mettent tous leurs soins à s'examiner sur les péchés généranx, mais qui ne réfléchissent point aux obligations de leur état. Attention, s'il vous plait, car il s'agit d'un écueil caché sous l'eau, contre lequel plusieurs viennent se heurter et faire misérablement naufrage. Il faut donc savoir que certains préceptes obligent tout le monde indistinctement, tels que les commandements de Dieu et ceux de l'Eglise, tandis que d'autres n'obligent que ceux qui sont engagés dans un état particulier. Par exemple, celui qui a une femme est tenu à des devoirs qui ne regardent pas celui qui est libre; celui qui est père de famille, chef de maison, ou celui qui a charge d'âmes, est obligé à beaucoup de choses dont n'a pas à s'inquiéter celui qui ne doit penser qu'à soi-même. Or, il arrive souvent qu'en s'examinant on se contente de parcourir les préceptes du décalogue,

sans jeter seulement un coup d'œil sur les obligations de son état. Ainsi vous trouverez beaucoup de curés qui n'ouvrent jamais la bouche pour instruire le peuple, lequel a tant besoin qu'on lui parle de Dieu, et quoique cette omission, au jugement de tous les docteurs, soit gravement coupable, ils n'y prennent pas garde; dites-en autant de beaucoup de confesseurs qui ne reprennent pas leurs pénitents et ne leur assignent aucun remède; autant de ces chefs de famille et de ces maîtres qui négligent d'enseigner ou de faire enseigner à leurs enfants et à leurs domestiques les choses nécessaires au salut, qui vont même jusqu'à fermer les yeux et leur accorder toute liberté de se livrer au mal, et ce qu'il y a de pis, jamais ne s'accusent ni ne se repentent de ces péchés d'omission, lesquels sont pourtant la ruine du monde, tant à cause de la gravité des maux qu'ils entraînent à leur suite que parce qu'ils ne paraissent point : c'est juste comme la morsure de l'aspic, qui, d'une part, est si petite qu'on l'aperçoit à peine, et, de l'autre, laisse dans la blessure un venin sans remède. Tandis que saint Dominique prêchait à Florence, une femme nommée Benoîte se convertit et embrassa une vie si fervente, qu'elle fut dans la suite favorisée de grâces extraordinaires. Un jour, elle reçut une visite de la très-sainte Vierge, qui, pour lui faire apprécier la miséricorde dont Dieu avait usé à son égard, lui dit que ce jour-là même quatre personnes mourraient dans la ville et que toutes quatre seraient damnées, et entre autres, elle nomma un père qui allait se damner pour n'avoir pas surveillé ses enfants, et un curé pour n'avoir pas pris soin des âmes qui lui étaient confiées. Or, si sur quatre deux se damnèrent pour le mal qu'ils n'avaient pas empêché, combien n'en est-il pas qui courent à leur perte, faute de réflexion et d'examen sur les devoirs de leur état? De grâce, ne soyons plus si

aveugles. Que celui qui n'est pas en état de se rendre compte par lui-même de ses obligations particulières, interroge à ce sujet un bon confesseur; qu'il lui demande, par exemple, quels péchés peut commettre un homme marié, quelle obéissance une femme doit à son mari, quelles sont les obligations d'un chef de famille, d'un maître, d'un magistrat, et autres semblables; afin que chacun pendant cette sainte mission puisse régler sa vie et surtout s'assurer une bonne mort.

V. L'autre catégorie de personnes qui pèchent contre l'intégrité de la confession, comprend celles qui cachent des péchés par une malice calculée et réfléchie. — Oh! mon père, me dit quelqu'un, dès l'époque où ma mère me conduisait à l'église en me tenant par la main, et m'apprenait à marcher, elle m'enseigna qu'il faut dire tous ses péchés à confesse pour faire une bonne confession; il n'y a donc pas lieu de prêcher sur ce point. — Il n'y a pas lieu de prêcher sur ce point? Oh! combien, combien de gens, dit le cantique que vous chanterez tout à l'heure, combien de gens se damnent par crainte d'avouer tous leurs méfaits au confesseur! On a commis quelque faute dans ses tendres années, et comme le jeune âge est fort sujet à la honte, on n'a pas osé s'en confesser; on est allé en avant, en se disant: je m'en confesserai plus tard; mais les péchés sont comme les dettes, il est plus facile de n'en avoir aucune que de n'en avoir qu'une seule, attendu que l'une attire l'autre, ainsi en est-il des péchés: un péché en attire un autre; plus la personne a peur de s'en confesser, plus elle charge sa conscience de nouveaux crimes et sa tête se couvre de cheveux blancs sans qu'elle se soit jamais bien confessée. De là vient qu'une longue expérience m'a convaincu à l'évidence que de tous les sujets qu'on peut traiter en mission, il n'en est aucun dont on retire plus de fruits que de celui dont je vous entretiens présentement. Combien de fois, dans des contrées éloignées

d'ici, n'ai-je pas vu à mes pieds des personnes qui s'étaient trouvées jusqu'à deux ou trois fois en danger de mort, et néanmoins, dans ce péril manifeste de damnation, n'avaient pu se déterminer à confesser tous leurs péchés ni à vaincre cette fausse honte qui leur fermait la bouche! D'autres qui avaient entrepris les pèlerinages de Lorette ou de Rome pour se décharger de quelque crime énorme, et une fois arrivés là, n'avaient pas eu le courage de se confesser, et s'en étaient retournés chez eux avec la conscience plus lourde qu'auparavant! Oh! qu'elles sont à plaindre les personnes ainsi dominées par la honte! On demande quelquefois s'il y aura plus de femmes de sauvées que d'hommes, et le plus souvent on conclut en faveur des femmes : l'observance des commandements étant la route qui conduit au ciel, puisqu'il y a plus de femmes que d'hommes qui les observent et s'abstiennent du péché mortel, il faut dire qu'il y en aura davantage de sauvées. Les docteurs qui raisonnent de la sorte ajoutent cependant que la plupart des femmes qui sont damnées, le sont pour avoir caché par honte quelque péché grave en confession. Moi aussi, dans le principe, je me figurais qu'il n'était propre qu'aux femmes et aux enfants de se laisser vaincre par la honte, mais l'expérience m'a appris le contraire : dans beaucoup de missions j'ai trouvé que le nombre des hommes qui cachaient malicieusement leurs péchés l'emportait considérablement sur le nombre des femmes; d'où j'ai conclu, à part moi, que ce sujet est d'une importance majeure et qu'il est bon d'y revenir fréquemment. Il en est qui sont tellement timides qu'on pourrait à cet égard les comparer à la biche; cet animal ayant beaucoup de peine, dit-on, de mettre bas, ne le fait que quand il tonne, alors qu'une frayeur plus grande lui fait surmonter une difficulté moindre; ainsi ceux dont je parle, timides à l'excès, ne peuvent se déterminer à confesser

certains péchés honteux, à moins qu'ils n'entendent tonner sur ce sujet et ne soient terrifiés par des exemples épouvantables. Oh! que de bien une seule mission ne procure-t-elle pas! de quelle utilité sont ces grands coups que frappent les missionnaires et qui sont blâmés par certaines personnes! Si vous saviez combien d'âmes on arrache par là à la gueule du dragon infernal! Aussi, étant fermement décidé à ne négliger aucun des moyens que je crois propres à procurer votre bien, je vous rapporterai tous les jours, au commencement de l'instruction du matin, quelque exemple d'un de ces malheureux qui se sont damnés pour avoir caché des péchés en confession, afin que si jamais il s'en trouvait parmi vous, ils rentrent en eux-mêmes et viennent sincèrement avouer leurs fautes.

VI. Mais il en est qui s'excusent d'avoir ainsi caché un péché : il est vrai, mon père, disent-ils, qu'une fois j'ai omis un péché en confession, mais je ne savais pas que ce fût véritablement un péché. — Un moment, de grâce, un moment; car à vous dire vrai, je pense, quant à moi, que pour plusieurs cette excuse n'est qu'un beau prétexte. Sans doute, il peut y avoir ignorance tout à fait excusable, cependant il n'est pas si facile qu'elle soit telle quand il s'agit des préceptes de la loi naturelle; attendu que cette loi a été gravée dans nos cœurs par Dieu même et s'apprend sans maître; puis elle pourrait bien exister quelque temps, qu'elle ne pourrait pas persévérer sans que les infractions réitérées provoquent les remords de la conscience. Supposons le cas qui se présente le plus fréquemment dans l'enfance; il peut arriver que pendant ces premières années, comme je l'ai insinué plus haut, on vienne à commettre quelque action matériellement mauvaise, sans qu'on en comprenne toute la malice; mais il est bien certain que l'on ne commet pas toujours ces actions-là inno-

cemment; la raison en est que la nature a imprimé dans nos âmes, non-seulement les principes de la justice, mais aussi ceux de la tempérance; en sorte que comme l'enfant tout petit encore sait qu'il est mal de voler, ainsi il sait aussi qu'il est mal de prendre sur soi certains plaisirs. Ce qui confirme cette vérité, c'est qu'on remarque que, même dans cet âge si tendre, l'enfant rougit de commettre ces actions et aurait peur d'être vu; et ce qui est plus significatif, il craint d'en être puni par ses supérieurs et a soin de se dérober à leur surveillance: or, en redoutant ce châtiment, il fait suffisamment comprendre qu'il n'ignore pas la culpabilité de l'acte. En effet, parmi les miracles de Notre-Dame du Rosaire, on rapporte qu'un enfant, mort à l'âge de huit ans, fut damné; pourquoi? parce qu'il avait commis une faute avec sa petite sœur, et qu'après avoir eu assez de malice pour la commettre, il n'avait pas eu assez de courage pour s'en confesser. Inférez de là que même dans un âge encore tendre on peut commettre des fautes graves, et remarquez d'ailleurs que nous ne pouvons savoir exactement à quelle époque la lumière de la raison a commencé à briller en chacun de nous. Permettez donc que je vous donne à ce propos deux conseils d'un grand poids. Le premier, c'est que si, en faisant votre examen de conscience, vous vous rappelez avoir commis, étant petit, quelque mauvaise action dont vous ne vous soyez jamais confessés, vous vous en confessiez une fois; car s'il n'y avait pas malice suffisante pour pécher, toujours est-il qu'en déclarant la faute matérielle au confesseur, vous faites un acte d'humilité très-méritoire; et s'il y avait malice, en vous en confessant vous acquittez votre obligation, sans quoi votre conscience serait toujours dans le trouble à ce sujet, et ce ne serait pas sans danger que vous franchiriez le terrible passage de l'éternité. Voici l'autre conseil qui n'est pas

moins important : si vous avez omis quelque péché par malice, il ne suffit pas d'aller trouver le confesseur et de lui avouer le péché caché ; il faut répéter toutes les confessions faites en cet état, puisque vous vous rappeliez de temps en temps cette faute et que vous n'en continuiez pas moins à la cacher volontairement ; en ce cas, les confessions intermédiaires sont plutôt des sacriléges qui ont rivé à votre âme de nouvelles chaînes, que des confessions propres à l'absoudre ou à la délier. Par conséquent, lorsque vous irez à confesse, et que le prêtre vous demandera combien il y a de temps que vous vous êtes confessé ; vous ne devez pas répondre : mon père, je me suis confessé à Pâques ou à telle fête ; mais plutôt : mon père, il y a tant d'années que je ne me suis bien confessé, par exemple, il y a dix, quinze, vingt ans, c'est-à-dire depuis l'époque ou vous avez commencé à vous confesser si mal. Je vous donne ce conseil, parce qu'en vous exprimant de la sorte, le confesseur connaîtra plus aisément et tout d'abord l'état de votre âme, et vous aidera à faire une bonne confession générale, sans laquelle vous ne vous sauveriez pas ; tandis qu'en répétant toutes les fautes graves commises pendant ce laps de temps, vous mettrez votre conscience en bon état.

VII. Je m'aperçois fort bien que, malgré tout ce que j'ai dit, quelques-uns d'entre vous ne sont pas encore disposés à se rendre. Mais, grand Dieu ! comment une telle dureté est-elle possible ? Rentrez donc une bonne fois en vous-mêmes, et puis dites-moi, mes chers frères, quelle est la chose qui vous coûterait le plus, ou de rougir pendant une demi-heure aux genoux d'un confesseur, ou de rougir éternellement en enfer ? Ici nous sommes tous placés entre ces deux extrêmes : ou se confesser ou se damner. Il est dur, je l'avoue, de devoir découvrir ses plus honteuses misères à un de ses semblables ; mais n'est-il pas beaucoup plus dur de rester

dans les flammes ardentes de l'enfer en corps et en âme, pendant les siècles des siècles? Si l'on vous disait : patience, il faut que vous soyez piqué ou par une guêpe, ou par une vipère; sans aucun doute, vous répondriez : je choisis la guêpe; qu'elle me pique deux fois, trois fois, quatre fois, si une seule fois ne suffit pas, pourvu que la vipère ne me touche point. Et pourquoi? Parce que de deux maux il faut toujours choisir le moindre. Bon Dieu! que l'homme est étrange! Tant de jugement quand il s'agit des maux du corps : plutôt la guêpe que la vipère! et s'il s'agit des maux de l'âme, une folie inconcevable : plutôt l'enfer que la confession!
— Mais, mon père, je n'irai pas en enfer; car ce péché, je veux le confesser; seulement, ce sera une autre fois.
— Illusion diabolique! dites-moi donc; entre-temps la mort ne peut-elle pas vous surprendre? On ne conçoit pas qu'un chrétien qui croit à l'enfer, qui croit qu'il peut tomber mort à chaque instant, ait néanmoins le courage d'aller dormir avec un péché mortel sur la conscience! Saint Thomas d'Aquin, ce puits de science, étant près de la mort, déclara à ses religieux qu'il mourait sans avoir jamais compris qu'il pût se trouver un homme qui crût à l'enfer et fût persuadé qu'il peut mourir à tout moment, et qui eût cependant le triste courage de rester en état de péché mortel pendant une heure seulement. Mais allons plus loin, supposons qu'il n'y ait pas danger de mort pour le moment; à qui persuaderez-vous que si, maintenant que vous avez moins de péchés, vous n'avez pas le courage de vous confesser, vous le ferez plus tard, lorsque vous en aurez beaucoup plus? Quant à moi, je ne suis pas assez simple pour admettre que si vous n'avez pas le courage de porter maintenant au confessionnal ce petit fardeau que vous avez sur la conscience, vous en aurez assez pour y porter une lourde charge. Un saint solitaire vit un jour, dans le désert,

un homme qui, s'étant chargé de bois outre mesure, perdait l'équilibre sous le poids, et savez-vous ce qu'il fit? il ajouta encore à la charge, si bien qu'il succomba. Cet homme me paraît représenter au naturel la folle prétention que nous combattons en ce moment. Mais frémissons-en : Je veux confesser ce péché, dites-vous. Et qui sait si par un juste jugement de Dieu vous ne serez pas privé de la faculté de le confesser lorsque vous le voudrez, en punition de vos longues résistances à la grâce? Ecoutez le trait suivant. On raconte que deux voyageurs traversaient ensemble une forêt de l'Allemagne ; l'un d'eux conçut le projet d'assassiner son compagnon pour s'emparer de sa fortune ; il lui laissa faire quelques pas en avant, et, se tenant en arrière, il le tua en traître d'un coup de pistolet ; puis l'ayant complétement dévalisé, il chargea son cadavre sur ses épaules, afin d'aller le cacher dans l'épaisseur du bois. Mais lorsqu'il voulut le jeter dans une fosse au milieu des broussailles, il trouva qu'il adhérait tellement à son corps qu'il ne pouvait plus s'en détacher; il se frappait contre les troncs d'arbres, se roulait par terre en se tordant comme un serpent, sans parvenir à s'en débarrasser. C'est pourquoi, n'osant plus se montrer dans cet état, il se jeta en désespéré dans le Rhin avec son mort au cou. Prenez garde que ce vieux péché, que vous cachez depuis tant d'années en confession, ne s'incarne aussi en vous de telle façon, que quand vous voudrez vous en décharger vous ne le puissiez plus, et cela en punition de ce que vous ne l'avez pas fait lorsque vous le pouviez et que tant d'autres le faisaient, à l'occasion de la mission. C'est-là, semble-t-il, la menace que vous fait le Seigneur : « *Peccatum vestrum apprehendet vos* : Votre péché vous saisira. »

VIII. Mais, mon père, me dira quelqu'un, n'y aurait-il pas un autre moyen d'effacer les péchés que la confes-

sion? J'aimerais mieux faire des jeûnes, des pèlerinages, des aumônes. — Assez, taisez-vous et écoutez-moi bien. Il y a deux voies pour aller en paradis; l'une se nomme la voie de l'innocence, et l'autre la voie de la pénitence. La voie de l'innocence est suivie par ces âmes qui, dans tout le cours de leur vie, n'ont jamais commis un seul péché mortel; mais que ces âmes sont en petit nombre, n'est-ce pas vrai? Dans la voie de la pénitence marchent celles qui, après avoir commis le péché, s'en repentent et s'en confessent comme il faut. Si vous n'allez pas au ciel par l'une ou l'autre de ces deux voies, vous n'y arriverez certainement jamais. Jeûnez, donnez-vous la discipline, pratiquez des austérités tant qu'il vous plaira, à quoi bon? Saint Antonin rapporte qu'un saint prêtre étant au confessionnal vit entrer dans l'église une de ses pénitentes à l'air modeste et recueilli; mais il aperçut en même temps un affreux démon qui sautait et riait autour d'elle. Le vertueux confesseur fut stupéfait à la vue de cet étrange spectacle, et adjurant le démon, il lui ordonna de dire pourquoi il folâtrait si joyeusement autour de cette femme. « Oh! répondit le démon, comment voulez-vous que je ne rie pas, puisque cette créature, tout en jeûnant, en faisant des aumônes et en fréquentant les sacrements, s'en vient en enfer? — Qu'est-ce à dire? reprit le confesseur. — Je vous le dirai, puisque vous voulez le savoir : cette femme a commis, il y a un nombre d'années, un péché de pensée, elle y a consenti avec une pleine et entière délibération, et ne l'a jamais confessé exactement; qu'elle fasse autant de pénitences qu'elle veut, elle ne se sauvera jamais. » Avez-vous entendu? Si une épine vous entre dans le pied, appliquez-y autant d'emplâtres qu'il vous plaît, tant que vous n'aurez pas retiré l'épine, vous ne guérirez pas. De même, si vous avez un péché mortel sur la conscience, pratiquez toutes les austérités imagi-

nables, si vous ne le confessez pas comme il faut, il est très-certain que vous vous damnerez.

IX. Il est un dernier subterfuge que je lis sur vos lèvres. Vous me dites que vous avez trop de répugnance à confesser un péché si énorme pendant la vie, que vous le confesserez à la mort, qu'alors vous appellerez un bon confesseur et que vous lui déclarerez nettement votre faute. — A la mort ! Et vous ne vous apercevez pas de votre illusion ? Si maintenant que vous avez une occasion si favorable, un choix de confesseurs bons, charitables, étrangers, vis-à-vis desquels disparaît tout motif de honte, vous éprouvez néanmoins tant de répugnance et n'avez pas la force de vous vaincre, comment le ferez-vous à la mort, alors que vous serez privés de tous ces secours ? Ecoutez bien ce qui vous arrivera : je vais vous dévoiler le nœud dans lequel le démon vous étreindra à ce moment suprême ; c'est par là que je termine notre conférence. On lit dans les chroniques de saint Benoît qu'un paysan nommé Pélage, épris, jeune encore, de la vie solitaire, abandonna les troupeaux qu'il faisait métier de garder, et s'étant construit une cabane dans un lieu assez écarté de toute habitation, commença à mener la vie érémitique ; en fait il vivait saintement, au point qu'on parlait de lui dans toute la contrée et que tout le monde le vénérait comme un saint. Le démon se mit à lui faire la guerre en lui suscitant d'abord des pensées déshonnêtes ; Pélage combattit longtemps, mais enfin, il se rendit et prêta son consentement à une mauvaise pensée. Le péché commis, il en eut une telle confusion qu'il n'éprouvait plus que trouble en lui-même. Un jour qu'il était assis sur le seuil de sa chaumière, triste et pensif, il entendit une voix du ciel qui l'exhortait à aller se confesser à l'abbé du monastère voisin, lui assurant que par là il recouvrerait la paix du cœur. Pélage obéit sur-le-champ, et s'étant rendu à ce monastère, il demanda

à y prendre l'habit; il le reçut en effet avec les signes d'une joie extrême et commença à mener une vie sainte. C'était le plus humble, le plus obéissant, le plus fervent de tous les religieux, se livrant aux plus rudes pénitences : mais la véritable pénitence, consistant à confesser le péché commis dans le désert, il ne la fit jamais. La mort arriva, et réduit à l'extrémité il ressentit intérieurement une violente impulsion à confesser ce péché caché, mais la crainte ridicule de perdre l'estime qu'on avait conçue de lui (voyez l'orgueil ! oh ! combien il en trompe !) cette crainte, dis-je, lui ferma la bouche; il reçut le viatique et mourut dans l'impénitence. Après sa mort, on célébra ses obsèques avec une certaine solennité, et tous se recommandaient à lui comme à un saint. La nuit suivante, le sacristain traversant l'église pour aller sonner matines, vit, en jetant les yeux vers la tombe de Pélage, son corps étendu par terre; il en donna aussitôt avis à l'abbé, qui fit réunir tous les moines, et, après une courte prière, se tournant vers le cadavre, il lui dit : « Pélage, puisque vous avez été si obéissant pendant la vie, je veux savoir de vous si c'est la volonté de Dieu que votre corps soit placé dans un lieu plus honorable. » Alors le défunt poussa un profond soupir et dit : « Hélas ! révérend père, pour n'avoir pas confessé un péché de pensée, je suis condamné à l'enfer, et sachez que c'est la volonté de Dieu que vous enleviez mon corps de l'église et que vous le jetiez dans un cloaque. » Tous les religieux furent saisis d'étonnement, et pour satisfaire aux ordres du ciel, ils ensevelirent le cadavre dans un lieu immonde comme une bête. Direz-vous encore maintenant qu'il n'est propre qu'aux enfants et aux femmelettes de cacher ses péchés en confession? Vous voyez que des hommes aussi, et des hommes sensés, parfois même très-éclairés, donnent dans ce piége. Il vous semble qu'à l'article de la mort

vous réussirez à vous décharger de ce péché que vous avez tu si obstinément pendant votre vie? Mais alors s'appesantira sur vous la colère de Dieu, et, en punition de votre obstination, il vous refusera ces secours spéciaux sans lesquels vous mourrez en désespérés. — Il n'y a donc pas de remède? — Le remède est entre vos mains : confessez-vous, et confessez-vous au plus tôt, n'attendez pas à vous secouer jusqu'à la fin de la mission, mais prenez dès aujourd'hui la sainte résolution de vous débarrasser de cet enfer portatif qui vous a tant fait souffrir jusqu'ici. Pour achever d'ébranler votre cœur, faites en vous-mêmes cette grave réflexion : au jour du jugement ce péché ne doit-il pas être connu de tout le monde et même du confesseur à qui vous le cachez? Oh ! pourquoi donc ne pas en faire maintenant l'aveu salutaire, puisqu'il doit être su alors sans mérite pour vous et à votre souveraine confusion? Après tout, le confesseur à qui vous ferez cet aveu est condamné à un silence absolu, il ne peut parler à qui que ce soit de votre péché, pas même avec vous, à moins que vous ne lui en donniez la permission. Tout cela n'est-il pas suffisant pour vous déterminer? Dieu soit loué! je m'aperçois qu'enfin vous êtes décidés à vous confesser comme il faut. Dieu en soit mille et mille fois béni! Un avis que je crois bon de vous rappeler encore, c'est qu'il ne suffit pas de découvrir au confesseur le péché caché, mais qu'il faut préparer une confession générale, sinon de toute la vie, au moins de tout le temps que vous vous êtes mal confessés en cachant malicieusement des péchés. Pour vous faciliter cette besogne, venez demain matin à l'instruction, dans laquelle on parlera de la confession générale ; je vous indiquerai un moyen très-facile de la bien faire, et je suis certain que vous en serez extrêmement satisfaits. Venez, je vous en prie, n'y manquez pas. *Agimus tibi gratias, etc.*

IIe INSTRUCTION.

DE LA CONFESSION GÉNÉRALE.

I. Il sera bon d'observer dans nos conférences la règle que suivent les pèlerins : cette règle consiste en ce que celui qui a les jambes plus faibles marche en avant, et que celui qui est plus fort accommode son pas au pas des autres : ainsi devrons-nous en agir nous-mêmes, c'est-à-dire que ceux qui ont plus de capacité voudront bien se plier aux exigences de ceux qui ont la mémoire ingrate, et ne trouveront pas mauvais d'entendre parfois répéter des choses déjà dites ; car pour les personnes simples ne dire les choses qu'une fois c'est comme si l'on ne disait rien ; c'est écrire sur l'eau, les caractères à peine tracés s'évanouissent aussitôt.

Pour accomplir la promesse qui vous a été faite hier matin, je vous rappellerai d'abord cette grande vérité, savoir, que celui qui cache un péché grave en confession, ne se confesse pas comme il faut. L'exemple que je vais rapporter servira à vous prémunir contre un mal si dangereux. Le père François Rodriguez rapporte qu'Hugubert, roi d'Angleterre, avait une fille d'une si rare beauté qu'on l'appelait la merveille du monde. Elle fut demandée en mariage par plusieurs princes d'Europe, mais elle refusa tous les partis, et, à force d'instances, elle obtint de son père de pouvoir, en compagnie de plusieurs autres jeunes filles nobles, s'enfermer dans une maison solitaire pour s'y livrer à un genre de vie plus

parfait. Celle qui avait été admirée jusque-là comme un prodige de la nature devint un prodige de la grâce. Au bout de quelques années d'une vie sainte et exemplaire, elle mourut; après sa mort, elle apparut à sa gouvernante, mais elle lui apparut tout environnée de feu. La demoiselle fut épouvantée à la vue d'un si horrible spectacle et voulut prendre la fuite. « Non, non, arrête, lui cria une voix, et sache que je suis l'âme de la fille du roi Hugubert, morte récemment, et que je suis malheureusement damnée. — Comment damnée!... Et où est donc la justice, où est la miséricorde de Dieu? — Hélas! c'est ma faute, et non celle de Dieu. Tu dois savoir qu'étant encore enfant, je m'affectionnai beaucoup à la lecture des livres spirituels; lorsque j'étais fatiguée, je me faisais lire par un page, qui en recevant le livre me baisait la main; cet acte se réitéra si souvent qu'un jour, plus fortement tentée que d'habitude, je succombai avec lui au péché. La faute à peine commise, je courus trouver mon confesseur et lui dis : Mon père, je m'accuse d'avoir commis une légèreté avec un page. Le confesseur me gronda en disant que pareille conduite était indigne d'une personne de ma condition. Alors je cherchai à atténuer ma faute en disant que je n'avais péché que par pensée. Ces pensées mêmes, reprit-il, ne conviennent pas à votre rang. Atterrée par ces reproches, je dissimulai tellement mon péché que je le fis passer pour un rêve, et depuis lors, je n'eus jamais plus le courage de m'en confesser; voilà pourquoi je suis damnée, et Dieu m'a ordonné de venir malgré moi te le manifester, afin que mon malheur serve d'exemple à d'autres. »

Souffrez que je m'élève, à cette occasion, contre ces confesseurs inconsidérés qui, à chaque péché de cette espèce qu'ils entendent, se mettent à gourmander le pénitent. Imprudents, vraiment dignes du châtiment le plus sévère! — Mais vous, seriez-vous si insensés que

de vous exposer à être plongés pour toute l'éternité dans une mer de feu, en refusant de supporter un moment de honte en cette vie? Que chacun songe à soi, prenne sa résolution, et se garde de laisser passer une si belle occasion.

II. Dans l'instruction de ce jour nous avons à traiter de la confession générale. A ces mots quelques-uns d'entre vous se disent en eux-mêmes : à quoi bon me troubler la conscience avec cette confession générale? Pour moi, grâce à Dieu, je n'ai jamais rien caché; j'ai toujours tâché d'avoir une sincère contrition, et à chaque confession j'ai formé un ferme propos de ne plus retomber. J'ai vécu jusqu'ici dans la bonne foi; que sert-il donc de me mettre à la torture pour faire cette confession générale? — S'il en était réellement ainsi, vous auriez parfaitement raison de tenir ce langage. Cependant un missionnaire très-zélé, dont je puis vous garantir le témoignage, avait coutume de rapporter qu'il avait entendu, dans le cours de sa vie, bien des pénitents commencer leur confession générale par cette déclaration : « Mon père, si je fais une confession générale, ce n'est point par nécessité, c'est purement par dévotion et par conseil; » mais qu'ensuite, après avoir été aidés par le confesseur à descendre jusqu'au fond de leur conscience, et à réfléchir sur les égarements de leur vie passée, une fois la confession générale terminée, ils s'écriaient en soupirant : « Malheureux que je suis! comme je me faisais illusion en affirmant que je n'avais jamais caché de péchés en confession, que j'avais toujours eu la contrition requise et un ferme propos de m'amender? Non, certes, je ne disais pas la vérité. Malheur à moi si j'étais mort avant ma confession générale! Non, je ne voudrais pas pour tout l'or du monde ne l'avoir pas faite. » Savez-vous ce qui arrive ordinairement dans

une confession générale? Précisément ce qui arrive à celui qui s'en va chasser dans une épaisse forêt, peuplée d'une multitude d'animaux. Vous le verrez quelquefois courir une journée entière dans les broussailles sans rencontrer une seule pièce de gibier; à peine aura-t-il la chance de tirer un coup, ou deux. Mais si enfin, fatigué de courir en pure perte, il vient à mettre le feu aux quatre coins du bois, et que la flamme, excitée par un vent propice, se propage rapidement, vous verrez bientôt s'élancer de toutes parts des sangliers, des loups, des cerfs, des daims, en un mot, des animaux de toute espèce. Alors, étonné d'un pareil spectacle, vous vous écrierez : voyez, voyez combien il y avait de gibier dans cette forêt! qui l'aurait jamais cru? Je le comprends maintenant, pour connaître le terrain, il faut mettre le feu aux quatre coins à la fois. — La même chose a lieu dans la confession générale. Que de choses reviennent au jour, auxquelles on n'avait jamais pensé, surtout quand on a été peu soucieux de son salut, et qui eussent été, au moment de la mort, un sujet d'inexprimables angoisses! Vous voyez donc ce qu'on fait par une confession générale; on met le feu aux quatre coins de sa conscience, et on la purifie complétement. — Vous me dites que vous avez toujours vécu dans la bonne foi. Vous! vous qui avez toujours été plongé dans la fange jusqu'aux yeux, sans donner jamais le moindre signe d'amendement! Comment peut-on présumer la bonne foi de votre part? Que si vous avez au contraire des motifs si forts et si raisonnables de douter de la validité de vos confessions passées, peut-on dire que vous aimiez votre âme, tandis que vous ne prenez pas le parti de les revalider toutes au plus tôt par une bonne confession générale?

III. Toutefois, il faut remarquer que la confession générale est *nuisible* pour quelques-uns, *utile* à un

grand nombre, et strictement *nécessaire* à d'autres.

Elle est *nuisible* à quelques-uns. Mais quelles sont les personnes auxquelles la confession générale peut nuire? Ce sont certaines personnes scrupuleuses, d'ailleurs pénétrées de la crainte de Dieu, qui ont déjà fait maintes fois des confessions générales, et qui recommencent toujours à se tourmenter elles-mêmes et leur confesseur. Les personnes de ce caractère sont en petit nombre de nos jours; mais s'il s'en présentait, c'est au confesseur à les éclairer et à leur faire comprendre que refuser d'obéir en ce point à son directeur spirituel ce n'est pas dévotion, mais entêtement; que si elles ne se décident pas à soumettre leur jugement, elles ne trouveront jamais la paix du cœur. Ces sortes de personnes se persuadent qu'elles parviendront à se guérir de leurs scrupules en refaisant leurs confessions générales; c'est au contraire le bon moyen d'accroître leurs inquiétudes. La maladie des scrupules, en effet, ressemble assez à certaines fluxions dont les yeux sont quelquefois affectés : plus on se frotte les yeux, et plus on augmente le mal. De même, plus on frictionne la conscience en répétant les confessions générales, plus on développe les scrupules et les peines d'esprit. Par conséquent, on se fera une règle inviolable de ne jamais permettre la confession générale à ceux qui, après en avoir déjà fait, se sont corrigés, ont eu la conscience satisfaite, et n'ont actuellement aucune raison particulière de douter de la validité de leurs confessions passées. Une chose excellente cependant, ce serait d'exhorter ces pénitents à faire une revue depuis leur dernière confession générale, afin de tenir toujours les comptes de la conscience parfaitement en ordre. Si à cette occasion on jugeait bon d'accorder quelque soulagement à ces âmes affligées, on pourrait leur permettre de dire ce qui les inquiète le plus, en leur imposant

silence sur tout le reste. Mais un excellent conseil que l'on doit donner à tous, c'est de répéter souvent l'acte de contrition; on ramènera bien mieux le calme dans l'âme par ce moyen que par des accusations et des examens sans fin. Il faut bien faire comprendre au pénitent, conformément à la doctrine de saint Thomas, que lorsqu'une personne, animée d'un sincère désir de se réconcilier avec Dieu, a fait tout ce qu'elle a pu pour faire une bonne confession, qu'elle a employé tous les moyens d'avoir une véritable contrition, et qu'elle a cru l'avoir en effet, en premier lieu, sa confession a été exempte de faute, en second lieu, il n'y a nulle obligation de la refaire; il suffit pour en assurer la valeur de renouveler l'acte de contrition, et de suppléer à tout ce qu'il y aurait eu d'involontairement défectueux. Il est donc avantageux de renouveler souvent cet acte, car de cette manière nous réussirons quelquefois, avec la grâce de Dieu, à le bien faire, et cela suffit, sans qu'il faille redire des péchés déjà soumis au pouvoir des clefs. Mais cela doit s'entendre de ceux qui ont apporté tous leurs soins à faire une bonne confession, et à se pénétrer d'un sincère repentir. Je veux dire qu'il s'agit des scrupuleux véritables, dont la conscience est timorée, et non de ces scrupuleux faux et dissimulés, qui se sont vautrés toute leur vie dans les plus honteux désordres, et présentement se forgent des inquiétudes pour des minuties, puis recommenceront à boire l'iniquité comme l'eau, scrupuleux et libertins tout à la fois. Ceux-ci ont besoin que la crainte de Dieu leur perce le cœur, les décide à changer de vie tout de bon, et à faire une salutaire confession générale qui répare tant de confessions mal faites et invalides.

IV. Il est ensuite un grand nombre d'âmes à qui la confession générale est *utile*, et l'on ne peut dire tous les avantages qu'elle procure quand elle est bien faite.

Avantages pendant cette vie, avantages beaucoup plus grands encore poûr le moment de la mort. — Pendant cette vie, elle est pour plusieurs le principe d'une vie sainte. L'expérience nous apprend qu'après une confession générale un grand nombre persévèrent, du moins pendant longtemps, et se corrigent sur plusieurs points. Il en est de ceux qui font une confession générale comme de celui qui revêt un bel habit neuf : il a un soin particulier pendant longtemps de ne le pas souiller. Ainsi l'âme qui, au moyen de la confession générale, s'est ornée de la grâce comme d'un vêtement neuf, prend bien plus de précautions pour ne plus retomber dans la fange du péché. C'est pourquoi le premier conseil que l'on donne ordinairement à ceux qui veulent embrasser un nouvel état de vie, c'est de se dépouiller du vieil homme et de se revêtir du nouveau, en faisant une confession générale. C'est ce qu'on fait avec ceux qui embrassent l'état religieux, ou l'état ecclésiastique, ou qui choisissent l'état du mariage ; car il n'y a point de moyen plus efficace pour opérer ce renouvellement intérieur qu'une bonne confession générale. La raison en est que celui qui fait une confession générale conçoit une plus vive douleur de ses péchés passés et un plus grand désir de se corriger à l'avenir. Autre chose est de voir tous ses péchés à la fois et d'un seul coup d'œil, autre chose de les considérer un à un. Une troupe de soldats débandés çà et là inspirent bien moins de terreur qu'une armée rangée en ordre de bataille. C'est pour ce motif que beaucoup de saints ont fait plusieurs fois pendant leur vie des confessions générales. Dans la vie du vénérable archevêque de Valence, Don Juan de Ribera, dont la sainteté fit l'admiration de toute l'Espagne, on lit qu'il fit sa confession générale jusqu'à six fois. Saint Charles Borromée avait coutume de la faire tous les ans. Or, ces saints personnages en agis-

saient ainsi, non par scrupule, comme quelques-uns voudraient le faire, mais à cause des grands avantages qu'ils en retiraient; ils puisaient dans cette pratique un plus grand mépris d'eux-mêmes, une contrition beaucoup plus vive de leurs fautes passées, et un redoublement d'ardeur pour travailler à leur perfection. Aussi saint François de Sales, entre autres louanges qu'il donne à la confession générale, dit « qu'elle nous inspire une salutaire confusion de notre vie passée, et nous fait admirer les traits de la miséricorde de Dieu, qui nous portent à l'aimer et à le servir avec plus de ferveur. » Il y a plus : la confession générale d'une âme pénitente réjouit extrêmement le cœur de Dieu. Sainte Marguerite de Cortone désirait que Notre-Seigneur lui donnât le doux nom de *fille*, au lieu de celui de *pauvre petite* qu'il lui avait donné jusque-là; le Sauveur lui fit savoir qu'elle n'entendrait ce beau nom qu'après avoir fait une confession générale, aussi exacte que possible, de tous les péchés de sa vie passée. Elle la fit en effet avec beaucoup de larmes. Alors Dieu lui dit avec une douceur ineffable. *Filia mea Margarita, remittuntur tibi omnia peccata tua.* « Marguerite, ma fille, en vertu de la confession générale que tu as faite, je te pardonne tous tes péchés. » O sainte et bienheureuse confession! qui n'éprouverait le désir de la faire avec toute l'exactitude possible, afin de s'enrichir de tant de biens!

V. L'autre avantage de la confession générale concerne l'avenir, je veux dire l'heure de la mort. Qui est-ce qui à ce moment suprême ne voudrait l'avoir faite avec quelque soin? Oh! quelle consolation pour un moribond d'avoir réglé tous ses comptes! Mais si l'on tarde jusqu'à la dernière extrémité, qui peut se flatter de réussir? Le devoir le plus important de la prudence chrétienne, c'est de prévoir ce qui doit arriver et d'y

pourvoir à temps. C'est là proprement agir en homme, et en homme sensé. Dans le royaume d'Aragon, un gentilhomme de la cour vint se jeter aux pieds d'un missionnaire, et lui dit : « Mon père, si vous le trouvez bon, je voudrais faire une confession générale. » Le missionnaire lui demanda quel motif il avait de faire cette démarche. « Ah ! mon père, répondit-il en soupirant, ne dois-je pas mourir? Or, comment, après une vie si criminelle, pourrais-je mourir tranquille, sans avoir fait une confession générale avec tout le soin possible? Si j'attends le dernier moment, ma femme, mes enfants, les affaires, la crainte de la mort, la violence du mal, m'ôteront la présence d'esprit : quelle serait mon imprudence de remettre à la faire au milieu de tant de peines et d'embarras ! Souffrez donc que je profite d'une si belle occasion. » Ainsi parlait ce sage gentilhomme. Et ce ne sont pas seulement les personnes sensées, mais les plus négligentes elles-mêmes, qui, lorsqu'elles se voient en face de la mort, pensent parfois à faire une confession générale. Un bon religieux étant allé visiter les prisonniers, en trouva un qui devait être exécuté le lendemain. Ce malheureux le pria aussitôt d'entendre sa confession générale : « Mais qu'est-ce qui vous porte à cela? » lui demanda le religieux. « Ah ! mon père, lui répondit-il, c'est que demain je dois passer de ce monde en l'autre, et si je viens à manquer ce pas décisif, qu'en sera-t-il de moi? N'est-il donc pas bon que je prenne toutes les précautions possibles? » Vous le voyez, il n'y a pas jusqu'aux voleurs et aux assassins qui ne reconnaissent que la confession générale est d'un grand avantage à l'article de la mort. Permettez donc que je stimule votre courage en vous indiquant un moyen très-efficace pour achever de vous déterminer. Ce soir en vous couchant, prenez dans votre lit la position que vous aurez bientôt dans le

cercueil ; fermez les yeux, étendez les pieds, croisez les mains sur la poitrine, et dites-vous ensuite : Dans quelque temps, je serai étendu de cette façon dans une bière, on me portera à l'église, on chantera mes obsèques, et puis on me jettera dans une fosse. Or, que voudrai-je avoir fait avant de me trouver dans cet état? Et s'il vous vient à l'esprit que ce serait un bonheur pour vous d'avoir fait une bonne confession générale, ne différez pas davantage; ne vous laissez pas tromper par le démon : voit-il quelqu'un disposé à la faire, il lui insinue aussitôt qu'il en sera toujours temps, et en attendant il lui suscite des embarras et des soucis ; tantôt, c'est une affaire, et tantôt une autre, jusqu'à ce qu'il survienne une maladie mortelle; le pauvre pécheur, pris au dépourvu, n'a plus les forces ni la présence d'esprit nécessaires pour s'occuper de son salut, et meurt comme étourdi. Tenez-vous en garde contre ces ruses infernales. Soyez sûr que nul ne se repentit jamais d'avoir fait sa confession générale à temps, tandis que beaucoup ont éprouvé d'amers regrets de l'avoir, par une déplorable négligence, différée jusqu'à la mort.

VI. Il en est d'autres enfin pour qui la confession générale est tellement *nécessaire*, qu'il y va de leur salut éternel. Mais quels sont-ils? — Je les distinguerai en sept classes. Que chacun de vous soit bien attentif, et examine s'il appartient à l'une ou l'autre de ces catégories, afin d'en venir aussitôt au remède.

1° Ce sont ceux qui, par honte ou par tout autre motif, ont malicieusement caché en confession quelque péché mortel, ou qu'ils croyaient mortel, ou que du moins ils soupçonnaient tel, et qui ont ensuite continué à le cacher par malice dans les confessions subséquentes.

2° Ceux qui, ayant la conscience chargée de péchés

mortels, se confessent sans examen, ou ne s'examinent qu'avec une négligence notable, s'exposant par là à ne pas faire une confession entière.

3° Ceux qui ont à dessein partagé leur confession, disant leurs fautes graves, partie à un confesseur partie à un autre, pour ne pas tout faire connaître au même.

4° Ceux qui se confessent sans douleur, sans avoir fait auparavant un acte de contrition ou d'attrition, n'allant à confesse que par habitude ou par pure formalité, comme s'il suffisait de réciter tous ses péchés au prêtre; de même ceux qui cherchent un confesseur sourd ou muet, qui ne sache ouvrir la bouche que pour proférer les paroles de l'absolution.

5° Ceux qui se confessent sans un ferme propos, et ne s'appliquent jamais à se corriger de leurs mauvaises habitudes ; qui changent de confesseur tout exprès pour ne pas changer de vie, et veulent vivre et mourir dans leurs dispositions criminelles.

6° Ceux qui ont vécu dans une occasion prochaine de péché qu'ils pouvaient et qu'ils n'ont pas voulu quitter, et se sont confessés en persévérant dans cette attache au vice.

7° Ceux qui, ayant à restituer un bien mal acquis, ne l'ont pas fait quoiqu'ils le pussent; ou ceux qui, ayant quelque inimitié contre le prochain, n'ont jamais pardonné et ont continué pendant plusieurs années de se confesser dans ces mauvaises dispositions.

Tous ceux-là sont strictement tenus de faire une confession générale de tous les péchés mortels commis depuis qu'ils ont commencé, avec advertance, à se confesser si mal. Or, qu'on réfléchisse ici à l'illusion de certains confesseurs, qui, lorsqu'un pauvre pénitent leur témoigne le désir de faire une confession générale, se bornent à lui demander : avez-vous quelquefois caché des péchés en confession? — Non, dit le pénitent. —

Renoncez donc à l'idée de faire une confession générale, laquelle n'est propre qu'à casser la tête et aux confesseurs et aux pénitents; — comme s'il n'y avait point d'autre motif qui pût rendre cette confession nécessaire que le défaut de sincérité. Quelle inconcevable imprudence, ou quel manque excessif de charité! Au revoir, au tribunal de Dieu. Toutefois, j'avoue que ceux qui cachent leurs péchés, par honte ou autrement, forment la première classe de ceux qui sont dans la nécessité de refaire leurs confessions. Citons-en un exemple.

Il y a dix, vingt, trente ans que vous cachez un péché en confession; chaque fois que vous vous présentez au saint tribunal, ce péché vous revient à la mémoire, et vous connaissez l'obligation que vous avez de le confesser, malgré cela vous continuez de le cacher par honte ou par un autre motif quelconque; je dis que vous êtes tenu de faire une confession générale de ces dix, vingt ou trente années ainsi passées. — S'il en est ainsi, mon père, il faudra donc que je fasse une confession générale de toute ma vie, quoique je sois dans la soixantième ou la soixante-dixième année de mon âge? — Et pourquoi? — Parce qu'étant enfant j'ai commis quelques péchés, dont je me suis toujours souvenu et que je n'ai jamais déclarés en confession. — Mais pourquoi ne les avez-vous jamais déclarés? — Eh! il me semblait que n'étant qu'un enfant, je n'étais guère capable de pécher. — Quel âge aviez-vous quand vous avez commis ces péchés? — Sept ou huit ans, plus ou moins. — Vous cachiez-vous pour n'être point vu quand vous faisiez ces mauvaises actions? — Oui, mon père. — Craigniez-vous d'en être puni par vos parents? — Oui, mon père. — Ce sont là des signes bien probables que vous aviez une malice suffisante pour pécher. Mais en outre, n'aviez-vous pas quelque doute que ces actions ne fussent gravement coupables? — J'en doutais un

peu. — Et pourquoi, pendant tant d'années, n'avez-vous pas interrogé un bon confesseur pour éclaircir vos doutes? — Ah! c'est qu'une certaine honte m'a retenu. — Cela suffit; vous avez besoin de faire une confession générale de toute votre vie. Douter si l'on a péché et avoir la malice de ne pas éclaircir ses doutes, c'est une preuve suffisante de culpabilité. Puis, supposez même que vous vous en fussiez confessé, quelle contrition, quel bon propos pouviez-vous avoir à l'âge de douze ou treize ans, lorsque vos parents ou vos maîtres ne vous faisaient aller à l'église qu'à force de menaces? Quelle espèce de confession faisiez-vous à cet âge-là? Pesez bien toutes ces choses, et voyez si vous oseriez vous dispenser de faire une confession générale.

VII. Ah! çà, je vous suppose suffisamment convaincus et de la nécessité et de l'utilité d'une confession générale; il ne nous reste plus qu'à vous tracer une méthode courte et facile pour que l'on mette la main à l'œuvre. Il ne faut pourtant pas se le dissimuler, le démon vous suscitera des montagnes de difficultés pour vous détourner d'un si grand bien. Les uns croient qu'ils ne parviendront jamais à débrouiller une conscience, dont les inextricables embarras font leur tourment; les autres se sentent glacés au seul nom de confession générale. Eh bien! laissez-moi faire, et, avec la grâce de Dieu, toutes ces montagnes seront bientôt aplanies. En somme, les difficultés se réduisent à deux; l'une regarde l'examen à faire, l'autre le nombre des péchés à déclarer. Quant à l'examen, c'est une chose facile pour celui qui a mené un genre de vie uniforme, et il pourra en quelques mots faire une confession générale de plusieurs années. Il y a, par exemple, dix, vingt et trente ans que vous commettez certains péchés, et vous les avez toujours commis avec la même fréquence et les mêmes circonstances; voici

comment vous pouvez vous expliquer en peu de mots : Mon père, je m'accuse d'avoir commis tel péché pendant trente années, autant de fois par mois ou par semaine, et dans telles circonstances. S'il en est de même des autres péchés, si vous les avez commis avec la même uniformité, vous voyez qu'en un quart d'heure vous pouvez faire une confession générale de bien des années. Ceux qui n'ont pas eu cette uniformité de vie rencontreront plus de difficultés dans la pratique, notamment pour deux raisons : premièrement, ayant la conscience fort embrouillée à cause de la multitude des péchés commis et des confessions mal faites, ils ne sauront ni par où commencer, ni comment achever leur examen, tant ils auront la tête pleine de confusion. On en a vu en effet qui, après avoir travaillé plusieurs jours à écrire leurs péchés et noirci plusieurs feuilles de papier, se trouvaient plus embrouillés que jamais, ne sachant ni ce qu'ils avaient écrit, ni ce qu'il leur restait à écrire, parce qu'ils avaient tout écrit pêle-mêle et sans ordre. L'autre source de difficultés, c'est que, lorsqu'ils auront peu à peu retrouvé leurs péchés, ils n'auront pas les termes propres pour en exprimer l'espèce, les circonstances et les suites. Ainsi, tel vous racontera quatorze histoires pour s'accuser de quatorze péchés, qui pourraient être dits en quatre paroles. Pour éviter ces deux écueils, je vous proposerai un expédient : c'est de choisir un bon confesseur, un prêtre prudent, instruit et charitable ; remettez-vous entre ses mains et priez-le de vous assister : Mon père, dites-lui, quoique je sois un homme assez capable pour tout le reste, dans cette affaire-ci néanmoins, je suis fort ignorant ; c'est pourquoi je vous prie de m'interroger et de m'assister ; — et vous trouverez qu'avec son secours tout vous deviendra aisé, pourvu que vous vous soyez examiné de manière à pouvoir répondre et donner les

explications convenables sur les questions qu'il vous fera. Que si après cela vous me demandez si vous ferez bien d'écrire vos péchés, et si vous pouvez faire usage à cet effet des examens de conscience qu'on trouve dans les livres, je vous dirai que je ne blâme point que vous écriviez vos péchés, pourvu que vous ne dressiez point de longs procès-verbaux; car en ce cas le confesseur n'aurait pas la patience de vous écouter, et il aurait raison, mais que vous fassiez une note succincte, indiquant seulement les espèces et le nombre des péchés, si bien que vous puissiez décrire toute votre confession générale sur un simple carré de papier. Quant à l'usage d'un livre, il faut des précautions; car s'il y a des examens de conscience composés avec prudence et discrétion, et vraiment propres à rendre service, il en est d'autres qui, confondant les péchés mortels avec les péchés véniels, et détaillant une foule de circonstances qu'on devrait négliger, ne font qu'engendrer la confusion dans l'esprit des pénitents. Ajoutez que tous ne savent pas s'en servir avec un sage dicernement. Ainsi je ne voudrais pas vous voir imiter cette jeune pensionnaire, qui, ayant demandé et obtenu de son confesseur la permission de faire sa confession générale et de se servir d'un livre pour faire son examen de conscience, se mit à lire ce livre; puis tous les péchés, même les plus énormes qu'elle y trouva indiqués, elle les transcrivit sur une feuille de papier, et elle alla ensuite les débiter sans sourciller à son confesseur. Celui-ci, frémissant d'horreur en entendant ces énormités, lui dit : « Mais, ma chère enfant, avez-vous vraiment commis tous ces péchés ? — Dieu m'en garde, mon père, répondit-elle; je les ai écrits, parce que je les ai trouvés dans le livre. » — Pour vous, si vous voulez, je vous indiquerai un livre qui ne trompe point, c'est le livre de votre conscience : lisez-le avec attention, et il vous

découvrira fidèlement tous vos péchés, surtout avec le secours que vous procurera un bon confesseur en vous interrogeant, comme je l'ai dit plus haut. Ceci s'applique spécialement aux personnes simples, qui n'ouvriraient pas la bouche si on ne les interrogeait. A cette occasion, je ferai observer aux confesseurs que ces personnes sont tenues à moins que les autres, et que leurs confessions générales peuvent s'expédier beaucoup plus vite. Nous ne sommes obligés de les interroger qu'en proportion de leur capacité, pour suppléer à l'examen qu'elles devraient faire par elles-mêmes : c'est pourquoi, si peu d'assistance qu'on leur prête, c'en est assez pour satisfaire au devoir et les renvoyer tranquilles.

VIII. La plus grande difficulté qui se présente dans une confession générale, est celle qui regarde le nombre des péchés à déclarer au confesseur. Voici une règle claire qui ôtera toute confusion. Si vous savez le nombre certain de vos péchés, vous devez le déclarer comme certain. Plusieurs pénitents manquent en ce point, lorsque, leur confesseur leur demandant combien de fois ils ont commis tel péché, ils lui répondent quatre ou cinq fois, quoiqu'ils sachent d'une manière certaine qu'ils l'ont fait cinq fois ; ce n'est pas là se bien confesser, il faut dire simplement : cinq fois, sans laisser planer de doute. Si vous ne savez pas le nombre juste et précis, tâchez au moins de dire un nombre probable, en cherchant à approcher autant que possible de la réalité. Dites, par exemple : j'ai commis ce péché dix ou douze fois environ ; vingt ou vingt-cinq fois environ. Ce mot *environ* laisse subsister une certaine latitude et ôte tout péril de mensonge. Mais si l'on ne peut indiquer un nombre probable, sans danger de se tromper notablement, que faire ? Alors il faut expliquer le temps qu'on a vécu dans l'habitude du péché et la fréquence

des actes coupables, en disant, par exemple : Lorsque j'avais quinze ans, un mauvais camarade, pire que le démon, m'apprit à commettre tel péché, et j'ai continué à le commettre jusqu'à l'âge de trente ans, deux ou trois fois par semaine ; il y avait des semaines où je ne le commettais qu'une fois et d'autres où je m'en abstenais tout à fait. — A l'âge de vingt ans j'ai contracté une liaison criminelle, et j'y ai persévéré jusqu'à trente-cinq ans ; d'ordinaire j'offensais Dieu une fois la semaine, quelquefois je passais quinze jours et parfois même un mois sans retomber. — Et si vous aviez la tête tellement troublée que vous ne pussiez manifester ni le nombre certain, ni un nombre probable, ni même la durée de l'habitude et la fréquence des actes, il suffirait de déclarer que vous avez été sujet à une mauvaise habitude, pour que le confesseur conjecturât de lui-même un nombre vraisemblable d'après ce qui arrive communément en pareil cas, attendu que personne n'est tenu à l'impossible. — Mais suffit-il, mon père, de se confesser de cette façon ? — Et pourquoi pas ? Plût à Dieu que tous se confessassent de la sorte ! De là vient que nous autres missionnaires nous expédions une confession générale dans l'espace d'une demi-heure et moins encore. Il suffit que vous ayez le courage de répondre oui ou non ; si cela vous paraît facile, ne vous mettez en peine de rien, car il nous sera très-aisé de débrouiller toute la trame de vos péchés. En vous interrogeant sur les préceptes qu'ont coutume de transgresser les personnes de votre état, et en vous demandant le nombre certain de vos transgressions, ou, si vous l'ignorez, le nombre probable, ou bien la durée et la fréquence des transgressions, ou à défaut d'autre indication la violence de l'habitude, on parviendra très-facilement à dénouer tous les liens qui enlacent votre conscience. Et n'allez pas vous étonner de cette manière de procé-

der, car elle tout à fait sûre; saint Thomas dit clairement que le confesseur ne doit pas exiger du pénitent plus que celui-ci ne peut moralement faire : *In confessione non exigitur ab homine plus quam possit.*

IX. Voilà donc la matière de la confession générale parfaitement éclaircie. Qui de vous, après cela, ne se résignera pas volontiers à s'imposer quelque peine pour jouir d'un si grand bien? Saint Jean Chrysostôme appelle la confession générale un second baptême, qui purifie notre âme de toutes les fautes passées, et la rétablit en quelque sorte dans l'heureux état de l'innocence baptismale, en la rendant belle, pure et candide aux yeux de Dieu. C'est ce que prouve le trait que raconte Césaire d'un étudiant de l'université de Paris, qui s'était abandonné au désordre. Ce jeune homme, touché un jour par la parole de Dieu, alla trouver un religieux de l'Ordre de Citeaux, pour lui faire sa confession générale. Mais sa douleur était si grande, ses larmes si abondantes, qu'à peine pouvait-il proférer une parole. Le bon religieux lui conseilla alors de mettre tous ses péchés sur le papier, et de revenir avec sa confession écrite, ce qu'il fit. Le confesseur en la lisant y trouva des crimes si énormes, des cas si extraordinaires, que, n'osant rien décider par lui-même, il demanda au pénitent la permission de pouvoir en conférer avec son abbé, homme d'une science et d'une prudence consommée; ce qu'il obtint sans peine. Il alla donc trouver l'abbé, et lui remettant la feuille de papier, il le pria de la lire pour dire ensuite son avis. L'abbé l'ayant ouverte afin de l'examiner, la trouva toute blanche; il n'y était resté que quelques traces de ratures, comme sur un papier dont on a effacé l'écriture. « Que voulez-vous donc que je lise? dit l'abbé; je ne vois rien d'écrit. » Le confesseur, qui venait de l'avoir lue, resta stupéfait, et appelant le pénitent, il lui demanda

si c'était bien là la feuille sur laquelle il avait écrit sa confession générale : Certainement, » dit le jeune homme. — « Je vous en félicite, reprit le confesseur; Dieu, par un miracle évident, a effacé de ce papier tous vos péchés, pour vous montrer comment il les a effacés du livre de sa justice, et la blancheur de cette feuille dénote la blancheur de votre âme, devenue belle et pure à ses yeux par la vivacité de la contrition qu'il vous a si miséricordieusement inspirée. Il ne vous reste plus qu'à confesser vos péchés tels que vous les avez dans l'esprit, afin d'en recevoir la sainte absolution. » Le pauvre pénitent, après l'avoir reçue, se prosterna, attendri et fondant en larmes, et prit la résolution de réparer, par un changement de vie complet, les scandales qu'il avait donnés par l'énormité de ses déréglements.

O sainte pratique de la confession générale, qui produit dans l'âme des effets si admirables! Elle valide les confessions précédentes, faites sans les dispositions nécessaires; elle excite dans l'âme une contrition plus efficace des péchés commis; elle arrache du cœur tous les vices et toutes les attaches criminelles, elle incline la miséricorde divine à nous accorder un plus ample pardon de nos iniquités, elle console enfin le pauvre pénitent, le rend pur comme au sortir des eaux du baptême, et le dispose à recevoir de nouvelles grâces, de nouvelles faveurs en cette vie, et la gloire éternelle dans l'autre. Que chacun médite ces magnifiques prérogatives de la confession générale, et puis qu'il se dispense de la faire s'il en a le courage.

Il pourrait encore se présenter une difficulté touchant la confession générale, c'est celle de découvrir et de confesser les péchés de pensée. Oh! quelle confusion engendre dans certains esprits cette foule de pensées qui les troublent, sans qu'ils puissent arriver à com-

prendre quand la pensée est coupable ou ne l'est pas, et comment il faut déclarer de pareils péchés à confesse ! Venez donc tous à l'instruction de demain, dans laquelle je traiterai cette matière si importante; je vous apprendrai comment on pèche par pensée, quelle est la gravité de cette sorte de péché, et quel en est le remède. Ne perdez pas cette instruction, je vous en prie : elle est extrêmement nécessaire pour toute espèce de personnes. Qui est-ce qui n'est pas tourmenté d'une façon ou d'une autre par les mauvaises pensées, puisque les saints eux-mêmes pour la plupart ont été sujets à ces sortes de tentations? Venez donc sans manquer. *Agimus tibi gratias, etc.*

IIIe INSTRUCTION.

DES PÉCHÉS DE PENSÉE.

I. Savez-vous quel est le motif le plus efficace pour vous porter à découvrir en toute sincérité vos péchés au confesseur? C'est la nécessité. Que chacun se dise en soi-même : je dois demeurer éternellement dans le feu avec les démons, ou je dois déclarer mon péché au prêtre : sans cet aveu, je ne me sauverai jamais. Ici pas de milieu : ou me confesser ou me damner. Or, pour vous tenir parole, je vais vous citer en preuve un exemple fameux ; un prédicateur très-expérimenté avait coutume de dire qu'il avait produit plus de fruit par cet exemple seul que par plusieurs carêmes ; un prélat a même créé une fondation pour qu'on le prêchât ou qu'on le lût à certaines époques dans son église. Il est rapporté d'ailleurs par une multitude d'auteurs dignes de foi. Une femme mariée cachait en confession, depuis de longues années, un péché d'adultère, lorsque deux religieux dominicains vinrent à passer sur les lieux : l'un était pénitencier du pape, et l'autre un homme d'une grande sainteté. La femme jugea l'occasion favorable, et résolut de se confesser à ce pénitencier étranger et tout à fait inconnu. La confession commencée, le compagnon du pénitencier, qui se tenait en prière, vit qu'à chaque péché que la pénitente déclarait, il lui sortait comme un crapaud de la bouche ; sur la fin de la confession, il y en eut un, beaucoup plus monstrueux que les autres,

qui avança la tête au dehors, puis la retira, et à peine se fut-il retiré que tous ceux qui étaient déjà sortis rentrèrent à leur tour. Le confesseur, qui ne voyait rien, lui donna l'absolution, et ensuite nos deux voyageurs se remirent en route. Chemin faisant, le compagnon du pénitencier lui raconta la vision qu'il avait eue; celui-ci voulut sans délai retourner sur ses pas, mais il apprit en arrivant que la malheureuse était morte subitement. Nos deux religieux passèrent trois jours dans l'endroit, en jeûne et en prière ; le troisième jour la défunte leur apparut, assise sur un dragon qui vomissait des flammes de toutes parts, avec une vipère qui lui rongeait le sein, deux crapauds sur les yeux, et deux chiens qui lui mordaient les mains. Elle poussa un cri aigu et dit: « Hélas! mon père, je suis damnée! et qui pourrait compter mes tourments? Cette vipère qui me pend au cou est le châtiment de mes nudités scandaleuses; ces crapauds sur mes yeux, la punition de mes regards lascifs; ces chiens qui me mordent les doigts, celle de mes attouchements criminels: mais ce qui me tourmente le plus, c'est ce dragon de feu qui m'a été donné en punition d'un péché honteux d'adultère que je n'ai jamais confessé: c'est là le crapaud plus gros que les autres, aperçu par votre compagnon. J'eus la volonté de le déclarer, mais la honte me retint, et Dieu m'a punie par une mort subite. » Et ici, elle cria à haute voix: « Ah! combien, combien se damnent parmi nous, misérables femmes! principalement à cause de quatre péchés : l'impureté, la vanité, les superstitions, et par-dessus tout le manque de sincérité en confession! » A ces mots, elle disparut. L'exemple parle assez de lui-même, il ne faut pas de commentaire. Que celui qui a besoin de faire une bonne confession générale, s'y détermine et s'y prépare sans tarder; et comme la plus grande difficulté qui se rencontre dans la con-

fession générale provient des péchés de pensée, nous en parlerons dans l'instruction de ce jour.

II. La plus grande peine qu'éprouvent les âmes même les plus timorées, c'est de ne pouvoir se rendre compte de leurs pensées. Oh! dans quel trouble les jette cette obscurité qui ne leur permet pas de discerner quand la pensée atteint ou non les limites du péché! On pourrait comparer la tête de certaines personnes à une fourmilière, où les pensées vont et viennent, entrent et sortent sans cesse, sans qu'on sache lesquelles ont été admises en amies, ou repoussées comme ennemies. De là naissent les scrupules, les doutes, les inquiétudes, parce qu'on ne sait comment s'expliquer en confession. Vous voyez par là combien cette instruction est nécessaire pour tirer les difficultés au clair et mettre le cœur en paix. — J'ai donc trois choses à vous expliquer ce matin, savoir : comment on pèche par pensée, quelle est la gravité de cette sorte de péchés, et quels en sont les préservatifs.

Or, par péché de pensée on n'entend point toute pensée mauvaise qui se présente à l'esprit, car il s'en est présenté, ou il peut s'en présenter à l'esprit des plus grands saints; mais on entend une pensée coupable à laquelle vous adhérez volontairement. Cela peut arriver de deux manières: la première, c'est quand la volonté désire efficacement d'en venir à l'exécution et de réaliser cette pensée; ce consentement de la volonté se nomme péché de désir. L'autre, c'est quand la volonté ne désire pas véritablement aller jusqu'à faire le mal, mais s'entretient néanmoins de propos délibéré dans la représentation de l'objet criminel, et y prend plaisir; cette complaisance de la volonté se nomme péché de délectation. Tout cela s'éclaircira beaucoup mieux par un exemple. Quelqu'un reçoit une injure de son ennemi; saisi de colère, il désire intérieurement s'en venger en lui rendant le mal pour le mal : voilà un péché de désir. Si

par esprit de vengeance, mais sans désirer lui faire aucun mal, il se réjouissait du mal qui lui est fait par un autre, ou d'une maladie, ou d'un accident fâcheux qui lui est survenu, ce serait un péché de délectation. Ce que je viens de dire des péchés de haine, appliquez-le vous-mêmes aux impudicités et à tous les péchés déshonnêtes. S'il vous vient une pensée impure à l'esprit, et qu'avec une volonté délibérée vous désiriez la mettre en action, c'est un péché de désir. Que si vous ne désirez pas d'en venir à l'exécution, mais que vous vous y arrêtiez volontairement, et que vous y preniez plaisir avec advertance, c'est un péché de délectation. Faites bien attention à cette doctrine, car elle servira à vous ôter beaucoup de scrupules de la tête. Vous pouvez déjà conclure de ce qui a été dit que si une mauvaise pensée vous revient cent fois à l'imagination, et que vous la chassiez cent fois, en vous recommandant à Dieu, en implorant son assistance par ces mots : Mon Jésus, miséricorde ! ou que vous y résistiez de toute autre manière, il n'y a pas de péchés au moins mortel, et partant pas de sujet de vous inquiéter. Mais si vous vous y arrêtiez avec complaisance, et surtout si vous désiriez en venir à l'acte ou à l'exécution, alors vous pècheriez. C'est comme au jeu de balle : si sur cent fois que votre adversaire vous livre la balle, vous la lui renvoyez cent fois, vous ne perdez pas au jeu, vous êtes vainqueur : mais si la balle vous reste, vous perdez.

III. Permettez donc que je vous donne deux avis d'où dépend principalement le fruit de cette instruction. Le premier, c'est qu'en examinant votre conscience, vous ne devez pas rechercher seulement les actions et les paroles, mais aussi les pensées : si vous trouvez que vous y ayez consenti volontairement, soit en prenant plaisir au mal, soit en désirant le commettre, vous

devez vous en accuser, comme vous accusez les actions mêmes; car devant Dieu le mal qui séjourne au fond du cœur est aussi manifeste que celui qui se produit au dehors par des actes. — L'autre avis très-important que j'ai à vous donner, c'est de vous habituer à résister promptement aux mauvaises pensées, et à faire comme lorsque vous vous tenez près d'un feu pétillant en hiver et que des étincelles volent sur vos vêtements : que faites-vous alors? dès que vous sentez l'odeur de brûlé, ou que vous apercevez la moindre étincelle, vous vous empressez de l'éteindre avec la main. Ainsi devez-vous vous comporter dans un cas d'autant plus grave, que la vie de votre âme l'emporte davantage sur le vêtement du corps. Oh! quel bien résultera pour vos âmes de cette promptitude à repousser les mauvaises pensées! Jugez-en par ce que je vais dire. Nos chroniques rapportent une vision qu'eut un de nos religieux. Il vit des démons tout occupés à lancer des traits contre certaines personnes qui s'adonnaient à la perfection; mais quelques-uns de ces traits, sans faire le moindre mal, rejaillissaient contre les démons eux-mêmes et les mettaient en fuite de désespoir; d'autres faisaient une légère blessure et tombaient à terre; il y en avait enfin qui pénétraient la chair, causaient une plaie et faisaient couler le sang. Les premiers traits sont la figure de ces mauvaises pensées qui sont repoussées sur-le-champ avec énergie, et qui, loin de blesser ou d'être imputées à péché, tournent au contraire à notre avantage; car toutes les fois que vous chassez une mauvaise pensée, votre ange gardien vous dépose une couronne sur la tête; aussi Dieu a-t-il quelquefois permis que les plus grands saints fussent tentés de la sorte, afin de leur fournir plus ample matière de mérite. Les seconds traits sont ces pensées qu'on repousse avec négligence, et qui deviennent péchés véniels. Les derniers enfin,

qui causent une blessure réelle, représentent ces pensées coupables auxquelles on donne un plein et entier consentement, et qui, la matière étant grave, constituent autant de péchés mortels, dont cependant bon nombre de personnes ne se font aucun scrupule. Ainsi, par exemple, une personne donne rendez-vous à une autre avec mauvaise intention, en lui disant : je t'attends en tel endroit, tel jour, à telle heure; mais ensuite, il survient un accident qui fait avorter le projet, et le péché n'est pas commis en action : tous deux vont à confesse, et comme le péché n'est pas passé en acte, ils ne s'accusent pas de cette intention criminelle qu'ils avaient conçue dans leur cœur; n'est-il pas évident qu'ils se confessent mal? Ils sont obligés de dire : mon père, j'ai désiré de commettre tel péché, et j'ai formé ce désir autant de fois, ou environ. — Tel autre, sans avoir l'intention, à la vérité, de commettre aucune mauvaise action, s'arrête avec pleine advertance et délibération à penser à des choses mauvaises et déshonnêtes, à cause du plaisir qu'il trouve dans ces sortes de pensées; il va à confesse, et parce qu'il n'a pas eu l'intention de pécher en action, il ne s'accuse pas de s'être entretenu avec pleine et entière délibération dans ces pensées coupables : celui-là encore se confesse mal; il doit dire : mon père, j'ai eu telle délectation déshonnête, et je l'ai eue tant de fois, plus ou moins. Les dards qui font plaie, ce sont ces pensées mauvaises auxquelles on adhère avec pleine advertance et entier consentement. — Mais que faire avec ces pensées importunes qui vous assaillent comme des mouches? — Il faut les chasser sur-le-champ, et ne pas vous arrêter à raisonner avec la tentation, ni avec le démon; il faut aussitôt leur tourner le dos. Quel bonheur si vous preniez l'habitude de cette prompte et généreuse résistance! Qu'un misérable aille frapper la nuit à la

porte d'une femme vertueuse, celle-ci, bien loin de lui ouvrir, ne veut pas même l'entendre ; elle le gronde, le chasse, le menace. Si elle s'arrêtait à s'entretenir agréablement avec lui, et prenait goût à ses discours libres, ce ne serait plus une femme vertueuse ; par cela seul, elle offenserait gravement son mari. De même, si l'âme s'arrête à parlementer avec le démon, et prend plaisir à ce que lui représente la tentation, par cela seul elle offense Dieu, en se délectant volontairement dans ce qu'il défend. Voici donc l'avis capital que vous devez bien vous fixer dans la tête et qui sera le fruit unique de cette instruction : aussitôt que vous vous apercevez que le démon vous suggère à l'esprit une mauvaise pensée, faites un acte contraire, tel que le signe de la croix, ou l'invocation : Mon Jésus, miséricorde ! comme je vous l'enseignerai plus tard, ou bannissez-la promptement d'une autre manière quelconque. Si une araignée vous mord au visage, n'y portez-vous pas la main sur-le-champ pour la chasser ? Et pourquoi n'en feriez-vous pas autant d'une pensée criminelle ? De cette façon, soyez sûrs que vous ne serez jamais blessés.

IV. Ce n'est pas tout de vous avoir instruits et de la manière dont on pèche par pensée, et de l'obligation que vous avez de vous accuser en confession de ces sortes de péchés ; j'ai bien plus à cœur de vous éclairer sur leur gravité ; car, faute d'y réfléchir, il arrive que vous commettez ces péchés tous les jours, et que trop souvent vous n'en tenez aucun compte. Le saint Concile de Trente nous enseigne deux choses : la première, c'est que les péchés de pensée font une blessure plus profonde dans l'âme que les péchés d'action ; la seconde, c'est que parfois ces péchés sont plus dangereux que tous les autres : *Non nunquam animam gravius sauciant, et periculosiora sunt iis quæ manifeste admit-*

tuntur. — En premier lieu, ils font une blessure plus profonde. Vous devez savoir, en effet, que, selon la doctrine de saint Thomas d'Aquin, le mauvais désir ne diffère pas essentiellement, pour la gravité, de l'action mauvaise qui en est l'objet; mais qu'il est seulement moins grave matériellement. Or, vous comprenez que si le péché de désir est aussi grave que le péché d'action, il devient en pratique une charge bien plus lourde, et une blessure bien plus perfide pour la conscience, à cause de la facilité et de la fréquence excessive avec lesquelles on y tombe. Il se commet, en effet, cent fois plus de péchés de pensée que d'action ; attendu que pour les péchés de pensée il ne faut ni complices, ni circonstances favorables de temps, de lieu, comme pour les péchés d'action. Par suite, on boit ces péchés-là comme l'eau, et on n'en fait guère de cas, parce qu'ils ne paraissent pas aussi grands ni aussi révoltants que les péchés d'action. Si quelqu'un proposait à cette honnête jeune fille une vilaine action, supposé qu'elle soit réellement honnête, il la ferait rougir et de pudeur et d'indignation, témoin cette célèbre disciple de saint Jean, Drusienne, qui, étant sollicitée au mal, tomba morte subitement d'effroi. Néanmois, il peut se faire que cette même jeune fille, qui a une si grande horreur des actions déshonnêtes, rumine continuellement en elle-même une foule de mauvaises pensées et y consente avec pleine délibération ; et comme ces péchés intérieurs ne paraissent point et ne peuvent frapper ses regards, il y a danger qu'elle se croie innocente tandis qu'aux yeux de Dieu elle est plus criminelle, elle est plus misérable qu'un démon. Les démons, vous savez bien ce qu'ils étaient avant d'être démons; c'étaient des anges aussi beaux que bons. Et que firent-ils pour devenir des démons? Ils commirent un seul péché de pensée, et pour cet unique péché de pensée, d'anges

ravissants qu'ils étaient, ils devinrent d'horribles et affreux démons. Jugez de là quel grand mal ce doit être de commettre des péchés de pensée sans nombre, comme le fait cette jeune personne, ce jeune homme, particulièrement dans ces liaisons dangereuses, ces bals, ces soirées, ces fréquentations! Il faut convenir que si un seul péché de pensée suffit pour métamorphoser un ange en diable, cette jeune fille et ce jeune homme qui ont sur la conscience des centaines et des milliers de péchés semblables, y ont autant de difformités qu'il en faudrait pour faire de toutes pièces des centaines et des milliers de démons. Et pourtant vous les voyez, avec cette troupe de démons autour d'eux, rire et badiner, et s'en aller dormir tous les soirs comme si rien n'était. Oh! quel déplorable aveuglement!

V. L'autre vérité que nous enseigne le Concile de Trente, c'est l'immense danger que portent avec eux les péchés de pensée. Réfléchissons-y, de grâce, car il s'agit ici d'un point d'une haute importance. Les tentations à l'article de la mort seront beaucoup plus violentes qu'elles ne l'ont été pendant la vie; l'Ecriture sainte nous en avertit en maint endroit, et le même Concile le déclare pareillement dans une autre session. Or, je vous le demande, comment alors tiendrez-vous ferme contre tant de secousses, vous qui succombez maintenant sans secousse? Il y a beaucoup de jeunes gens qui ne disent jamais *non* à quelque suggestion que ce soit; on dirait qu'ils tiennent les portes de leur cœur constamment ouvertes à deux battants, comme ces portes de palais qu'on ne ferme pas même la nuit. Un de ces jeunes gens dissolus se met au lit et s'endort : le démon, qui ne dort jamais, vient, en vertu du pouvoir qu'il exerce sur l'imagination de ce malheureux, lui susciter mille fantômes impurs; le jeune homme enfin

se réveille, et, au lieu de faire le signe de la croix, il prend plaisir à ce mauvais rêve, et le raconte en riant à ses compagnons : mais le démon rit bien plus encore de son côté, à cause du péché de ce malheureux et de l'espoir qu'il en conçoit de l'entraîner un jour avec lui en enfer. — Quoi ! direz-vous, pour un songe? Non pas pour le songe qui, en soi, n'est point péché, mais pour la délectation qu'il a prise à penser à l'objet criminel après qu'il était éveillé ; c'est là ce qui le condamne. Or, cela étant, je vous le demande encore une fois, comment résisterez-vous, à l'article de la mort, aux secousses réitérées des plus horribles tentations? Car il est certain que, si vous ne mourez pas subitement, ou n'êtes pas privés par la violence du mal de l'usage de la raison, vous serez tentés terriblement en ce moment-là, le démon faisant alors comme un joueur au désespoir qui risque tout son avoir ; quelle attention ne met-il pas à gagner la partie ! Aussi le démon fait-il un effort suprême pour triompher de l'âme à ce moment décisif, attendu que s'il la perd alors, elle est perdue pour toujours, et s'il la gagne, elle est pareillement gagnée pour toujours. Or, je me demande sur quoi le démon pourrait bien vous tenter à l'heure de la mort : ce n'est point sur les mauvaises paroles, car probablement vous ne pourrez plus parler ; ce n'est pas davantage sur les mauvaises actions, car, cloués sur un lit, vous pourrez à peine vous remuer ; il ne lui reste donc qu'une guerre de pensées, c'est contre votre cœur qu'il dirigera tous ses assauts ; une fois maître de cette forteresse, il est en possession de la victoire. Souffrez donc que je vous réitère ma question : que ferez-vous à ce terrible moment, vous qui êtes si esclaves de vos mauvaises habitudes, vous qui êtes si faibles? Comment combattrez-vous si vous n'apprenez jamais à manier les armes? Comment résisterez-vous à cette formidable

canonnade, vous qui n'avez jamais songé à la défense? Ne voyez-vous pas, plus clair que le jour, l'effroyable danger de damnation où vous vous trouvez? C'est alors que vous toucherez de la main le préjudice immense que vous vous causez par cette détestable habitude de penser continuellement à des choses obscènes. Méditez attentivement l'exemple que je vais vous citer, car il me semble que c'est une image assez frappante de ce qui peut vous arriver à vous-mêmes.

VI. Il y avait dans la ville de Padoue un gentilhomme qui, après avoir mené une vie tout animale, se vit enfin réduit à l'article de la mort. Les religieux et les prêtres qui l'entouraient s'efforçaient de l'encourager au terrible passage, et lui suggéraient des motifs de componction pour l'aider à bien mourir. « Baisez le crucifix, lui disait l'un. — Voici l'image de la sainte Vierge, » ajoutait l'autre. Mais le malade ne paraissait pas y prendre garde : son œil ardent était continuellement fixé sur un petit tableau qui paraissait représenter une sainte, sans qu'on distinguât bien quelle sainte c'était. « C'est sans doute, dit un des prêtres présents, une de ses saintes patronnes. Eh bien! puisqu'il lui témoigne tant de dévotion, détachons le cadre de la muraille et suspendons-le au pied de son lit pour exciter davantage sa dévotion. — Très-bien, » reprirent tous les assistants. Et en effet, il sembla que ce fût une inspiration d'en haut, car le malade, comme s'il eût été ressuscité de la mort à la vie par l'intercession de sa chère sainte, se redressa avec transport pour saisir l'image et la couvrir de ses baisers. « Miracle! miracle! » allaient crier ces religieux dans leur étonnement, mais ils n'en eurent pas le temps, car le miracle finit trop tôt. Au milieu de ses embrassements, le malade s'évanouit subitement et mourut. La famille qui se tenait dans une pièce voisine accourut précipi-

tamment, et un serviteur qui était dans les confidences de son maître et connaissait les miracles de cette peinture si vénérable, s'écria, en la voyant sur le lit du défunt : « Hélas ! comment cette misérable créature est-elle arrivée ici ! — Que dites-vous? reprirent les prêtres, que dites-vous? comment osez-vous parler ainsi d'une sainte? — Une sainte! une sainte! Ah! mon maître est damné ! ceci est le portrait de la complice de ses désordres. Il est damné, le malheureux, il est damné, car il tient en main le portrait de son infâme créature! » Tenez pour certain, mes bien-aimés, qu'il arrivera quelque chose de semblable à ceux qui, habitués à se laisser aller à toutes sortes de mauvaises pensées, seront en butte, aux approches de la mort, aux tentations du démon. Vous pouvez vous figurer leur esprit comme une chambre tapissée de peintures obscènes; le démon, qui a le pouvoir d'agir sur l'imagination de l'homme, détachera, non pas des murailles de la chambre matérielle, mais de cette chambre bien plus intime de l'âme, telle et telle pensée détestable; il leur mettra sous les yeux l'image de cette créature qui les préoccupe davantage, et les malheureux, que feront-ils alors? Vous venez d'entendre ce que fit notre gentilhomme avec son portrait peint. Ainsi feront ceux dont nous parlons avec l'objet de leur passion représenté en imagination : ils s'y attacheront avec une sorte de frénésie et tomberont morts en le contemplant. Voyez combien les péchés de pensée sont excessivement, oui excessivement dangereux, surtout à ce moment suprême! Retenez bien ce que je vous dis : si vous mourez mal, ce sera à cause des péchés de pensée, à moins que vous n'y remédiiez à temps.

VII. Mais quel serait bien le remède le plus propre pour éviter tant de péchés de pensée, et ne pas remplir la chambre de notre esprit de toutes ces peintures

obscènes, qui, habilement représentées par le démon à l'article de la mort, mettraient notre salut éternel en si grand danger? — Je pourrais vous en indiquer un grand nombre, mais le temps ne me le permet pas; je me bornerai donc à vous en proposer quelques-uns des plus efficaces, que je réduirai à trois classes. — Dans la première classe, je vous proposerai la garde des yeux qui consiste à s'abstenir, non-seulement de fixer les regards sur des personnes de différent sexe, mais même de contempler des peintures obscènes et de lire des livres dangereux. — Celui qui serre ses fenêtres n'est pas incommodé par le vent; or, vous le savez, les yeux sont les fenêtres par où la mort entre dans nos âmes. Fermez donc les fenêtres, fermez-les, je vous en prie; imitez le saint homme Job, qui avait mis un frein à ses yeux, et fait un pacte avec eux, pour ne jamais regarder une vierge, de peur de souiller son esprit de mauvaises pensées. Que de fois, jeune homme, vous avez expérimenté qu'étant seul et retiré dans votre chambre, votre cœur cependant parcourait les places publiques, les promenades, les appartements, où vos yeux avaient rencontré des objets dangereux? — C'est bien vrai, mon père, mais comment ça se fait-il? Voici le comment, et c'est une doctrine que je recommande à votre attention. Lorsque vous fixez les regards sur un objet trop avenant et fort séduisant, cet objet laisse son image imprimée dans votre âme, et quoique éloigné de vous, il ne laisse pas de vous faire la guerre; car cette image que vous en avez emportée, suscite en vous de mauvaises pensées et vous fait trébucher. Voilà comment il n'est que trop vrai qu'un simple regard cause parfois la ruine de l'âme, comme il arriva à David. Fermez donc, fermez vos fenêtres, je veux dire ces yeux si curieux et si libres. Au moins, au moins détournez les regards de tous les objets qui peu-

vent plus facilement exciter en vous des convoitises et des délectations criminelles ; abstenez-vous tout particulièrement de regarder des femmes parées avec vanité, et surtout celles qui affectent des nudités scandaleuses : c'est la recommandation de l'Esprit-Saint lui-même : *Averte faciem tuam a muliere compta;... propter speciem mulieris multi perierunt*[1].

Voilà le premier remède, mais il ne suffit pas ; car il en est sur qui les objets inanimés, tels que portraits, statues et peintures obscènes, ne font pas moins d'impression que les objets vivants. Tel père de famille se garderait bien de laisser son fils seul à seul avec une courtisane, et il ne craint pas de laisser dans sa chambre une Vénus toute nue, peinte avec un art infernal : ne voyez-vous donc pas que cette maudite peinture lance des dards d'impureté dans le cœur de cet innocent? Saint Charles Borromée, ce pasteur si vigilant, défendit très-sévèrement aux pères et aux mères de tenir dans leurs maisons de semblables peintures, ou des portraits lascifs : il savait parfaitement combien ces objets sont efficaces pour ternir la candeur de la pureté. Et en effet, on rapporte qu'un serviteur de Dieu vit un jour une troupe de démons entrer dans la cour d'un gentilhomme, et y demeurer assez longtemps pour offrir de l'encens à une statue indécente qui s'y trouvait, et dont l'enfer retirait grand profit. Malheur à vous, peintres et sculpteurs mal avisés, qui, abusant du talent que Dieu vous a donné, au lieu de l'employer à sa plus grande gloire, en peignant ou en sculptant des objets édifiants, le faites servir à l'outrager et à scandaliser tant d'âmes. Attendez-vous à de terribles châtiments et dans ce monde et dans l'autre.

Le dernier remède de la première catégorie, pour

(1) *Eccli. 9, 8.*

éviter les pensées coupables, c'est de s'abstenir des livres obscènes. La seule lecture d'un bon livre a donné plus d'un saint à l'Eglise, comme on le voit par le bienheureux Jean Colombini, saint Ignace de Loyola et autres. Mais en revanche, un écrit lascif suffit pour précipiter une infinité d'âmes en enfer. Cependant ce jeune homme imprudent tient un roman au chevet de son lit, sous l'oreiller, pour le lire jusqu'après minuit, quand tous les autres sont endormis : faut-il s'étonner que son âme soit embrasée de flammes impures? Un écrivain moderne rapporte qu'un jeune débauché ayant tenté tous les moyens, mais vainement, pour séduire une jeune fille, réussit enfin à la faire tomber en lui faisant passer un roman licencieux. Voyez s'il n'est pas vrai qu'un seul livre de cette espèce peut causer la ruine d'une multitude d'âmes innocentes ! Allons donc, mes bien-aimés, animez-vous d'un saint zèle, et en rentrant chez vous, détachez de la muraille ces peintures obscènes, et jetez-les au feu si vous ne voulez pas brûler vous-mêmes en enfer; faites ensuite un paquet de ces maudites publications et apportez-les-moi pour que j'en fasse un sacrifice à Dieu. Oh! que de péchés de pensée vous empêcherez par-là! Oh ! que le Seigneur en sera glorifié ! Faites seulement une chasse sévère à tous ces romans licencieux, à ces livres de superstitions, à ces chansons impudiques, à ces écrits, à ces publications impies et autres semblables, et apportez-les-moi toutes : c'est un présent qui me sera extrêmement agréable, et qui le sera beaucoup plus encore à Dieu, de qui vous en recevrez une récompense éternelle en l'autre vie.

VIII. La seconde classe des remèdes à employer pour se prémunir contre les mauvaises pensées, comprend la fuite des spectacles, des comédies profanes, des bals, des soirées et des entretiens dangereux. —

Que sont en effet ces théâtres et ces spectacles, où l'on n'entend qu'une musique lascive, ou s'étalent des comédiennes et des cantatrices, véritables sirènes, qui blessent les cœurs par leurs regards et les séduisent par leurs chants obscènes; que sont-ils, sinon des écoles d'impudicité, où l'esprit va se souiller de pensées infâmes, où l'on n'a en vue, où l'on ne trame que le naufrage de la pudeur? Saint Augustin était inconsolable de la perte de son ami Alypius, dont les bonnes dispositions, fruit d'une excellente éducation, s'étaient évanouies pour avoir assisté une seule fois, par but de récréation, au spectacle des jeux du cirque; mais ils pleureront bien autrement ces chefs de famille qui laissent toute liberté, non-seulement à leurs fils, mais même à leurs filles, d'aller au spectacle pour assister à d'infâmes comédies, où il ne s'agit que d'intrigues amoureuses et de complots impudiques. — Il est vrai, mon père, que j'envoie ma fille à la comédie, mais je ne l'envoie jamais qu'en compagnie de sa mère. — Ah! vraiment, et vous ne voyez pas que, quoique si bien accompagnée, elle reviendra au logis, possédée par le démon de l'amour qui lui remplira la tête de mauvaises pensées? Tertullien rapporte qu'une dame, jouissant d'ailleurs d'une bonne réputation, alla un jour seule à la comédie, et n'eut pas plutôt mis le pied dans la salle qu'elle se trouva tout à coup possédée. Le démon sommé de dire pourquoi il avait envahi cette dame de mœurs si irréprochables: « Je l'ai fait en toute justice, répondit-il, parce que je l'ai trouvée dans un lieu qui est sous ma juridiction. » Le théâtre est donc un lieu où le démon a plein pouvoir, et moissonne des âmes à foison.

Que si, non content de laisser aller vos filles au spectacle, vous les conduisez aussi dans les soirées, les réunions dangereuses, les fêtes et les bals, qui ne voit

que leur ruine est inévitable? Que se passe-t-il dans ces bals et ces divertissements maudits, si ce n'est des entretiens lascifs, des plaisanteries sans retenue, des propos obscènes? Qu'y apprendra votre fille, si ce n'est à se souiller de toute sorte d'iniquités? — Mais doucement, mon père, il n'y a pas aussi grand mal que vous l'imaginez; on rit et on s'amuse, il est vrai, mais en toute simplicité. — Quelle réponse insensée! Pourriez-vous jouer avec un serpent dans le sein sans danger d'en être mordu? — Non. — A bien plus forte raison vous exposerez-vous à vous souiller l'esprit de pensées infâmes en fréquentant ces assemblées où préside le démon. C'est ce qu'éprouva le premier compagnon du vénérable Jean-Baptiste Vitellio. Il voulut contre la volonté de son maître aller à Narcia pour faire plaisir à je ne sais quel personnage, en assistant à un bal; mais il revint avec l'imagination tellement obsédée de mauvaises pensées, qu'arrivé à Foligno, il renonça à la discipline de la vie religieuse qu'il avait menée jusqu'alors, devint un scandaleux éhonté, et finit par être tué de la main de son propre frère. Voilà où aboutissent ces jeux inventés par l'enfer : après avoir soulevé dans le cœur un tourbillon de mauvaises pensées, ils vous précipitent finalement dans un abîme éternel. Fuyez donc, mes bien-aimés, fuyez ces divertissements diaboliques; ne les souffrez jamais chez vous, et n'allez point les chercher ailleurs, si vous voulez ôter tout aliment aux mauvaises pensées et assurer le salut de votre âme.

IX. Pour la troisième classe de remèdes contre le mal que nous combattons, je me borne à deux avis, mais tous deux bien dignes d'être mûrement pesés, puisque tout le fruit de cette instruction en dépend : renouvelez donc votre attention pour écouter ce qui me reste à dire. — Le premier avis, c'est d'entretenir continuellement dans l'esprit des pensées honnêtes et vertueuses;

et le second, c'est de recourir à Dieu par une prière continuelle. — Par rapport au premier, il faut réfléchir à une sentence commune des théologiens, savoir que le démon, loin de pouvoir contraindre notre volonté au mal, ne peut pas même forcer notre entendement à avoir de mauvaises pensées. Lorsque nous sommes actuellement occupés de bonnes pensées, le démon, selon le docteur angélique, peut bien nous suggérer, mais il ne peut nous forcer, au moins pour le moment, de penser au mal; attendu que notre esprit ne peut s'appliquer en même temps à des objets divers, et passer d'un extrême à l'autre sans intermédiaire. Or, s'il en est ainsi, reprend Saint Grégoire, voulez-vous vous délivrer des mauvaises pensées, conservez continuellement à l'esprit des pensées bonnes et salutaires. Comment chasse-t-on un clou? par un autre clou. Et de même comment chasse-t-on une mauvaise pensée? par une bonne. Oh! quel important conseil! Venons-en à la pratique. Le démon vous suggère-t-il une mauvaise pensée? ne vous mettez pas à disputer corps à corps avec elle, non, vous vous rompriez la tête sans aucun fruit; c'est même alors que la pensée se fixerait plus profondément dans votre esprit. Voici le remède : faites doucement diversion en vous occupant de choses bonnes et honnêtes; pensez, par exemple, aux plaies de Notre-Seigneur, à la mort, à l'enfer, mettez-vous sous le manteau de Marie Immaculée, représentez-vous un cadavre en pourriture au fond d'un sépulcre, et vous verrez bientôt s'évanouir toutes les pensées dangereuses. — Mais permettez, mon père, ces pensées font le plus grand tourment de ma vie : je crains toujours de consentir. — Aussi longtemps qu'une jeune fille dit non, dit saint François de Sales, on ne peut pas la déclarer épouse; de même tant que notre âme dit non à la tentation, on ne peut pas dire qu'elle ait fait alliance

avec le péché. — Pourtant j'ai beau dire non, je crains, à cause que cette pensée importune s'arrête quelque temps dans mon esprit. — Vous craignez? Bien! quand une mouche en été bourdonne autour de vos oreilles, vous la chassez, n'est-ce pas? Si l'impertinente revient, vous la chassez de nouveau; est-ce que, parce qu'elle s'arrête un instant sur votre front, vous y prenez plaisir? — Non. — Votre crainte vient donc de scrupules; vous êtes un scrupuleux bel et bon. Et bien! finissez-en. Voici un puissant motif de consolation : cette crainte même que vous éprouvez est un indice plus que suffisant que vous ne consentez pas; car si la volonté redoute un mal, c'est bien signe qu'elle n'en veut pas; tranquillisez-vous donc et ne me répondez plus.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que tout ce qui a été dit jusqu'ici ne vous réussira pas si vous ne vous attachez au second remède, qui consiste à recourir à Dieu en implorant sa grâce pour surmonter toutes les tentations. Ce serait témérité, dit Saint Augustin, de s'attribuer à soi-même et à son industrie la victoire sur les mauvaises pensées : *Nemo sibi cogitationum suarum victoriam attribuat.* Dieu veut que nous cherchions un renfort en lui et par conséquent il faut le prier instamment. Or, ce recours à Dieu, je l'ai restreint à trois mots, à une invocation pleine de douceur et de suavité. et j'espère qu'en la répétant souvent, avec piété et du fond du cœur, vous serez victorieux contre tous les assauts du démon; car notre divin Sauveur déclare dans son Evangile que si nous demandons son secours il nous l'accordera : *Petite et accipietis*; et il est certain qu'avec son secours nous donnerons aisément la chasse à toutes les mauvaises pensées. Voici donc cette oraison jaculatoire, qui est un acte de demande à l'effet d'implorer le secours divin : *Mon Jésus, miséricorde.* Recourez fréquemment à la divine miséricorde en répé-

tant ces mots : *Mon Jésus, miséricorde! Mon Jésus, miséricorde!* et vous en éprouverez d'admirables effets. Mais il faut le faire promptement et avec ferveur. A peine une pensée dangereuse se présente-t-elle à votre esprit, que vous dites aussitôt : Mon Jésus, miséricorde! mon Jésus, miséricorde! Si la mauvaise pensée revient, chassez-la de nouveau comme un insecte vénimeux, en disant : Mon Jésus, miséricorde! Mon Jésus, miséricorde! Si elle revient cent fois, repoussez-la cent fois, en répétant toujours avec un redoublement de ferveur : Mon Jésus, miséricorde! Qui persévère, triomphe, comme dit le proverbe. Soyez assurés que si vous persévérez à combattre de cette façon contre l'enfer, vous en remporterez une victoire complète. Faites même cette convention avec Dieu : toutes les fois, Seigneur, que je dirai de cœur ou des lèvres ces saintes paroles : Mon Jésus, miséricorde! j'entends ne point consentir à quelque tentation que ce soit. Cet accord une fois fait, soyez attentif et fidèle à recourir promptement à votre oraison jaculatoire, et puis soyez tranquille, car c'est un signe manifeste que vous ne consentez point.

Terminons cette instruction par une parole de l'Esprit-Saint : *Auferte malum cogitationum vestrarum*[1] : « Otez le mal de vos pensées. » Et remarquez ici que Dieu ne vous ordonne pas absolument de ne pas avoir de mauvaises pensées, c'est-à-dire, d'empêcher qu'elles ne viennent, car, comme je vous l'ai déjà dit, il n'est pas en votre pouvoir d'empêcher que le démon ne vous en suggère, mais bien de ne pas y consentir moyennant la grâce de Dieu; il vous commande donc seulement d'éviter le mal des pensées dangereuses : *Malum cogitationum vestrarum,* c'est-à-dire, de faire tous vos efforts pour ne point consentir à la tentation avec pleine

(1) *Is. 1, 16.*

délibération. Ah! rentrez en vous-mêmes, mes bien-aimés, et ne méprisez pas l'instruction de ce matin, qui est nécessaire à toute sorte de personnes, vu qu'il n'en est aucune, si sainte qu'elle puisse être, qui ne soit sujette aux mauvaises pensées. Les vérités dont nous venons de vous entretenir sont si pratiques, que nous aurions besoin que quelqu'un nous les rappelât à chaque instant. Désormais donc, mes bien-aimés, vous ferez tous vos efforts, vous emploierez tous les moyens, pour repousser avec énergie les mauvaises pensées. Prenez garde que le démon voudrait vous vendre son lot pour le prix qu'il lui a coûté à lui-même ; il s'est damné pour une mauvaise pensée, et c'est aussi pour une mauvaise pensée qu'il voudrait vous avoir damné ; mais si vous voulez le faire enrager, faites en sorte que ces mauvaises pensées qu'il vous suggère rejaillissent comme autant de dards contre lui, et pour cela, dites aussitôt : Mon Jésus, miséricorde ! mon Jésus, miséricorde ! De la sorte vous serez certains de ne consentir ni pendant la vie ni à la mort ; vous vivrez bien, vous mourrez mieux encore, et vous vous sauverez. C'est le bonheur que je vous souhaite. *Agimus tibi gratias*, etc.

IVe INSTRUCTION.

DE LA DOULEUR NÉCESSAIRE DANS LA CONFESSION.

I. Il me faudrait aujourd'hui une langue aussi pointue qu'une épée pour faire pénétrer bien avant dans vos cœurs les importantes vérités que je développe dans ces instructions. Permettez donc que je vous rappelle, sinon avec toute l'efficacité que je voudrais, au moins avec toute celle dont je suis capable, cette grande vérité que celui-là ne se confesse pas comme il faut, qui cache un péché en confession. — Mais, mon père, je vais perdre ma réputation auprès du confesseur. — Et si vous allez en enfer avec cette bonne réputation, qu'en ferez-vous là-bas? Ecoutez un exemple. Une dame veuve, qui passait pour une sainte dans l'esprit de son évêque, parce qu'en effet elle était très-exemplaire et uniquement adonnée aux œuvres de piété, se laissa aller un jour à une pensée impure sur un de ses domestiques, et y consentit avec une délectation pleinement volontaire. Mais comme elle se confessait à son évêque même, et qu'elle craignait de perdre la bonne opinion dont elle jouissait auprès du prélat, elle ne put jamais se décider à confesser cette pensée à laquelle elle avait si honteusement consenti; malgré les remords de sa conscience, elle s'obstina dans son silence, mourut impénitente et fut damnée. L'évêque voulut, à cause de l'éminente vertu de la défunte, qu'elle fût ensevelie dans sa chapelle. Or un matin qu'il priait devant sa tombe, elle lui apparut

tout enveloppée de feu et couverte de scorpions, et lui dit : « Contemplez, monseigneur, la belle sainte! Hélas! je me suis damnée par une mauvaise pensée à laquelle j'ai consenti et que je n'ai point confessée. » Et elle disparut. Il faudrait pouvoir dire à cette âme de conserver soigneusement sa bonne réputation, car elle lui coûte bien cher! Oh! les insensés! ne vous apercevez-vous pas que cette bonne opinion après tout n'est qu'une opinion, c'est-à-dire un souffle, une fumée qui se dissipe en l'air ; et pour un peu de fumée, une vaine estime, vous ne craignez point de vous abimer dans un océan de feu, où vous devrez brûler pendant toute l'éternité? Allons, réveillez-vous, et prenez enfin la résolution de confesser ce vieux péché, que vous cachez depuis tant d'années!

II. La conférence de ce jour vous fera connaître pourquoi tant de personnes cachent si misérablement leurs péchés en confession. Un infirme, qui ne souffre pas de sa plaie, ne se soucie pas non plus parfois de la faire voir au chirurgien. Un pécheur, qui n'a pas de douleur de ses péchés, ne se soucie pas davantage de les découvrir au confesseur. Que sert-il d'ailleurs, sans cette douleur, d'examiner sa conscience avec tant de soin? que sert-il de dire tous ses péchés à confesse? Comme ce grave désordre pourrait être la ruine de vos âmes, il faudra que je vous parle aujourd'hui de la douleur ; je diviserai cette importante matière en quatre points, savoir : la nécessité de la douleur pour faire une bonne confession, — ses qualités, — ses objets, — et les moyens de l'obtenir.

Quant à la nécessité, je trouve que Dieu n'a jamais pardonné et ne pardonnera jamais à celui qui, après avoir péché, n'en a pas eu une véritable douleur et ne s'est pas repenti de ses fautes comme il faut. Aussi suis-je d'avis qu'il ne vous pardonnera pas non plus si, après

avoir péché, vous n'en aviez pas une véritable douleur et ne vous en repentiez pas sincèrement, comme vous le devez. — Oh ! je me suis confessé. — Et que vous sert la confession sans douleur? Savez-vous ce que c'est qu'une pareille confession? C'est un corps sans âme, c'est une confession en peinture. Dites-moi, si vous deviez baptiser un enfant, et qu'au lieu d'eau vous prissiez du vin blanc, l'enfant serait-il baptisé? — Certainement non. — Mais pourquoi? — Parce que la matière du baptême est l'eau naturelle et non le vin. — Eh bien! de même celui qui se confesse sans une véritable douleur, ne se confesse pas validement; parce que cette douleur est matière prochaine du sacrement de pénitence. Par conséquent, ce qui adviendrait de vous si vous n'étiez pas baptisés, adviendra pareillement si vous n'avez pas une douleur véritable des fautes graves que vous avez commises. Vous connaîtrez maintenant l'illusion de certaines pénitentes qui croient se confesser d'autant mieux, qu'elles restent plus longtemps aux pieds du confesseur et emploient plus de paroles pour expliquer ce qui pourrait être dit en quelques mots. Non, non; c'est de la douleur qu'il faut. Cette douleur n'est pas seulement nécessaire, mais c'est elle aussi qui accroît le mérite, le prix, l'excellence de vos confessions. De même qu'en Egypte, plus le niveau du Nil s'élève, plus les campagnes sont fécondées par ses eaux; ainsi plus votre repentir augmentera, plus votre confession vous sera profitable.

III. Je m'aperçois cependant que quelques-uns d'entre vous commencent à se laisser aller à des scrupules : il ne leur semble pas possible de pouvoir acquérir cette douleur, leur cœur leur paraissant plus dur que la pierre. — Mais ne craignez rien, car une des choses auxquelles nous veillons le plus dans nos missions, c'est de ne point semer de vains scrupules. Nous vous

manifesterons la vérité sans doute, mais nous n'aurons garde de vous jeter dans de vagues inquiétudes. Afin donc que vous ne donniez pas dans des scrupules inutiles, vous saurez que la douleur requise en confession ne doit pas nécessairement être une douleur sensible; il suffit qu'elle soit raisonnable. Elle est appelée par le Concile de Trente *dolor animi*, c'est une douleur de la volonté et non de l'appétit sensitif. Or, cette douleur de la volonté, il n'est pas nécessaire qu'on la sente; la volonté étant une puissance spirituelle, ses actes sont spirituels et non sensibles. Cette douleur n'est donc autre chose que la haine ou le déplaisir avec lequel l'âme hait et déteste le péché plus que tous les maux, en vertu de l'un ou l'autre des motifs que nous indiquerons plus tard. Pesez bien ces paroles. Ce n'est pas une douleur du bout des lèvres, consistant à réciter tout bas certaines formules de votre livre de prières : *Mon Seigneur Jésus*, *je me repens*, *j'ai une vive douleur*, etc. Elle ne consiste pas non plus à tirer beaucoup de larmes des yeux, non, ce n'est pas en cela qu'elle consiste, car le tison qui pleure le plus, c'est quelquefois celui qui, pour être plus vert, est moins embrasé. Elle ne consiste pas davantage dans certaines tendresses de cœur ou autres sentiments semblables. Ces tendresses, au contraire, ainsi que les larmes, sont plutôt des effets de la douleur que la douleur elle-même. — Mais cependant les saints pleuraient tant, ils étaient si sensiblement affectés! — Cela provenait d'une grâce spéciale et de l'intensité de leur douleur. Quand vous êtes dans une chambre supérieure, et que vous parlez en élevant fortement la voix, ou que vous frappez du pied sur le pavement, le bruit se fait facilement entendre dans la chambre inférieure; ainsi le vif déplaisir que les saints éprouvaient de leurs péchés dans la volonté, qui est la partie supérieure de l'âme, se faisait

aisément sentir aux puissances inférieures et provoquait chez eux cette abondance de larmes, bien qu'elle ne soit pas nécessaire pour avoir une véritable douleur. — Mais en quoi donc consistera cette douleur? — Je vous l'ai déjà dit : elle réside dans le cœur, et consiste à haïr tellement vos péchés, à en avoir une telle horreur, que si, tandis que vous vous excitez au repentir, on vous disait : lequel préférez-vous de ces deux maux : la pauvreté ou le péché, le déshonneur ou le péché, la mort ou le péché? vous seriez prêts à répondre : la pauvreté, le déshonneur, la mort et mille morts même, avec tous les maux du monde, plutôt qu'un seul péché. Il est bien vrai qu'il n'est pas nécessaire de vous représenter tous ces maux en particulier; mais Dieu connaît le fond des cœurs, et s'il voit que votre cœur, au moins en général, *in præparatione animi*, n'est pas résolu à embrasser tous les maux plutôt que de pécher, je dis qu'après votre confession vous emportez avec vous tous vos péchés, et qu'ils pèsent plus que jamais sur votre conscience. Mais si, au contraire, avec la grâce de Dieu, vous concevez une douleur souveraine appréciativement, c'est-à-dire, si éclairés par la lumière de la foi, vous regardez le péché comme le plus grand de tous les maux, si vous le haïssez et le détestez plus que tous les autres maux, surtout si vous êtes fermement résolus de n'y plus retomber, oh! alors, pas de scrupules, pas d'inquiétudes; ayez pleine confiance, car vous avez tout ce qui est requis pour une véritable douleur à l'effet d'obtenir, moyennant la confession, le pardon de tous vos péchés.

IV. Il est bon cependant que vous sachiez que la douleur requise pour une bonne confession est de deux sortes : l'une est appelée douleur parfaite ou *contrition*, l'autre, douleur imparfaite ou *attrition*. La douleur parfaite existe quand l'âme se repent de ses péchés et

les déteste souverainement pour l'amour qu'elle porte à Dieu, le souverain bien; la douleur imparfaite, quand l'âme les déteste pour l'amour qu'elle se porte à elle-même, c'est-à-dire, par crainte de l'enfer, ou par l'espérance du paradis, ou à cause de la laideur du péché envisagé des yeux de la foi. De grâce, soyez attentifs ce matin, car je veux vous mettre en main la clef du paradis et vous apprendre à l'ouvrir, puisque par le péché vous en avez fermé les portes; à cet effet, je vais vous faciliter l'intelligence de ce que j'ai dit, à l'aide d'une comparaison. Soit un père de famille, qui a un fils et un serviteur, lesquels, adonnés à la passion du jeu, s'entendent pour voler dans la même maison. Ils jouent donc l'un et l'autre avec leurs compagnons, et l'un et l'autre perdent. Les voilà également affligés de la faute qu'ils ont commise. Mais si vous demandez au fils pourquoi il en est si affecté, il vous répondra, supposé qu'il veuille vous dire la vérité : que voulez-vous? j'ai volé dans la maison de mon père, et je crains qu'il ne s'en aperçoive, parce qu'il en aurait beaucoup de peine. Le serviteur, au contraire, interrogé à son tour, répondra : eh quoi! j'ai volé mon maître, et je crains qu'il ne s'en aperçoive, me chasse de la maison et m'ôte le pain de la bouche. Voyez maintenant la différence entre le repentir du fils et celui du serviteur : le fils se repent pour l'amour qu'il porte à son père, le serviteur pour l'amour qu'il se porte à lui-même, par un motif d'intérêt personnel. De même, un pécheur peut se repentir pour deux motifs plus ou moins louables : il peut le faire pour l'amour qu'il porte à Dieu comme étant le souverain bien, et il peut le faire pour l'amour qu'il porte à son âme, à son propre salut. La première espèce de repentir se nomme douleur parfaite ou contrition, la seconde, douleur imparfaite ou attrition; parce que la première déteste le péché en tant

qu'il porte préjudice au créateur, et que le monde le déteste en tant qu'il porte préjudice à la créature, c'est-à-dire au pécheur, qui est l'auteur du mal. Il est cependant nécessaire que j'avertisse certains pécheurs obstinés de ne pas se donner le change au sujet de l'acte d'attrition; ainsi il ne leur suffit pas, pour se disposer à recevoir l'absolution, de craindre l'enfer, mais il faut que par crainte de l'enfer ils détestent le péché; autrement, ils haïraient la peine et non la faute, et ne seraient nullement disposés à recevoir avec fruit l'absolution. A bien plus forte raison faut-il prendre garde de ne se repentir du péché que par un motif purement naturel. Je me repens de mon péché, dit telle créature, parce que j'ai été trahie et déshonorée par ce séducteur. — Je me repens, dit un autre, parce que ces désordres que j'ai commis m'ont ruiné. Ce n'est là qu'une douleur terrestre, une douleur de boue qui ne sert de rien pour la confession. Et cependant, il s'en trouve tant qui viennent pleurer aux pieds du confesseur, non point à cause des offenses qu'ils ont faites à Dieu, mais à cause des misères qu'ils se sont attirées par leurs péchés. Aveuglement déplorable! Comprenez donc bien cette vérité : vous auriez beau faire votre examen de conscience avec toute l'exactitude possible, déclarer tous vos péchés à confesse, communier, recevoir l'extrême-onction et tous les sacrements de l'Eglise; si, après avoir péché mortellement, vous n'avez pas, en vous confessant, l'une ou l'autre de ces deux douleurs, la contrition ou l'attrition, il est certain et très-certain que vous vous damnerez.

V. Passons maintenant aux effets de cette douleur. Qui jamais pourrait exprimer les richesses immenses qu'elle répand dans un cœur, surtout la douleur parfaite ou contrition? Ah! mes bien-aimés, cette perle précieuse, je voudrais vous la voir acheter, fût-ce même,

s'il le fallait, au prix de votre sang; car avec elle vous possédez tous les biens, et vous pouvez dire : *Venerunt mihi omnia bona pariter cum illa*[1] : « Oui, tous les biens me sont venus avec elle. » Et encore qu'il vous soit libre de vous contenter de l'attrition, il est bon cependant de vous exciter toujours à la contrition, parce que celle-ci, quoique faible, quoique au degré le plus infime, comme disent les théologiens, rend aussitôt l'âme amie de Dieu, la revêt de la robe nuptiale de la grâce, et efface tous les péchés, même avant l'absolution, ce que ne peut faire l'attrition, laquelle, sans l'intervention de la main du prêtre, reste stérile et ne produit aucun fruit. Afin donc de vous faciliter l'intelligence de ce que je vous expose en ce moment, figurez-vous que, tandis que je vous parle, quelqu'un là-bas au fond de l'auditoire soit frappé d'un accident mortel; il se sent étouffer, et, saisi par la crainte de la mort, il crie comme il peut : Un confesseur, un confesseur ! A ce cri l'un ou l'autre de ces vénérables prêtres vole sans tarder au secours du moribond ; mais l'accident est si violent que le pauvre homme expire avant que le confesseur ait pu le rejoindre. Or si ce malheureux, avant de mourir, se tourne vers Dieu et lui dit du fond du cœur : mon Dieu, je me repens de tout mon cœur de vous avoir offensé, parce que vous êtes infiniment bon et infiniment digne d'être aimé, et je me propose fermement de ne plus vous offenser ; par cet acte prononcé du fond du cœur il efface aussitôt tous ses péchés et se sauve. Car cette douleur parfaite, avec laquelle il déteste ses péchés par le motif de l'amour de Dieu aimé sur toute chose, est précisément comme un second baptême, qui purifie l'âme immédiatement de toutes ses souillures. Si au contraire le pauvre homme avant l'arrivée du prêtre

(1) *Sap.* 7. 11.

se repent de ses péchés, mais seulement par crainte de l'enfer, ou pour un autre motif quelconque d'attrition, cette douleur imparfaite ne peut par elle-même effacer le péché; il faut qu'elle soit accompagnée de l'absolution sacramentelle, qui donne, pour ainsi dire, le dernier coup au péché et le tue.

En faveur des personnes les plus simples, je veux m'expliquer davantage encore, à l'aide d'une comparaison qui paraîtra grossière. Figurez-vous que vos montagnes les plus escarpées servent de retraite à un ours qui fait de grands ravages parmi les troupeaux et les bergers. Quelques hommes bien armés vont à la chasse de l'animal féroce pour l'abattre. Ils le rencontrent en effet, et le plus ardent de la troupe tire sur lui et lui perce le cœur. A ce coup l'animal tombe raide mort. Mais si au lieu d'être frappé au cœur, il n'est blessé qu'à la patte, il ne meurt pas; seulement il commence à ralentir sa course, jusqu'à ce que le chasseur l'atteigne et l'achève d'un coup de hache sur la tête. Or le péché n'est pas un ours, mais un dragon infernal : lorsque vous vous repentez de vos péchés pour l'amour de Dieu qui est infiniment bon, vous frappez ce dragon au cœur, en sorte qu'il tombe mort subitement; mais si vous basez votre repentir sur des motifs de douleur imparfaite, vous le blessez, il est vrai, mais il ne meurt que quand le confesseur y ajoute son absolution; alors la bête infernale cesse de vivre dans votre cœur. En sorte que si vous veniez à mourir avec cette douleur imparfaite sans avoir été absous, et que vous eussiez commis des fautes graves, vous seriez infailliblement damnés. Voyez donc combien est importante l'instruction que je vous donne, et combien il est avantageux de la mettre en pratique. Aussi, veux-je vous rendre un grand service, c'est de vous la rappeler désormais tous les jours à la conférence du matin, de

la même manière que je vous rappelle la nécessité de confesser tous ses péchés ; je vous assure que quand vous n'apprendriez autre chose pendant toute la mission qu'à bien faire l'acte de contrition, ou si vous le faites déjà, à le faire plus souvent et avec plus de ferveur, vous seriez déjà bien payés de toutes les démarches et de toutes les incommodités que vous vous imposez pour assister aux exercices. Je voudrais que cette instruction, qui est la principale de toutes, vous demeurât si profondément gravée dans le cœur que vous ne pussiez plus l'oublier le reste de votre vie.

VI. Un acte de contrition est-il donc si précieux? — S'il est précieux! attention, s'il vous plaît. Prenez en main une balance; d'un côté mettez un acte de contrition, et de l'autre tous les biens du paradis, balancez. Un acte de contrition pèse autant que tous ces biens, puisque par cet acte seul vous les gagnez tous. Voyez quel brasier ardent que l'enfer : une seule larme, un seul soupir d'un cœur contrit suffit pour l'éteindre totalement, eussiez-vous mérité d'y être plongés pour toute l'éternité. Bien plus, donnez-moi un homme chargé de tous les péchés qui couvraient la face de la terre avant le déluge universel, alors que « toute chair avait corrompu ses voies : » *Omnis caro corruperat viam suam;* que ce pécheur ainsi fait excite dans son âme un acte de contrition véritable, tous ces péchés tombent à terre et se fondent aussitôt comme la neige devant le feu. C'est ce que prouve le fait arrivé à un grand coupable, qui avait aussi peur de la parole de Dieu que le démon du signe de la croix. Ce malheureux se porta cependant un jour à entrer dans une église au moment où l'on prêchait, et là, un serviteur de Dieu le vit tout enveloppé de chaînes infernales, tiraillé de çà et de là par les démons comme une bête féroce échappée de la ménagerie. Mais, ô prodige! pendant qu'il écoutait la parole

de Dieu annoncée avec force par un zélé prédicateur, il fut tellement touché, que bientôt il fondit en larmes. Or, le même serviteur de Dieu remarqua que la première larme qui tomba sur ces chaînes infernales les brisa toutes, en sorte que celui qui était entré dans l'église comme un esclave de Satan, chargé de ses fers, se trouva tout à fait libre entre les mains des anges. O contrition bénie! qui ne concevra ce matin une sainte envie d'arroser son cœur de ces salutaires amertumes, qui sont les préludes d'une éternelle allégresse, et rendent sur-le-champ une âme parfaitement pure et véritablement amie de Dieu? Ajoutez à cela que la contrition répand dans vos cœurs le plus riche trésor que vous puissiez posséder sur la terre, je veux dire la paix intérieure et le repos de l'âme. Que de scrupules, n'est-il pas vrai, le démon vous met quelquefois dans la tête! Avez-vous dit tous vos péchés? n'avez-vous pas omis quelque circonstance? vous êtes-vous bien expliqué? le confesseur vous a-t-il compris? avait-il pouvoir ou intention de vous absoudre? Malgré toutes ces pensées extravagantes, voulez-vous vivre tranquilles, et mettre votre cœur en paix? Faites en sorte d'avoir une contrition véritable, en détestant le péché pour l'amour de Dieu, le souverain bien : cette douleur parfaite guérira à elle seule toutes vos blessures et suppléera à tous les défauts qui auraient pu se glisser malgré vous dans vos confessions passées. O aimable contrition, qui nous fait jouir d'un paradis anticipé, et couvre le diable de confusion! En effet, sainte Brigitte vit plusieurs fois les démons sauter avec un air de joie et de triomphe autour de certaines âmes pécheresses, dans l'espoir de les entraîner avec eux dans l'abîme; mais à peine la sainte Vierge avait-elle obtenu à ces pauvres âmes le moindre degré de contrition, que soudain ces monstres infernaux prenaient la fuite, en maudissant leur

malheureux sort. Soyez persuadés qu'il n'y a rien qui tourmente davantage l'enfer tout entier qu'une véritable contrition, parce que celle-ci non-seulement vous remet en grâce avec Dieu, mais de plus vous fait récupérer toutes les grâces, tous les mérites, en un mot, les biens immenses que vous avait ravis le péché. Ce n'est pas tout, je vous dirai une chose bien digne de toute votre attention, c'est qu'un pécheur contrit sort de l'état du péché beaucoup plus riche qu'il ne l'était avant d'y être tombé. En voici la raison ; c'est que, moyennant sa contrition, non-seulement il rentre en jouissances de toutes ses bonnes œuvres perdues par le péché, pourvu qu'elles aient été faites en état de grâce, mais il obtient un nouvel accroissement de grâce et de mérite, en vertu de la contrition présente ; et ces richesses si précieuses lui sont départies sur-le-champ, avant même qu'il ne reçoive l'absolution du prêtre. Il est bien vrai qu'il reste toujours l'obligation de confesser les péchés dont on a le repentir, et qu'on ne doit pas différer trop longtemps de le faire ; mais il n'importe pas moins que vous connaissiez les avantages de la douleur parfaite. Qu'en serait-il de vous, si vous n'aviez pas le temps de vous confesser ? Que serait-ce si vous veniez à mourir au milieu des champs, si vous étiez surpris par un accident imprévu, et que vous n'eussiez pas de confesseur sous la main ? Voici un grand sujet de consolation : en faisant un acte de contrition, vous serez justifiés tout aussi bien que si vous vous étiez confessés. Ah ! laissez-moi m'écrier encore une fois : O aimable contrition, qui nous ouvre les portes du ciel, nous ferme celles de l'abîme, met en fuite les démons, nous rend le glorieux caractère d'enfants et d'amis de Dieu, et nous fait jouir ici-bas des délices du ciel ! Oh ! quelle consolation pour celui qui possède le précieux trésor de la contrition !

VII. Oh! que je serais heureux! s'écrie en soupirant un pauvre pécheur, que j'entends d'ici, que je serais heureux si je pouvais acquérir cette douleur véritable! Mais comment dois-je m'y prendre, mon père, moi qui avec tant de péchés sur la conscience ai le cœur plus endurci que l'enclume sous le marteau, comment dois-je m'y prendre pour l'attendrir et le pénétrer d'une sincère douleur? — Les moyens sont nombreux, mais le principal consiste à recourir à Dieu par la prière. C'est là une plante, mes frères, qui ne croît pas dans notre jardin; elle doit nous venir du ciel, et, pour l'obtenir, nous devons continuellement implorer l'assistance de Dieu par la prière. Dites-moi, s'il vous plaît, pouvez-vous de vous-mêmes vous donner la mort? — Certes, oui. — Mais lorsque quelqu'un s'est donné la mort, peut-il se ressusciter de lui-même? — Oh! quant à cela, non. — Ainsi, précisément, avec les forces de notre libre arbitre, nous pouvons bien pécher, mais avec ces seules forces nous ne pouvons pas nous relever. Bien plus, faire d'un pécheur un juste, c'est le chef-d'œuvre de la toute-puissance de Dieu; c'est une œuvre plus grande que de créer un nouveau soleil, ou un monde nouveau, plus grande que de rendre la vie à tous les cadavres qui peuplent un cimetière. Réfléchissez ici à la négligence impardonnable de ces chrétiens qui ne songent point à se recommander à Dieu, pour avoir cette douleur véritable. Ils se recommandent bien pour obtenir une abondante récolte, gagner un procès, se guérir d'une maladie; à cet effet ils font exposer le Saint-Sacrement, font célébrer des messes, envoient une multitude d'âmes du purgatoire en paradis, tout cela pour un peu de boue; et afin d'obtenir cette douleur parfaite, vous recommandez-vous jamais? Est-il quelqu'un parmi vous qui ait jamais fait dire une messe pour obtenir une véritable contrition? Je soutien-

drais bien que non, parce que le monde est aveugle et n'apprécie pas un pareil trésor. Ah! ouvrez les yeux ce matin, et sachez que le don de la contrition est un don si précieux, qu'il est le fondement de tous les autres, et que d'ordinaire Dieu ne l'accorde qu'à la condition que nous le demandions avec ferveur. Notre Dieu se plaît à être importuné par nos prières, il aime que nous montrions que nous faisons cas de ses dons, et certes il a raison. Jugez de là combien se trompent ceux qui attendent, pour faire leur acte de contrition, qu'ils soient près du tribunal de la pénitence et sur le point de commencer leur confession. S'il s'agit d'une personne vertueuse, qui vit dans la crainte de Dieu et s'approche fréquemment des sacrements, je comprends très-bien que cela puisse se faire. Mais un pécheur obstiné, comment peut-il espérer que sa volonté change ainsi en un clin d'œil? De grâce, qu'on ne voie plus désormais une pareille insouciance parmi vous. Quand vous devez aller à confesse, votre premier soin ne doit pas être d'employer beaucoup de temps à l'examen de conscience, mais bien de trouver moyen d'avoir cette véritable douleur. Voici la pratique à suivre. Allez vous prosterner devant le très-saint Sacrement, ou retirez-vous au pied de votre crucifix, et là, demandez cette douleur avec de vives instances, implorez-la du fond du cœur et avec persévérance, et si vous vous apercevez que vos prières ne suffisent pas, ayez recours à l'intercession de vos saints patrons et surtout de la très-sainte Vierge Marie; entre temps ne restez pas oisifs, mais tâchez de l'exciter vous-mêmes dans vos cœurs, frappez-vous humblement la poitrine, en disant à plusieurs reprises : Mon Jésus, miséricorde! Mon Jésus, miséricorde! Et pour vous porter à faire cet acte de repentir avec plus de ferveur, réfléchissez à la multitude de vos péchés, à leur gravité, à l'outrage que

vous avez fait à Dieu, à la patience admirable avec laquelle il vous a supportés jusqu'ici. Faites cela plusieurs et plusieurs fois, et vous verrez que vos cœurs, qui sont maintenant comme des éponges desséchées, deviendront comme autant d'éponges détrempées dans les larmes de la componction, pourvu que vous fassiez tout cela, non par routine, mais avec une sérieuse application d'esprit. Oh! embrassez tous une pratique si salutaire, et remuez ciel et terre pour obtenir un si grand bien, vous souvenant que ce repentir est une faveur que le Seigneur veut bien vous faire, et non une dette qu'il a à vous payer. Recommandez-vous donc de cœur, mais du fond du cœur, et pratiquez tous pendant ces saints jours quelque bonne œuvre, spécialement en vue d'obtenir de Dieu une véritable contrition : faites célébrer quelques messes, jeûnez et faites quelque petite mortification. Ah! mes bien-aimés, il s'agit ici de ce que j'ai le plus à cœur, du but de toutes mes instructions, de tous mes sermons, ou plutôt de toute la mission. Tous les matins, je commencerai la conférence par l'acte de contrition, et tous les soirs je terminerai le sermon par l'acte de contrition, espérant que sur tant d'actes nous réussirons au moins à en faire un bon, trop heureux, trop heureux, si nous pouvions gagner un pareil trésor.

VIII. Le dernier moyen que je vous propose pour acquérir cette douleur, c'est de vous habituer à faire fréquemment des actes de contrition ou de douleur parfaite. Comment apprend-on un art quelconque? Par l'usage et par l'exercice. Certainement, si vous voulez apprendre à lire, à broder, il ne suffirait pas de prendre en main le livre ou l'aiguille trois ou quatre fois par an, plus ou moins. Vous vous confessez trois ou quatre fois l'an aux fêtes solennelles, et peut-être ne songez-vous pas même alors à faire l'acte de contrition, en deman-

dant pardon à Dieu du fond du cœur. Or, comment voulez-vous apprendre ce que vous faites si rarement? On dit par manière de proverbe que celui qui a des dettes ne peut dormir; je verrais donc volontiers que chaque matin en se levant et chaque soir en se couchant, on payât ses dettes. Nous avons tous deux grandes dettes envers Dieu : la première pour les bienfaits qui nous sont départis à toute heure avec tant de libéralité, et qui sont infinis sous tous les rapports : infinis à raison de la grandeur des biens, infinis à raison de la grandeur du Donateur, infinis à raison de notre indignité, qui est sans bornes. Or, si pour le moindre bien que vous faites à vos semblables, vous exigez qu'ils vous soient reconnaissants, et les accusez d'ingratitude s'ils ne se montrent pas tels, ou en actions, ou en paroles; à combien plus juste titre serez-vous des ingrats, vous qui passez des journées entières sans témoigner aucune gratitude à votre incomparable Bienfaiteur? — La seconde dette est celle que nous avons contractée par nos péchés, et celle-ci encore, qui pourrait en expliquer l'étendue? Qu'il n'y en ait donc pas un seul parmi vous qui, matin et soir, ne se mette à genoux pour payer à Dieu cette double dette, et que les chefs de famille donnent en cela l'exemple à leurs subordonnés. Vous avez parfois des enfants excessivement désobéissants, et ce n'est qu'à force de crier que vous pouvez les porter à dire leurs prières. Je vous apprendrai, moi, un moyen bien facile pour cela : faites en sorte qu'ils vous voient tous les jours, matin et soir, rendre dévotement et à genoux vos hommages à Dieu, et vous les verrez s'empresser de montrer la même piété. Les rossignols n'apprenneut pas à leurs petits à chanter en leur arrachant les plumes à coup de bec, mais bien en chantant eux-mêmes; ainsi encore, la mère n'apprend pas à son nourisson à marcher en lui disant : va, marche; non; mais en marchant avec lui

et en le soutenant. Pourquoi donc n'agissez-vous pas de même pour les diriger dans la voie du salut? Oh! quel bien fait le bon exemple d'un chef de famille! combien il est plus efficace que les réprimandes et le commandement! C'est pourquoi, je vous le répète, qu'il n'y ait personne parmi vous qui se conduise comme les bêtes, mais que tous se mettent à genoux le matin et le soir, pour s'acquitter envers Dieu de la double dette dont nous avons parlé. On fera à cet effet la prière suivante, qui est si courte qu'on n'oserait alléguer l'excuse ordinaire tirée de la fatigue. Celui qui y manquera n'aura d'autre ressource que de dire : je ne me soucie pas de mon salut éternel, puisque je ne veux pas même dans cette vue m'astreindre à la moindre pratique. Voici donc l'exercice dont il s'agit. Matin et soir, prosternés à genoux, vous réciterez trois *Ave Maria* en l'honneur de l'Immaculée-Conception de la très-sainte Vierge, puis vous ferez le premier acte, qui est l'acte de remercîment, rendant grâce à Dieu des bienfaits dont il vous a comblés pendant tout le cours de votre vie et spécialement pendant ce jour, si c'est le soir, ou pendant cette nuit, si c'est le matin, en disant: « Je vous remercie, mon Dieu, de tous les bienfaits que vous m'avez accordés pendant ce jour (ou cette nuit), et pendant tout le cours de ma vie. » Faut-il se donner beaucoup de peine pour dire cela? L'autre acte est celui de repentir, il consiste à demander pardon à Dieu du mal que vous lui avez fait par tant de péchés que vous avez commis, vous efforçant de produire un acte de contrition parfaite, en détestant le péché pour l'amour de Dieu, le souverain bien. En voici une formule aussi courte que pieuse; récitez-la en commun avec votre famille, et afin qu'elle reste bien gravée dans vos cœurs, nous la dirons tous les jours au matin, avant de commencer l'instruction: « Mon Dieu, je me repens de tout mon cœur de vous

avoir offensé, parce que vous êtes infiniment bon et que je vous aime par-dessus toutes choses, et je me propose fermement, avec le secours de votre grâce, de ne jamais, jamais plus vous offenser. »

IX. Que ceux qui ont appris une autre formule continuent à s'en servir, et que ceux qui n'en savent aucune apprennent celle-ci par cœur; car, à dire vrai, je ne tiens guère à ce que vous vous attachiez aux paroles; l'acte de contrition ne consiste pas à articuler matériellement, du bout des lèvres, certaines formules, comme je l'ai déjà insinué précédemment, mais à les produire du fond du cœur. Les personnes spirituelles ne font même pas d'ordinaire l'acte de contrition avec la langue, mais seulement de cœur. S'il y avait quelqu'un parmi vous dont la mémoire fût si ingrate qu'il ne pût retenir ces paroles, il n'a pas sujet de s'en inquiéter, qu'il tâche seulement de retenir le sens qu'elles contiennent, c'est-à-dire, qu'il faut détester ses péchés pour l'amour d'un Dieu qui est le souverain bien, et en faisant cela du fond du cœur, qu'il soit sûr qu'il fait un acte de contrition parfaite. Ainsi le plus bel acte de contrition n'est pas celui qui est composé des plus belles paroles, mais bien celui qui est accompagné des plus profonds sentiments de douleur, c'est-à-dire, d'une haine et d'une détestation plus grandes du péché, et d'un plus vif déplaisir d'avoir offensé un Dieu si bon. Voilà l'aune précieuse dont se servent les confesseurs pour mesurer l'excellence de vos confessions, et sur laquelle ils se règlent pour vous assigner la pénitence de vos péchés.

Lorsque saint Vincent Ferrier, mon glorieux patron, prêchait en France, un jeune homme très-dissolu alla le trouver, et lui fit la confession de ses nombreux désordres en versant un torrent de larmes. Le saint lui donna une rude pénitence de sept ans. « Quoi! mon père, reprit le jeune homme, à un pécheur tel que moi, seu-

lement sept ans de pénitence! Non, je ne me lèverai pas du saint tribunal, que vous n'ayez augmenté cette pénitence. » Le saint en voyant un si vif repentir, l'abrégea sur-le-champ et la réduisit à trois jours, en disant : « Allez, mon fils, Dieu est trop bon pour vous, vous ferez seulement trois jours de pénitence. » C'est alors que les sanglots et les pleurs de ce fervent pénitent redoublèrent : « C'est pour cela même, mon père, dit-il, c'est parce qu'un Dieu si bon a été si indignement outragé par moi, que je mérite une grande pénitence. — Ah! çà, dit le saint confesseur en voyant un contrition si extraordinaire, contentez-vous de réciter trois *Pater* et trois *Ave*, et que Dieu vous bénisse! » Oh! pour lors, la douleur du jeune homme fut telle qu'il n'y tint plus; son cœur se brisa et il tomba mort aux pieds du saint, qui vit sa belle âme s'envoler droit en paradis, sans toucher au purgatoire. Fortuné pénitent! heureuse contrition! et surtout heureuse confession! Voilà des confessions dignes d'un cœur chrétien! il n'en est pas de même de ceux qui se confessent moitié en riant, moitié en bâillant, et avec une telle froideur, que le confesseur ne sait s'ils méritent ou non l'absolution. Je voudrais que cet exemple servit de miroir à certains pénitents qui murmurent chaque fois que le confesseur se met en devoir de leur assigner une pénitence salutaire, proportionnée à la gravité de leurs fautes, et que par là, ils reconnussent la faiblesse de leur repentir. Je voudrais aussi y fixer l'attention de ceux qui s'excusent toujours, en alléguant que leurs forces physiques ne leur permettent pas de faire pénitence de leurs péchés. Dites-moi, de grâce, avez-vous du moins un cœur pour vous repentir comme il faut? Si vous avez un cœur, vous n'avez pas d'excuse, car la plus belle pénitence que vous puissiez faire en cette vie, c'est de faire fréquemment des actes de contrition.

Ah! que je voudrais avoir allumé ce beau feu dans vos cœurs par mon instruction, afin que tous les jours, matin et soir, vous fissiez l'acte de contrition avec la plus grande ferveur. Si vous avez le bonheur de le faire une seule fois comme il doit être fait, vous devenez aussitôt purs comme des anges, de même que si vous sortiez à l'instant des eaux du baptême, et si vous veniez à mourir ce jour-là ou cette nuit-là, sans avoir le temps de vous confesser, vous vous trouveriez l'âme en bon état et digne de posséder Dieu pendant toute l'éternité. Mais que dis-je, tous les jours, soir et matin! Ah! c'est à toute heure, à tout instant que je voudrais vous voir faire des actes de contrition. Je connais une personne qui en faisait jusqu'à deux et trois mille par jour. Oh! de quels trésors de mérites elle enrichit son âme! Efforcez-vous aussi à l'envi de vous familiariser avec cette salutaire pratique, en renouvelant très-souvent l'acte de contrition. Ainsi, quand vous êtes seul en travaillant, des actes de contrition; avant de prendre votre repos le soir, des actes de contrition; lorsque vous vous éveillez la nuit, des actes de contrition; lorsque vous vous levez le matin, des actes de contrition; toujours, toujours des actes de contrition. De la sorte, vous remplirez le vœu du saint concile de Trente, selon lequel la vie du chrétien doit être une pénitence continuelle. Commençons même à le faire maintenant, en nous prosternant les genoux en terre, les mains jointes, et le cœur élevé vers Dieu, et disant tous ensemble: Mon Dieu, etc. *Agimus tibi gratias*, etc.

Vᵉ INSTRUCTION.

DU BON PROPOS NÉCESSAIRE DANS LA CONFESSION.

I. Celui qui ne fait que toucher la cire avec le sceau, n'y laisse aucune empreinte ; il faut appuyer. De même, pour que certaines vérités restent profondément imprimées dans les âmes simples et grossières, il faut les inculquer fortement et les répéter maintes fois. Nous vous rappellerons donc à l'ordinaire que c'est un mal énorme de cacher ses péchés par honte en confession. Un fait arrivé à un de nos religieux, dans un couvent d'Espagne, servira à nous prémunir contre une si grande faute. Ce religieux étant sur le point de mourir, fit rassembler ses confrères et leur parla en ces termes : « Avant de mourir, je veux, mes pères, pour la gloire de Dieu et l'instruction des autres, vous raconter ce qui m'est arrivé dans un de nos couvents. Appelé par le sacristain pour distribuer la communion à quelques personnes pieuses, il se trouva parmi elles une femme qui, lorsque j'allais lui donner la sainte hostie, me dit : « Mon père, j'ai quelque chose à vous déclarer en confession. » Je lui répondis que ce n'était ni le lieu ni le moment, qu'elle n'avait qu'à faire un acte de contrition et à communier, et qu'elle me parlerait ensuite. Elle communia, et après l'avoir fait, en s'éloignant du banc de communion, elle tomba morte. Le peuple l'estima heureuse, en la voyant expirer immédiatement après la communion ; mais pour moi, je restai extrêmement peiné de ne l'avoir pas écou-

tée. Son corps fut inhumé dans notre église, et pendant la nuit je me rendis à son tombeau pour me donner une bonne discipline en expiation de mes péchés et des siens. Tandis que j'étais en train de me frapper, j'entendis une voix qui me dit : « Arrête, et sache que cette femme est damnée, non par ta faute, mais par sa propre malice. Elle demanda à se confesser à toi de quelques scrupules, mais avec l'intention de cacher les péchés déshonnêtes qu'elle taisait en confession depuis grand nombre d'années. Ouvre cette tombe, et enlève-lui de la bouche la sainte Hostie qui s'y trouve encore. » Ayant ouvert le sépulcre, je vis la face de la défunte toute resplendissante, sa bouche se tenait ouverte, j'en recueillis les saintes espèces, et aussitôt ce visage devint affreux ; deux chiens énormes, qui apparurent au même moment, saisirent le cadavre et l'emportèrent sans qu'on le revît jamais plus. » — Ce religieux était en face de la mort, et il n'est pas croyable qu'à cette extrémité il voulût en imposer en racontant une fable. Mes frères, pensons-y bien, et s'il se trouve quelqu'un parmi vous qui ait besoin de cet avis, qu'il ne perde pas de temps, qu'il n'attende pas le dernier jour de la mission, qu'il aille trouver un bon confesseur, et qu'il vomisse le poison qu'il recèle au fond de son cœur. Un grand nombre d'exemples nous font voir que la mort subite est le châtiment que Dieu a coutume d'infliger à ceux qui cachent des péchés par honte en confession Que chacun pense à soi.

Une autre vérité sur laquelle je dois pareillement insister, c'est celle que je vous enseignai hier, je veux dire la nécessité de la douleur, sans laquelle vous ne seriez pas absous de vos péchés, même après les avoir tous confessés. Je tiens à ce que tous comprennent la différence qu'il y a entre la douleur parfaite ou contrition, et la douleur imparfaite ou attrition ; je m'expliquerai de nouveau à ce sujet au moyen d'une comparai-

son. Figurez-vous une fille assez méchante, assez maudite, dirai-je, pour donner un coup de poing à sa mère, et cela avec une telle violence qu'elle se démît le bras. Cette jeune fille pourrait se repentir de sa faute pour deux motifs, savoir : pour l'amour qu'elle porte à sa mère qu'elle a profondément affligée par cet outrage, ou pour l'amour qu'elle se porte à elle-même, et à cause du mal qu'elle s'est fait au bras. De même un pécheur peut se repentir pour deux motifs : ou pour l'amour qu'il porte à Dieu, le souverain bien, qu'il a si indignement offensé, ou pour l'amour qu'il porte à son âme, laquelle s'est souillée par ces offenses et a mérité l'enfer. S'il se repent en vertu du premier motif, c'est une douleur de contrition parfaite ; s'il se repent à raison de l'intérêt qu'il porte à son propre salut, c'est une douleur imparfaite d'attrition. Or, je vous ai recommandé hier, et je vous recommande de plus beau aujourd'hui de ne pas imiter les bêtes, mais de vous agenouiller pendant quelque temps, le matin et le soir, et, après avoir récité trois *Ave Maria*, de remercier Dieu de ses bienfaits, et puis de formuler un acte de contrition de la manière suivante, ou de toute autre manière, car je ne tiens pas aux paroles, pourvu que vous fassiez l'acte du fond du cœur. Récitons-le donc tous ensemble : Mon Dieu, etc.

II. Tout ce que nous avons dit jusqu'ici touchant la confession n'épouvante guère certains libertins qui se font gloire de leurs péchés. — Vous voulez, mon père, me dit l'un d'entre eux, que je me confesse? Je me confesserai. Vous voulez que je me repente? je me repentirai. Voulez-vous encore autre chose? — Doucement, de grâce, doucement ; car le plus beau vous reste à faire : ce n'est pas tout de dire, je me repentirai, il faut voir si votre repentir est sincère. Quiconque pèche éprouve un certain plaisir d'avoir péché. Voulez-vous un homme plus scélérat que Judas? Et cependant Judas se repentit

en quelque façon de sa trahison. Toute douleur quelconque n'est donc pas suffisante pour la confession. Mais qu'est-il requis? — C'est ici qu'il s'agit de resserrer le nœud; il est requis que la douleur, outre qu'elle doit être surnaturelle, c'est-à-dire appuyée sur l'un des motifs que nous avons indiqués dans l'instruction précédente, soit de plus efficace, en d'autres termes, capable de détacher le cœur de l'affection au péché, ou, pour parler plus clairement, accompagnée du ferme propos de ne plus pécher à l'avenir, ni pour l'amour d'aucun bien, ni par crainte d'aucun autre mal, qui pourrait se trouver en concurrence avec la grâce de Dieu ; de sorte qu'en vertu de cette disposition, l'âme aimerait mieux subir tous les maux et toutes les pertes imaginables plutôt que d'offenser Dieu et de perdre son amitié. Il en est parmi vous qui s'étonnent d'entendre cela, parce qu'ils aimaient à se persuader que se confesser après tout n'est autre chose que découvrir tous ses péchés au prêtre, comme si la confession se bornait à une affaire de paroles et se terminait sur le bout des lèvres. Illusion diabolique! Pour vous éclairer sur ce point, figurez-vous deux gentilshommes qui, s'étant provoqués en duel, tombent tous deux mortellement blessés sur le lieu du combat. L'un des deux est coupable de cent mille péchés mortels, mais en ce moment suprême il conçoit une sincère douleur, une véritable contrition de ses péchés, avec le ferme propos de ne plus y retomber. L'autre n'a qu'un seul péché, mais il n'a pas le repentir et le bon propos requis. Tous deux cependant, se voyant en péril si évident de mort, demandent à grands cris un confesseur. Un bon prêtre vient par hasard à passer, il confesse le gentilhomme qui n'a qu'un seul péché et l'absout; puis il court près de l'autre qui est chargé d'iniquités, mais en arrivant, il trouve qu'il vient d'expirer. Oh! quel malheur! dites-vous, s'il arrivait un moment plus

tôt, il était sauvé! Voilà ce que vous dites; quant à moi, je dis aussi: quel malheur! non pas pour celui qui est mort sans absolution, puisque celui-ci, quoique chargé de crimes, grâce à son acte de contrition et au bon propos qu'il a eu de s'amender s'il survivait, est sauvé; mais quel malheur pour celui qui est mort après avoir reçu l'absolution, attendu que, n'ayant ni douleur ni bon propos, malgré sa confession, malgré l'absolution, et quoiqu'il n'eût qu'un seul péché, il est damné. Il importe donc de bien comprendre ce que signifie ce mot: se confesser; savez-vous ce que veut dire se confesser? Cela veut dire se convertir de cœur à Dieu, en haïssant le péché d'une haine semblable à celle que Dieu même lui porte, c'est-à-dire d'une haine — ferme, — universelle — et efficace: ce sont là précisément les trois conditions que doit avoir nécessairement le bon propos, pour que la confession sacramentelle soit valide.

III. En premier lieu, il doit être FERME. — Combien de temps y a-t-il que vous menez la même vie? demande quelquefois le prêtre à son pénitent, afin de lui appliquer le remède le mieux adapté à son mal. — Mon père, répond celui-ci, il y sept ans que je commets ce péché; mais cependant je m'en suis toujours confessé, et je vous prie de m'absoudre de ceux que j'ai commis depuis ma dernière confession. — Il y a sept ans que vous commettez ce péché, et vous vous en êtes toujours confessé? Votre réponse me jette dans une grande perplexité. Vous dites que vous vous en êtes toujours confessé, et moi je vous demande si vous vous êtes toujours converti à Dieu du fond du cœur, c'est-à-dire si vous étiez résolu chaque fois de renoncer à ce péché, et de ne plus offenser Dieu, ni pour l'amour d'aucun bien temporel, ni par la crainte d'aucun mal. Cette résolution est absolument nécessaire si vous voulez que votre confession soit bonne, et l'absolution valide. Il n'est pas néces-

saire que vous soyez persuadés dans l'entendement que vous ne tomberez plus ; mais il est nécessaire que vous ayez dans la volonté un ferme propos de ne jamais plus retomber. C'est exactement comme un soldat à qui son capitaine a assigné un poste : ce soldat pour remplir son devoir doit être résolu de souffrir mille morts plutôt que d'abandonner le poste. Ainsi devez-vous avoir une volonté très-arrêtée de tomber mort, non pas une fois, mais cent mille fois, plutôt que de commettre encore ce péché dont vous vous accusez. Or, dites-moi, avez-vous pris chaque fois une semblable résolution ? Quant à moi, je ne puis comprendre comment ce bon propos existerait chez celui qui se confesse le dimanche, et avant le milieu de la semaine retourne au péché, continuant ce train de vie pendant des années et des années. Vous semble-t-il à vous que celui-là ait une ferme résolution de ne jamais plus retomber, qu'il mérite d'être appelé pénitent? Il le mérite, soit, mais avec une épithète à ajouter, celle de pénitent feint, de pénitent de théâtre, de gobe-confesseur. En effet, ce sont de ces pénitents qui, interrogés par le confesseur, savoir s'ils ne commettront plus tel désordre, sont tout prêts à lui répondre du bout des lèvres : non, mon père ; mais qui disent oui au fond du cœur. Ecoutez un trait. Un homme d'un âge mûr alla trouver un missionnaire : « Mon père, lui dit-il, ayez la bonté d'entendre ma confession, et puis vous annoncerez au peuple ce que je vais vous dire. Il y a des années, dans une rixe, je reçus une estocade à la poitrine et le coup fut cru mortel. Un confesseur vint aussitôt me visiter, et me demanda si je pardonnais du fond du cœur. Je lui répondis : « Oui, mon père. — Remarquez bien, reprenait-il, que si vous ne le dites pas du fond du cœur, la confession est nulle. — Oui, mon père, c'est du fond du cœur que je le dis. » — Le fait est que je le trompai, car intérieurement je disais non, et je conser-

vais l'intention de me venger, en sorte que si je venais à mourir j'étais damné. A présent pourtant que j'ai entendu vos sermons, Dieu m'a touché réellement, et je vous prie de m'aider, comme aussi je vous engage à prêcher souvent sur ce point; car je crois qu'il y en a beaucoup qui trompent leurs confesseurs comme je l'ai fait. » — Cela n'est que trop vrai, mes chers frères, beaucoup trompent leurs confesseurs, puisque pendant toute leur vie ils ne font que passer, en véritables girouettes, du confessionnal au péché et du péché au confessionnal. Je veux vous établir juges de cette conduite, au moyen d'une comparaison. Aujourd'hui même telle femme devient veuve, et vous la voyez s'arracher les cheveux, jeter ses ornements, pleurer et se désespérer de la mort de son mari. Et pourtant, un mois à peine écoulé, vous la voyez parée comme une épouse, parce qu'elle s'est déjà remariée. Je suis sûr qu'en voyant cette métamorphose vous vous moqueriez de ses larmes passées, et que vous diriez franchement que celle-là trompait le public et ne pleurait pas sincèrement, Mais pourquoi donc? vous dirai-je; avez-vous vu le fond de son cœur? On juge du cœur par les œuvres, me répondrez-vous : si cette femme n'avait repris un mari qu'au bout d'un an, oh! alors, on pourrait croire que sa douleur était véritable, mais se remarier au bout d'un mois! Non, non, une véritable douleur ne s'évanouit pas si tôt! — Eh! vraiment! ainsi donc vous concluez de l'inconstance de cette femme, qui, en si peu de jours, est passée du deuil à la noce, que sa douleur ne fut jamais réelle. Et vous, vous n'attendez pas un mois, que dis-je? pas même une semaine pour retourner de la confession au péché : que penser d'une pareille inconstance? Oserait-on croire que votre douleur est sincère? Vous l'apprendrez vous-mêmes au jour du jugement; lorsque les livres seront ouverts, vous serez tout étonnés

d'y voir encore notées tant d'iniquités que vous croyiez effacées : *Generatio quæ sibi munda videtur, et tamen non est lota a sordibus suis*[1]. « Il y a une génération de gens qui se croient purs, dit l'Esprit-Saint, et qui cependant ne sont point lavés de leurs souillures ; » nous faisant entendre que ce n'est pas un, ni deux, ni trois pénitents, mais qu'il y en a une grande multitude, une génération, qui se disent en eux-mêmes : je me suis confessé, j'ai été absous, sans que pourtant il en soit rien, parce que, vu le manque de ferme propos, la douleur ne fut pas sincère, l'absolution n'eut aucun effet, et l'âme resta souillée comme auparavant : *Non est lota a sordibus suis*.

IV. Toutefois, il en est bien plus encore qui quittent le confessionnal avec la conscience chargée, à cause que le bon propos manquait, non point de fermeté, mais d'*universalité*. Dieu ne veut pas votre cœur à demi, il le veut tout entier, et avec raison, puisqu'il l'a créé pour lui seul ; par conséquent, il veut que vous détestiez tous les péchés, tous, sans conserver d'attachement pour aucun. — Quant à moi, dit un tel, il n'y a qu'un péché qui me fasse la guerre ; d'ailleurs, je ne vole pas, je ne médis de personne, je ne blasphème jamais ; mais pour me délivrer d'une certaine faiblesse, je ne sais ce que je pourrais faire. — En bon français, cela veut dire : je ne veux pas m'en délivrer. Donnez-moi un vaisseau parfaitement conditionné, bonne carène, bonne poupe, bonne proue, mais qui fasse eau par une petite ouverture dans les flancs, il n'en faut pas davantage pour le faire couler à fond. Eh bien ! je vous dis de même, prenez tant qu'il vous plaira la résolution de ne voler, ni médire, ni blasphémer ; si vous ne prenez aussi celle de vous amender de cette fragilité-là, c'en est assez pour

(1) *Prov. 30 12*

vous submerger dans un océan de feu. Eh! de grâce, détrompez-vous donc, mes chers amis, et comprenez bien aujourd'hui cette vérité : ce qui caractérise un véritable bon propos, c'est qu'il porte non-seulement à détester tous les péchés en général, mais à les détester dans tous les cas, dans toutes les circonstances, dans tous les temps possibles, sans laisser subsister aucun attachement, ne fût-ce que pour un seul péché; de manière que pour aucune considération que ce soit, vous ne vouliez encore commettre les péchés dont vous vous accusez actuellement. Or, remarquez ceci, quelle folie! on croit allier le bon propos avec cette excuse qu'on apporte au confesseur : Mon père, si tout autre que mon maître me commandait telle chose, je ne le ferais pas; mais avec ses maîtres, il faut bien baisser la tête. — Eh quoi! dites-moi donc, Dieu est-il votre maître? que répondez-vous? Dieu est-il votre maître? — A qui faut-il obéir de préférence? à ce maître postiche qui exige de vous un acte coupable, en vous faisant porter ce billet, ce message, ou en vous faisant travailler les jours défendus; ou bien à Dieu, votre maître véritable, qui ne le prétend pas? Dites hardiment : à qui faut-il obéir? De même encore, pendant ces jours de mission, tel jeune homme venant à rencontrer celle avec qui il entretient un commerce dangereux, ne manquera pas de lui dire : allez, allez entendre les sermons, nous sommes dans un saint temps; allez à confesse aux missionnaires, et ne m'attendez pas ces jours-ci; nous nous reverrons après la mission ; et c'est avec ces belles dispositions qu'il se présente au tribunal de la pénitence! Oh! les étranges, les funestes illusions d'un pécheur! Il faut vider votre cœur, dit l'Esprit-Saint : *Effunde sicut aquam cor tuum*[1], il faut

(1) *Thren.* 2, 19.

le vider comme un vase d'eau, et non comme un sac de grain; celui qui verse un sac de grain par terre a l'intention de venir le reprendre, mais celui qui épanche un vase d'eau n'a plus aucun espoir de la recouvrer, c'en est fait. Ainsi devez-vous en finir avec ce péché, si vous voulez avoir un véritable bon propos : en d'autres termes, vous devez avoir le propos EFFICACE et très-efficace de ne plus jamais pécher.

V. Mon but dans ces instructions n'est pas de vous causer des inquiétudes, mais de vous enseigner la vérité. Remarquez donc bien que je ne veux pas dire que toutes les fois que vous retombez après la confession, ce soit un signe évident que votre bon propos n'était pas réel, ni efficace; non, je dis seulement qu'il faut réfléchir à la doctrine de saint Thomas, lequel distingue la volonté efficace de la velléité, et dit que la volonté efficace est celle qui prend sérieusement tous les moyens, et les met en œuvre pour atteindre son but; tandis que la velléité forme des résolutions en l'air et ne pense pas plus loin. Je sais parfaitement que ce propos efficace de la volonté ne se voit pas, puisqu'il réside au fond du cœur, mais il y a beaucoup d'indices qui nous avertissent de son absence. Je vous en indiquerai quelques-uns, afin de vous mettre à même de juger s'il a fait défaut dans vos confessions passées. Le premier indice, c'est le manque de résolution généreuse et solide. Il est bien vrai que nous sommes inconstants dans nos résolutions : aujourd'hui nous nous proposons une chose, demain nous en faisons une autre; mais il n'est pas moins vrai que quand nos résolutions sont de celles qui nous font dire avec énergie : « Coûte que coûte; dût la fortune, la réputation, la vie même y passer, n'importe! j'ai résolu telle chose; » quand il s'agit, dis-je, de ces sortes de résolutions, elles ne flottent pas à tout vent, comme la banderolle en haut du clocher. Au moins, si

nous changeons des résolutions aussi généreuses, nous ne les changeons qu'avec beaucoup de peine, très-rarement, et après un temps considérable. Mais changer aussi vite que le font beaucoup de pénitents après la confession, c'est signe qu'ils ont fixé leur cœur avec l'épingle d'une velléité, et non avec le clou d'une volonté efficace et solide.

Pour le voir plus clairement encore, mettons le cas en pratique. Je suppose qu'il y ait parmi vous un homme qui depuis longtemps entretienne une liaison criminelle. Touché par la parole de Dieu, il veut s'en dégager, et aujourd'hui précisément, venant à rencontrer sa complice, il la prend à l'écart, et lui dit : « Ecoute-moi bien, songe à toi, car pour moi je ne veux plus rien avoir de commun avec toi; dussé-je me voir réduit à mendier mon pain de porte en porte, dussé-je tomber mort de faim, bien plus, dussé-je être mis en pièces et ne morceaux, je ne veux plus avoir aucun commerce avec toi. » — Si cet homme, en s'exprimant de la sorte, parlait sérieusement, il ne serait pas si facile que le jour suivant il retournât auprès de cette créature et lui dit : « Oh! ma chère, que tout ce que je t'ai dit hier soit comme non avenu; nous serons désormais amis comme auparavant. » — Je ne crois pas qu'il y aurait danger d'un revirement pareil, et si la chose arrivait une fois, elle ne se renouvellerait pas une seconde fois, ni surtout une multitude de fois; car, quelque inconstant que nous soyons dans nos résolutions, nous ne les abandonnons pas si tôt, et si aisément, quand elles sont énergiques, quand nous disons sincèrement : « Advienne que pourra! telle chose ne se fera plus! » Venons-en maintenant à l'application. Lorsque vous allez à confesse, si vous voulez que la confession vaille quelque chose, vous devez dire du fond du cœur, non pas à une femme, mais à Dieu : « Seigneur, plutôt que de jamais plus retourner

au péché, je préfère me voir couvert de haillons, réduit à la mort, accablé de tous les maux à la fois ; oui, mon Dieu, plutôt que de souffrir que je vous offense, mettez-moi en pièces, jetez-moi dans l'abîme, réduisez-moi au néant. » Or, de même qu'il vous semble que celui qui tiendrait un pareil langage à une femme ne devrait pas en revenir aussitôt, ainsi, me semble-t-il, celui qui parlerait à Dieu avec cette sincérité, ne devrait pas si tôt changer de volonté. Lors donc qu'on voit certains pénitents faire volte-face presque immédiatement après la confession, on peut dire, sans jugement téméraire, que leurs protestations n'étaient pas sincères, qu'il leur manquait un bon propos efficace, et que par conséquent leur confession fut vaine et stérile, qu'elle ne fut bonne à rien. — Mais doucement, mon père, cette prompte rechute après la confession ne vient pas de ce que nous aurions été peu décidés de nous amender, elle vient de la pesanteur de notre mauvais naturel qui nous attire en bas. Je ne nie pas que cette pesanteur ne soit grande ; mais que diriez-vous d'un homme très-corpulent, qui, en s'appuyant sur un roseau creux, le briserait et tomberait lourdement par terre? Qu'est-ce qui l'a fait tomber? — Le poids de son corps. — Fort bien ; mais si au lieu de s'appuyer sur un roseau creux, il se fût appuyé sur un bâton bien solide, il ne serait pas tombé si facilement, malgré la charge qu'il porte avec lui. Vous retombez aussitôt dans les mêmes fautes qu'auparavant, à cause du poids énorme de ce corps de péché, mais si vous vous appuyiez sur des résolutions inébranlables, et non sur le frêle roseau d'un bon propos frivole, certes vous ne tomberiez pas aussi aisément ; car les bons propos véritables et efficaces ne sont pas des caprices d'enfants, qui tournent au moindre souffle, mais bien des résolutions fixes et durables.

VI. Un autre indice pour reconnaitre si le bon propos

est efficace, c'est de voir de quelle manière se confessent certains pénitents, qui pèchent en se confiant dans l'absolution, ou qui prétendent pécher par nécessité. Je m'explique. Il m'est arrivé maintes fois de voir à mes pieds des jeunes gens, qui, lorsque je leur demandais : depuis combien de temps avez-vous commis cette faute? me répondaient ingénument : c'est hier soir, ou ce matin. — Mais pourquoi? reprenais-je. — Parce que, répliquaient-ils, j'avais intention de me confesser, et il me semblait qu'il n'en coûterait pas plus d'avoir deux péchés à déclarer qu'un seul, puisque le prêtre m'a toujours donné l'absolution d'une façon comme de l'autre. — Pareillement, il arriva qu'un scandaleux cherchant à induire un de ses compagnons au mal, celui-ci s'excuse en disant que le confesseur ne veut pas l'absoudre. — Il ne veut pas t'absoudre! reprend l'autre ; j'en trouverai bien un, moi, qui t'absoudra; et pour qui donc est faite la confession, sinon pour les pécheurs? Péché confessé, péché pardonné. — Or, si vous rencontrez une personne qui parle de la sorte, dites-lui de ma part qu'elle y songe sérieusement, parce qu'elle est en grand danger de ne se pas bien confesser, faute d'une véritable douleur et d'un propos efficace de s'amender. La raison en est claire : n'est-ce pas folie de raisonner de cette façon : je commettrai ce péché, et puis je me repentirai de l'avoir commis, et je formerai le bon propos de verser mon sang plutôt que de le commettre encore? Que diriez-vous si un jeune homme, à qui vous déconseilleriez d'épouser une infâme créature, une fille de mauvaise vie, vous répondait : Je l'épouserai et puis je me repentirai de l'avoir épousée, et je prendrai la résolution de verser tout mon sang plutôt que de jamais plus retomber dans une pareille faute? Vous diriez que c'est un fou impudent. Eh bien! pour ne pas dire que vous êtes fous, alors que vous péchez dans la confiance

de vous en confesser, en pensant à vous-même : je ferai ce péché et puis j'irai à confesse, il faut que je suppose que vous ne connaissez pas la nécessité de la douleur véritable et du propos efficace pour une bonne confession; dans cette ignorance, comment vous y exciteriez-vous avant la confession?

Ceux qui prétendent ne pécher que par nécessité s'aveuglent encore plus étrangement. Il y a de ces créatures qui n'ont pas de plus belle excuse dans leurs péchés que de vous dire : « Mon père, que voulez-vous que je fasse? je manque de pain, je n'ai pas de quoi vivre; je ne pèche pas pour mon plaisir, je le fais par nécessité! » Ah! les malheureuses! Ne voyez-vous donc pas que vous doublez votre péché au moment même où vous vous en confessez? Où est la résolution de changer de vie alors que vous affirmez que pécher est une nécessité pour vous? Et ensuite, depuis quand le péché est-il devenu une ressource contre le besoin? Vous répondrez à cette question après avoir entendu l'exemple suivant. Le fait est récent et devrait vous désillusionner. Une femme resta veuve, sans hériter autre chose de son mari qu'une fille nubile et trop belle pour bien aller. Un jour la mère lui représenta qu'on manquait de pain, et qu'il n'y avait pas d'autre moyen que de trouver quelqu'un qui pourvût aux frais du ménage. La jeune fille consentit et fut livrée en proie par sa mère à un gentilhomme dissolu qui l'accepta. Mais dès qu'il eut en son pouvoir la jeune fille (voyez le châtiment de Dieu!) il chassa la mère, laquelle, après s'être livrée par désespoir au public, mourut subitement au bout de quelque temps, et tomba entre les mains du démon. A peu de distance de là, le gentilhomme mourut à son tour, presque de désespoir, à cause des malheurs qui étaient venus fondre sur lui, et voilà enfin la jeune fille réduite elle-même à mourir sur la paille. Tel est le

soulagement qu'apporte le péché. Allez encore dire maintenant : Je pèche, parce qu'autrement il n'y aurait personne qui me donnerait de l'ouvrage, je n'aurais pas de quoi me sustenter. C'est le péché, au contraire, qui vous prive de travail et attire tous les maux sur votre maison. Mais laissons de côté cette considération. Je vous demanderai de quel front vous osez vous approcher des sacrements, tandis que vous n'êtes pas décidés à renoncer au péché. Comment peut-on dire que vous ayez un bon propos efficace, si nécessaire pour la confession? Mais savez-vous bien quelle est la racine de tout le mal? C'est que vous vous persuadez que, pour se bien confesser, il suffise de dire ses péchés au prêtre sans s'inquiéter d'autre chose. Priez Dieu de ne pas mourir après une confession faite de la sorte, car vous apprendriez à vos dépens ce que veut dire se confesser.

VII. L'indice le plus clair, un indice presque évident auquel on reconnait que le propos efficace fait défaut dans la confesssion, c'est lorsqu'un pénitent vit dans l'habitude du vice et ne fait aucune diligence pour s'amender. Ah! pécheurs d'habitude, réveillez-vous ce matin, et considérez combien est pesante la chaîne de la mauvaise habitude que vous traînez aux pieds, et qui vous serre et vous accable en même temps. C'est ici le nœud le plus difficile à débrouiller dans cette instruction, c'est pourquoi je vous prie de renouveler votre attention. La mauvaise habitude une fois enracinée dans un cœur y cause deux effets très-pernicieux : elle fait premièrement qu'on tombe facilement, et, en second lieu, que très-difficilement on se relève et l'on conçoit un propos efficace de se corriger. La première fois qu'un sorcier voit le démon, il frémit d'horreur, encore qu'il lui apparût sous la forme d'un beau jeune homme ; la seconde fois, il s'effraie moins, beaucoup moins encore la troisième, jusqu'à ce qu'il en vienne à

s'en réjouir et à s'entretenir avec lui comme avec un ami. Vous souvenez-vous de votre noviciat dans la mauvaise vie? Ce premier péché que vous avez commis, quelle horreur ne vous a-t-il pas causée? Vous avez éprouvé un frisson par tout le corps, tant la crainte et l'épouvante furent sensibles, n'est-il pas vrai? Mais après en avoir tant commis, vous riez, vous dormez sur vos deux oreilles sans plus y songer, et rien au monde ne vous est plus doux que de pécher. Mais d'où provient une telle propension au mal? De la mauvaise habitude. La nature par elle-même est déjà portée au mal; or, si à cette inclination naturelle vous ajoutez une autre inclination plus forte encore, celle qui résulte de l'habitude, qu'arrive-t-il? Hélas! vous creusez un précipice sur la pente duquel vous glissez de péché en péché, jusqu'à ce que vous vous noyiez dans un abîme d'iniquités.

La mauvaise habitude rend donc les chutes plus faciles; mais ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'il vous devient alors très-difficile de vous relever et d'avoir le propos efficace, si indispensable pour une bonne confession. L'éléphant, aussi longtemps qu'il est jeune et qu'il a encore les membres flexibles, s'habitue aisément à plier les genoux, mais une fois qu'il est endurci par les années il n'est plus capable de cet exercice. Vous serez étonnés de voir que beaucoup ne se convertiront pas pendant cette mission, malgré tant de motifs qui devraient les toucher; c'est que vous n'en savez pas la cause, qui n'est autre que l'endurcissement dans une mauvaise habitude. J'en sais plus d'un de ces malheureux qui ont vu expirer subitement à leurs côtés le complice de leurs désordres, au moment même où ils offensaient Dieu ensemble, et qui néanmoins ne se sont nullement corrigés. Il est arrivé quelquefois que la foudre, éclatant tout à coup pendant qu'ils s'abandon-

naient au péché, est venue tomber auprès d'eux, les a même atteints, et pourtant, le croiriez-vous? à peu de temps de là, ils faisaient pis que jamais. Bien plus, ces jours-ci même, combien parmi vous viendront aux instructions et aux sermons, demanderont à grands cris miséricorde, et de retour chez eux tomberont dans des crimes affreux! Mais pourquoi cela? Parce que cette mauvaise habitude est comme une chaîne de fer qui les serre étroitement, pour les empêcher de sortir du bourbier de leurs vices. Un jour que Diogène était occupé à faire la correction à un habitudinaire, quelqu'un lui demanda ce qu'il faisait : « Je lave un maure, » répondit-il : *Æthiopem lavo.* De même que sans un insigne miracle le maure ne change pas de couleur, ainsi un habitudinaire ne peut sans mirable sortir de l'habitude invétérée du péché. L'Esprit-Saint le dit clairement : *Si mutare potest Æthiops pellem suam, et vos poteritis benefacere cum didiceritis malum.*[1] « Lorsqu'un Ethiopien pourra changer sa peau, vous aussi vous pourrez revenir au bien, après avoir appris le mal. » Or, ces sortes d'habitudinaires sont précisément ceux qui sont le plus exposés à n'avoir pas un bon propos véritable et efficace dans leurs confessions, et vous pouvez le croire, pour l'ordinaire ils ne se confessent jamais bien.

VIII. Nonobstant cela, il est bon d'observer que les habitudinaires qui retombent si souvent dans les mêmes péchés sont de deux sortes : quelques-uns retournent, il est vrai, à leurs anciens péchés, mais plus difficilement, et en faisant de grands efforts pour résister, se recommandant plus souvent à Dieu, à la très-sainte Vierge et à leurs saints patrons; ils s'amendent sous plusieurs rapports, et ce qui dit plus encore, ils cher-

(1) *Jer.* 13, 23.

chent les confesseurs les plus zélés et les plus instruits pour s'amender complètement. Que ceux-là ne désespèrent point, qu'ils continuent à mettre en pratique les moyens salutaires qu'ils emploient, et ils finiront par se corriger tout à fait; qu'ils ne croient pas que leurs résolutions sont vaines, mais qu'ils soient persuadés que leur chute, s'ils viennent à succomber, est plutôt l'effet de la fragilité que de la malice. — Il en est d'autres, au contraire, qui ne changent nullement; ils apportent toujours au confessionnal la même somme de péchés, peut-être même va-t-elle croissant; ils vous chantent perpétuellement le même refrain, ne prennent aucun moyen pour s'amender, n'exécutent même pas quelquefois ce qui leur est prescrit par le prêtre. Comment peut-on croire que ceux-là aient un propos efficace? Que diriez-vous si le feu venait à prendre par malheur à l'une ou l'autre de ces maisons, et que le propriétaire se mît à se chauffer les mains aux flammes de l'incendie? Pourriez-vous vous persuader qu'il fût affligé de ce sinistre? Quand même il jurerait qu'il en éprouve du déplaisir, vous auriez peine à l'en croire, vous lui répliqueriez même aussitôt : Si vous étiez vraiment fâché de l'incendie, vous ne resteriez pas à rien faire, vous porteriez de l'eau, vous appelleriez les voisins au secours, vous enverriez sonner le tocsin pour faire accourir tout le monde. Faisons l'application. L'âme de ce malheureux est tout embrasée d'un feu infernal qui la brûle, le feu de l'amour impur; or, que fait-il pour éteindre cette flamme maudite? Absolument rien; et qui plus est, il néglige même d'employer les moyens efficaces qui lui ont été suggérés tant de fois par son confesseur. En somme, il se persuade que la confession est comme une taxe imposée au péché, si bien qu'il peut vivre comme il lui plaît, pourvu que quatre ou cinq fois par an il fasse le relevé des péchés qu'il a

commis et le mette sous les yeux d'un prêtre approuvé. Que les pécheurs de cette espèce cherchent ailleurs quelqu'un qui leur garantisse la validité de leurs confessions, car pour moi je ne suis pas capable de les rassurer à cet égard. Je crains fort qu'ils n'aient fait comme les serpents, si tant est qu'on puisse croire ce qu'on en raconte, savoir que lorsqu'ils vont boire, ils déposent d'abord leur venin sur une pierre, pour aller le reprendre aussitôt après avoir bu. Ce n'est point parce que le serpent aurait un instant déposé son venin près de la source, que je le croirais converti, puisqu'il ne l'a déposé que pour le reprendre si facilement. Je ne croirai pas davantage à la conversion de celui qui s'approche de la fontaine du sang de Jésus-Christ, dans le sacrement de pénitence, pour retourner aussitôt après à son vomissement. Mais c'est là une vérité que messieurs les confesseurs pourront beaucoup mieux éclaircir. Qu'ils pressent un peu ces pénitents, dont chaque pas est marqué par de nouvelles chutes, qu'ils les pressent de renoncer à leur mauvaise vie; ils sont sûrs d'entendre cette réponse : Oui, mon père, je commettrai le moins de péchés que je pourrai; je voudrais m'amender, mais que voulez-vous que je fasse? Si un tel me laisse tranquille, j'en finirai. — Que signifie un pareil langage? Il faut convenir que si la langue est le pouls du cœur, ces réponses, et d'autres semblables qu'on entend trop souvent au confessional, font voir que le cœur est bien languissant chez les pénitents de cette catégorie.

Laissez-moi donc terminer cette instruction par un profond soupir. J'avoue pour mon compte que rien ne m'épouvante davantage parmi les chrétiens que de voir, d'une part, les sacrements si fréquentés, et de l'autre tant de chutes et de rechutes avec si peu d'amendement; car voici mon raisonnement. Ou l'on ne reçoit pas la

grâce dans tant de confessions que l'on fait, ou si on la reçoit on en abuse avec une légèreté qui fait frémir. De sorte que je me confirme toujours de plus en plus dans le sentiment commun à tous ceux qui ont quelque expérience de la direction des âmes, savoir, que bon nombre de chrétiens se perdent, non parce que le temps de se confesser leur manque au dernier moment, non parce qu'ils négligent de s'examiner comme il faut, non parce qu'ils omettent de déclarer assez minutieusement leurs fautes, mais parce qu'ils n'apportent pas au tribunal de la pénitence un bon propos véritable et efficace. Voilà l'écueil contre lequel se brisent tant de pauvres âmes qui tombent dans l'abîme.

IX. Mais, père, n'y aurait-il pas de remède, au moins pour celui qui malheureusement se trouverait déjà pris dans ces chaînes de la mauvaise habitude? — Il y en a beaucoup ; mais vu la brièveté du temps, je ne vous en indiquerai qu'un seul, celui que saint Bernard conseilla à un cardinal qu'il exhortait à se défaire d'un vice par trop dégradant pour sa dignité. Le saint lui avait déjà tracé plusieurs moyens pour se corriger, et malgré cela le prélat éprouvait encore une grande difficulté à se vaincre. A la fin, il adopta ce moyen-ci. Il lui différa l'absolution et lui dit : Voyons, puisque vous ne voulez pas conclure la paix avec Dieu, faites au moins une trêve, c'est-à-dire que pendant trois jours consécutifs, vous vous abstiendrez de ce péché en l'honneur de la très-sainte Trinité. — Le pénitent s'en abstint, mais non sans lutte avec sa passion. Il l'exhorta ensuite à s'abstenir pendant cinq jours en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur, et avec le secours de Dieu le pénitent triompha encore ; puis sept jours en l'honneur des sept douleurs de la sainte Vierge, et de cette façon, il le mena l'espace d'un mois à peu près; si bien qu'un jour il le vit venir se jeter à ses pieds, tout changé et bien

décidé, en disant : Ah! ça, mon père, je ne veux plus faire de trève avec Dieu, mais bien une paix perpétuelle; il n'y a rien qui me cause maintenant autant de dégoût que ce maudit péché, et soyez sûr que ce n'est pas moi qui commettrai jamais plus un pareil désordre. — Le saint voyant alors qu'il avait conçu un propos efficace, lui donna l'absolution avec bonté. Ah! confesseurs, il vous suffirait d'une étincelle de cette véritable charité pour gagner une infinité d'âmes à Dieu. Le bon moyen de briser les chaînes de certaines habitudes invétérées, c'est un court délai de l'absolution; c'est par là qu'on remporte la victoire sur les cœurs les plus obstinés. Et quant à vous autres, finissez par comprendre cette vérité, que pour vous assurer que vous apportez au tribunal de la pénitence un bon propos véritable et efficace, il faut faire moins d'attention aux fleurs qu'aux fruits, aux belles promesses qu'aux œuvres saintes. Par conséquent soumettez-vous tous, tant que vous êtes, à cette salutaire épreuve, conformément à l'avis que je viens de vous donner. Ainsi pendant qu'on donnera la bénédiction avec la sainte image, excitez dans vos cœurs une fervente résolution de changer de vie, formez le ferme propos, pour l'amour de la très-sainte Vierge, de ne commettre pendant ces jours de mission aucun péché mortel, ni en pensées, ni en paroles, ni en actions. Après la mission, faites la même chose tous les dimanches pour la semaine suivante, en l'honneur d'un de vos saints patrons; et ainsi, au bout de quelques mois, vous serez complètement victorieux, et j'espère que, par ces petites persévérances dans le bien, vous vous disposerez à la persévérance finale, qui est le comble des biens que nous puissions obtenir de Dieu en cette vie. *Agimus tibi gratias, etc.*

VI[e] INSTRUCTION.

SUR LA FUITE DE L'OCCASION PROCHAINE DU PÉCHÉ.

I. Pour enfoncer un clou dans un vieux mur bien durci, il ne suffit pas d'un seul coup de marteau, mais il faut frapper à coups redoublés. De même pour imprimer certaines vérités importantes dans la tête un peu dure des personnes simples, il faut les répéter à plusieurs reprises. Je répèterai donc cette grande vérité que celui qui cache un péché grave au prêtre ne fait pas une bonne confession. Et pour que vous sachiez bien que la honte de dire ses péchés en confession, n'est pas exclusivement le partage des femmelettes et des enfants, écoutez le trait suivant. Il y avait dans la ville d'Aversa un gentilhomme d'une famille très-distinguée, qui tomba dans un péché énorme; or, après l'avoir commis, il crut qu'il lui serait impossible de le confesser. Ayant lu dans un livre qu'il n'y avait pas obligation de confesser les péchés oubliés, il chercha par tous les moyens à effacer ce crime de sa mémoire, mais plus il travaillait à en détruire le souvenir, et plus il en était tourmenté. Il entendit dire que la contrition remet les péchés même avant la confession; en conséquence, il se mit à jeûner et à se donner la discipline pour avoir cette douleur parfaite; mais tout cela ne servait qu'à aigrir la plaie. Un jour, ne pouvant plus résister à cette torture intérieure, il résolut de s'attacher une corde au cou et d'en finir. Il prit en effet une corde et se dirigea dans cette

intention vers son jardin. Chemin faisant, il rencontra un bon religieux de sa connaissance, qu'il invita en termes d'amitié à lui tenir compagnie. Le religieux accepta, et, je ne sais comment, amena la conversion sur la confession. Le gentilhomme pâlit : « Mon père, dit-il, parlons d'autre chose. — Qu'est-ce à dire, reprit le religieux? vous devez savoir que la confession est le véritable moyen d'acquérir la paix du cœur. — Ce moyen est bon pour celui qui n'a rien à perdre en se découvrant à un homme, mais non à un gentilhomme de mon rang. — Eh! mais, monsieur, il ne manque pas de moyens pour se soustraire à l'inconvénient de la honte. Dites-moi un peu, si je vous découvrais moi-même vos propres péchés, auriez-vous encore de la honte de vous confesser à moi! — Dans ce cas, non. » — On était arrivé au jardin; ce bon père se mit donc à l'interroger sur tous les préceptes du décalogue. Lorsqu'il en fut venu au sixième, et qu'il eut touché certains péchés plus graves à raison de la circonstance du sacrilége, comme c'était en effet avec une personne consacrée à Dieu que le gentilhomme avait péché : « Ah! c'est là précisément, s'écria-t-il, le mal que j'ai fait. — S'il en est ainsi, répond le religieux, dites-moi tous les autres péchés que vous n'avez pas honte de déclarer, et voilà que je pourrai vous absoudre. » — Lorsqu'il fut absous, il lui dit avec larmes : « Ah! mon père, que je vous remercie, vous m'avez délivré aujourd'hui de l'enfer. » — Est-il ici quelqu'un qui voudrait continuer à vivre dans un enfer continuel? Je vous conseille donc de déclarer spontanément tous vos péchés; dites au moins au confesseur : Mon père, aidez-moi. Il en adviendra alors du voile de la honte ce qui arrive à une pièce d'étoffe quelconque; dès qu'elle commence à se déchirer par un bord, elle se déchire aisément d'un bout à l'autre.

L'autre chose que je dois vous rappeler, c'est l'acte de contrition. Le péché est appelé, dans l'Ecriture, une épée à deux tranchants, parce que, d'une part, il blesse votre âme et lui donne la mort, et de l'autre, blesse l'honneur de Dieu et lui fait le plus grand outrage qu'on puisse lui faire, lequel consiste à ne vouloir pas s'assujettir à sa loi, ni lui obéir. Or, si vous vous en repentez à cause du mal que vous avez causé à votre âme, c'est la douleur imparfaite ou l'attrition, laquelle n'efface pas les péchés par elle-même, mais moyennant la confession. Si au contraire vous vous en repentez à cause du mal que vous avez fait à Dieu, le souverain bien, c'est une douleur parfaite, la contrition proprement dite, et cette douleur efface les péchés, même antérieurement à la confession, bien que l'obligation de les confesser en temps opportun subsiste toujours. Par conséquent tous les jours au matin, et au soir, avant de vous coucher, mettez-vous à genoux, dites les trois *Ave Maria*, remerciez Dieu de ses bienfaits, et puis tâchez de faire un acte de contrition avec toute la ferveur possible; dites-le tous tout haut : *Mon Dieu, etc.* Voilà le glaive avec lequel il faut lutter contre le démon. Qui sait si plusieurs de ceux qui ne font pas attention à ces choses, ne seront pas, faute d'avoir appris à manier cette arme, vaincus pour toujours dans la lutte fatale qu'ils auront à soutenir au moment de la mort!

II. Dans l'instruction d'hier, nous avons dit qu'une douleur quelconque ne suffit pas pour se réconcilier avec Dieu, mais qu'il faut une douleur efficace, c'est-à-dire accompagnée d'un ferme propos de ne jamais plus pécher. Aujourd'hui nous avons un degré de plus à franchir, et je dois vous exposer une vérité d'une grande importance, voire même d'une importance telle que je me crois obligé de vous la rappeler tous les jours, de la même manière que je vous rappelle la

nécessité de ne pas cacher ses péchés et de faire souvent l'acte de contrition. Quelle est donc cette vérité? De grâce, s'il est ici quelqu'un qui ait besoin d'en être instruit, qu'il soit bien attentif, ou plutôt redoublez tous d'attention, afin que le besoin ne s'en produise pas pour vous. La vérité que j'ai à vous exposer, c'est que pour vous bien confesser, il ne suffit pas d'avoir la résolution de renoncer au péché, il faut aussi celle de renoncer à l'occasion prochaine du péché. Pour ne laisser subsister aucune ambiguité, je vous expliquerai en premier lieu ce qu'on entend par occasion prochaine de pécher. Apprenez donc que les théologiens distinguent deux sortes d'occasions, l'une *rémote* ou éloignée, et l'autre *prochaine*. L'occasion prochaine est un danger de pécher, tel que celui qui s'y trouve tombe fréquemment dans le péché. L'occasion rémote au contraire est un danger auquel on ne succombe que rarement. Les exemples feront mieux comprendre la chose aux personnes simples Un jeune homme, par exemple, se rend fréquemment dans une maison pour voir une jeune fille en vue de l'épouser, et bien que, d'ordinaire, il se conduise avec elle en honnête jeune homme, quelquefois cependant, mais bien rarement, il s'élève dans son cœur un mauvais désir et il y consent. Une pareille fréquentation est pour lui une occasion rémote, attendu qu'il s'est trouvé maintes fois dans les mêmes circonstances sans faire de chutes. Mais si le même jeune homme, par suite de ses entretiens familiers avec cette jeune fille, commençait à consentir fréquemment aux mauvais désirs du cœur, et surtout s'il en venait aux actions, ce serait là une occasion prochaine de pécher. Pareillement, si une pauvre femme, pour sustenter sa petite famille, va fréquemment chez un riche pour lui rendre différents services, et que dans cette maison il lui arrive par accident de commettre une faute, ce ser-

vice est une occasion rémote. Mais si, au contraire, lorsqu'elle est sollicitée par ce mauvais sujet, elle succombe souvent et consent à commettre le mal, la fréquentation de cette maison se nomme occasion prochaine de péché. Dites la même chose de celui qui, en jouant, blasphème fréquemment, ou a l'habitude de tromper son adversaire ; la même chose de celui qui va au cabaret et s'y enivre fréquemment ; la même de celui qui prend ses récréations avec un compagnon libertin, et passe souvent le temps en conversations déshonnêtes, qui fournissent un nouvel aliment à sa concupiscence effrénée. En un mot, tous ceux qui, à raison des circonstances extérieures dans lesquelles ils se placent, telles que les compagnies, le jeu, le cabaret, les fréquentations, en viennent à commettre souvent et fréquemment des péchés graves, ne fût-ce qu'en pensées, doivent être regardés comme étant dans l'occasion prochaine ; tandis que s'ils ne tombent que rarement et par malheur, l'occasion est censée rémote.

III. Cela étant admis comme indubitable, puisque c'est la doctrine commune des théologiens, il faut poser en principe que la fuite de l'occasion prochaine n'est pas un simple conseil donné par les confesseurs, pour que le pénitent ne tombe pas dans le péché, mais que c'est un précepte imposé par Dieu même; elle n'est pas seulement utile pour éviter les rechutes à l'avenir, mais elle est d'absolue nécessité pour obtenir la rémission des péchés présents. La raison en est claire et nette, c'est que le précepte qui défend de pécher, défend aussi de s'exposer au danger prochain de pécher ; de sorte que si vous ne voulez pas fuir ce danger lorsque vous le pouvez, vous transgressez un précepte divin ; car l'Ecriture dit clairement : *Qui amat periculum, in illo peribit*[1] :

(1) *Eccli. 3, 27.*

« Quiconque aime le danger, y périra. » Ajoutez que celui qui veut une chose moralement inséparable du péché, est, par le fait même, convaincu de vouloir le péché. Or, l'occasion prochaine ayant une connexion morale avec le péché, quiconque veut l'occasion prochaine, veut le péché, et s'il veut le péché, comment pourrait-on dire qu'il est suffisamment disposé à se réconcilier avec Dieu par le sacrement de pénitence? Par conséquent, si ce jeune homme qui fréquente, comme on l'a dit plus haut, se présente à confesse et s'accuse d'avoir, en courtisant une jeune personne, fréquemment consenti à des pensées mauvaises, il ne suffit pas qu'il dise : « Mon père, je promets de ne plus consentir à l'avenir; » il doit dire : « Mon père, je promets de renoncer à cette maudite fréquentation, qui est pour moi l'occasion de tant de péchés. » Il faut en dire autant de cette femme qui, en allant travailler dans telle maison, se laisse entraîner au mal par ce maître perfide; elle doit dire aussi : « Mon père, je promets de ne plus aller dans cette maison, je chercherai à gagner ma vie ailleurs. » Et le maître doit dire : « Je promets de ne plus demander cette femme pour travailler chez moi, j'en demanderai une autre qui ne me soit pas une pierre d'achoppement. » Ainsi encore celui qui, au jeu, blasphème fréquemment, ou trompe son compagnon, doit promettre de ne plus jouer. De même de celui qui hante le cabaret et s'y enivre fréquemment; celui qui se récrée avec un camarade scandaleux, ou qui tient des conversations libres, et à cette occasion tombe fréquemment dans des fautes graves, tous ceux-là doivent promettre d'abandonner ces occasions; s'ils ne le promettent pas sincèrement, et de fait n'y renoncent pas, ils ne font jamais de bonne confession. Savez-vous ce qu'ils font? Ils imitent ce paysan qui, en fauchant le grain, coupa une vipère en

deux, et tout fier d'un si beau coup, prit en main la partie sur laquelle se trouvait la tête pour la montrer avec ostentation à ses compagnons. Cette tête se retournant sur elle-même lui fit à la main une piqûre dont il mourut au bout de quelques instants. Ainsi précisément celui qui se confesse et ne fait pas disparaître l'occasion, coupe la vipère en deux et meurt victime de ses confessions mal faites. Mais, bon Dieu ! ne connaissez-vous pas cette vérité par vous-mêmes? Dites-moi, si quelqu'un d'entre vous, en montant une pente escarpée, s'était déjà cassé la jambe trois ou quatre fois pour s'être précipité du haut en bas, quelle résolution prendrait-il ? De ne jamais plus de sa vie monter par cette pente, mais de prendre un chemin plus sûr, s'il le pouvait, n'est-il pas vrai ? Oh ! pourquoi donc faites-vous si peu de cas de votre âme, qu'après qu'elle a été ruinée tant de fois dans ces compagnies, dans ce cabaret, dans cette maison de jeu, dans ces fréquentations, vous ne preniez pas encore une bonne résolution, en disant : je ne veux plus m'exposer à ce danger ; je ne veux plus en entendre parler ? Savez-vous pourquoi vous ne prenez pas votre parti ? C'est parce que vous vous inquiétez peu de votre âme, et pas du tout de l'offense faite à Dieu. Du reste un animal est plus sage que vous : qu'un cheval vienne à trébucher dans un mauvais pas, si vous essayez de le faire encore passer par le même endroit, vous verrez qu'il refusera d'avancer, et plus vous crierez et vous frapperez, plus il reculera ; ne se fiant pas à la résolution de ne plus tomber, il fuit l'occasion, et ce n'est qu'une bête. Au contraire, ce jeune homme qui a déjà bronché cent fois dans cette maudite maison, au lieu de fuir l'occasion, la cherche tous les jours une chandelle à la main. Que dis-je ? combien n'en est-il pas qui, non contents d'aller chercher l'occasion prochaine au dehors, l'entretiennent dans leur

propre maison! Je m'explique : un pauvre père vient à mourir et laisse une jeune fille à l'abandon. Il faut bien que la malheureuse trouve un maître à servir, afin de se procurer de quoi vivre et de se faire une petite dot de ses épargnes. Elle en trouve un; vous vous imaginez que c'est un appui pour cette plante jeune et tendre, et c'est un infâme assassin, qui finit par lui ravir le trésor précieux de son cœur vierge. Entre temps la servante se confesse et le maître en fait autant; et l'un et l'autre ne cessent de répéter qu'ils ne pècheront plus, et ils trouvent toujours quelqu'un qui leur donne l'absolution et les laisse croupir dans la fange. O confessions qui ne sont que de nouveaux péchés! ô absolutions qui sont de nouvelles chaînes et lient doublement les âmes! Mais, chrétiens mes frères, ne reconnaissez-vous point par vous-mêmes l'aveuglement de ceux qui agissent de la sorte? Il ne suffit pas de dire : « Mon père, je promets de ne plus pécher; » il faut dire : « Mon père, je promets de me trouver un autre maître. — Mon père, je promets de me trouver une autre servante, » et en attendant chasser celle-là de chez soi. Savez-vous pourquoi vous ne tenez pas ce langage et cette conduite? Je le répète encore une fois : c'est que vous ne vous souciez guère de votre âme, et pas du tout de l'offense faite à Dieu, et qu'il vous importe peu de vivre sous le joug du démon, comme si le précepte de fuir l'occasion prochaine était un précepte de la loi de Mahomet et non de la loi de Jésus-Christ. — Mais mon père, si le confesseur m'absout... — Eh bien! je vous dis nettement que si, malgré ces absolutions, vous venez à mourir dans l'état où vous êtes, Dieu vous donnera une pénitence si longue qu'elle ne finira point de toute l'éternité.

IV. Mais doucement, s'il vous plaît; il ne manque pas de difficultés à opposer à cette doctrine. Premie-

rement, depuis quand est descendu du ciel ce commandement nouveau : « Tu fuiras l'occasion prochaine de pécher? » Il faudra donc déchirer l'ancien décalogue et en imprimer un autre où les commandements de Dieu seront au nombre de onze. — Non, non; il n'y a que dix commandements de Dieu. Mais savez-vous comment s'expliquent ces dix commandements ? Le voici : « Je suis le Seigneur ton Dieu. Tu n'adoreras point d'autre Dieu, et tu ne t'exposeras point au danger prochain d'en adorer. Tu ne prendras point le nom de Dieu en vain, et tu ne t'exposeras point au danger prochain de le profaner, » et ainsi des autres. Parce que le précepte qui défend le péché interdit aussi le danger prochain de le commettre, comme nous l'avons prouvé plus haut. Par suite, ce jeune homme qui fréquente, cette femme qui va travailler chez ce riche, celui qui tient ces conversations, ceux-là, dis-je, ne peuvent prétendre s'excuser en disant qu'il n'y a que dix commandements de Dieu, et que parmi ces dix ne se trouve pas celui de fuir l'occasion prochaine de commettre l'adultère et de faire des choses déshonnêtes. S'ils avaient l'insolence de tenter cette excuse, il faudrait leur répondre : taisez-vous, car le commandement de Dieu qui proscrit l'adultère doit s'expliquer en ce sens : tu ne commettras point d'adultère et tu ne t'exposeras point au danger prochain de le commettre ou de faire quelque action déshonnête que ce soit. Ainsi donc lorsque par vos liaisons, vos fréquentations, vos conversations et autres occasions semblables, vous vous mettez en danger prochain de commettre l'adultère, vous transgressez déjà la loi de Dieu; vous ne la transgressez pas quant à cette partie qui défend de consentir à l'impureté, mais bien quant à celle qui défend de vous exposer au risque d'y consentir; par conséquent s'il n'y a pas péché sous un rapport, il y a

péché sous un autre, et il reste clairement établi qu'en ne fuyant pas ces occasions, vous ne transgressez pas un nouveau précepte, mais vous commettez un péché qui viole le sixième commandement, par lequel tous les désordres de ce genre sont défendus.

Une autre difficulté qu'on oppose à notre doctrine touchant l'occasion prochaine, c'est celle-ci : quel mal y a-t-il au jeu, quel mal dans une liaison, pour qu'on me les interdise à jamais? — Non, mes chers frères, non, on ne dit pas qu'il y ait du mal en cela. Mais répondez d'abord à ma question : quel mal y a-t-il dans le vin? Pour un homme en bonne santé, il n'y a aucun mal; au contraire, pris avec modération, il est salutaire; mais pour un malade atteint d'une fièvre maligne c'est pourtant un poison. Je vous en dis tout autant : on vous défend les jeux et certaines compagnies, aussi longtemps que vous serez malade, c'est-à-dire qu'on vous défend le jeu aussi longtemps que vous aurez la langue toujours portée au blasphème; on vous défend telle liaison, aussi longtemps que vous aurez les passions aussi inflammables, et que vous serez par l'habitude aussi enclins à consentir aux mauvaises pensées; mais lorsque vous aurez modéré vos passions et détruit la mauvaise habitude, alors je me bornerai à vous prier de ne pas jouer et de ne pas aller dans certaines compagnies, pour vous tenir plus éloignés du péché, mais je ne vous dirai pas de but en blanc que c'est un péché mortel d'y aller. Pour parler en termes plus clairs, lorsque l'occasion prochaine sera devenue rémote, il sera toujours prudent de l'éviter, mais vous ne serez pas tenus de le faire sous peine de faute grave. Si pendant l'hiver, vous trouvez à la campagne une vipère engourdie par la gelée, vous pouvez en faire un jouet et l'agacer à votre aise, il n'y a aucun danger; mais lorsqu'il fait un soleil brû-

lant, lorsque la vipère est surexcitée, Dieu vous garde de l'irriter.

V. Pour moi, me dira quelqu'un, tout ce que je sais, c'est qu'il y a tant d'années que je suis le même train de vie, je courtise, j'entretiens une liaison, je vais au cabaret, je joue aux cartes, je fréquente des compagnons fort libres, je suis engagé dans quatre ou cinq occasions semblables, dans lesquelles il m'arrive fréquemment de trébucher ; je m'accuse chaque fois de ces péchés ; et jusqu'ici, je n'ai trouvé personne qui m'ait dit : n'allez plus dans telle maison, renoncez au jeu, cessez de fréquenter une telle ; ils ne m'ont rien dit de semblable, tout au plus m'ont-ils demandé si je me garderais de retomber dans les mêmes excès, et sur ma réponse affirmative que je m'en garderais, ils m'ont donné l'absolution ; d'où il suit que cette obligation si sévère de fuir l'occasion prochaine doit être un scrupule de votre part. — C'est là, à la vérité, une forte objection et qui me frappe précisément à la partie sensible. Sachez néanmoins que la doctrine que je vous ai exposée jusqu'ici est tellement certaine, que quiconque enseignerait le contraire encourrait l'excommunication, vu que parmi les propositions condamnées par le pape Innocent XI, la soixante-et-unième défend, sous peine d'excommunication réservée au Souverain Pontife, d'enseigner qu'*on puisse absoudre celui qui se trouve dans une occasion prochaine, qu'il peut et ne veut pas abandonner*. Et afin que vous pénétriez mieux encore le sens de ce que je vous dis, je vais, pour vous rendre la vérité palpable, mettre le cas en pratique. Un maître tient chez lui une servante avec laquelle il tombe de temps en temps dans le péché ; il peut la renvoyer, car en effet, si la servante avait été surprise à voler, ou si, dans un moment de colère, elle lui avait donné un solennel soufflet, il la congédierait sur-le-champ, même

en la maltraitant; il peut donc la renvoyer, mais il ne veut pas s'en séparer, soit à cause de l'attachement qu'il lui porte, soit à cause du peu d'intérêt qu'il prend à son propre salut. Eh bien! celui qui dirait qu'un tel individu fait de bonnes confessions, et peut être absous tout en gardant cette femme dans sa maison, serait excommunié. — Une servante demeure dans un service où, de temps en temps, elle est sollicitée au mal et consent au péché; elle peut se soustraire au danger et trouver un maître craignant Dieu; car si elle était maltraitée ou battue tous les jours, certes, elle partirait; cependant, elle n'en veut rien faire, soit par intérêt, soit par passion. Celui qui dirait que cette femme dans un pareil état fait de bonnes confessions et peut être absoute, serait excommunié. — Un jeune homme courtise une jeune fille, et de temps en temps, soit en pensées, soit même en actions, il offense gravement le Seigneur; il peut la quitter, car de fait si la jeune fille se laissait courtiser par un autre, il la quitterait de dépit; et cependant, il ne veut pas renoncer à cette fréquentation. Eh bien! si quelqu'un disait qu'un pareil jeune homme fait de bonnes confessions et peut être absous, il serait excommunié. Dites-en autant de ceux qui hantent les cabarets, se livrent au jeu, vont dans les mauvaises compagnies, ou se mettent dans les autres occasions dont nous avons parlé plus haut. Remarquez toutefois que le pape n'excommunie pas ceux qui se trouvent dans l'occasion prochaine, mais bien celui qui enseigne qu'on peut les absoudre tandis qu'ils sont dans l'occasion, et qu'ils ne veulent pas l'abandonner lorsqu'ils le peuvent. Qu'en dites-vous, maintenant? Une doctrine si solide, si fermement établie n'est-elle qu'un vain scrupule? — Mais, mon père, comment ça se fait-il? Nous nous connaissons tous ici, et nous savons parfaitement ce qui se passe : un tel fréquente une telle maison, et on sait

comment on y va ; tel autre tombe ivre-mort dans les cabarets, un troisième enfin scandalise le public par ses intrigues amoureuses : et pourtant, nous les voyons s'approcher des sacrements ; ils reçoivent donc l'absolution de leurs confesseurs. Que dites-vous, que dites-vous : de leurs confesseurs? dites, de traîtres! oui, de traîtres! Je voudrais avoir une voix de tonnerre pour me faire bien entendre de tout le monde. Ouvrez les yeux, mes chers frères, je vous en conjure au nom de l'amour que vous portez à vos âmes, ouvrez les yeux ; ces confesseurs-là vous trahissent en vous donnant l'absolution sans vous obliger à quitter l'occasion prochaine; ils vous trahissent! ils vous trahissent! n'allez donc plus les trouver, si vous ne voulez pas vous damner.

VI. Mais comme j'espère bien qu'il ne se trouve pas ici de confesseurs de cette espèce, il est bon que je vous indique la cause de ce déplorable désordre, qui est la ruine de tant d'âmes. Je vous en apporterai deux raisons : l'une contre vous, et l'autre contre moi. La première est contre vous : c'est que vous n'appréciez pas ce que c'est que l'occasion prochaine, quelquefois même vous ne la connaissez pas, ou bien vous la regardez comme une pure démonstration de politesse ; vous dites que l'usage le veut ainsi, qu'il n'y a pas là de mal. Il n'y a pas là de mal! Dites-moi un peu ce que c'est que l'œuf d'un aspic? Regardez-le bien ; vous voyez qu'il ne bouge, qu'il ne mord pas, qu'il ne tue pas, et s'il restait toujours œuf il ne serait aucunement dangereux. Mais s'il est soumis quelque temps à une chaleur favorable, hélas ! il en sort un serpent si cruel, si venimeux, qu'il tue tout ce qui ose le toucher. Qu'est-ce que c'est que cette familiarité, cette inclination, cette amitié? Il vous semble que c'est une semence innocente, qu'il n'y a en cela aucun mal ; couvez-la quelque temps, réchauffez-la par des démonstrations mutuelles, oh! que de

péchés, semblables à des serpents, s'en échapperont et empoisonneront le monde! Ce qu'il y a de pis après cela, c'est que, faute de connaître ou d'apprécier ces occasions, vous ne les déclarez jamais bien à confesse, en ce sens que vous ne dites pas les choses exactement comme elles sont. Vous vous accusez d'avoir commis un péché avec une personne, mais vous ne dites pas que vous tenez cette même personne chez vous ou à votre disposition; ou bien, si elle n'est pas chez vous, que vous la fréquentez sans intention de l'abandonner; car si vous découvriez aussi complétement votre plaie, elle répandrait une telle infection, que vous ne trouveriez pas aisément quelqu'un qui entreprît de la guérir sans employer le fer et le feu, et vous donnât aussitôt l'absolution.

L'autre raison est contre moi; c'est que nous autres confesseurs, nous ne faisons pas toujours notre devoir à ce tribunal sacré : si nous le faisions, il est probable que beaucoup de chrétiens qui brûlent maintenant en enfer, jouiraient de la vue de Dieu en paradis. Le confesseur n'est pas seulement juge, obligé comme tel, après avoir entendu le procès, de prononcer sur-le-champ une sentence d'absolution; il est aussi médecin. Or, vous savez combien d'interrogations fait un médecin avant de tracer sa recette : il demande en premier lieu depuis quand la fièvre a commencé, combien de temps elle a duré, si c'était une fièvre froide; il veut savoir si le malade souffre de la tête, il tâte un pouls, puis l'autre, et après avoir bien réfléchi, il écrit sa recette. S'il indiquait un remède aussitôt sans s'être informé du mal, vous diriez qu'il n'est pas même bon pour traiter un cheval. Eh bien! le confesseur est médecin, comme nous l'avons dit, il ne suffit pas qu'il entende celui qui s'accuse d'avoir péché dix fois avec une femme, il doit lui demander s'il la tient chez lui, si elle vient fréquem-

ment le trouver sous prétexte de rendre service, s'il lui fournit de quoi vivre, et lui faire d'autres interrogations semblables selon que la prudence l'indique. Je ne dis pas cela pour en remontrer à ceux qui en savent plus que moi, mais je le dis parce que si, dans cette affaire, on ne procède pas avec une grande circonspection, au lieu d'envoyer les âmes en paradis nous en remplirons l'enfer.

VII. Comme je crains d'être plus en défaut que tous les autres, je veux me soumettre à la correction de tout le monde, en exposant ici publiquement la manière dont je me comporte au confessionnal. Un pénitent vient me trouver; il se peut qu'il soit récidif et consuétudinaire, ou placé dans l'occasion de pécher. S'il est consuétudinaire, c'est-à-dire, s'il commet fréquemment certains péchés par pure malice, sans y être porté par quelque occasion extérieure, si d'ailleurs il me donne des signes d'un sincère repentir, et que je le trouve bien résolu de se corriger, comme il arrive d'ordinaire en temps de mission et en d'autres circonstances analogues, je lui donne l'absolution avec toute la bienveillance possible, lui prescrivant divers préservatifs afin qu'il persévère dans le bon propos de ne plus retomber à l'avenir. Mais si ce récidif montrait peu de douleur et peu d'envie de s'amender, surtout si, repris par d'autres confesseurs, il ne s'est pas corrigé, je ne m'empresserai pas tant de lui donner l'absolution; je la lui différerai pendant quelques jours, en lui disant : Voyons, mon enfant, abstenez-vous de commettre ce péché pendant huit ou dix jours, et observez telle ou telle pratique de piété ; puis revenez, je vous donnerai l'absolution et vous serez content. — Cette pratique est celle que beaucoup de saints ont suivie, et avec laquelle ils ont gagné une infinité d'âmes à Dieu. Oh ! si tous les confesseurs l'embrassaient, quel bien il en résulterait! — Mais, mon père, si l'on diffère l'absolution, il arrive

quelquefois qu'on ne les voit plus revenir. — Ne vous en mettez pas en peine, vous avez fait votre devoir, et s'ils ne reviennent pas, c'est un signe manifeste qu'ils n'étaient pas disposés; dites-leur hardiment : *Perditio tua ex te.*

Si mon pénitent est un homme qui vit dans l'occasion prochaine volontaire, comme celui qui entretient une liaison coupable et les autres dont nous avons parlé, certainement je commettrais une grande faute en lui donnant l'absolution; régulièrement parlant, je ne me fie pas même à leurs promesses, surtout s'ils en ont déjà fait à d'autres confesseurs et ne les ont jamais tenues. Voici la marche que je suis. Si l'occasion est hors de la maison, je diffère l'absolution, en leur disant : abstenez-vous pendant quelques jours d'aller dans cette maison, de hanter ce cabaret, cette compagnie, ou de jouer, et faites entendre à telle personne que vous ne voulez plus avoir aucun rapport avec elle; puis revenez et je vous donnerai l'absolution. — Mais si l'occasion est dans la maison même, je lui dis sans plus de détours : allez-vous-en chasser cette créature, et puis revenez recevoir l'absolution. — Mais, mon père, présentement je ne le puis pas. — Eh bien! il n'est pas nécessaire non plus que je vous donne l'absolution présentement. Si vous voulez du temps, tâchez de vous entendre avec la justice divine pour qu'elle ne s'irrite pas de votre obstination. — Mais si je la congédie, le voisinage se livrera à des soupçons injurieux. — Et quel fondement avez-vous pour croire qu'on formera des soupçons? Si vous n'avez aucun fondement, vous voyez que votre appréhension est vaine et ne mérite aucune considération; que si vous avez quelque fondement, il ne peut provenir que de ce que le public soupçonne et médit déjà; or, si déjà il soupçonne et médit, vous êtes obligé d'ôter le scandale : le voisinage se

scandalise de votre conduite; et lorsqu'il verra cette créature mise à la porte, il en sera édifié et louera Dieu. — Mais, mon père, si vous saviez! c'est une femme qui a l'habitude du ménage et qui est très-fidèle. (Notez que si elle commettait des larcins dans la maison, elle ne serait pas fidèle; elle dérobe le paradis à son maître, et elle est qualifiée de femme fidèle). — Mais dites-moi, ne se trouve-t-il pas d'autres femmes que celle-là qui sachent tenir un ménage? Votre passion vous aveugle; c'est cette passion qui vous fait croire que rien ne peut se faire que par elle. — Et pourtant les autres confesseurs m'ont absous! — Et moi je vous dis que dans cet état, le pape lui-même, avec les clefs de saint Pierre en main, ne peut vous absoudre; parce que le pape avec toute son autorité ne peut changer la matière des sacrements. Si donc vous n'avez pas un ferme propos d'éloigner cette occasion, que sert-il de pouvoir dire : le confesseur m'a absous, puisque vous n'êtes pas absous de Dieu? Le prêtre dira : Je t'absous, et Dieu du haut du ciel dira : Et moi je te maudis. Laquelle de ces deux sentences aura son effet? — Mais moi, mon père, je ne la tiens pas chez moi, mais bien dans une certaine maison; or, je vous promets de ne plus y aller pour pécher, mais seulement pour un peu passer le temps. — Eh bien! je vous dis que quand même vous iriez pour réciter votre chapelet avec elle, vous pècheriez encore. Eh! de grâce, comprenez enfin cette vérité que l'on pèche par impureté, non-seulement en faisant des actions déshonnêtes, mais aussi en s'exposant au danger prochain d'en faire. Grand Dieu! ne voyez-vous pas comme vous vous faites illusion? plus vous éprouvez de difficulté à abandonner l'occasion prochaine, plus vous montrez manifestement que vous aimez encore le péché qui est moralement lié avec l'occasion; et si vous aimez le péché, comment peut-on

dire que vous soyez bien disposé à recevoir le sacrement de pénitence? — Allons, mon père, je vous promets de la quitter. — Si votre promesse était sérieuse et venait du cœur, je me fierais à vous comme dans une circonstance, etc., mais attendu que vous avez promis à tant d'autres confesseurs, et que vous avez toujours été infidèle, je n'ose vous absoudre, d'autant plus que l'expérience m'enseigne qu'une fois absous, loin d'enlever l'occasion, on la renforce plutôt; je ne me contente donc pas de belles promesses, il faut des faits. Allez, éloignez l'occasion, et revenez, vous aurez l'absolution. — Telle est ma pratique, que je soumets à l'examen de tout le monde.

VIII. Qu'ils prennent garde les confesseurs qui se conduisent d'une manière toute différente, qu'ils prennent garde, dis-je, d'encourir un jour eux-mêmes la critique la plus sévère au tribunal de Dieu! Et que les pénitents sachent bien que s'ils viennent à rencontrer un directeur spirituel qui leur permette de rester dans l'occasion prochaine volontaire, ce n'est pas un père qu'ils trouvent, mais un assassin de leurs âmes. Si un faux monnayeur, condamné à mort de ce chef, vient à obtenir grâce du prince, vous semble-t-il probable qu'on laissera entre ses mains les matrices avec lesquelles il a frappé monnaie? Et à un pécheur qui a encouru la mort éternelle, il faudrait laisser cette occasion prochaine qui fut pour lui la cause de tant de chutes? Il ne serait que trop vrai de dire dans ce cas que le diable, loin de perdre une âme, en gagne deux, savoir l'âme du pénitent et l'âme du confesseur. Ecoutez donc à ce sujet un fait bien connu, mais qu'on ne saurait trop rappeler.

Un gentilhomme adonné à tous les désordres avait, pour son malheur, trouvé un confesseur qui lui donnait toujours l'absolution avec une bonté sans pareille. Sa

femme, dame d'une grande piété, secouait de temps en temps la conscience de ce mari déréglé, en lui suggérant des doutes sur la validité de tant d'absolutions qu'il recevait sans jamais écarter l'occasion. Le mari la plaisantait en lui disant : Vous voulez faire la théologienne? Si mon confesseur, qui est un religieux fort instruit, ne pouvait pas m'absoudre, il ne le ferait pas; occupez-vous de votre âme et je m'occuperai de la mienne. — Il continua à vivre comme auparavant et à se confesser de même, et jusqu'à la confession qu'il fit à l'heure de sa mort, elle fut semblable à celles qu'il avait faites pendant sa vie. Un jour que sa veuve était en prière dans son oratoire, elle voit apparaître, au milieu d'une flamme ardente, un homme monstrueux porté sur les épaules d'un autre homme. La vertueuse dame voulait fuir : « Non, dit une voix, non, arrêtez, et sachez que je suis l'âme de votre mari damné, et celui qui me porte sur ses épaules, c'est l'âme de mon confesseur : moi, pour m'être mal confessé, et lui, pour m'avoir absous à tort, nous sommes tous deux damnés. Et à ces mots, il disparut. Si donc il est parmi vous quelqu'un assez insensé pour continuer de se confesser sans quitter l'occasion prochaine du péché, qu'il sache qu'il ira en enfer avec moins de peine, attendu qu'il ne fera pas la route à pied, mais qu'il sera porté sur les épaules de ce confesseur qui l'absout. Mais comme je ne puis m'arrêter à une telle supposition, lorsqu'il s'agit d'auditeurs aussi pieux que vous, je vous prie de vous examiner tous un instant sur ce point important, avant la confession; que chacun se demande en soi-même : quelle est la source de mes péchés? N'est-ce pas la présence de telle personne chez moi? n'est-ce point la fréquentation d'une telle ou d'un tel? etc., et la racine du mal une fois découverte, retranchons-la, de grâce, retranchons-la et finissons-en une bonne fois; sans

quoi, ce sacrement qui a été institué pour nous donner la vie, deviendrait une occasion de mort et de mort éternelle.

IX. Je veux couronner cette instruction par un avis très-important, c'est que ceux d'entre vous qui ont vécu par le passé dans des occasions prochaines de péché ne doivent pas seulement abandonner ces occasions; il faut en outre qu'ils songent à réparer tant de confessions mal faites. En effet, il est indubitable qu'aussi longtemps que vous meniez une vie si déréglée, tous les confesseurs du monde auraient eu beau vous crier en chœur : Je t'absous, je t'absous, ils auraient crié en l'air; et si vous étiez morts alors, malgré toutes ces absolutions solennelles, vous seriez infailliblement damnés. Quel est donc le remède? C'est une confession générale faite avec soin. En conséquence, ne perdez pas de temps, car le démon fera tous ses efforts pour l'entraver. Mais je ne voudrais pas vous voir imiter ceux qui, le dimanche matin, font leur confession générale, et le dimanche soir retournent dans la maison où ils entretiennent une liaison dangereuse, sous prétexte qu'ils n'y vont pas pour faire le mal, mais seulement pour passer le temps. Je vous répète encore une fois ce que je vous ai déjà dit et redit, savoir qu'il y a péché non-seulement à faire des choses déshonnêtes, mais de plus à s'exposer au danger de pécher et de commettre ces sortes d'actions, quoiqu'il arrive une fois en passant que vous n'y succombiez pas. Je vous avertis même qu'en faisant votre confession générale, vous devez vous accuser, non-seulement des fois où vous avez péché en allant dans cette maison, mais aussi des fois où vous y êtes allés sans pécher, parce qu'alors même vous avez offensé Dieu. — Et pourquoi? — Parce que vous vous êtes mis dans l'occasion prochaine de pécher. Voilà une doctrine que la plupart des gens ne

veulent pas comprendre. Mais, bon Dieu ! si une mère ou une nourrice tient auprès d'elle, pendant la nuit, un petit enfant encore à la mamelle, sans prendre de précaution, n'êtes-vous pas les premiers à dire qu'elle commet un grand péché? Et pourquoi? dis-je à mon tour; la petite créature n'a pas été étouffée, il n'en est résulté aucun mal. — N'importe, reprenez-vous avec chaleur, elle s'est exposée au danger de l'étouffer, et c'en est assez pour commettre une faute grave. — Vous dites très-bien, vous parlez comme de grands théologiens. Et vous, vous qui vous exposez toujours au même danger dans ces tête-à-tête, dans ces cabarets, dans ces maisons de jeu, vous ne feriez aucun mal, n'est-ce pas? Mais savez-vous d'où provient un pareil aveuglement? En voici la cause : vous vous représentez le chemin du ciel bien large , et vous vous tirez d'affaire en disant que la miséricorde de Dieu est grande, sans réfléchir que sa justice ne l'est pas moins, et que Dieu ne veut pas donner son paradis uniquement par miséricorde, sans quoi il le donnerait même aux Musulmans, il le donnerait à tous et il n'y aurait personne de damné; mais qu'il veut le donner et par miséricorde et par justice tout à la fois, qu'il veut le donner à titre de récompense. Or, examinez un peu quelle peine vous vous donnez pour obtenir une si magnifique récompense : vous ne voulez pas même vous imposer la légère mortification de renoncer à une occasion de péché; vous voulez donc vous damner à toute fin. Ah çà! voyons; si quelques-uns d'entre vous ont vécu jusqu'ici dans l'égarement, Notre-Seigneur se tient les bras ouverts sur la croix pour accueillir quiconque se convertit sincèrement, et ne déchire pas seulement ses vêtements extérieurs, comme s'exprime l'Ecriture. par des résolutions superficielles, mais brise son cœur même par une douleur profonde et un bon propos, ferme et

généreux, de ne jamais pécher et en outre de renoncer à toutes les occasions prochaines de pécher. Voilà le caractère d'une véritable conversion ; voilà le moyen de faire une bonne confession et d'assurer le salut de vos âmes : abandonnez l'occasion, abandonnez l'occasion.

Ne perdez pas l'instruction de demain, car la matière de la confession étant épuisée, on va entamer d'autres matières d'une haute importance. N'y manquez pas, je vous en prie. *Agimus tibi gratias*, etc.

VIIe INSTRUCTION.

SUR L'OBLIGATION DE LA RESTITUTION.

I. Nous rappellerons, conformément à la promesso que nous avons faite, trois points de la plus haute importance. En premier lieu, la nécessité de confesser tous les péchés graves, sans en omettre un seul. Comment n'êtes-vous pas effrayés du sacrilége énorme que vous commettez chaque fois que vous cachez une faute grave en confession? Jean Brominaldi rapporte, dans sa *Somme*, qu'un mauvais prêtre, qui avait coutume de célébrer et de communier en état de péché mortel, parce qu'il cachait toujours un péché honteux à son confesseur, se trouvant sur le point de mourir, vit paraître un démon des plus effroyables, avec un charbon ardent en main : « Je viens, lui dit le démon, pour te communier comme tu le mérites; » et lui mettant ce charbon de vive force dans la bouche, il l'étouffa, et entraîna son âme avec lui en enfer. Oh! qu'il vaudrait mieux pour ceux qui cachent leurs péchés en confession, et puis osent s'approcher de l'autel pour communier, qu'il vaudrait mieux pour eux, dis-je, qu'on leur enfonçât un tison embrasé dans la gorge! Aussi, s'ils ne s'amendent pas, ils peuvent compter, non pas sur un tison comme ceux de nos foyers, ce serait trop peu, mais sur un tison qui éternellement ne s'éteindra pas. De grâce, que celui qui est dans le cas mette en pratique le conseil déjà tant de fois répété : qu'il déclare en

premier lieu ce péché caché jusqu'ici. Malheur à qui ne profitera pas de ces exhortations réitérées !

Le second point que j'ai à vous rappeler, c'est l'acte de contrition. C'est une opinion soutenue par de graves autorités, que tous les chrétiens, à l'article de la mort, sont obligés de faire un acte de contrition, afin d'assurer par tous les moyens possibles leur salut éternel. Or, comment satisferont à cette obligation ceux qui ne le connaissent pas même de nom, ou du moins ne sont point habitués à le faire ? Le cardinal Bellarmin raconte que, se trouvant au chevet d'un gentilhomme mourant, il l'exhorta à faire cet acte de contrition ; le moribond lui ayant répondu qu'il ne savait ce que c'était, le cardinal le lui expliqua, mais sans fruit, car le malade ne fit que répliquer : « Je ne comprends pas ; je ne suis pas capable de ces choses-là. » Et peu d'instants après il mourut, ne laissant guère d'espoir de salut. Il faut s'exercer à manier les armes maintenant si l'on veut pouvoir combattre alors. C'est pourquoi tous les jours, au matin et au soir, mettez-vous à genoux et faites cet acte si salutaire : *Mon Dieu*, etc.

Le troisième point que j'ai à vous remettre en mémoire, c'est celui que nous avons expliqué hier, savoir, la nécessité de fuir l'occasion prochaine de péché. Par occasion prochaine on entend le danger dans lequel on succombe fréquemment. C'est pourquoi, si en allant passer le temps dans une maison avec une femme, si en entretenant liaison avec une autre, si en en faisant venir une chez vous pour vous rendre service, il vous arrive à cette occasion de tomber fréquemment en péché mortel, il ne suffit pas pour vous bien confesser d'avoir le bon propos de ne plus retomber, il faut que vous soyez résolus de fuir le danger, c'est-à-dire de mettre fin à ces relations ; autrement vous ne vous confesserez jamais bien, Henriquez rapporte, dans son petit

livre intitulé *Scala Cœli*, qu'une dame s'étant abandonnée à une vie dissolue et licencieuse, vint à mourir sans se convertir ; elle apparut ensuite à son fils, religieux au monastère de Cistello, sous l'aspect le plus horrible, tout environnée de flammes. Le saint religieux se contint et lui demanda qui elle était : « Je suis ton infortunée mère, répondit cette âme, et je suis damnée, comme tu vois. — Mais comment? ajouta le fils; vous vous êtes cependant confessée. — Oui, reprit la mère, mais de la langue et non du cœur, et je n'ai jamais eu de véritable douleur et jamais je n'ai quitté l'occasion prochaine du péché; aussi pour moi plus de bonheur de toute l'éternité. » Et elle disparut. Oh! combien s'exposent à de cruelles déceptions pour cette heure fatale, parce qu'ils ne veulent pas y prendre garde! celui qui veut entretenir sa maison bien propre ne se contente pas d'enlever les toiles d'araigner, il a soin de faire tomber l'araignée elle-même et de l'écraser. Voulez-vous faire de bonnes confessions, ce n'est pas assez de vous accuser de vos péchés, il faut en détruire l'occasion; sans quoi l'occasion est comme une araignée qui vous file aussitôt de nouveaux péchés.

II. Dans l'instruction d'aujourd'hui nous traiterons d'une matière extrêmement importante, savoir de l'obligation de restituer le bien d'autrui. Pour mettre quelque ordre dans notre entretien, nous noterons trois fautes que commettent d'ordinaire ceux qui sont tenus à la restitution : — la première concerne LA SUBSTANCE même de la restitution, — la seconde LE MODE, — et la troisième LE TEMPS. Il règne parmi les chrétiens une telle ignorance des choses de Dieu et un si grand attachement aux choses de la terre, qu'il n'en manque point qui s'imaginent que la restitution est une pénitence que le confesseur impose à celui qui a volé, pénitence qu'il peut à son gré diminuer ou changer ; mais, certes,

il n'en est pas ainsi. La restitution est un acte de justice commandé par là loi divine, afin de réparer le dommage injustement causé au prochain, et le prêtre qui vous confesse est bien arbitre entre vous et Dieu, il peut bien vous remettre les offenses que vous lui avez faites, mais il n'est pas arbitre entre vous et le prochain, de manière à pouvoir vous faire la condonation de ce qui appartient à autrui. Ainsi, toutes les fois que vous avez fait tort au prochain dans ses biens, car c'est de cela qu'il s'agit ici. Dieu lui-même vous enjoint de réparer ce tort. Il n'est pas possible de vous signaler toutes les injustices par lesquelles on nuit au prochain; toutefois, afin de vous aider, j'en signalerai quelques-unes des principales, ce matin, réservant le reste pour l'instruction de demain, ou je déroulerai plus en détail toutes les chaînes par lesquelles l'avarice vous tient étroitement liés. Ceux-là donc contractent l'obligation de restituer, non-seulement qui commettent des vols et des larcins manifestes, comme tout le monde le sait assez, mais aussi qui donnent asile aux voleurs, qui recèlent les objets dérobés, qui par assistance, conseil ou consentement, participent à un vol quelconque. Les serviteurs qui dérobent à leurs maîtres sous prétexte qu'ils ne sont pas suffisamment rémunérés, les maîtres qui retiennent sans raison les gages de leurs domestiques, refusent le salaire dû aux ouvriers, les surchargent de travaux auxquels ils ne sont point tenus; les moissonneurs qui en temps de récolte prennent plus que leur part au détriment du propriétaire; ceux qui achètent à des enfants, ou à toute autre personne, des objets qu'ils savent très-bien ou qu'ils soupçonnent avoir été dérobés; ceux qui usent de fourberie dans le commerce, qui mélangent de la mauvaise marchandise avec de la bonne, de l'eau avec le vin, du seigle avec le froment, et puis vendent ces denrées falsifiées à un prix

aussi élevé que si elles étaient pures de tout mélange, ou bien qui ne donnent pas le poids ou la mesure exacts ; ceux qui trompent sur les foires et les marchés, en faisant des contrats usuraires ou en débitant de la fausse monnaie; les gens de métier, comme tailleurs et autres, qui s'approprient une partie de l'étoffe qu'on leur a remise, bien qu'ils soient raisonnablement rémunérés de leur main d'œuvre ; ceux qui suscitent d'injustes procès, ou qui, par des détours et de faux rapports, les prolongent injustement; en un mot, tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, causent du dommage au prochain, contractent par là même une obligation grave de restituer : ils y sont tenus en vertu du commandement de Dieu, qui leur enjoint de rétablir les droits de la justice, après les avoir violés, par le tort qu'ils ont fait au prochain dans ses biens.

III. Or, faites bien attention maintenant, je vous en prie, afin de comprendre dans quels funestes liens vous engagez votre âme en enlevant ce qui appartient à autrui. Supposé qu'un de vous eût promis à Dieu par vœu tous les pèlerinages et toutes les austérités que peut faire un pénitent, et qu'il fût lié par toutes les excommunications et autres censures que peut encourir un contumace : il y a pouvoir dans l'Eglise de briser toutes ces chaînes, de dispenser des vœux ou des promesses qu'il a faites à Dieu, et de lever les censures fulminées contre lui ; mais il n'y a point pouvoir de le délier de l'obligation de restituer s'il l'a contractée : *Non remittitur peccatum, nisi restituatur ablatum :* point de rémission du péché sans restitution du bien injustement enlevé. Vous avez encore une sentence de mort, l'arrêt ne peut être effacé que par la restitution. Si quelqu'un d'entre vous venait à mourir et puis ressuscitait par l'intercession d'un saint, on dit qu'il ne serait plus tenu d'habiter avec sa femme, parce que le mariage,

selon les paroles de l'Apôtre, ne dure que jusqu'à la mort; mais le mort qui sortirait du tombeau serait encore tenu de restituer le bien d'autrui, qu'il aurait usurpé avant sa mort ; parce que le lien de la restitution est indissoluble, et plus fort que le bras de la mort elle-même. Non, non, pas de rémission sans restitution : *Non remittitur peccatum, nisi restituatur ablatum.* Voyez donc de quelles chaînes vous chargez votre âme en ravissant le bien d'autrui : vous vous mettez dans l'inévitable alternative ou de restituer, ou de vous damner. Employez tous les moyens imaginables pour vous sauver, répandez autant de larmes qu'une Madeleine, jeûnez plus qu'un Pacôme, déchirez vos membres plus qu'un Hilarion, rien ne fait. Retenez-vous un bien mal acquis? faites autant de prières qu'il vous plaira, tout est vain, si vous ne restituez pas : *Cum multiplicaveritis orationem, non exaudiam*[1]. — Et pourquoi, Seigneur, tant de colère? *Manus enim vestræ sanguine plenæ sunt*[2] : c'est que vos mains sont pleines du sang des pauvres, c'est-à-dire, pleines d'iujustices, pleines d'extorsions à l'égard des pauvres gens, pleines d'afflictions, que vous leur causez, parce que vous les faites venir et revenir dix fois, vingt fois chez vous pour recevoir leur salaire, et que vous retenez la moitié du prix convenu, ou qu'au lieu d'argent vous leur donnez des marchandises à moitié gâtées, les évaluant au prix le plus élevé; c'est là le sang de ces malheureux que vous pressurez, et il n'en faut pas davantage pour que le bien que vous faites ne soit plus bien et ne vous profite point. Les sacrements mêmes vous sont inutiles, si vous ne restituez point. N'est-ce pas un grand malheur que de mourir sans sacrements? Eh bien! sachez que c'est encore un plus grand malheur do

(1) *Is. I, 15.* (2) *Ib.*

recevoir les sacrements en mourant, et de ne pas restituer; parce que, dans ce cas, les sacrements, qui ont été institués pour la guérison de l'âme, se changent en un poison mortel. Ici pas moyen d'échapper : ou restituer, ou se damner. Savez-vous quel effet produit ce bien mal acquis que vous retenez devers vous? Il crie continuellement contre vous au tribunal de Dieu, il crie avec force : *Redde quod debes :* « Rends, rends ce que tu dois, » rends ce que tu as pris injustement; et il n'y a pas moyen de le faire taire, sinon en restituant. Surius rapporte, dans la vie de saint Médard, comment on déroba à ce saint un bœuf au cou duquel était suspendue une sonnette, selon l'usage. Le voleur, tout content, conduisit l'animal chez lui, et le mit à l'étable. Mais la sonnette continua à sonner, si bien que la nuit venant, le ravisseur craignit que ce bruit ne le trahît. Il remplit la cloche de foin, et malgré cela, le croiriez-vous? elle continua à résonner; il l'enleva du cou de l'animal et la mit en terre, et elle sonnait toujours; il la renferma dans une boîte et elle ne cessait point de retentir. Alors le voleur effrayé la remit au cou du bœuf et reconduisit l'animal à son maître. Oh! pour lors la sonnette se tut. Figurez-vous donc qu'à cette hache, à cette pioche, à ce drap, à ce livre, à cet anneau, à cet objet dérobé, est attachée une sonnette qui retentit jour et nuit, et fait grand bruit au tribunal de Dieu, en criant vengeance contre vous; si ce son n'est pas entendu de vos oreilles, il l'est de votre conscience : faites tout ce que vous voudrez, il n'y a pas d'autre moyen de faire cesser ce bruit importun que la restitution. Dieu ne vous pardonnera pas tant que vous n'aurez restitué. Qu'on publie des indulgences, qu'on annonce des jubilés et des années saintes, tant qu'on voudra; il n'y aura point de pardon pour vous. Je vous le répète en termes clairs et précis : vous êtes

dans la dure alternative ou de restituer, ou de vous damner; pas de milieu : ou restituer ou vous damner.

IV. Cela s'entend, direz-vous, de celui qui peut restituer et ne le veut pas; mais pour moi, je ne le puis pas. — Sans doute, Dieu ne nous oblige pas à l'impossible, en sorte que celui qui est vraiment incapable de restituer ne sera pas damné pour ne l'avoir pas fait. Toutefois, il faut examiner soigneusement ce *je ne puis pas* ; car je crains fort que ce ne soit un *je ne veux pas*, travesti en *je ne puis pas*. En conséquence, celui qui invoque l'impossibilité doit remarquer d'abord que s'il ne peut pas tout restituer à la fois, il pourrait peut-être restituer par partie, peu à peu; cependant il ne s'en met pas en peine. Si vous laissez une mesure de grain dans l'aire de grange, les fourmis ne sont pas capables d'emporter tout d'une seule fois; mais en plusieurs voyages, grain à grain, elles finiront par nettoyer l'aire. De même, celui qui ne peut pas tout restituer en une fois, n'a qu'à s'entendre avec un bon confesseur pour restituer un peu à la fois, tant chaque mois; et que les pauvres gens qui ne peuvent pas restituer en argent, s'efforcent de rendre l'équivalent en travail, de manière à compenser le dommage causé à leur créancier. — En second lieu, celui qui dit : je ne puis restituer, doit examiner s'il se met en mesure de pouvoir le faire, en retranchant les dépenses superflues qu'il fait au jeu, en vanités, en divertissements. Il en est qui sont prodigues au jeu, dans les parties de plaisir, et les dépenses de luxe, et puis vous disent : je ne suis pas en état de restituer, et paient toutes leurs dettes avec cette monnaie. Pour ces sortes de gens la sentence est déjà portée : point de paradis pour eux, aussi longtemps qu'ils ne voudront se gêner en rien, ni prendre aucun moyen à l'effet d'observer la loi de Dieu, comme serait de se retrancher quelque

chose. Voulez-vous què je vous indique, moi, le moyen de restituer? Eh bien, dites-moi, combien dépensez-vous tous les dimanches et jours de fêtes au cabaret ou au jeu? Voici donc le moyen : demeurez renfermés chez vous, et ce que vous dépenseriez mal à propos ou que vous risqueriez au jeu, mettez-le de côté à l'effet de satisfaire à vos obligations, et vous verrez un peu si, au bout du mois ou au bout de l'année, la restitution ne vous sera pas, non-seulement possible, mais facile. — En troisième lieu, certains disent : je ne puis pas; mais sur quoi se fonde ce : je ne puis pas? Il se fonde sur ce que cet argent qu'ils devraient restituer, ils veulent en faire un placement avantageux, en tirer un nouveau profit. Et, en effet, on remarque que ce sont plutôt les gens aisés que les pauvres qui se mettent à l'aise sous le couvert de ce commode : *Je ne puis pas.* Entre les Anges véritables et les anges de plâtre il y a cette différence que les premiers, quoique sans ailes, sont très-agiles et volent, en un clin d'œil, d'un bout du monde à l'autre; tandis que les anges de plâtre, malgré cette paire d'ailes démesurées, ne font pas un seul pas, ils sont toujours immobiles au même endroit. Les anges véritables sont les pauvres déguenillés et manquant de tout : ceux-ci s'ingénient pour restituer leurs petites dettes, ils s'efforcent de payer en sueur ce qu'ils ne peuvent donner en argent, et tâchent de procurer à leur créancier une équitable compensation. Les anges de plâtre sont les gens aisés; ceux-ci, malgré leurs ailes, disent qu'ils ne peuvent nullement, qu'il ne faut pas en parler, qu'ils ne peuvent pas, absolument pas. Mais ils ne prennent pas garde que, pour être exemptés de la restitution, il faudrait qu'il en résultât une gêne beaucoup plus grande pour eux que celle qu'éprouve ce pauvre ouvrier qui attend son salaire. Mais jugez : cet artisan a tout au plus du pain à donner à sa petite

famille, et ce riche, qui lui doit le prix de son travail, nage dans les délices, l'abondance et les aises de la vie, et avec cela, il paie ses dettes en disant : *je ne puis pas*. S'agit-il de dépenser avec profusion en parties de chasses, en soirées, en spectacles, en promenades, en luxe, en festins, on le peut ; et s'il s'agit de restituer, on ne le peut pas. Je vous attends, riches, avares, au tribunal de Dieu ; au revoir. Ajoutez que son *je ne puis*, ce même avare ne veut pas le tenir pour valable de la part d'une pauvre femme, qui ne dort pas la nuit, afin de gagner en filant, de quoi payer le loyer de sa maison, et n'y parvient pas. Elle aussi dit : *je ne puis pas ;* mais le cruel propriétaire ne veut point l'entendre et la contraint, si elle n'a pas de lait, de donner du sang ; il lui envoie les huissiers, s'empare de ses meubles et lui laisse à peine un peu de paille en guise de couche. Or, je vous le demande, cette balance avec laquelle un riche pèse si diversement son impuissance lorsqu'il doit débourser, et celle des autres lorsqu'il doit recevoir, oserions-nous dire qu'elle s'accorde avec la balance de la justice divine? Oserions-nous dire qu'elle est conforme aux lois de la charité? Je comprends à présent pourquoi l'Apôtre appelle l'avarice la racine de tous les maux : *Radix omnium malorum est cupiditas*[1]. C'est qu'en effet cette racine maudite ne s'est que trop profondément enfoncée dans le cœur de l'homme.

V. Passons maintenant aux fautes qui se commettent par rapport à la manière de restituer. Il se fait peu de restitutions, et encore se font-elles de travers. Il en est qui voudraient rendre tout le bien mal acquis qu'ils possèdent, en faisant dire des messes, et parfois ils voudraient même qu'une seule messe leur tint lieu d'une énorme restitution. Il faut distinguer deux sortes de

(1) *I. Tim. 6, 10.*

restitutions. Quelquefois on ne sait qui a souffert du dommage causé, on ne connaît pas le maître de la chose volée, ou, si on le connaît, il est moralement ou physiquement impossible de restituer, soit à lui, soit à ses héritiers; comme lorsqu'on a volé à un étranger sur une foire, ou qu'on a volé à un grand nombre de personnes, mais peu à chacune; c'est le cas d'un marchand en détail, qui use de faux poids ou de fausses mesures, et retient un peu à celui-ci, un peu à celui-là, sans savoir précisément ni la quantité qu'il a volée, ni à combien de personnes, ni à qui il doit rendre. Dans ces sortes de cas, il ne serait pas mal de faire célébrer un certain nombre de messes, et quelquefois il serait mieux encore de distribuer aux pauvres ce bénéfice injuste, au moins en tant que par ce moyen vous pourrez restituer plus promptement, ce que vous devez avoir souverainement à cœur. — Si au contraire vous savez bien à qui vous avez fait tort, et si celui-là est vivant, ou si au moins ses héritiers le sont, ce serait une grande erreur de croire satisfaire par des messes et par des aumônes ; dans ce cas vous devez restituer la chose à son maître, ou s'il est mort, à ses héritiers ; sans quoi, vous n'éteignez point votre obligation, quand même, à l'exemple de Zachée, vous distribueriez la moitié de vos biens aux pauvres. Aussi remarquez que Zachée ne se contenta pas de dire à Jésus-Christ : *Ecce dimidium bonorum meorum de pauperibus :* « Voici que je donne la moitié de mes biens aux pauvres ; » mais qu'il ajouta en termes très-formels : *Et si quid aliquem defraudavi, reddo quadruplum*[1] *:* « Et si j'ai fait tort à quelqu'un en quoi que ce soit, je lui rends quatre fois autant. » Il comprenait parfaitement que l'aumône, si abondante qu'elle soit, ne doit pas être confondue avec la restitution : jugez après

(1) *Luc. 19, 8.*

cela si la vôtre, qui est si mince, pourra vous dispenser de restituer.

Mais si ce que je dois, au lieu de le retenir pour moi, je le donne aux pauvres, pourquoi cela n'est-il pas bon? — Belle chose de faire l'aumône avec le bien d'autrui! faites-la avec ce qui vous appartient, et restituez à qui vous devez. Bien plus, si pour faire parvenir la chose dérobée aux mains du propriétaire, il faut subir certains frais, vous devez les subir. Et si vous étiez plusieurs à commettre le vol, vous soutenant l'un l'autre, dans le cas que tous les complices ne fussent pas disposés à restituer, celui qui veut rentrer en grâce avec Dieu doit restituer à la place des autres. Mais si quelqu'un, sans avoir exercé aucune influence sur le vol, était simplement invité à en prendre sa part, par exemple à manger de la génisse volée, dans ce cas, supposé qu'avant d'en manger il sût qu'elle était volée, il est obligé de restituer la part dont il a joui, et s'il ne le sait qu'après l'avoir mangée, il est tenu seulement à restituer le bénéfice qui lui en reste, en tant qu'il s'est épargné, par exemple, la dépense qu'il aurait dû faire pour son repas. Eh bien! quelles réflexions vous suggèrent ces vérités? N'en est-ce pas assez pour vous déterminer à restituer dans la forme et de la manière voulue? Mais, je m'en aperçois bien, l'extrême répugnance que vous éprouvez procède de cette crainte frivole que la terre ne vienne à manquer sous vos pieds. Oh! les insensés! le bien mal acquis ne rendra pas votre maison plus solide; vous connaissez ces proverbes que les pâtres italiens chantent derrière leurs troupeaux: *Le grain du diable tourne tout en paille; le bien d'autrui détruit le nôtre; il s'en va comme il est venu.* Et puis, et puis, dussiez-vous devenir riches avec le bien mal acquis, de quoi, mes frères, cela vous servirait-il? Pour moi, je sais bien que j'aimerais mieux

tomber mort de faim entre les bras de mon Jésus, que de m'engraisser entre les bras du démon. Que chacun y pense pour son compte.

VI. Il reste à parler d'une dernière erreur non moins commune que les deux précédentes, celle qui concerne le temps de la restitution. Il en est un bon nombre qui satisfont en promettant à chaque confession de restituer, sans jamais en venir à l'exécution, et c'est là proprement le fruit de l'avarice, un fruit qui ne mûrit jamais. Il faut donc comprendre que celui qui n'a pas présentement la possibilité de restituer doit promettre de le faire dès qu'il le pourra; mais si quelqu'un le peut présentement, il ne suffit pas qu'il promette, il doit s'exécuter promptement; autrement il n'observe pas la loi de Dieu, et partant n'est pas capable d'absolution. La raison en est bien claire : c'est que le précepte de la restitution est en partie affirmatif, et en partie négatif; c'est-à-dire que sous un rapport, il dit : *restituez*, et sous un autre : *ne retenez point*. Or, celui qui a la bonne volonté de rendre, observe la première partie du précepte; mais si tout en ayant la facilité de restituer, de fait il ne restitue pas, il n'observe pas la seconde partie qui défend de retenir. Si quelqu'un avait un charbon allumé dans la main, il ne suffirait pas qu'il dît : je me propose de le jeter, il faudrait bien qu'il le jetât aussitôt, sous peine de voir le charbon s'allumer de plus en plus et la brûlure s'étendre : ainsi celui qui est détenteur d'un bien mal acquis ne peut se contenter de la résolution de restituer, il faut qu'il restitue en réalité, le plus tôt qu'il peut moralement, sans quoi la plaie s'agrandit, et par ce coupable délai il accumule péché sur péché; car il pèche au moins toutes les fois que l'occasion opportune de restituer se représente et que, se rappelant en même temps ses obligations, il néglige d'y satisfaire. Les animaux ne grandissent tous que jusqu'à

une certaine mesure, excepté le crocodile ; celui-ci, plus il vit, plus il croît. Eh bien ! on peut dire qu'il y a la même différence entre les autres péchés et le péché de celui qui a usurpé le bien d'autrui. Celui-ci est un péché qui grandit toujours ; quoique sans bouger les mains, le voleur continue à dépouiller son prochain, en retenant injustement ce qu'il a dérobé, au lieu de le restituer quand il le peut. En un mot, ce péché ne reste pas seul, mais il forme un torrent dont les flots se succèdent les uns aux autres, et malheureusement ce sont là des péchés que l'on ne confesse jamais. En effet, soyez sincères, vous qui déjà depuis si longtemps retenez le bien d'autrui, avez-vous jamais confessé cet énorme péché que vous commettez en ne restituant pas tandis que vous le pouvez? Aussi je vous avertis, vénérables confesseurs, de ne pas vous laisser tromper par ceux qui, dans le but de vous arracher l'absolution, vous feront cent belles promesses. Voyez un compas, il a une pointe fixée en terre, et l'autre se meut comme vous voulez ; il en est de même de ceux-là : laissez-les pour le présent inébranlablement attachés au bien d'autrui, ils vous promettront tout ce qu'il vous plaira dès qu'il ne s'agira que de restituer dans l'avenir. — Ah ! mon père, vous diront-ils, c'est là ma plus grande inquiétude. Croyez-vous donc que je n'y pense point? Je veux le faire, je vous le promets. — Mais si le confesseur ne dit pas résolument : allez faire votre devoir, et puis revenez recevoir l'absolution, il n'y a pas de danger qu'ils s'exécutent jamais, et les confesseurs qui ne se tiendront pas sur leurs gardes, seront bien souvent dupes. Qu'ils y réfléchissent donc : de même que celui qui tient une concubine chez lui, tout en promettant de la congédier, ne peut cependant être absous, si effectivement il ne la renvoie pas ; ainsi celui qui retient le bien d'autrui a beau promettre de restituer, on ne peut l'absoudre s'il

ne restitue effectivement; parce que l'un et l'autre, vu la mauvaise volonté actuelle ou habituelle qu'ils ont d'offenser Dieu, sont incapables d'absolution. Au moins devrait-on user de cette rigueur envers ceux qui ont promis à d'autres confesseurs, et n'ont jamais tenu parole. Je voudrais bien que ces malheureux comprissent une bonne fois leur déplorable état : il y a peu de différence, comme l'affirme le saint Concile de Latran, entre retenir le bien d'autrui et le dérober. Ainsi celui qui retient un bien mal acquis, est en état de vol continuel, il devient même voleur autant de fois qu'ayant la faculté de restituer il ne restitue pas. Ah! réveillez-vous, mes frères, et déchargez-vous enfin de ce poids énorme. En rentrant chez vous, emportez tout ce que vous trouverez appartenir à autrui ; de cette manière, vous mettrez votre conscience en sûreté et vous couperez le mal à sa racine.

VII. Mais que dire de ceux qui ne veulent restituer qu'à la mort, comme s'ils n'étaient capables de mûrir leurs résolutions qu'à l'instar des cormes, sorte de fruit qui n'est mûr que lorsqu'il commence à pourrir? Oh! quelle folie ! outre que la mort pourrait vous surprendre à l'improviste, outre que vos héritiers pourraient ne pas exécuter vos ordres, à part ces considérations, et supposé que tous vos desseins réussissent, qu'importe ce projet? Si entretemps vous pouvez restituer et ne le faites pas, vous transgressez incessamment la loi de Dieu, et au lieu de dégager votre conscience, vous ne faites que lui river tous les jours de nouvelles chaînes : *Si res ablata reddi potest, et non redditur, pœnitentia non agitur, sed simulatur.* Votre pénitence à cette extrémité, dit saint Augustin, ne sera qu'une pénitence de théâtre, qui fera rire les démons, et votre confession une confession simulée et trompeuse, qui, loin de vous réconcilier avec Dieu, ne fera que provoquer sa colère.

Savez-vous ce qui arrivera? Ce que vous laisserez à vos héritiers à charge de restitution, non-seulement vous précipitera dans un océan de feu, mais en outre formera une chaîne si longue qu'elle enlacera tous vos héritiers. C'est ce que vous allez comprendre par le fait suivant, qui fut cité en chaire par saint Grégoire VII, alors qu'il était archidiacre de l'Eglise romaine, et dont la vérité nous est garantie par saint Pierre Damien. Cet illustre pontife raconta donc que, dans une province voisine de la Lorraine, vivait un seigneur riche et puissant, qui passait aux yeux de tout le monde pour un homme d'une singulière piété. Il vint à mourir, et à peu de temps de là une personne d'une vie sainte, étant en prière pour son âme, fut tout à coup ravie en esprit, et vit une longue échelle de feu s'élevant du plus profond de l'enfer; sur les degrés de l'échelle étaient assis tous les ancêtres de ce seigneur, et lui-même, qui était le dixième descendant, se trouvait sur le premier degré. Il avait sous ses pieds son père, sous le père son grand-père, et ainsi de suite. Cette sainte âme fut saisie et ne pouvait comprendre que ce seigneur, qui avait fait tant de bien et tant d'aumônes, pût être damné. Alors elle entendit une voix qui lui dit qu'un des ancêtres de ce seigneur, en abusant de sa puissance, s'était approprié un champ qui appartenait à l'Eglise de Metz, que tous ses descendants, entre autres le dixième, avaient eu connaissance de cette usurpation, et avaient négligé de restituer, qu'ainsi, par un juste jugement de Dieu, ils avaient tous encouru la damnation, et que leurs successeurs l'encourraient pareillement, s'ils ne rendaient pas ce champ à l'Eglise. Remarquez-le bien, voilà une illustre famille qui se condamne tout entière, pour un misérable champ, à brûler éternellement en enfer. C'est là ce qu'on gagne à différer les restitutions, à les remettre à l'heure de la mort, et à en laisser l'exécution à

ses héritiers. Vous irez au feu éternel et vos héritiers se riront de vous, comme le fit une misérable femme, digne d'une éternelle infamie. Celle-ci avait un mari fort intéressé et qui s'était chargé la conscience d'une foule d'obligations de restitution. Réduit à l'extrémité, il voulait mettre ordre à ses affaires, mais sa femme, par de belles promesses, l'engagea à lui laisser ce soin, assurant qu'elle restituerait le tout ponctuellement. Le malade mourut sans restituer, et celle-là, au lieu d'exécuter sa promesse, convola en secondes noces peu de temps après la mort de son mari, puis se mit à dépenser et à dissiper tout ce qu'il avait laissé. « Ne rougissez-vous pas d'une telle conduite ? lui demanda un ami de la maison. On vous prendrait pour une jeune épouse, et le corps de votre mari défunt est encore chaud dans sa tombe. » Savez-vous ce que répondit la malheureuse ? « Oh ! s'il est encore chaud dans sa tombe, allez souffler un peu dessus pour le refroidir. » L'infâme créature ! J'en suis affligé pour ce mari insensé ; car si son corps était encore chaud dans la tombe, son âme avait bien plus chaud en enfer, où elle expie sa négligence à restituer. Ouvrez les yeux, mes chers frères, et devenez sages aux dépens d'autrui. Croyez-moi, tous vos biens passeront un jour aux mains d'un héritier qui, dans un court espace de temps, dissipera follement au jeu et en débauches ce que vous avez amassé avec tant de peines. Mais c'est là le moindre mal. Votre pauvre âme, que deviendra-t-elle ? Emportez soigneusement avec vous cette grande maxime : ou restituer, ou se damner ; ici, pas de milieu : ou restituer, ou se damner.

VIII. Mais pourtant n'y aurait-il pas quelque remède ? — Le remède est tout prêt ; le voici : confessez-vous et restituez. Que si ce remède vous semble trop amer, trop violent, adoucissez-le en concevant un vif désir de sauver votre âme. Ah ! si vous aviez fortement à cœur

votre salut, que la restitution vous deviendrait facile! Pour cela, mes frères, gravez-vous bien dans l'esprit ces belles paroles du Sauveur : *Quid prodest homini si mundum universum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur*[1]? « Que sert à l'homme de gagner tout l'univers, s'il vient à perdre son âme? » Que chacun se dise en soi-même : que me sert-il de gagner tout un monde, si je perds mon âme? D'autant plus que dans notre cas il ne s'agit pas de gagner un monde, mais bien une vile poignée de poussière, qu'il faudra de toute façon abandonner à la mort. — Eh bien! mon père, me voici prêt à restituer. Mais comment m'y prendre? Dois-je me donner à connaître et faire le sacrifice de ma réputation? — Oh! quant à cela, non! la réputation, la bonne renommée est un trésor plus précieux que la fortune, et par conséquent vous ne devez pas la sacrifier pour restituer un bien matériel. Prenez-vous-y donc de la manière suivante : allez trouver un confesseur, ou toute autre personne respectable, et confiez-lui, sous le sceau du secret naturel, le bien que vous avez à restituer, afin qu'il le fasse parvenir aux mains de son légitime propriétaire, et ainsi vous satisferez à votre obligation, sans bruit, sans inconvénient pour vous, sans rien perdre de l'estime publique. Mais je crains qu'il ne vous arrive ce qui est arrivé à un homme intéressé, dont parle saint Ambroise. Touché par une éloquente prédication, notre homme s'était décidé à restituer, mais s'étant mis ensuite à compter l'argent, tout en le maniant et le contemplant, il dit : *Pulcher sermo, sed pulchrius aurum* : « Ces discours-là sont fort beaux, mais mon argent l'est bien davantage; » et il s'en tint là. Je serais fâché que quelqu'un ici en dît autant : vraiment, on a fait ce matin une belle

(1) *Matth. 16, 26.*

instruction, mais après tout j'aime encore mieux mes écus. Ah ! mes bien-aimés, il ne faut pas considérer vos écus avec ces yeux-là, à la clarté de ce soleil, mais bien avec les yeux éteints que vous aurez à l'approche de la mort ; c'est là, à la lueur de la chandelle bénite que je vous attends, alors que d'une voix languissante vous direz... *Je laisse... je laisse...* A qui laisserez-vous alors votre fortune ? Vous la laisserez à votre maison, et entretemps vous vous en achèterez une maison de feu dans l'autre monde, pour n'avoir pas restitué. Faut-il être insensé ! Terminons par un trait récent, arrivé de nos jours, et qui a fait trembler tous ceux qui l'ont entendu ; j'espère qu'il fera aussi impression sur vos cœurs et achèvera de vous déterminer.

IX. Deux communes, situées en Piémont près de Turin, étaient en litige au sujet d'un terrain. Après un long procès, on en vint enfin à une décision, et comme il fallait mesurer le champ, on s'adressa à un géomètre, lequel possédait éminemment l'art de faire paraître le droit à l'envers. Le malheureux accepta, en gratification, dix doublons de l'une des deux communes, afin qu'en arpentant le terrain, il eût soin de lui en faire échoir une partie qui, en réalité, ne devait pas lui revenir. C'est ce qui se fit, au détriment de l'autre commune qui ne soupçonnait rien. Une année après, le géomètre vint à mourir et on lui donna une sépulture honorable dans l'église. Mais voilà que vers les trois heures de la nuit, un jeune homme d'une stature avantageuse vá frapper à la porte du curé ou archiprêtre. Celui-ci crut qu'on venait l'appeler pour un malade : « Non, Monsieur, répondit le visiteur, je viens pour une affaire d'une grande importance : sachez donc que je suis le ministre de la justice divine, (ce qui, en d'autres termes, voulait dire qu'il était le démon), et je viens de la part de Dieu réclamer le cadavre de ce géomètre,

enterré il y a quelques jours dans votre église, parce qu'il m'appartient pour tel motif ; » et il lui raconta toute l'histoire des dix doublons injustement reçus, et le reste. Le bon curé tâcha de reprendre ses sens et répondit qu'il n'ajoutait pas foi au père du mensonge. « Vous avez raison, dit le démon, mais avant de décider quoi que ce soit, conférez-en avec votre évêque et les gens les plus éclairés de l'endroit. Entretemps, je vous donnerai des signes ; les voici : vous trouverez ce corps suspendu en l'air dans son sépulcre, la tête touchant la pierre et le dos tourné à l'autel. Dites-moi le jour où je dois revenir pour avoir la réponse. » Sur ce, le curé lui indiqua un jour, et le matin de bonne heure il monta à cheval pour aller exposer le cas à l'archevêque de Turin. Celui-ci tint conseil avec des personnes éclairées, et la décision fut que si les signes donnés par le démon se trouvaient véritables, c'était la volonté de Dieu qu'on lui remît le cadavre ; que sinon, il fallait regarder cette apparition comme une illusion et n'en plus parler. Le curé retourna dans sa paroisse avec cette réponse ; au jour indiqué, un grand nombre de prêtres et de personnes notables se réunirent chez lui, et voilà qu'à trois heures sonnant, le démon reparait sous la forme d'un jeune homme. On se rend tous ensemble à l'église, le démon toutefois restant à la porte. On ouvre le sépulcre et on constate que tous les signes donnés se vérifient. Un acte public en est dressé par la main du notaire, et signé par plusieurs témoins, après quoi le curé dit : « Si c'est la volonté de Dieu que ce cadavre soit remis au démon, que sa sainte volonté soit faite. » Soudain, à la vue de tout le monde, le cadavre sort de son caveau, et s'en va en roulant dans l'église, et en criant : « Pour dix doublons, je m'en vais en enfer ; pour dix doublons, etc. » Lorsqu'il fut arrivé à la porte, le démon se transforma en un monstre affreux qui lançait, de toutes parts,

de la fumée et des flammes, et saisissant le cadavre par un pied, il le faisait pirouetter en l'air, tandis que le malheureux ne cessait de crier : « Pour dix doublons, je m'en vais en enfer ; pour dix doublons, etc. » Et il l'emporta sans qu'on le revît jamais plus. Cet événement a eu lieu il n'y a que quelques années. Un jour même que je faisais la présente instruction dans une église du diocèse de Lucques, il se trouva dans l'auditoire deux religieux de notre Ordre, originaires du Piémont. Lorsque la conférence fut terminée, le plus âgé vint me dire : « Père Léonard, racontez hardiment cet exemple, car je vous en garantis l'exactitude comme Piémontais, et témoin oculaire du fait. » Vous voyez comment Dieu châtie ceux qui sont trop attachés au bien d'autrui ; il ne souffre même pas qu'ils soient inhumés dans l'église. De grâce, prenez tous la salutaire résolution de restituer avant de vous présenter au tribunal de la pénitence, afin que vous puissiez adresser au prêtre, non plus votre vieille formule : *Je restituerai*, mais cette formule neuve : *Mon père, j'ai restitué.* Je mettrai cette obligation au nombre des points que j'ai coutume de vous rappeler tous les jours. Malheur à celui qui ne fera pas son devoir ! *Agimus tibi gratias*, etc.

VIIIe INSTRUCTION.

DE L'AVARICE CONTRAIRE A LA JUSTICE.

I. Celui qui a une affaire de conséquence entre les mains ne dort plus, il est en quête de tous les moyens pour la conduire à bonne fin. Vous ne devez donc pas vous étonner, sachant combien j'ai à cœur l'affaire capitale de votre salut, que je remue ciel et terre pour en assurer le succès. A cette fin, je vous rappellerai quatre choses de la plus haute importance, et premièrement la nécessité de ne cacher aucun péché en confession. Le démon en retient un certain nombre par la crainte, en leur faisant accroire que le prêtre peut découvrir quelque chose de ce qui lui a été dit en confession. Illusion diabolique! Ce que vous dites au prêtre en confession, c'est précisément comme si vous le disiez à un tronc d'arbre : il ne peut en parler ni avec vous, ni avec d'autres, ni pendant votre vie, ni après votre mort. Ayez donc confiance et ne craignez rien. Il en est d'autres qu'il séduit par la honte. Un saint prélat, entendant un jour la confession d'une femme qui cachait un péché déshonnête, vit à côté d'elle un affreux démon ; il l'apostropha, en disant : « Que fais-tu ici, méchante bête? — J'observe, répondit-il, un précepte de Jésus-Christ. — Oh ! et depuis quand es-tu devenu observateur de la loi de Dieu? — N'est-il pas vrai, répliqua le démon, que Jésus-Christ ordonne la restitution du bien mal acquis? Or, vous saurez qu'il y a un

certain temps j'ai enlevé la pudeur à cette pénitente qui est à vos pieds, afin de lui faire commettre un péché déshonnête, et maintenant je lui restitue ce que je lui ai enlevé, afin qu'elle ne s'en confesse point. » — Oh ! combien et combien d'âmes sont de la sorte victimes des ruses du démon! Qu'est-ce qui fait mieux votre compte, ou de souffrir une honte passagère en cette vie, ou d'être la proie des flammes éternelles dans l'autre? Que chacun y pense et se décide.

La seconde chose extrêmement importante, c'est l'acte de contrition. Dans un village du comté de Toulouse, il y avait un prêtre qui entretenait de mauvaises relations avec la femme d'un soldat. Celui-ci, voulant éclaircir le fait, invita le prêtre à l'accompagner dans un endroit voisin. Le prêtre, par égard pour lui, ne voulut pas refuser, mais sachant qu'il y avait dans cet endroit-là un possédé qui dévoilait les péchés de tout le monde, il craignit qu'on ne l'y conduisit à cet effet. Avant donc de monter à cheval, il se retira dans un coin de l'écurie, et là, avec la résolution de changer de vie, il fit un acte de contrition très-intense. Lorsque les voyageurs furent arrivés en présence du possédé, le démon se mit à révéler les péchés de tous les assistants : « Et de ce prêtre, lui demanda-t-on, n'as-tu rien à dire? — De lui, répondit-il en langue vulgaire, je ne puis rien dire ; » puis il ajouta en latin : *In stabulo justificatus est*, c'est-à-dire, « il a été justifié dans l'écurie. » Ainsi l'acte de contrition efface les péchés aux yeux du démon lui-même. Et pourtant combien n'y en a-t-il pas ici qui ne l'ont pas encore appris par cœur! faites-le vous donc enseigner et dites-le matin et soir ; disons-le même tous ensemble maintenant : *Mon Dieu*, etc.

La troisième chose, c'est la nécessité de quitter l'occasion prochaine de pécher. Je suppose que vous vous êtes trouvés souvent sur une place un jour de marché :

vous en voyez qui achètent, qui trompent, qui disputent, qui jurent, qui blasphèment : on sonne l'angelus de midi ; tous se mettent à genoux, se frappent la poitrine et, la tête découverte, récitent l'*Ave Maria*, puis se relèvent et continuent à blasphèmer, à jurer, à disputer. Oh! quelle touchante dévotion ! Ainsi en agissent ceux qui entretiennent des liaisons criminelles et d'autres occasions de péché. Voici venir les pâques ou la mission, tous se frappent la poitrine et se confessent ; mais ils reprennent ensuite le même train de vie qu'auparavant. Les belles confessions, qui ne servent qu'à rendre l'homme doublement esclave du démon! Ouvrez les yeux, mes chers frères ; maintenant que vous pouvez quitter l'occasion, vous ne le voulez pas ; eh bien! quand vous le voudrez, vous ne le pourrez plus. Qu'on y réfléchisse!

La quatrième chose, c'est ce que je vous ai enseigné hier touchant la nécessité de restituer le bien d'autrui. Un prêtre exorcisant un possédé demanda aux démons comment ils s'appelaient : « Je m'appelle serre-bouche, dit l'un, et j'empêche qu'on ne déclare ses péchés à confesse. — Moi, dit l'autre, je me nomme serre-cœur, et j'empêche la contrition. — Moi, dit un troisième, je me nomme serre-bourse, et je ne permets pas qu'on restitue le bien d'autrui. » — Croyez-moi, les démons de la troisième espèce sont les plus difficiles à chasser du cœur des hommes. Oh! qu'il est dur de devoir restituer et mettre sa famille à la gêne! et pourtant pas d'autre remède : ou restituer ou se damner.

II. Dans l'instruction d'aujourd'hui nous devons renverser l'idole de l'intérêt, contre laquelle ni prédicateurs, ni confesseurs n'osent ouvrir la bouche; si parfois ils le font, c'est d'une manière si générale et si confuse, qu'ils ne laissent pas moins périr une multitude de pauvres âmes qui, devenues esclaves de l'avarice, se précipitent

tête baissée en enfer. Saint Thomas distingue deux sortes d'avarice : l'une, contraire à la justice, consiste à ravir le bien d'autrui ; l'autre, contraire à la libéralité, consiste à avoir le cœur trop resserré à l'égard des pauvres. Nous parlerons de celle qui est contraire à la justice, et nous en parlerons en forme d'examen pratique, afin que chacun s'examine et voie s'il traine aux pieds la chaîne de l'avarice. Nous toucherons différents cas ; que chacun prenne pour soi ce qui le concerne, et laisse à son voisin ce qui ne le regarde pas. — Examinez en premier lieu si vous ne vous êtes jamais permis de vous approprier ouvertement le bien d'autrui. Vous savez assez que le vol est un péché mortel, non pas lorsqu'il ne s'agit que d'une bagatelle, comme le prétendait le législateur athénien Dracon, mais lorsque la chose volée constitue une matière grave. Or, quelle valeur faut-il pour cela ? c'est ce qu'on ne saurait déterminer par une règle générale ; car, dans bien des cas, l'appréciation dépend des circonstances. Ainsi , par exemple, voler le salaire d'une journée à un pauvre ouvrier, qui vit péniblement de son travail, ce serait un péché mortel, à cause du dommage grave qui en résulterait pour lui. Du reste une valeur de deux francs environ constitue régulièrement une matière grave en soi[1]. Si la valeur constituant matière grave a été dérobée, non pas d'un seul coup, mais un peu à la fois, il faut voir si ces petits vols ont une connexion morale entre eux, oui ou non : *an coalescunt in unum.* Sup-

(1) C'est ce qu'enseignaient assez communément les anciens théologiens. « Mais aujourd'hui, dit le cardinal Gousset, vu la dépréciation de l'argent, il faudrait évidemment une valeur numérique plus forte, savoir, une valeur de cinq ou six francs ; et nous pensons qu'on doit généralement regarder comme mortel le vol de cette somme, ou d'un objet d'une valeur équivalente. » *Théol. mor., tr. du décal.*, part. VII, ch. 27, art, 1. (NOTE DU TRADUCTEUR.)

posé un marchand qui, usant de faux poids et de fausses mesures, dérobe par là un sou à l'un, un sou à l'autre, de manière à se faire un bénéfice illicite de cinq à dix francs au bout du mois : si dès la première petite fraude de ce genre il a eu l'intention d'arriver à une matière grave, il a commis dès lors un péché mortel ; si au contraire il n'avait nullement cette intention dans le principe, il n'est coupable de péché mortel que du moment qu'il a atteint une matière grave. J'ajoute que pour former une matière grave au moyen de ces petits vols successifs, il faut une somme un peu plus considérable que si elle était dérobée d'un seul coup. — Si ces petits vols n'ont aucune connexion entre eux, soit par défaut d'intention, soit parce qu'il s'est écoulé un temps trop considérable de l'un à l'autre, et que par suite ils ne sont pas moralement unis, *non coalescunt in unum*, ils ne constituent pas, régulièrement parlant, un péché grave ; tel serait le cas, par exemple, de celui qui dérobe, par-ci par-là, quelques fruits dans les champs, une fois par mois. J'ai dit *régulièrement parlant*, attendu que les circonstances peuvent être telles qu'il y ait faute grave ; il ne faut pas allonger la bride dans des temps aussi calamiteux que les nôtres.

Le vol est d'ailleurs un péché si grand, que « ni les voleurs ni les ravisseurs n'entreront dans le royaume des cieux, » dit saint Paul : *Neque fures, neque rapaces regnum Dei possidebunt*[1]. Il n'y a point de paradis pour celui qui ravit le bien d'autrui en matière grave, et ne restitue point. Un soldat avait volé une génisse à une pauvre veuve, qui se plaignait de cette injustice en lui disant : « Pourquoi me prends-tu ma génisse? » Celui-là répondit en se moquant d'elle : « Eh! si je ne la prends pas, un autre la prendra. » Ce soldat périt

(1) *I Corinth. 6, 10.*

dans une bataille et fut damné. Un serviteur de Dieu le vit en enfer cruellement tourmenté par un démon, et il l'entendit se lamenter, en disant : « Pourquoi me tourmentes-tu? » Et le démon lui répondit : « Si ce n'est pas moi, ce sera un autre qui te tourmentera, » à l'instar de la réplique qu'il avait faite lui-même à la pauvre veuve.

Examinez bien si, en présence de la mort, votre conscience ne vous reprocherait pas le bien mal acquis, soit par de petites fraudes, soit par des vols considérables, et venez-en au remède maintenant que vous en avez le temps.

III. Mais ce n'est pas le fait de tout le monde de voler sans pudeur; il y a diverses manières de voler à main sauve, même sous prétexte d'exercer la charité et de secourir le prochain. Une de ces manières, c'est de prêter à usure. Examinez-vous pour voir si vous n'avez pas donné dans cette erreur. Vous saurez donc qu'il y a usure lorsque celui qui prête certaines choses qui se consument par l'usage, comme l'huile, le blé, l'argent monnayé, etc., exige qu'on lui rende plus qu'il n'a prêté, à raison même du prêt et sans aucun titre ; ce qui est illicite, la raison en est claire : lorsque vous prêtez des choses semblables, vous en transférez la propriété à l'emprunteur; or, il n'est pas juste que vous retiriez un profit de ce qui ne vous appartient plus. Il en est autrement lorsqu'il s'agit de choses qui ne se consument pas par l'usage, comme lorsque vous prêtez un cheval, une maison ; car alors vous demeurez propriétaire de la chose prêtée; c'est pourquoi vous pouvez en exiger un intérêt, pourvu qu'il ne soit pas excessif.

L'usure[1] est de trois sortes : mentale, réelle ou pal-

(1) La manière dont l'auteur s'exprime dans ce paragraphe et le suivant, touchant l'usure, pourrait inspirer des inquiétudes à ceux qui ne

liée. Elle est *mentale*, lorsqu'en prêtant vous avez l'intention d'exiger de l'emprunteur qu'il vous rende plus que vous ne lui donnez. Elle est *réelle*, lorsque vous en faites l'objet d'une convention, soit par écrit, soit de vive voix, quand même vous ne feriez qu'obliger celui à qui vous prêtez de l'argent de toujours s'approvisionner à votre magasin ou de toujours faire moudre à votre moulin ; il y aurait un contrat usuraire, parce qu'en vertu du prêt même vous privez l'emprunteur de sa liberté qui est un grand trésor.

Cela m'étonne, dit l'usurier ; suis-je donc obligé de prêter? Ainsi, on ne pourra plus aider ceux qui sont

sont pas au courant de la question du prêt à intérêt. C'est en leur faveur que nous ferons ici quelques observations

Il faut savoir que les Pères, les Conciles, les Papes, et avec eux la généralité des Théologiens, se sont toujours fortement élevés contre tout intérêt du prêt, sans excepter l'intérêt qui était autorisé par les lois civiles. Notre auteur suit la même doctrine.

Cependant, depuis un certain temps, depuis que l'industrie et le commerce ont pris un accroissement considérable, et que les conditions de leur existence, comme celles de la société en général, se sont profondément modifiées, les esprits se sont partagés sur la question de savoir si la loi civile qui permet l'intérêt du prêt est un titre légitime, même pour le for intérieur. La question étant devenue douteuse et problématique, on s'est adressé au Souverain-Pontife, et il résulte de plusieurs réponses, approuvées par les papes Léon XII, Pie VIII et Grégoire XVI, qu'*on ne doit point inquiéter* ceux qui enseignent que la loi civile, sans autre titre extrinsèque au prêt, suffit pour légitimer le prêt à intérêt, ni ceux qui dans la pratique suivent ce sentiment.

Il est bon d'ajouter que, de l'aveu de tous les docteurs et aux termes de la loi civile, l'intérêt conventionnel, lors même qu'il est fondé sur le dommage naissant ou le lucre cessant, ou sur un autre titre légitime, ne peut, *généralement*, dépasser cinq pour cent en matière civile, ni six pour cent en matière de commerce. L'excédant serait illicite, injuste, usuraire. — On ne peut pas ignorer non plus que s'il y a un précepte pour l'aumône en faveur des pauvres, il y en a un aussi pour le prêt en faveur de ceux qui, sans être pauvres, sont indigents et éprouvent un besoin relatif à leur position, comme l'observe Benoît XIV.

Voyez Gousset, *Théol. mor.*, *tr. du décal.*, part. VII, ch. 11, et les *Réponses du Saint-Siége*, ibid. (Note du Traducteur.)

dans le besoin? — Ne vous avais-je pas dit que ces gens-là dérobent à main sauve, et pressurent les pauvres sous prétexte de charité? Je ne répondrai point à leurs plaintes; on peut aisément comprendre, d'après ce qui a été exposé, tout ce qu'il y a d'inique dans une pareille objection. Mais j'ajoute qu'à la vérité on peut, en certains cas, retirer quelque intérêt du prêt, savoir, à raison du lucre cessant ou du dommage naissant. Je m'explique par un exemple. Vous devez, je suppose, retirer du commerce les cent écus qu'un ami vous demande, ou bien cette somme doit avoir sous peu une destination lucrative ; vous la lui prêtez par complaisance, mais à la condition qu'il vous tienne compte du bénéfice que vous feriez en l'employant dans votre commerce ; ce n'est que juste. J'en dis autant si ce prêt vous occasionnait quelque dommage ; il serait obligé de vous indemniser. Mais ici encore, pour procéder légitimement, certaines conditions sont requises : il faut, premièrement, que ces cent écus soient réellement utilisés dans votre négoce, ou que vous ayez occasion de les utiliser bientôt, et que tout cela soit notifié à celui à qui vous prêtez. Deuxièmement, que vous n'ayez pas d'autre argent reposant en caisse, qui puisse y suppléer. Troisièmement, que vous ne receviez qu'un intérêt proportionné à l'espérance du lucre, eu égard aux frais, aux dangers que court le capital, etc.; en cela, conformez-vous à la pratique des négociants les plus timorés.

Examinez-vous maintenant et voyez si, dans le cas où vous ayez jamais prêté de l'argent, vous qui ne faites pas de commerce, vous ne vous êtes pas trop empressé d'en retirer cinq, six et même sept pour cent, au grand détriment du prochain et de votre âme, sans songer seulement au titre qui pourrait légitimer cet intérêt, tel que le lucre cessant ou le dommage naissant. Examinez-vous bien.

IV. L'usure *palliée* est celle qu'on s'efforce de pallier ou de voiler sous des contrats injustes et illicites. Cette sorte d'usure se commet de diverses manières; je ne vous en indiquerai que quelques-unes, pour vous éclairer sur certains cas et vous apprendre à douter dans les autres; vous irez ensuite exposer vos difficultés à un confesseur éclairé et prudent qui vous donnera une instruction plus détaillée sur cette matière si vaste et si compliquée. L'usure palliée se commet, premièrement, dans certains contrats de société, où il n'y a point une répartition équitable des charges et des profits entre les associés, et où l'on assure son capital avec l'intérêt, en s'affranchissant de toute perte, risque et péril. Ce sont là de véritables sociétés *léonines*, justement condamnées par Sixte-Quint, comme autant d'usures palliées.

Deuxièmement, on commet aussi cette usure en prenant des gages pour assurer le capital, lorsque ces gages étant productifs, on en retient le produit ou les fruits qui de droit appartiennent au propriétaire.

Troisièmement, on la commet parfois sous le nom de change réel, tandis qu'il n'y a que change fictif; contrat également contraire à la charité et à la justice, dans lequel sans qu'il y ait transfert d'argent d'un lieu à un autre, on fait payer un intérêt à raison uniquement du laps de temps. Toutefois les modernes ayant trouvé moyen de représenter les contrats de ce genre comme licites et honnêtes, je laisse à chacun la faculté de suivre son opinion.

Quatrièmement, on la commet dans certaines permutations, comme, par exemple, si l'on donne en temps d'hiver à de pauvres paysans du vin gâté, du froment germé, à la condition qu'ils restitueront des denrées de bonne qualité à l'époque de la récolte; ou bien si l'on prête à mesure rase pour reprendre à mesure comble : deux gains injustes et illicites, l'un sur la qualité, l'autre sur la quantité.

Cinquièmement, c'est encore une usure palliée que de vendre plus cher à raison du crédit qu'on accorde à l'acheteur ; n'est-ce pas là en quelque sorte vendre le temps qui est un bien commun? Vous allégueriez vainement pour excuse le lucre cessant ; car le plus souvent il est compensé par un accroissement dans le débit de vos marchandises, que par ce moyen vous écoulez plus rapidement, au lieu de les voir dépérir en magasin. Que si vous me dites que vous courez danger de tout perdre, remarquez que ce danger ne se rencontre pas toujours, et que vous ne pouvez en faire une règle générale. Ne faites donc pas du théologien, mais consultez un confesseur instruit, qui, dans des cas particuliers, vous permettra d'exiger quelque chose de plus, lorsqu'il reconnaitra que le danger auquel vous vous exposez est réel.

Enfin on se rend coupable d'usure palliée de plusieurs autres manières encore; mais sans m'étendre davantage, permettez que je vous demande si vous avez toujours tenu la balance bien juste, sans l'incliner d'un côté ni de l'autre. Vous êtes heureux s'il en est ainsi ; c'est le prophète qui le dit : *Qui pecuniam suam non dedit ad usuram,... non movebitur in æternum* [1]. Mais s'il en était autrement, écoutez le trait épouvantable qui arriva à un fameux usurier de la ville de Chieti, dans le royaume de Naples. Celui-ci exerçait ses extorsions sur les pauvres en en tirant sept et dix du cent, par toutes sortes d'usures manifestes et palliées. Dieu après l'avoir longtemps supporté, le frappa d'une lèpre hideuse, qui le couvrit de la tête aux pieds. Le malheureux ne recevant aucun soulagement des médecins de la terre, eut recours à la Reine du ciel : il se mit à invoquer du fond du cœur Notre-Dame de Lorette, et envoya un

(1) *Ps. 14. 5-6.*

de ses serviteurs à ce sanctuaire vénéré pour y déposer sur l'autel de la sainte Vierge cent écus d'or, afin de recouvrer la santé. Il fut exaucé sur-le-champ, et son serviteur en rentrant le trouva parfaitement guéri, aussi pur et aussi libre que s'il n'avait jamais eu aucun mal; on ne voyait plus même la moindre trace de sa lèpre. Un de ses amis profita de cette circonstance favorable, pour lui suggérer un bon conseil : « Mon ami, lui dit-il, suivez mon avis : vous avez déjà de quoi vivre honorablement; ne vous souillez donc plus les mains avec la lèpre de l'avarice, je veux dire, avec tous les profits illicites que vous retirez de ces usures si abominables aux yeux de Dieu. » L'usurier se mit à rire : « Si l'usure était un si grand péché, répondit-il, la sainte Vierge ne la pratiquerait pas comme elle l'a fait à mon égard, en me prenant cent écus d'or pour me rendre la santé. — Oh! quel blasphème! reprit l'autre, quel blasphème! » et il lui tourna le dos sans plus vouloir lui parler. Voilà que la nuit suivante l'ingrat usurier commença à pousser des cris : « Je me meurs! je me meurs! » Toute la famille accourut et lui demanda ce qu'il avait. « La lèpre, hélas! me reprend, mes douleurs augmentent, et j'ai dans les flancs un tison ardent qui me brûle les entrailles. » Un des domestiques porte la main à son côté et tombe précisément sur la bourse des cent écus d'or, que la sainte Vierge, à cause de son impiété et de son ingratitude, n'avait pas voulu garder; il la retire du lit et la lui montre. C'est en voyant cette bourse qu'il entra dans un accès de désespoir indescriptible : « Je suis damné, hélas! s'écriait-il, je suis damné, la sainte Vierge ne veut plus me regarder, je suis perdu! » et avec ces paroles de désespoir sur les lèvres, il rendit son âme au démon. Où êtes-vous, riches avares? Que dites-vous, perfides usuriers? Apprenez une bonne fois à devenir sages aux dépens d'autrui, et

écoutez la sentence de l'Esprit-Saint : *Avaro nihil est scelestius*[1] : les avares sont l'écume des scélérats, aussi Dieu les châtie en ce monde et dans l'autre. Un serviteur de Dieu avait coutume de dire que beaucoup se sauvent parmi les vindicatifs, beaucoup parmi les impudiques, beaucoup parmi les médisans, mais que parmi les avares et surtout les usuriers, presque aucun ne se sauve. Pensons-y bien.

V. Cependant continuons à mettre en évidence les ravages que fait l'avarice de toute part. Nous lisons à ce sujet, au chapitre sixième du prophète Jérémie, une sentence d'un grand poids et fort générale : *A minori usque ad majorem omnes avaritiæ student*[2] : « Tous depuis le plus grand jusqu'au plus petit sont adonnés à à l'avarice. » Ce vice maudit, de l'avis du prophète, est comme un second péché originel, dont tout le monde est infecté, plus ou moins. — Mais tous, *omnes*, n'est-ce pas trop dire ? Tous seraient donc pris à cette glu perfide ? — Oui, tous. — Mais les petits enfants, ces innocentes créatures qui n'ont pas encore l'usage de raison ? mais les femmes qui sont étrangères au trafic et au commerce ? et les ecclésiastiques qui sont tout appliqués au service de Dieu ! — Je répète encore une fois que le prophète en disant tous, ne fait pas d'exception : hommes et femmes, riches et pauvres, maîtres et serviteurs, marchands et négociants, ecclésiastiques et séculiers, tous sont plus ou moins livrés à l'avarice : *Omnes avaritiæ student.* Et pour juger de la vérité de cette proposition, commençons par ceux qui n'ont pas encore l'usage de raison. Observez un petit enfant au berceau, et commençant à mouvoir les mains ; voulez-vous le mettre à l'épreuve ? montrez-lui une pomme, ou faites briller à ses yeux un morceau de cristal ; vous remar-

(1) *Eccli. 10. 9.* (2) *Jer. 6, 18.*

quez qu'il suit l'objet du regard, étend ses bras pour le saisir, et une fois qu'il le tient, il le serre dans ses petites mains de toutes ses forces et semble triompher; s'il ne l'obtient pas, il pousse les hauts cris; c'est la vengeance de cet âge. Vous voyez donc que la cupidité, cette maudite passion de posséder, se suce avec le lait.

Quant aux femmes, excepté quelques-unes qui sont vraiment douées d'un esprit supérieur, tout le monde ne sait-il pas qu'elles sont les plus portées à l'avarice? Il n'y a pas de maison où l'on file plus fin que celles où les femmes surveillent la dépense. Prenez d'ailleurs une femme qui ait un mari âgé ou infirme, auquel elle compte survivre; elle commence longtemps d'avance à faire son nid en cachette, elle le soustrait à tous les regards, et tout ce qu'il y a de beau et de bon dans la maison y entre; de quel droit? nul ne saurait le dire. Ainsi certaines veuves, au préjudice de leurs enfants, et en vertu de cette peur instinctive que la terre ne vienne à manquer sous leurs pieds, se font aussi leur cachette où les rayons même du soleil ne peuvent pénétrer. De même on voit des femmes mariées se permettre de donner fort librement à des parents pauvres, à l'insu de leur mari, tantôt une chose tantôt l'autre. Je sais bien que la femme a aussi le droit de faire l'aumône proportionnellement à sa condition; mais ses aumônes ne peuvent dépasser, pour la quantité ou la fréquence, les limites que sa fortune autorise. — Il en est d'autres ensuite qui volent leur mari pour satisfaire leur vanité, se procurer une mode nouvelle, une parure bizarre. Le peuvent-elles? Non certes, elles ne le peuvent pas en bonne conscience. — Mais, mon père, j'ai un mari si ladre qu'il ne fait pas d'aumônes et ne veut pas que j'en fasse; il laisse sa famille manquer des choses nécessaires, et ne pourvoit pas à l'entretien de ses enfants; que fais-je, moi? je prends à la dérobée ce qu'il faut

pour faire face aux dépenses indispensables. Est-ce que je fais mal? — Non, sans doute, jusque-là vous ne faites pas mal, vous pouvez en agir ainsi en bonne conscience, pourvu que vous le fassiez avec prudence et discrétion, de façon que les soustractions opérées par vous ne puissent être attribuées à un autre. — Mais s'il s'en aperçoit, il crie comme un malheureux. — Laissez-le crier, car ce n'est pas une créature raisonnable.

Quant aux ecclésiastiques, je serais trop heureux de pouvoir les déclarer exempts de l'esclavage de l'avarice, si les tribunaux ne regorgeaient de procès intentés pour simonies ou pour bénéfices indignement conférés. Mais ce qui fait surtout horreur, c'est qu'on va jusqu'à frauder même les pauvres défunts, en ne remplissant pas les legs, et en leur refusant le secours de prières qui leur sont dues. Aussi y a-t-il dans les divins oracles une menace prophétique de disgrâces, de maladies, de revers de fortune et de maux irréparables contre ceux qui dévorent les revenus destinés au soulagement des morts; c'est la parole de Dieu, elle ne peut manquer d'avoir son effet : *Comederunt sacrificia mortuorum...*, *et multiplicata est in eis ruina*[1]. Faut-il donc s'étonner en voyant cette famille dispersée, cette maison ruinée. La cause, c'est celui qui, étant chargé de l'administration de ce legs pie, en a détourné les revenus, c'est ce légataire qui n'a pas fait décharger le nombre de messes prescrit, c'est ce prêtre qui ne les a pas célébrées ou ne les a pas appliquées à qui de droit. C'est à vous que je m'en prends, confesseurs; comment leur donnez-vous l'absolution? Ici il n'y a pas de délai admissible : comparez la gêne qui en résulte pour eux avec les inconvénients qu'en souffrent les défunts, de quel côté penche la balance? Aussi, malheur à vous, légataires qui ne

(1) *Ps. 105, 28.*

payez pas ! Malheur à vous, prêtres, qui ne célébrez pas ! Malheur à vous, confesseurs, qui absolvez ! Je vous cite tous au tribunal de Dieu ; là nous nous reverrons.

VI. Avançons ; afin de découvrir de plus en plus le pays et de comprendre combien le prophète a eu raison d'employer cette formule générale : *Omnes avaritiæ student*, il ne sera pas mal de faire, dans cette conférence spirituelle, une espèce de relevé de tous les avares.

Les plus avares, pour l'ordinaire, ce sont les négociants, les marchands en détail, et les trafiquants de toute espèce ; ils fraudent en vendant et en achetant, ils débitent de la mauvaise denrée pour de la bonne, et n'en découvrent pas les défauts cachés, ce qui arrive surtout dans la vente des animaux et autres marchandises semblables ; ou bien, ce qui est plus fort, ils mélangent de l'eau avec le vin, du seigle avec le froment, et puis vendent cette marchandise frelatée au même prix que si elle était de première qualité, ou bien encore, ils dépassent les limites du prix légitime, déterminé par la loi, limites qu'on ne peut enfreindre en aucune manière : si le prix n'est point fixé par la loi, il faut se conformer à celui qui a cours sur la place et qui est déterminé par l'estimation commune. On distingue le prix infime, moyen et suprême : il faut se renfermer entre les deux extrêmes.

C'est ce que n'observent pas les marchands qui établissent un monopole à leur profit en s'accordant ensemble, par exemple pour accaparer certaines denrées, afin d'en élever le prix, au détriment du public et des pauvres.

Ceux-là se rendent beaucoup plus coupables encore qui, soit en achetant, soit en vendant, font usage de faux poids et de fausses mesures, de balances inégales et trompeuses, de façon à prendre toujours trop et à

donner trop peu. Ces fraudes sont si communes, qu'il n'y a rien de plus déplorable que de voir avec quelle facilité l'enfer se peuple par là d'hôteliers, de bouchers et de détaillants de toute espèce, hommes et femmes; car le Seigneur condamne expressément ceux qui ont double poids et double mesure, l'un plus grand, l'autre plus petit, l'un pour acheter, l'autre pour vendre : *Non habebis in sacculo diversa pondera, majus et minus*[1] — Mais, mon père, vous ne savez pas tout : il y en a qui marchandent tellement qu'il faudrait bien leur vendre pour rien, ils n'ont pas honte d'offrir dix écus pour ce qui en vaut vingt. Que fait-on? on se contente du prix qu'ils veulent bien y mettre ; mais on use secrètement de compensation en modifiant le poids ou la mesure. — Vous ne faites pas bien; puisque vous convenez d'un prix, vous devez vous en tenir à la convention faite; autrement vous ouvririez la porte à cent, à mille fraudes, laissez plutôt aller ces acheteurs importuns, et pour vous, soyez droits et sincères ; car « le Seigneur a en abomination la balance fausse, et il exige que le poids soit toujours juste : » *Statera dolosa abominatio est apud Dominum, et pondus æquum voluntas ejus*[2].

Il faut ranger aussi dans la catégorie des avares, beaucoup de domestiques, d'artisans, d'ouvriers et autres, personnes d'une condition inférieure. La pauvreté et le besoin peuvent bien atténuer leurs fautes, mais ne sauraient pas excuser la multitude des injustices qu'ils commettent journellement.

En premier lieu se présentent les domestiques qui ne prennent pas soin des intérêts de leurs maîtres, ou qui, sous prétexte d'un surcroît de fatigue indû, croient pouvoir user de compensation, en prenant certaines

(1) *Deut.* 25, 13. (2) *Prov.* 11, 1.

choses, par exemple, sans leur consentement. Ils ne le peuvent pas, car en agissant de la sorte ils s'établissent juges dans leur propre cause, et il y a à cet égard une proposition condamnée par les Souverains Pontifes. C'est bien pis encore de ceux qui sont chargés de faire les emplettes de détail pour le ménage. Que d'altérations dans ces notes qu'ils enflent à plaisir, dans ces comptes chargés, ragoûts bien épicés, non pour le palais, mais pour la bourse du maître! Payé autant pour telle chose, autant pour telle autre, autant pour ceci, autant pour cela; et moi j'ajouterais volontiers en marge : de plus volé autant, et fait un profit d'autant; mais on profite si bien qu'on finit par gagner l'enfer. — Ce sont les mêmes qui, ne pouvant assouvir leur avarice par des vols manifestes, tentent la fortune au jeu, et jouent avec des jeunes gens sans expérience, des enfants de bonne famille qui ont dérobé l'argent à leurs parents. Ils font même usage de cartes marquées, ils ramassent habilement la main qui ne leur appartient pas, et avec l'art perfide qu'ils ont d'arranger les cartes ils savent toujours se ménager le plus beau jeu, en trompant le prochain. Quelquefois ils s'entendent à deux pour attraper un niais qu'ils mettent au milieu d'eux. Ah! les malheureux! ne voyez-vous pas qu'avec ces jeux maudits vous jouez votre âme.

Mais un moment, le catalogue des avares n'est pas encore terminé. Voulez-vous une longue liste de ces fripons? la voici. — Tel paysan chaque année dérobe au cultivateur quelques gerbes, et même jusqu'à la valeur d'un sac de grain; s'il ne répare pas ce dommage, au moins par un redoublement de travail, comment s'en tirera-t-il au tribunal de Dieu? — Cette couturière, ce tisserand reçoit la matière à travailler, l'étoffe, la laine, le fil; mais avant de se mettre à l'œuvre, il en prélève la dime. C'est peu de chose chaque fois, mais à la fin de

l'année ces petits vols ne montent-ils pas à une somme notable? — Ce maçon, ce serrurier, ce boucher dresse la note de ce qui lui est dû ; mais il y insère des articles qui font double emploi, il enfle les chiffres, il trompe. Et s'il arrive que par erreur on lui donne plus que son compte, autant il est avide de recevoir, autant il a soin de fermer la bouche et la main pour n'en rien dire et tout retenir. — Et ce pharmacien qui, voulant gagner cent pour un, fait payer comme médicament précieux des drogues de mauvaise qualité, altère les recettes du médecin au préjudice du malade ainsi que du docteur, comment règlera-t-il ses comptes au dernier jour? — Ce médecin et ce chirurgien qui veulent spéculer sur les fièvres, les blessures, les emplâtres et les maladies, prolongent la cure afin d'accroître le bénéfice. On rapporte d'un chirurgien que d'un petit mal survenu au sein d'une de ses clientes, il tira assez de lait pour vivre pendant plusieurs années lui et toute sa famille. Est-il possible qu'ils n'éprouvent point de remords de tant de dommages causés surtout aux pauvres gens? — Ce menuisier qui retient les pièces de bois superflues, et les clous soustraits à dessein ; — ce cordonnier qui emploie de vieilles chaussures et les mêle avec les nouvelles, pour attraper les chalands ; — et ce tailleur d'habits qui a coutume de retenir les morceaux de drap qui restent, au lieu de les remettre à qui de droit, comment s'arrangeront-ils à l'article de la mort? Je connais un tailleur qui avait l'art de se ménager ce profit illicite sur la coupe des habits. Comme il était réduit à l'extrémité et sur le point d'expirer, le démon lui apparut dans sa chambre, agitant une bannière composée de morceaux de drap de toutes couleurs, blancs, rouges, noirs. Ce spectacle le jeta dans de mortelles angoisses. Il guérit heureusement, et il eut soin d'ordonner à un de ses garçons de lui dire, toutes les fois qu'il le verrait prendre en

main les ciseaux pour tailler un habit: « Maitre, souvenez-vous de la bannière. » Vous ne doutez pas qu'à partir de ce moment, il fut d'une exactitude scrupuleuse à rendre à ses clients les moindres morceaux d'étoffe.

Examinez-vous donc, vous tous qui exercez une profession quelconque, examinez quelle a été votre pratique jusqu'à ce jour, et voyez si de tout ce qui a été dit jusqu'ici il n'y a pas quelque chose qui vous concerne. Dans le cas que votre nom fût inscrit sur le rôle des avares, mettez la main à l'œuvre sans tarder, pour y remédier.

VII. N'allez pas croire toutefois qu'il n'y ait que les pauvres artisans et les gens de la basse classe qui soient dominés par l'avarice; les riches ne sont pas moins esclaves que les autres de cette tyrannique passion. L'avarice des riches est même beaucoup plus préjudiciable que celle des pauvres. Voulez-vous savoir toute la différence qui existe entre l'une et l'autre? Supposé qu'au mois d'octobre, alors que la vigne est chargée d'un raisin mûr et vermeil, un loup, d'une part, pénètre dans le vignoble pour assouvir sa faim, et que de l'autre un petit oiseau s'abatte sur une grappe pour se rassasier du raisin le plus vermeil; le loup en quelques coups de dents aura dépouillé un cep et laissera dans le vignoble des traces de son passage, tandis que le petit oiseau, et dix de ses semblables, mangeraient toute une journée qu'on y verrait à peine la place. Pauvres familles dépouillées par les extorsions injustes des riches avares, vous pourriez nous dire les traces qui restent de leur rapacité. Marchands en faillite avec des livres pleins de crédit; procès prolongés à dessein pour empêcher le bon droit de triompher; orphelins, pupilles, veuves, réduits à la misère et à l'indigence, parlez et dites si l'avarice des puissants n'a pas la rapacité du loup, plutôt que l'inoffensive avidité du petit oiseau.

Mais ceux qui pourraient nous fournir à cet égard des

informations plus authentiques, ce sont ces procureurs, avocats et juges, qui parfois dissimulent les raisons de l'une des deux parties, ou ne mettent pas son affaire au rôle, ou s'entendent même avec l'autre partie, embrassent une cause, une opinion, par complaisance ou par protection. Je voudrais qu'ils sussent au moins qu'un docteur fut condamné à l'enfer pour avoir suivi une opinion singulière et dénuée de fondement.

Toutefois ceux qui mériteraient plus que tous les autres d'être précipités dans l'abîme, ce sont ces esprits inquiets qui suscitent d'injustes procès, remettent au jour des actes surannés, tâchent de circonvenir de pauvres veuves et des enfants orphelins, pour les contraindre à accepter des transactions aussi injustes que désastreuses pour ces malheureux. Je voudrais bien que tout au moins ils ne méprisassent point l'avis de l'Esprit-Saint: *Abstine te a lite, et minues peccata*[1]: « Moins vous procèderez, moins aussi vous commettrez de péchés. » Oh ! quelle abondante moisson recueille le démon de ces procès ! médisances continuelles, faux rapports, promesses extorquées par ruse, malignités, parjures, haines, rancunes, sacriléges ! On peut dire en toute vérité que deux plaideurs sont en quelque sorte deux âmes damnées par anticipation. Le pis, c'est que bien des malheureux qui espèrent trouver un rempart à leurs misères dans la compassion des juges, n'y rencontrent qu'un infâme écueil où leurs dernières espérances vont échouer. C'est que bien des juges de nos jours trafiquent de la justice, font durer les différends pour accroître leurs profits, portent des sentences iniques en se laissant gagner par les présents, l'amitié et les recommandations. Ce n'est pas ainsi qu'en agissait l'illustre Thomas More. Une dame lui ayant un jour fait don d'un riche gobelet d'or,

(1) *Eccli. 28. 10.*

à l'occasion d'une cause très-importante, il le lui rendit aussitôt, après y bu une seule fois en signe de reconnaissance. Ce héros de la justice chrétienne avait coutume de dire qu'un juge ne doit point recevoir de présents, surtout avant l'issue du procès, ni mettre aucune différence entre amis et ennemis, et n'avoir en vue que le devoir et l'équité. Que si un pareil exemple de désintéressement ne les touche pas, qu'ils ne soient pas insensibles du moins à ce que raconte Césaire d'un riche avare. Celui-ci vint après sa mort, sous une forme horrible, frapper à la porte de sa maison, et un serviteur étant venu lui ouvrir : « Holà, lui dit-il, avertissez à l'instant mon fils que je lui ai apporté de l'enfer un plat de mes viandes, afin qu'il en fasse l'essai avant de venir avec moi là-bas porter la peine de tant de gains illicites et d'acquisitions injustes. » Et en disant ces mots, il renversa sur le seuil un tas de serpents et de crapauds infernaux, puis il disparut.

VIII. Pour terminer, faisons une dernière réflexion, et notons que les genres d'avarice dont nous avons parlé jusqu'ici ne sont pas encore les plus exécrables ; il y a une avarice plus rapace que celle du loup, c'est celle de ces maîtres qui fraudent le salaire de l'ouvrier, ou qui, sans motif légitime, diffèrent de jour en jour de payer ce qu'ils lui doivent : *Qui aufert in sudore panem quasi qui occidit*[1]. L'Esprit-Saint met sur la même ligne ces deux crimes : enlever le pain à l'ouvrier et enlever la vie à son ennemi. Le pain gagné à la sueur de son front est la vie du pauvre ; si vous lui enlevez ce pain, vous lui ôtez la vie ; or, voici qu'un pauvre artisan, un serviteur, une servante qui a usé sa vie pour vous dans les travaux les plus pénibles, vous demande son salaire et vous le lui refusez, ou du moins vous le rognez ; quelle cruauté !

(1) *Eccli.* 34, 26.

Un domestique, par exemple, vous apporte sa note; elle porte en total cinquante livres : vous lui en présentez vingt-cinq, et vous dites: « Si tu veux cette somme, prends-la; si tu ne t'en contentes pas, laisse-la. » — Le pauvre homme baisse la tête et se résigne, en disant: « Mieux vaut vingt-cinq que rien du tout. » Cependant, poursuivi par vos remords, vous vous présentez au confesseur et vous lui dites: « Mon père, j'ai donné vingt-cinq livres trop peu à mon domestique, mais il s'en est contenté. » — Il s'en est contenté ! savez-vous pourquoi? Parce que vous l'avez menacé, s'il ouvrait la bouche, de le faire sauter par la fenêtre. Oh! cruelle avarice! digne de l'exécration de Dieu et des hommes !

Saint François de Paule en donna un jour, en présence d'Alphonse, roi de Naples, une preuve palpable et qui mérite d'être rapportée. Une grande quantité d'or et d'argent ayant été déposée dans le trésor du gouvernement, le Saint en prit une poignée, et, la pressant, il en fit couler du sang en abondance, pour faire comprendre à ce prince que tout cet argent était acquis injustement, que c'était le sang du pauvre. Oh ! si ce grand Saint descendait du ciel et que dans certaines maisons (je ne dis point partout, il ne serait pas juste de le dire), il touchât, de cette main puissante, les splendides livrées, les bijoux précieux, les robes à la mode, les magnifiques ameublements, les tapisseries, les riches équipages, pensez-vous qu'on ne verrait pas aussi dégoutter de toutes parts le sang de ces pauvres marchands, qui n'ont pas encore été payés, le sang de ces pauvres ouvriers qu'on n'a pas équitablement satisfaits, et un sang qui crie vengeance au ciel ? Plaignez-vous après cela de ce que dans telle maison il n'y a ni héritier, ni santé, ni tranquillité. Comment voulez-vous que Dieu vous exauce, tandis que vous élevez vers lui des mains pleines du sang de ses pauvres ? Dites-moi, si un pauvre

vous tendait la main pour vous demander l'aumône, et que vous la vissiez encore fumante du sang de votre fils égorgé par lui, à la vue de ce sang, quelle aumône lui feriez-vous? Eh bien! eh bien! comme vous le traiteriez, vous méritez que Dieu vous traite, car vos mains sont teintes de sang : *Manus enim vestræ sanguine plenæ sunt*[1].

IX. Mais quel moyen y aurait-il d'éviter un si grand mal? — Le moyen, le voici, vous l'avez déjà entendu hier : confessez-vous et restituez. Oui, oui, restituez, mes chers frères, restituez ; ayez toujours présente à l'esprit cette grande maxime : *Non remittitur peccatum, nisi restituatur ablatum* : « Pas de rémission du péché, sans restitution du bien mal acquis. » Ici pas de milieu, ou restituer ou se damner. Sans restitution, il n'y a ni confessions, ni communions, ni indulgences, ni jubilés, ni missions qui vaillent ; non, mes frères, rien qui vaille ; il faut ou restituer ou se damner. Mais je m'aperçois bien d'où provient la répugnance que vous avez à restituer : ah ! mon père, me dites-vous, nous avons famille, nous avons de petits enfants ! — Oh ! les insensés ! si vous vous précipitez en enfer, est-ce que vos enfants vous en tireront? Ecoutez un exemple. Un confesseur ne pouvant déterminer un avare à restituer avant de mourir, se concerta avec le médecin touchant le stratagème à employer pour lui ouvrir les yeux Celui-ci déclara au malade que, s'il voulait guérir, il fallait que l'un ou l'autre de ses enfants se laissât brûler un doigt, pour appliquer ce doigt tout fumant sur le siége du mal, que par ce moyen il serait immédiatement guéri. Le malade croyant que le médecin parlait sérieusement, fit aussitôt appeler ses enfants et leur donna connaissance de la prescription du médecin, ajoutant, comme s'il n'y avait eu qu'à proposer la chose : « Ah çà,

(1) *Is. 1, 15.*

qui de vous revendique la gloire de rendre la santé à son bien-aimé père ? Vous voyez, mes chers enfants, que je vous laisse dans l'aisance, bien pourvus à la tête d'une fortune opulente : voilà ce que j'ai fait pour vous ; voici, d'autre part, la chandelle par laquelle vous allez me rendre la vie ; voyons, approchez le doigt. » — Mais ces jeunes gens se mirent à se regarder l'un l'autre, et puis se dirigèrent tout bellement vers la porte pour se retirer. Alors le vieillard, rentrant en lui-même, s'écria : « Ah ! fils ingrats ! je m'en irais donc brûler tout entier en enfer pour vous laisser dans l'abondance, et vous, malheureux, vous montreriez tant de répugnance à vous laisser échauder un doigt pour l'amour de moi ? Holà ! ouvrez cette cassette, restituez tant à un tel, tant à un tel autre, tant à un troisième ; » il fit ainsi toutes ses restitutions et mourut en paix. Ouvrez les yeux tous tant que vous êtes, et comprenez bien cette vérité : si vous allez en enfer, il est certain que ni père, ni mère, ni frères, ni épouse, ni enfants ne vous en tireront. Restituez donc, mes chers frères, restituez. Ne traînez plus en longueur. restituez dès aujourd'hui tout ce qui appartient à autrui, et vous serez tranquilles.

C'est là le remède, quant au passé. Mais pour l'avenir, savez-vous quel est le contre-poison de l'avarice ? Le voici : c'est de faire l'aumône, oui, oui, faire l'aumône, mes bien-aimés, et faire beaucoup d'aumônes. Par ce moyen, non-seulement vous éviterez l'enfer, mais vous vous fabriquerez un magnifique palais dans le ciel. Saint Grégoire, pape, rapporte qu'il y avait à Rome un tailleur de pierres, nommé *Deus-dedit*, homme pauvre des biens temporels, mais riche en vertus. Un saint anachorète, souvent ravi en extase, voyait s'élever dans le ciel un superbe palais, qui, chaque samedi, recevait un accroissement et des embellissements nouveaux. Il ne savait ce que pouvait signifier

une pareille vision. Un jour Dieu lui révéla que ce palais était construit pour saint *Deus-dedit*, qui, le samedi, distribuait aux pauvres tout ce qu'il avait gagné pendant la semaine par son travail. Oh ! que ce vertueux ouvrier l'entendait bien ! celui-là avait trouvé le véritable moyen de se délivrer de la maladie de l'avarice, et nonobstant sa pauvreté, il sut, par ses aumônes, se construire un splendide palais dans le ciel.

Des aumônes, s'il en est ainsi, mes chers auditeurs, des aumônes, des aumônes, si vous voulez vous élever un beau palais dans le ciel, et briser les chaînes de l'avarice Et vous, riches avares, déposez vos illusions; sachez que si vous n'avez soin de restituer à temps, et de réparer tous les dommages causés au prochain, vous pourrez dire avec assurance : *Infernus domus mea est*[1] : l'enfer sera ma possession, ma demeure, mon séjour pour toute l'éternité : *Nolite errare ;... neque fures, neque rapaces regnum Dei possidebunt*[2] : « Ne vous y trompez point :... ni les voleurs, ni les ravisseurs du bien d'autrui ne possèderont le royaume de Dieu. » *Agimus tibi gratias*, etc.

(1) *Job. 17, 13.* (2) *I. Cor. 6, 10.*

IXe INSTRUCTION.

CONTRE LES FRÉQUENTATIONS.

I. La goutte d'eau finit par creuser la pierre aussi profondément que le ciseau, mais il faut qu'elle y tombe bien des fois. Quoique ma langue n'ait pas toute l'efficacité qu'il faudrait, cependant à force de répéter les mêmes choses, j'espère parvenir à les imprimer même dans les têtes les plus dures. — Je rappellerai en premier lieu la nécessité de confesser tous ses péchés. — Ne vous faites pas illusion en disant : ce péché qui me cause tant de honte, je le confesserai à la mort. Ce plan ne vous réussira point. Ecoutez le trait suivant : Un fameux missionnaire, le père Jean Ramirez, prêchant en Espagne, fut appelé sur la fin de la mission pour confesser une jeune fille d'une famille distinguée, qui était malade. Il l'écouta avec charité, et lorsqu'elle eut terminé, non sans verser des larmes de componction, il lui donna l'absolution, la consola et partit. Son compagnon, qui était resté à distance, avait remarqué que pendant que la jeune fille se confessait, une main noire était sortie par trois fois de dessous l'oreiller, et l'avait saisie à la gorge, comme pour la suffoquer. Il raconta le fait au missionnaire, lequel voulut aussitôt retourner sur ses pas ; mais il trouva la malheureuse déjà morte. L'affliction de l'homme de Dieu fut grande ; il demeura toute la nuit en oraison, jusqu'à ce qu'enfin cette âme lui apparut au milieu des flammes, et lui dit de ne

point prier pour elle, parce qu'elle était damnée. « Et cependant, vous vous êtes confessée avec tant de douleur! — En apparence, oui, répondit l'âme, mais non en réalité. Sachez que, dans un âge fort tendre, j'ai commis, malheureusement pour moi, un péché déshonnête, et que je n'ai jamais eu le courage de le confesser. La mission est venue, et chacun de vos sermons était une flèche qui me perçait le cœur; plusieurs fois, je me sentis inspirée de venir vous trouver pour confesser ce péché, je m'approchais jusqu'auprès du confessionnal, et puis je me retins et reculai en arrière. Dieu me fit tomber malade, et alors je vous envoyai chercher. Trois fois ce péché me vint sur le bout de la langue, et trois fois je le fis rentrer (voilà la main noire). Dieu alors, voyant tant d'obstination de ma part, m'abandonna au pouvoir du démon; dès que vous fûtes sorti de la maison, le démon m'arracha l'âme du corps, et désormais il n'y aura plus de miséricorde pour moi de toute l'éternité! » Et à ces mots, elle disparut. Beaucoup, en entendant ces exemples si épouvantables, se sentent en même temps pressés intérieurement, et cependant ils ne se determineront pas. Ah! mes bien-aimés, qu'il en soit autrement. Que chacun y songe sérieusement, et ne laisse point échapper une si belle occasion.

La seconde chose, c'est l'importance de l'acte de contrition. Quand même un ange descendrait sur cette estrade, il ne pourrait pas encore, avec sa langue céleste, vous la recommander assez. Si quelqu'un parmi vous distribuait, en aumônes, dix mille écus en une matinée, comme le fit un jour saint Charles Borromée, et qu'il fît cette aumône non pour l'amour de Dieu, le souverain bien, mais pour une bonne fin cependant, celle de sauver son âme, il ne mériterait pas autant, et ne procurerait pas autant de gloire à Dieu, que celui

qui fait un acte de contrition véritable, et aime le Seigneur parce qu'il est infiniment bon, sans motif d'intérêt personnel. Quel reproche ne mérite donc pas la négligence de ceux qui n'ont pas encore commencé à le faire ! Voyons, réveillez-vous; que celui qui n'a pas encore commencé, le fasse maintenant, et disons-le tous ensemble : *Mon Dieu*, etc.

La troisième chose, c'est la nécessité de fuir l'occasion prochaine de pécher, c'est-à-dire ce danger dans lequel vous succombez fréquemment. Celui qui se confesse sans quitter l'occasion, fait précisément comme celui qui lave un vase d'argile avant qu'il n'ait passé par la fournaise; plus il le lave, plus il le salit. Un gentilhomme entretenait une liaison criminelle, et lorsque sainte Marie-Madeleine de Pazzi l'exhortait à y renoncer, il s'en moquait, en se disant en lui-même: « Il suffit que je m'en confesse. » — Or, un jour que la sainte était dans une de ses extases, elle se mit à crier: « Il ne l'a pas voulu croire! il ne l'a pas voulu croire! » Au sortir de cette extase, on lui demanda ce que voulaient dire ces paroles: « Il ne l'a pas voulu croire! » Elle fit connaître alors que ce gentilhomme était mort et qu'il était damné, pour n'avoir pas voulu quitter l'occasion. Combien qui ne veulent pas croire ni comprendre cette vérité! Ils la croiront et la comprendront un jour, lorsqu'il n'en sera plus temps.

La quatrième chose est la nécessité de restituer le bien d'autrui. Si quelqu'un retient chez lui un bien mal acquis et peut le restituer, il ne suffit pas qu'il promette de restituer, il doit le faire immédiatement, le plus tôt possible; sans cela, il ne fait pas une bonne confession, attendu qu'il n'observe pas toute la loi, laquelle défend de retenir le bien d'autrui. La pénitence de celui qui ne voudrait pas m'écouter en ce point, serait semblable à la pénitence d'Achab, qui se couvrit du cilice, coucha

sur la cendre, marcha la tête baissée, et malgré cela fut damné, parce qu'il ne restitua point la vigne usurpée. Que chacun y réfléchisse.

II. Nous avons à traiter aujourd'hui un sujet très-pratique, et en même temps très-important : il s'agit de combattre l'usage de fréquenter et de courtiser. — On s'y attendait, me disent ces jeunes filles et ces jeunes gens que je vois d'ici ; c'est un trait d'humeur ordinaire aux missionnaires de maudire les bals, de maudire les soirées, de maudire les fréquentations. Après tout, quel mal y a-t-il ? Nous savons bien que fréquenter ou faire l'amour n'est pas péché. — Doucement, de grâce, doucement, vous courez trop vite en affirmant d'une manière si absolue que fréquenter ou faire l'amour n'est pas péché. Vous devez savoir qu'il y a beaucoup de choses qui ne sont pas mauvaises de leur nature, mais qui deviennent telles par le concours de certaines circonstances. Un champignon, par exemple, qui est bon de sa nature, devient vénéneux, assure-t-on, s'il croît auprès d'un morceau de fer oxydé. Il en est de même de plusieurs actions morales, lesquelles, quoique tolérables ou indifférentes en soi, deviennent très-pernicieuses en certaines circonstances. Prenez le jeu de cartes ou de dés ; en soi ces jeux-là sont bien innocents, et pourtant si quelqu'un a le malheur de s'y livrer avec passion, il deviendra bientôt le plus grand pécheur de l'endroit. Ainsi pareillement, il pourrait sembler qu'il n'y ait pas grand mal à faire l'amour, à fréquenter, si l'on considère la chose en l'air, dans le creux de la lune, ou parmi les utopies d'une vaine spéculation ; mais si on l'envisage sur notre globe de boue, et telle qu'elle se pratique de nos jours, je dis que c'est la source de tous les maux, la ruine de la jeunesse et par conséquent celle du monde entier. Notre-Seigneur aimait à répéter que là où deux ou trois seraient réunis en son nom, il se

trouverait au milieu d'eux. Vous pouvez compter que ces deux amants sont réunis au nom du démon ; par conséquent, le démon se trouve constamment au milieu d'eux, il les tente, il les excite, il leur suggère mille iniquités, jusqu'à ce qu'il les ait fait tomber dans un abîme de maux. Il n'y a donc pas à en douter, quiconque se laisse aller à cette mauvaise habitude de fréquenter, se couvrira bientôt de crimes, plus qu'un lépreux n'est couvert de plaies.

J'établirai donc cette proposition que pour un grand nombre, la fréquentation est une occasion prochaine de pécher, et pour tous les autres, une occasion remote ; c'est-à-dire que beaucoup y commettent fréquemment des péchés graves, et que les autres, s'ils n'en commettent pas à présent, s'exposent à un grand péril, et finiront aussi, s'ils ne s'arrêtent pas à temps, par tomber dans de déplorables égarements. — Voilà que je m'aperçois que quelques-uns parmi vous sont prêts à se lever pour partir, comme si l'instruction de ce matin ne concernait que la jeunesse. Non, non, restez, s'il vous plaît; car, à très-peu de variantes près, elle s'applique aussi à la coquetterie et à la galanterie, au libertinage et à la légèreté de ces hommes qui, quoique mariés, fomentent des amitiés dangereuses avec des femmes qui ne sont plus libres. Tout ce qui se dit contre les folles amours de la jeunesse, peut être très-facilement opposé à ces liaisons beaucoup plus pernicieuses qu'entretiennent ensemble des personnes engagées dans les liens du mariage. En sorte que l'instruction de ce matin embrasse beaucoup de choses, et ne touche pas seulement les jeunes gens et les jeunes personnes, mais aussi les parents qui permettent leurs fréquentations, les confesseurs qui les absolvent, les pasteurs qui ne les condamnent pas; elle est donc beaucoup plus importante que vous ne vous l'imaginez : aussi soyez bien attentifs.

III. Anciennement, dans la primitive Eglise, les chrétiens gravaient pour devise sur la porte de leurs maisons, le premier précepte de la loi naturelle : aimer Dieu de tout son cœur; aussi tous les biens pleuvaient-ils sur ces maisons-là. Aujourd'hui le démon a effacé cette belle devise et lui a substitué celle de l'amour profane, c'est pourquoi l'iniquité abonde de toutes parts. Si tous les péchés qui se commettent par ceux qui s'abandonnent à l'amour profane devaient être portés sur une place publique, je vous assure bien qu'il n'y aurait pas de place assez grande pour les contenir. Je vous parlerai seulement de ceux dont on peut parler dans un lieu si auguste, et je vous en parlerai avec la plus sévère modestie.

Premièrement, les amours profanes sont la source d'un grand nombre de péchés de pensées. Il est quelquefois arrivé, dit-on, qu'une araignée venimeuse, en passant légèrement sur un objet de cristal, l'a brisé. Comment donc les cœurs de ces jeunes gens et de ces jeunes filles ne se briseraient-ils pas, tandis que tant d'araignées pestilentielles, je veux dire tant de mauvaises pensées, s'y promènent sans cesse. — Mon père, il n'y a pas de danger; on se voit honnêtement. — Comment osez-vous parler ainsi? Les saints redoutaient tellement ce danger, qu'ils n'osaient arrêter leurs regards sur une femme, quelquefois même sur leur propre mère. On lit, de saint Hugues, qu'ayant eu des rapports nécessaires durant quarante ans avec différentes femmes, parce qu'il était évêque, il n'en regarda jamais une en face; et le glorieux saint Louis de Gonzague craignait de lever les yeux sur la marquise sa mère. Et vous qui avez les veines pleines de soufre, vous ne craignez pas de vous arrêter à fixer une femme depuis le matin jusqu'au soir, sans autre but que de contempler ses charmes? Et vous voudriez me faire accroire qu'il ne vous

vient jamais une mauvaise pensée, jamais un mauvais désir, que jamais vous ne prenez plaisir à ces imaginations impures? Remarquez qu'il s'agit ici d'un écueil sous eau, auquel ne prend pas garde la jeunesse imprudente. On ne se fait pas scrupule de se représenter à l'esprit ce qui sera un jour permis dans l'état du mariage; mais en attendant, on commet un grand péché de pensée. Lorsque vous venez à l'église, dit saint Jean Chrysostôme, et que vous rencontrez en chemin quelque femme vaine, vous avez beaucoup à lutter contre vous-même pour ne point consentir à la tentation. Comment faites-vous donc pour ne point broncher alors que vous allez à la chasse de vos convoitises, dans les entretiens prolongés avec les personnes de différent sexe, et surtout dans ces fréquentations où vous riez et folâtrez avec une jeune fille, pour laquelle vous avez de l'inclination? Qu'un prêtre se familiarise un peu trop avec une femme, vous faites aussitôt retentir vos exclamations jusqu'au ciel: « Que fait ce prêtre? dites-vous; dans quelle voie s'engage-t-il? que ne s'applique-t-il à réciter son office? » Et vous avez raison; les prêtres doivent rester renfermés chez eux et donner le bon exemple. Mais si, pour un prêtre qui dit la messe tous les jours, prie beaucoup et se confesse fréquemment, il y a danger; comment n'y en aurait-il pas pour vous, qui à peine vous confessez à Pâques et faites un demi-signe de croix le matin? Est-il possible que vous soyez si partiaux dans vos jugements? Quant à moi, non, je ne me persuaderai jamais qu'un jeune homme puisse fréquenter longuement une personne, lui porter une vive affection, l'entretenir seul à seul, sur la porte ou dans l'intérieur de la maison, rire et s'amuser avec elle, en un mot, se permettre tout ce qu'on a coutume de se permettre dans les fréquentations de notre temps, et malgré cela rester innocent, sans se souiller même l'imagination: voilà ce que je ne

puis me persuader. Figurez-vous que votre ennemi vous rencontrant sur le chemin, porte la main au pistolet et tire sur vous; si l'amorce s'allume et que le coup ne parte pas, vous dites que c'est un miracle et vous portez un ex-voto à l'autel de la sainte Vierge. Je dis de même, dans notre cas, que si un jeune homme passe toute la journée avec une jeune fille et enflamme ses yeux par mille regards, sans que son cœur brûle de mauvais désirs, on peut affirmer que c'est un miracle, tant la relation entre les yeux et le cœur est intime. Vous-mêmes, lorsque vous êtes exempts de passion, vous en convenez. Mais pourquoi invoquer votre témoignage, tandis que nous avons celui de l'Esprit-Saint[1], qui est formel? « Comme le ver, dit-il, s'engendre dans les vêtements, ainsi l'iniquité de l'homme vient du commerce familier avec la femme. » — Oh! ma fille est si vertueuse! — Oui, oui, une vertueuse fille! il faudrait, pour vous en assurer, qu'elle eût une tête de verre, afin de voir toutes les pensées qui lui passent par l'imagination dans ces entrevues, alors vous sauriez ce qu'est votre fille, et vous ne lui laisseriez pas autant de liberté que vous ne lui en avez donné jusqu'ici.

IV. Mais soit, accordons que, quant aux pensées, le jeune homme aussi bien que la jeune fille soient innocents. Combien d'autres scandales et combien de désordres jaillissent de la source empoisonnée des amours profanes! L'expérience ne nous en dit-elle pas assez? Cette jeune fille, naguère si pieuse à l'église, si obéissante chez elle, si vertueuse et si modeste, qu'elle aurait pu poser pour tirer le portrait de sainte Marie-Madeleine de Pazzi, ne s'est pas plutôt laissé ronger par ce ver dévorant, qu'elle est devenue capricieuse, hautaine et colère. Elle réplique à sa mère, et quand celle-ci lui

(1) *Eccli*, 42, 13.

commande la moindre chose, elle ose lui dire en face : Faites-le vous-même ; n'avez-vous pas des mains aussi bien que moi ? — La pauvre mère entretemps se désespère : Ma fille, dit-elle, n'est plus ce qu'elle était auparavant ; autrefois il suffisait d'un signe pour la rappeler à l'ordre, aujourd'hui les corrections même les plus sévères n'y feraient rien. Elle n'a plus de piété, elle ne peut plus souffrir son père, elle n'a plus l'esprit au travail, elle n'est plus la même enfin, et je ne sais d'où cela vient. — Je vous dirai, moi, d'où cela vient : c'est vous-même qui en êtes cause, vous qui lui avez donné la permission d'aller à ce bal, à cette soirée ; de fréquenter la maison de cette voisine, d'avoir des relations avec ce jeune homme. Voilà d'où vient le changement. Rendez-en grâce à l'amour profane qui s'est allumé dans son cœur, rendez-en grâce à ce jeune homme qui vient chez vous, c'est lui qui a enseigné à votre fille de si belles vertus.

Mais le mal ne s'arrête pas là. Si la jeune fille s'éprend d'un jeune homme qui ne plaise pas à ses parents, ou qui soit d'une condition inférieure à la sienne, oh ! c'est alors que tout le voisinage est en émoi, qu'on criaille et qu'on murmure ! Toute la famille lui tombe sur le dos pour discréditer le jeune homme à ses yeux ; on va rechercher les infamies les plus secrètes de ses ancêtres ; on ne fait plus que médire autour d'elle ; et tout cela cependant à pure perte, car la jeune personne, passionnément éprise de celui qu'elle aime, ne veut pas y renoncer ; elle lui parle en cachette, écrit ou fait écrire des billets doux, se lève la nuit pour s'entretenir avec lui, au risque, non-seulement de perdre son âme, mais même sa vie. Voilà en quoi consiste cet usage qu'on qualifie d'innocent, au point de s'étonner en entendant dire aux missionnaires que les fréquentations sont une fourmilière d'iniquités. — Mais je veux faire un pas de plus, et

accorder qu'il se trouve des jeunes gens assez rangés, des jeunes filles assez bien élevées, pour que, tout en se fréquentant, ils conservent le respect envers leurs parents et se maintiennent dans la ligne du devoir. Faut-il pour cela leur jeter la bride sur le cou, sous ce beau prétexte qu'on allègue: Ma fille a bonne intention? — Quelle illusion! non, cela ne suffit pas; car si votre fille a bonne intention, le jeune homme ne l'a peut-être pas; ou si le jeune homme l'a, elle manque peut-être chez la jeune fille; et ainsi ils sont l'un pour l'autre une occasion de ruine et de scandale, surtout si votre fille s'aperçoit des mauvais désirs du jeune homme, ayant été plusieurs fois excitée par lui à fouler aux pieds son honneur et qu'elle entende que dans ses discours il fait à tout moment allusion à ce qu'on ne devrait pas même nommer devant des jeunes filles, et que cependant elle est aveuglée au point de chercher à gagner de plus en plus ses bonnes grâces, se contentant de dire: S'il a de mauvais désirs, c'est son affaire; pour moi, certainement je ne ferai rien de mal. — Cette excuse ne vaut rien, je le répète, absolument rien, car c'est là véritablement scandaliser, sinon directement, au moins indirectement. Plusieurs théologiens soutiennent que si une femme savait d'une manière certaine qu'elle est attendue à l'église par un jeune homme, qui la convoite dans de mauvaises intentions, elle devrait quelquefois omettre d'assister à la messe même les jours d'obligation, pour ne pas donner scandale, quoique indirectement, à ce mauvais sujet. Mais tous s'accordent à dire que si, sans nécessité ni raison légitime, elle se présente à dessein devant lui, se laisse voir et contempler, sans aucun doute elle pèche mortellement. Voyez donc combien de péchés mortels commettra votre fille en se laissant voir par celui qu'elle sait parfaitement être animé d'intentions détestables. Vous savez qu'un papillon ne se contente

pas de contempler la lumière de la chandelle, il ira follement s'y brûler les ailes : lui montrer la flamme, c'est donc vouloir sa perte.

V. Mais ce sont surtout les dommages spirituels qui résultent des fréquentations, que l'on connaît peu, et dont on ne fait guère de cas. Vous ne pourriez cependant pas nier les querelles, les vols domestiques, les haines, les jalousies et les dissensions engendrés par cette détestable pratique. Je ne crains pas de dire qu'il n'y a pas de moyen plus propre à bouleverser les familles. Une jeune fille est-elle une fois lancée dans une de ces liaisons dangereuses? elle remue ciel et terre pour fomenter sa passion; elle dérobe à ses parents pour faire des cadeaux à ceux qui se chargent de ses messages, à ceux qui facilitent les entrevues, à ceux qui ont soin de voiler l'intrigue ; quelquefois elle se lie même d'amitiè avec des femmes qui sont la honte de leur sexe, pour s'initier aux plus vaines superstitions, aux prétendus secrets de faire l'amour, ou de ramener l'amant qui menace de s'éloigner; en un mot, elle n'a pas honte d'employer le démon comme courtier et d'en recevoir d'infâmes services. Aussi cet ennemi de nos âmes, trouvant des cœurs si bien disposés, y allume de plus en plus le feu de la passion, et suscite de mortelles jalousies, qui sont une source de querelles et d'affreux homicides. Entre mille faits que je pourrais citer, qu'il me suffise de rapporter celui de la fameuse Alexandrine, qui est très-connu, mais que l'on ne saurait rappeler trop souvent. Alexandrine était une jeune fille éperdûment aimée de deux jeunes gens, qui, pour l'amour d'elle, se provoquèrent en duel. Malheureusement, tous deux se percèrent en même temps de leurs épées, et tombèrent morts sous ses yeux. A cette nouvelle, tous les parents de ces jeunes gens se soulevèrent et coururent avec fureur à la maison d'Alexandrine. Un d'eux, comme transporté de rage, la

saisit par les cheveux, et tandis qu'elle demandait à grands cris de pouvoir se confesser, lui trancha la tête, sans vouloir l'entendre, puis jeta cette tête toute dégouttante de sang dans un puits. Alexandrine, par bonheur, avait conservé, au milieu de sa vie frivole, la dévotion au saint rosaire, qu'elle récitait tous les soirs ; la sainte Vierge, en retour, obtint que, par miracle, son âme ne fût point séparée de son corps, et ordonna à saint Dominique d'aller la confesser. Elle se confessa, en effet, et déclara que, sans la protection de Marie, elle aurait été damnée, non point pour les péchés commis par elle, mais pour ceux qu'elle avait fait commettre à ces jeunes gens ; que néanmoins il lui fallait rester sept cents ans en purgatoire. Dites encore maintenant que s'il a, lui, des mauvaises pensées, c'est pour son compte : comme il pèche à cause de vous, vous partagerez sa damnation. Or, je vous le demande, mes chers frères, une coutume si abominable, qui pervertit tellement la jeunesse, qui met la désunion entre les pères et les fils, allume des inimitiés implacables entre des familles respectables, occasionne une foule de maux et les désordres les plus criants, une pareille coutume devrait-elle être tolérée si facilement ? C'est une doctrine de saint Thomas que les arts dont la plupart abusent, quoique licites en soi, doivent être proscrits par l'Etat : *Si operibus alicujus artis ut pluries aliqui male uterentur, quamvis de se licitæ, sunt tamen per officium principis extirpandæ*[1]. D'après cela, les fréquentations fussent-elles licites, comme elles sont si fécondes en mauvais résultats, elles doivent être proscrites dans vos familles. Mais que dire s'il est palpable que, la plupart du temps, elles sont l'occasion prochaine d'une foule de prévarications et des plus graves désordres ? Serait-il possible, mes frères,

(1) *S. Th. 2-2, q. 169. a 2, ad 4.*

que tout cela ne suffit pas pour vous ouvrir les yeux?

VI. Supposé cependant que vos fréquentations fussent exemptes des abus dont nous avons parlé jusqu'ici et d'autres plus graves, que faudrait-il en conclure? Je dirais que si, pour vous, elles ne sont pas une occasion prochaine qui implique l'obligation stricte de vous en abstenir, ce sont toujours des occasions rémotes qu'il convient de fuir par prudence. Savez-vous ce que c'est que se fréquenter dans le sens que nous donnons ici à ce mot, (en d'autres termes, faire l'amour)? C'est s'aveugler. Qu'un aveugle se mette à marcher sans guide, ne tombera-t-il pas tôt ou tard dans la fosse? De même, dites hardiment que si ce jeune homme dont le cœur est pris n'a pas encore succombé, il n'est pas éloigné du précipice. On peut le comparer, dit Tertullien, à un danseur sur corde, qui finit toujours par tomber et se casser le cou. Et à dire vrai, le jeune homme dont nous parlons est en bien plus grand danger encore, puisque tout concourt à le faire tomber, l'ardeur de sa passion, la présence de l'objet, les inclinations de la nature corrompue, les tentations du démon, d'autant plus que, selon saint Jérôme, parmi les démons de l'enfer, il y en a un qu'on nomme *le démon de l'amour*. Il le prouve par ce qui arriva à saint Hilarion. Le saint, exorcisant une jeune fille, demanda au démon pourquoi il n'était pas entré dans le corps du jeune homme qui poursuivait cette fille, et lui avait occasionné ce mal par ses enchantements. « Il n'était pas nécessaire, répondit le démon, que je m'emparasse de celui-là ; il est déjà possédé par un de mes compagnons, pire que moi, par le démon de l'amour. » Ainsi donc, parmi les démons, il en a un, que dis-je, un? il y en a beaucoup, il y en a une foule qu'on appelle les démons de l'amour. Ce sont eux qui conseillent aux mères de conduire leurs filles dans les bals, dans les soirées, dans les fêtes, afin de les faire

voir. Ce sont eux qui portent les jeunes filles à se farder, à se friser, à se parer avec luxe et vanité, dans le but de plaire, et qui pis est, à lancer des œillades et des sourires même à l'église, faisant servir le lieu saint à un trafic déshonnête. Ce sont ces démons de l'amour qui poussent les jeunes gens à sortir tout armés la nuit pour se venger de leurs rivaux, à fomenter des haines des dissensions, des inimitiés, en un mot, qui causent la ruine de la jeunesse. Or, à Dieu ne plaise qu'un de ces jeunes gens, possédés par le démon de l'amour, vienne à discourir avec une jeune fille, conçoive une inclination pour elle, et rencontre chez elle de la sympathie! j'aimerais mieux pour cette malheureuse que l'enfer déchaînât cent démons à la fois contre elle, que la voir tentée par ce seul démon travesti en jeune homme ; car la tentation que lui donnera celui-ci par ses promesses de l'épouser, de ne jamais l'abandonner, sera la plus terrible de toutes. Et si la jeune fille elle-même est éprise d'amour, n'est-il pas évident que la ruine est inévitable? Toutes les passions, en effet, se soulèvent à la fois dans son cœur : à l'amour se joint la crainte d'être trompée, l'espoir de se marier selon ses goûts, l'orgueil de se voir courtisée autant que les autres, le dépit et la jalousie si elle ne jouit pas seule de toutes les faveurs, la colère et l'aversion contre quiconque essaie de la détourner de cette liaison ; toutes ces passions l'aveuglent complétement, et lui font faire des folies incroyables.

Ecoutez le trait suivant. Une jeune fille de bonne famille se trouvait surveillée avec soin par son père, qui, pour lui interdire tout commerce avec un certain jeune homme, voulait l'avoir constamment à l'œil pendant le jour, et la nuit la faisait coucher dans une chambre voisine de la sienne. Mais la malheureuse, vers minuit, ouvrait sa fenêtre, se hissait avec intrépidité sur une poutre longue et étroite appuyée contre la

muraille de sa chambre, et se laissait glisser jusqu'en bas ; elle ouvrait ensuite une petite porte extérieure à son visiteur et s'entretenait avec lui tout à l'aise. Avec le temps, son manége fut découvert, et lorsqu'on lui demanda comment elle n'avait pas craint de faire, la nuit, une descente si périlleuse, qu'elle aurait fait peur, même de jour. au maçon le plus hardi : « L'amour est aveugle, répondit-elle. — Mais si monsieur votre père s'en fût aperçu ? — L'amour est aveugle. — Mais si vous vous fussiez cassé le cou en tombant dans la cour ? — L'amour est aveugle. — Mais votre honneur ? — L'amour est aveugle. — Mais votre âme ? — L'amour est aveugle. » Et par cette unique réponse, elle confirma une grande vérité, savoir, qu'une fille passionnée est une fille aveugle. Voyez donc la folie de cette mère inconsidérée qui ne cesse de me répéter : après tout, ma fille est une bonne enfant ! Eh bien ! supposons qu'elle le soit, vous pouvez être certaine que si elle se laisse séduire par l'amour, c'est une aveugle qui tôt ou tard, se jettera dans le précipice. Dès que l'aimant s'échauffe, il perd toute sa force ; et dès qu'une jeune fille est éprise, elle perd toute sa vertu. C'est pourquoi le bienheureux Jourdan avait coutume de dire, fort spirituellement : « La terre est bonne par elle-même, l'eau pareillement ; mais mêlez ensemble l'eau et la terre, qu'aurez-vous ? De la boue. La jeune fille est bonne, lorsqu'elle vit retirée ; le jeune homme est bon, lorsqu'il reste chez lui ; mais laissez-leur la liberté de se fréquenter comme on a coutume de le faire, le danger est trop grand, et bien que l'occasion ne soit parfois qu'éloignée, à la longue, elle deviendra prochaine, l'âme se souillera, et vous aurez de la boue. »

VII. Entendons-nous donc bien. Je ne dis pas que tous ceux qui fréquentent commettent aussitôt des péchés graves ; mais je dis que depuis plus de quarante ans que

j'exerce mon ministère dans les missions, je n'ai pas encore rencontré un jeune homme ou une jeune fille qui ait trouvé quelque profit spirituel à fréquenter ; j'en ai trouvé, au contraire, une infinité qui se sont ruinés dans cette voie, et qui ont tout perdu en la suivant. D'où je conclus que si vous persévérez dans cette mauvaise habitude, vous ne pouvez vous attendre qu'à ce qui arrive à l'étoupe quand on l'approche du feu, c'est-à-dire à être brûlé par le vice impur et les fautes qu'il entraîne à sa suite, en attendant que vous soyez dévoré par les flammes dans l'autre monde. — Mais, père, si je n'y fais pas de mal? — Souvenez-vous de ce que je vous ai dit dans le sermon sur l'enfer. Sainte Thérèse, encore enfant, s'affectionna à un jeune homme de son âge; elle ne pécha point, car son amitié était simplement une liaison sympathique sans ombre de mal. Cependant Dieu lui avait préparé un siége de feu en enfer, si elle n'y renonçait point; par la raison que cette amitié, tout innocente qu'elle fût dans les commencements, serait devenue avec le temps vraiment criminelle. Eh ! ne voyez-vous pas l'artifice du démon? Pour vous prendre au filet, il ne vous propose pas tout d'abord les fautes les plus graves, il se sert du stratagème au moyen duquel les voleurs pénètrent quelquefois dans une maison. Il arrive souvent qu'un voleur trouvant l'ouverture trop étroite pour lui offrir passage, y introduit un enfant; celui-ci, une fois à l'intérieur, lui ouvre la porte et en un instant tout est enlevé. C'est ce que fait le démon. Ne pouvant entrer dans le cœur d'un jeune homme vertueux, d'une honnête jeune fille, il a recours à la ruse : il envoie en avant l'amour ; ce petit larron ouvre la porte au grand, je veux dire au péché, lequel tue l'âme et la dépouille de tous ses biens. Or, si j'ai maudit, et si je maudis encore vos fréquentations, vos amours, c'est pour que vous n'ayez pas à les maudire vous-mêmes pendant toute l'éternité en enfer.

Mais, père, voulez-vous nous interdire même une légère satisfaction? Si je fais la cour, c'est par manière de passe-temps. — Beau passe-temps, vraiment, que celui qui vous met en danger de perdre l'éternité bienheureuse! Beau passe-temps, que le démon regarde comme sa plus précieuse conquête, passe-temps qu'il appelle le temps de sa vendange et de sa moisson. Je vais vous citer un fait. Il y avait dans une mission une femme qui, depuis longtemps, avait donné des preuves manifestes qu'elle était possédée du démon. Néanmoins elle assistait comme les autres aux sermons et paraissait tranquille. Mais vers la fin de la mission, comme on faisait la conférence contre les fréquentations, voilà qu'au beau milieu de l'instruction la femme se lève et s'adressant au missionnaire : « Assez, lui crie-t-elle, assez. » — Le missionnaire ne se déconcerta nullement, mais sachant à qui il avait affaire, il répliqua avec assurance à l'esprit malin : Quoi! misérable, tu as l'audace de me crier que c'est assez, à moi qui suis le ministre de Dieu! Eh bien! je t'ordonne en son nom de me dire maintenant la vérité. J'ai prêché ces jours derniers contre le blasphème, contre le vol, contre les haines, et tu ne m'as pas crié : « Assez, assez; » pourquoi me le cries-tu, maintenant que je prêche contre les fréquentations? » — Alors cette femme s'arracha les cheveux, pâlit, trembla, faisant voir par là que sa langue servait d'instrument au démon, et elle répondit comme à contre-cœur : « Je vous crie que c'est assez, parce que, pendant qu'on fait l'amour, moi je vendange et je moissonne, tandis que vous, avec votre instruction, vous ruinez toute ma récolte, toute ma vendange. » Tous les auditeurs furent stupéfaits d'une pareille réponse. L'avez-vous entendue aussi, vous autres? Vous dites que les relations des jeunes gens avec les jeunes filles, leurs promenades dans les champs et les bois, leurs entretiens confidentiels sur

le seuil de la porte, ou à travers la fenêtre, en un mot, que leurs fréquentations ne sont qu'un passe-temps innocent, un usage : et le démon appelle cet usage sa vendange, ce passe-temps sa moisson. Laquelle de ces deux interprétations est la plus vraie, pensez-vous ? Plaise à Dieu que vous ne l'appreniez pas à vos dépens ! Ah ! laissez-moi m'écrier : Mille et mille fois bénies les jeunes filles qui n'ont pas donné entrée dans leurs cœurs à des affections si dangereuses ! Bénies les mères qui ont des filles si sages et si amies de la retraite ! et surtout bénis soient les lieux où l'on ne connaît pas même de nom cet abus infernal ! Oh ! que je m'estimerais heureux si je pouvais par cette instruction, déraciner tout à fait de cet endroit-ci un usage si détestable !

VIII. Mais non, nous n'atteindrons pas notre but, si je ne m'adresse aux pères et aux mères de familles, en leur déclarant qu'ils ne peuvent rendre le plus grand service à leurs filles qu'en leur défendant de rester à la fenêtre ou sur la porte, et surtout en interdisant aux jeunes gens l'entrée de la maison, de manière à retrancher toute liberté funeste. Mais quoi ! ce sont, au contraire, les pères et les mères qui sont la véritable cause de tout le mal, et il n'y a pas moyen de le leur faire comprendre ; cependant, je tiens pour certain que beaucoup d'entre eux se damnent à cause des fréquentations qu'ils permettent à leurs enfants. Mais afin qu'ils n'aient point d'excuse à alléguer au tribunal de Dieu, je vais dissiper une à une toutes leurs illusions. — En premier lieu : tous les autres vous disent-ils, en font autant. — Mais si tous les autres, couraient au précipice, voudriez-vous être aussi du nombre ? Balayez le devant de votre maison, disait notre bon père, saint Pierre d'Alexandrie, et ne vous inquiétez point de ce que font les autres. Commencez à donner le bon exemple ; quel mérite vous en aurez devant Dieu ! Et puis il n'est pas vrai de dire

que tous en fassent autant. Combien n'en est-il pas qui s'établissent sans s'être courtisées ! On voit tous les jours des mariages de ce genre.

J'ai soin de recommander à ma fille d'être bien sage. — Si cette raison est bonne, ôtez la haie qui protége la vigne, tenez la porte de votre maison ouverte, et contentez-vous de dire aux voleurs de ne pas y entrer. Ne savez-vous donc pas que c'est l'occasion qui fait le larron? — Quant à moi, je crois tout le monde brave. — Mais s'il en est ainsi, mettez votre argent, mettez tout ce que vous avez de plus précieux sur la rue : si tout le monde est brave et honnête, personne ne vous volera. Quelle déraison ! — Je prêche sans cesse à mes filles de se conduire honnêtement dans les fréquentations. — Mais la chose est-elle possible aussi longtemps que nous sommes unis à ce corps de boue? En paradis on se fréquentera honnêtement : parmi nous la chose n'est praticable qu'avec une extrême difficulté. Les danseurs sur corde périssent pour la plupart victimes de leur art. La règle est de se tenir droit et en équilibre ; mais il ne suffit pas de leur dire : Tenez-vous droits.

Faire l'amour est chose ancienne ; j'ai trouvé cet usage établi dans le monde, ce n'est pas moi qui l'y ai apporté. — Mais si cette excuse est de quelque poids, un musulman aura raison de ne pas se convertir, car il pourra dire : ce n'est pas moi qui ai apporté la loi de Mahomet dans le monde. Que si un pareil prétexte ne vaut rien dans ce cas-là, il ne vaut pas davantage dans le nôtre. — Si les jeunes filles ne se laissaient pas fréquenter, elles ne se marieraient jamais. — Il n'y a pas de proposition plus fausse, car l'expérience démontre que c'est tout le contraire. On voit, en effet, que les jeunes fille qui fréquentent, ou ne se marient jamais, ou se marient tard, ou se marient au plus mal. Car une jeune fille qui se laisse courtiser est comme une brebis ex osée sur le

marché, personne n'en fait cas. Si elle vient à être dédaignée par celui qui la fréquente, comme il n'est pas rare, il ne s'en trouve plus d'autres qui en veuillent; car il en est peu qui se contentent des rebuts d'autrui, surtout quand la marchandise abonde, comme dans notre cas. Aussi vous remarquez, comme je viens de le dire, ou qu'elle ne se marie point, ou qu'elle se marie tard, dans un âge déjà avancée, ou qu'elle se marie en désespoir de cause; c'est une marchandise dont il faut se débarrasser, qu'il faut jeter; la prenne qui veut. Posez donc pour principe cette vérité, que vous ne devez jamais perdre de vue, savoir que les mariages se concluent dans le ciel d'abord, et puis sur la terre. A quoi bon par conséquent tant de sollicitude? Laissez à la divine Providence le soin d'établir vos filles et ne vous donnez pas tant de peine. Pour vous convaincre qu'il en est ainsi, je vous citerai un fait. Une femme resta veuve avec une fille d'une conduite exemplaire. Le père qui était le gagne-pain de la famille étant mort, elles ne savaient plus comment faire pour vivre. La mère songea à exploiter les attraits de sa fille et elle lui fit part de son dessein. La vertueuse enfant frémit, comme vous le pensez bien, à une pareille proposition, et pour échapper au danger, elle coupa sa belle et blonde chevelure et la donna à sa mère, en lui disant d'aller la vendre à qui la convoiterait. Ah! cette jeune femme mériterait qu'on lui érigeât une statue d'argent pour la représenter se coupant les cheveux! Un gentilhomme étant venu à jeter les yeux sur ces tresses superbes, demanda de qui elles venaient. La mère lui raconta le fait. Il voulut se rendre chez elle pour s'assurer de la vérité, et il trouva précisément la vertueuse fille à genoux, avec la tête tondue, et recommandant instamment à Dieu son innocence. Ce spectacle toucha si vivement le gentilhomme, qu'il renonça à ses projets d'union avec une personne de

qualité, pour épouser cette pauvre fille. Jugez d'après cela s'il n'est pas vrai de dire que les mariages se concluent d'abord dans le ciel, et ensuite sur la terre.

IX. Nous terminons notre instruction par une observation qui tend à éclairer, non les pères et mères, mais les jeunes filles elles-mêmes. Lorsque, allant à confesse, elles viennent à rencontrer un directeur zélé qui les menace de leur refuser l'absolution, si elles ne renoncent aux fréquentations, elles ont aussitôt à la bouche cette belle réponse : « Mais promettre et puis ne pas accomplir, c'est faire un plus grand péché. » — Oh ! les petites théologiennes ! qui vous a dit que vous feriez un plus grand péché ? Cela n'est pas, car la promesse que vous faites au confesseur n'est pas un vœu; elle n'a que la valeur d'un ferme propos, nécessaire pour une bonne confession. Promettez donc au confesseur, et prenez la résolution devant Dieu de ne plus fréquenter, si vous voulez vous confesser comme il faut ; car les fréquentations, comme vous l'avez entendu, sont pour la plupart des occasions prochaines de péché.

Aussi est-ce à vous que je m'adresse maintenant, prêtres du Seigneur. Comment donnez-vous l'absolution à ces jeunes gens, à ces jeunes filles, qui, en se courtisant, tombent fréquemment dans des péchés graves de pensées, de paroles et d'actions, ou qui tout au moins se scandalisent mutuellement, en excitant le feu d'une dangereuse convoitise ? Comment surtout donnez-vous l'absolution aux parents qui permettent à leurs fils et à leurs filles ces maudites liaisons ? Ils manquent, en effet, en un point essentiel, à la surveillance à laquelle ils sont tenus sous peine de faute grave. Et si les uns aussi bien que les autres ne veulent pas se corriger, ils sont indignes d'absolution. Je vous déclare donc nettement que vous ne pouvez les absoudre, et que si vous en agissez autrement, vous en rendrez compte au tribunal de Dieu.

Et vous, pasteurs, que n'élevez-vous la voix en chaire, que n'expliquez-vous aux fidèles l'immense préjudice que cause à la jeunesse, aux familles, et à toute la société cet exécrable usage des fréquentations ? Il est bien vrai que pour quelques-uns ce n'est peut-être qu'une occasion éloignée, mais réfléchissez que c'est là une de ces occasions qui deviennent bientôt prochaines, et puisque vous êtes les docteurs de la vérité, vous devez l'enseigner au peuple. Et vous, confesseurs, comme médecins des âmes, vous devez les interdire à vos pénitents; vous devez crier, tonner, employer tous les moyens possibles pour les éloigner de dangers si manifestes de ruine. Ah ! mes frères, changeons de conduite et formons ce matin une sainte ligue : pères, mères, pasteurs, prédicateurs, confesseurs, soyons unis sur les principes, et vous verrez si nous ne parviendrons pas à extirper de ce lieu un abus si détestable. Que si jamais ces relations dangereuses existaient entre personnes mariées, oh ! c'est alors surtout qu'il faudrait tirer l'épée, et leur dire tout net: Il n'y a point de paradis pour vous. L'avez-vous entendu, hommes et femmes mariés? Si vous ne renoncez point à ces indignes amitiés, il n'y a point de paradis pour vous. Je prie Dieu de vous éclairer, afin que vous profitiez de cette instruction, qui était si nécessaire pour les jeunes gens et les jeunes filles, pour les pères et les mères, pour les hommes et les femmes mariés, pour les confesseurs et pour les curés, pour le bien public ainsi que privé de tout ce peuple. Dieu daigne vous éclairer ! Dieu daigne vous éclairer ! *Agimus tibi gratias, etc.*

Xe INSTRUCTION.

SUR LA HAINE.

I. Pour que la laine noire prenne une autre couleur, il ne suffit pas de la plonger une seule fois dans la chaudière, il faut répéter cette opération plusieurs et plusieurs fois. Ne vous étonnez donc pas que je revienne si souvent sur les mêmes choses : c'est qu'il est impossible que l'esprit des simples en soit parfaitement imbu du premier coup. Je vous rappellerai en conséquence l'abus énorme dont on se rend coupable en cachant par honte des péchés en confession. Une noble dame, qui jouissait dans le monde d'une excellente réputation, et passait pour un modèle de vertu et de charité envers tout le monde, vint à mourir, et elle reçut dans ses derniers moments la grâce des sacrements. Cependant, quelques jours après sa mort, elle apparut à sa fille sous la forme d'un animal immonde. Comme celle-ci voulait fuir : « Arrête, lui cria une voix, arrête, ma fille; sache que je suis l'âme de ta mère infortunée, et que si j'ai vécu d'une manière exemplaire aux yeux des hommes, il n'en fut pas de même devant Dieu : pour certains péchés énormes dont j'ai souillé la sainteté du mariage et que j'ai toujours cachés en confession, me voilà damnée. » Et cela dit, elle disparut. Que les personnes mariées réfléchissent qu'elles peuvent offenser Dieu dans leur état de plusieurs manières, et que tous les autres comprennent combien il est criminel de cacher ses péchés.

en confession. Si ayant dix péchés mortels, vous en confessez neuf et que vous en cachiez un seul, c'est précisément comme si vous n'en confessiez aucun. Vous sortez même du confessionnal avec un péché de plus, savoir un énorme sacrilége. Que celui donc qui est dans le cas prenne son parti...

La seconde chose que je dois vous rappeler, c'est l'acte de contrition. Beaucoup donnent dans des scrupules par crainte de n'avoir pas bien expliqué leurs péchés à confesse, et très-peu par crainte d'avoir manqué de la douleur, laquelle est bien plus nécessaire que l'intégrité matérielle. Sachez donc que si vous aviez commis dans vos confessions quelque faute involontaire, vous pouvez par un acte de contrition remettre votre conscience en bon état. Voilà donc un moyen facile de dissiper tous ces vains scrupules et d'avoir le cœur en paix. Voyons, que celui qui n'a pas encore commencé, commence dès maintenant à le réciter soir et matin avec les trois *Ave Maria*. Le voici : *Mon Dieu*, *etc.*

La troisième chose, c'est la nécessité de fuir l'occasion prochaine de pécher, c'est-à-dire ce danger dans lequel vous avez fréquemment succombé. — Pour moi, père, j'entretiens une amitié, je fréquente une certaine personne ; mais je n'y suis pas exposé au danger que vous exagérez tant. — Vous n'y êtes pas en danger ? Ecoutez le fait suivant : Le père Récubito raconte qu'un scélérat, qui entretenait une liaison criminelle, vint à tomber entre les mains de la justice et fut condamné au gibet. Or, comme on le conduisait au lieu du supplice, il passa devant la maison de cette misérable créature qui s'était posée à la fenêtre ; en levant les yeux il la vit, et en la voyant il consentit à une mauvaise pensée, de sorte qu'il eut besoin de se confesser de nouveau avant de monter l'échelle fatale. Ainsi un homme, marchant avec la corde au cou, un crucifix devant les yeux, deux con-

frères à ses côtés qui lui suggèrent de bonnes pensées, un homme si près de la mort et du lieu du supplice, succombe pour un simple regard ; qu'en sera-t-il donc de ceux qui rient, qui folâtrent, qui se permettent des familiarités, des intrigues, des entretiens sans fin ? Pour ceux-ci il n'y aura pas de danger, n'est-ce pas ? Il faudrait avoir perdu le sens commun pour le croire.

La quatrième chose, c'est la nécessité de restituer le bien mal acquis. Il ne suffit pas de promettre ; celui qui peut restituer doit le faire sur-le-champ. Si un vaisseau est sur le point de faire naufrage, il ne suffit pas de promettre de l'alléger, il faut l'alléger immédiatement, sans quoi il coule à fond. C'est ce qui vous arrivera, à vous qui avez la facilité de restituer et qui ne savez pas vous y décider. Le poids énorme du bien mal acquis vous enfoncera dans un abîme de feu pour toute l'éternité.

II. Nous avons à parler aujourd'hui d'une passion qui tyrannise bien souvent le cœur de l'homme, je veux dire la passion de la haine. Un des plus grands fruits que procurent les missions, c'est de rétablir la paix entre tous les fidèles ; mais ce n'est pas sans peine de la part des missionnaires, car la passion de la haine et de la vengeance est presque indomptable chez quelques-uns. S'il est vrai que toutes les passions de notre cœur, par suite du péché originel, sont devenues comme autant de bêtes féroces, déchaînées, échappées de la ménagerie, la plus furieuse cependant c'est la colère et la haine. — Je distingue la colère de la haine, en ce que la haine naît de la colère, comme le basilic du serpent. Du reste ces deux passions ne diffèrent qu'en tant que la colère est ce feu violent qui ne brûle pas seulement au fond du cœur, mais éclate au dehors, par des paroles et des actes déréglés ; tandis que la haine est un feu caché qui, pour être moins apparent, n'en est que plus nuisible, plus durable et beaucoup plus difficile à éteindre.

Quant à la colère, je vous dirai seulement qu'elle a été qualifiée par un sage une courte folie. En effet, vous en voyez qui semblent pétris de soufre ; ils prennent feu pour un rien, frémissent, entrent en fureur, crient, se démènent, mettent toute la maison en déroute, et se conduisent vraiment comme des frénétiques. Toutefois comme les écarts de ces hommes emportés et d'un naturel si impatient ne dépassent pas d'ordinaire les limites du péché véniel, je me bornerai à leur donner deux conseils; l'un, c'est que, quand ils sont agités par la colère, ils ne prennent aucune détermination, attendu que la passion dominant alors, ils s'exposeraient à prendre des résolutions absurdes et qui n'auraient pas le sens commun. L'autre, c'est de s'habituer à se tenir tranquilles dans ces moments-là. Tâchez même de ne pas bouger quand ces accès vous prennent ; c'est le conseil que vous donne saint Pierre Damien, cardinal de l'Eglise Romaine : il nous apprend qu'il était très-enclin à la colère, et qu'il ne trouva point de meilleur moyen d'éteindre ce feu que de lui ôter tout aliment, c'est-à-dire, de comprimer tous ses membres par une sévère retenue, sans leur permettre le moindre mouvement. Faites la même chose dès qu'une étincelle de colère vient à s'allumer dans votre cœur : ne bougez pas, ne parlez pas, ne vous laissez pas aller à des gestes et des actes désordonnés, et vous verrez qu'en réprimant tous ces mouvements extérieurs, qui servent à attiser et à alimenter le feu, celui-ci s'éteindra de lui-même et l'âme rentrera dans le calme.

III. Le feu de la colère est un feu de paille si on le compare à la haine qui est un feu caché, un feu qui couve au fond du cœur. La haine est en opposition directe avec la charité. Intérieurement, désirer du mal au prochain, ou se réjouir du mal qui lui arrive, ou s'attrister de son bien ; extérieurement lui refuser les

signes de bienveillance ordinaires entre parents, connaissances ou concitoyens, tels sont les actes que la haine inspire. Afin donc de procéder avec ordre dans cette matière, il faut poser d'abord deux vérités : la première, c'est que nous devons aimer en quelque sorte celui qui nous a fait injure, en lui pardonnant de bon cœur, parce qu'il est notre prochain, autrement nous n'accomplirions pas la loi de Dieu touchant la charité. Cette loi a été promulguée par Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'Evangile, en ces termes : *Ego autem dico vobis : Diligite inimicos vestros*[1] : « Pour moi je vous dis : aimez vos ennemis. » Ce n'est pas là un simple conseil, mais un véritable précepte. Notre divin Sauveur nous ordonne de vouloir du bien à celui qui nous a fait du mal ; et ce grand précepte il l'a établi — par l'autorité du commandement, — par l'efficacité de l'exemple — et par la sévérité du châtiment.

Premièrement, par l'autorité du commandement; car il dit expressément : je le veux ainsi, je l'entends ainsi, c'est ainsi que je l'ordonne : *Ego autem dico vobis.* — Mais, mon père, c'est une chose bien dure que d'aimer qui nous hait, et de vouloir du bien à qui nous veut du mal. — J'en conviens, mais qui est-ce qui l'ordonne? C'est le Tout-Puissant qui le veut, qui l'entend, qui le commande. Il n'y a pas d'autre réponse à lui donner que d'incliner la tête et obéir. — Bien plus, non content de nous prescrire d'aimer le prochain intérieurement, il veut (et c'est la seconde vérité) que nous lui donnions des signes extérieurs de cet amour : *Vade prius reconciliari fratri tuo*[2] : « Allez d'abord vous réconcilier avec votre frère. » Cette réconciliation ne s'opère point par des sentiments purement intérieurs, mais par des signes extérieurs. L'amour purement inté-

(1) *Luc, 6, 27.* (2) *Matth. 5, 24.*

rieur n'est connu que de Dieu seul, et non des hommes ; c'est pourquoi la bienveillance intérieure ne suffit pas pour nous unir dans la charité, comme Jésus-Christ veut que tous ses fidèles soient unis. Or, parmi les signes extérieurs il en est qui dénotent une bienveillance ordinaire, et d'autres une bienveillance spéciale. Il est vrai que la loi de Dieu ne nous oblige pas de témoigner au prochain une bienveillance spéciale, comme celle qu'un ami témoigne à son ami, en le recherchant continuellement. Mais il n'est pas moins vrai qu'elle nous oblige de lui témoigner une bienveillance ordinaire, c'est-à-dire, celle que les personnes de connaissance ont coutume de se témoigner les unes aux autres, en observant toutefois que si, entre concitoyens ou voisins, il suffit de se saluer et de se parler à l'occasion, un simple salut ne suffit pas entre parents ; il faut quelque chose de plus, comme de se rendre visite en cas de maladie, de s'entretenir plus affectueusement lorsqu'on se rencontre, en un mot de se donner mutuellement toutes les marques d'attention en usage entre parents. Telle est la morale chrétienne, conformément à ce qui a été dit plus haut. Mais il importe peu de connaître la théorie; faisons-en l'application aux cas particuliers. Il arrivera que quelqu'un aura reçu une injure d'une autre personne; par suite, il ne veut plus lui parler, ni à lui ni à aucun des siens, il ne les salue même plus ; et ce qui est plus fort, au lieu de leur rendre le salut il leur tourne le dos. Or, ne saute-t-il pas aux yeux de tout le monde que celui-là refuse, non-seulement les signes d'une bienveillance spéciale, mais même les signes d'une bienveillance ordinaire et par conséquent ne remplit pas la loi du Seigneur? Il ne signifie rien de dire : Je ne lui veux pas de mal, mais je ne m'occupe pas de lui. Cela, dis-je, ne signifie rien ; c'est une belle protestation, mais démentie par les faits. Le

cerf n'a pas de fiel proprement dit, mais il a néanmoins les entrailles si amères que les chiens eux-mêmes refusent de s'en nourrir. Il en est ainsi de certaines personnes : elles n'entretiennent pas en elles-mêmes le fiel intense d'une inimitié déclarée, mais si l'on faisait l'anatomie de leur cœur, on le trouverait tout imprégné de ce fiel d'une secrète rancune qui remplit leurs entrailles d'une amertume insupportable. En voulez-vous la preuve? Voici quelqu'un qui me dit : Je ne veux pas de mal à un tel. Mais entretemps il en parle mal à l'occasion, il interprète de travers toutes ses intentions, il blâme ses démarches, il se réjouit de lui voir perdre un procès, en un mot, il voudrait faire partager à tout le monde sa mauvaise humeur contre tel autre. A coup sûr, si je ne vois pas la haine ici, j'en vois beaucoup d'indices; si je ne vois pas le feu caché, j'en vois la fumée, et quand je vois la fumée sortir d'une cheminée je ne fais pas un jugement téméraire en disant qu'il y a du feu dans la maison. De même, en voyant tant de fumée, je veux dire des indices si manifestes de malveillance, je ne crois pas faire tort à quelqu'un en affirmant que le feu de la haine couve au fond de son cœur. Quoi qu'il en soit, supposons que le cœur de cette personne soit exempt de malveillance à l'égard de celui qui lui a fait injure; supposons même qu'elle ait la charité voulue intérieurement; il reste à voir si à l'extérieur elle témoigne à celui de qui elle a été offensée la bienveillance ordinaire. Si elle habitait une grande ville comme Rome, et qu'elle me dît qu'elle n'a aucune haine contre lui, qu'au fond du cœur elle l'aime autant qu'un autre, mais qu'elle ne se sent pas la force de lui parler et de la saluer, puisqu'elle ne le faisait même pas avant l'injure reçue; oh! nous nous entendrions facilement : car dans une grande ville on n'a pas coutume de saluer tous ceux qu'on rencontre dans la rue. Mais dans une localité peu

étendue, dans une petite ville où il est d'usage de saluer et d'accoster tout le monde, s'abstenir de le faire avec la personne qui nous a offensés, c'est une espèce de vengeance qui déplaît à Dieu; car Dieu veut que nous donnions au prochain tous les signes de bienveillance ordinaire. — Mais, mon père, j'en ai une si grande répugnance. — Vous en aurez d'autant plus de mérite à obéir à Dieu, qui déclare le vouloir ainsi, l'entendre et l'ordonner ainsi.

IV. Voyons, si l'autorité du précepte ne vous touche pas, pourrez-vous résister à l'efficacité de l'exemple? Levez les yeux et voyez Jésus-Christ sur le Calvaire, priant pour ses bourreaux, lesquels sont là avec leurs instruments de supplice à la main pour lui ôter la vie. Un exemple pareil ne suffit-il pas pour attendrir vos cœurs? On s'étonne quelquefois que les instruments de la passion du Sauveur, la croix, les clous, les épines, qui l'ont si cruellement fait souffrir, soient restés en si grande vénération, tandis qu'on n'a même pas conservé le lit, ni la table, ni les meubles dont il s'est servi. Connaissez-vous la raison de cette différence? Notre-Seigneur lui-même l'a indiquée à sainte Gertrude : « Il en est ainsi, ma fille, lui dit-il, par une disposition spéciale de ma providence : comme les instruments de ma passion sont ce qui m'a fait le plus souffrir, j'ai voulu en retour leur faire rendre le plus d'honneur, afin que les chrétiens apprissent, à mon exemple, à faire le plus de bien à ceux qui leur font le plus de mal. » Si donc vous vouliez imiter Jésus-Christ, vous devriez aborder plus affectueusement, saluer avec plus de prévenance, celui qui vous a maltraités que celui qui vous traite comme il convient. Or, dites-moi, est-ce bien ainsi que vous vous comportez? Jugez-en! vous adresseriez bien la parole à un turc, à un juif, quelquefois même à un animal, à votre chien, à votre chat;

mais avec ce voisin, avec ce concitoyen, et qui plus est, avec tel de vos proches parents, vous ne voulez rien avoir de commun, ni ciel, ni terre, ni air : passe-t-il par ici? vous vous esquivez par là; vous salue-t-il à droite? vous fuyez à gauche; le rencontrez-vous dans la rue, avez-vous entendu le son de sa voix en l'air? aussitôt tout votre sang bouillonne. Et malgré cela, vous voudriez me faire accroire, avec votre protestation banale : je ne lui veux pas de mal, que votre cœur est aussi exempt de fiel que le cœur de la colombe? Pourriez-vous agir plus mal à son égard que de le traiter en excommunié? En effet, lorsque l'Eglise veut punir un excommunié opiniâtre, elle défend à tout le monde d'avoir des rapports avec lui et de le saluer. En sorte que si vous refusez de saluer qui vous a offensés, vous le traitez en excommunié; surtout lorsqu'il vous salue le premier et que vous faites semblant de ne pas le voir; car en pareil cas, à moins que vous ne soyez de beaucoup supérieurs à celui qui vous salue, comment pourriez-vous vous excuser de ne pas violer gravement la charité? Ajoutez que par là vous le scandalisez inévitablement, attendu que vous l'irritez et que vous provoquez un redoublement de haine. Ah! vous ne savez pas le mal que vous faites à votre âme par cette manière d'agir! Concluez-le de l'exemple que rapporte Thomas à Kempis. Un individu fut pendant un certain temps sans pouvoir distinguer, lorsqu'il assistait à la messe, ni l'hostie ni le calice entre les mains du prêtre, quoiqu'il s'approchât de l'autel et qu'il vît parfaitement les autres objets. Il en ressentit autant de peine que de confusion, et après avoir renouvelé l'épreuve à maintes reprises, il résolut de consulter à ce sujet un vertueux confesseur. Celui-ci ayant entendu l'exposé du cas, se mit à interroger le jeune homme sur différentes choses : Ne retenez-vous pas le bien d'autrui? — Non, mon père,

mes mains sont pures et nettes. — N'auriez-vous pas quelque liaison coupable? — Pas davantage; je suis marié, et je me contente de ma compagne. — Avez-vous offensé votre prochain d'une manière quelconque? — Non, mon père, mais je vous avouerai mon faible : une fois que j'ai reçu une injure, je ne l'oublie jamais, et je ne puis plus voir mon ennemi. — Ah ! bien, voilà l'origine du mal : cette mauvaise disposition est cause de votre disgrâce. Vous ne voulez plus voir votre prochain, et Jésus-Christ ne veut plus se laisser voir par vous; vous ne voulez plus lui parler, et Jésus-Christ ne vous parle plus au cœur; vous ne tenez pas compte de l'exemple qu'il vous a donné sur la croix en pardonnant de si bon cœur à tous ses ennemis, il ne fait pas non plus attention à vous et ne vous accordera jamais son amitié. — Ces paroles émurent ce pauvre homme qui alla aussitôt se réconcilier avec tous ses ennemis, les traitant tous avec bonté; après quoi, il se rendit à l'église pour entendre la messe, et au moment de l'élévation, il vit Notre-Seigneur comme tout le monde, ce qui lui causa tant de joie qu'il ne pouvait assez remercier Dieu de lui avoir fait rencontrer un si bon confesseur. Voyez donc où vous conduiront vos rancunes et vos duretés envers le prochain. Jésus-Christ ne se laissera plus voir par vous, c'est-à-dire qu'il ne vous enverra plus de bonnes inspirations, et vous abandonnera à la fougue de vos passions. En un mot, il vous traitera avec la même rigueur dont vous usez envers celui qui vous a offensés, ainsi qu'il déclare vouloir le faire, dans son Evangile, à moins que vous ne vous persuadiez que l'Evangile soit modifié en votre faveur.

V. Eh! mon père, l'exemple de Jésus-Christ est un grand exemple, nous en convenons; mais nous savons que Notre-Seigneur était un Homme-Dieu, exempt de passions, et par conséquent nous vous dirons avec saint

Augustin : *Potuit hoc facere Christus, non autem ego.* — Qui vous assure que vous ne le pouvez pas? Saint Etienne n'était-il pas un homme comme vous? Saint Jean Gualbert n'était-il pas un homme comme vous? Saint Basile, saint Athanase, saint Jean Chrysostôme n'étaient-ils pas des hommes comme vous? Tous ces personnages n'ont-ils pas pardonné de bon cœur? Mais laissons-là les saints. Une foule d'idolâtres n'en ont-ils pas fait autant, quoique privés de la grâce? Comment donc ne le pourriez-vous pas avec le secours de Dieu? Je veux vous confondre par l'exemple d'une femme, qui, à raison de son sexe, était bien plus faible que vous. Le fait est arrivé dans une ville d'Italie. Un jeune gentilhomme, unique héritier d'une grande fortune, s'amusait un jour à jouer dans une des principales rues avec d'autres jeunes gens de sa condition. Un étranger qui vint à passer troubla son jeu, je ne sais comment. Le jeune homme se fâcha et apparemment insulta le passant par quelques paroles. Celui-ci entra en colère, et, sans penser plus loin, saisit son épée et l'enfonça dans la poitrine du jeune homme, qu'il étendit raide mort, sous les yeux même de sa mère déjà veuve; car celle-ci se trouvant à sa fenêtre, était spectatrice du funeste accident. Cependant l'étranger, étourdi de l'atrocité du crime, s'enfuit avec son épée ensanglantée à la main, dans la maison même du défunt, et sautant les escaliers il arrive en présence de la mère de sa victime, qu'il ne connaissait pas, se jette à ses genoux et lui demande pour l'amour de Dieu de lui donner asile. La vertueuse dame, dissimulant sa douleur, conduit le meurtrier dans un appartement écarté, et entretemps donne des ordres pour qu'on lui prépare un bon souper; elle lui apporte elle-même de l'eau pour laver ses mains teintes du sang de son fils, le sert à table, et, le repas terminé, lui parle en ces termes : « Mon fils!... je vous donne ce doux

nom de fils; car vous devez savoir que je suis la mère infortunée du jeune homme à qui vous avez ôté la vie; c'était mon fils unique, l'unique fruit de mes entrailles : désormais, c'est vous qui serez mon fils; oui, vous tiendrez dans mon cœur la place qu'y occupait ce cher enfant. En conséquence, mon bien-aimé fils, voici une bourse d'argent qui vous sera utile pour votre voyage; en bas, vous trouverez un cheval tout préparé qui vous attend, car ce lieu n'est pas sûr pour vous; allez, mon fils, allez, mettez-vous en sûreté. » La mère désolée voulait en dire davantage, mais les sanglots étouffèrent sa voix, et elle se retira, en pleurant,. dans son oratoire. Là lui apparut l'âme de son fils, belle, glorieuse et resplendissante : « Ma mère , lui dit-elle, ah! ma mère, que je vous remercie de l'acte héroïque de compassion que vous avez pratiqué envers mon meurtrier : voici que Dieu m'a tiré du purgatoire; je m'en vais en paradis, et bientôt vous viendrez m'y rejoindre pour y recevoir la récompense de votre charité. » — Qu'en dites-vous, maintenant? Est-il impossible de vaincre la haine? Tandis qu'une mère, après avoir vu égorger son fils unique sous ses yeux, triomphe de sa passion et pardonne si généreusement, vous, pour un mot, vous vous emportez, vous criez et vous déclarez ouvertement que vous ne pouvez pas pardonner? Vous ne le pouvez pas! Notre-Seigneur Jesus-Christ nous a donc commandé l'impossible, puisqu'il nous a prescrit, non-seulement de pardonner, mais d'aimer celui qui nous a offensés, et qu'il a appuyé son précepte de son propre exemple. Je vous cite, s'il en est ainsi, au tribunal de Dieu : au revoir.

VI. Ce qui me perce surtout au vif, c'est de voir que ces rancunes opiniâtres se nichent plus facilement dans le cœur des prêtres, des religieux et des autres personnes adonnées à la piété, que dans le cœur des gens du

monde. Saint Jérôme en fait l'observation dans une de ses lettres : « Il y a, dit-il, de ces âmes qui semblent toutes confites dans la dévotion, et qui sont excessivement obstinées dans leurs aversions, nourrissant pendant des années entières des rancunes et des animosités contre le prochain: sans vouloir ni le saluer, ni lui parler. Au contraire, ajoute le saint docteur, voyez deux soldats qui se battent : ils se donnent quelques coups d'épée, puis s'embrassent, s'invitent à dîner, boivent ensemble et n'y pensent plus. » Qu'un prêtre, un faux dévot, une dévote hypocrite reçoive une injure ; oh ! pas de réconciliation possible ! on ne veut plus voir l'auteur de l'offense, ni le saluer ; on boude et on lui tourne le dos. Or, qui oserait dire que ces gens-là, bien souvent, ne pèchent pas mortellement, tout au moins à raison du scandale, et par ces animosités ne se mettent pas en danger de se voir abandonnés de Dieu ?

L'évènement suivant est de nature à vous faire trembler. Un prêtre fervent, nommé Saprice, ayant reçu je ne sais quelle légère offense d'un laïque nommé Nicéphore, en conçut un tel ressentiment que, quoiqu'ils fussent fort liés auparavant, il ne voulut plus le voir ni en entendre parler, et avec cette haine dans le cœur, il ne laissait point de célébrer tous les jours la sainte messe, de prêcher et de s'employer à maintenir la foi, qui était alors en butte à la persécution de la part des gentils. « Mais, Saprice, lui disait-on, vous qui prêchez la charité aux autres, quels sont vos sentiments à l'égard de Nicéphore ? — Je ne lui veux pas de mal, mais qu'il se mêle de ses affaires. — Une bonne parole au moins, la lui diriez-vous ? — Oh ! quant à cela, non ! — Le saluer ? — Beaucoup moins encore. — Lui rendre le salut par politesse ? — Pas même. » — Or, il arriva que Saprice fut arrêté comme chrétien, jeté en prison et cruellement tourmenté ; il ré-

sista à toutes les tortures en confessant généreusement sa foi. Le voilà finalement conduit au supplice. Nicéphore, l'ayant su, courut au-devant de lui, se jeta à ses pieds et lui demanda pardon avec larmes. Saprice fit un geste dédaigneux et détourna les yeux. Nicéphore revint à la charge une seconde et une troisième fois, et ne put même en obtenir une bonne parole. Que pensez-vous qu'il arriva? Comme le bourreau avait déjà le glaive levé, prêt à frapper, Saprice effrayé demanda s'il n'y avait plus moyen d'échapper à la mort. « Oui, lui répondit-on, à condition que tu renies le Christ et que tu brûles de l'encens à Jupiter. » — Le malheureux proféra cet affreux blasphème : « Je renonce à Jésus-Christ et j'adore Jupiter. » — Le vertueux Nicéphore, vivement affecté de cette outrage fait au nom chrétien, s'écria à haute voix : « Et moi, j'adore Jésus-Christ et je foule aux pieds Jupiter. » Et il parla si bien, qu'il ravit la couronne du martyre à ce prêtre endurci, lequel, par un juste jugement, fut abandonné de Dieu à cause de cette haine volontaire, si longtemps nourrie contre le prochain. Oh! combien et combien de chrétiens, verront, au moment de la mort, s'échapper de leurs mains la palme des bonnes œuvres accumulées pendant le cours de leur vie, uniquement pour avoir entretenu dans leurs cœurs de longues aversions contre leurs frères! Vous, et vous, et vous qui m'écoutez, que vous en dit la conscience? Tâtez-lui un peu le pouls, et voyez si votre cœur est en paix avec tout le monde, ou s'il n'est pas plutôt aigri par des rancunes, des antipathies, des ressentiments, par des haines déclarées ou palliées, qui sont le poison de la charité. Comment ferez-vous, je vous le demande encore une fois, comment ferez-vous au tribunal de Dieu, alors que Notre-Seigneur, dans l'éclat de sa majesté, vous reprochera d'avoir si superbement foulé aux pieds ses préceptes, et

méprisé ses exemples? Qu'adviendra-t-il de vous alors?

VII. Eh bien! me dites-vous, me voici convaincu ; je suis content de saluer le prochain et de lui parler; mais je ne veux pas être le premier, car autrement, il se vanterait de m'avoir vu humilié devant lui. — Ah! maudit orgueil, qui fait tant de mal aux âmes et qui est si peu connu! Cependant je ne veux pas vous astreindre à ce que la loi de Dieu n'exige pas de vous. L'Evangile n'est pas fait en faveur de celui qui commet l'injure, mais bien en faveur de celui qui la reçoit; car il est indubitable que c'est l'auteur de l'offense qui est tenu à en donner satisfaction, et qui doit être le premier à parler et à se soumettre. Toutefois, il arrive la plupart du temps que les torts sont mutuels ; le fait est que ceux que nous recevons sont gravés sur le marbre et pris en grande considération, tandis que ceux que nous faisons sont écrits sur l'eau ou même en l'air et traités de bagatelles. Quelquefois aussi le coupable est parent de l'offensé et ferait volontiers la première démarche, mais il est retenu par la crainte que l'autre n'y corresponde pas, qu'il lui tourne même le dos ou lui adresse des paroles désagréables. Mais quoi qu'il en soit, je voudrais savoir si vous faites bien réellement profession du christianisme. Dans l'affirmative, comment donc faites-vous si peu de cas des conseils de Jésus-Christ? Savez-vous lequel doit faire le premier pas? Celui qui aime davantage Jésus-Christ, celui qui veut le plus de bien à son âme et désire obtenir de Dieu un pardon plus entier de tous ses péchés. En effet, Notre-Seigneur a dit clairement que « si vous remettez aux hommes leurs offenses envers vous, votre Père céleste vous remettra aussi vos péchés : » *Si dimiseritis hominibus peccata eorum..., dimittet et vobis Pater cœlestis delicta vestra*[1].

(1) *Matth. 6, 13.*

Mais en vous voyant tous si bien disposés, j'ose faire un pas de plus ; je ne me borne pas à vous exhorter à saluer les premiers, mais s'il existait parmi vous des inimitiés graves, que les offensés soient les premiers à offrir la paix par écrit et à dresser un acte public et authentique de réconciliation. — Oh! quant à cela, c'est trop fort!... Nous ne sommes pas tenus à une pareille démarche. — Il est vrai que vous n'y êtes pas tenus par la loi de charité envers le prochain, mais vous l'êtes quelquefois par la loi de charité envers vous-mêmes; car l'expérience enseigne qu'aussi longtemps que la paix n'est pas stipulée avec ces solennités, on n'en vient pas à étouffer complètement la haine qui couve au fond du cœur. — Il n'en est rien, père ; nous savons au contraire que ces réconciliations par écrit ont été parfois l'occasion de scandales et d'inimitiés pires qu'auparavant; la prudence demande donc que l'on se tienne sur ses gardes et à distance vis-à-vis de celui qui nous a offensés, afin qu'il apprenne à être plus réservé et que son exemple profite aux autres. — Illusion diabolique! Je dis moi qu'un pareil langage est le renversement de la raison aussi bien que de la charité. Je dis que cette détestable doctrine est sortie de l'enfer. Et depuis quand s'est introduite dans le monde cette maxime si préjudiciable au repos public, savoir que plus on se tient à distance de celui qui nous a offensés, que plus on lui montre un air sévère, mieux on accomplit le précepte de la charité ! Ne voyez-vous point que la passion vous aveugle et ne vous laisse pas distinguer entre les nuages et un ciel serein ? C'est qu'au contraire plus vous vous montrerez fiers vis-à-vis de cet ennemi, plus il vous en fera, et plus aussi le feu de la haine s'allumera de part et d'autre. Les aversions sont exactement comme les épines qui accrochent nos vêtements quand nous longeons une

haie; si nous ne sommes pas prompts à nous dégager de la première, celle-ci en attire une seconde et la seconde une troisième, jusqu'à ce que nous soyons comme enveloppés d'un épais buisson. Mais pour achever de vous convaincre et vous montrer comment Dieu bénit ceux qui se réconcilient de bon cœur avec leurs ennemis, et ne craignent pas de signer un acte de paix, je vais vous rapporter un fait qui mérite toute votre attention.

VIII. Il arriva dans la ville de Borgo à San-Sepolcro, en 1704, qu'un jeune gentilhomme, âgé de 23 ans, reçut à la poitrine une blessure mortelle d'un de ses compagnons. Il ne mourut pas sur-le-champ, mais écoutez, je vous en prie, écoutez comme il profita des quelques jours qu'il survécut. Transporté chez lui tout couvert de sang, son premier soin fut de retenir à grand'peine son frère qui voulait aller tirer vengeance de l'attentat. Il expédia un expres à Florence, pour supplier le souverain de pardonner à son meurtrier, afin de mourir, disait-il, avec la consolation de voir son ennemi gracié. Il demanda même qu'on fit venir le meurtrier auprès de son lit, pour qu'il pût l'embrasser et baiser la main qui l'avait frappé. Il ordonna qu'on écrivit un acte de pardon avec son sang; car une veine ayant été coupée, le sang, lorsqu'on ôtait le bandage de la blessure, en jaillissait à la hauteur d'une paume. Oh! quel acte admirable il fit écrire! quels sentiments! mon Dieu! quels beaux sentiments! Je veux vous lire quelque chose de cette page dictée de sa propre bouche; mais je ne pourrais retenir mes larmes. Permettez que je vous dise son nom, il mérite bien cet honneur. — « Je, Simon Venturi, pardonne de tout mon cœur à celui qui m'a blessé; je lui pardonne pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ et en vue d'accomplir son précepte. Je défends que, sous quelque prétexte que ce

soit, on mette obstacle à ce pardon. Je prie spécialement mon père et mon frère de lui accorder aussi la paix; je leur demande cette grâce à genoux, pour l'amour de Jésus mon Sauveur. » Puis, après avoir épanché les généreux sentiments qui l'animaient, il conclut en ces termes : « Et afin que mon meurtrier sache que je lui pardonne entièrement, je lui envoie mon crucifix, dans les mains et les plaies duquel je remets mon âme. » — Et véritablement il remit son âme dans les plaies du Sauveur; car c'est en pressant sur son cœur cet acte de pardon, magnifique passeport pour le ciel, c'est en embrassant son crucifix et en le couvrant de ses baisers qu'il expira, ayant sur les lèvres ces touchantes paroles : « Seigneur, pardonnez-moi, comme je pardonne par amour pour vous. » Oh! quelle belle réconciliation! mon Dieu, quelle belle réconciliation! Ecoutez maintenant quelles furent les suites d'un pardon si généreux. A peine l'héroïque jeune homme eut-il fermé les yeux, que son père alla embrasser le meurtrier qui s'était réfugié dans une église, et lui dit : « Je vous prends pour mon fils à la place de celui qui est mort. — Et moi, dit le frère, je vous prends pour mon frère. » Et ils s'embrassèrent tous les trois, en fondant en larmes. De son côté la sœur du défunt alla trouver les deux sœurs du meurtrier, et leur dit : « Vous serez désormais mes sœurs; » et les prenant par la main, l'une à droite, l'autre à gauche, elle les emmena de la sorte à travers les rues de la ville, qui s'émut tout entière à la vue d'un spectacle si attendrissant. Oh! quelle belle réconciliation! mon Dieu, quelle belle réconciliation! Où êtes-vous maintenant, vous qui prétendez que les réconciliations faites par écrit sont une occasion de plus grands scandales et de nouvelles inimitiés? Oh! quelle erreur! Supposez que ce jeune homme eût agi comme vous l'entendez, c'est alors qu'on

eût vu les plus grands scandales, car tous les parents de part et d'autre se seraient mis de la partie. Pour une épée tirée dans une querelle, voilà aussitôt cent épées tirées, les unes pour frapper, les autres pour se défendre. Mais en se comportant comme il l'a fait, notre vertueux jeune homme a consolidé la paix entre les deux familles, et attiré sur elles l'abondance des bénédictions célestes. Que dites-vous maintenant? à quoi pensez-vous? quelles sont vos résolutions?

IX. Mais, mon père, vous me serrez de trop près; permettez-moi une dernière question : je voudrais bien savoir quel titre a cet individu pour que je sois tenu, non-seulement de lui pardonner, mais même de lui donner une attestation de pardon par écrit? — C'est à vous que je m'adresse, ô mon doux Jésus! je vous demande une goutte de votre précieux sang pour amollir et éclairer en même temps un cœur si passionné. Ah! faites-y bien attention, vous tous qui êtes ici présents en ce moment. Il ne s'agit pas en pareil cas de faire du bien à quelqu'un en raison de son mérite, il n'en a aucun; c'est un traître qui ne mérite que la potence; mais il s'agit de lui faire du bien à cause des mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui regarde comme fait à lui-même ce que nous ferons à nos ennemis. Si moi, mes bien-aimés, je vous recommandais un étranger de mes amis et que je vous priasse de vouloir bien l'héberger pour une nuit, en vous disant : cet étranger n'a aucun titre à votre bienveillance, il est vrai, mais faites-le en retour des peines que je me suis données pour vous : tout ce que vous ferez à cet homme, je le regarderai comme fait à moi-même. Je vous trouve si bons, si honnêtes que je ne doute point de l'accueil cordial que vous feriez à l'étranger. Eh bien! figurez-vous que Jésus lui-même vous montre du doigt cette personne contre laquelle vous avez tant d'animosité, et vous dise :

La voyez-vous, là-bas? Elle ne mérite aucun bien, il est vrai, mais moi n'ai-je pas des titres à vos yeux? moi qui ai versé jusqu'à la derniere goutte de mon sang pour vous, moi qui vous ai fait tant de bien? Allons, faites la démarche par amour pour moi; la bienveillance dont vous userez envers votre ennemi, je la regarderai comme exercée envers moi-même. — Que répondez-vous à ces exhortations si touchantes de notre bon Sauveur? Comment! comment! vous trépignez encore? il vous semble encore dur de pardonner! Ainsi donc rien ne fait sur vous, ni le commandement, ni l'exemple, ni même les prières d'un Dieu qui vous demande grâce pour votre ennemi? Attendez-vous, s'il en est ainsi, au plus terrible châtiment. Un déluge de maux, de disgrâces, de revers de fortune, de maladies, d'accidents de tout genre, vous est préparé pendant la vie, et il vous arrivera à la mort ce qui est arrivé à ce vindicatif, qui, réduit à l'extrémité, se mit à crier: « Ah! malheureux que je suis! il n'y a plus d'espoir pour moi; Jésus-Christ me tourne le dos, comme autrefois j'ai tourné le dos à mes ennemis: il ne veut plus me regarder et éternellement il ne me regardera plus! » et mourut en achevant ces mots. *Judicium sine misericordia illi qui non fecit misericordiam*[1]: « Un jugement sans miséricorde, dit l'Esprit-Saint, attend celui qui n'a point fait miséricorde. » — Et après la mort, quel sera le sort de votre âme? Il est de foi qu'elle sera précipitée en enfer. — De foi? — Oui, sans doute, de foi; l'oracle est formel: *Si non dimiseritis, non dimittet*[2]: « Si vous ne pardonnez pas, le Père céleste ne vous pardonnera pas. » Ne cherchez point à vous faire illusion; celui qui refuse de pardonner n'a point de pardon à attendre. Quel parti prenez-vous donc? Est-ce

(1) *Jacob. 2, 13.* (2) *Matth. 6, 15.*

que vous ne vous souciez pas que Dieu vous pardonne? Aimez-vous de périr? aimez-vous de courir à votre perte? Voulez-vous résolument vous damner? S'il en est ainsi, ne discutons pas davantage : que la terre s'entr'ouvre, que l'enfer dilate ses entrailles, et jetez-vous, en véritables désespérés, au milieu de ses flammes pour y brûler éternellement. A Dieu ne plaise qu'il se rencontre ici une obstination si monstrueuse! Me voici enfin prosterné à vos pieds, je vous en supplie, mes pauvres pécheurs, et je vous en supplie pour l'amour de Jésus, je vous en supplie pour l'amour de Marie, pardonnez à ceux qui vous ont offensés; pardonnez, vous crient vos enfants, qui vous entourent tout en larmes; pardonnez, vous dit votre ange gardien, qui est à vos côtés; pardonnez, vous dit Jésus-Christ, du fond de ce tabernacle; pardonnez, vous dit l'auguste Vierge Marie. — Voyons! pour l'amour de Marie, mes chers frères, pour l'amour de Marie pardonnez tous, pardonnez. — Dieu soit loué! il me semble vous voir tous disposés à pardonner. Je voudrais voir éclater parmi vous ces beaux exemples dont d'autres missions ont offert le touchant spectacle. On a vu des hommes, trop longtemps ennemis, s'inviter mutuellement à diner, s'accompagner deux à deux en procession, s'embrasser publiquement, et se baiser les pieds les uns aux autres; et bien souvent l'offensé s'est montré le plus empressé à demander pardon. Il est vrai que, rigoureusement parlant, c'est à l'auteur de l'offense à s'humilier le premier, mais je voudrais qu'on ne fît pas attention à cela. Qu'importe qui a fait ou reçu l'offense? Qu'importe qui doit être le premier ou le second? Savez-vous qui doit être le premier à faire sa soumission? Permettez que je vous le répète : c'est celui qui aime davantage Jésus-Christ, c'est celui qui veut le plus de bien à son âme, et qui désire le plus vivement

d'obtenir de Notre-Seigneur le pardon de tous ses péchés. — Mais c'est bien dur! — J'en conviens. Si vous ne vous reconciliiez que pour l'amour d'un seigneur, d'un prince, il suffirait de signer une feuille de papier et rien de plus. Mais comme vous pardonnez pour l'amour de Jésus, votre réconciliation doit être généreuse et forte, de manière à triompher de toutes les répugnances ; ce doit être une réconciliation affectueuse et pleine de générosité, digne d'un cœur qui est tout à Dieu. — Hélas! le croirait-on? Il y en encore un qui me dit : Mon père, je le ferai à la mort. — Ah! malheureux! la paix que vous ferez à la mort sera une paix moribonde, une paix forcée, qui ne servira point à vous ouvrir les portes du paradis, parce que ce ne sera pas une paix qui vient du cœur. La sentence est déjà portée contre vous : attendez-vous à une mort imprévue, à une mort de réprouvé, à une mort temporelle qui sera le principe d'une mort éternelle : *Qui non diligit manet in morte*[1] : « Celui qui n'aime point demeure dans la mort. »... Pensez-y bien. — *Que messieurs les Pacificateurs fassent le tour*, etc. *Agimus tibi gratias*, etc.

(1) *Joan. 3, 14.*

XIe INSTRUCTION.

SUR LE BLASPHÈME ET LES IMPRÉCATIONS.

I. A quoi servirait-il, mes chers frères, de vous instruire tous les jours de tant de belles vérités, si vous ne faisiez que les entendre pour les effacer aussitôt de votre mémoire? Afin donc que les plus importantes y restent profondément gravées, je vous rappellerai les quatre points accoutumés; d'abord, la nécessité de confesser tous ses péchés. Saint Antoine raconte qu'une veuve fort riche, et en même temps très-pieuse dans les commencements de son veuvage, eut le malheur ensuite de se laisser séduire par un jeune homme licencieux et de tomber dans le péché. Elle se mit à en faire force pénitence, mais la pénitence véritable consistant à confesser son péché au prêtre, elle ne la fit jamais. Elle renonça au monde et embrassa la vie religieuse, et là encore elle se livra à de grandes austérités, mais en tenant toujours son péché caché. A l'article de la mort, elle se sentit vivement inspirée de le confesser, mais une pensée d'orgueil : que dira le confesseur, en apprenant qu'une personne de ma condition a commis un pareil désordre? cette pensée lui ferma la bouche. Elle mourut dans l'impénitence et fut damnée. Après sa mort, elle apparut à une religieuse de ce monastère, pour lui dire d'avertir ses consœurs de ne plus prier pour elle, attendu qu'elle était damnée à cause d'un péché qu'elle avait commis dans le monde et qu'elle

n'avait jamais confessé. Oh! quelle folie! pour s'épargner un peu de honte, se précipiter dans un feu éternel! Je ne voudrais pas croire qu'il y en eût d'assez insensés parmi vous pour attendre à pleurer leurs égarements que les pleurs ne servissent plus qu'à accroître leur désespoir. Eh bien! donc, que celui qui est dans le cas se décide; les confesseurs vous attendent, ne différez plus.

La seconde chose que j'ai à vous rappeler, c'est l'importance de l'acte de contrition. Le premier précepte de la loi naturelle est d'aimer Dieu par-dessus toutes choses, et cependant tous ne se mettent pas en peine d'accomplir ce grand précepte. Raymond Lulle rapporte qu'un individu fut damné uniquement pour n'avoir jamais fait pendant sa vie d'acte d'amour de Dieu. Or, il est bon que vous sachiez que l'acte de contrition que je vous enseigne renferme un acte d'amour de Dieu. Ah! si cet acte de contrition entrait dans le cœur d'un pécheur, il le convertirait aussitôt, au point d'en faire un juste très-agréable à Dieu; et s'il venait à mourir subitement, son salut serait assuré. Et pourtant il y aurait bien encore parmi vous quelques négligents, qui, après l'avoir entendu répéter tant de fois, ne le savent et n'en usent pas plus que si on n'en avait point parlé. Voyons, apprenez-le tous, et récitez-le souvent, matin et soir : récitons-le encore tous ensemble maintenant : *Mon Dieu*, etc.

La troisième chose est la nécessité de fuir l'occasion prochaine de péché. Il y avait dans une ville d'Italie un charlatan qui vendait de la thériaque, et pour prouver l'excellence de son remède, il se faisait mordre en pleine poitrine par une vipère, en présence de tout le monde, puis prenait de son médicament et ne ressentait aucun mal; de la sorte, il faisait beaucoup d'argent. Un ennemi, jaloux de sa bonne fortune, trouva un moyen de

pénétrer dans sa chambre à l'auberge où il logeait, et ayant ouvert sa caisse, il vida toutes les fioles qui contenaient la théoriaque, et les remplit d'une autre substance ayant même couleur et saveur, mais non la même vertu. Le jour suivant, le pauvre charlatan, qui ne s'était pas aperçu de la fraude, en vint à l'épreuve accoutumée : il se fit mordre, puis avala son remède; mais le remède ne valait rien ; le venin gagna donc le cœur et il en mourut. Votre vipère à vous, c'est le péché : vous vous faites mordre, comptant sur le remède de la confession; mais le démon, qui est plus rusé que vous, falsifie le médicament, en faisant en sorte que votre confession ne vaille rien, parce que vous ne parlez jamais d'enlever l'occasion; entretemps le poison vous remonte au cœur, vous mourez avec vos confessions mal faites et vous vous trouvez en enfer, où vous apprenez à vos dépens la vérité de ce que je vous dis.

La quatrième chose que j'ai à vous rappeler, c'est l'obligation de restituer le bien d'autrui. Savez-vous ce que fait le bien d'autrui dans votre maison? Précisément ce que font les plumes de l'aigle mêlées à celles des autres oiseaux : elles les consument. Vous avez entendu dire tant de fois que le bien d'autrui dévore les biens propres : ils s'en vont comme ils viennent. Et cependant, mon pauvre pécheur, vous vous obstinez à l'excès; plutôt que de vous incommoder tant soit peu, vous refusez de restituer. Prenez-y garde, si vous ne voulez pas abandonner le bien mal acquis, ce sera ce bien mal acquis qui vous abandonnera, et qui vous abandonnera à un malheur sans fin.

II. Dans l'instruction de ce matin, nous allons traiter d'une matière très-importante, des péchés qui se commettent le plus communément avec la langue, afin de vous en découvrir la gravité et de vous enseigner la manière de vous en corriger et de vous en bien confes-

ser. Saint Bonaventure dit que la langue nous a été donnée de Dieu pour trois fins, savoir, louer Dieu, nous accuser nous-mêmes et édifier le prochain. Mais, hélas ! on contrarie à tel point les desseins de Dieu, que l'apôtre saint Jacques appelle la langue un monde d'iniquité : *Universitas iniquitatis* [1], à cause qu'il y a peu de péchés auxquels une mauvaise langue n'ait sa part. Mais comme la matière serait trop vaste s'il fallait parler de tous les écarts de la langue, nous nous bornerons à dire quelque chose touchant les points sur lesquels elle pèche plus communément soit contre la charité envers Dieu, soit contre la charité envers le prochain ; c'est-à-dire touchant les blasphèmes et les médisances.

Nous parlerons aujourd'hui du blasphème : mes réflexions se rapporteront à trois points : — La qualité du crime que commet le blasphémateur ; — les excuses qu'il apporte pour se disculper ; — et les châtiments qui l'attendent s'il ne se corrige pas.

Quant au crime, il en est qui s'accusent d'avoir juré ou blasphémé, et par là ils entendent ces malédictions qu'ils lancent par impatience contre des êtres irraisonnables ou inanimés, quelquefois aussi contre leurs enfants ou d'autres personnes, en leur souhaitant du mal, par exemple, qu'ils se cassent le cou, qu'ils enragent, que le diable les emporte, ou autres choses semblables. Ces sortes de souhaits sont des imprécations et non des blasphèmes. Ce sont cependant des paroles tout à fait indignes d'une langue chrétienne, qui reçoit si souvent Jésus-Christ dans la sainte communion. Vous devez connaître à ce sujet la doctrine de saint Thomas, l'ange de l'école, qui dit que souhaiter du mal au prochain est de sa nature un péché grave ; à moins que vous ne soyez excusé ou parce que le mal que vous souhaitez

(1) *Jacob.* 3, 6.

est léger, ou parce que vous le souhaitez pour rire, et sans grande attention à ce que vous dites, ou parce que vous le souhaitez sans une parfaite délibération, et comme le dit le saint docteur, par surprise : *ex subreptione*. — Je sais bien qu'en entendant cela vous prétendez aussitôt vous disculper, en disant : « Mon père, j'ai proféré ces malédictions par colère, et non avec l'intention ou le désir de les voir s'accomplir. » Mais votre excuse me laisse une difficulté : c'est que je vois que vous ressentez vivement l'injure que le prochain vous a faite, et par suite je ne puis me persuader que les malédictions que vous lui lancez soient une décharge sans balle. Voyons le cas en pratique. Voilà quelqu'un à qui on a volé sa bourse ; aussitôt, dans un accès de fureur, il s'écrie : « Puisse-t-il dépenser en médecines autant d'argent qu'il m'en a volé ! » En voilà un autre à qui on a volé un agneau ; mu par un violent désir de vengeance, il s'écrie : « Maudit voleur ! que son âme soit possédée par autant de démons que l'agneau a de poils sur le corps ! » — Pesez bien l'excès de la passion et les paroles dans lesquelles elle éclate, et puis, dites-moi si celui qui s'exprime de la sorte ne parle pas selon son cœur, et n'a pas l'intention de voir s'accomplir les malédictions infernales que sa bouche vomit. — Mais, mon père, un instant après je regrette les paroles que j'ai dites, et je ne voudrais pas qu'il lui arrivât un mal pareil. — Voilà une autre excuse : Vous décochez un trait pour percer le cœur à votre ennemi, et tandis que la flèche fend l'air, vous lui criez : Eh ! ne frappez pas, ne frappez pas ! A quoi bon ? Le péché est déjà commis, si, au moment où vous avez tiré, vous l'avez fait avec mauvaise intention et sans motif. De même si, dans un mouvement de colère, vous souhaitez à celui-ci la mort, à celui-là la lèpre, à un autre la rage, ou d'autres maux semblables, et qu'au moment même vous formiez ces souhaits sérieu-

sement et avec une volonté pleinement délibérée de les voir se réaliser, il importe peu qu'un moment après vous regrettiez d'avoir assouvi votre passion, car le péché est déjà commis. Et ne me dites pas que la colère vous ôtait la réflexion, car il est rare que le trouble soit porté au point d'empêcher tout à fait la connaissance du mal. Par conséquent, au lieu de chercher des excuses insoutenables pour défendre un abus si détestable, vous feriez mieux, selon moi, de chercher les moyens de vous en corriger ; réfléchissez pour cela à l'injure que vous faites à Dieu et au scandale que vous donnez au prochain, surtout à vos enfants, qui apprennent si aisément ce langage dépravé.

III. Que si le dommage spirituel que vous causez à vos enfants par le scandale que vous leur donnez ne vous touche guère, veuillez au moins vous garder de lancer contre eux ces sortes d'imprécations, surtout s'ils sont désobéissants, car c'est les pousser vers le précipice au moment où ils y courent. Cet avis concerne particulièrement certaines mères impatientes, qui, pour la plus légère désobéissance, lancent aussitôt la foudre : « Que le diable t'emporte ! puisses-tu te rompre le cou ! » et autres imprécations semblables. Vous ne pouvez vous imaginer le tort que vous leur faites et le danger auquel vous les exposez, quoique vous ne profériez pas ces imprécations du fond du cœur. Ecoutez l'événement qu'on lit dans la vie de saint Zénobe. Une pauvre mère avait un fils unique ; vous pouvez pensez comme elle l'aimait. En rentrant chez elle le soir elle trouve l'enfant atteint d'une fièvre violente. Elle le met au lit et essaie de reposer aussi un peu elle-même, mais impossible : l'enfant dévoré par la soif réveillait à tout instant sa mère, en disant : « Maman, à boire. » Et la pauvre mère, animée par l'ardent amour qu'elle portait à son cher malade, se levait promptement et le consolait. Elle se

leva de la sorte jusqu'à trente fois pendant cette nuit pénible, sans se fâcher; mais la dernière fois, elle perdit patience, et en donnant à boire au malade elle lâcha ce propos: « Va, puisse-t-il avaler le diable. » Son souhait fut accompli, un démon prit possession de l'enfant, et ce fut bien autre chose que la fièvre ! Figurez-vous la désolation de la pauvre mère et le regret qu'elle eut d'avoir laissé échapper cette parole. Bref, elle conduisit le possédé au tombeau de saint Zénobe, où, à force de larmes et de prières, elle obtint que le démon dût sortir du corps de l'enfant. Croyez-vous donc que cette pauvre mère ait lancé du fond du cœur une pareille malédiction contre son enfant qu'elle aimait tant? Elle ne la formula que du bout des lèvres, comme vous avez coutume de le faire ; mais Dieu veut que les enfants redoutent les malédictions de leur mère, c'est pourquoi il permet qu'elles se réalisent quelquefois, comme il arriva dans un autre cas à une mère qui avait l'habitude de maudire sa fille, en lui disant : « Que les loups te dévorent ! » Un jour de fête, en rentrant de la messe le matin, elle trouva qu'un loup l'avait effectivement emportée, et dévorée tout entière, excepté la tête.

Vous me direz qu'aujourd'hui les enfants sont si désobéissants, si insolents, qu'on ne peut s'empêcher de les maudire. C'est au contraire parce qu'ils sont méchants que vous devez vous défier davantage de leur souhaiter du mal, car ils sont d'autant plus disposés à en être atteints. Ne savez-vous pas que plus l'amadou est sec, mieux il est disposé à prendre feu ? Est-ce que par hasard il n'y aurait pas d'autre moyen de corriger les enfants que de les fouetter avec la langue ? Que ne les punissez-vous avec la main? Je n'ai garde de vous dire d'imiter cette mère brutale qui frappe sur un petit enfant comme un forgeron sur l'enclume : c'est de la brutalité; mais il faut les châtier avec amour. N'avez-vous jamais

vu dompter un jeune poulain? D'une main on le caresse, de l'autre on le frappe doucement, et cela suffit pour le mettre au pas. Sachez donc que l'Esprit-Saint fait tant de cas de cette correction discrète, qu'il va jusqu'à dire, dans les Proverbes, que si vous châtiez votre enfant avec discrétion, vous délivrerez son âme de l'enfer: *Animam ejus de inferno liberabis*[1]. Ainsi donc, à l'avenir, n'employez plus la langue, mais la main. Que si parfois vous êtes tellement emportés par la colère que vous ne puissiez réprimer la langue, ni l'empêcher d'éclater en malédictions, eh bien! maudissez le péché à pleine bouche; lui seul mérite, s'il était possible, une haine et une exécration infinies. Déchargez-vous donc en disant: « Maudit soit le péché! » de la sorte votre emportement ne sera pas totalement coupable.

IV. Cependant les propos que nous avons signalés jusqu'ici ne sont pas des blasphèmes. Le blasphème, dit saint Thomas, est un propos injurieux contre Dieu ou ses saints. Il en est de deux sortes: le blasphème simple et le blasphème hérétique; celui-ci a lieu lorsqu'à l'injure vomie contre Dieu, le pécheur ajoute la malice d'une erreur quelconque contre la foi, soit en déniant à Dieu ce qu'il possède, soit en lui attribuant ce qu'il n'a pas, ou en accordant à la créature ce qui n'appartient qu'à Dieu. Mais ce blasphème est un cas assez rare, et je suis persuadé qu'il ne se rencontre guère parmi vous, si ce n'est peut-être chez quelque joueur enragé, qui, après avoir passé toute la nuit avec ses cartes ou ses dés en mains, et perdu tout ce qu'il avait, aurait bien l'audace de dire que « Jésus-Christ lui-même ne saurait lui faire gagner une partie, » le malheureux! ou bien encore chez ces buveurs, qui, après avoir dissipé tout leur avoir en débauches, oseraient encore ouvrir la bouche

(1) *Prov.* 23, 14

contre le ciel, en disant que « Dieu a mal fait de donner trop à l'un et rien à l'autre. » Des blasphémateurs aussi éhontés et aussi pervers, je pense qu'il y en a peu. Mais le nombre est bien plus grand de ceux qui se servent des blasphèmes simples pour injurier Dieu et ses saints. Le blasphème est simple lorsqu'il ne contient pas d'autre malice que l'outrage fait à Dieu, et n'exprime directement aucune hérésie contre la foi ; comme, par exemple, profaner le saint nom de Dieu, de la sainte Vierge ou des autres saints, ou bien nommer injurieusement le corps ou le sang de Notre-Seigneur, et ses autres membres, selon l'expression usitée chez les Italiens : *Corpo di Dio*, *Sangue di Dio*. Quoiqu'on ne puisse pas affirmer que c'est là un blasphème hérétique, puisque Dieu, en tant qu'homme, a un corps et du sang, cependant, d'après plusieurs docteurs, c'est plus qu'un blasphème simple, à cause que ces paroles sont proférées d'ordinaire avec mépris et d'une manière outrageante. Cela serait bien vrai du moins dans les pays où de pareilles expressions sont moins communes, tandis qu'ailleurs l'habitude de les entendre fréquemment a pu diminuer l'horreur qu'elles inspirent aux personnes timorées. Mais quoi qu'il en soit, il est certain que celui qui parle de cette façon, parle comme un démon et pis qu'un Turc. Un religieux voyageant sur une galère, entendit un esclave chrétien blasphémer ; il courut sur lui et lui dit : « Tais-toi, malheureux, tu blasphèmes comme un Turc. » — Un Turc qui l'entendit répliqua aussitôt : « Que dites-vous, père ? Vous vous trompez : remarquez un peu s'il y en a un seul parmi nous qui blasphème. » Et en effet, il fit la remarque pendant toute la traversée que les chrétiens seuls blasphémaient, mais non les Turcs. Car les Turcs non-seulement ne blasphèment jamais le nom de Mahomet, pour lequel ils montrent toujours une grande vénération, mais de plus ils se font une loi de ne point blas-

phémer Jésus-Christ. Des religieux attestent avoir vu décapiter un Turc sur la place de Constantinople, uniquement pour avoir blasphémé Jésus-Christ. Cependant les Turcs ne croient pas à sa divinité ; ils le regardent seulement comme un grand prophète. Quelle honte pour les chrétiens qui confessent que Jésus-Christ est le vrai Dieu, et puis traitent son corps et son sang comme le corps et le sang d'un chien ! Quelle joie doit éprouver le démon en entendant un langage si abominable, et en se voyant surpassé en malice par les blasphémateurs : car enfin le démon blasphème tandis que Dieu le châtie par les indicibles tourments d'un feu éternel, mais le chrétien le blasphème pendant qu'il est comblé de ses bienfaits. Ajoutez que les blasphèmes du démon font une partie de sa peine, et ainsi tournent en quelque sorte à la gloire de Dieu ; les blasphèmes d'un chrétien, au contraire, sont pure faute, pur outrage, et il n'y a que la patience infinie d'un Dieu pour les supporter. Que conclure de là? C'est que quand vous entendez un chrétien qui blasphème, vous ne direz pas qu'il est pire qu'un démon ; mais bien qu'il est pire que cent démons, et qu'il mériterait que cette langue scélérate lui fût arrachée de la bouche et portée en enfer, pour y être dévorée par les flammes.

V. Mais, père, c'est la colère qui me fait sauter ces paroles de la bouche : je suis habitué comme cela ; et puis si l'on ne blasphème pas, on n'est ni craint ni respecté. — Si vous croyiez pouvoir vous justifier par de semblables excuses, c'est comme si vous vous persuadiez que vous allez vous rendre les mains blanches en les lavant avec de l'encre. La colère ! la colère! Votre femme aussi est en colère quand elle vous répond de travers, et cependant vous ne lui en tenez pas compte pour la disculper, et vous exigez qu'elle vous respecte. Celui qui vous a offensé, l'a fait aussi étant en colère, et cependant

vous conservez bon souvenir de l'injure qu'il vous a faite, et vous n'avez garde de l'oublier. Et vous voudriez qu'un souverain, d'une majesté infinie telle que Dieu, passât sur les outrages que votre bouche vomit contre lui? Si quelqu'un vous crachait à la figure et s'excusait en disant: Pardonnez, monsieur, je toussais; est-ce que vous agréeriez cette excuse? Vous toussiez! diriez-vous, vous toussiez! mais n'y a-t-il pas assez de place pour cracher sans me cracher à la figure? Mais s'il en est ainsi, que dira donc le Seigneur à ces impies qui apportent cette frivole excuse de ne blasphémer que par colère? Quoi! dira-t-il lorsqu'il les aura à ses pieds, devant son redoutable tribunal, quoi! impudent, tu n'avais donc pas d'autre manière de décharger ta rage qu'en attaquant mon corps et mon sang? Il n'y avait donc rien de plus vil à tes yeux sur la terre que moi, ton Dieu, ton créateur, ton sauveur? — Reproche terrible que celui-là! Croyez-moi, celui qui parle si mal se trouvera sous peu dans un pays où il y aura plus de feu dans sa bouche maudite qu'il n'y en a dans une fournaise; car tous les blasphèmes que vous proférez sont enregistrés et ils vous seront tous payés au poids du feu. Ah! ouvrez les yeux, mes chers frères, et comprenez l'outrage affreux qu'on fait à Dieu par le blasphème. Si l'injure emprunte sa gravité à la dignité de la personne outragée, c'est avec raison que ce péché est regardé par tous les docteurs comme un des plus graves qui se commettent sur la terre, et qu'il est si sévèrement puni par toutes les lois divines, ecclésiastiques et civiles.

VI. Que dirons-nous maintenant de ceux qui apportent une excuse pire encore? Père, disent-ils, je voudrais me corriger, mais je ne le puis pas, car j'ai contracté cette habitude dès l'enfance. — J'avoue que celui qui a la malheureuse habitude de proférer des paroles grossières ou blasphématoires, est quelquefois

tellement dominé par la passion ou par son habitude, qu'il les profère sans advertance, sans délibération, et partant ne pèche pas, au moins gravement, vu que l'Esprit-Saint dit, dans l'Ecclésiastique : *Est qui labitur lingua, sed non ex animo* :[1] « Tel pèche de la langue qui ne pèche point du cœur. » Mais si le blasphémateur, au lieu de détester sa mauvaise habitude et d'employer les moyens propres à l'extirper, ne fait que la renforcer de plus en plus par de nouveaux blasphèmes, n'est-il pas évident qu'une habitude entretenue de la sorte ne fait qu'aggraver sa culpabilité? Belle excuse de la part d'un assassin de grand chemin qui voudrait disculper ses brigandages en disant : Je suis habitué à voler sur les grands chemins, pardonnez-moi ! Cette habitude aggrave, au contraire, sa culpabilité à tel point qu'il n'est pas en sûreté même dans les lieux de refuge les plus inviolables. — Ceux-là méritent d'être blâmés plus sévèrement encore qui prétendent s'élever en vilipendant le saint nom de Dieu : Je blasphème, disent-ils, pour me faire craindre. Il y a de ces misérables jeunes gens qui croiraient être en dessous des autres si, lorsqu'on leur manque, ils ne criaient pas bien fort : « Ah ! par le sang du Christ, tu me le paieras! Corps de Dieu, tu t'en souviendras! » Ah! bouche impie, c'est ainsi que tu te sers, pour intimider tes semblables, de ce nom adorable qui fait les délices du paradis et la terreur de l'enfer! Que diriez-vous, mes frères, si quelqu'un allait trouver le sacristain de cette église, et lui demandait en prêt une chasuble, une chape ou un autre ornement sacré des plus précieux, pour en faire un épouvantail aux oiseaux dans les champs ? que diriez-vous! Est-ce qu'il n'y a pas assez de haillons propres à faire peur aux oiseaux, sans qu'il

(1) *Eccli. 19, 16.*

faille profaner des objets si saints? Eh bien! que dirai-je en voyant que, si une bête vient à trébucher, on n'a pas d'autre moyen de la retenir que de profaner le nom de Dieu et de son Christ, en les traitant comme la boue des rues? Et que diraient les anciens chrétiens s'ils revenaient parmi nous, en voyant que le nom de Jésus-Christ, pour l'amour duquel ils se faisaient égorger, est devenu un objet de mépris sur toutes les langues? Et ce qu'il y a de plus fort, c'est que ces misérables voudraient s'excuser en invoquant la colère, l'inadvertance. Eh! non, non, ce n'est pas la colère qui vous fait blasphémer, c'est le défaut de crainte de Dieu, c'est l'ignorance coupable de l'excellence infinie de Dieu. Si vous saviez ce qu'est ce grand Dieu que vous blasphémez, vous vous prosterneriez la bouche contre terre, sans même oser lever les yeux au ciel. Je voudrais attirer sur ce point les réflexions de ces femmelettes, qui ne sauraient dire un mot sans appeler Dieu en témoignage, soit par lui-même, soit dans la personne de ses saints. Ecoutez cette mère lorsque son enfant désobéissant lui échappe des mains : « Par le soleil de Dieu, tu me le paieras, » s'écrie-t-elle aussitôt. — « Par la Vierge Marie, je veux que tu m'écoutes. » — « Aussi vrai que Dieu existe, je te garantis... » Est-il possible qu'on ne puisse ouvrir la bouche sans lancer un trait contre le Seigneur? On dirait qu'on a effacé du décalogue le second commandement qui défend de prendre le nom de Dieu en vain. Ces sortes de paroles ne sont pas des blasphèmes; ce sont des jurements; et si vous les proférez pour appuyer le mensonge ou des promesses de faire le mal, comme de vous venger, ce sont des parjures et de graves outrages contre Dieu, tellement graves qu'autrefois on imposait la même pénitence pour un parjure que pour un homicide. De grâce, reprenons un langage plus chrétien. Quand vous êtes en colère, si

vous conservez si peu d'empire sur vous-mêmes que vous ne puissiez empêcher votre langue de s'échapper en invectives et en malédictions, au moins, au moins laissez tranquilles et Dieu, et Notre-Seigneur Jésus-Christ, et la sainte Vierge, et les saints. Maudissez plutôt le péché, comme je vous l'ai déjà dit, en répétant à pleine bouche : « Maudit péché ! » De cette manière vous serez sûrs de ne commettre ni blasphème ni parjure, et si votre langue n'est pas tout à Dieu, au moins elle ne sera pas non plus tout au diable, à qui semble appartenir la langue des blasphémateurs.

VII. Quant aux peines dues aux blasphémateurs, vous pouvez en juger par vous-mêmes. Si Dieu condamne au feu de l'enfer celui qui offense injustement son prochain, à plus forte raison précipitera-t-il au fond de l'abîme celui qui outrage indignement sa divine majesté. Aussi un blasphémateur est-il pour ainsi dire assuré de sa perte ; tous les théologiens conviennent que si l'habitude de bénir Dieu en toute rencontre est un signe manifeste de prédestination ; le maudire, le blasphémer est, par contre, un signe des plus déplorables de réprobation : *Benedicentes ei hæreditabunt terram :* « Ceux qui le bénissent hériteront de la terre des élus ; » *maledicentes autem ei disperibunt*[1] *:* « mais ceux qui le maudissent périront. » C'est pourquoi le titre qui convient le mieux aux blasphémateurs, c'est celui de partisans de l'antechrist, d'émules des démons, de compagnons des damnés. Mais ces cœurs endurcis, dont la foi est endormie, ne s'épouvantent guère de tout cela. Cependant Dieu ne se borne pas à les châtier dans l'autre vie ; il a coutume d'écraser même ici-bas la tête de ces orgueilleux, et il se sert parfois pour cela des plus petites choses, comme il le fit à l'égard de Pha-

(1) *Ps. 36, 22.*

raon ; il déchaîna contre ce superbe blasphémateur, des grenouilles, des moucherons, et autres adversaires semblables, pour l'humilier et le forcer à rétracter ses blasphèmes. Il en usa de même à l'égard d'un autre blasphémateur dans le royaume d'Espagne. Celui-ci était un joueur de profession. Un jour qu'il avait perdu au jeu de cartes tout son avoir, il pria Dieu de faire tourner les chances en sa faveur ; mais il en arriva tout autrement, si bien que n'ayant plus autre chose à risquer, il mit en jeu ses vêtements, et les perdit à leur tour. Furieux, il rentra chez lui, et, s'étant dépouillé de ses habillements, il se couvrit de ses armes, monta à cheval et se transporta avec cet attirail sur la place publique ; là, tirant l'épée, il se mit à blasphémer à haute voix : « S'il y a ici quelqu'un, dit-il, qui se donne pour ami de Dieu, ou qui prétende qu'il existe un Dieu et que ce Dieu peut quelque chose dans le monde, qu'il se présente en champ clos : je veux lui enfoncer ce fer dans le ventre, et le forcer de confesser que Dieu ne peut rien, ou plutôt qu'il n'y a pas de Dieu au monde. » Tous les assistants furent stupéfaits d'entendre ces affreux blasphèmes, et personne n'eut la hardiesse de lui répondre. Mais Dieu le fit, et pour humilier cet arrogant il envoya une guêpe, qui, s'étant introduite entre la visière du casque et le visage, commença à le piquer et à lui causer les douleurs les plus vives ; il s'arracha le casque, mais ne pouvant se débarrasser de son vil ennemi, il tomba de cheval, et plus il chassait la guêpe, plus celle-ci s'acharnait à lui lancer son dard ; il se roulait la face contre terre, et la guêpe continuait à le piquer, elle ne désista point que le malheureux, mugissant comme un taureau, n'eût rétracté les horribles blasphèmes qu'il avait vomis contre Dieu. Voilà comment le Seigneur humilie en ce monde ces superbes blasphémateurs, qui sont les vrais imitateurs de Lucifer.

Il se sert des instruments les plus vils pour les tourmenter, leur faire courber le front et adorer celui qu'ils ont déshonoré par leur langage impie. Jugez après cela du traitement qu'il leur fera subir en l'autre monde. Le Seigneur a manifesté à sainte Françoise Romaine les épouvantables tourments qu'il a préparés en enfer pour les blasphémateurs, et il lui fit entendre que leur langue aura son supplice particulier. Malheur à vous, blasphémateurs, qui êtes persécutés de Dieu en ce monde et dans l'autre. Lorsque la langue est noire et chargée, les médecins en tirent un présage de mort prochaine ; et moi, en voyant la langue noire et envenimée des blasphémateurs, j'y trouve un symptôme trop manifeste de leur future réprobation. Je ne puis me persuader que celui qui n'a fait ici-bas qu'outrager et maudire le nom de Dieu comme les damnés, soit destiné à le louer dans le ciel avec les bienheureux. Mon sentiment à ce sujet est même confirmé par les paroles de Dieu, qui déclare, au livre de Tobie, qu'il veut précipiter tous les blasphémateurs au plus profond de l'abime : *Condamnati erunt omnes qui blasphemaverint te*[1]. Qu'en dites-vous, blasphémateurs impies? Tout cela ne suffit-il pas encore pour vous effrayer?

VIII. Mais pourquoi tant de sévérité à l'égard des blasphémateurs? Saint Jérôme en donne la raison : il dit que le péché de blasphème n'a point son pareil, et que tous les autres péchés sont légers comparativement à celui-là : *Omne peccatum comparatum blasphemiæ levius est*. Le saint docteur ajoute même que ce maudit péché ne mérite aucune indulgence, parce que c'est une injure atroce faite à Dieu, une offense directe, un mépris outrageant de sa majesté suprême : *Blasphemia veniam non meretur, quæ ponit in Excelso os suum*. De là

(1) *Tob. 13, 16.*

vient l'obligation qui nous incombe à tous de corriger les blasphémateurs, de les corriger même en public et vertement. Il y a, en effet, obligation plus stricte de reprendre le blasphémateur que le médisant; parce que celui qui médit ôte l'honneur à une créature, tandis que celui qui blasphème déshonore le Créateur, et que l'honneur de Dieu doit nous être plus cher que tous les biens créés. Bien plus, le saint Concile de Latran veut que l'on corrige le blasphémateur alors même qu'il n'y aurait pas espoir de fruit : la raison en est que pour les autres vices la correction se fait en vue de l'amendement, tandis qu'ici elle est infligée comme châtiment. La nécessité de cette correction repose sur deux motifs d'un grand poids : le premier, c'est que le blasphème est un péché contagieux, qui s'étend comme la peste de proche en proche, passe des pères aux enfants, des maîtres aux serviteurs, des grands aux petits, de famille en famille. Vous n'avez qu'à laisser un seul blasphémateur impuni dans l'endroit, bientôt il remplira la contrée de blasphémateurs effrontés qui pervertiront toute la population. C'est un vice, voyez-vous, dont le diable allume le premier feu, et qu'il propage ensuite de son souffle empesté, à cause de la haine implacable qu'il porte à Dieu. L'autre motif, c'est que le blasphème provoque la justice d'un Dieu outragé, à infliger des châtiments publics et redoutables à des villes entières, à des provinces, à des royaumes. C'est au blasphème que sont dus les tremblements de terre, les disettes, les guerres, les pestes et toutes les calamités qui désolent les peuples. L'empereur Justinien statua des peines très-rigoureuses contre les blasphémateurs, pour ce motif : *Propter blasphemias, et fames, et terræ motus, et pestilentiæ fiunt.* C'est pourquoi plusieurs princes séculiers, ayant à cœur l'honneur de Dieu, ont condamné les blasphémateurs aux galères, d'autres les ont

condamnés à avoir la langue coupée, et même la tête tranchée, peine très-juste, et jadis infligée par Dieu même dans la loi ancienne ; conformément à cette loi, le blasphémateur devait être traîné hors du camp, et lapidé par tout le peuple : *Educ blasphemum extra castra,... et lapidet eum populus universus*[1].

Mû par ces puissantes raisons, un prélat d'un grand zèle, voulant déraciner le blasphème de son diocèse, a porté, il n'y a pas longtemps, un édit sévère par lequel il ordonne que le blasphémateur, pour la première fois, soit exposé un jour férié, sur le seuil de l'église à la honte publique, avec une muselière en bouche ; en cas de récidive, qu'il soit incarcéré pendant trois jours ; et qu'à la troisième fois il soit envoyé aux galères. Oh ! quelle réforme parfaite s'est introduite dans tout le pays à la suite de cette ordonnance ! Vous ne devez pas vous étonner, mes chers frères, qu'on use d'une telle sévérité. Que ne faites-vous pas contre les sorcières, qui, selon vous, suscitent les mauvais temps et les tempêtes ? Vous vous armez tous pour les chasser et les faire punir comme des âmes vendues au démon, et la cause ordinaire des calamités communes. Vous devez en user de même à l'égard des blasphémateurs. Lorsque vous êtes menacés d'une tempête, vous faites sonner les cloches à la volée, n'est-il pas vrai ? vous faites très-bien, car c'est pour cette fin entre autres qu'elles ont été bénites, mais sachez qu'il y a d'autres cloches qui appellent la tempête, et qui sont plus fortes pour les appeler, que ne le sont les vôtres pour les écarter : ce sont ces bouches infernales qui vomissent le blasphème contre Dieu ; par là, vous pouvez compter que c'est comme si elles appelaient à grands cris la tempête sur vos champs, sur vos vignes, sur vos oliviers. Voilà pourquoi saint Jean

(1) *Levit. 24, 14.*

Chrysostôme vous adresse cet avis, dicté par son zèle ardent : lorsqu'au milieu d'une rue ou sur une place publique, vous entendez blasphémer, soutenez l'honneur de Dieu : menacez, criez, et s'il le faut, employez le bras ; donnez un bon soufflet aux blasphémateurs : *Blasphemi faciem alapa percute, contere os ejus;* oui, oui, un bon soufflet par charité sur ce visage arrogant, un bon coup de poing par grâce pour fermer cette bouche impie : *Manum tuam hac percussione sanctifica.* Consacrez votre main en leur donnant un bon *memento* à la figure. Nous obtiendrons au moins par là ce résultat, ajoute le saint docteur, que ces malheureux, avant de blasphémer, jetteront les yeux autour d'eux, pour voir s'il n'y a pas quelque homme de bien qui pourrait les entendre et leur tomber sur le dos.

IX. Je m'aperçois que les blasphémateurs, atterrés et confus, baissent la tête et me disent à demi-voix : Mais, père, n'y aurait-il pas un remède plus commode pour se corriger de ce vilain vice ? — Le remède est facile, si vous pouvez vous décider à le mettre en pratique. Le voici. Toutes les fois que vous aurez le malheur de lâcher ces coupables paroles et surtout de prononcer sans respect le nom du corps et du sang de Jésus-Christ, ou bien de maudire quelque saint, vous vous prosternerez jusqu'à terre et vous y tracerez avec la langue, autant de croix que vous aurez proféré de blasphèmes ; faites au moins cela le soir avant de vous coucher, lorsque personne ne vous observe. — Un autre remède moins pénible et peut-être plus profitable, c'est de réciter un chapelet, non d'*Ave Maria*, mais de louanges à Dieu ; dites, par exemple, cent fois avec le chapelet en main : « Loué et adoré soit le corps adorable de Jésus-Christ. Béni soit le sang précieux de mon divin Sauveur. » — Si vous aviez maudit un saint quelconque, bénissez-le pareillement cent fois. Je prie ces vénérables

prêtres, lorsque vous irez à confesse, de vous imposer cette pratique pour pénitence jusqu'à la confession suivante; ou, si elle ne leur plaisait pas, de vous en imposer un autre qui vous touche au vif, comme de faire chaque fois une aumône, ou de ne pas boire de vin le jour où vous auriez succombé. Au reste, ils sont tenus, en vertu du concile de Latran, comme vous venez de l'entendre, de reprendre et de punir le blasphémateur par une pénitence proportionnée, s'ils ne veulent pas attirer son péché sur eux-mêmes, en s'en rendant participants par une sorte de connivence. Un capitaine alla un jour se confesser à un vertueux prêtre des blasphèmes qu'il avait proférés, et comme ce bon directeur se mettait en devoir de lui faire la correction méritée, le militaire répondit qu'il ne pouvait faire autrement, attendu que ses soldats n'étaient guère prompts à lui obéir. Remarquez ici en passant avec quel bon propos certains pénitents s'approchent du saint tribunal : ils ont l'intention de continuer à commettre les péchés dont ils s'accusent, et ils se font illusion au point de se croire bien et dûment absous. Pour en revenir à notre histoire, le confesseur ne fit que le reprendre plus fortement de ce que, non-seulement il avait blasphémé, mais que même au tribunal de la pénitence il faisait l'apologie de ses blasphèmes; et il lui dit d'un ton décidé : » Je ne vous donnerai point l'absolution que vous ne vous en repentiez sincèrement, et que vous ne soyez disposé à accepter la pénitence que je vous imposerai, pour vous corriger de votre mauvaise habitude. » — La pénitence fut celle-ci : « Toutes les fois que vous proférerez ces paroles impies à l'avenir, vous détacherez un de ces boutons d'or qui ornent votre habit, et vous le donnerez au premier pauvre que vous rencontrerez dans la rue. » — Le capitaine accepta la pénitence, reconnaissant humblement sa faute, et il fut quelque

temps sans retomber ; étant venu ensuite à blasphémer de nouveau, il détacha un de ses boutons et le donna à un pauvre, en accomplissement de la pénitence enjointe ; il fit de même une seconde et une troisième fois : mais voyant que son habit allait être bientôt tout dégarni de boutons, et qu'il ne trouvait pas son compte à persévérer dans cette habitude, il y renonça tout à fait. Vous voyez combien il serait aisé de se corriger, si le confesseur et le pénitent avaient cet amendement vivement à cœur. Eh bien ! nous devons former tous ensemble ce matin une sainte ligue, à l'effet de procurer par tous les moyens possibles l'amendement de ceux qui ont la bouche habituée à ce langage maudit : *Blasphemia tollatur a vobis :* « Que le blasphème, dit saint Paul, soit exterminé du milieu de vous, » chrétiens ; c'est-à-dire que tous doivent concourir à purger le pays d'un mal si contagieux ; princes et prélats, pères et mères, confesseurs et prédicateurs, supérieurs et égaux, tous doivent prendre en main la défense des intérêts de Dieu. Par conséquent, lorsque désormais vous entendrez blasphémer, si vous n'avez pas le cœur de décharger un soufflet sur la bouche du blasphémateur, comme saint Jean-Chrysostôme vous y exhortait tantôt, parce que peut-être le coupable ne ferait que blasphémer plus fort, faites au moins ceci : élevez la voix et dites : « Loué soit Jésus-Christ. » Peut-être qu'en opposant aux blasphèmes de cet impie les louanges du saint nom de Jésus, vous réussirez à lui fermer la bouche. Rappelez-vous, de grâce, cet avis important : lorsque vous entendrez blasphémer, dites aussitôt : « Loué soit Jésus-Christ. » Si vous ne faisiez pas ce que je vous recommande, mes chers frères, soyez certains que vous n'aurez jamais de bien. Notre-Seigneur apparut un jour à Robert, roi de France, qui implorait la paix pour son royaume : « Robert, lui dit-il, tu n'auras jamais la paix, aussi

longtemps que tu n'auras pas banni tous les blasphémateurs de ton royaume. » Je vous en dis tout autant : aussi longtemps que vous n'aurez pas fermé la bouche de ce fils, de cette servante, de ce domestique, de ce parent, qui blasphème si souvent dans votre maison, il est certain que jamais la paix n'y règnera. Pensez-y bien. *Agimus tibi gratias*, etc.

XII[e] INSTRUCTION.

SUR LA MÉDISANCE.

I. Le plus grand service que je prétende vous rendre pendant cette sainte mission, c'est d'imprimer dans vos esprits ces quatre choses qui sont les plus importantes. Vous auriez tort de vous ennuyer de ce que, pour votre avantage, je vienne de nouveau vous avertir de ne pas vous laisser vaincre par une maudite honte en confession, de peur qu'il ne vous arrive ce qui, au rapport de Martin del Rio, arriva à une jeune indienne, qui avait reçu, en embrassant la foi, le nom de Catherine. La jeune fille en croissant en âge, commença à se laisser fréquenter, et partant à se souiller de mille iniquités, en s'abandonnant au vice déshonnête. Le pis, c'est qu'elle ne voulut jamais se confesser de ces désordres; elle allait même jusqu'à se moquer avec ses compagnes du confesseur, qui, informé de sa conduite criminelle, l'interrogeait avec bonté, afin de la retirer de l'abîme du péché : « Je me garderai bien, disait-elle en riant, de découvrir mes misères à un homme. » Elle ajoutait de plus, que toutes les fois qu'elle allait à confesse, elle apercevait auprès du tribunal de la pénitence un homme noir qui lui persuadait de cacher les péchés déshonnêtes. Elle lui obéit pendant sa vie, et elle ne lui obéit pas moins à sa mort, car elle mourut après avoir commis le sacrilége habituel de cacher ses péchés au confesseur. Après sa mort, elle apparut à une de ses

compagnes, comme enveloppée dans un maillot de fer embrasé; c'était le châtiment que Dieu lui avait infligé pour ses impudicités, et elle lui dit : « Apprends que je suis damnée pour avoir caché en confession les péchés que j'ai commis dans les fréquentations ; Dieu m'envoie vers toi pour que tu racontes le fait à nos autres compagnes, et que mes horribles tourments leur servent d'exemple. » Et elle disparut. Eh bien ! il s'en trouve ici parmi ceux qui entendent ces funestes événements, qui n'ont pas encore résolu de confesser ce péché déshonnête caché depuis des années. Qu'ils s'attendent à un grand châtiment...

La seconde chose, c'est l'importance de l'acte de contrition. Je me réjouis de vous voir tant d'empressement pour les indulgences et les jubilés, au point que vous faites quelquefois plusieurs lieues pour en profiter ; cependant sachez bien que vous procurez à Dieu plus de satisfaction par un seul acte de contrition, que si vous gagniez toutes les indulgences du monde sans faire cet acte. Voyez donc l'inconséquence de celui qui, pour gagner des indulgences, se condamne à des jeûnes et à d'autres œuvres plus ou moins pénibles, tandis que pour faire un acte de contrition, par lequel il se rendrait bien plus agréable à Dieu, il ne veut pas s'imposer la légère incommodité de se mettre un instant à genoux, le matin et le soir. Ah ! mes chers frères, je me fatigue à vous rappeler cette grande vérité ; je voudrais bien enfin trouver de l'écho dans vos cœurs. Voyons donc, que celui qui n'a pas encore commencé, le fasse; récitons-le tous ensemble : *Mon Dieu*, etc.

La troisième chose, que je dois vous remettre en mémoire, c'est la nécessité de fuir l'occasion prochaine de péché. Si vous vous asseyez sur un banc, où il y ait un clou qui dépasse, accroche votre habit et le déchire, vous ne vous contentez pas de raccommoder l'habit

déchiré ; vous prenez un marteau, vous enfoncez le clou ou vous l'arrachez tout à fait, afin de n'y être plus pris une autre fois. Pourquoi donc ne faites-vous pas de même quand il s'agit de votre âme, sinon parce que les intérêts de votre âme vous touchent moins que le vêtement qui couvre votre corps? Combien de déchirures faites à votre âme à l'occasion de cette créature, de cette fréquentation, de ce cabaret, et cependant vous n'y avez pas encore renoncé ! Vous dites : il suffit que je me confesse ; et moi je dis qu'à la mort vous trouverez inscrits dans le livre de la justice divine, tous ces péchés que vous avez confessés sans renoncer à l'occasion. Un père de famille étant sorti du purgatoire trente-deux ans après sa mort, apparut à son fils et lui dit que, pendant tout ce temps, ses prières ne lui avaient été d'aucun secours, parce qu'il avait toujours été en état de péché mortel. « Comment ! toujours été en état de péché mortel ! reprit le fils ; et je me suis confessé plusieurs fois l'an. — Tu t'es confessé, il est vrai, mais sans quitter l'occasion, et par conséquent c'est juste comme si tu ne te fusses jamais confessé. » De grâce, n'interprétez pas la loi à votre mode ; ou quittez l'occasion, ou cessez de vous confesser ; ce qui vaudrait mieux, car vous vous damnerez avec autant de sacriléges de moins.

La quatrième chose est la nécessité de restituer le bien d'autrui. Si vous pouvez le faire présentement, il ne suffit pas de promettre pour l'avenir ; il faut restituer sur-le-champ, autrement vous ne faites pas une bonne confession. J'ai besoin de vous parler clairement : la mission ne servira qu'à accroître votre damnation si, étant détenteur du bien d'autrui, vous ne le restituez pas. Il n'y a ni jubilé ni indulgence qui vous profite. Ou restituer ou vous damner.

II. Je voudrais vous voir aujourd'hui plus attentifs que jamais, car j'ai à traiter dans cette instructiou des

dommages que cause au prochain une mauvaise langue, et j'estime qu'il y en a bien peu qui puissent se déclarer totalement exempts de la maudite habitude de médire. Saint Jacques nous dit en effet que « celui qui ne pèche point en paroles est un homme parfait : » *Qui non offendit in verbo, hic perfectus est vir*[1]. Je vais donc tâcher de vous faire comprendre le mal que l'on fait en blessant la réputation du prochain, et pour procéder avec ordre, je vous expliquerai principalement trois choses, savoir : — comment on pèche par médisance, — avec quelle gravité l'on pèche, — et comment on doit réparer la médisance après l'avoir commise.

Pour commencer par la première réflexion, saint Thomas dit que la médisance se commet pour l'ordinaire de quatre manières : en imputant un mal faussement, en exagérant celui qui est réel, en manifestant ce qui est caché et en incriminant l'intention. Mais la malice est si raffinée de nos jours, que pour moi je tiens que les manières inventées par les médisants, d'enlever au prochain sa bonne renommée sont innombrables. Néanmoins nous suivrons la méthode du docteur angélique. Premièrement, on dérobe la réputation du prochain en inventant et en propageant des fautes attribuées faussement à un innocent ; c'est le manquement le plus grave, et, à mon avis, il se commet rarement. Je ne puis me persuader qu'il y ait un individu assez dépourvu de conscience pour imaginer de lui-même un grave défaut à charge du prochain, et le publier ensuite comme réel, quoique sans aucun fondement, lui causant par là un dommage très-notable. En tout cas, si un pareil calomniateur existait, il faudrait une instruction à part pour lui faire comprendre l'énormité de son péché. Je ne manquerai pas cependant d'indiquer aussi, en finis-

(1) *Jacob.*

sant, le remède pour ce genre d'imputation calomnieuse. — La seconde manière, c'est lorsqu'on raconte ce qui est vrai, mais en exagérant et en faisant d'une faute légère une monstruosité. Quelqu'un a-t-il dérobé un fruit? aussitôt on le donne pour voleur. Quelqu'un a-t-il dit un mensonge? aussitôt il est déclaré menteur. Un peu plus doucement, dit Aristote : entre l'acte et l'habitude il y a une grande distance, et de même que l'apparition d'une seule hirondelle ne fait pas le printemps, ainsi une chute ou deux dans un vice ne vous autorisent pas à déclarer un homme vicieux. — Une troisième manière consiste à raconter ce qui est bien vrai, mais cependant caché, ou à interpréter en mauvais sens ce qui pourrait l'être favorablement; c'est là le sujet le plus ordinaire des conversations de tous les jours; on s'en fait, pour ainsi dire, une occupation, selon l'expression du saint roi David : *Hoc opus eorum qui detrahunt mihi*[1], et l'on passe les journées à tailler en plein cuir sur le dos de ses semblables. Chose étrange, vous rencontrerez telle dévote qui ne saurait pas lier trois idées ensemble, et qui sur le compte du prochain saura jaser des heures entières, et avec une finesse, une rhétorique même assez subtile. Et qui pourrait jamais vous dire toutes les tournures ingénieuses qu'emploient les médisants pour nuire au prochain? En voilà un qui se trouve dans un lieu de réunion, au milieu d'une société; il tire de sa poitrine un profond soupir, et du ton le plus compatissant : « O mon Dieu! dit-il, j'en ai le cœur qui crève. Quel malheur! ne savez-vous pas? Telle jeune personne si modeste a bien fait une chute honteuse. Pauvre enfant, qu'elle me fait peine! » — Oui, oui, pauvre enfant! et en attendant vous lui ôtez sa réputation. — D'autres, lorsqu'ils médisent, imitent parfaite-

(1) *Ps. 108. 20.*

ment ces sorcières malignes qui ensorcellent les enfants en les caressant. Veulent-ils ruiner la réputation de quelqu'un, que font-ils? Ils le louent, ils le comblent d'éloges; puis, avec un *mais*, ils renversent tout. — « Oh! que ce jeune homme est bien! quel beau talent! quel excellent jugement! mais... » Voici le *mais :* mais sa passion pour une telle! mais son habitude de fréquenter les lieux de plaisir plus que l'église... « Cette femme est vraiment une personne honorable; mais... — Un tel est homme de bien; mais..... » — Ah! maudit *mais*, qui en dit beaucoup plus que ne pourrait le faire un long et éloquent tissu de blâmes. Et que dire de ceux qui, non contents de médire avec la langue, y emploient même la plume, écrivent des lettres anonymes, de faux témoignages, des mémoires et des rapports diffamatoires? Je dis que ce sont des âmes damnées par avance, parce qu'elles ne se sont jamais rétractées, et ne se rétracteront jamais, et que cependant, après avoir médit avec la plume, elles devraient se rétracter avec la plume. — Mais, père, je n'ai écrit que la vérité. — Si vous aviez écrit la vérité purement par zèle, je n'aurais rien à vous opposer. Le fait est que c'est la passion qui vous a dicté ce mémoire, et que vous avez altéré les faits; il est certain d'ailleurs que vous ne vous rétracterez jamais : comment donc réparer tant de dommages causés au prochain? Je vous attends au tribunal de Dieu, au revoir. — Il en est enfin qui ne médisent pas seulement avec la langue et la plume, mais même avec la main, avec les yeux, avec les pieds. Tel se trouvant dans un magasin voit passer sur la rue une personne pieuse, aussitôt il la montre du doigt et dit d'un air étonné à son compagnon : Voyez-vous cette personne qui passe? Eh quoi! vous ne la connaissez pas? C'est celle-là... et il fait un signe de l'œil, ou de la main, ou du coude, il pousse son compagnon ou lui

presse le pied. Oh! malignité diabolique! Voyez, je vous prie, de combien de manières on tue la réputation du prochain : on médit avec les yeux, avec la main, avec le pied; on médit en louant, on médit en compatissant. On dit que la langue du lion est si calleuse, que même en léchant elle tire du sang; mais si je puis dire mon sentiment, celle du médisant l'est bien plus encore, puisqu'elle blesse et fait une plaie si profonde, tout en exprimant la compassion.

III. La manière toutefois la plus maligne de médire, consiste à condamner l'intention quand on ne peut condamner l'œuvre. — « Un tel assiste cette famille : ah! je sais bien le pourquoi; tout n'est pas charité de sa part, allez; vous ne le connaissez pas. » — Créature perfide! l'Eglise elle-même ne juge pas de l'intérieur. — C'est bien pis si le médisant ne manifeste pas seulement le mal qu'il sait, mais même celui qu'il s'imagine savoir, allant jusqu'à en soupçonner sans le moindre fondement. Quelqu'un a-t-il égaré un objet? sur les indices les plus frivoles il en rejette la faute ou sur une voisine, ou sur sa servante, ou sur une parente. Cependant peu de temps après il retrouve l'objet qu'il avait perdu, ou il apprend que sa femme l'a vendu pour les besoins du ménage; il ne se met nullement en devoir malgré cela de dissiper les nuages qu'il avait soulevés contre la réputation du prochain. Mais supposons même qu'il fût vrai que l'objet vous eût été enlevé, ne voyez-vous pas qu'en faisant passer quelqu'un pour voleur, vous êtes beaucoup plus voleur que lui, vous qui lui dérobez ce qui est plus précieux que tous les trésors matériels, je veux dire la réputation? Pourtant il y a de ces femmelettes qui vont encore plus loin : à peine un enfant se trouve-t-il mal, qu'elles imputent aussitôt à quelque pauvre vieille femme de lui avoir jeté un sort. Le plus souvent, c'est un mal tout à fait naturel,

ou bien c'est la peine des péchés que vous commettez en l'élevant, ou que vous avez commis avant le mariage, et quelquefois aussi c'est un maléfice du démon, mais causé par le démon lui-même, sans intervention d'aucune sorcière, comme il le fit à Job; et quand même une sorcière y aurait eu part, ce serait toujours très-mal d'accuser, sans fondement grave, une pauvre personne, non-seulement d'avoir commerce avec le diable, mais qui plus est, de nuire par son moyen à d'innocentes créatures. Car bien que vous n'affirmiez pas absolument que la pauvre vieille est coupable, toujours est-il que vous la rendez suspecte, ce qui suffit, vu la gravité du crime, pour lui faire un tort considérable. D'autre part, il y a de ces vieilles qui méritent de passer pour sorcières, parce qu'elles se mêlent de composer des remèdes superstitieux pour les maux d'yeux, pour les vers, pour l'érésypèle, ou de substituer de vaines observances à des médicaments qui ont une vertu naturelle; aussi Dieu permet-il qu'on les traite de sorcières. De grâce, n'employez jamais de ces remèdes dans lesquels il entre de l'argent, des paroles ou des signes que vous ne connaissez pas; et ne permettez pas qu'on en emploie à votre usage, sans avoir consulté préalablement votre confesseur pour vous assurer s'ils sont licites ou non. Autrement, si vous guérissez, ce sera par le moyen du démon, et la santé que vous recouvrerez sera pire que toutes les maladies. Ce mince service que le démon vous aura rendu en vue de gagner votre âme, il vous le fera payer bientôt par un mal plus grand qu'il vous enverra.

Mais revenons à notre sujet. Afin que vous vous gardiez de former des soupçons sur le compte du prochain, et surtout de les publier, il est bon que je vous fasse voir combien ces soupçons ainsi que les jugements téméraires déplaisent à Dieu. Peut-être, en entendant le fait que je vais vous rapporter, prendrez-vous la résolution, lors-

qu'il vous viendra des soupçons à l'esprit, de les garder pour vous seuls. Le père Théophile Rainaldi raconte qu'une pauvre dame, avec ses trois enfants, l'un entre ses bras, l'autre qu'elle conduisait par la main, et un troisième qu'elle portait dans son sein, car elle était enceinte, se présenta chez la petite-fille du duc de Brabant, épouse d'un prince hollandais, pour lui demander l'aumône. Mais la princesse, qui n'avait guère de compassion pour les pauvres, loin de la secourir, se mit à attaquer son honneur. La dame se fâcha et répondit : « Sachez que j'ai un mari et que ces enfants que vous voyez sont les siens. Je suis pauvre de fortune, à la vérité, mais grâce à Dieu, riche de réputation. — Si vous étiez si riche de réputation, répliqua la princesse, vous ne traîneriez pas dans les rues, comme vous le faites. » Alors la pauvre dame, voyant qu'au lieu d'aumône on lui donnait des injures, se monta excessivement, et dégaînant sa langue en guise d'épée, à la façon des femmes, elle lança à son interlocutrice cette malédiction : « Allez, puissiez-vous mettre au monde à la fois autant d'enfants qu'il y a de jours dans l'année! » Et elle partit en colère. Son imprécation eut son effet. La princesse devint enceinte et mit au monde plusieurs enfants à la fois, mais si petits qu'ils n'eurent que le temps d'être baptisés, puis moururent avec leur mère. La pauvre dame fit mal sans doute de lancer cette imprécation, mais Dieu en la vérifiant voulut nous montrer combien il est nécessaire de s'abstenir d'inculper le prochain, en s'appuyant sur des soupçons sans valeur.

IV. Mais direz-vous, ne peut-on donc jamais s'entretenir avec quelqu'un des faits secrets du prochain? — On le peut quand on a une bonne raison, mais non pour satisfaire cette démangeaison de dire du mal des autres. Ainsi il y a particulièrement trois cas où vous pouvez parler de la conduite du prochain : premièrement pour

empêcher le mal, comme si vous découvriez à une mère les relations dangereuses de sa fille, afin qu'on lui ôte la facilité de les continuer. En second lieu, pour donner ou recevoir conseil ; vous voulez, par exemple, épouser une jeune fille, vous demandez l'avis d'une personne prudente ; celle-ci, dans votre intérêt, peut vous découvrir ses défauts, afin que vous preniez vos précautions. Troisièmement, pour trouver une juste consolation dans vos peines : ainsi une femme maltraitée pas son mari, va confier à une de ses amies ce qu'il lui fait souffrir, non pour en dire du mal, mais pour soulager un peu sa douleur. A la vérité, même dans ces circonstances, il ne faut dire que ce qu'il est nécessaire, et s'il suffit de parler d'une manière générale, on ne doit pas descendre aux faits particuliers, par égard pour la réputation du prochain. De même qu'un chirurgien n'élargit la plaie qu'autant que la cure l'exige, et n'a en vue, en l'élargissant, que de guérir le mal, non de l'augmenter ; ainsi n'est-il permis de manifester les défauts d'autrui qu'autant qu'il le faut pour arrêter les désordres. Mais jugez si les médisants se renferment dans ces limites ! Il suffit qu'il y en ait un qui ouvre la bouche pour dire du mal, aussitôt tous les autres veulent y ajouter du leur, soit pour rendre la conversation plus intéressante, soit pour aggraver le manquement ; on se fait un passe-temps de mettre en pièces la réputation du prochain, après l'avoir couchée par terre. Et ce sont ces gens-là qui ensuite, en se confessant, se contentent d'une accusation générale : Mon père, j'ai médit. Le confesseur les presse-t-il un peu, ils répondent aussitôt ou qu'ils n'ont pas été les premiers à divulguer la chose, ou qu'ils l'ont ouï dire par d'autres, ou qu'ils ne l'ont racontée qu'en famille, à leur femme et à leurs enfants, ou qu'ils ne l'ont confiée que sous le plus grand secret, comme en confession : excuses frivoles, qui ne servent nullement à vous disculper. Il faut

considérer d'abord si le mal que vous avez divulgué était secret ou public, c'est-à-dire, s'il était connu par la majeure partie des habitants de l'endroit, ou au moins par une dizaine ou une vingtaine de personnes répandues dans diverses maisons ; car dans ce cas ou le délit est déjà public, ou il est moralement certain qu'il le deviendra, et partant celui qui en parle sans une fin légitime pèche véniellement contre la charité, mais ne viole pas gravement la justice. Si, au contraire, le délit est occulte, et que sa divulgation tourne notablement au détriment de la réputation du prochain, ce n'est pas seulement le premier à le découvrir qui est coupable, mais aussi le second, le troisième, le quatrième, et tous ceux qui coopèrent à le divulguer, jusqu'à ce qu'il soit tombé dans le domaine des faits publics, de la manière que nous l'avons dit. Encore que vous l'ayez entendu raconter par d'autres, vous ne pouvez vous en entretenir avec ceux qui n'en sont pas instruits, et vous ne pouvez en informer ni vos parents, ni vos amis, même sous le secret, ou, comme vous avez coutume de dire, sous le sceau de la confession. Bien plus, vous ne pouvez pas même, en vous confessant, découvrir au prêtre le nom de votre complice, vous devez user de beaucoup de réserve : voyez donc s'il vous est permis de le découvrir à d'autres sans une bonne fin et sans nécessité.

V. De tout ce qui a été dit jusqu'ici il est facile de conclure comment on pèche par médisance. Nous allons voir maintenant quelle est la gravité de ce péché, et pour cela nous considérerons les dommages que la langue médisante cause au prochain. Je remarque qu'elle fait trois blessures d'un seul coup : elle frappe tout à la fois la personne qui est diffamée, et celle qui prête l'oreille à la diffamation, et enfin le médisant lui-même. Ainsi le médisant ressemble parfaitement à ce monstre que vit autrefois le prophète Daniel, lequel était armé d'une triple

rangée de dents, afin de faire plus de ravages du même coup. — Pour commencer par la première blessure, on ne peut nier que le médisant ne fasse grand tort à la personne dont il parle mal. On peut dire, en effet, que l'homme a une triple vie ; la vie naturelle qui consiste dans l'union de l'âme avec le corps; la vie surnaturelle, qui consiste dans l'union de l'âme avec Dieu, et la vie civile, qui consiste dans notre union avec nos proches. Or, c'est cette vie civile, préférée par plusieurs même à la vie naturelle, que le médisant ravit à son prochain, en dévoilant ses défauts graves et secrets : c'est pourquoi les saints canons comparent les détracteurs aux homicides. Eh ! mes frères, celui qui parle ne pèse pas ses paroles ; mais celui de qui l'on parle les pèse bien, s'il arrive qu'elles lui soient rapportées, comme cela se voit si souvent. On dit qu'un paon, en se voyant tout couvert de boue, est capable d'en mourir de douleur et de honte. Or, qui pourrait dire les chagrins cuisants que ressent une pauvre femme qui, ayant eu le malheur de faire une chute secrète, sans perdre néanmoins sa réputation de vertu, se voit couverte d'infamie, grâce à la maudite langue d'une voisine ou d'une rivale, qui a pris plaisir à divulguer ce qu'elle aurait dû cacher au prix de son sang! Comme la malheureuse se lamente et se désespère ! Et entretemps la médisante qui ne sent pas la blessure faite par sa langue infernale, croit n'avoir commis qu'une faute légère; mais si elle le croit ainsi, c'est qu'elle s'aveugle. Si sa fille avait failli et que les voisines vinssent à publier sa honte, elle les accuserait cent fois de trahison et de perfidie. Toutefois il n'y a pas tant à s'en étonner; car tout cela n'est qu'un artifice du démon, qui voudrait que tout péché devînt un scandale, et qu'on tirât du tombeau de l'oubli ceux qui y sont ensevelis, afin d'empester le monde par le mauvais exemple. Voilà pourquoi cet esprit malin porte à mettre en avant, non-

seulement les fautes présentes, mais même les anciennes, celles qui ont été commises depuis longtemps et qui sont déjà sorties de la mémoire des hommes. Il va plus loin : il aiguise la langue des médisants même contre les morts. Combien de fois, par vos propos indiscrets, ne diffamez-vous pas votre pauvre père, votre mère, et vos autres parents défunts, sans vous faire scrupule de troubler ces malheureux dans leur tombe! Voyez donc jusqu'où va une langue médisante ! elle ne craint pas de lancer son venin contre ses proches, quoique déjà morts et ensevelis. De là vient que l'Esprit-Saint dit que sous la langue des détracteurs se trouve le venin de l'aspic, avec lequel ils empoisonnent la réputation du prochain: *Venenum aspidum sub labiis eorum*[1]. Vous ne vous étonnerez plus de voir l'horreur qu'avaient les saints d'un si grand péché. Notre glorieux père saint François entendait-il un de ses religieux s'exprimer légèrement sur le compte du prochain, aussitôt il lui faisait lécher la terre avec la langue, et il n'était content que lorsque le coupable, par son humiliation, avait donné satisfaction à la personne offensée. Et maître Avila, ce grand homme, avait tant de sollicitude pour la réputation des absents, que si, dans les réunions où il se trouvait, on venait par hasard à en parler peu favorablement, aussitôt il se levait, et interpellant d'un ton intrépide ceux qui s'étaient oubliés : « Messieurs, leur disait-il en portant le doigt à la bouche, arrêtez, accordons à ce pauvre homme dont on médit l'espace de trente jours pour qu'il puisse apporter ses raisons et se défendre ; après quoi nous formerons notre jugement et nous rendrons la sentence. » Ah ! une seule étincelle de ce foyer de charité suffirait pour purifier certaines langues putrides qui infectent l'univers.

(1) *Ps. 139. 4.*

VI. Cependant le médisant ne fait pas moins de mal à celui qui l'écoute. Quelle différence y a-t-il, demande saint Bernard, entre celui qui médit et celui qui l'écoute avec plaisir? Celui qui médit a le démon sur la langue, et celui qui prend plaisir à l'entendre l'a dans les oreilles. Cela toutefois doit s'entendre de celui qui se plaît à écouter la médisance, non par curiosité ou par légèreté seulement, mais par complaisance dans le mal d'autrui; à plus forte raison de celui qui encourage le médisant et l'excite à médire, l'interroge même à dessein de lui en faire dire davantage. Dans ce dernier cas, il commet deux péchés : l'un contre la charité, par le scandale qu'il donne au diffamateur, et l'autre contre la justice, par le dommage qu'il cause à sa victime. Voici donc le conseil que je vous donne : Lorsque vous entendez médire, voyez si la personne qui médit est votre supérieur, ou votre égal, ou votre inférieur. Si le médisant est votre supérieur, il ne vous appartient pas d'élever la voix contre lui; dans ce cas vous devez baisser les yeux et témoigner que ses discours ne vous plaisent pas; car, comme dit l'Esprit-Saint, de même que le vent du nord dissipe les nuages, ainsi le visage triste dissipe la médisance. — Si la personne qui médit est votre égale, je pense que vous ne pouvez rien faire de mieux que de détourner la conversation, en passant d'un sujet à un autre; car si vous vous mettez à défendre le prochain en disant que cela n'est pas, que cela ne peut être, vous ne ferez que provoquer le médisant à confirmer son dire avec plus de force : Comment cela n'est pas vrai! je voudrais le voir! vous devez même savoir ceci et cela, — et il vous apportera cent raisons, pour rendre la blessure plus profonde. Usez donc du stratagème qu'employait Thomas Morus, grand-chancelier d'Angleterre, qui, dès qu'il entendait médire, interrompait le discours, en disant : « Qu'on dise tout ce qu'on veut;

pour moi, je soutiens que celui qui a fait le plan de cet édifice était un homme d'esprit et qu'il n'aurait pu faire mieux. — Mais, monsieur, cet individu... — Tout cela est bel et bon, mais voyez cette architrave, comme c'est bien proportionné ! voyez quelle symétrie, quel bel aspect... » Et il continuait à discourir de la sorte sur des sujets tout à fait étrangers à la conversation, si bien qu'il fallait y renoncer. Faites de même : Quand tel babillard vient vous dire : Ne savez-vous pas? Une telle... Eh bien! dites-lui, quelle nouvelle de la guerre? Le grain, combien se vend-il le sac? Et de cette façon vous lui fermerez la bouche. — Si enfin la personne qui médit est votre inférieur, alors plus que jamais vous ferez bien de le corriger avec bonté, en l'avertissant de mieux parler une autre fois, et d'avoir plus de respect pour la réputation du prochain. Oh! sainte charité! c'est à vous qu'il appartient de remédier à cette funeste propension qu'ont les hommes pour la médisance : *Charitas operit multitudinem peccatorum*[1]. De même que la médisance met toutes les hontes à nu, ainsi la charité met tous les péchés à couvert. Parle-t-on d'un malfaiteur public? la charité fait observer que tant d'innocents ont été diffamés, condamnés comme impies, qui cependant ne l'étaient pas. Les délits sont-ils manifestes ? la charité excuse l'intention, elle prend en considération l'ignorance et la force de l'occasion. En un mot, elle couvre tous les péchés. En conséquence, je voudrais vous voir tous imiter l'exemple de saint Paschal, religieux de notre ordre. Dès qu'il entendait parler mal de quelqu'un, il se mettait à le louer en quelque chose, sans faire attention au défaut qu'on lui reprochait; et il exhortait tout le monde à adopter cette méthode, ayant coutume de dire qu'il n'y a per-

(1) *I Petri, 1, 8.*

sonne, si décrié qu'il soit, qui n'ait quelque bonne qualité dont on puisse faire l'éloge. Oh ! quelle ingénieuse manière de distribuer de grandes aumônes sans frais ! O sainte charité ! inspirez à tous une si sage pratique. Et vous, mes chers auditeurs, imitez un si bel exemple. Oh ! que de péchés vous préviendrez, et quel trésor de mérites vous acquerrez du matin au soir ! Daigne le Seigneur vous en imprimer la résolution dans le cœur.

VII. Mais le plus grand mal est celui que le médisant se fait à lui-même et à son âme, attendu qu'il expose son salut éternel au danger le plus imminent, et cela de deux chefs : d'abord la gravité du péché de médisance, ensuite la difficulté de rendre la réputation ravie au prochain et de réparer le dommage qui lui a été fait. — Par rapport à la gravité de la faute, qu'il vous suffise de savoir que les détracteurs, dans les saintes Ecritures, sont appelés odieux à Dieu, et placés par saint Paul au nombre de ceux que le Seigneur abandonne à leur sens réprouvé. Mais pourquoi Dieu hait-il tellement un médisant? Parce que le médisant est d'un naturel totalement opposé à celui de Dieu : Dieu est charité, *Deus charitas est*[1], le médisant n'est que malice et venin ; Dieu est tout enclin à la bonté, à la miséricorde, le médisant est plein de dureté à l'égard de ses frères, sans compassion, sans support pour leurs moindres défauts. Aussi le châtiment qui l'attend, c'est de mourir en désespéré, sans un grain de confiance en la miséricorde de Dieu ; c'est ce que n'éprouva que trop ce fameux calomniateur, dont la langue, aiguisée comme un glaive, taillait au vif dans la réputation de tout le monde ; il n'épargnait ni prêtres, ni religieux, ni supérieurs : il médisait de ses voisins et des étran-

(1) *I Joan. 4, 8.*

gers, des vivants et des morts, en tout temps et en tous lieux. Il se vit enfin en face de la mort; on l'exhorta à se confesser et à implorer la miséricorde de Dieu sur toutes ses médisances. « Quoi ! répondit-il, la miséricorde de Dieu ! Comment voulez-vous que Dieu couvre du manteau de sa miséricorde la multitude de mes scélératesses, tandis que moi je n'ai fait d'autre métier que de mettre à nu les infamies des autres, à l'exemple de Cham, qui pour cela fut maudit de son père et de Dieu ? » Et en parlant ainsi, il tira la langue et la montrant du doigt il dit : « C'est cette langue détestable qui m'a condamné à l'enfer. » Au même instant, sa langue se gonfla de telle sorte qu'il lui devint impossible de la retirer ; il mourut en se la mordant comme un enragé, et son âme descendit dans l'abîme des malédictions éternelles. Etes-vous enfin convaincus que Dieu poursuit à mort les langues médisantes, et en veut l'extermination ? *Detrahentem secreto proximo suo, hunc persequebar*[1]. C'est même le sentiment de plusieurs docteurs que la mort subite est le châtiment ordinaire des calomniateurs ; ils s'appuient sur ces paroles de l'Esprit-Saint au livre des Proverbes : *Repente consurget perditio eorum*[2] : oui, tout à coup, à l'improvise, *repente*, ces calomniateurs tombent morts. Et c'est avec raison ; car comme ils n'ont jamais agi qu'en traîtres, il est juste que la mort s'empare d'eux aussi par trahison, c'est le seul moyen de réduire au silence leur langue perfide.

VIII. L'autre motif pour lequel le médisant se met en état de perdition, c'est la difficulté de restituer la réputation enlevée, et de réparer les dommages causés au prochain. Nous voyons qu'il n'y a rien de plus facile au monde que de calomnier ; nous voyons la médisance s'exercer partout, dans l'intérieur des maisons, sur les

(1) *Ps. 100, 5.* (2) *Prov. 24, 22.*

places publiques, dans les magasins et les ateliers, dans les antichambres, dans les rues, dans les champs, jusque dans les églises, et certainement dans les sacristies ; de tout côté on médit. Nous savons qu'il y a obligation indispensable de restituer la réputation, excepté cependant dans certains cas où cette obligation cesse, je vais vous les exposer sommairement afin d'ôter tout scrupule. Ainsi, il n'y a pas obligation de restituer la réputation, lorsque la médisance n'a pas été crue et que la personne diffamée a d'ailleurs récupéré son honneur, ni lorsque la calomnie est tombée dans l'oubli par le laps de temps, et qu'il est moralement certain que celui qui l'a entendue ne se souvient plus ni de qui, ni de quoi on a parlé ; lorsque le délit caché, révélé par vous, est devenu public par une autre voie; lorsque vous êtes certains qu'il ne servira de rien de vous dédire. Ce sont encore des excuses que la distance des lieux, le temps écoulé, le péril que courrait la vie, le danger de se faire notablement plus de tort qu'on n'en a fait à autrui. A l'exception de ces cas et de quelques autres semblables, il y a toujours obligation de restituer la réputation ravie au prochain. *Non remittitur peccatum, nisi restituatur ablatum :* « Le péché n'est pas remis, si ce qui a été injustement enlevé n'est pas restitué. » Si ce principe est indubitable quand il s'agit des biens de la fortune, à plus forte raison l'est-il quand il est question de la réputation qui est un bien beaucoup plus précieux. Et cependant comment les choses se passent-elles? Je m'en rapporte à vous, pour que vous touchiez du doigt si j'ai dit vrai en affirmant qu'un médisant se met en état de perdition. Dites-moi, de grâce : combien de fois chacun de vous n'a-t-il pas entendu la langue médisante se donner libre carrière contre le prochain? Que de dommages ne vous a-t-elle pas causés à vous-mêmes? Or, est-il personne qui soit jamais venu se rétracter

auprès de vous? Il en est peu, n'est-il pas vrai? très-peu. Et les dommages que vous avez subis, vous ont-ils été réparés? Comment donc cela se fait-il? S'il y a obligation indispensable de restituer la réputation du prochain, s'il y a pareillement obligation de réparer les dommages, d'où vient que les calomniateurs aiment mieux être précipités au fond de l'enfer que de satisfaire à leurs obligations? Il faut bien en conclure que la question de rendre la réputation ternie entraîne une masse de difficultés des plus graves. En effet, si vous jetez une pierre dans un étang, elle y forme sur-le-champ une petite ondulation, celle-ci en engendre une plus grande, puis une autre plus étendue encore, jusqu'à ce que toute la surface de l'eau soit en mouvement. De même, vous lâchez une parole médisante, une petite pierre qui blesse l'honneur du prochain; elle commence à former un cercle, après le premier il s'en forme un second, après le second un troisième, et de la sorte votre médisance circule bientôt au loin; elle remplit tout le voisinage, toute la contrée, quelquefois même elle court la poste et gagne les pays lointains. Essayez maintenant de défaire tous ces cercles, si vous en avez le courage : oh! quelle difficulté, n'est-il pas vrai? — Mais c'est bien autre chose de réparer les dommages causés. Figurez-vous un voleur qui dérobe le grain porté au moulin; il sait exactement combien il a volé; mais s'il avait dérobé le grain qui devait servir à ensemencer un champ, il ne pourrait plus apprécier le dommage causé, parce qu'il est presque impossible de savoir combien ce champ aurait rendu à l'époque de la récolte. De même, je dis que Dieu seul est en état de calculer au juste le tort que fait un calomniateur. Une jeune fille a fait une chute, mais cette chute est ignorée, de sorte qu'elle pourra s'établir tout aussi avantageusement que si elle n'avait point failli. Entretemps une mauvaise

langue divulgue la faute, et voilà la malheureuse qui ne trouve plus à se marier, et reste étendue par terre, comme une vigne privée de son tuteur, foulée aux pieds par tout le monde, si toutefois elle ne se voit pas réduite à aller traîner ses jours dans la fange d'un lieu infâme. Or, qui pourra jamais estimer le dommage subi par cette infortunée, et le danger de damnation où s'est mis ce calomniateur? — N'y aura-t-il donc pas de remède contre un si grand péché? — Oui, il y a remède. Attention donc.

IX. Comme l'heure est déjà passée, je me bornerai à vous indiquer brièvement deux remèdes : le premier, c'est de tâcher de vous former une plus juste idée de la médisance, la regardant comme une faute très-grave ; puis, de vous efforcer d'en concevoir une vive douleur et d'apporter tous vos soins à vous en bien confesser. Vous ne devez pas vous contenter d'une accusation générale, en disant : Mon père, j'ai médit ; mais vous expliquer clairement : « Mon père, j'ai médit en choses légères, sans nuire à la réputation de personne; » ce qui est péché véniel. Ou bien : « J'ai médit en matière grave; mais la chose était connue et publique. » C'est encore péché véniel. Ou bien, dire franchement : « J'ai médit en matière grave, en découvrant des choses secrètes à celui qui les ignorait, ce que j'ai fait tant de fois. » Voilà la manière de vous bien confesser.

L'autre remède consiste à rendre la réputation. Ici il n'y a pas de milieu, il faut ou vous rétracter, ou vous damner. Par conséquent, si vous avez terni la réputation de quelqu'un par une imputation calomnieuse et fausse, vous devez vous rétracter ouvertement, en d'autres termes, vous devez dire que vous êtes un calomniateur, un menteur, que vous n'avez pas dit la vérité ; et si vous vous aperceviez qu'on ne vous croit pas, vous êtes obligé de faire serment pour que l'on croie que ce

que vous avez dit est faux, et que la personne diffamée est innocente. Ah ! c'est ici qu'il faut suer, n'est-ce pas ? — Que si vous aviez dévoilé quelque faute réelle, mais cachée, vous devez vous efforcer d'effacer, autant que possible, la mauvaise opinion que vous avez fait concevoir du coupable, en déclarant que vous avez eu tort de dire telle chose, qu'apparemment vous vous êtes laissé induire en erreur, et, sans dire de mensonge, vous devez faire un tel éloge de la personne discréditée, que vous parveniez à réparer avec la langue le dommage qui lui a été causé par cette même langue. Mais encore une fois, quelle corvée, n'est-ce pas? Dans quelle perplexité se trouve un misérable calomniateur !

Vous connaissez peut-être l'exemple de ce gentilhomme, qui, après s'être vanté dans une nombreuse réunion d'avoir séduit une vertueuse dame, alla se confesser de cette infâme calomnie auprès du père Alphonse de Castro, de notre Ordre. Celui-ci ayant entendu le cas, se redressa tout à coup, et dit : « Allez-vous-en, Monsieur, allez, car vous êtes damné; » et cela dit, il lui tourna le dos. Jugez du trouble de notre pénitent. Plein encore de ressentiment, il alla trouver le père Vittoria, dominicain, et ses premières paroles furent une charge à fond contre le confesseur franciscain, après quoi il lui déclara son péché. Ce bon religieux excusa de son mieux le premier confesseur, puis lui dit : « Votre cas, Monsieur, n'est pas tout à fait désespéré, mais si vous voulez recevoir l'absolution, il faut que vous retourniez dans la même société et que vous vous rétractiez ouvertement ; et si cela ne suffit pas, vous devez faire serment que vous avez avancé une fausseté, et que cette dame est innocente. — Moi, me rétracter ! Un homme de ma condition ! Oh ! cela, mon père, jamais ! — S'il en est ainsi, dit le père Vittoria, retirez-vous, car vous êtes damné. Le premier confesseur a eu plus de discerne-

ment que moi, lui vous a apprécié dès le début de votre confession, et moi je ne vous ai connu qu'à la fin. » — Oh! qu'il est difficile de cicatriser la blessure faite à la réputation d'autrui, en se rétractant ouvertement! Et pourtant, si l'on ne restitue pas la réputation, on n'entrera pas en paradis. Vous voilà donc dans l'alternative ou de rétracter ou de vous damner. — Mais, mon père, ne suffit-il pas que je fasse toutes les diligences possibles pour me rétracter et rendre la réputation au prochain? — Sans doute que cela suffit; mais c'est de voir si vous ferez réellement toutes les diligences possibles : c'est là ce qui doit vous tenir dans les angoisses et pendant la vie et à la mort. Afin donc de vous en préserver, clouez ce matin votre langue au pied du crucifix, en prenant une sainte et ferme résolution de ne jamais parler des défauts du prochain : *Non loquatur os meum opera hominum*[1]. Pour cela, mettez en pratique la belle maxime que saint Augustin recommandait à tous ceux qui le fréquentaient, et qu'il avait fait tracer en lettres majuscules dans sa salle à manger, afin qu'elle fût aperçue par tous ses convives. La voici en langue vulgaire : « Ne parlez jamais, ni peu ni beaucoup, des actions d'autrui. » Entendez-le bien : « Ne parlez jamais, ni peu ni beaucoup, des actions du prochain. » — Je reviens à vous, calomniateurs : faites pénitence du passé, confessez-vous comme il faut, et, dès aujourd'hui, restituez la réputation enlevée au prochain; puis gravez dans vos cœurs cette grande maxime : « Ne parlez jamais, ni peu ni beaucoup, des actions du prochain. » Cette belle résolution vous sera salutaire à la vie, à la mort et pendant toute l'éternité; car il est vrai et très-vrai que celui-là seul vit en paix qui voit, écoute et se tait. *Agimus tibi gratias*, etc.

(1) *Ps. 16, 4.*

XIIIe INSTRUCTION.

SUR LA GRAVITÉ DES PÉCHÉS DÉSHONNÊTES.

I. Il y a, dit-on, en Macédoine, une montagne d'une élévation telle qu'elle dépasse la région des nuages et que son sommet n'est point dominé par les vents, si bien que les paroles qu'on y trace sur la poussière s'y retrouvent encore une année après, aussi bien formées que si elles venaient d'être fraîchement écrites. Il n'en est pas de même de certaines personnes, dont la tête est sans cesse agitée par les vents de pensées diverses; à peine a-t-on dit une chose qu'elle s'efface aussitôt de leur mémoire, à moins qu'on ne la répète fois sur fois. Souffrez donc que je vous répète, comme de coutume, les quatre choses les plus importantes. La première, c'est de dire tous ses péchés à confesse, attendu que celui qui cache un seul péché fait une mauvaise confession et une communion plus mauvaise encore. Une femme eut la scélératesse, après avoir caché ses péchés en confession, d'aller communier, puis de se retirer à l'écart, de déposer la sainte hostie dans un mouchoir et d'aller la cacher dans une étable, pour la faire servir à ses enchantements. Mais le divin Sauveur se découvrit par lui-même, en faisant entendre comme les vagissements d'un petit enfant qui souffre; on se mit à chercher d'où venaient ces plaintes et bientôt on en découvrit la cause; alors la femme fut jetée en prison, puis brûlée vive comme sorcière. Vous pouvez croire que cet aimable

Sauveur a fait entendre des plaintes semblables, lorsque vous l'avez reçu en état de péché mortel ; car en pareil cas, il se trouve plus mal à l'aise dans votre cœur que dans une étable, supposé qu'il y fût déposé sans péché. Afin donc que Jésus ne pleure pas en venant dans votre cœur, déclarez exactement ce péché secret, et finissez-en une bonne fois.

La seconde chose, c'est l'acte de contrition. Ah ! mes chers frères, ouvrez votre cœur à ces touchantes vérités : la justice divine a jugé une éternité de peines nécessaire pour châtier le péché mortel, et cependant, par un acte de contrition qui ne demande qu'un instant, vous pouvez échapper à cette épouvantable éternité de tourments. Qui donc serait assez insensible pour ne pas même vouloir consacrer un moment de sa vie à mettre son âme en sûreté ? Allons, récitez tous, non-seulement matin et soir, mais souvent, très-souvent, et en travaillant et en voyageant, récitez ce bel acte : *Mon Dieu*, etc.

La troisième chose est la nécessité de fuir l'occasion prochaine du péché. Combien de fois vous a-t-on répété cette vérité ? Et cependant on retient encore cette créature chez soi, on n'a pas encore renoncé à fréquenter telle personne. — Mon père, il en sera temps à la mort. — Ah ! les insensés ! écoutez l'événement rapporté par François Pezzolino. Un prêtre était occupé à confesser un malade à l'extrémité, quand, sur la fin de sa confession, il s'aperçut qu'il riait en regardant au pied de son lit. Le confesseur étonné, lui dit : « Mais, mon fils, ce n'est pas le moment de rire, mais bien de pleurer. — Eh ! père, reprit le malade, ne voyez-vous pas au pied du lit une telle ? » Et il nomma son amante. « Ah ! mon frère, répondit le confesseur, prenez garde que ce ne peut être que le démon. — Je n'en sais rien; mais je l'ai aimée pendant ma vie, je dois l'aimer à la mort;

permettez donc que je l'embrasse. » — Le prêtre eut aussitôt recours à l'eau bénite; toutes les personnes de la maison, attirées par le bruit, entrèrent dans la chambre et on ne trouva plus le malade ni sur le lit, ni en dessous, ni nulle part. Chacun resta stupéfait. Oui, attendez la mort, poursuivez vos dangereuses liaisons, vos intrigues, vos fréquentations, et alors nous nous reparlerons.

La quatrième chose est la nécessité de restituer le bien d'autrui. Certains avares sont comme les polypes attachés au rocher : ils se laisseraient plutôt arracher en pièces que de se séparer du bien d'autrui. Dût-il en coûter la vie, l'honneur, l'âme, pourvu qu'on ne perde rien du bien mal acquis, peu importe! Le plus qu'on puisse tirer de ces gens-là, c'est une belle promesse : mais lorsqu'on peut restituer, à quoi servent les promesses? La mort survient entretemps, et ils vont apprendre à leurs dépens en enfer ce qu'ils n'ont point voulu croire en cette vie.

II. Nous avons à traiter aujourd'hui une matière d'une extrême importance; il s'agit de vous expliquer l'énormité du péché déshonnête. Je voudrais bien qu'il ne fût pas nécessaire de manier cette poix; mais soyez persuadés que je saurai faire en sorte que ma langue, en discourant sur un sujet si scabreux, ne souille point l'oreille ni le cœur de ceux qui m'entendent. Vous savez que le pêcheur, avant de jeter son filet dans un fleuve, a soin de troubler l'eau, parce que les poissons, s'ils apercevaient le filet, n'y entreraient point. C'est précisément ce que fait le démon : il vous trouble l'esprit par l'ignorance, de peur que vous n'aperceviez le filet qu'il tend à vos âmes et que vous ne preniez la fuite. Cette fraude lui est familière pour beaucoup d'autres péchés, mais il la pratique surtout dans les péchés déshonnêtes, en vous faisant réputer léger un mal

très-grave. — Quel mal est-ce donc, dit un misérable voluptueux, quel mal est-ce qu'une fragilité? C'est le moindre mal qu'un homme puisse faire. — C'est là une imposture si énorme, que je doute si le démon lui-même peut la proférer sans hésiter. Permettez donc que j'entreprenne aujourd'hui de la combattre pour votre avantage. Venez ici, mon pauvre pécheur, vous qui parlez de la sorte et affirmez si hardiment que l'impudicité est le moindre mal qu'un homme puisse faire. Convenez-vous avec moi que l'impureté est un péché mortel? Si vous le niiez, vous seriez un hérétique, car vous nieriez une vérité de foi, clairement enseignée dans la sainte Ecriture, laquelle exclut du ciel quiconque est souillé de ce vice : *Neque fornicarii, neque adulteri, neque molles..., regnum Dei possidebunt*[1] : « Ni les fornicateurs, dit saint Paul, ni les adultères, ni les voluptueux n'entreront dans le royaume de Dieu. » Si vous en convenez, si vous avouez que l'impureté est un péché mortel, comment la langue ne vous crève-t-elle pas dans la bouche en disant que c'est le moindre mal qu'un homme puisse commettre? *Peccatum habet quamdam infinitatem ex infinitate divinæ majestatis* : « Le péché, dit le docteur angélique, étant une injure faite à un Dieu d'une majesté infinie, renferme en quelque sorte une malice infinie. » Et cet abîme de difformité, cette monstruosité infernale, vous osez l'intituler un léger mal? Faisons une supposition : figurez-vous que vous soyez condamné à vous voir métamorphosé en crapaud, ou possédé par le démon, diriez-vous que c'est peu de chose? Et cependant si vous avez la foi, vous êtes contraint d'avouer qu'il vaudrait cent mille fois mieux pour vous devenir semblable à un crapaud, et être possédé par tous les démons de l'enfer, que

(1) *I Cor. 6, 10.*

d'avoir un seul péché mortel sur la conscience. Or, il est certain que tout péché déshonnête, dès qu'il y a pleine advertance et entier consentement, est toujours péché mortel, parce que cette catégorie de péchés ne comporte point la parvité de matière. Adressez-vous donc cette demande à vous-mêmes : Si après avoir commis quelque impureté, j'étais cité au tribunal de Dieu, que me dirait le Juge éternel? — Ce qu'il vous dirait? le voici : « Va-t'en, maudit, au feu éternel. » Dieu estime donc, dans son infinie sagesse, dans son infinie justice, et même dans son infinie miséricorde, qu'un péché déshonnête mérite une peine incomparable à raison de son intensité et de son interminable durée ; et vous dites que ce péché est le moindre mal qu'un homme puisse faire! Lequel se trompe, est-ce vous ou Dieu? De quel côté sont les balances menteuses, sont-ce les vôtres ou celles de la justice divine?

III. Vous me répondrez, je le sais bien, qu'en affirmant que l'impureté est peu de chose, que c'est le moindre mal que puisse faire un homme, vous ne parlez pas absolument, mais comparativement, c'est-à-dire, en comparant ce péché à d'autres beaucoup plus grands qui se commettent tous les jours ; mais cette explication, que vaut-elle? L'océan est certainement plus étendu qu'un lac, mais qu'importe que vous tombiez dans un lac ou dans l'océan, si de part et d'autre vous vous noyez également? Que vous alliez en enfer par une voie, ou que vous y alliez par une autre, il me semble que c'est tout un, du moment où vous aboutissez au même terme. En sorte que je ne vois pas comment cette comparaison entre l'impureté et les autres péchés pourrait excuser le peu d'horreur que vous en avez, ni la jactance avec laquelle vous vous en vantez parfois. — Mais que dire, s'il est certain qu'en cela même vous vous trompez grandement? car enfin je ne crois pas que vous pré-

tendiez en savoir plus que les théologiens. Or, saint Thomas, qui est un si grand maître, prouve par beaucoup de raisons que le péché déshonnête, excepté l'homicide, est le plus grave de tous les crimes qui se commettent contre le prochain : plus grave que le vol, plus grave que la calomnie qui détruit malignement la réputation de quelqu'un ; parce que le vol ne nuit qu'aux biens de la fortune, et la détraction qu'à la renommée, tandis que le péché déshonnête nuit à la vie même. C'est pourquoi j'ai dit qu'il ne le cède en malice qu'à l'homicide. En effet, l'homicide prive du bienfait de la vie celui qui est déjà né en lui ôtant l'existence, tandis que l'impudicité prive du bienfait de la vie celui qui est appelé à l'existence, soit en l'empêchant absolument de naître, soit en le faisant naître d'une manière anormale et dans une condition infamante. Si ces voluptueux avaient autant étudié dans les écoles chrétiennes qu'ils ne l'ont fait à l'école de l'enfer, ils n'oseraient avancer une imposture aussi solennelle; au moins rougiraient-ils en entendant le démon lui-même confirmer la vérité de ce que nous enseignons. Un saint lui demanda un jour quel est le péché qui trône avec le plus de faste dans la sombre cité de l'abîme ; le démon répondit aussitôt que c'est le péché d'impureté; parce que si, en un sens théologique, d'autres péchés sont plus graves en eux-mêmes, néanmoins, à raison du fruit que tout l'enfer retire de l'impureté, ce péché-ci est réputé le plus grand de tous. Allez dire maintenant que l'impureté est le moindre mal que puisse un homme.

IV. Quoi qu'il en soit, me direz-vous, de la gravité du péché déshonnête, Dieu ne le châtie pas autant que les autres ; il en a compassion, parce qu'il connaît notre fragilité, il sait que nous sommes d'argile et non de marbre. — Il n'y a pas de meilleur moyen d'avancer beaucoup de faussetés que de se mettre à défendre l'er-

reur. Car c'en est encore là une, et des plus grossières, provenant de ce que vous êtes étrangers à l'Ecriture et à l'histoire. Si vous étiez tant soit peu familiers avec l'Ecriture, vous sauriez que Dieu n'a jamais châtié aucun crime aussi terriblement que l'impureté ; aussi saint Thomas de Villeneuve pense-t-il que le péché pour lequel Dieu menaça les Ninivites de détruire leur ville au bout de quarante jours (*Adhuc quadraginta dies, et Ninive subvertetur*[1]), était l'impureté, attendu que, dit le saint, Dieu n'a coutume d'envoyer des châtiments généraux que pour punir les fautes déshonnêtes. Et d'ailleurs, cette vérité n'est-elle pas formellement énoncée dans les saints livres? L'Ecriture nous donne la description de deux déluges, l'un de feu et l'autre d'eau, et il est certain que le Seigneur envoya l'un et l'autre pour purger la terre de ces souillures. Par le déluge de feu, il consuma jusqu'aux pierres de cinq villes impures avec tous leurs habitants ; et aujourd'hui encore, après tant de milliers d'années, pour attester la haine que Dieu porte à l'impureté, les fruits qui naissent dans ces parages ne cachent que des cadavres sous une belle écorce. Direz-vous encore maintenant que Dieu a compassion de ce péché ? Mais c'est peu de chose encore auprès de l'extermination du genre humain par le déluge d'eau, alors que le Seigneur, pour laver les honteuses souillures qui couvraient la face de la terre, ensevelit tous les hommes sous les flots, à l'exception de huit personnes seulement, qui furent sauvées dans l'arche. On calcule que la terre contient à présent environ huit cents millions d'habitants ; jugez combien il devait y en avoir avant le déluge, alors qu'elle était beaucoup plus peuplée, attendu que les hommes étaient d'une complexion plus robuste, qu'ils vivaient jusqu'à six cents et

(1) *Jonæ*, 3. 4.

huit cents ans, et ne songeaient qu'à se donner du bon temps et à satisfaire leur sensualité. Ainsi la terre était couverte d'habitants, et l'on peut conjecturer que leur nombre s'élevait à cent milliards : eh bien! tous ces milliards de personnes furent englouties sous les eaux. Représentez-vous maintenant tous ces cadavres entassés les uns sur les autres, et capables de former des montagnes plus hautes que les Apennins, et puis en face de tant de morts, voyez si vous auriez le courage de dire que le péché déshonnête est le moindre mal que fasse un homme, et que Dieu en a facilement compassion. Se peut-il un aveuglement plus grand? — De même, si vous étiez au courant de l'histoire, vous y verriez que les révolutions des empires et des monarchies, les bouleversements des cités et des familles les plus illustres ont toujours pris leur origine dans ce vice, qui empoisonne le monde, mais qui n'est point redouté parce qu'il empoisonne en charmant les sens. — Mais pourquoi, direz-vous, Dieu a-t-il tant d'horreur de l'impureté? — La raison en est claire; c'est qu'étant un être spirituel et la pureté même, il a une souveraine aversion pour une âme qui devient chair et boue. Voyez une dame qui affecte de la délicatesse et une exquise propreté : elle ne peut souffrir la moindre souillure. A combien plus forte raison, Dieu qui est la pureté essentielle doit-il abhorrer cette pourriture qu'entraîne avec elle l'impureté, et qui rend un pécheur insupportable aux yeux de toute la cour céleste! Il y a eu des saints qui reconnaissaient les impudiques à la puanteur qu'ils exhalaient, et qui, par suite, en éprouvaient de l'éloignement. Mais que dis-je, les saints? le démon lui-même a en horreur un vice si détestable. Un magicien, un jour, après avoir péché avec une femme débauchée, évoqua le démon par ses artifices pour faire un charme; mais il vit que le démon refusait d'approcher, et se

bouchait même les narines. Il lui demanda ce qui le portait à agir de la sorte. « La puanteur de tes turpitudes, lui répondit-il, me force de rester à distance : » *Fœtor luxuriæ tuæ non permittit accedere.* Jugez maintenant quelle infection doit exhaler devant Dieu un péché de cette espèce. Vous étonnerez-vous encore que Dieu déteste et châtie si sévèrement les impudiques ?

V. Je voudrais bien que vous pussiez tous ouvrir les yeux ce matin et parvenir à connaître l'état misérable d'un impudique, état réellement le plus dangereux qui existe par rapport au salut éternel, et cela de deux chefs, savoir, à cause de la gravité du mal et de la difficulté du remède. — Premièrement, vous cherchez à atténuer la malice de l'impureté, en en parlant avec une légèreté digne des païens : Qu'est-ce après tout, dit-on, qu'un péché déshonnête ? c'est *une fragilité.* — Mais ces deux derniers mots soulèvent à mes yeux de grandes difficultés, et d'abord le mot *une*. Dites-moi, s'il vous plaît ; n'avez-vous commis qu'une fois cette sorte de faute ou de fragilité ? Si vous n'en avez souillé votre âme qu'une seule fois, je vous en félicite, malgré les pertes que vous avez faites par là ; mais je soupçonne cette fragilité d'être *une* comme l'océan est un, quoiqu'il accueille dans son sein des fleuves sans nombre. *Une* fragilité, c'est-à-dire une série de chutes journalières dans toute espèce de turpitudes, série commençant avec l'usage de raison, dès l'âge de sept ou huit ans, et ne finissant pas même dans la vieillesse la plus décrépite. Et en effet, si vous essayiez de faire le relevé en détail de toutes les impudicités que vous avez commises, vous ne pourriez pas même retrouver le nombre des actions extérieures ; que serait-ce si vous y joigniez les désirs dépravés et les complaisances criminelles ? Je ne doute nullement que parmi ceux qui sont adonnés à ce vice

abominable, il n'y en ait qui arrivent à commettre en moyenne, tant en pensées qu'en paroles et en actions, jusqu'à dix péchés mortels par jour, ce qui fait jusqu'à trois cents par mois, plus de trois mille par an, et peut-être plus de trente mille en dix ans. Si vous y joignez en outre les péchés que commettent par votre faute ceux que vous avez initiés au vice impur, ceux que vous avez entraînés dans la mauvaise voie, ceux et celles qui ont appris par votre exemple à faire le mal, addition qui sera faite par la justice divine, qui pourrait calculer à quel chiffre exorbitant s'élève la somme de vos iniquités ? Or, c'est cette multitude innombrable que vous appelez *une* fragilité. Pour un seul de ces péchés vous devriez pleurer le reste de vos jours, comme le fit le saint roi David. Que devriez-vous donc faire pour en avoir tant commis? D'où vient que néanmoins vous vivez dans une telle insouciance ? Je vous le dirai. Un jour que saint Dominique prêchait à Saragosse, il vit entrer dans l'église un impudique, chargé d'autant de chaines qu'il avait de péchés sur la conscience, sans toutefois qu'il s'aperçut lui-même de son esclavage. Oh ! si vous voyiez votre âme, de combien de chaînes vous la trouveriez entourée ! Mais comme elles vous pèsent peu, vous n'y songez guère. Il viendra cependant un jour, il viendra un jour où vous serez stupéfaits de votre indifférence passée.

VI. Je n'ai pas moins de difficultés à propos du mot *fragilité*, dont vous vous servez si volontiers. Je n'ai jamais trouvé cette dénomination dans les écrits des saints et des docteurs de l'Eglise. Je trouve plutôt que lorsque David déplore son grand, son plus grand crime : *Et emundabor a delicto maximo*[1], ils entendent par là le péché d'impureté, lequel, s'il n'est pas le plus grand

(1) *Ps. 18, 15.*

crime en soi, est le plus grand par les funestes effets qu'il produit en vous et dans les autres. Je trouve qu'ils enseignent que le démon se réjouit spécialement de l'impureté, parce que c'est un vice qui détache puissamment l'âme de Dieu et l'attache fortement à la terre. Je trouve qu'ils affirment que les autres péchés aveuglent l'âme, mais que l'impureté lui ôte les yeux, car c'est par elle souvent qu'on perd la foi, comme il est arrivé aux hérésiarques, au point que saint Jérôme affirmait n'avoir rencontré aucun hérétique qui aimât la chasteté, et que saint François de Sales, confirmant cette parole du saint docteur, dit qu'aucun catholique ne s'est jamais fait hérétique, qu'il n'eût été auparavant un grand impudique, et qu'aucun hérétique ne s'est fait catholique, qu'il n'eût acquis déjà la chasteté à un certain degré. Je leur entends dire aussi que c'est ce péché qui peuple l'enfer; que si, par les autres vices, le diable pèche à l'hameçon et fait mince capture, par celui-ci il pèche au filet et y attire toute sorte de personnes, ou pour mieux dire, la plupart des hommes. C'est, en effet, le sentiment de saint Remi, qu'excepté les enfants, il y en a peu qui se sauvent parmi les adultes, grâce à ce vice : *Demptis parvulis, ex adultis pauci salvantur propter hoc vitium.* Voilà les pensées et d'autres semblables que je trouve dans la doctrine des saints, sans découvrir le moindre vestige de cette expression gracieuse de *fragilité*, ni dans leurs livres, ni beaucoup moins encore dans leurs exemples. Sainte Françoise Romaine, passant devant une maison et apprenant qu'elle était habitée par une femme de mauvaise vie, tomba par terre à demi-morte d'effroi. Sainte Marie-Madeleine de Pazzi, même après sa mort, détourna la face d'un jeune homme impudique qui était venu la voir, exposée dans son cercueil. Une dent de saint François de Paule déposée dans un reliquaire de cristal, se brisa en deux au contact des lèvres

d'une femme débauchée sur le cristal. Enfin, sainte Catherine de Sienne nous a laissé par écrit, dans ses *Dialogues*, que Notre-Seigneur lui déclara qu'entre tous les vices, le plus abominable à ses yeux, c'est l'impudicité. Voilà pourquoi le divin Sauveur ne voulut pas s'assujettir à naître d'une mère semblable aux autres, mais choisit pour sa mère une vierge, la plus pure qu'il y eût au monde, et à cause de son aversion extrême pour toute ombre d'impureté, ne permit pas que Satan le tentât sur cette matière. Il ne souffrit même pas que ses ennemis, d'ailleurs si perfides et si acharnés, lui imputassent ce vice, ne fût-ce que de loin, et dans les trois années de sa vie publique, durant lesquelles il prêcha si souvent, il ne voulut pas même le nommer une seule fois, afin de nous faire bien comprendre toute l'horreur qu'il avait de cette iniquité, comme étant, sinon absolument la plus grave, au moins la plus dégradante, la plus honteuse et la plus détestable de toutes. Que dites-vous, maintenant, mes frères? Réunissez tout ce qui a été dit et fait par les saints, et nommément par le Saint des saints, puis demandez encore, si vous l'osez, quel mal il y a dans *une fragilité*.

VII. Vous êtes épouvantés en voyant combien l'état d'un voluptueux est dangereux à raison de son extrême malice ; mais pour moi, je le suis bien autrement à cause de la difficulté du remède. Ce remède finalement n'est autre qu'un sincère repentir. Mais comment voulez-vous qu'un impudique se repente sincèrement, surtout s'il est consuétudinaire, l'effet le plus naturel de ce vice étant d'aveugler l'esprit et d'endurcir le cœur ? Bandez les yeux à un faucon, et puis dites-lui de se lancer avec impétuosité sur sa proie, c'est impossible. Laissez un impudique s'obscurcir l'esprit, s'habituer à regarder son mal comme une bagatelle, à en faire l'objet de ses plaisanteries, s'en vantant, et se moquant de ceux qui ne se

vautrent point comme lui dans l'ordure; et puis dites-lui de se repentir sincèrement, vous lui demandez l'impossible, surtout s'il est déjà passé de l'aveuglement de l'esprit à l'endurcissement du cœur. Tant que la glace n'est que de la glace, les rayons du soleil suffisent pour la faire fondre; mais si elle est convertie en cristal, les plus forts marteaux peuvent à peine la réduire en poudre. Je veux dire que dans les principes de la mauvaise habitude les secours ordinaires de la grâce sont suffisants pour attendrir vos cœurs, c'est assez d'un bon confesseur, d'un bon sermon ; mais une fois que vous êtes endurcis dans cette iniquité, il faut un effort suprême de la grâce pour vous convertir tout de bon. Et en effet, de tant de promesses que vous avez faites à vos confesseurs, combien en avez-vous tenues ? Il arrive d'ordinaire à ces impudiques ce qu'on rapporte d'un petit enfant, qui, ayant été abandonné dans une forêt d'Allemagne, fut adopté par une louve qui l'allaita, de sorte qu'il grandit au milieu des loups, et marchait sur ses pieds et ses mains, courbé vers la terre, comme ces animaux. Il fut pris par des chasseurs et présenté au Landgrave de Hesse ; on essaya en sa présence de le redresser sur ses pieds, et de le faire marcher debout à la manière des hommes, mais dès qu'on le laissait faire, il retombait sur ses mains et se remettait à marcher comme les bêtes. Quoi qu'il en soit de ce fait, c'est la figure d'un impudique qui s'est habitué au vice dès ses premieres années. Une mission survient, il tombe entre les mains d'un bon confesseur qui le remet sur pied afin de le faire marcher en chrétien. Mais la confession, ou au moins la mission à peine terminée, il recommence à fouler la fange avec les pieds et les mains, ne vivant ni en chrétien par la foi, ni en homme par la raison. Voyez d'après cela combien il y a lieu d'appréhender la damnation de ceux qui sont tellement enfoncés dans ce vice

brutal, qu'ils en viennent à s'abandonner au désespoir : *Desperantes semetipsos tradiderunt impudicitiæ*[1]; ils s'endorment même dans la mort, et ne pensent pas plus à leur âme que s'ils n'en avaient pas ; c'est ce que redoutait si fort le roi-prophète lorsqu'il se recommandait humblement à Dieu, en disant : *Ne unquam obdormiam in morte*[2] : « Ne permettez pas que je m'endorme jamais dans la mort. » C'est un grand malheur, sans doute, que de tuer son âme par le péché déshonnête ; mais un malheur bien plus grand sans comparaison, c'est le sommeil qui succède à cette mort, et qui a lieu lorsque l'âme n'a plus aucun souci de se relever.

VIII. Je voudrais secouer aujourd'hui ces endormis et leur montrer à l'évidence qu'ils portent presque tous les signes de la réprobation. Faites donc bien attention. Encore que personne ne puisse savoir d'une manière certaine s'il doit être sauvé ou damné, néanmoins les saints Pères, avec les lumières particulières qu'ils ont reçues de Dieu, ont recueilli certains signes d'après lesquels on peut conjecturer, avec beaucoup de probabilité, si quelqu'un est du nombre des réprouvés ou des prédestinés, de la même manière que d'après certains signes on conjecture qu'on aura du vent, de la pluie ou un temps calme. Le père Recupito, homme très-savant, a recueilli tous ces signes dans un livre, et il réduit les plus frappants à cinq. Or, je soutiens que tous ces signes de perdition se retrouvent dans les impudiques. Le premier signe, c'est l'extrême facilité à retomber dans les mêmes péchés, sans aucun amendement ; ces rechutes font douter de la validité des confessions, et celles-ci fussent-elles valides, l'âme n'en devient pas moins de plus en plus malade, tout comme un vase, fût-il d'argent, à force de tomber par terre, malgré le soin qu'on a de

(1) *Ephes. 4, 19.* (2) *Ps. 12, 4.*

le réparer, en est plus disposé à se briser tout à fait. Que dirons-nous donc d'un impudique qui retombe continuellement dans le même vice, et loin de s'amender, ne fait au contraire qu'empirer d'année en année, de mois en mois, de jour en jour? Il est bien certain qu'on lit sur son front ce premier signe de perdition. Le second signe est l'attachement au péché. Il peut se faire, et il arrive en effet, que quelqu'un tombe dans une faute, quoique en lui-même il soit fâché, se repente et rougisse de sa mauvaise action. Un impudique au contraire rit, plaisante et se fait gloire de ses prévarications, il s'en lave en quelque sorte la bouche, et les étale en public comme des faits dignes d'éloges; il n'a donc ni haine ni repentir de ses péchés, mais bien de l'estime et de l'amour pour eux. Le troisième signe, c'est de travailler à perdre les âmes et à arracher les brebis du cœur, pour ainsi dire, de Jésus-Christ leur bon Pasteur. C'est précisément le métier des impudiques: ce sont des éperviers d'enfer qui font la chasse des âmes, non-seulement dans les soirées et les réunions dangereuses, mais jusque dans les églises, où ils dérobent les âmes à Dieu sous les yeux mêmes de Dieu. On ne peut donc nier qu'ils n'aient ce troisième signe. Le quatrième, c'est l'habitude de commettre ce vice infâme; ce signe est quasi-évident, car les impudiques pèchent d'ordinaire par habitude, et il n'y a point de péché dont l'habitude se forme plus aisément; on rencontre des adolescents déjà en proie à une effroyable corruption. Tous les impudiques ont donc le pied sur le bord de l'abîme. Le cinquième signe est l'abus des sacrements, et celui-ci est manifeste; car à peine confessés et communiés, ils retombent dans les mêmes désordres, quelquefois le jour même de la communion. Peut-on imaginer un mépris plus horrible des sacrements? Tels sont les signes de réprobation que présentent les impudiques; mais ce n'est encore là que

la théorie, voyons-les en pratique. Je vais vous les faire remarquer tous réunis dans un impudique complétement aveuglé par sa passion. L'événement est aussi récent que tragique ; il est arrivé il y a peu de temps dans une ville d'Italie. Une dame très-pieuse laissa en mourant trois fils en âge de s'établir. Après sa mort elle apparut à une religieuse d'une fervente communauté et lui dit : « Pour l'amour de Dieu et des âmes qu'il a rachetées, veuillez transmettre un avis important à l'un de mes fils (et elle le lui nomma) ; dites-lui qu'il n'a plus qu'un mois à vivre, et que s'il veut se sauver, il doit renoncer à une liaison criminelle qu'il sait bien. » La religieuse, pour n'être pas dupe d'une illusion, rapporta le tout à son confesseur, qui se tira d'affaire en lui disant de ne pas prêter l'oreille à ces révélations et de ne songer qu'à bien vivre. La défunte reparut une seconde fois, et n'étant pas écoutée, elle revint encore une troisième fois, et ajouta : « Dites à votre confesseur que s'il ne vous permet pas de faire cette démarche, ce sera à lui à rendre compte de cette âme au tribunal de Dieu. » Le confesseur entendant cela, trouva bon qu'on s'informât auprès des personnes de la maison de la conduite que menait ce jeune homme, et que si l'on découvrait qu'il entretînt quelque amitié dangereuse, on lui fît part de l'avis qui lui était envoyé de l'autre monde, pour son bien. Elle prit ses informations, et ayant découvert que c'était un jeune homme dissolu et d'une vie scandaleuse, elle alla courageusement lui transmettre l'avertissement sérieux que lui donnait l'âme de sa mère défunte, lui annonçant en termes formels le peu de jours qui lui restaient à vivre. Il en fut touché, mais ce bon mouvement fut de courte durée ; car venant à passer en carrosse devant la maison de cette méchante femme, il sentit le feu de sa passion se rallumer à tel point qu'il descendit de voiture pour monter chez elle, disant à

l'ami qui l'accompagnait : « Ce n'est après tout qu'une fragilité : comment pourrait-il se faire que Dieu n'en eût pas compassion? » Et cependant il n'en fut rien, car il n'était pas encore arrivé en haut de l'escalier, qu'il lui survint un accident qui l'abattit raide mort par terre et précipita son âme en enfer. Remarquez dans cet impudique tous les signes de réprobation : il était récidif déjà depuis nombre d'années, attaché à son péché jusqu'au dernier soupir, scandaleux au point de se vanter de son péché avec ses amis et de ravir sans scrupule des âmes à Jesus-Christ ; esclave de l'habitude, ou plutôt enfoncé dans le bourbier de l'impudicité, il s'aveugle complètement, et s'endurcit au point de ne faire aucun cas des avertissements que Dieu, par un excès de miséricorde, lui envoie de l'autre monde ; et il continue pendant des années et des années à abuser des sacrements, qu'il reçoit par manière d'acquit. Il se laisse séduire par l'illusion trop commune que l'impudicité n'est qu'une fragilité, et se précipite tête baissée en enfer. Ah ! impudiques, s'il s'en trouve dans cette assemblée, réveillez-vous de votre léthargie, reconnaissez votre aveuglement et prêtez l'oreille à l'Apôtre qui vous avertit de ne pas vous faire illusion : *Nemo vos seducat* [1]. Persuadez-vous que lorsque vous avez eu le malheur de tomber dans le vice infâme, vous êtes tombés dans un cloaque immonde, et devenus un objet d'abomination aux yeux des saints du paradis, qui ont toujours eu tant d'horreur de ces désordres; aux yeux des anges, qui ont tant d'aversion pour ces souillures; aux yeux de Marie, qui aurait renoncé à l'auguste dignité de Mère de Dieu si elle avait dû, quoique sans péché, faire le sacrifice de sa virginité; aux yeux de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, pour satisfaire à la justice divine et expier tant de

(1) *Ephes*, 5, 6.

turpitudes, s'est condamné à de cruels tourments et a permis que son corps virginal fût cloué à la croix au milieu de souffrances atroces. Allons, mes pauvres pécheurs, réveillez-vous, je le répète, corrigez-vous d'un si grand péché, je vous en conjure les bras en croix, ne tardez plus, appliquez au plus tôt un remède efficace sur ces plaies purulentes.

IX. Mais où trouver, mon cher père, un remède qui soit en rapport avec un mal si incurable, si dangereux? — Je me bornerai à vous en donner deux : la fuite des occasions et la prière. Ces deux remèdes pratiqués avec constance sont un baume salutaire qui guérit toutes les blessures. Si le mal des voluptueux est aussi désespéré que je vous l'ai dit, cela provient de ce qu'ils ne veulent ni fuir l'occasion, ni recourir à Dieu par la prière. Employez-les, vous autres, mes frères, ces moyens si puissants, et d'abord fuyez l'occasion. Oui, oui, fuyez les mauvaises compagnies, les fréquentations, les liaisons dangereuses ; c'est là le principe de la luxure, et si vous ne l'évitez pas, dit le docteur angélique, il n'y a pas d'amendement possible : *Luxuria vitari vix potest, nisi vitetur principium ejus.* Prétendre aller tous les soirs dans certains lieux de divertissements, tous les dimanches au bal, tous les jours au cabaret, et ne pas tomber, c'est prétendre l'impossible. Si vous me dites que vous êtes tyrannisés par la passion et que vous éprouvez une répugnance insurmontable à quitter ces maudits plaisirs, le mal vient de ce que vous n'avez jamais essayé de vous faire violence; essayez-le une fois, essayez, pendant un mois seulement, d'observer la pureté et la chasteté, et je suis certain que vous goûterez une paix intérieure, une consolation si grande, qu'elle vous fera concevoir une extrême aversion pour la crapule et la débauche. N'avez-vous jamais vu de petites filles porter à la bouche de la terre, du charbon, des cendres ? Eh bien ! dans un

âge un peu plus avancé, elles s'étonnent qu'elles aient pris goût autrefois à ces malpropretés. Faites donc comme je vous le dis, faites-vous violence pendant un mois, ne commettez plus de semblables péchés, et, vous le verrez, au bout du mois vous n'éprouverez plus que dégoût pour ce qui vous plaisait tant autrefois, et vous aimerez de rester chastes tout le temps de votre vie.

Cependant vous n'y réussirez qu'en employant le second remède, qui consiste à recourir à Dieu par la prière. Recommandez-vous donc à Dieu de toutes les forces de votre âme, exposez-lui vos faiblesses, le poids accablant de vos mauvaises habitudes, la fougue indomptée et importune de vos convoitises rebelles ; rappelez-lui qu'il vous a promis dans son Evangile de vous secourir toutes les fois que vous l'invoquerez, et faites-lui une sainte violence par cette pieuse oraison jaculatoire, que je vous ai si souvent recommandée : aussitôt que la tentation survient, mettant la main au crucifix que vous porterez toujours sur la poitrine, vous direz : « Mon Jésus, miséricorde. » Frappez à la porte de la miséricorde divine, en répétant souvent : « Mon Jésus, miséricorde ; mon Jésus, miséricorde ; » et soyez certains qu'on vous ouvrira : *Pulsanti aperietur*. Si vous voyez que vos prières n'atteignent pas leur but, interposez la médiation de la très-sainte Vierge, adressez-vous à elle avec une grande confiance, rappelez-lui qu'elle est votre avocate, en qui vous avez mis toutes vos espérances, et pour l'engager à intercéder pour vous, récitez tous les jours, soir et matin, les trois *Ave Maria*, tant recommandés, en l'honneur de son Immaculée Conception ; offrez-lui vos sens et les puissances de votre âme comme un bien qui lui appartient, et faites l'acte de contrition avec un ferme propos, le matin, de ne pas tomber pendant la journée, et le soir, de ne pas succomber pendant la nuit ; vous retirerez de cette

pratique un avantage merveilleux, comme l'éprouva un jeune homme, esclave d'infâmes habitudes, à qui elle avait été imposée pour pénitence par son confesseur. Celui-ci était un père de la Compagnie de Jésus; quoique le sage directeur n'eût pas obtenu dès le principe tout le succès qu'il en attendait, il n'en continua pas moins à lui imposer toujours la même pénitence. Sur ces entrefaites il arriva que le jeune homme voulut faire un tour dans le monde: avant de partir, il alla prendre congé de son confesseur, à qui cette détermination fit peine; mais ne pouvant s'y opposer, il le pria au moins de ne jamais omettre, matin et soir, la pratique des trois *Ave Maria*, accompagnés de l'offrande de soi-même à la sainte Vierge et d'un acte de contrition, avec le ferme propos de ne plus pécher. Le jeune homme promit et partit. A quelques années de là, étant de retour à Rome, il alla trouver son confesseur, qui éprouva autant de joie que d'étonnement en le trouvant totalement changé et parfaitement revenu de ses anciens désordres. Interrogé sur ce qu'il avait fait pour opérer un revirement si complet dans ses mœurs : « Ne vous souvenez-vous pas, mon père, lui dit-il, de la belle recommandation que vous m'avez faite de réciter, matin et soir, ces trois *Ave Maria* en l'honneur de l'Immaculée Conception, en me consacrant entièrement à la sainte Vierge, et de faire un acte de contrition? Eh bien! par cette pieuse pratique, j'ai appelé tant de fois la sainte Vierge à mon secours, qu'à la fin elle m'a obtenu la pureté. » Ce trait fut ensuite rapporté en chaire, avec la discrétion voulue, par le même père. Il y avait dans l'auditoire un capitaine qui, depuis plusieurs années, entretenait un commerce criminel avec une méchante femme ; le moyen de s'en débarrasser lui parut commode ; il se mit à l'employer matin et soir, et, au bout de quelques mois, il eut le courage de s'arracher à cette indigne liaison. Ayant

voulu peu de temps après aller faire encore une visite à la créature dont il s'agit, pour voir si elle aussi s'était convertie, il perdit l'usage de la vue dès qu'il se trouva dans la rue qu'elle habitait, si bien qu'il ne put jamais découvrir la porte de sa maison. Il reconnut alors plus que jamais l'efficacité de la protection de la très-sainte Vierge, et continua à l'invoquer avec un redoublement de ferveur. Ah ! mes frères, embrassez tous une si belle et si solide dévotion, et pratiquez-la jusqu'à la mort. Je prie même vos vénérables confesseurs de vous l'imposer pour pénitence d'une confession à l'autre : qu'ils soient convaincus qu'ils retireront plus de fruit de cette seule pratique que de toutes les autres pénitences qu'on pourrait imaginer. Pour finir, gravez-vous dans la tête cette grande maxime : de deux choses l'une : ou vivre chastes et purs pour avoir place avec les anges en paradis, ou bien, après s'être vautré dans la fange du vice, aller frémir dans la compagnie des démons pendant toute l'éternité en enfer. Que chacun pense à soi. *Agimus tibi gratias*, etc.

XIVe INSTRUCTION.

SUR LE BAPTÊME ET LE MARIAGE.

I. Un seul avertissement vous rappellera ce matin les quatre choses les plus importantes que j'ai à vous répéter pour la dernière fois, attendu que dans l'instruction de demain il n'en sera plus question.

Un paysan s'était endormi, la bouche ouverte, en pleine campagne. Un serpent, se traînant vers lui, se mit à ramper sur son corps et pénétra dans sa bouche. Il se réveilla aussitôt, mais il ne put retenir le reptile. Vous croirez sans doute que le pauvre homme sera mort avec ce serpent vivant dans l'estomac? Il n'en fut rien. Un habile médecin lui fit tenir la bouche ouverte au-dessus d'une cuve de lait fraichement trait et encore fumant. Le serpent, alléché par l'odeur de cet agréable liquide, sortit de lui-même et se jeta dans la cuve. Oh! que de serpents, je veux dire, que de péchés cachés les médecins spirituels tireraient de vos cœurs, s'ils usaient de douceur et de bonté à l'égard des pénitents! Ecoutez. Il y avait dans une ville de Toscane une religieuse qui, dès l'âge de sept ans, avait commis quelques actions honteuses sans jamais s'en confesser. Entretemps elle avait éprouvé des remords si cuisants, qu'il lui semblait vivre dans un enfer continuel. Lorsqu'elle communia pour la première fois, elle tremblait des pieds à la tête, sachant qu'elle faisait un grand sacrilége; il lui semblait que la terre dût s'entr'ouvrir pour l'engloutir.

Lorsqu'elle prit l'habit religieux, elle craignait, malgré la sainteté de son habit, de se voir emportée toute vivante en corps et en âme par les démons. Se promenait-elle dans le monastère, elle ne voyait que spectres et fantômes épouvantables; allait-elle au jardin, il lui semblait voir au lieu de plantes des flammes, et au lieu d'un parterre un incendie; si bien qu'un jour, saisie de terreur, elle se jeta aux pieds d'un crucifix, en disant : « Seigneur, que voulez-vous de moi par toutes ces épouvantes ? » Et elle entendit une voix au fond de son cœur : « Confesse-toi. — Oh! pour cela, non ! je n'en ai pas le courage, répondit-elle tout en larmes ; je me détruirai plutôt à force de pénitences, je passerai toute ma vie en prière ; mais me confesser, inutile que vous y pensiez, ma honte est trop forte. » En effet, elle se mit à pratiquer force austérités, mais la pénitence qu'il fallait ne venait jamais, et entretemps elle entendait toujours cette voix intime qui lui répétait : « Confesse-toi, confesse-toi. » Finalement, une autre religieuse de ses compagnes, morte depuis peu, lui apparut toute rayonnante de gloire, et lui dit avec une ineffable douceur : « Ma sœur, confessez-vous ; ne savez-vous pas que Jésus est bon et vous pardonnera? » La malheureuse se rendit à cette douce invitation et se confessa. Elle déclara ensuite qu'au moment de l'absolution elle éprouva au fond de son cœur un contentement si vif, qu'elle faillit mourir de joie. — Saint François de Sales, par cette amorce de la douceur et de l'affabilité, mêlée avec la prudence, attira une infinité d'âmes à Dieu. Ah ! si les confesseurs imitaient ce grand saint, et montraient au tribunal sacré de la pénitence plus de bonté et de tendresse et moins de sévérité, que de serpents, que de péchés ils feraient sortir du cœur de leurs pénitents ! Je prie Dieu de vous conduire aux pieds d'un confesseur charitable, discret, zélé pour le salut de votre

âme, et je suis certain que par ses manières affectueuses il augmentera en vous la douleur de vos péchés, il vous détachera des occasions prochaines, vous portera à restituer le bien d'autrui et suppléera à tout ce qui a été omis dans mes instructions sur ces inportantes vérités.

II. Nous parlerons aujourd'hui de deux sacrements, savoir du premier et du dernier, je veux dire, du sacrement de baptême et du sacrement de mariage. Il est nécessaire que vous en ayez une certaine connaissance. Vous devez donc savoir que parmi les bienfaits sans nombre que la bonté de notre Dieu nous a procurés par sa passion, un des plus signalés c'est d'avoir institué dans son Eglise sept sacrements. Ce sont autant de médecines célestes, destinées en partie à guérir votre âme de ses maux, en partie à l'en préserver, en partie enfin à la restaurer et à la fortifier merveilleusement. Le premier de ces sacrements, comme vous le savez déjà, c'est le baptême, qui est aussi le plus indispensable de tous. Or, par rapport à celui-ci, je n'ai qu'une chose à vous enseigner, attendu qu'il ne m'est pas permis de m'étendre : c'est la manière dont il faut s'y prendre pour baptiser. Il peut arriver en effet, comme il est arrivé maintes fois, que vous vous trouviez dans le cas de devoir le faire, et que le salut d'une âme dépende de ce que je vais vous expliquer. Je prie même messieurs les curés de vouloir bien examiner, avánt la fin de la mission, les sages-femmes et les nourrices, pour savoir comment elles se comportent dans les cas où elles doivent baptiser un nouveau-né. Comme le cas peut se présenter très-souvent pour elles, il serait bon de les examiner fréquemment sur ce point. Notre mémoire n'est pas de roche, nous oublions aisément. D'ailleurs, on a rencontré quelquefois chez ces sortes de personnes des erreurs de nature à rendre le sacrement invalide, et

à occasionner par là la perte de beaucoup d'âmes. Vous saurez donc que, dans l'administration d'un sacrement, on distingue trois choses, savoir, la matière, la forme et l'intention. Or, la matière du baptême est l'eau ordinaire et naturelle. Il n'est pas nécessaire qu'elle soit propre, ni qu'elle soit bénite, ni qu'on y ait mis du sel : en cas de nécessité il suffit que ce soit de l'eau. La forme consiste dans ces paroles : *Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.* Je ne crois pas qu'il y ait personne de si ignorant parmi vous, qu'il ne sache faire le signe de la croix ; eh bien! en cas de nécessité vous n'avez qu'à ajouter ces mots : *Je te baptise,* aux paroles que vous dites en faisant le signe de la croix, et pas autre chose. Cette formule exprime deux choses, l'action que l'on fait, qui est celle de baptiser, et le mystère de la sainte Trinité. Enfin, l'intention est cet acte de la volonté par lequel vous voulez conférer ce sacrement, et faire ce que fait l'Eglise en le conférant; vous en dire davantage ce serait vous embrouiller l'esprit.

Voici donc comment vous devez faire, si vous étiez dans le cas de devoir baptiser un enfant, et vous saurez qu'en cas de nécessité, à défaut du curé ou d'un autre prêtre, tout le monde peut baptiser, même le père et la mère, lorsqu'il n'y a pas d'autre personne présente qui sache ou qui veuille le faire. Prenez de l'eau en quantité suffisante pour qu'elle puisse couler, et versez-la soit sur la tête, soit sur la poitrine, soit sur toute autre partie principale du corps de l'enfant, et, en cas de nécessité, sur la partie la plus accessible; en même temps que vous versez l'eau, récitez les paroles susdites : *Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.* Si vous ne pouviez pas savoir si l'enfant est mort ou vif, et qu'il ne fût pas prudent d'attendre pour vous en assurer, vous baptisez sous condition, et cette

condition il est bon de l'exprimer aussi, en disant : *Si tu vis, je te baptise, etc.*

III. Mais, mon père, à quoi sert ce baptême? — Oh! si vous pouviez voir des yeux de l'âme un enfant qui n'est pas baptisé, vous le trouveriez si difforme que vous tomberiez mort d'horreur : car cette âme est esclave du démon, ennemie de Dieu et exclue du paradis; mais à peine est-elle baptisée, qu'elle devient enfant de Dieu, belle comme un ange, et héritière du ciel, et si elle vient à mourir dans cet état elle en prend aussitôt possession, pour en jouir éternellement. De tout cela vous pouvez conclure quel crime énorme c'est de tuer un enfant avant le baptême. En vérité, lorsqu'un pareil forfait se commet, il semble que le ciel devrait se couvrir de deuil et le soleil s'éclipser pour le pleurer dignement. Et cependant, il se rencontre des personnes aveuglées au point qu'elles semblent vouloir le justifier, en le couvrant du manteau de la nécessité, prétendant qu'il s'agissait de sauver l'honneur d'une famille, et qu'autrement il en serait résulté de graves scandales. — Une famille! des scandales! Lorsque dans peu vous comparaîtrez au tribunal de Dieu, vous saurez combien une âme vaut plus que le monde entier, avec toutes ses grandeurs et ses illustrations. Notre-Seigneur estime une âme à tel prix, que si tout ce qu'il a souffert ne suffisait pas, il recommencerait sa passion pour elle seule, comme il le révéla à sainte Brigitte, et de là vient que les saints faisaient tant de cas d'une âme. Saint François Xavier, en abordant sur le rivage des Indes, vit sur la plage une foule assemblée autour d'un petit enfant qui se mourait par suite d'un accident subit. Le saint, s'empressant de tremper un mouchoir dans l'eau, se fraya un passage à travers la multitude, en disant qu'il avait un remède pour cet enfant. Il fit couler l'eau sur sa tête et le baptisa, et

l'enfant à peine baptisé expira entre ses mains. Alors le saint, levant les yeux au ciel : « Seigneur, dit-il, vous m'avez déjà dédommagé des fatigues d'un si long voyage, en me donnant une si belle occasion de sauver une âme. » Et ici, j'ai peine à contenir mon indignation en pensant à ces femmes qui ne prennent aucune précaution lorsqu'elles sont enceintes, qui portent de lourds fardeaux, font de grands efforts, et par là s'exposent au danger de faire périr l'enfant et de perdre son âme; c'est là un crime énorme, car c'est un véritable homicide, et même un homicide double, par lequel on tue tout à la fois le corps et l'âme de l'enfant. Lorsqu'un brigand assassine un passant au milieu d'une forêt, il y a encore quelque espoir de salut pour la malheureuse victime; car elle peut faire un acte de contrition et se sauver. Mais pour cette pauvre créature qui n'arrive pas au baptême et périt par la faute de sa mère, il n'y a aucune espérance : jamais elle n'aura entrée dans le ciel. Je ne crois pas qu'il y ait personne parmi vous pour qui ces paroles soient un reproche; si cependant il y en avait un, je lui conseillerais de pleurer tous les jours de sa vie un si grand crime, car il y a une âme qui ne cesse de crier tous les jours vengeance contre lui au tribunal de Dieu. Qu'il se souvienne qu'il a ravi une âme au paradis; et où trouvera-t-il jamais un trésor assez précieux pour acquitter un larcin aussi exécrable? Le concile d'Ancyre a frappé d'excommunication, pour tout le temps de la vie, celui qui se rendrait coupable d'un tel péché ; le concile de Mayence a réduit la durée de cette excommunication à dix ans. Autrefois, c'était un péché réservé au pape; maintenant, il est réservé à l'évêque, mais entretemps l'auteur principal du crime et tous ceux qui y ont coopéré restent sous le poids de l'excommunication. Voilà ce que vous devriez vous remettre devant les yeux lorsque le démon vous

pousse à une action si détestable; mais surtout vous devriez vous rappeler le châtiment qui vous attend dans l'autre monde. La sœur de mon glorieux patron, saint Vincent Ferrier, apparut après sa mort à son frère, avec un petit enfant mort entre les bras, et lui dit : « Mon frère, j'ai procuré l'avortement de cet enfant, et il est heureux pour moi que je m'en sois confessée et que j'en aie fait pénitence; par là j'ai échappé à l'enfer. Mais voulez-vous savoir à quel supplice je suis condamnée en purgatoire? Voyez, voilà ce que je fais continuellement. » Et alors elle se mit à déchirer à belles dents cette petite créature, et disparut. Le saint fit célébrer un grand nombre de messes pour cette âme, et ainsi la délivra de ce terrible tourment. Que chacun y réfléchisse. Je vous rappelle encore que si vous étiez dans le cas de baptiser, vous devez avoir soin de verser l'eau sur l'enfant et de dire en même temps : *Je te baptise, etc.*

IV. Quant au sacrement de Mariage, dont vous n'aurez que rarement et peut-être jamais entendu parler en chaire, je vous en dirai peu de chose, mais des choses essentielles. Il est certain que la plupart de ceux qui m'écoutent ici ont déjà reçu ce sacrement ou sont disposés à le recevoir, puisque pour la plupart vous êtes établis ou songez à vous établir. Cependant beaucoup ne savent ce qu'ils font quand ils se marient, et partant s'approchent de l'autel pour recevoir ce sacrement avec l'âme souillée par le péché et sans se bien confesser. Or, pour que vous soyez convenablement instruits sur une matière aussi importante, vous devez savoir que notre Dieu dans sa bonté nous a accordé, à nous autres chrétiens, un bienfait signalé, en élevant le mariage, ce contrat naturel et terrestre, à un état surnaturel, à la dignité de sacrement. Par conséquent, lorsque vous vous rendez à l'église pour vous marier, et que le prê-

tre demandant au jeune homme s'il veut une telle pour épouse, et à la femme si elle veut un tel pour époux, vous répondez tour à tour que vous le voulez, vous recevez un sacrement; et ce sacrement, si vous avez l'âme pure de tout péché, vous comble de bénédictions, et confère particulierement la grâce, au mari, d'aimer sa femme et de lui porter le respect qu'il lui doit, et à la femme, d'aimer son mari et de professer à son égard l'obéissance et la soumission voulues, en un mot de vivre dans une heureuse et sainte union, et d'avoir des enfants obéissants qui fassent leur joie en cette vie et dans l'autre. Notre-Seigneur ayant compassion du joug que s'imposent les époux, en s'obligeant à vivre toujours ensemble, a fait un sacrement tout exprès pour l'adoucir, et en outre, il a voulu que ce même sacrement représentât les principaux mystères de notre sainte foi, savoir, l'union de la nature divine avec la nature humaine en Jésus-Christ, l'union de Jésus-Christ avec l'Eglise et avec toute âme vertueuse en état de grâce. C'est pourquoi l'Apôtre l'appelle un grand Sacrement: *Sacramentum hoc magnum est; ego autem dico in Christo et in Ecclesia*[1]. Or, qu'avons-nous à déduire de cette excellence du mariage que nous venons de rappeler? Nous avons à en déduire trois conséquences: l'une regarde ceux qui sont déjà engagés dans les liens du sacrement, et les deux autres ceux qui aspirent à les contracter.

V. La première conséquence consiste à bien comprendre quel énorme péché c'est que de violer la foi conjugale. Vraiment, je ne crois pas qu'il y ait aujourd'hui parmi les chrétiens d'ignorance plus intolérable que celle qui existe sur ce point. On ne tient presque aucun compte d'un désordre qui est réputé des plus graves par

(1) *Ephes.* 5, 32.

les barbares eux-mêmes. Chez les habitants du Pérou, dit Alphonse Zoroaste, si une personne mariée est surprise en adultère, elle est brûlée vive; et de plus son père, sa mère, ses frères et tous ses proches sont condamnés à périr avec celle qu'on regarde comme un monstre de la nature. D'autres peuples exposent l'adultère à l'infamie publique, en permettant à tout le monde de lui faire tous les outrages imaginables. Les Turcs, si adonnés d'ailleurs à leurs brutales voluptés, empalent les adultères, et leur font subir ainsi une mort aussi infâme que douloureuse. Et parmi nous, chrétiens, il n'est pas rare d'en entendre, qui, lorsque le confesseur les reprend de ce désordre, lui répondent hardiment : Mon père, c'est une femme mariée, il n'y a pas grand mal! — Il n'y a pas grand mal! Savez-vous ce que c'est que pécher avec une femme mariée? C'est commettre un péché cent fois plus grand que si vous péchiez avec une personne libre. Quelle différence y a-t-il entre pécher dans une église ou dans une maison particulière? Vous me dites que c'est un plus grand mal de pécher dans une église, à cause du respect dû au lieu saint. Eh bien! de même c'est une plus grande faute de pécher avec une personne mariée, à cause du respect plus grand qui lui est dû, à raison du sacrement de mariage. De là vient que l'adultère est appelé un sacrilége, tant par les lois civiles que par les saints canons. Je dirai même qu'une femme mariée a je ne sais quoi de sacré que n'a pas l'église, parce que l'église est le lieu où l'on reçoit les sacrements, tandis que la personne mariée est tout à la fois et matière et ministre de ce grand sacrement qu'on nomme le mariage. Ouvrez donc les yeux aujourd'hui, et considérez désormais le mari et la femme comme deux corps consacrés par ce divin sacrement. Cela étant, oseriez-vous demander encore quel mal il y a à les violer? Oh! que ne pouvons-nous voir

renaître ces beaux siècles de l'Eglise primitive, alors que, au rapport de Tertullien, les chrétiens étaient aussi éloignés de toucher une femme qui ne fût pas la leur, que le soleil de toucher la lune! Et peu après Tertullien, savez-vous quelle pénitence on infligeait à celui qui violait la foi conjugale? La récitation d'un chapelet, peut-être? Ecoutez et soyez stupéfaits. Les canons imposaient quinze ans de pénitence à un adultère; pendant tout ce temps, il était condamné à jeûner au pain et à l'eau deux fois la semaine; en outre, pendant quatre années consécutives, il lui était interdit, comme à un excommunié, d'entrer dans l'église; pendant les quatre années suivantes il pouvait y entrer, mais seulement pour le temps de l'instruction et non durant la messe; pendant quatre autres, il pouvait y rester pour entendre la messe, mais au fond de l'église parmi les pénitents, et enfin pendant les trois dernières, il pouvait se placer dans l'église où il voulait, mais n'était pas admis à la communion; ainsi il était exclu de la sainte table pendant quinze années entières. De nos jours, on verra venir tel pénitent chargé d'une centaine de ces crimes, et immédiatement après la confession, il va présenter à la table sainte cette bouche encore infecte pour y recevoir Notre-Seigneur. Comment un si grave déréglement est-il tombé de nos jours à l'état de bagatelle? C'est cependant toujours le même Dieu qui est offensé, c'est toujours la même loi qui proscrit ces désordres. Mais c'est que nous nous aveuglons, c'est que nous nous imaginons pouvoir satisfaire avec un rien à la justice divine. Ah! ouvrez les yeux, je le répète, ouvrez les yeux, mes frères, et reconnaissez la gravité d'une pareille infamie! Mais remarquez d'ailleurs que tout ce que j'ai dit des hommes coupables d'adultère doit s'entendre aussi des femmes; l'adultère est même beaucoup plus honteux de

la part de la femme que de la part de l'homme, et anciennement les femmes coupables de ce crime étaient lapidées par le peuple, on les faisait expirer sous un tas de pierres. En effet, j'en appelle à cette femme mariée qui commet l'adultère; qu'elle réfléchisse un peu au trouble qu'elle introduit dans sa maison. Quels affreux désordres! Qui lui donne l'assurance que ce fils, que cette fille sont bien des enfants légitimes! Quel mélange d'enfants légitimes et illégitimes! Comme un étranger est introduit dans la maison pour dévorer les biens, partager l'héritage de celui qui n'est pas son père! Ah! perfide! ne vois-tu pas que, non contente de déshonorer ton mari, tu lui dérobes sa fortune, puisque tu ôtes le pain de la bouche de ses véritables enfants pour le donner à des intrus? Tu mériterais d'être traitée comme la femme de ce mari brutal, dont parle Surius. Le malheureux ayant acquis la certitude que sa femme vivait en adultère, ne se borna pas à égorger la coupable, il fit aussi mourir tous les enfants qu'elle avait mis au monde, en s'écriant: « Périssent tous les larrons! périssent tous les étrangers qui envahissent ma maison! que mes biens passent à ma famille et non à d'autres! » Ce fut là sans doute une atrocité, et celui-là fit très-mal de se livrer à un pareil excès; mais la femme adultère n'y avait que trop donné occasion. — Il est bien vrai, mon père, me dit celle-là, que j'ai manqué, mais ma faute est secrète, on n'en a jamais rien su. — Elle est secrète! *Adest præsul conjugii Deus*: « Dieu lui-même, vous crie saint Ambroise, préside au mariage. » Vous avez bien pu échapper aux regards de votre mari, mais pouvez-vous échapper au regard de Dieu? Non, certes, non, vous ne pouvez lui échapper, et beaucoup moins encore pourrez-vous échapper de ses mains, qui vous saisiront de toutes parts. Aussi le Seigneur, pour peindre sa sévérité envers une âme,

lui dit par la bouche d'Ezéchiel : « Je te jugerai avec toute la rigueur avec laquelle je jugerai les femmes adultères : » *Judicabo te judiciis adulterarum*[1]. Ecoutez-moi donc, hommes et femmes mariés, et pour terminer, réfléchissez que lorsque vous tombez dans ce grave désordre, vous ne faites pas seulement injure à un homme ou à une femme, mais que vous faites injure à un sacrement auguste, que vous faites injure à Notre-Seigneur Jésus-Christ qui l'a institué, que vous faites injure à l'Eglise, que vous faites injure à votre sang, et ce qui est pis, que vous faites le plus grand tort à votre âme, comme le Seigneur le déclare ouvertement par la bouche de Salomon : *Qui autem adulter est,... perdet animam suam*[2]. Un homme marié qui commet le crime d'adultère, que perd-il? Il perd son âme, oui, son âme! Il ne perd pas son mouchoir ou son chapelet, mais bien son âme; et c'est pareillement son âme que perd une femme mariée qui tombe dans cet affreux déréglement : *Qui autem adulter est,... perdet animam suam.* Tel est l'oracle de Dieu même, et si vous ne le redoutez pas, vous pouvez dire que la foi est déjà morte en vous.

VI. La seconde conséquence que vous avez à tirer de ce que je vous ai dit de l'excellence du mariage, concerne l'importance de vous préparer à le recevoir avec des sentiments chrétiens. Je n'aurais jamais cru que l'ignorance de certains pécheurs pût être portée au point que, non-seulement ils commissent une foule de prévarications avant de se marier, mais qu'ensuite ils en fissent si peu de cas qu'ils ne s'en confessassent même pas, sous prétexte qu'ils en avaient déjà fait pénitence, puisqu'ils avaient épousé la jeune fille complice de leurs égarements. Eh! vraiment, c'est donc

(1) *Ezech. 16, 38.* (2) *Prov. 6, 32.*

ainsi que les chrétiens de nos jours effacent leurs péchés? Soyez sûrs que si vous n'avez pas fait d'autre pénitence que celle-là, vous pouvez en attendre une terrible proportionnée à vos désordres, dans l'autre monde. Vous saurez donc que tout ce qui serait coupable avec une autre femme quelconque, l'est pareillement avec celle que vous avez intention d'épouser, nonobstant la promesse qu'elle ou les siens vous auraient faite de vous prendre, et malgré la publication de vos bans à l'église. Aussi longtemps que vous ne lui avez pas donné l'anneau et dit oui, en présence de votre curé, c'est toujours péché, et toutes choses égales d'ailleurs, le péché est même plus grave. Aussi, dans plusieurs diocèses, c'est un cas réservé, dans d'autres, il entraîne l'excommunication, et dans quelques-uns, il y a une amende pécuniaire pour le jeune homme qui met seulement les pieds dans la maison de celle qu'il doit épouser. Mais pourquoi cela? A cause du profond respect que l'on doit au sacrement de mariage, et de l'outrage qu'on lui fait en souillant son âme avant de le recevoir. C'est vraiment une honte que de devoir rappeler ces choses à des chrétiens, mais combien votre honte ne sera-t-elle pas plus grande au tribunal de Dieu, lorsque le souverain Juge vous fera voir qu'un Turc a pris femme avec plus de respect et de décence que certains parmi vous; puisque le Turc n'a jamais vu en face la jeune fille qu'il épouse, et qu'un chrétien a commis avec elle tant d'iniquités, qu'on pourrait dire qu'il l'a conduite à l'église, pour y célébrer ses noces, par un chemin de boue, où il s'est vautré avec elle, quelquefois pendant plusieurs années. A quoi sert que l'Eglise nous propose ses mystères, qu'elle bénisse l'anneau, qu'elle bénisse les époux en célébrant une messe spéciale, lorsqu'un malheureux vient contracter mariage étant chargé de tant de prévarications? Vous êtes éton-

nés d'entendre dire qu'il y ait tant de maléfices qui frappent les époux chrétiens de stérilité. Le père Martin del Rio va même jusqu'à prétendre qu'il n'y a pas de sortilége plus usité par le démon, plus souvent permis de Dieu que celui-là; il ajoute que le diable possède à cet effet des ressources presque infinies : *Modis seu formis ad hoc utitur diabolus prope infinitis.* Quelquefois il fait que l'époux ne puisse pas même voir son épouse, ou il la lui fait apparaître monstrueuse comme un démon; d'autres fois, il enflamme leur bile, de sorte qu'ils courent l'un après l'autre pour se mordre comme des chiens enragés; parfois, il fait que la femme avorte constamment avant d'être arrivée à terme. En un mot, le démon a mille moyens de frustrer les espérances des personnes mariées. Mais pourquoi Dieu laisse-t-il tant de pouvoir au démon? Le pourquoi, l'archange Raphaël l'a fait connaître à Tobie : *Qui conjugium ita suscipiunt, ut Deum a se et a sua mente excludant et suæ libidini ita vacent sicut equus et mulus, quibus non est intellectus, habet potestatem dæmonium super eos*[1] : « Ceux qui embrassent le mariage de telle manière qu'ils bannissent Dieu de leur cœur et de leur esprit, c'est-à-dire en état de péché mortel, et n'ont d'autre fin que de satisfaire leur brutalité, comme les chevaux et les mulets qui sont sans raison, le Seigneur permet que le démon ait tout pouvoir sur eux. » Eh! bon Dieu! si en vous mariant, au lieu de recevoir un sacrement, vous faites un sacrilége, à qui s'en prendre si les maléfices, les disgrâces les calamités vous poursuivent?

VII. Vous ne vous étonnerez plus désormais de ces étranges revirements qu'on remarque si souvent aujourd'hui chez les personnees mariées. Tel jeune homme

(1) *Tob. 6, 17.*

qui ne pouvait passer un jour sans voir cette jeune fille, à cause de l'amour passionné qu'il lui portait, ne l'a pas plus tôt chez lui en qualité d'épouse, qu'il ne peut plus la souffrir; il l'injurie, la maltraite, la maudit, elle et ceux qui la lui ont remise entre les mains. Il arrive à une jeune personne ce qui a coutume d'arriver aux vignes : aussi longtemps que la vigne porte son fruit, de quelle sollicitude ne l'entoure-t-on pas? Mais une fois qu'elle est vendangée on n'y regarde plus, on la laisse traîner par terre et on la foule aux pieds sans égards. Tel est précisément le sort de cette pauvre créature; elle n'a reçu l'anneau que depuis quelques jours, que déjà elle se voit dédaignée. La malheureuse pleure et rejette la faute de ses chagrins sur sa belle-mère, qu'elle accuse de faire des rapports à une voisine malveillante. Elle se trompe : elle devrait imputer la faute aux péchés commis avant le mariage, et les pleurer amèrement, afin d'ôter ainsi au démon le pouvoir qu'il a reçu de Dieu de mettre la guerre au ménage.

Un autre fait non moins étrange, c'est qu'il naît de certains mariages des enfants d'une insolence, d'une insubordination telle, qu'ils outragent leur pauvre mère, et lui disent des propos et des injures qu'on ne dirait pas aux personnes les plus viles du monde. Malheur à ces enfants impertinents; la malédiction de Dieu pèse sur eux; car si le Seigneur, dans les saintes Ecritures, maudit celui qui irrite sa mère, à plus forte raison maudira-t-il celui qui l'outrage et fait couler ses larmes. Ce sont cependant ces enfants-là qui, lorsqu'ils se confessent, se tirent d'affaire en deux mots : J'ai désobéi à ma mère; vous devez dire que vous l'avez fait pleurer, que vous l'avez traitée comme une servante. Mais je demande d'où proviennent ces enfants si pervers, si insolents? Comment se fait-il que certaines alliances soient si malheureuses dans les fils et les filles

qui en naissent, que ceux-ci tournent tous de travers, bouleversent la maison, et ne visent qu'à gaspiller l'héritage amassé par leurs ancêtres? Quelle est la cause de ce mal? La cause, sachez-le bien, ce sont les péchés commis avant le mariage; oui, c'est en punition de ces péchés qu'il vous nait des enfants si indignes, des enfants qui insultent leur père et leur mère et se révoltent contre eux sans pitié. C'est là d'ordinaire la cause de ces calamités. Une des grâces que vous confère le sacrement reçu avec piété et avec dévotion, c'est d'élever des enfants obéissants; de quoi vous plaignez-vous donc si par vos péchés vous avez fermé la porte aux faveurs que vous destinait le Très-Haut.

Que doit donc faire celui qui aspire au mariage, mais qui n'est pas encore engagé dans ses liens? Réveillez-vous tous ici, et renouvelez votre attention; voici ce qu'il doit faire: il doit commencer par se pénétrer de la crainte de Dieu, se recommander à Dieu et à la sainte Vierge, fréquenter les sacrements, faire des aumônes, et assister souvent à la messe, considérant que la femme vertueuse, comme le dit l'Ecriture, est un don de Dieu, qu'il n'est accordé à l'homme qu'en récompense de ses bonnes œuvres: *Pars bona mulier bona;... dabitur viro pro facti suis*[1]. C'est pourquoi vous devez porter plus de respect à la femme que vous voulez épouser qu'à toutes les autres, et la regarder comme votre sœur, afin que votre union soit bénie de Dieu, et qu'il puisse y assister, comme Jésus-Christ assista avec sa très-sainte Mère aux noces de l'Evangile. Faire le contraire, c'est agir en ennemi de soi-même, et je dirai de plus, en insensé: *en ennemi de soi-même*, parce que vous vous exposez au danger de n'avoir jamais ni paix ni bonheur en famille, pendant tout le temps de votre vie;

(1) *Eccli.* 26. 3.

en insensé, car si l'on vous demandait ce que vous voulez pour femme, une personne vertueuse ou une méchante créature, vous répondriez sans hésiter que vous voulez une femme vertueuse ; or, comment voulez-vous qu'elle soit telle, si vous-même la rendez vicieuse? si vous-même la faites devenir méchante et perverse? Lorsque je rencontre un jeune homme de cette espèce, il me semble pouvoir le comparer à un chameau, animal si stupide et d'un goût si dépravé, qu'il ne veut jamais boire l'eau claire, mais la trouble d'abord avec une patte, et puis la boit avec délices. C'est ainsi qu'en agissent certains jeunes gens pervers ; rencontrent-ils une honnête jeune fille, ils ne trouveraient pas bon de la demander en mariage avant de l'avoir séduite, ou par leurs discours ou autrement, jusqu'à en faire la moitié d'une courtisane; puis, lorsqu'on l'a couverte de boue, on l'épouse. Mais, insensés que vous êtes, la raison, le bon sens ne devrait-il pas suffire pour vous détourner d'une pareille voie? Qui vous garantit, pour ne rien dire de plus, qu'une femme habituée à se plier aux convoitises d'un amant, une fois devenue votre compagne, ne consentira point à vous trahir lorsqu'elle en sera tentée par d'autres?

VIII. Mais savez-vous quelle est la source de tant de désordres? C'est la promesse que se font parfois secrètement les jeunes gens et les jeunes filles de s'unir ensemble. Je vous prierais volontiers de ne jamais en venir là, si vous voulez le bien de vos âmes; car je considère cette promesse comme un crochet dont le démon se sert pour vous attirer au péché. Vous êtes libres, jeunes gens, il est vrai, dans le choix de votre état, et je ne sais pas comment ce père peut, en conscience, s'arroger une autorité qu'il n'a pas ; il appelle ses enfants, et d'un ton de despote il dit à l'un : je veux que tu te fasses moine; à l'autre : je veux que tu sois

prêtre; et à sa fille : je veux que tu prennes tel jeune homme pour époux, celui-là ou personne ; ou bien : je veux que tu sois religieuse et que tu entres dans tel couvent. Qui vous a donné cette autorité? C'est une injustice que vous commettez à l'égard de vos enfants, car le choix d'un état doit être libre; vous pouvez leur donner des conseils, mais non les forcer à embrasser l'état qui vous convient; bien plus, en forçant vos filles d'entrer au couvent, vous encourez l'excommunication. Mais revenons à notre sujet. Il est bien vrai que vous autres, jeunes gens, vous êtes libres en ce qui concerne le mariage; toutefois, vous lier par une promesse qui vous oblige en conscience, sans avoir préalablement consulté vos parents, c'est un manque de respect assez notable à l'égard des auteurs de vos jours. Ajoutez que lorsqu'il s'agit de conclure l'affaire, ou le père refuse son consentement, ou il veut diminuer la dot, ou les parents n'approuvent pas le contrat, et, en définitive, après beaucoup de contestations et de chagrins, le jeune homme se retire : si quelqu'un y a perdu son âme et son honneur, tant pis pour lui; qu'il pleure, qu'il dépite, peu importe! En conséquence suivez mon conseil : ne faites jamais de ces promesses clandestines, car pour moi je ne vois pas qui pourrait y gagner, si ce n'est le démon. En effet, la promesse une fois faite, la familiarité augmente de plus en plus, et la passion fait que cette jeune personne se regarde comme vous appartenant, tandis qu'elle n'est pas encore à vous et que peut-être elle ne le sera jamais. Toujours est-il cependant que sous ce faux prétexte qu'on s'appartient mutuellement, on commet des péchés sans fin, et des péchés d'autant plus indécents qu'on est plus près du mariage. Telle est l'origine de tant de mariages combinés dans l'ombre, et de tant de désordres dans la jeunesse dissolue de nos jours. Mais ce discours devrait s'adresser

principalement aux mères et aux filles. C'est vous, mères de famille, qui êtes cause de ces déréglements, car si vous surveilliez vos filles comme vous le devez, vous préviendriez le mal à temps, vous empêcheriez la fréquentation, et, en retranchant l'occasion, vous ne permettriez pas à la familiarité de dépasser les bornes. Vous auriez surtout les yeux ouverts après la célébration des épousailles, car c'est l'époque la plus dangereuse pour la vertu des futurs époux; aussi n'auriez-vous garde de laisser votre fille seule avec ce jeune homme, comme une colombe avec l'épervier. Mais on ne fait rien de tout cela : savez-vous pourquoi? Je vous le dirai clairement : comme vous ne vous souciez guère, vous autres mères, de votre âme, vous ne vous souciez pas davantage de celle de vos filles, et vous autres, filles, vous êtes dupes de vos illusions, en vous rendant si aisément aux belles paroles d'un amant : Je vous épouserai, je vous doterai, je ne vous abandonnerai jamais! tout cela n'est qu'une belle enfilade de mensonges. Et ne voyez-vous pas que vous avez affaire à un traître? Il vous dit qu'il meurt d'amour pour vous; mais il n'en est rien · lorsque vous lui aurez promis et qu'il aura atteint son but, alors lui vous fera mourir de douleur, de confusion et de désespoir. Que les mères donc et les filles entendent bien, mais tout à fait bien, cette importante vérité : le moyen de trouver un mari de bonne qualité, ce n'est pas d'étaler l'immodestie, ce n'est pas de faire tout le long du jour la coquette à la fenêtre, ni de promener librement ses regards dans les églises, ni de se montrer dans une mise indécente, distribuant ses sourires à tout le monde; non ce n'est pas là le moyen; on ne doit pas se préparer au mariage par une voie de scandales et de péchés. Le véritable moyen pour les jeunes personnes, c'est de vivre retirées, et de se montrer modestes et pieuses tant à la maison qu'à l'église.

Voilà le secret d'obtenir de Dieu un mari probe et vertueux ; car il est vrai de dire aussi que *le mari vertueux sera donné à la fille en récompense de ses bonnes œuvres : Vir bonus dabitur pro factis bonis.*

IX. La troisième conséquence à tirer de ce qui a été dit touchant l'excellence du mariage, c'est le respect mutuel que doivent se porter les personnes mariées. Quelle honte de voir certains maris traiter leurs femmes comme si c'étaient des esclaves achetées à Alger ! Et cependant ce sont des compagnes prises au pied des autels, en recevant le sacrement du mariage. Et quelle honte aussi de voir certaines femmes traiter leurs maris comme si c'étaient des brigands entrés par force dans la maison ! Les injures d'un mari contre sa femme, et d'une femme contre son mari, sont des injures faites à Jésus-Christ lui-même. Que dire de ce mari brutal qui à tout instant maltraite sa femme, en disant : c'est ma femme? Mais votre femme est une compagne, non une esclave, et les injures que vous lui faites, vous les faites à Dieu, et Dieu vous en fera repentir un jour. En voulez-vous un exemple? Faites attention au trait par où je termine. Un soldat Goth, épris de la fille d'une vertueuse veuve, et désirant l'avoir en mariage, fit les promesses les plus solennelles, confirmées par les plus terribles serments. A force de faire, il détermina la mère à donner son consentement. Néanmoins la vertueuse veuve, pour avoir une assurance de plus, voulut qu'il jurât sur le tombeau de deux saints martyrs vénérés dans cette ville qu'il traiterait bien sa femme. Le militaire, qui aurait fait cent parjures pour arriver à son but, jura en mettant la main sur la châsse des saints martyrs, qu'il prit à témoin de ses bonnes intentions. Mais écoutez quelles étaient les intentions de ce traître. Dès qu'il l'eut épousée, il prétexta diverses raisons pour l'emmener dans son pays ; lorsqu'ils furent arrivés au terme de leur

voyage, il frappa à la porte d'une maison ; une femme vint lui ouvrir, et alors le soldat, s'adressant à la pauvre fille qu'il amenait avec lui : « Vois-tu cette personne? lui dit-il, c'est ma véritable épouse, et toi tu seras sa servante, et malheur à toi si tu ouvres la bouche ! je te tranche la tête sur-le-champ. » La malheureuse se voyant trahie baissa la tête et se mit à pleurer son infortune. Un jour qu'elle était seule en prière dans une église, le brutal soldat venant à passer par là, conçut un barbare projet, pour s'assurer que son crime ne serait jamais découvert. Que fit-il ? Ecoutez. Il ouvrit un tombeau, et saisissant la malheureuse par les cheveux, il l'y jeta toute vivante, croyant l'avoir tuée et ensevelie tout à la fois. Mais sa victime invoqua aussitôt les saints martyrs, qui la sauvèrent miraculeusement et la reportèrent vivante à sa mère. Le soldat, quelques années après, retourna dans la même ville, et se rendit avec un visage franc et ouvert chez sa belle-mère, feignant n'avoir que de bonnes nouvelles à lui donner de sa fille. La mère fit semblant de tout croire, mais entretemps elle informa la justice, et se concerta avec elle pour l'arrestation du coupable. Tandis que le traître était en train d'entasser mensonges sur mensonges, lui affirmant qu'il avait laissé sa fille en bonne santé, elle fit comparaître celle-ci en sa présence ; en même temps arrivèrent les ministres de la justice : il fut incarcéré, convaincu et condamné. En sa qualité de soldat, il eut la tête tranchée, mais il méritait cent fois la potence. Eh bien ! voyez : celui-là croyait n'avoir affaire qu'à une femme, et il ne considérait pas qu'il avait affaire à ces saints martyrs, auxquels il avait promis avec serment de la traiter convenablement. Vous vous trompez de la même manière, vous qui maltraitez vos femmes : vous vous imaginez n'avoir affaire qu'à une femme, et vous oubliez que vous avez affaire à Dieu, qui regarde comme faites

à lui-même toutes les injures que vous faites à votre épouse. — Qu'avons-nous donc à faire ? — Voyons, concluons par le trait suivant ; attention. Lorsque la ville de Bamberg se rendit à discrétion à l'empereur Conrad, qui l'avait assiégée en personne, il se passa un fait vraiment remarquable. L'empereur voulut que tous les habitants fussent prisonniers de guerre ; seulement il accorda aux femmes de condition noble de sortir de la ville en emportant avec elles tous les bijoux qu'elles pourraient porter. Ces dames prirent d'un commun accord le parti de laisser là tous leurs bijoux en or et en argent, et de sortir chacune avec son mari sur le dos. Dès que cette procession de dames commença à défiler devant l'armée, les gardes leur barrèrent le passage, attendu qu'on n'observait pas les conditions qui portaient que tous les hommes resteraient prisonniers. Mais les dames en appelèrent à l'empereur, en disant : « Les termes de votre concession disent formellement que nous pouvons emporter tous nos bijoux ; or, notre bijou le plus précieux, c'est notre mari, nous pouvons donc l'emporter avec nous. » L'empereur, touché de cette ingénieuse invention, les laissa passer. Eh bien ! vous aussi, maris, vous devez regarder vos compagnes comme des joyaux les plus précieux, comme des joyaux que vous tenez de Dieu même, et par conséquent les porter avec respect ; et si par le passé vous les avez maltraitées, dès que vous serez rentrés au logis, demandez tous pardon à vos femmes des chagrins que vous leur avez causés ; et vous autres, femmes, demandez pardon à vos maris de leur avoir si souvent fait de la peine et désobéi.

Oh ! si vous compreniez une bonne fois l'excellence de de ce grand sacrement, si les maris et les femmes en portaient le joug avec une douce concorde et une affection mutuelle, quelle belle harmonie on verrait régner

dans les familles chrétiennes ! Ce seraient autant de paradis terrestres, et non pas, comme il arrive trop souvent à présent, des antres de tigres et de lions où l'on ne fait que s'entredéchirer du matin au soir. Retenez bien que le mari et la femme sont deux symboles sacrés, deux corps consacrés par un sacrement, et qu'aussi longtemps qu'ils vivent, ils continuent à représenter les plus grands mystères de notre sainte Religion. Et puis recueillez aussi de l'instruction si importante de ce matin ce fruit spécial, savoir que ceux d'entre vous qui ne sont pas encore engagés dans les liens du mariage, mais qui y aspirent, doivent se préparer à recevoir cet auguste sacrement avec une intention pure et droite, sans se laisser entraîner à des vues indignes d'un chrétien. Ils doivent donc embrasser une vie bien réglée, fréquenter les sacrements, faire l'aumône, s'employer à d'autres bonnes œuvres, afin d'obtenir de la main de Dieu une vertueuse compagne. Et quant à ceux qui ont déjà reçu le sacrement, ils doivent en remplir les obligations, c'est-à-dire, se garder une fidélité inviolable, élever leurs enfants dans la crainte de Dieu, et se rendre agréables l'un à l'autre, en portant de concert le joug pesant qu'ils ont sur les épaules. En agissant autrement, qu'ils comptent qu'ils auront deux enfers: un enfer de chagrins, d'amertumes et de calamités en cette vie, et un enfer de désespoir éternel en l'autre. Plaise à Dieu que vous y échappiez tous ! *Agimus tibi gratias*, etc.

XVe INSTRUCTION.

SUR L'ÉDUCATION DES ENFANTS.

I. Je commencerai l'instruction de ce jour par une question : Avez-vous des enfants ? eh bien ! élevez-les avec soin, vous dirai-je en empruntant les paroles de l'Esprit-Saint, et faites-leur prendre un bon pli dès leurs tendres années : *Erudi illos, et curva illos a pueritia*[1]. En parcourant vos contrées, mes chers frères, et en voyant de tous côtés les vignes si bien cultivées, les campagnes en si bon état, j'en éprouvais une douce joie, et je me disais en moi-même : il est à croire que ces gens, qui ont tant de soin des arbres et des fruits de la terre, ont bien plus de sollicitude encore pour leurs enfants, ces jeunes plantes qui sont en âge de prendre un bon ou un mauvais pli : *Filii tui sicut novellæ olivarum*[2]. Ai-je bien auguré, chrétiens mes frères ? Vos enfants comment sont-ils élevés ? Permettez un peu, qu'après avoir visité vos champs, j'entre dans vos maisons, et que j'appelle vos enfants pour voir s'ils sont vertueux. Hélas ! peut-être se rencontrerait-il des pères et des mères qui ont donné plus de soin à leurs exploitations, à leur négoce, aux affaires du ménage, qu'à leurs enfants ; plus de soin, je le dirai avec saint Jean-Chrysostôme, plus de soin à leurs bestiaux qu'à leurs propres enfants : *Majorem equorum et jumentorum, quam filiorum, curam habemus.* On ne pourrait rester un moment tranquille sans

(1) *Eccli.* 7, 25. (2) *Ps.* 127, 3

savoir ce que font les bêtes en campagne, où elles paissent et qui les garde ; et on laisse ses garçons et ses filles courir à l'aventure, sans s'inquiéter de savoir ce qu'ils font et qui ils fréquentent. On ne négligerait aucun moyen de dresser un cheval enclin à broncher ou à prendre mors aux dents ; et les enfants on les laisse remplis de vices, qui ne les font pas seulement trébucher, mais les précipitent tête baissée en enfer. Ah! pères inhumains, mères impitoyables, vous traitez vos enfants, non pas comme vos enfants, mais comme un bien commun, ou plutôt comme des choses abandonnées : *Duratur ad filios suos, quasi non sint sui*[1]. Voyez cette femme qui a mis au monde un enfant, elle suspend à l'autel une statuette de cire ou de bois, et puis elle livre son enfant véritable au démon, comme si le partage était équitable de cette façon : l'enfant vivant au démon, et le simulacre à Dieu. Non, certes, Dieu ne se contente pas de simulacres, ce sont vos enfants dont il vous demandera compte. Souffrez donc, afin que vous soyez à même de bien rendre vos comptes, souffrez, dis-je, que, dans cette instruction, — je vous fasse comprendre, en premier lieu, en quoi consiste l'obligation que vous avez de bien élever vos enfants, — et que je vous enseigne, en second lieu, la manière de les bien élever. C'est à vous que je m'adresse, pères, mères, oncles, tuteurs, maîtres, patrons, à vous tous qui êtes compris à différents degrés sous la dénomination de parents ; je voudrais vous faire saisir, dans cette instruction, les ruines que vous accumulez sur la tête de vos enfants, de vos neveux, de vos protégés, si mal élevés par vous, et en même temps les maux dont cette éducation négligée vous menace vous-mêmes. Si jamais j'ai désiré d'être écouté, c'est bien ce matin ; je voudrais que mes paroles pussent être

(1) *Job. 39, 16.*

entendues du monde entier, parce que si je parvenais à imprimer dans tous les cœurs les vérités que je vais vous exposer, j'espèrerais voir la réforme des mœurs s'introduire dans les familles, dans les paroisses, dans les villes, et par suite le monde entier sanctifié. Que Dieu me vienne en aide.

II. Vous devez savoir d'abord, pères et mères, que les péchés mortels commis par vos enfants à cause de leur mauvaise éducation, rejaillissent sur votre conscience ; ce sont des péchés mortels dont vous êtes obligés de vous accuser en confession ; ce sont des péchés mortels pour lesquels vous pouvez tomber en enfer, n'eussiez-vous pas commis d'autres péchés personnels dans tout le cours de votre vie. Faites bien attention que je parle des péchés commis par suite de la mauvaise éducation que vous leur donnez. Si vous, parents, vous remplissez votre devoir à l'égard de ce jeune homme et que le malheureux veuille se conduire de travers, c'est son affaire, je n'aurais rien à vous reprocher ; mais s'il vit mal à cause que vous ne vous acquittez pas de votre devoir vis-à-vis de lui, je vous déclare hautement que les péchés qu'il commet retombent d'aplomb sur votre conscience, depuis le premier jusqu'au dernier, comme si vous en étiez les auteurs immédiats. Vous connaissez le proverbe qui dit que celui qui prend n'est pas plus coupable que celui qui tient le sac. Lorsqu'un pere ou une mère viennent à mourir, qu'arrive-t-il ? Ils vont droit au tribunal de Dieu, on ouvre les livres et on pèse les péchés qu'ils ont commis pendant tout le cours de leur vie ; mais leur procès ne se borne pas à cette revue ; on apporte aussi les livres de tous leurs enfants, et on examine s'il n'y a point là des péchés commis par la faute des parents, et s'il s'en trouve ils sont mis sur le compte des parents eux-mêmes. Ah ! parents chrétiens, peut-être avez-vous commis personnellement tant de

péchés que Dieu sait comment vous vous en tirerez à ce tribunal redoutable, dont les saints eux-mêmes avaient une extrême frayeur; jugez donc ce qui en sera de vous si vous avez encore à rendre compte des péchés de vos enfants. Les nôtres sont plus que suffisants pour nous faire trembler de la tête aux pieds, sans nous surcharger en outre des péchés d'autrui. Et n'allez pas vous persuader que ce soit là une doctrine étrange ou nouvelle. Certes, non : c'est une vérité si bien fondée que les païens eux-mêmes l'ont reconnue avec les seules lumières de la raison. Les Lacédémoniens avaient pour loi de punir les pères des délits commis par leurs enfants. Une fois entre autres, ils condamnèrent deux pères à une forte amende, parce que leurs fils en étaient venus aux mains entre eux, excusant les jeunes gens à raison de l'irréflexion naturelle à leur âge, et rejetant la faute sur les vieux, parce que ceux-ci avaient négligé de les surveiller. Ils tenaient pour maxime irréfragable que de la bonne ou mauvaise éducation germent, comme de leur racine, les bons ou les mauvais fruits que portent les enfants. De là vient que les pères du concile de Trente, après de longues conférences sur le moyen d'introduire une réforme générale dans toute l'Eglise, n'en trouvèrent pas de plus efficace que la bonne éducation des enfants et une sage direction imprimée à la jeunesse, comme ils l'ont déclaré par des paroles de la plus haute gravité, dans les actes de ce Concile. Je dis donc que les prédicateurs, et les missionnaires, et les confesseurs, et les curés n'ont que faire, si les chefs de famille n'y mettent la main ; parce que c'est d'eux plus que de tout autre que dépend ou la damnation ou le salut de leurs enfants. Tous les théologiens d'ailleurs proclament qu'ils sont strictement obligés de les prémunir contre le péché dans leur jeunesse.

III. Mais remarquez, pères et mères, que vous ne

manquez pas seulement au devoir de l'éducation à donner à vos enfants lorsque, par votre influence, vous les poussez pour ainsi dire à pécher, soit en les engageant à répondre à une indigne passion, soit en les exhortant à se venger et à se faire craindre, soit en les conduisant dans ces maudites réunions, au spectacle, au cabaret, et quelquefois même en leur enseignant à frauder et à dérober; vous y manquez aussi lorsque vous les laissez suivre la mauvaise voie, et que pouvant les empêcher vous ne le faites pas. Par exemple, tout le monde sait qu'un jeune homme livré à l'oisiveté est comme un coursier qu'on laisse constamment sur l'écurie, et qui finit par devenir intraitable. Et cependant tel père lâche la bride sur le cou de ses enfants, il les envoie jouer au lieu de les envoyer à l'école, ou de leur faire apprendre un métier et de les appliquer à quelque chose d'utile : bientôt ces enfants oisifs et vagabonds s'adonnent à toute sorte de vices. Or, n'est-il pas évident que leurs péchés retombent sur la conscience du père? L'empereur Charlemagne voulait que ses fils fussent toujours à ses côtés, et ses filles toujours occupées à filer, quoique ce fussent des princesses, et vous, vous les laissez se corrompre dans le désœuvrement. Comment ferez-vous, pauvres parents, pour expier tant de péchés dont vous aurez à rendre compte au tribunal de Dieu? Quant à moi, lorsque je rencontre ces troupes d'enfants courant dans les rues à la débandade, sans retenue, sans pudeur, laissant entrevoir leurs vices, mais plus vicieux encore là où on ne les voit pas, ne sachant que jouer, tenir de mauvais discours et proférer des blasphèmes, je me demande si tous ces enfants sont des orphelins, sans père ni mère ; et lorsque j'apprends qu'ils ont leurs parents, ah! je me sens pris d'indignation et je ne puis m'empêcher de m'écrier : Malheureux parents, vous en agissez avec

vos enfants comme l'autruche avec ses œufs, qu'elle abandonne sur le sable, sans avoir l'instinct de les garder, ni l'amour de les couver! Ainsi en est-il de vous : après avoir mis des enfants au monde, vous les laissez courir la rue à l'abandon. Et ne voyez-vous pas que tous les péchés que commettent ces pauvres créatures vous sont imputés, comme étant occasionnés par votre négligence à les surveiller? Que dis-je? vous n'êtes pas seulement responsable des péchés que vos enfants commettent en actions, mais même de ceux qu'ils commettent en pensées. Telle mère laisse ses filles s'entretenir librement avec des jeunes gens autant qu'elles veulent, elle leur permet de courir à toutes les soirées, à toutes les fêtes, pourvu qu'elle-même, ou toute autre personne respectable se trouve présente : et la chose peut se faire en bonne conscience, dit-elle, car dès qu'il y a un témoin de la conduite de mes filles, je n'ai plus à y penser. — Erreur! erreur! vous êtes obligée d'y penser, vous êtes obligée de prévenir même les péchés de pensées chez vos filles ; et cette liberté de s'entretenir avec qui elles veulent, que de mauvaises pensées n'engendre-t-elle pas? Ecoutez bien, mères de famille; je ne veux pas que vous m'en croyiez sur parole, mais je veux que vous vous en rapportiez à vous-mêmes : lorsque vous étiez jeunes, que de péchés de pensées n'avez-vous pas commis par suite de cette licence d'aller partout et de tout voir, qui vous était donnée par une mère insensée? (Dieu veuille lui pardonner!) Votre fille intérieurement ne vaut pas du tout mieux que vous, quoique à l'extérieur elle vous paraisse une sainte ; car le monde n'est pas devenu meilleur qu'il n'était à l'époque de votre jeunesse ; il ressemble plutôt à un vieillard, qui, plus il avance en âge, plus aussi il se trouve accablé sous le poids de ses misères et de ses infirmités. Or, si ces péchés de pensées com-

mis par vos filles sont inscrits par le démon sur le livre qui les concerne, sachez que de là ils sont transcrits à votre charge. Je vous attends donc au tribunal de Dieu, à l'ouverture des livres.

IV. Après avoir considéré la stricte obligation que vous avez de bien élever vos enfants, et de les prémunir contre le péché, considérons maintenant quels moyens vous devez employer pour conduire à bonne fin la grande affaire de leur éducation. Il y en a trois, me semble-t-il : le bon exemple, l'instruction et la correction.

En premier lieu, le BON EXEMPLE. Vous devez édifier vos enfants par vos exemples, si vous voulez qu'ils soient vertueux. Savez-vous quel métier font vos enfants pendant leurs premières années ? Ils apprennent à vivre ; ils sont novices dans le monde, ils ne font que débuter dans la vie, ils apprennent donc l'art de vivre. Or, comment apprend-on un art quelconque? C'est en imitant le maître qui l'enseigne, tout en faisant d'abord un peu plus de mal que lui. Comment s'y prend-on pour apprendre à tirer l'épée ? On donne des coups, comme le fait le maître d'escrime, mais un peu plus maladroitement que lui. Comment s'y prend-on pour apprendre à broder? On passe le fil, à l'instar de la personne exercée dans cet art, mais avec moins de dextérité. De même, comment s'y prendra-t-on pour apprendre à vivre? On agira, on se conduira comme celui qui nous sert de guide, mais un peu plus mal que lui. D'où il suit que vos enfants, qui apprennent présentement l'art de vivre, et l'apprennent de vous, vivront comme vous, et pis encore. Le Seigneur lui-même le dit par la bouche du prophète Jérémie : *Derelinquerunt me patres vestri, sed et vos pejus operati estis quam vestri*[1]:

(1) *Jerem. 16, 11.*

« Vos pères m'ont abandonné ; mais vous avez fait pis que vos pères. » Oui, ils seront beaucoup pires que vous. En effet, on a fait l'observation ailleurs que les vices paraissent héréditaires dans les familles : dans l'une, par exemple, c'est la manie du jeu : l'aïeul fut un joueur, le père est joueur, et le fils promet d'être à son tour un terrible joueur. Dans l'autre, c'est l'habitude du blasphème : l'aïeul fut un blasphémateur, le père l'est pareillement, et on voit venir dans le fils un fameux blasphémateur. De même parmi les femmes : l'aïeule fut une femme vaine et légère, la mère a hérité de sa vanité, et elle l'a déjà transmise à sa fille. Je ne me suis pas informé si le même phénomène se remarque ici ; mais dans le cas que cela fût, je voudrais bien savoir comment il se fait que les vices se perpétuent de la sorte dans une lignée, au point qu'il soit comme impossible de jamais les extirper. Seraient-ce les murailles qui communiqueraient la contagion aux habitants de la maison? Eh! non, non ; ce sont les pères et les mères ; ce sont eux qui enseignent l'art de vivre à leurs enfants, et ils leur apprennent à vivre comme ils vivent eux-mêmes, et pis encore. On peut dire que les péchés d'un père et d'une mère tiennent de la nature funeste du péché originel ; ce sont, dirait-on, autant de péchés originels : ils se transmettent de génération en génération, passent des pères aux enfants, des enfants aux petits-fils, et de ceux-ci aux arrière-petits-fils, au grand détriment de la morale publique. Comprenez-le bien, pères et mères, oncles, tuteurs, maitres, et patrons, vous tous en un mot qui partagez en quelque manière l'office de père ; comprenez, dis-je, combien il importe que vous soyez vertueux et craignant Dieu, si vous ne voulez pas voir vos enfants devenir, grâce à vos mauvais exemples, libertins, querelleurs, emportés, menteurs, dissimulés, ennemis de toute vertu, et finir par

se précipiter dans le gouffre de toutes les iniquités. Vous entendrez quelquefois un père ou une mère vous dire : Dieu me les a donnés tels mes enfants. — Que dites-vous : Dieu me les a donnés tels? Non, non ! c'est vous qui les avez faits tels par le mauvais exemple. Qui est-ce qui a appris à cet enfant à prononcer en colère le nom de Jésus-Christ? n'est-ce pas sa mère, qui, à la moindre contrariété, à ce nom sur les lèvres? Qui lui a appris à blasphémer ce qu'il y a de plus sacré? n'est-ce pas son père, lequel a l'habitude d'user de ces blasphèmes pour inspirer la terreur? Qui lui a appris ces paroles obscènes, dont il ne sait même pas encore la signification ? n'est-ce pas vous, qui infectez si souvent l'atmosphère de votre chambre par ces mauvais discours? Que si l'ouïe seule fait une si funeste impression sur l'esprit des enfants, que sera-ce de la vue, qui est bien plus capable d'émouvoir? Ah ! si l'on pouvait tout dire, vous frémiriez, pères et mères, en pensant au mal immense que vous causez à vos enfants, qui vous épient avec curiosité, et cherchent à voir et à savoir ce qu'il n'est pas permis de révéler publiquement. Permettez cependant qu'en passant je vous fasse entrevoir l'imprudence de ces parents qui prennent leurs petits enfants à côté d'eux, la nuit, dans un même lit, ou qui font coucher ensemble des enfants de différent sexe, sans s'inquiéter des graves désordres qui peuvent en résulter. — Eh ! mon père, il n'y a pas de danger : ce sont de petits innocents. — Le danger est tel que les saints canons ont pris soin de condamner cet abus; et pour être innocents, ces enfants n'en sont que plus capables d'apprendre le mal. Saint Thomas, le docteur angélique, dit que le premier stimulant qui fait tomber dans les péchés déshonnêtes est toujours la curiosité; la curiosité est en effet le principal mobile des enfants, qui cherchent le pourquoi de toutes choses. S'ils voient

leurs parents commettre des actions indécentes, jugez de l'impression que cette vue doit produire sur leurs jeunes cœurs. En voulez-vous la raison? elle est bien claire : Vos enfants font instinctivement ce raisonnement-ci : Mon père et ma mère en savent plus que moi, mon père et ma mère ont plus de jugement que moi, si malgré cela ils vivent de cette façon, et n'ont pas si peur du péché et de l'enfer, il s'ensuit que moi aussi je puis bien vivre de la sorte. Pourquoi pas? — Pauvres enfants! que vous me faites pitié! Pauvres enfants, laissez-moi verser sur vous des larmes amères : vous ne savez faire que ce que vous voyez faire, et vous ne recevez que de mauvais exemples de vos parents? Que pourra-t-on jamais attendre de vous? Ah! qu'il eût mieux valu pour vous que votre mère en vous allaitant vous eût fait sucer du poison, puisqu'elle devait un jour vous empoisonner d'une manière bien plus préjudiciable par ses mauvais exemples! Qu'il eût mieux valu pour vous qu'elle vous eût laissés tomber rudement à terre, lorsqu'elle vous berçait sur son sein, et vous eût foulés aux pieds, puisqu'elle voulait un jour vous précipiter en enfer! Qu'il eût mieux valu pour vous qu'elle eût fait comme cette chienne à Rome, laquelle après avoir mis bas ses petits, les dévora tout vivants! Si vous fussiez morts sous la dent de votre mere, vous seriez heureux, car vous seriez maintenant parmi les anges en paradis; tandis qu'élevés comme vous l'êtes, vous vous trouvez entre les griffes du démon, et en péril manifeste d'être entrainés dans l'abime Que Dieu vous en préserve!

V. De l'édification à donner aux enfants, passons à l'INSTRUCTION, qui est la seconde partie d'une bonne éducation. Les parents pourraient être appelés en quelque sorte les pasteurs des âmes de leurs enfants, en tant qu'ils sont strictement tenus de les instruire, précisément comme les curés sont tenus de prêcher. Or, le far-

deau de celui qui a charge d'âmes est un fardeau si lourd, que, selon l'expression du saint Concile de Trente, il est formidable même pour les épaules d'un ange. Ce fardeau pèse sur vos épaules, parents chrétiens. Vous autres, mères, lorsque vous avez mis votre enfant au monde, vous avez coutume de dire que vous êtes déchargées : cette manière de parler n'est pas exacte ; c'est seulement alors que votre charge est aggravée. Si auparavant vous portiez cet enfant dans votre sein, vous devez désormais le portez dans votre cœur, et comme la langue est le pouls du cœur, vous devez aussi le porter sur la langue, pour le former aux sentiments chrétiens dès ses plus tendres années, alors que les enfants se plient d'autant plus aisément au bien qu'on le leur enseigne avec plus d'amour. Il ne suffit pas d'enseigner à votre enfant certaines prières dont ni vous ni lui n'entendez bien la signification ; il faut lui expliquer les principaux mystères de la foi, et particulièrement ce qu'il doit croire touchant les mystères de la sainte Trinité, l'Incarnation de la seconde personne, un Dieu rémunérateur, qui récompense les bons en paradis et punit les méchants en enfer, et toutes les autres choses qu'un bon chrétien est tenu de savoir.

Mais voilà un père et une mère qui me répondent : Nous conduisons nos enfants à l'église pour qu'ils soient instruits par les prêtres ; ainsi nous sommes déchargés de ce côté-là. — Vous faites fort bien de les conduire à l'église et au catéchisme, et malheur aux pères et aux mères qui négligent ce devoir ! J'ai dit *de les conduire*, attendu que vous devez aller vous-mêmes au catéchisme, vous en avez même quelquefois plus besoin que vos enfants, et sans cela votre ignorance sera sans excuse au tribunal de Dieu. Malheur aussi aux pasteurs qui ne tonnent pas du haut de la chaire lorsqu'ils voient des parents insouciants sur un point d'une si haute impor-

tance! Néanmoins vous saurez que si le soin de conduire vos enfants à l'église diminue votre fardeau, il ne vous en décharge pas totalement. Ces petites créatures, en effet, ne sont pas capables, dans leurs tendres années, d'explications longues et suivies; elles ont besoin de quelqu'un qui soit toujours à leurs côtés, qui leur mâche les aliments substantiels, et leur fasse avaler peu à peu ce qu'ils pourraient difficilement boire tout d'un trait. Entendons-nous bien : ils ont besoin que ce père et que cette mère, selon les occasions qui se présentent, leur rappellent tantôt les bienfaits dont Dieu nous a comblés, tantôt le paradis qu'il nous promet, tantôt l'enfer dont il nous menace, tantôt la laideur du péché, tantôt la confiance que nous devons avoir dans la protection de la très-sainte Vierge Marie; en un mot, tantôt une chose, tantôt une autre, brièvement à la vérité, mais fréquemment, en s'adaptant à la capacité de l'enfant. Prenez exemple sur le saint homme Tobie qui appelait souvent le jeune Tobie, son fils, et lui disait avec une simplicité et une affection touchantes : « Souviens-toi, mon enfant, souviens-toi de Dieu tous les jours de ta vie, et prends garde de jamais consentir à aucun péché, soit en commettant le mal que Dieu défend, soit en omettant de faire le bien qu'il prescrit. Apprends à bénir le Seigneur en tous temps, et demande-lui la grâce d'accomplir toujours sa sainte volonté. Ce que tu ne voudrais pas, mon fils, que d'autres te fissent, ne le fais pas aux autres. Regarde les pauvres d'un œil compatissant, et aie soin de faire l'aumône selon tes moyens. Fuis la dangereuse fréquentation des mauvaises compagnies, et demande conseil à des personnes sages : et Dieu te bénira. » — Que dites-vous de ces recommandations si tendres, si affectueuses? Eh bien! sachez qu'elles furent tellement efficaces que Tobie fit de son enfant un saint. Oui, voilà, pères de famille, mères

chrétiennes, le moyen de faire de vos enfants de grands saints. N'est-ce pas ainsi, en effet, qu'en ont usé les mères de saint Venceslas, roi de Bohême, de saint Clément d'Ancyre, et de saint Edmond? Si ces personnages sont devenus, ceux-ci des modèles de piété et de toutes les vertus, celui-là un martyre de la foi, ce fut grâce à la bonne éducation par laquelle une mère pieuse eut soin de diriger leurs premiers pas dans les sentiers de la vertu. Je comprends à présent pourquoi Notre-Seigneur, voyant ses disciples repousser les importunités des petits enfants qui se pressaient pour lui baiser les mains, leur dit : « Laissez, laissez ces petits enfants venir à moi ; car c'est à eux qu'appartient le royaume des cieux : » *Sinite parvulos, et nolite eos prohibere venire ad me: talium est enim regnum cœlorum*[1]. Remarquez qu'il ne dit pas : *Talium erit*, le royaume des cieux leur appartiendra, mais *talium est*, il est à eux : parce que celui qui avec le secours d'un bon père, avec l'éducation d'une mère vertueuse, écoute Jésus-Christ, cherche Jésus-Christ et trouve Jésus-Christ dès son enfance, celui-là a déjà un pied en paradis.

VI. Mais que dire de ces parents qui, par de détestables conseils et des maximes perverses, insinuent le mal à leurs enfants et les détournent du bien, ne songeant, semble-t-il, qu'à consommer leur ruine? Ah! l'indignation me monte au front ; aussi si le zèle m'emportait hors des bornes de la modération du langage, pardonnez-le-moi, car je mérite compassion. Que de pères, matin et soir, font la leçon à leurs enfants et s'asseient, après dîner et après souper, autour d'une table ou au coin du feu, pour leur enseigner la voie de la perdition. Etudiez, mon fils, dit ce père, étudiez bien afin d'arriver un jour à ces postes honorables que tant d'autres ont

(1) *Matth. 19, 14.*

obtenus par leurs talents. Regardez un tel : que de trésors il a accumulés dans l'espace de quelques années ! Des hommes pareils sont dignes d'être imités. Voyez comme il est respecté, craint et consulté par tout le monde ! Quand saurez-vous en faire autant ? — Or, qui pourrait douter que l'âme encore si impressionnable de ce jeune homme ne subisse promptement l'influence de ces sortes d'enseignements ? Certes, il s'enflamme d'une ardente passion pour les richesses, les grandeurs, la gloire, et il se fait un évangile tout différent de celui de Jésus-Christ. Mais il y a plus encore : que de pères qui font à l'égard de leurs enfants ce que n'osent pas même les esprits infernaux ; qui approuvent, dis-je, leurs désordres et leurs rapines, en applaudissant à leur habileté et à leur industrie ! Si cet adolescent se vante d'avoir eu une rencontre avec un de ses compagnons et de lui avoir meurtri le visage : C'est bien, reprend le père, c'est bien ; si quelqu'un te menace, ne sois jamais le second à faire jouer les mains. Quand j'étais jeune comme toi, jamais chien ne m'a mordu sans que je lui aie arraché le poil : je n'ai jamais reculé devant qui que ce soit : sois fils de ton père, — et autres choses semblables. Ah ! pères barbares ! pères inhumains, indignes d'un pareil titre ! est-ce là l'amour que vous portez a vos enfants ? Mais c'est les élever pour la potence ; c'est les vouer à toutes sortes de misères, de calamités et de maux en cette vie et dans l'autre ! Pères scélérats !... pardon si j'entre dans une sorte de fureur ; je suis d'autant plus indigné que ce ne sont pas seulement les pères, mais même les mères qui par leurs persuasions diaboliques dirigent leurs filles dans le chemin de l'enfer. On sait que les jeunes personnes ont une passion innée pour la vanité ; mais si cette inclination est encore développée par la mère, que deviendra-t-elle ? Et cependant c'est bien la mère qui apprend à sa fille à se friser, à se far-

der, et qui la réprimande si elle ne la voit pas assez soucieuse de la plus exquise toilette. Bien plus, si la pauvre enfant, soit par pudeur naturelle, soit à cause de l'expérience des chutes qu'elle a déjà faites, cherche à décliner les assiduités d'un jeune homme, la mère est là pour la pousser en avant, et lui crier qu'il faut être aimable envers tout le monde, et ne pas être si fière, ou si timide, parce qu'autrement elle ne trouverait personne qui la recherchât et la demandât un jour en mariage. Ah ! mère criminelle ! est-ce là la manière d'élever vos filles? C'est les ruiner pour le corps et pour l'âme, dans le temps et dans l'éternité.

Dieu nous garde, mon père, me disent quelques-uns, Dieu nous garde de donner de pareilles leçons à nos enfants. Quant à moi, je les porte toujours à bien faire. — Voyons, je veux bien vous croire, et je conviens que les plus timorés parmi vous montrent à leurs enfants le chemin du salut ; mais cela ne suffit pas, si vous ne prenez garde d'ailleurs qu'ils évitent le commerce des personnes qui les dirigeraient dans la voie de la perdition. Sans cela ne voyez-vous pas que c'est précisément comme si vous travailliez à remplir un sac sans fond? tout ce qui entre d'un côté sort de l'autre. Dans la ville de Rome où il y a beaucoup de Juifs, le pape oblige cette population à entendre tous les samedis un sermon fait exprès pour les éclairer et les convertir ; mais on retire très-peu de fruit de ces prédications, parce qu'à peine ces malheureux sont-ils sortis de l'église, que leurs rabbins les convoquent dans leur synagogue au Ghetto, où on leur prêche tout le contraire. Oh ! que de pauvres enfants qui se trouvent dans une situation semblable ! Vous autres, pères et mères, j'aime à le croire, vous vous efforcez quelquefois de leur inspirer par de bonnes paroles la salutaire crainte de Dieu ; mais puis vous ne vous mettez plus le moins du monde en peine

de savoir ce qu'ils font, comment se comporte ce maître en qui vous avez trop de confiance et qui, sous prétexte de leur apprendre à lire et à écrire, donne à vos enfants des leçons infernales ; vous ne prenez pas garde à cette servante qui apporte des lettres à votre fille ; vous ne cherchez pas à savoir quelles personnes vos jeunes gens fréquentent, ni quels sont leurs compagnons. Par suite de votre négligence, ces pauvres garçons tombent sur un camarade corrompu qui leur tient de mauvais discours, et voilà que la contre-prédication gâte tout : c'est mettre la bride à un cheval fougueux et puis lui laisser flotter les rênes sur le cou. Quelle différence y a-t-il entre un cheval fougueux sans bride, et celui qui est bridé de la sorte ?

VII. Enfin, la dernière partie d'une bonne éducation consiste dans la CORRECTION. Je vois déjà certains parents, qui, pleins de feu en entendant prononcer le mot de correction, songent à faire ample provision de verges, de martinets et de bâtons. Doucement, s'il vous plaît, doucement. La correction, disait fort sagement la mère du roi Cyrus, doit d'abord être tissue de soie, puis si la correction tissue de soie ne suffit pas, il faut y mélanger de la laine ; mais de la soie d'abord, seulement de la soie. Elle voulait dire qu'avant d'en venir aux mesures de rigueur, il faut employer la douceur. Voyez comment fait celui qui a un poulain à dompter, après l'avoir monté, il le caresse d'abord avec la main, l'appelle par son nom, lui lâche un peu la bride pour voir si de cette manière il obéit, et s'il trouve qu'il va bien, il le laisse aller. Mais si vous voyiez cet homme employer du premier coup le fouet et l'éperon, je crois que vous diriez tous que le cavalier a plus besoin d'être dompté que le cheval, n'est-ce pas vrai ? De même avec les enfants, avant d'en venir à la sévérité, usez de douceur, mes chers parents, usez de douceur. Oh ! combien

on peut gagner par l'amour auprès de cet âge tendre, qui est d'ordinaire plus affectueux. Croyez-m'en, ou plutôt essayez, et vous verrez par expérience qu'on ne peut guère compter sur un chien qu'il faut traîner malgré lui à la chasse. Que si la douceur devenait impuissante, il faudrait certes employer la force, en venir aux mesures de rigueur, et mettre même la main en œuvre; mais toujours d'un air bienveillant, toujours de manière que l'enfant s'aperçoive que vous ne le châtiez point par colère, mais par amour et en vue de satisfaire à un devoir de conscience. Remarquez comme le jardinier procède différemment lorsqu'il fait une entaille à un arbre pour le greffer, et lorsqu'il l'abbat pour le jeter au feu. Dans le premier cas, il prend ses mesures d'avance, se sert d'un instrument à cet effet, et choisit le temps le plus convenable; mais dans le second cas, c'est-à-dire s'il n'a en vue que de couper du bois à brûler, il va à la forêt avec sa hache, et frappe sans prendre garde à quoi que ce soit. Vous devez imiter sa première manière lorsque vous corrigez vos enfants, car vous ne voulez pas leur perte, mais leur bien; et par conséquent je vois avec peine qu'on se montre fâché en les châtiant. La grêle qui tombe pendant l'orage ressemble à des perles, mais ce sont des perles qui se fondent bientôt; il en sera de même des vertus produites par les châtiments que la colère vous fait infliger à vos enfants. J'aimerais bien mieux qu'au moment de les punir on leur montrât l'affection qu'on leur porte : Mon fils, ma fille, pourriez-vous dire, vous êtes la prunelle de mes yeux, c'est assez dire que vous êtes mes enfants; mais par cela même que je vous aime tant, il faut que je vous fasse souvenir de votre faute... Retenez-le bien, désormais vous n'irez plus avec tel compagnon; qu'on n'entende plus sortir de votre bouche ces paroles indécentes; j'entends que vous renonciez à telle liaison, que vous vous montriez plus

pieux à l'église. C'est que je ne veux pas avoir à rendre compte à Dieu de vous avoir mal élevés. — En outre, si c'est un devoir, quand les enfants se conduisent mal, d'employer la correction, c'en est un aussi, lorsqu'ils se comportent bien, de les louer et de les encourager : Faites toujours comme cela, mon enfant : Dieu vous bénira et vous assistera ; car celui qui fait le bien prospère toujours. — C'est alors que vous devez leur accorder certaines satisfactions honnêtes et bien méritées ; en récompense de leur bonne conduite, ayez soin de les traiter mieux que de coutume ; et si votre condition ne vous permet pas de faire grand'chose, au moins montrez-leur ces dispositions généreuses dont le cœur même du plus pauvre peut être riche, et vous verrez que par ces procédés vous formerez des élèves dignes d'un excellent chrétien.

VIII. Mais que serait-ce, mes bien-aimés, s'il se rencontrait des parents qui s'imaginassent ne pas manquer au devoir de la correction, parce qu'ils ont l'habitude de frapper terriblement leurs enfants, lorsque ceux-ci ont le malheur de briser ou d'égarer un objet quelconque, tandis qu'ils restent impassibles en les voyant offenser Dieu? Comment voulez-vous qu'un enfant se pénètre de la malice du péché, lorsqu'il voit que, pour un verre brisé ou une tache faite sur son habit, ses parents font un vacarme épouvantable et menacent de le mettre en pièces ; tandis que s'il s'agit de blasphèmes ou de liaison criminelle, ils sont là à le regarder comme s'ils étaient paralysés de la langue et des bras? Figurez-vous qu'un prince dressât un code en ce sens-ci : Celui qui ne rendra pas le salut à son concitoyen subira la peine de mort ; celui qui l'assassinera passera son chemin sans être inquiété ; celui qui se permettra de boire au puits de son voisin, aux galères ; celui qui volera à force et à main armée, restera en sûreté. Il n'y aurait plus moyen de

vivre sous une pareille législation, n'est-ce pas ? Eh bien ! c'est justement là qu'aboutit la conduite inconséquente de ces pères qui battent leurs enfants pour des bagatelles, et puis s'endorment tranquillement en contemplant les désordres auxquels ils s'abandonnent. Ah ! pères et mères, je sens mon cœur se fendre de douleur en y pensant ; c'est là assassiner vos enfants, je le répète, c'est les assassiner et non pas les élever ; c'est porter plus d'intérêt à un verre qu'on laisse tomber par terre, qu'à la loi de Dieu qu'on foule aux pieds. Mais prenez-y garde, si vous ne remplissez pas vos obligations, quel compte rigoureux vous aurez à en rendre un jour au tribunal de Dieu ! *Judicium durissimum iis qui præsunt fiet*[1]. Oh ! quel compte rigoureux ! quel jugement sévère ! Que de pères, que de mères l'ont déjà éprouvé, et l'éprouvent encore actuellement au fond de l'enfer, où ils gémissent pour avoir mal élevé leurs enfants ! Auriez-vous donc un amour si aveugle pour vos enfants, que vous fussiez prêts à brûler pour eux pendant toute une éternité ? Oh ! qu'elle insigne folie ! se condamner à souffrir, à travailler, à se priver du nécessaire jusqu'à s'ôter le pain de la bouche pour eux, c'est bien ; mais pour se résigner à brûler éternellement avec eux, il faut être fou, et fou à lier. Si vous allez en enfer pour votre enfant, est-ce que votre enfant y descendra pour vous racheter ? Eh ! non, non ; au contraire, si votre enfant va avec vous en enfer, et il vous y suivra, car vous l'avez mis dans la mauvaise voie, il y sera lui-même votre plus terrible démon, toujours attaché à vos flancs pour vous tourmenter ; l'entendez-vous ? votre enfant sera votre plus terrible démon : les autres pourront lui laisser la besogne et se reposer, car vous aurez là-bas dans votre fils un bourreau assez cruel. On connaît l'histoire

(1) *Sap.* 6, 6.

de ce fameux criminel, qui, avant de monter à l'échelle, demanda à voir sa mère pour lui dire un mot à l'oreille. Lorsqu'elle fut près de lui, il se lança sur elle comme un chien sur un morceau de chair, et lui arracha l'oreille avec les dents : « Malheureuse mère, lui dit-il, si tu m'avais repris et même battu lorsque je t'apportais les petits objets que je commençais à dérober, je ne serais pas devenu un brigand, et je ne me trouverais pas maintenant ici avec la corde au cou. » — Figurez-vous ce que fera en enfer votre fils quand il s'y verra précipité, grâce à votre mauvaise éducation ; il se jettera sur vous, il vous déchirera à belles dents, il vous mettra les chairs en lambeaux. Ah ! maudit père, vous criera-t-il, c'est par toi que je suis en enfer ! Mère perfide, tu es cause de ma damnation ! quel enfer, hélas ! pour un pauvre père que de voir brûler sous ses yeux un fils devenu pour lui un démon impitoyable ! Quel enfer, hélas ! pour une pauvre mère, que de voir brûler sous ses yeux une fille devenue pour elle une furie plus cruelle que les démons eux-mêmes ! Ah ! pères et mères, vos péchés ne suffisent donc pas ? faut-il en outre que vous vous damniez pour les prévarications de vos enfants? Malheureux ! si vous tombez dans les flammes, comme les démons en triompheront ! Ils auront en effet de grandes actions de grâce à vous rendre, attendu que, grâce à ce seul péché de la mauvaise éducation, ils voient confondus dans une commune damnation et le père, et la mère, et les enfants, et les petits-enfants, et des familles entières : en un mot, grâce à cet immense désordre de la mauvaise éducation, ils voient le monde entier tomber en ruine.

IX. Eh bien ! que concluons-nous ? La conclusion, la voici ; écoutez-bien, pères et mères : Dieu, en vous donnant cet enfant, vous a mis en main une cire molle, car ce n'est pas autre chose que ce petit être ; on peut en

faire tout ce qu'on veut. Si donc, de cette cire vous formez un ange, vous aurez dans votre enfant un ange ; si vous en façonnez un démon, vous aurez un démon. Quel parti prenez-vous ? Je sais déjà que vous aimez tous vos enfants avec une singulière tendresse, mais pour que votre amour soit saint et bien réglé, voici ce que vous avez à faire: vous surveillerez toutes leurs démarches, et il ne suffit pas de leur donner une direction, il faut descendre à la pratique et faire en sorte que vos ordres soient exécutés, en exigeant de leur part une obéissance ponctuelle. Par conséquent, vous devez observer où ils vont, qui ils voient, de quoi ils parlent, quels sont leurs goûts et leurs inclinations. Vous devez leur procurer des maîtres craignant Dieu, des confesseurs zélés, des emplois convenables. Vous devez régler leurs études, leurs travaux et surtout leurs dévotions, en vous informant de leur assiduité à fréquenter les églises, les associations pieuses et les sacrements. Tel est le fruit que vous devez retirer de l'instruction de ce matin. Réunissez dès ce soir tous vos enfants; ordonnez-leur de rentrer tous les jours de bonne heure le soir, de ne point sortir la nuit, et d'être respectueux envers tout le monde et partout, à la maison, à l'église et en public. En un mot, tracez-leur les règles de conduite que vous jugez nécessaires, en leur déclarant que vous serez sévères s'ils ne s'y conforment pas exactement. Souvenez-vous d'ailleurs, pères et mères, qu'il s'agit de faire des anges ou des démons de ces créatures que vous aimez tant. Souvenez-vous que vous devez, au moyen de la bonne éducation à donner à vos enfants, pourvoir la société de magistrats vertueux, les ateliers d'artisans fidèles, les tribunaux de juges intègres, l'Eglise de prêtres exemplaires, les ordres religieux d'ouvriers zélés, et le paradis d'élus et de saints. Si vous le faites, oh ! quelle joie, quelles récompenses vous vous préparez là-haut ! Si vous ne le faites

pas, oh ! quels remords pendant la vie, quelles angoisses à la mort, quels tourments plus tard en enfer durant toute l'éternité ! Que chacun y réfléchisse, mais sérieusement, et prenne ensuite la résolution qu'il jugera bon. *Agimus tibi gratias*, etc.

FIN.

TABLE.

INSTRUCTIONS OU CONFÉRENCES POUR LES MISSIONS.

Tournai, typ. Ve H. Casterman.

52

I

I

V

V

Vi

I

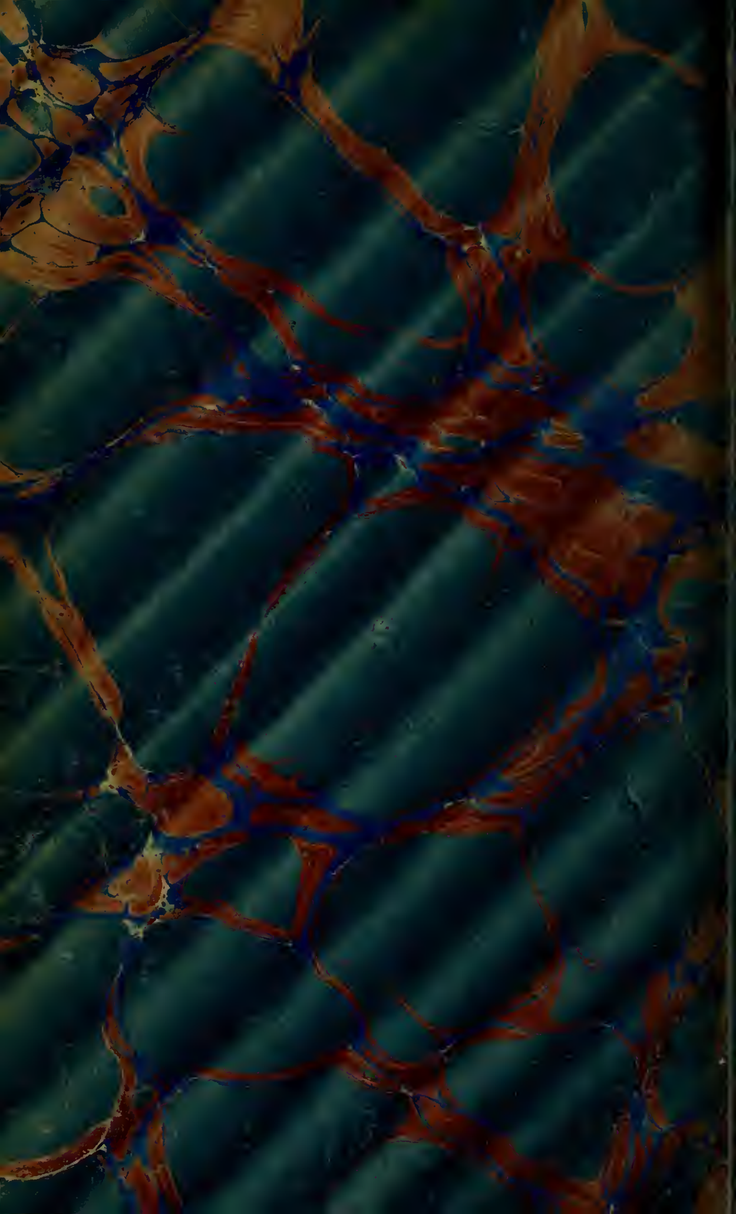
X

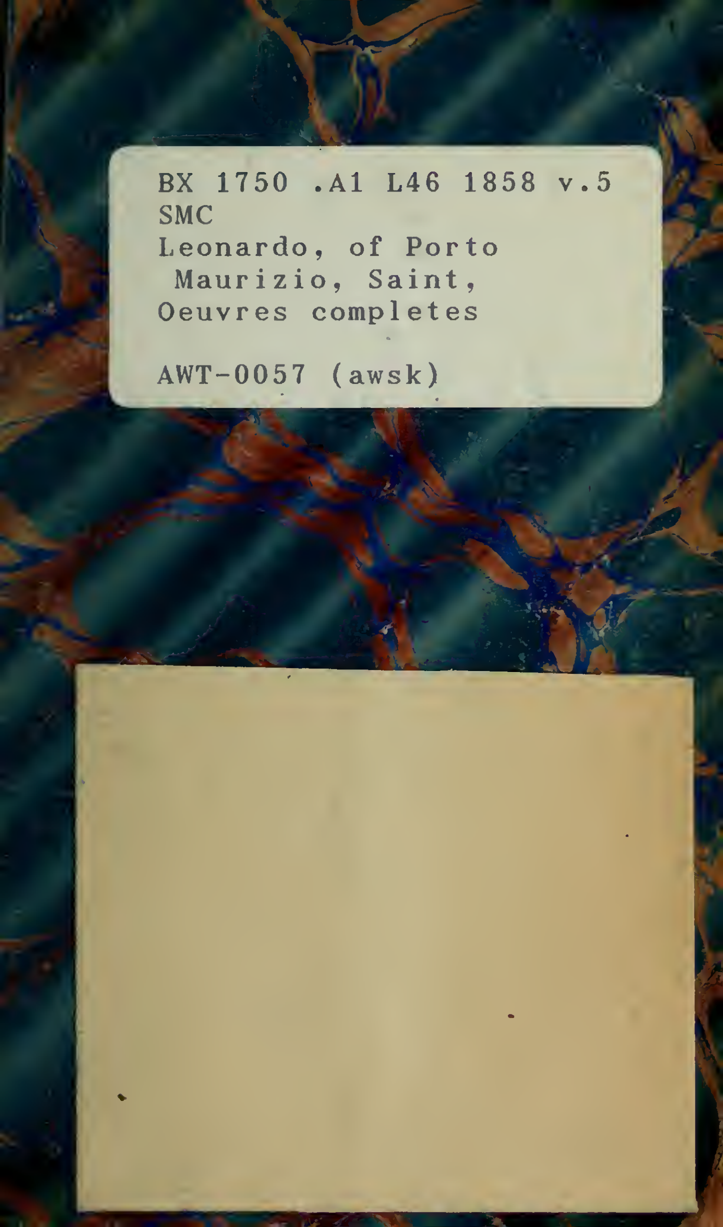
X

XI

XI

X




BX 1750 .A1 L46 1858 v.5
SMC
Leonardo, of Porto
Maurizio, Saint,
Oeuvres completes

AWT-0057 (awsk)

